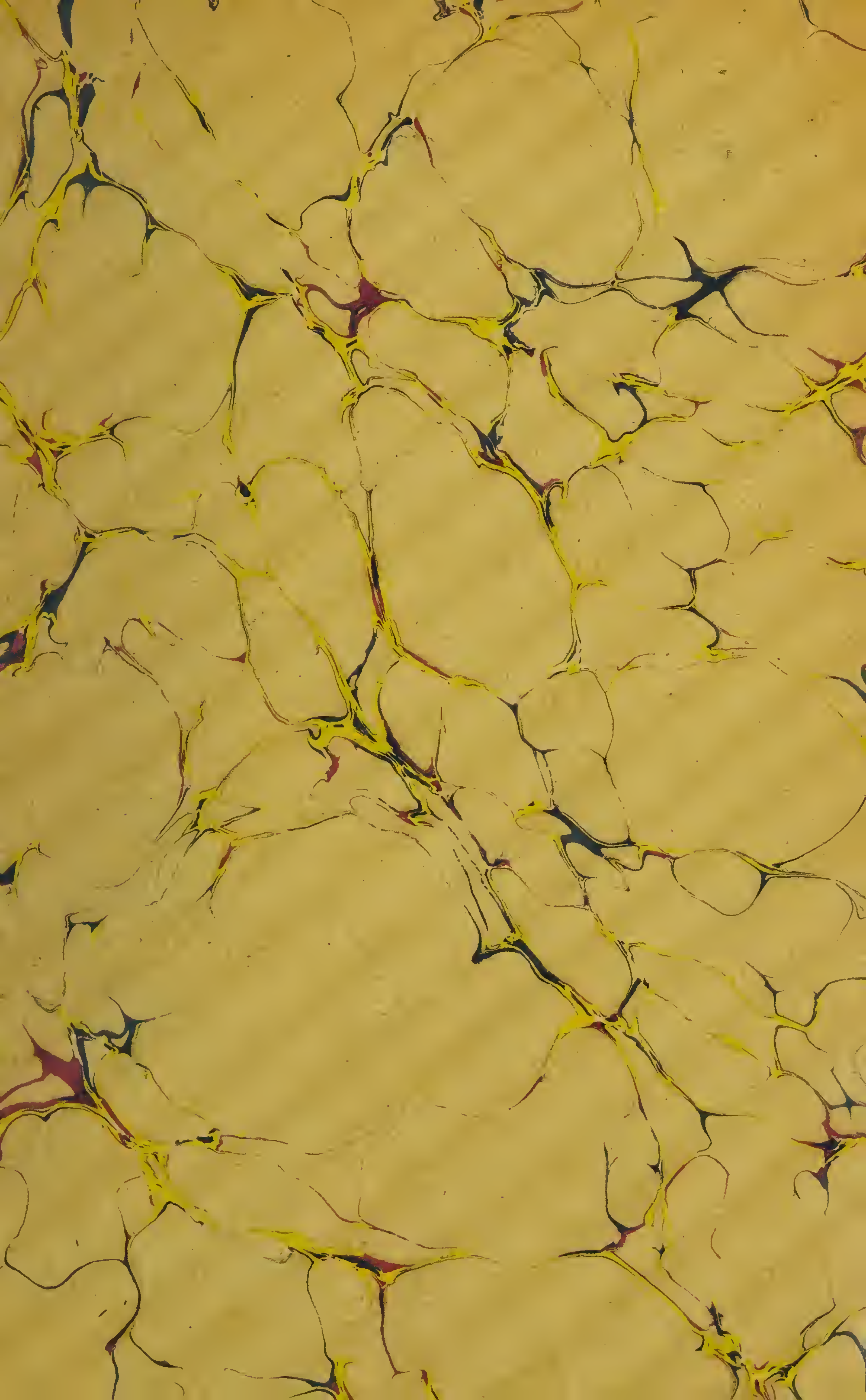




REVUE

NUMISMATIQUE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. DE BARTHÉLEMY, G. SCHLUMBERGER, E. BABELON

Secrétaire de la Rédaction : J.-A. BLANCHET

> Ostendite mihi numisma census..... Cujus est imago hæc, et superscriptio ?
> Matth., xxii, 19, 20.

TROISIÈME SÉRIE — TOME TREIZIÈME



PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, place Louvois, 4

1895

MÉMOIRES & DISSERTATIONS

ÉTUDES

SUR

LES MONNAIES PRIMITIVES

D'ASIE MINEURE

III. L'ÉTALON PHOCAÏQUE

Pl. I.

Il n'y a pas un quart de siècle, les monnaies en electrum que l'on trouve principalement dans les pays baignés par la mer Egée, étaient encore réparties entre les ateliers les plus divers et les plus éloignés. On attribuait des statères en or pâle, non seulement à la plupart des villes de la côte occidentale de l'Asie mineure, mais à la Thrace et à la Macédoine, à l'Eubée, à Egine, à Athènes, à Corinthe, à Sicyone, à Corcyre, à la Cyrénaïque, à Tarse; on n'avait, en un mot, aucune répugnance à admettre que le monnayage d'electrum pût avoir été pratiqué sur tous les points du bassin oriental de la Méditerranée. Aujourd'hui, on ne pense plus tout à fait de même, et le domaine de l'émission des monnaies en electrum tend à se restreindre de plus en plus. Un trait de lumière a été projeté sur ce problème difficile, dès qu'on a reconnu

que l'atelier de Cyzique avait, à lui seul, émis tous les statères sur lesquels figure le thon en symbole, et que Phocée devait revendiquer toutes les hectés dont le type principal est accompagné d'un petit phoque. J. Brandis, comme ses prédécesseurs et beaucoup d'autres après lui, prenait exclusivement pour base des attributions qu'il a admises, le type même de ces pièces; et comme les types des cyzicènes, par exemple, sont empruntés au monnayage des villes les plus éloignées et les plus diverses, il fut amené à disséminer un peu partout des monnaies qu'on ne saurait plus séparer à présent. Il a fallu ainsi constater que le type des pièces d'electrum n'a été, dans bien des cas, qu'un indice trompeur pour leur classement géographique. Naguère, un savant éminent, à qui la numismatique grecque est redevable de tant de brillantes et ingénieuses découvertes, M. J.-P. Six, établissait avec des arguments qui me paraissent imposer la conviction, que de nombreux statères d'electrum, du poids de 14 gr. à 14 gr. 12, ont tous été frappés à Chios dans le cours du ve siècle ; et cependant, jusque là, ils étaient, à cause de leurs types variés (sphinx, aigle, cheval, taureau, laie, coq, sanglier ailé), répartis entre cinq ou six ateliers différents [1]. Je crois avoir démontré, pour ma part, que la fameuse obole d'electrum, au type de la chouette, ne saurait être d'Athènes et que cette ville n'a jamais monnayé dans ce métal [2]; en étudiant le

1. Six, dans le *Numismatic Chronicle,* 1890, p. 214 et suiv. (Pentadrachmies de Chios).

2. E. Babelon, dans la *Revue des Études grecques*, t. II (1889), p. 126 et suiv.; cf. *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 179 et suiv.

monnayage samien, enfin, nous avons reconnu que l'île de Polycrate était la véritable patrie de statères d'electrum attribués, à cause de leurs types, à l'Eubée, à la Cyrénaïque, à Corcyre [1].

Ces changements, ces progrès réels en appellent d'autres ; puisqu'il est reconnu que le type ne saurait, à lui seul, être toujours considéré comme le principe du classement de ces monnaies anépigraphes, on est en droit de se montrer défiant et réservé vis à vis de l'attribution de monnaies d'electrum à Héraclée de Bithynie, à Eion de Macédoine, aux Orrescii de la Thrace, à Egine, à l'Eubée, à Tarse et ailleurs, du moment que cette attribution n'a pas d'autre base que l'emprunt des types de certaines monnaies d'electrum aux pièces d'argent de ces divers pays.

En général, dans l'antiquité pré-romaine, un atelier ou une contrée frappe monnaie avec celui des trois métaux précieux — or, électrum, argent — que le sol lui fournit directement. Si Athènes, pourtant si puissante, à la tête d'un commerce si développé, n'a que des monnaies d'argent, c'est parce qu'elle exploitait dans son voisinage immédiat les mines si riches du Laurium, tandis qu'elle n'aurait pu se procurer l'or que par le commerce avec des contrées éloignées. Si Philippe de Macédoine frappe, en énorme quantité, toutes les belles monnaies d'or à son nom qui devaient faire concurrence à la darique et la détrôner, c'est parce qu'il avait sous la main les mines d'or de Philippi. Par le voisinage des mines de l'Oural s'explique le prolongement des monnaies d'ele-

1. Voyez ci-dessus, *Revue numismatique*, 1894, p. 254 et suiv.

ctrum des rois du Bosphore cimmérien jusque sous l'empire romain [1]. Toute l'Espagne antique, enfin, ne monnoye que l'argent, parce qu'elle était riche en ce métal, tandis que l'or y faisait défaut. Les exceptions à ce principe général s'expliquent par des causes occasionnelles et ne sauraient l'infirmer. Comme l'electrum était un métal naturel et non artificiellement fabriqué, ce sont les pays qui le produisaient et l'extrayaient du sol, qui eurent, les premiers, l'idée de l'employer comme étalon de la valeur de toutes choses, et qui dans la suite, en firent leur monnaie la plus usuelle. En vérité, est-il vraisemblable, par exemple, d'admettre qu'on eût accidentellement transporté à Athènes, en Cyrénaïque, à Corcyre, à Tarse, des lingots d'electrum recueillis dans le Pactole ou les mines du Tmolus, pour les convertir en espèces qui ne feraient, dans les suites monétaires de ces divers pays, qu'une apparition sporadique et momentanée ? Bref, on verra par ce qui suit, qu'il n'existe aucune monnaie d'electrum qu'on ait attribuée avec quelque apparence de fondement à un atelier étranger à la côte d'Asie mineure [2]. En Asie mineure même, on constatera que le champ d'expansion du monnayage d'electrum ne s'étend avec certitude que depuis Milet, au sud, jusqu'à Cyzique, au nord. Toutes les attributions faites à des villes situées en dehors de cette aire géographique ne sont que des conjectures non justifiées. Or, remarquons-le bien, le mont

1. F. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 196.

2. Il va sans dire qu'il ne saurait être question ici du monnayge d'electrum de Carthage, de Syracuse et des rois du Bosphore cimmérien.

Tmolus, l'Hermus et le Pactole, les points principaux de la production de l'electrum, se trouvent dans le voisinage de Sardes, c'est-à-dire au centre du domaine dont nous avons circonscrit les limites, et des routes commerciales bien connues rayonnaient autour de la capitale lydienne qu'elles mettaient en communication avec les plus importantes des villes grecques de la côte, depuis Cyzique jusqu'à Milet [1].

Après l'étalon dit *euboïque*, en usage à Samos, le système pondéral le plus lourd dont nous trouvions l'application au monnayage primitif en electrum est l'étalon *phocaïque*, ainsi appelé parce qu'il est celui de Phocée et que cette puissante cité commerciale paraît l'avoir propagé. Il s'applique particulièrement aux monnaies d'electrum des villes du nord de la région que nous avons déterminée, tandis que l'étalon lydo-milésien règne sur les villes du midi, Samos exceptée.

L'étalon phocaïque dont nous allons d'abord nous occuper, n'est pas resté fixe et immobile durant l'espace de trois siècles — du VIIe au Ve, — qui est celui dans lequel se meuvent nos recherches. Dans chaque atelier, il va s'altérant graduellement, à chaque émission nouvelle, si bien que les pièces les plus lourdes, prises en bloc, et sauf accident, sont généralement les plus anciennes.

Les poids de ces plus anciens produits du monnayage sont taillés suivant un étalon normal de 16 gr. 60 ; les statères les plus récents atteignent à

1. G. Radet, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 8 et suiv.

peine 15 gr. 40. Entre ces deux termes, les échelons intermédiaires sont si rapprochés que l'on ne saurait dire si les altérations de l'étalon phocaïque qui se produisent dans un même atelier, sont l'effet de mesures législatives, ou seulement le résultat de la tendance à l'affaiblissement, naturelle aux systèmes pondéraux, dans tous les temps et chez tous les peuples. Je croirais volontiers que, comme à Rome, les deux causes de cette dégradation pondérale se trouvent réunies et que la loi est, à plusieurs reprises, intervenue pour régulariser et sanctionner un abus ou un usage préexistant. Quoi qu'il en soit, il existe entre 16 gr. 60 et 15 gr. 40, une série qu'on peut supposer mathématiquement indéfinie, de poids étalons intermédiaires qui se succèdent chronologiquement, et c'est sous le bénéfice de cette réserve que l'examen des monuments nous permet de constituer sans trop d'arbitraire les trois séries suivantes :

Statère........................	16gr60	16gr	15gr40
1/2 stat........................	8,30	8	7,70
1/3 de stat. (trité)..............	5,53	5,30	5,13
1/6 de stat (hecté)............	2,76	2,55	2,56
1/12 de stat. (obole)...........	1,38	1,32	1,28
1/24 de stat. (hemi-obole).......	0,69	0,66	0,64
1/48 de stat. (quart d'obole).. ..	0,34	0,33	0,32
1/96 de stat. (8e d'obole)........	0,17	0,16	0,16

L'étalon de 16 gr. 60 se maintient jusque dans le premier quart du vie siècle; l'étalon de 16 grammes se rencontre aux environs de l'an 500; l'étalon de 15 gr. 40 commence à paraître après 450.

Nous allons passer en revue les différents ateliers

monétaires dont les produits en electrum rentrent dans le cadre ainsi tracé. Les quelques monnaies d'argent que nous citerons en même temps, n'ont d'autre but que de placer les pièces d'electrum dans leur milieu ou de justifier leur attribution géographique ou chronologique. Pour ne pas compliquer un sujet déjà obscur par lui-même, nous nous occuperons seulement plus tard du monnayage primitif en argent.

I. *Phocée.*

1. Phoque, tourné à droite; dessous, la lettre Θ.

℟. Deux carrés creux, d'inégale dimension, placés côte à côte.

El. Statère, 16 gr. 50. — Flan globuleux et irrégulièrement allongé. — Pl. I, fig. 1 et 2.

Ce statère est, jusqu'ici, connu seulement par les deux exemplaires que nous reproduisons côte à côte. Le premier (fig. 1) est passé, avec la collection Cousinéry, au Cabinet des médailles de Munich [1]; l'autre (fig. 2) a été récemment acquis par le Musée britannique [2]. Au point de vue technique, il est intéressant

1. Sestini, *Stateri antichi*, p. 23, n° 1, et pl. I, fig. 1; Brandis, *Das Münz-Mass- und Gewichtwesen*, p. 396; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 2; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 17; le même, dans le *Numism. Chronicle*, 1875, p. 281, et pl. X, fig. 6; le même, *Hist. numor.*, p. 506; le même, *Catalogue of greek Coins, Ionia*, Introd., p. XXI; Imhoof-Blumer *Monnaies grecques*, p. 295; Imhoof-Blumer et O. Keller, *Tier und Pflanzenbilder*, pl. IV, fig. 22.

2. W. Worth, dans le *Numism. Chronicle*, 1894, p. 14, et pl. I, fig. 14. Je remercie vivement MM. Barclay V. Head, A. de Sallet et Hans Riggauer des empreintes de Londres, de Berlin et de Munich qu'ils ont bien voulu m'envoyer.

de comparer l'une avec l'autre ces deux monnaies primitives. Elles ont été frappées à l'aide des mêmes coins; les carrés creux du revers de l'une et de l'autre sont identiques. Mais remarquez que le plus petit de ces carrés n'est pas placé tout à fait à la même place par rapport au plus grand. Sur le statère n° 1, il est sensiblement plus bas que sur le statère n° 2, et il est moins rapproché de son voisin. Que conclure de là, sinon que ces carrés creux ont été apposés séparément, indépendamment l'un de l'autre? ce sont des marques imprimées par deux poinçons différents, et non pas seulement, comme on le dit habituellement, des aspérités banales ménagées sur l'enclume monétaire pour empêcher le lingot de glisser sous le coup du marteau, au moment de la frappe de l'autre face. Si l'on envisage à ce point de vue les emblèmes des carrés creux des monnaies primitives, et si on les considère comme les poinçons de magistrats monétaires, de contrôleurs ou de vérificateurs du poids et de l'aloi des lingots, on comprendra mieux pourquoi, par exemple, l'un des deux ou trois carrés creux d'un statère déterminé, se trouve reproduit seul et sans ses voisins, au revers de l'hecté ou de l'obole correspondante, ainsi que nous l'avons constaté sur des monnaies de la trouvaille de Samos [1]; on s'expliquera plus aisément comment il se fait que le revers de certaines pièces porte deux, trois et jusqu'à quatre empreintes creuses,

1. Cf. *Revue numismatique*, 1894, p. 154; comparez surtout, sur la pl. III (1894), le revers de l'hecté, fig. 11, avec l'un des carrés creux du statère qui figure sous le n° 2 de la même planche.

indépendantes, décorées de figures diverses, — telles que fleurons, quadrupèdes, poissons, oiseaux, reptiles, — gravées en relief. Ces images sont, pour moi du moins, les marques particulières d'essayeurs, de contrôleurs, de marchands ou banquiers peut-être : les choses se passent encore ainsi en Chine pour les lingots monétaires d'or et d'argent. C'est donc vainement qu'on chercherait, comme on l'a fait parfois, à rapprocher ces symboles personnels et privés, de la mythologie ou de l'histoire des cités où l'émission monétaire a eu lieu. Nous essayerons plus tard de préciser et de justifier plus amplement notre observation d'aujourd'hui, en montrant qu'on ne doit pas confondre ces poinçons personnels avec le carré creux banal et sans type, qui se perpétue, toujours le même, dans certaines séries.

Sous le phoque (φώκη), emblème parlant de Phocée, on remarque la lettre Θ, qui ne saurait être qu'un Φ, initiale du nom de la ville, bien que la forme de cette lettre ne soit pas celle du Φ dans les inscriptions contemporaines, en particuler sur la monnaie éphésienne sur laquelle on lit le nom de Phanès.

On peut, ce semble, rapprocher du statère qui précède, l'hecté suivante :

2. Deux phoques nageant en sens inverse.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments irréguliers.

El. Hecté, 2 gr. 62 — Musée de Munich [1] — Pl. I, fig. 3.

1. Sestini, *Stateri antichi*, p. 24, et pl. I, fig. 2.

A côté de cette précieuse pièce, doivent prendre place les hectés, oboles et hémi-oboles, aux types du phoque et de la tête de phoque, que M. Head a groupées dans *Ionia*, sous les nos 6 à 11 A (p. 204); il me semble que toutes ces pièces, aux mêmes types, sont d'un style assez ancien pour figurer, avec les statères décrits plus haut, en tête de la série phocéenne.

Les monnaies d'argent qui ont fait partie des mêmes émissions et que leur style ne permet pas de séparer des *electrums* précédents, sont également au type du phoque ou de la tête du phoque. Ce sont les seules pièces d'argent que fournisse la longue suite monétaire de Phocée [1].

L'époque du début du mônnayage est aussi incertaine à Phocée qu'à Samos. On est porté naturellement à la faire concorder avec la période de la plus grande prospérité commerciale et politique de Phocée. Dès le milieu du VIIe siècle, les navires de Phocée s'engagent à la suite de ceux de Samos et de Chalcis sur la route de l'Italie, de la Sicile, de l'Ibérie, et bientôt même, dans cette dernière contrée, ils réussissent à supplanter leurs devanciers et concurrents. La prospérité maritime de Phocée ne cessa de grandir jusqu'au temps de la domination des derniers

1. Voyez ces monnaies d'argent dans Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 294-295; Imhoof-Blumer et O. Keller, *Tier und Pflanzenbilder*, pl. IV, fig. 23 et 24; B. Head, *Ionia*, p. 214, et pl. XXIII, fig. 1 et 2. Les petites divisions à la tête de phoque risquent parfois d'être confondues avec les petites divisions à la tête de thon qui appartiennent à Cyzique. — On attribue à la colonie phocéenne de Massilia, une petite pièce d'argent au type de la tête de phoque qui pourrait bien n'être qu'une monnaie de Phocée apportée en Gaule par le commerce. Cf. Mis de Lagoy, dans la *Revue numismatique*, 1846, p. 85; E. Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, p. 11, n° 499; H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, pl. II, fig. 499.

Mermnades sur l'Asie mineure, et même jusqu'à l'invasion perse en 546. C'est donc à cette période de la thalassocratie de Phocée sur la Méditerranée occidentale que paraît se rapporter le groupe que nous venons de signaler. Si on le compare, au point de vue du style, aux monnaies de la trouvaille de Samos, on le jugera d'un art plus avancé et plus récent que ces dernières, et on lui assignera en conséquence le commencement du VIe siècle, ce qui cadre bien avec les quelques renseignements historiques que nous avons rappelés.

Après la conquête de la Lydie par Cyrus, en 546, les villes grecques de la côte d'Asie se trouvèrent contraintes de subir le joug des Perses. En vain, les Phocéens reçurent des secours en argent d'un roi de l'Ibérie, Arganthonios, pour fortifier leur cité menacée. Forcés de prendre la fuite devant le général perse Harpagos, ils s'embarquèrent avec leurs femmes et leurs enfants, pour aller fonder Velia, en Lucanie : les Perses entrèrent dans une ville déserte.

Ce grand évènement eut son contre-coup dans l'histoire monétaire de Phocée : l'atelier de cette ville demeura fermé pendant un certain laps de temps [1]. En outre, l'invasion perse fit cesser le monnayage de l'argent, et c'est à partir de Darius, que, dans le commerce asiatique, la drachme grecque fut remplacée par le sicle médique. Le statère d'electrum fut aussi supprimé; l'hecté seule put continuer à être émise à Phocée; les armes parlantes de la ville, le phoque, sont désormais réduites au rang de petite

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 506; le même, *Ionia*, Introd., p. XXI.

marque d'atelier, c'est-à-dire de symbole accessoire, à côté du type principal qui doit varier incessamment : nous constaterons à Cyzique des modifications parallèles.

Sous Darius (521-486), Phocée repeuplée en partie, mais bien déchue de son ancienne splendeur, était gouvernée par un tyran, Laodamas, qui reconnaissait la suzeraineté du grand Roi. L'émission des hectés dut être alors encore peu abondante, si on la mesure à la faiblesse de Phocée à cette époque. Lors de l'insurrection générale des villes ioniennes contre les Perses, en 498, les Phocéens peuvent armer seulement trois vaisseaux, tandis que les Milésiens, par exemple, en ont 80 ; les Priéniens, 12 ; les Téiens, 17 ; les Erythréens, 8 ; ceux de Chios, 100 ; ceux de Lesbos, 70, et les Samiens, 60 [1]. C'est toutefois un phocéen, Dionysios, que les confédérés investissent du commandement suprême de la flotte ; nous avons déjà rappelé l'épilogue désastreux de cette tentative de révolte contre le joug étranger [2].

Le poids des plus anciennes hectés phocéennes émises sous la domination perse ne dépasse pas 2 gr. 70 ; il correspond, par conséquent, à un statère étalon d'environ 16 gr. 20 seulement. Leurs types sont très variés : têtes féminines ; tête de satyre ; tête de taureau androcéphale ; têtes de griffon, de sanglier, de bélier, de lion. M. Barclay Head a publié l'importante série que possède le Musée britannique [3]. Le Cabinet des médailles en a également

1. Hérod., VI, 8.
2. Ci-dessus, *Revue numismatique*, 1894, p. 277.
3. B. Head, *Ionia*, pl. IV et p. 203 et suiv.

une suite intéressante et l'on en conserve dans tous les grands médailliers. Nous n'avons donc point à les signaler autrement; nous insisterons seulement sur la présence du phoque, qui figure toujours en symbole, à côté du type principal, de même que le thon sur les cyzicènes. Parfois, ce petit symbole est mal venu à la frappe ou rogné, à tel point qu'on a pu méconnaître son existence et classer à des ateliers divers des hectés qui sont en réalité d'origine phocéenne. La suivante, par exemple, a été longtemps attribuée à Héraclée de Bithynie :

Tête de femme, à gauche, de style archaïque, les cheveux retenus par un bandeau. ℟. Carré creux partagé en quatre compartiments. (Plusieurs exempl., 2 gr. 60 à 2 gr. 55 [1]). Sur l'exemplaire du Musée britannique, on voit nettement, derrière la tête, le symbole du petit phoque, qui est à peine apparent sur les autres spécimens de cette intéressante pièce: son classement à Phocée ne peut donc plus faire doute aujourd'hui [2]. C'est ainsi que chaque jour voit se restreindre de plus en plus le nombre des ateliers d'émission des monnaies d'electrum.

Dès que Phocée a reconquis une partie de son importance maritime, elle se jette avec ardeur dans la ligue athénienne contre les Perses, ligue déjà constituée en 475. Ce fut alors que l'émission des hectés d'electrum (φωκαΐδες ἕκται χρυσίου), reçut l'extraordinaire impulsion qui devait rendre ces pièces si populaires dans tout le monde hellénique. Sous

1. Brandis, p. 387.
2. B. Head, *Ionia*, p. 203, nº 1, et pl. IV, fig. 1.

Périclès (vers 454), Phocée, riche et puissante, paye à Athènes, comme membre de la ligue, un tribut annuel de trois talents.

Vers 400, Phocée et Mytilène conclurent le traité d'alliance monétaire dont la teneur nous a été conservée en grande partie par une inscription [1]. Aux termes de cette convention, les hectés phocaïques furent désormais frappées à la fois à Mytilène et à Phocée. Celles qui sortirent de ce dernier atelier continuent à se distinguer des autres par le symbole du petit phoque que n'ont pas celles de Mytilène. Le poids de ces joliês médailles globuleuses a encore dégénéré, et il n'est plus ce qu'il était au début du v° siècle; il atteint à peine 2 gr. 56, taille qui relève d'un étalon de 15 gr. 40 seulement : c'est la dernière étape du poids phocaïque à Phocée même.

Téos.

3. Protome de griffon, la gueule béante, à gauche; au dessus, la légende IΣOM.

℞. Carré creux de petites dimensions.

El. Statère, 16 gr. 58. — Flan globuleux et arrondi. Exemplaire unique au Cabinet de Munich [2]. — Pl. I, fig. 4.

1. Newton, dans les *Transactions of the royal Society of Literature*, t. VIII, 1866, p. 549; Conze, *Reise auf der Insel Lesbos*, pl. VI, 1; Fr. Lenormant, dans la *Revue numismatique*, 1868, p. 242; le même, dans *La Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 196, et t. II, p. 62; B. Head, *Hist. numor.*, pp. 484 et 507; R. Weil, *Studien auf dem Gebiete des antiken Münzrechts*, p. 14 (Berlin, 1893); J.-A. Blanchet, *Les Monnaies grecques*, p. 38; W. Wroth, *Catal. of greek Coins. Troas, Aeolis and Lesbos*, Introd., p. LXV; B. Head, *Ionia*, Introd., p. XXII.

2. Sestini, *Stateri antichi*, pl. IX, fig. 5; Brandis, p. 397; Mommsen, *Hist.*

4. Tête de griffon, la gueule béante, à droite.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. Hecté, 2 gr. 75. — Coll. de Luynes. — Pl. I, fig. 5 [1].

5. Tête de griffon, la gueule béante, à droite.

℞. Carré creux, orné de protubérances irrégulières.

El. Obole, 1 gr. 38. — Acquisition récente du Cab. des médailles. — Pl. I, fig. 6.

6. Tête de griffon, la gueule béante, à droite.

℞. Carré creux.

El. Hemi-obole, 0 gr. 64. — Cab. des médailles. — Pl. 1, fig. 7.

Un certain nombre de monnaies d'argent, au type du griffon, se rattachent au groupe en electrum que nous venons de décrire [2].

Téos était, dès le VIIe siècle, une des villes importantes de la confédération ionienne. Les vicissitudes de son histoire, que l'on connaît peu, au temps de la lutte des villes grecques contre les Lydiens, puis contre les Perses, sont les mêmes que celles de Phocée et des cités voisines. Elle fut soumise au joug; devant l'invasion perse, en 546, la plupart de ses habitants émigrèrent pour aller coloniser Abdère sur la côte de Thrace [3]. Mais Téos, comme Phocée, se repeupla

de la monn. romaine, t. I, p. 2; B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1875, p. 282; le même, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 18; le même, *Historia numorum*, pp. 506 (à Phocée) et 511 (à Téos); le même, *Ionia*, Introd., p. XXI. Cf. le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, v° *Gryps*, p. 1763.

1. Brandis, p. 397.
2. Voyez en particulier, B. Head, *Ionia*, pl. XXIII, fig. 3 et suiv. (à Phocée).
3. Herod., I, 168; Strab., XIV, 1, 29.

vite et, en 498, quand elle prit part à l'insurrection générale de l'Ionie, nous la voyons armer dix-sept navires. Plus tard enfin, elle entre dans la ligue athénienne contre les Perses [1]. Les environs de Téos produisaient, comme Chios, d'excellent vin; aussi a-t-on trouvé dans ses ruines des inscriptions en l'honneur de Dionysos; on y a également découvert les ruines d'un temple de ce dieu dont l'image ou les symboles paraissent souvent sur les monnaies, mais seulement à partir du IV[e] siècle.

Les monnaies primitives en electrum et en argent que nous venons de grouper doivent-elles être classées à Phocée ou à Téos, les deux villes où, par la suite, le griffon devient l'un des types monétaires les plus ordinaires? On lisait autrefois, sur le célèbre statère de Munich, la légende ΤΣΟΜ = Τίος, et l'on s'imaginait, en conséquence, être certain de l'attribution à Téos de cette pièce et de tout le groupe qu'elle entraîne avec elle. Mais, dans la suite, une observation plus attentive a permis de constater que la première lettre de la légende est Ι (ζ) et non Τ; dès lors on s'est cru autorisé à penser que la légende de la pièce n'avait plus de rapport avec le nom de la ville de Téos, et on a proposé de classer tout le groupe à Phocée [2].

Pourtant, une réflexion générale s'impose, de prime abord. Quand elles ont commencé à battre monnaie,

1. Thucyd., III, 32.

2. B. Head, *Hist. numor.*, p. 506; le même, *Ionia*, Introd., p. XXI et p. 205, n° 12 et suiv. M. Head s'exprime ainsi. « Remarkable stater with a griffin's hed accompanied by an inscription apparently ΙΣΟΜ which has not been explained. »

les villes grecques ont, toutes, adopté un type simple, unique, qui fût leur emblème particulier, facilement reconnaissable; la complication et la multiplicité des types sont venues seulement plus tard. C'est ainsi que Cyzique a exclusivement le thon sur ses monnaies primitives; que Chios a le sphinx; Egine, la tortue, etc.; il nous répugne d'admettre que Phocée eût inauguré à la fois deux séries, l'une au type du phoque, l'autre au type du griffon, avec une différence notable dans la forme du carré creux du revers. D'autre part, si l'on fait abstraction du groupe dont nous cherchons la véritable patrie, on constatera que la tête de griffon paraît, sur les monnaies d'electrum et d'argent de Phocée, seulement lorsque cette ville emprunte ses types monétaires aux ateliers voisins. En un mot, sur les hectés phocéennes, la tête de griffon ne se présente pas plus tôt que la tête de lion, de taureau, de bélier, de sanglier, et elle est toujours, comme ces dernières, accompagnée d'un petit phoque. Cette multiplicité des types à Phocée, comme à Cyzique, empêche que l'un d'eux, — la tête de griffon, — puisse être invoqué comme argument à l'appui de l'attribution, à cette ville, du groupe primitif marqué du même emblème. Au contraire, Téos n'a jamais cessé d'avoir le griffon comme type monétaire, et Abdère de Thrace, sa colonie, a adopté le même symbole national dès le temps de sa fondation. Ainsi, pour toutes ces raisons, déjà, il y aurait lieu de classer à Téos plutôt qu'à Phocée les monnaies primitives au type du griffon ou de la tête de griffon. Mais il y a d'autres considérations à faire valoir.

Nous croyons que le mot ΙΣΟΜ (Ζίος) représente le nom même de Téos.

En effet, on sait que les lettres Τ, Δ, Ζ, sont trois lettres du même organe, qui se confondaient souvent dans la prononciation et pouvaient parfois, dans l'écriture, être employées l'une pour l'autre. Ainsi, par exemple, en Crète, sur une monnaie de Polyrhenium, à l'effigie d'Auguste, on voit la tête de Zeus Cretagénès, accompagnée de l'inscription ΤΑΝ ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ [1]. Le mot ΤΑΝ est pour ΖΑΝ, forme dialectale du nom de Zeus, et l'on trouve aussi Τάν pour désigner Zeus dans une inscription de Hiérapytna [2]. Il y a longtemps que Charles Lenormant a rapproché le Ζάς, Ζανός de Phérécyde, du dieu Τένης, de l'Archipel, qui donne son nom à l'île de Tenedos, et qui est identique à *Tinia*, le Zeus des Etrusques [3]. Une inscription de Paros nous fournit ζαπέδῳ pour δαπέδῳ [4]; dans d'autres textes épigraphiques nous relevons : Ζαιθώνειος pour Διαιθώνειος; ζάδηλον pour διάδηλον; ζά νυκτός pour διά νυκτός [5], etc. On pourrait ainsi multiplier les exemples de la permutation des trois lettres Τ, Δ, Ζ. Pour nous en tenir à la côte de l'Ionie, nous savons que, dans le dialecte de Lesbos, le Ζ remplaçait souvent Δ ou Δι; on disait Ζόννυσος pour Διόννυσος [6].

1. J. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*, t. I, p. 284, n° 52.
2. Cauer, *Delectus inscriptionum graecarum*, n° 116.
3. *Trésor de numismatique. Nouvelle galerie mythologique*, p. 19.
4. Cauer, *op. cit.*, n° 522.
5. Otto Hoffmann, *Die griechischen Dialekte*, t. II, p. 514.
6. F. Lenormant, dans le *Dict. des antiquités grecq. et rom.* de Daremberg et Saglio, art. *Bacchus*, t. I, p. 594; O. Hoffmann, *Die griech. Dialekte*, t. II, p. 514.

Ces observations nous autorisent, ce semble, à considérer la légende monétaire ΣΙΟΜ = Ζίος, comme représentant le nom même de Téos. Si l'on admet cette interprétation, l'attribution à Téos de tout le groupe monétaire en electrum et en argent, au type du griffon, sera désormais établie avec certitude.

L'examen paléographique de notre légende suggère d'autres réflexions. On connaît le fameux statère éphésien du Musée britannique dont nous transcrivons ici la légende aussi exactement que possible :

ΑΜΞΙΣ ΙΜΞ ΣΟΝΞΙΑΦ (φαένος ἐμὶ σεμα)[1]

Un certain nombre des lettres de cette inscription se retrouvent avec une forme toute différente sur les statères de Phocée et de Téos. Le Φ est fait ainsi, Φ, à Ephèse, et ainsi, Θ, à Phocée. L'I est droit (ainsi, I) à Ephèse, tandis qu'il est sinueux, ς, à Téos. L'Σ est debout, Σ, à Ephèse, tandis qu'il est M, à Téos.

Voilà des différences bien caractéristiques, relevées sur des monnaies contemporaines. A Phocée et à Téos, on fait usage, dans les légendes monétaires, de l'alphabet dit *cadméen*, tel qu'on le trouve dans les inscriptions de Théra et des autres îles de la mer Egée ; à Ephèse, c'est l'alphabet dit *ionien*.

Il appartient à ceux qui s'occupent de l'histoire de l'alphabet grec et des dialectes de la langue, de tirer parti de ces diverses constatations. Nous les rapprocherons seulement ici du témoignage d'Hérodote[2] qui s'exprime comme il suit :

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 526 (à Halicarnasse) ; B. Head, *Guide to the coins of the Ancients*, pl. I, fig. 7 ; *Ionia*, p. 47 (à Ephèse).
2. Herod., I, 142.

« Les Ioniens n'ont pas tous la même langue ; ils font usage de quatre dialectes. Milet est de leurs villes la première au midi ; viennent ensuite Myos et Priène, celles-ci sont en Carie et parlent un même langage ; celles de la Lydie sont Éphèse, Colophon, Lebedos, Clazomène et Phocée qui n'ont point la même langue que les précédentes, mais un dialecte propre. Il y a encore trois autres villes ioniennes : deux sont situées en des îles, Samos et Chios ; la troisième, Erythrée, est sur le continent. Chios et Erythrée parlent le même dialecte ; Samos a le sien à elle seule. Ainsi, il y a quatre dialectes. »

N'est-il pas intéressant de chercher à contrôler l'assertion de l'historien d'Halicarnasse par l'étude des monnaies contemporaines ?

Lesbos.

Deux villes frappèrent des monnaies d'electrum dans l'île de Lesbos : ce sont Mytilène et Méthymne. Les débuts de ce monnayage, dans l'un et l'autre de ces ateliers, ne nous paraissent pas avoir été, jusqu'ici, bien nettement dégagés. Si, comme on doit le faire, on refuse à Lesbos le statère phocaïque au type de la tête de lion [1] que nous classerons plus loin à Smyrne, on constatera que, dans l'état actuel de la science, représenté par le plus récent catalogue de M. Wroth, Lesbos, qui a des monnaies de billon au moins dès le milieu du VIe siècle, ne commence à frapper l'electrum que vers l'an 480 [2]. Cette date

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 483.
2. W. Wroth, *Troas*, etc. Introd., p. LXVI. M. B. Head ne fait même com-

est rationnelle si l'on s'en tient aux hectés que MM. Head et Wroth ont classées à Lesbos. Ces hectés paraissent avoir été frappées, les unes à Mytilène, les autres à Méthymne, en vertu d'une convention entre ces deux villes, analogue à celle que conclut plus tard Mytilène avec Phocée. En effet, on lit sur quelques-unes de ces pièces, les initiales ΛΕ, qui indiquent qu'elles étaient frappées pour l'île de Lesbos toute entière.

Mais antérieurement à ce monnayage fédéral, les villes de Mytilène et de Méthymne eurent séparément leur monnayage propre, avec leurs types autonomes et particuliers : dans cette période archaïque de leur histoire monétaire, Mytilène avait pour emblème une tête de veau, et Méthymne une tête de sanglier.

Voici le groupe de monnaies en electrum, de style primitif, qu'on doit, suivant nous, attribuer à Mytilène.

7. Tête de veau, à droite.
℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.
El. Hecté, 2 gr. 60 [1].

8. Tête de veau, à droite.
℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.
El. Obole, 1 gr. 30 — Cab. des médailles [2]. — Pl. I, fig. 8.

9. Autre exemplaire, 1 gr. 30 — Cab. de Munich [3].

mencer l'émission des hectés lesbiennes que vers l'an 450. B. Head, *Hist. numor.*, p. 484.

1. Prokesch-Osten, *Inedita*, 1854, pl. IV, fig. 12; Brandis, p. 391.
2. Brandis, p. 391.
3. Sestini, *Stateri antichi*, p. 54, et pl. IV, fig. 25.

10. Tête de veau, à droite.

℞. Carré creux.

El. Hemi-obole, 0 gr. 65 — Cab. de Munich [1].

Pour justifier le classement à Mytilène de ces pièces de poids phocaïque, il suffira d'invoquer les monnaies de billon, puis d'argent et de bronze, qui sont au même type de la tête de veau, accompagné parfois de la légende MY ou MYTI [2]. Les monnaies de billon auxquelles nous venons de faire allusion, remontant au milieu du VIe siècle, fixent la date de l'émission des pièces d'electrum, qui paraissent être contemporaines.

A la même époque, Méthymne frappait les monnaies suivantes, au type de la tête de sanglier :

11. Tête de sanglier, à gauche. Style rude et sec.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. Hecté, 2 gr. 74 — Cab. des médailles. — Pl. I, fig. 9.

12. Tête de sanglier, à gauche (presque méconnaissable).

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. Obole, 1 gr. 38 — Cab. des médailles.

13. Tête de sanglier, à gauche.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. Hemi-obole, 0 gr. 67 — Cab. des médailles. — Pl. I, fig. 10.

1. Sestini, *Stateri antichi*, p. 54, et pl. IV, fig. 26.
2. W. Wroth, *Troas*, etc., pl. XXX, fig. 20 à 22, et pl. XXXVII, fig. 11, 12 et 13.

14. Tête de sanglier, à droite.
℞. Carré creux.
El. Quart d'obole, 0 gr. 34 — Musée britannique.

15. Tête de sanglier, à gauche.
℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.
El. Huitième d'obole, 0 gr. 18 — Cab. des médailles. — Pl. I, fig. 11.

16. Autre exemplaire, 0 gr. 16 — Cabinet des médailles.

Il existe de rares pièces en argent au même type et du même style, qu'on a laissées jusqu'ici parmi les monnaies incertaines ; nous en donnons un spécimen qui pèse 4 gr. 16[1] — Cab. des médailles. — Pl. I, fig. 12.

Parmi les monnaies primitives en billon, il en est dont le type est la même tête de sanglier que celle qui figure ici ; la légende ΛΕ ou ΛΕΣ qui accompagne parfois cette tête, nous désigne Lesbos comme la patrie certaine de tout ce monnayage[2]. En outre, plus tard, à partir de l'an 500, le type du sanglier est accompagné de la légende ΜΑΘΥΜΝΑΙΟΣ.

De ce qui précède, il résulte que dans l'île de Lesbos, deux villes frappèrent des monnaies d'electrum, de poids phocaïque, dès la première moitié du VIe siècle : Mytilène, au type de la tête de veau, et Méthymne, au type de la tête de sanglier. Ces monnaies sont taillées suivant un statère étalon de 16 gr. 60 à 16 grammes. Plus tard, vers l'an 480, les

1. Les exemplaires qui se trouvaient dans la trouvaille de Santorin, en 1821, ont été attribués, à tort, à Lyttus de Crète. W. Wroth, *Numism. Chron.*, 1884, pp. 276-277.
2. W. Wroth, *Troas*, etc. Introd., p. LXIII, et p. 150 ; pl. XXX, 6 à 13.

deux villes s'associèrent et commencèrent en commun l'émission des hectés de Lesbos, si nombreuses, dont le poids atteint à peine 2 gr. 60. Enfin, vers l'an 400, intervint entre Phocée et Mytilène le fameux traité monétaire dont nous avons parlé plus haut, et qui eut pour effet de multiplier encore la frappe des hectés ; elle se prolonge jusqu'au milieu du IVe siècle, et l'on constate que le poids phocaïque s'affaiblit graduellement et dans les mêmes proportions qu'à Phocée.

Smyrne.

17. Tête de lion, à gauche, tirant la langue. Style très archaïque.

℞. Carré creux orné d'aspérités irrégulières.

El. Statère, 16 gr. 10 — Musée britannique [1].

18. Autre exemplaire.

El. Statère, 16 gr. 06 — Coll. de Luynes [2].

19. Variété, avec la tête de lion, à droite.

El. Statère, 16 gr. 05 — Cab. des médailles. — Pl. I, fig. 13.

20. Tête de lion, la gueule béante, à gauche. Flan convexe qui ressemble à un bouclier rond.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.

El. Hecté, 2 gr. 76 — Musée britannique [3].

1. Brandis, p. 395 ; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 17, et pl. I, fig. 7 (à Sardes) ; B. Head, *Hist. numor.*, p. 506 (à Mytilène) ; le même *Guide to the coins of the Ancients*, p. 5, n° 10, et pl. I, fig. 10 ; le même, *Ionia. Introd.*, p. XX, et p. 9, n° 39, pl. II, fig. 1 ; même ouvrage, p. 236, n° 1, pl. III, fig. 1 (à Smyrne).
2. Brandis, p. 395.
3. Brandis, p. 395 ; B. Head, *Lydia and Persia*, p. 17, et pl. I, fig. 8

21. Tête de lion, la gueule béante, à gauche. Flan convexe ; style dur et sec.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. Hecté, 2 gr. 74 — Cab. des médailles [1]. — Pl. I, fig. 14.

22. Tête de lion, la gueule béante, à gauche.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.

El. Quart d'obole, 0 gr. 33 — Cab. des médailles [2]. — Pl. I, fig. 15.

23. Tête de lion, l'œil globuleux, la gueule fermée, à gauche.

℞. Carré creux.

El. Hecté, 2 gr. 76 — Coll. de M. Greenwell [3].

24. Tête de lion, la gueule fermée, à gauche.

℞. Carré creux.

El. Hecté, 2 gr. 66 — Coll. de M. Loebbecke.

25. Variété, 2 gr. 65 — Coll. de M. Six [4].

26. Tête de lion, la gueule fermée, à gauche.

℞. Carré creux.

El. Quart d'obole, 0 gr. 34 — Cab. des médailles.

Ces monnaies, de poids phocaïque, paraissent se rattacher à deux séries distinctes dont la plupart des divisions nous manquent. Le premier groupe (n°s 17

(à Sardes); le même, *Ionia*, p. 10, n° 43, et pl. II, fig. 4; même ouvrage, p. 236, n° 2, et pl. III, fig. 2 (à Smyrne).

1. Brandis, p. 395.
2. Brandis, p. 395 (à Milet).
3. *Numism. Chronicle*, 1890, p. 28, et pl. III, fig. 19; J.-P. Six, dans le même recueil, 1890, p. 204, note 55.
4. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 204, note 55.

à 22) a pour type une tête de lion, la gueule béante; le second groupe (n°s 23 à 26) a pour type une tête de lion, la gueule fermée. S'agit-il des produits de deux ateliers différents, ou simplement d'émissions successives du même atelier? Quoi qu'il en soit, je cherche en vain les raisons qui ont pu autoriser mes devanciers à classer ces pièces, tour à tour, aux rois de Lydie, à Milet, à Mytilène, etc. L'hypothèse qui nous semble la plus probable est celle à laquelle M. Head s'arrête en dernier lieu : ce savant éminent propose, pour une partie de ces monnaies, l'attribution à Smyrne [1].

Au VIIe siècle, cette ville était, comme Phocée, l'une des plus puissantes de la confédération ionienne. Dès le temps de Gygès (687-652), qui pourtant, avait pour favori l'aède smyrniote Magnès [2], elle excitait la jalousie des rois de Lydie, à cause de son opulence et de l'extension de son commerce. Une longue guerre, sur laquelle on a fort peu de détails, s'engagea; les Smyrniotes furent d'abord victorieux, et Mimnerme de Colophon a célébré leur bravoure [3]. Mais sous Alyatte, vers 585, ils finirent par succomber; leur ville fut prise et Alyatte la détruisit de fond en comble. Smyrne resta plus de trois siècles à l'état de bourgade et ne se releva de ses ruines que vers le siècle d'Alexandre [4].

Du récit qui précède, il résulte que les monnaies

1. B. Head, *Ionia*, p. 236.
2. G. Radet, *La Lydie*, p. 183.
3. Pausanias, IX, 29, 4.
4. G. Radet, *La Lydie*, p. 197; Ramsay, *Hist. geography of Asia minor*, p. 61.

de Smyrne ne sauraient être postérieures à l'an 585. La série d'*electrums* que nous avons décrite appartient par son style au VIIe siècle ou au commencement du VIe; elle cesse brusquement et ne se continue pas dans la suite. Cet arrêt soudain, ce poids phocaïque, cette place chronologique sont autant d'arguments qui militent en faveur de l'attribution de ces pièces à l'ancienne Smyrne : sans elles, cette puissante cité n'aurait pas de monnaie, ce qui serait peu vraisemblable [1].

Clazomène.

27. Bélier marchant à droite.
℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.
El. Hecté, 2 gr. 71 — Cab. des médailles. — Pl. I, fig. 16.

28. Tête de bélier, à droite. Style archaïque.
℞: Carré creux partagé en quatre compartiments.
El. très jaune, 4 gr: 28 (poids phocaïque?) — Coll. de M. Six.

29. Tête de bélier, à gauche.
℞. Carré creux irrégulier.
El. Hecté, 2 gr. 78 — Musée de Berlin. — Pl. I, fig. 17.

30. Tête de bélier, à droite.
℞. Carré creux.
El. 0gr. 90 (poids phocaïque?) — Musée britannique [2].

1. B. Head, *Ionia*, Introd., p. XX.
2. B. Head, *Ionia*, p. 4, et pl. I, fig. 14.

31. Tête de bélier, à gauche.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.

El. très jaune, Hemi-obole, 0 gr. 65 — Coll. de M. Six [1].

32. Tête de bélier, à droite.

℞. Carré creux.

El. Hemi-obole, 0 gr. 61 [2].

33. Autre exemplaire, 0 gr. 58 — Cab. des médailles. — Pl. I, fig. 19.

34. Autre exemplaire, 0 gr. 57 — Musée britannique [3].

35. Tête de bélier, à droite.

℞. lisse.

El. Quart d'obole, 0 gr. 32 — Coll. de M. Imhoof-Blumer [4].

Il faut peut-être rapprocher de ces monnaies d'electrum la pièce d'argent qui suit :

36. Protome de bélier, bondissant à droite, les pattes repliées.

℞. Carré creux partagé par des lignes en relief qui se croisent.

Æ. 10 gr. 70 (fruste) — Cab. des médailles [5]. — Pl. I, fig. 18.

1. J.-P. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1890, p. 211, note 71.
2. Brandis, p. 389, d'après le catalogue de la collection Whittall, 1858, n° 399.
3. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1875, p. 268; le même, *Ionia*, p. 5, n° 17.
4. *Zeitschrift für Numismatik*, t. III, p. 309, n° 7.
5. Mionnet, *Supplément*, t. III, p. 594, n° 2, et pl. XXXIX, 2 (à Egine).

Les monnaies que nous venons de décrire et dont l'émission peut remonter jusqu'au VIe siècle, ne constituent pas un groupe bien homogène. Non seulement les types ne sont pas identiques, mais il y a divergence jusque dans les poids. La pièce n° 28, dont je dois la connaissance à M. Six, pèse 4 gr. 28 ; elle est en un electrum plus riche en or que ses voisines, et elle ne rentre pas dans le système phocaïque; on pourrait peut-être la considérer comme un quart de statère euboïque, dont l'étalon est d'environ 4 gr. 38 [1]. L'hecté du Musée de Berlin (n° 29), qui pèse 2 gr. 78, dépasse de quelques centigrammes le poids normal de l'hecté phocaïque. On peut donc, comme on le voit, élever très légitimement des doutes sur l'unité de la série.

Quant à son classement géographique, il n'est guère plus sûr. Parmi les villes qui peuvent revendiquer sinon toutes ces pièces, au moins quelques-unes d'entre elles, il faut citer au premier rang Cebren et Clazomène. L'une et l'autre étaient en situation de posséder un atelier dès le commencement du VIe siècle, et la tête de bélier paraît sur leurs monnaies des temps postérieurs [2]. Cebren a des pièces d'argent à ce type dès le Ve siècle : c'est sur leur existence que s'appuyait Brandis pour donner à cette ville une partie des pièces que nous venons de décrire [3]. Mais l'opinion de Brandis n'a guère été adoptée, en égard surtout à la position géographique de Cebren, qui est

1. Voyez ci-dessus, *Revue numismatique*, 1894, p. 159 (au lieu de 3 gr. 38, faute d'impression évidente, lisez 4 gr. 38).
2. W. Wroth, *Troas*, etc., p. 43.
3. Brandis, pp. 389, 411 et 416.

loin de la côte et n'a peut-être pas monnayé l'electrum [1].

Clazomène, située sur la côte méridionale du golfe de Smyrne, non loin de Phocée, était, dès le VIIe siècle, une des villes ioniennes les plus commerçantes. Les premières monnaies qu'on lui attribue avec certitude sont des pièces d'argent, au type du sanglier ailé, qui ne remontent pas au delà du commencement du Ve siècle [2]; elle n'a pas, jusqu'ici, de monnayage d'electrum [3]. En lui attribuant les pièces ou la plupart des pièces d'electrum et d'argent groupées ci-dessus, nous faisons cesser cette anomalie, et notre attribution s'appuie sur la présence, bien constatée à partir du commencement du IVe siècle, du bélier ou de la tête de bélier dans la numismatique clazoménienne.

Cyzique.

Le classement chronologique des monnaies d'electrum de Cyzique présente des difficultés spéciales qui sont loin d'être résolues à présent, même après les excellents travaux de MM. Greenwell [4] et

1. B. Head, *Ionia*, Introd., p. XXXIII; W. Wroth, *Troas*, etc. Introd., p. XIX, et p. 42, note.

2. B. Head, *Hist. numor.*, p. 490; le même, *Ionia*, pl. VI, fig. 1 et suiv.

3. Nous verrons plus loin que la petite pièce d'électrum au type de la tête de sanglier, classée conjecturalement par M. Head (*Ionia*, p. 17) à Clazomène, n'appartient vraisemblablement pas à cette ville, non plus que le statère d'electrum au type du sanglier ailé, qui a été frappé à Chios, comme M. Six me paraît l'avoir démontré. (Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 217, n° 11.)

4. Greenwell, *The electrum coinage of Cyzicus* (Londres, 1887, in-8°. Extrait du *Numism. Chronicle.*)

W. Wroth[1]. Néanmoins on connaît le plus ancien statère de cette ville; c'est la pièce suivante qui forme comme le pendant du premier statère de Phocée.

37. Thon orné de deux bandelettes.

℞. Deux carrés creux d'inégales dimensions et ornés d'aspérités irrégulières; dans le plus petit, on distingue l'image d'un scorpion en relief.

El. Stat. 16 gr. 32 — Musée britannique[2]. — Pl. I, fig. 25.

Le thon (πηλάμυς) étant l'emblème monétaire de Cyzique, comme le phoque est celui de Phocée, il ne peut y avoir d'hésitation au sujet de l'attribution à Cyzique de ce précieux statère. Mais il importe d'observer que le double carré creux du revers n'a rien de commun avec celui qui a été adopté, dans la suite, pour toutes les autres monnaies cyzicéniennes. Sur ces dernières, le carré creux est unique et garni de protubérances irrégulières, pour les pièces les plus anciennes, ainsi que nous allons le constater; puis, il est uniformément et toujours partagé en quatre compartiments disposés en biais comme les ailes d'un moulin à vent : il n'y a pas d'exception, durant l'espace de deux siècles et demi que dure ce monnayage. Ici, au contraire, nous avons, comme à Phocée, deux carrés creux, l'un plus grand que l'autre, et le plus

1. W. Wroth, *Catalogue*, etc. ; *Mysia*, p. 18 et suiv.

2. F. Lenormant, *Monnaies royales de la Lydie*, pl. VIII, fig. 13; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 18; le même, dans le *Numismatic Chronicle*, 1875, pl. X, fig. 7; le même, *Guide to the coins of the Ancients*, pl. I, fig. 12; Greenwell, *The electrum coinage of Cyzicus*, p. 45, et pl. I, fig. 1; B. Head, *Ionia*, p. 9, n° 40; W. Wroth, *Mysia*, p. 18, et pl. III, fig. 20.

petit renferme, suivant la théorie que nous avons émise plus haut, la marque particulière d'un magistrat monétaire ou d'un banquier. Il est aisé de se rendre compte que cette estampille au scorpion a été apposée après coup, en quelque sorte comme une contremarque. D'autre part, tandis que le thon est le type principal de notre statère, ce poisson, emblème de la richesse commerciale de la ville, n'est plus, sur toutes les autres pièces de la série des cyzicènes, qu'un symbole accessoire, à côté du type principal qui varie à chaque émission nouvelle. On constate donc à Cyzique et à Phocée une modification parallèle dans la fabrique des monnaies, la transformation et la disposition du type, enfin le sens particulier du symbole qui l'accompagne.

Le statère décrit plus haut remonte au commencement du VIe siècle. Nous savons que la ville, fondée par des Milésiens au milieu du VIIIe siècle, reçut en 682 suivant les uns, en 675 d'après d'autres chronologistes, de nouveaux colons qui donnèrent une extension plus considérable à son commerce [1]. C'est peut-être à la suite de cette seconde fondation que fut frappé le statère du Musée britannique.

C'est peu après, à notre avis, que prennent place les monnaies d'electrum et d'argent bien connues qui ont comme type une tête de thon [2]. En electrum on a des

1. Marquardt, *Cyzicus*, p. 50; E. Curtius, *Hist. grecque*, t. I, pp. 514 et 519; Greenwell, *op. cit.*, p. 5-6.

2. W. Wroth, *Mysia*, pl. III, fig. 8 et suiv. D'après MM. Imhoof-Blumer et O. Keller, le type de ces pièces ne serait pas la tête d'un thon, mais la tête d'un poisson appelé par les naturalistes *pinna nobilis*. Imhoof-Blumer et O. Keller, *Tier und Pflanzenbilder auf Münzen und Gemmen*, pl. VII, fig. 8, 9 et 10.

hectés qui pèsent environ 2 gr. 72; des oboles du poids de 1 gr. 34 ; des hemi-oboles de 0 gr. 68 ; des quarts d'obole de 0 gr. 32.

Les monnaies d'argent frappées en même temps sont les suivantes, au même type :

38. Tête de thon, à gauche ; au dessus, la queue d'un thon.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

Æ. 14 gr. 70 — Musée britannique [1].

39. Autre exemplaire, 14 gr. 23 — Musée britannique [2].

40. Autre exemplaire, 13 gr. 49 (fruste) — Coll. de Luynes.

41. Tête de thon, à droite.

℞. Carré creux irrégulier.

Æ. 1 gr. Cab. des médailles [3].

Le revers de toutes ces pièces n'a pas encore le carré creux en ailes de moulin, qui ne tardera pas à faire son apparition ; de plus, le monnayage d'argent ne se prolonge pas; il cesse soudain après cette apparition sporadique qui concorde avec l'émission, à Phocée, des pièces d'argent au type du phoque ou de la tête de phoque.

Qu'advint-il de Cyzique, au milieu des guerres suscitées par les rois de Lydie désireux de s'emparer des

1. Wroth, *Mysia*, p. 20, n° 16, et pl. III, fig. 21.
2. Wroth, *op. cit.*, p. 20, n° 17.
3. Voyez ci-dessus la note de la p. 10; on peut confondre parfois la tête de thon avec la tête de phoque sur ces petites monnaies d'argent.

villes grecques de la côte ? Sous Alyatte et sous Crésus, toutes les colonies grecques de l'Eolide et de la Mysie furent incorporées à l'empire lydien, et après la chute de Crésus, en 546, elles tombèrent entre les mains des Perses. C'est à ces ciconstances politiques que l'on doit vraisemblablement attribuer l'interruption que nous constatons dans le monnayage cyzicénien. Effectivement, une suspension dans la fabrication monétaire, analogue à celle que nous avons signalée à Phocée, peut seule nous rendre compte des différences caractéristiques qui existent entre les monnaies décrites plus haut et tout l'ensemble des autres cyzicènes. Il n'est pas téméraire de penser que les guerres lydiennes occasionnèrent cette révolution monétaire, puisque Cyzique, comme Phocée, rouvrit son atelier sous Darius, et commença l'émission de la longue série de statères d'électrum qui se prolonge sans interruption jusqu'au milieu du IVe siècle. Ces statères conservent longtemps pour base un étalon phocaïque de 16 gr. 30. A la fin du Ve siècle, ce poids diminue sensiblement, et enfin, les pièces les plus récentes, vers le temps de Philippe de Macédoine, ne dépassent pas 15 gr. 40 environ : c'est le poids que nous avons constaté aussi comme étalon des dernières hectés phocéennes et mytiléniennes.

Le parallélisme de l'histoire monétaire de Phocée et de Cyzique, jusqu'à la conquête perse et à la cessation du monnayage de l'argent, est si complet et si frappant qu'il paraît bien difficile de n'y reconnaître que l'action du hasard.

Lampsaque.

Aussi ancienne que Cyzique et colonisée comme cette dernière par des Milésiens et des Phocéens dès la fin du VIIIe siècle, Lampsaque ne paraît pourtant pas avoir frappé monnaie avant le Ve siècle. En effet, les plus anciens statères attribués à cette ville avec certitude sont les suivants :

42. Protome de cheval ailé, bondissant à gauche; au dessus, une amphore.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.

El. Statère, 15 gr. 05 — Musée britannique [1].

43. Variété, avec un symbole indistinct, au droit.

El. Statère, 15 gr. 27 et 15 gr. 15 — Musée britannique [2] et coll. de Luynes.

44. Protome de cheval ailé, bondissant à gauche; dessous, la lettre Ӿ; au pourtour, une branche de vigne.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.

El. Statère, 15 gr. 27 — Musée britannique [3].

45. Autre exemplaire, 15 gr. 35 — Musée britannique [4].

46. Autre exemplaire, 15 gr. 18 — Cab. des médailles.

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 456; W. Wroth, *Mysia*, p. 79, n° 6, et pl. XVIII fig. 7.
2. W. Wroth, *Mysia*, p. 79, n° 7.
3. W. Wroth, *Mysia*, p. 79, n° 8, et pl. XVIII, fig. 8; B. Head, *Hist. numor.*, p. 456.
4. W. Wroth, *Mysia*, p. 79, n° 9.

L'attribution de ce groupe monétaire à Lampsaque est rendue certaine, non seulement par le type de l'hippocampe, mais surtout par la présence de la lettre Ɪ sur les statères nos 44 à 46. La même lettre se retrouve en effet au revers de monnaies d'argent bien connues qui ont, au droit, une tête de femme janiforme, et au revers une tête casquée de Pallas. La contemporanéité de nos statères et de ces drachmes du commencement du ve siècle nous est assurée du même coup. D'autre part, les statères d'electrum ne dépassent pas un maximum de 15 gr. 40 ; or, nous avons constaté, par l'étude des monnaies de Phocée, de Mytilène et de Cyzique, que c'est seulement dans le cours du ve siècle, que l'étalon phocaïque descend à ce poids.

L'attribution à Lampsaque des petites divisions suivantes est moins sûre.

47. Tête de cheval, à droite.
℟. Carré creux, partagé en quatre compartiments.
El. Obole, 1 gr. 36 — Musée britannique [1].

48 Tête de cheval, à droite.
℟. Carré creux.
El. Obole, 1 gr. 02 (fruste) — Cab. des médailles. Pl. I, fig. 23.

49. Tête de cheval, à gauche.
℟. Carré creux.
El. Hemi-obole, 0 gr. 60 — Musée britannique [2].

1. B. Head, *Ionia*, p. 10, n° 47, et pl. II, fig. 8 ; *Numism. Chronicle*, 1887, p. 290, n° 47, et pl. XI, fig. 47.
2. B. Head, *Ionia*, p. 11, n° 53, et pl. II, fig. 11.

50. Tête de cheval, à droite.

℞. Carré creux.

El. Quart d'obole, 0 gr. 33 — Musée britannique [1].

Ces pièces, à cause de leur poids phocaïque et de leur type, me paraissent mieux convenir à Lampsaque qu'à Cymé d'Eolide : cette dernière ville, qui a des monnaies primitives en argent, au type du protome de cheval bondissant, ne paraît pas avoir monnayé l'electrum.

On classait naguère encore, en tête des monnaies de Lampsaque, le statère suivant, connu en plusieurs exemplaires, et qui ne suit pas l'étalon phocaïque :

51. Protome de cheval ailé, bondissant, à gauche; au dessus, un fleuron.

℞. Carré creux, partagé en quatre compartiments.

El. Statère, 14 gr.; 13 gr. 98; 13 gr. 87 [2].

M. Six me paraît avoir démontré que ce statère, bien qu'ayant les types de Lampsaque, n'a pas été frappé dans cette ville, mais à Chios dans la première moitié du v[e] siècle [3]. Il rentre, comme le prouve son style et la forme de son carré creux, dans le groupe des *pentadrachmies* que Chios émit alors, aux types les plus variés, empruntés, comme ceux des cyzicènes et des hectés phocéennes, à la numismatique des villes voisines.

1. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1887, p. 291, et pl. XI, fig. 56; le même, *Ionia*, p. 11, n° 55.

2. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1875, p. 265, et pl. VII, fig. 8; et 1887, p. 282, 8, et pl. X, fig. 8; le même, *Hist. numor.*, p. 456; J.-P. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 216-217, n° 7; W. Wroth, *Mysia*, p. 78, n° 1, et pl. XVIII, fig. 3.

3. J.-P. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 219.

Villes incertaines.

Les monnaies qui suivent sont taillées suivant le système phocaïque, mais leur patrie est incertaine. Elles ont été frappées dans quelques-unes des villes de l'Ionie septentrionale, de la Mysie, de la Troade, de l'Aeolide ou peut-être de Lesbos, et c'est sans bonne raison qu'on a cherché à classer plusieurs d'entre elles dans des ateliers de la Grèce d'Europe.

52. Chimère debout, à gauche.

℞. Deux carrés creux, d'inégales dimensions, ornés chacun de protubérances irrégulières.

El. Statère, 16 gr. 35 — Musée britannique [1]. — Pl. I, fig. 24.

M. B. Head donne ce statère à Sicyone ou à Zeleia. Malgré le type de la Chimère, ordinaire sur les monnaies de Sicyone, l'attribution à cette ville doit être abandonnée, la présence d'une monnaie d'electrum au milieu du monnayage sicyonien étant irrationnelle. L'attribution à Zeleia de Troade n'est pas justifiée davantage, cette ville ne paraissant pas avoir frappé de monnaies avant le milieu du ɪvᵉ siècle [2]. La forme du flan, la disposition des deux empreintes creuses du revers nous rappellent trop les statères de Phocée pour que nous ne songions pas à cette dernière

1. F. Lenormant, *Monnaies royales de la Lydie*, pl. VIII, fig. 14 ; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 18 ; le même, dans le *Numismatic Chronicle*, n. s., t. XV, pl. X, fig. 9 ; le même, *Hist. numor.* p. 506 ; le même, *Ionia*, pl. II, fig. 2, et p. 9, n° 41.

2. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1875, p. 283 et 285 ; le même, *Ionia*, p. 9, n° 41 ; W. Wroth, *Troas*, etc., Introd., p. XLIV.

ville elle-même, ou à quelqu'une de ses plus proches voisines.

53. Centaure emportant une Ménade dans ses bras.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.

El. Statère, 16 gr. 32 — Musée britannique [1]. — Pl. I, fig. 21.

A cause du type du Centaure, M. B. Head attribue ce statère phocaïque à Thasos ou aux Orrescii de Thrace. Mais cette attribution ne saurait se justifier, puisque nous savons que le type des monnaies d'electrum n'est pas, à lui tout seul, un criterium certain de leur attribution. La forme du flan de ce statère primitif et celle de son carré creux rappellent les statères d'electrum de Lampsaque et de Chios.

54. Sphinx, les ailes recoquillées, assis à gauche; de la patte droite, il tient une grappe de raisin au dessus d'une amphore. Au pourtour, une couronne de pampres.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments en ailes de moulin, comme celui des cyzicènes.

El. Statère, 15 gr. 34 — Musée de Berlin [2].

Non seulement ce statère est de même poids et de même style que ceux de Lampsaque, mais on remarquera que le Sphinx chiote est entouré d'une couronne de pampres pareille à celle qui est autour du

1. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 18; le même, dans le *Numismatic Chronicle* n. s., t. XV (1875), pl. X, fig. 11; le même, *Historia numorum*, pp. 174 et 506; le même, *Ionia*, p. 9, n° 42, et pl. II, fig. 3 (Thrace ou Thasos).

2. F. Lenormant, dans la *Revue numismatique*, 1864, p. 8, et pl. I, fig. 4; J.-P. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 221, n° 12.

cheval ailé des lampsacènes. Son poids interdit de le classer à Chios dont les statères d'electrum, ne dépassant jamais 14 gr. 12, ne suivent pas l'étalon phocaïque.

D'autre part, l'absence du thon ne nous permet guère de songer à Cyzique, malgré la forme du carré creux qui ressemble à celui des cyzicènes. Nous restons donc en présence de l'hypothèse d'un statère frappé à Lampsaque, avec le type de Chios.

55. Tête de Gorgone, de face.

℞. Carré creux orné d'une sorte d'étoile ou de rosace à quatre pétales.

El. Hémi-statère, 7 gr. 99 — Musée britannique [1]. — Pl. I, fig. 20.

A cause de son type, cet hémi-statère a été classé successivement à Erétrie en Eubée, puis à Parium en Mysie. Cette dernière hypothèse est la plus vraisemble; il y a une analogie assez frappante entre notre hémi-statère et les premières drachmes d'argent de Parium. En outre, l'un des deux exemplaires connus de l'hémi-statère a été trouvé dans le voisinage de cette ville [2]. Malgré tout, il ne faut pas oublier que le masque de Gorgone se voit également sur des monnaies d'Astacus [3] et même de Lesbos [4]. C'est plutôt par l'examen du revers et de la fabrique qu'on

1. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1887, p. 287 (à Eretrie); le même, *Ionia*, p. 13, n° 58, et pl. II, fig. 14 (à Parium); le même, *Guide to the coins*, etc., pl. I, fig. 4.
2. Wroth, *Mysia*, p. 94, note.
3. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 234.
4. Wroth, *Troas*, etc., pl. XXX, fig. 4.

arrivera à préciser avec rigueur la véritable patrie de cette intéressante pièce.

56. Chouette debout et détournant la tête.

℞. Carré creux sillonné de lignes qui se croisent.

El. Obole, 1 gr. 36 — Cab. des médailles. — Pl. I, fig. 22.

C'est l'obole célèbre, connue en une dizaine d'exemplaires, qu'on attribuait autrefois à Athènes, à cause de son type de la chouette [1]. Après avoir établi qu'elle ne saurait appartenir à cette ville, j'ai proposé conjecturalement de la classer à Chalcis d'Eubée. Je crois aujourd'hui, eu égard à son poids phocaïque, qu'on peut être plus hardi et qu'on doit chercher la véritable patrie de cette obole sur la côte occidentale d'Asie mineure. Serait-ce Lebedos qui, plus tard, adopta la chouette athénienne comme type ordinaire de ses monnaies d'argent et de bronze? Quoi qu'il en soit, notre obole, de style archaïque, a dû être frappée dans la première moitié du ve siècle, alors que les villes d'Asie se constituaient en ligue sous l'hégémonie d'Athènes, pour lutter contre les Perses.

57. Oie debout, à droite, détournant la tête.

℞. Carré creux.

El. Obole, 1 gr. 29 — Musée britannique [2].

58. Tête d'oie, à gauche.

1. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, pp. 19 et 65; Barclay V. Head, *Attica*, pl. I, 1; E. Babelon, *Mélanges numism.*, t. I, p. 179; *Numism. Chron.*, 1887, pl. X, fig. 42.

2. B. Head, *Ionia*, p. 10, n° 46; le même, *Hist. numor.*, p. 176; *Numism. Chronicle*, 1887, p. 290, et pl. XI, fig. 45.

℞. Carré creux, dans lequel on distingue trois globules.

El. Quart d'obole, 0 gr. 33 — Musée britannique [1].

On propose habituellement d'attribuer ces deux petites pièces à Eion de Macédoine dont les monnaies d'argent sont effectivement au même type de l'oie détournant la tête. Il nous semble, toutefois, qu'il suffit de rapprocher ces pièces des produits du monnayage en electrum des villes d'Asie mineure pour acquérir la conviction que, malgré leurs types, elles ne sauraient en être séparées; l'un des exemplaires du Musée britannique provient, d'ailleurs, de Borrell, de Smyrne.

59. Deux coqs affrontés.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.

El. Hecté, 2 gr. 61 — Musée britannique [2].

Cette hecté, est attribuée conjecturalement à Dardanus.

60. Tête imberbe d'Héraclès, à gauche, coiffée de la peau de lion.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.

El. Hecté (plusieurs exemplaires, 2 gr. 62 à 2 gr. 50 [3]).

Cette hecté, autrefois classée à Héraclée de Bithynie, à cause de son type [4], est maintenant générale-

1. B. Head, *Ionia*, p. 11, n° 54.

2. Borrell, dans le *Numism. Chronicle*, t. VI, p. 196; Brandis, p. 390; B. Head, *Ionia*, p. 10, n° 44, et pl. II, fig. 5; W. Wroth, *Troas*, etc. Introd., p. XLII.

3. Brandis, p. 393 (à Erythrée); B. Head, *Ionia*, p. 117, n° 7, et pl. III, fig. 15 (à Erythrée).

4. B. Head, *Hist. numorum*, p. 441.

ment reportée à Erythrée, sans que cette dernière conjecture soit plus justifiée que la précédente ; elle est cependant plus rationnelle puisqu'elle rattache cette pièce à la côte d'Ionie.

61. Protome de bouc, bondissant à droite.
℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.
El. Obole, 1 gr. 36 — Musée britannique [1].

62. Taureau, à droite, détournant la tête à gauche.
℞. Carré creux partagé en quatre compartiments.
El. Hemi-obole, 0 gr. 65 — Cab. des médailles [2].

63. Cavalier nu, sur un protome de cheval bondissant, à droite.
℞. Carré creux.
El. Hemi-obole, 0 gr. 64 — Musée britannique [3].

M. Head attribue conjecturalement cette petite pièce à Erythrée ; le type rappelle également celui de certaines monnaies de Dardanus [4].

64. Quadrupède incertain, tourné à gauche ; au dessus, trois globules. ℞. Carré creux.
El. Obole, 1 gr. 31 — Musée britannique [5].

65. Quadrupède incertain, allant à droite.
℞. Carré creux.
El. Hemi-obole, 0 gr. 60 — Musée britannique [6].
Cette dernière pièce vient de Borrell, de Smyrne.

1. B. Head, *Ionia*, p. 15, et pl. II, fig. 26.
2. Brandis, p. 401 (à Samos).
3. B. Head, *Ionia*, p. 118, n° 12, et pl. III, fig. 16.
4. W. Wroth, *Troas*, pl. IX.
5. B. Head, *Ionia*, p. 15, n° 73, et pl. II, fig. 28.
6. B. Head, *Ionia*, p. 15, n° 74, et pl. II, fig. 29.

On a peut-être remarqué, dans la revue qui précède, que nous avons fait rentrer dans le système phocaïque un certain nombre de monnaies que les métrologistes ont rattachées jusqu'ici à d'autres systèmes. Il existe encore, sans nul doute, quelques autres monnaies d'electrum dont le poids pourrait se rattacher à l'étalon phocaïque. Nous laissons de côté ces pièces dont la taille, aussi incertaine que la patrie, ne pourrait que troubler, sans aucun profit, l'ensemble de notre tableau. D'une manière générale, nous pouvons dire que nous venons de passer en revue toutes les monnaies en electrum qui suivent l'étalon phocaïque. Phocée, Téos, Lesbos, Smyrne, Clazomène, Lampsaque, Cyzique sont les villes principales où règne ce système pondéral. Il est vraisemblable que la patrie des rares pièces incertaines que nous avons énumérées ne saurait être cherchée dans d'autres parages que ces villes mêmes ou leurs voisines, depuis Téos au sud, jusqu'à Cyzique au nord. C'est là exclusivement le domaine de l'étalon phocaïque ; cet étalon, comme nous l'avons dit en commençant, fournit aux VIIe et VIe siècles un statère normal de 16 gr. 60 à 16 gr. 20 environ ; dès le début du Ve siècle, le statère phocaïque atteint à peine 16 grammes, et cinquante ans plus tard il descend à 15 gr. 40.

E. Babelon.

MONNAIES SASSANIDES

INÉDITES

Pl. II.

Le but de cette courte notice est de faire connaître quelques monnaies inédites de l'époque perse sassanide, la plupart complètement nouvelles, ayant été découvertes récemment. Je donnerai en même temps le résultat de mes tentatives de déchiffrement, bien qu'elles soient loin d'être décisives. Les documents numismatiques qui vont être publiés ci-après sont :

1° Une série de pièces de cuivre ;

2° Une monnaie de cuivre avec un buste sur chaque face ;

3° Une monnaie d'argent.

On a très peu de monnaies de bronze des rois sassanides dans les collections connues. Le catalogue dressé par M. de Markoff n'en contient pas une seule ; on en trouverait à peine une douzaine dans la collection Bartholomæi-Dorn. Thomas, Wilson et Cunningham en ont publié quelques-unes, mais c'est, je crois, les seules que l'on connaisse[1]. Il est donc intéressant de rechercher et de rassembler le monnayage de

1. Nul doute qu'il en existe dans les collections privées ; j'en possède moi-même quelques-unes ; mais généralement ces monnaies de bronze sont en très mauvais état et illisibles.

bronze de cette dynastie célèbre, car il peut apporter un contingent important à l'histoire ancienne de la Perse.

I

Les monnaies de cuivre qui sont comprises dans le présent paragraphe sont au nombre de quinze et forment une petite collection qui a été rapportée du Turkestan par M. Édouard Blanc. Elles ont été trouvées par lui dans le sol en différents endroits : à Samarcande, à Djizak et à Tchinaz, dans le courant de l'année 1890. Lorsque M. Blanc me les montra pour la première fois, en 1893, je fus frappé de cette double circonstance qu'elles avaient l'aspect des monnaies royales sassanides, mais que les légendes n'étaient plus dans le même caractère que le pehlvi ordinaire; en outre, elles m'étaient complètement inconnues, et malgré mes recherches, je n'ai pu m'en procurer nulle part ailleurs aucun autre exemplaire [1].

Ces quinze pièces peuvent se diviser en quatre variétés :

1° Douze qui ont les mêmes légendes, tête à gauche, et ont été frappées vraisemblablement sous le même roi, ce qui est regrettable. Vu la rareté de

1. Le British Museum en possède deux dont M. J.-E. Rapson a bien voulu m'envoyer des moulages, mais elles sont très frustes, les légendes sont complètement effacées, ce qui m'a empêché de les comprendre dans la présente Notice. M. de Markoff m'écrit que le Musée de l'Ermitage ne possède pas de ces monnaies, mais qu'il en en a vu récemment quelques-unes qui avaient été rapportées du Turkestan par un fonctionnaire russe (M. Litinski) qui les a encore.

ces pièces, on aurait préféré plus de variétés. J'ai choisi les mieux conservées et les ai figurées sous les n°s 1 à 7 de la planche II. Elles ont toutes le même revers, mais généralement très fruste : on y voit cependant des fragments de la légende qui ne se trouve complète que sur le numéro suivant (n° 8).

2° Une pièce avec le buste tourné à droite (n° 8 de la planche).

3° Une autre pièce, petit module, type et revers différents (n° 9).

4° Et une monnaie d'un plus grand module et également d'origine différente (n° 10).

II

Voici la description de ces variétés :

Les n°s 1 à 8, sans être du même coin, paraissent appartenir au même roi, ou du moins contenir la même légende. Le poids des n°s 1 et 2 est de 7 gr. 1/2 ; pour les n°s 3 à 8 il varie entre 5 gr. 1/2 et 7 gr. suivant le degré d'usure. Le droit représente une tête avec la coiffure et la grosse touffe ronde derrière la nuque, caractéristique des rois sassanides telles qu'on les voit sur leurs monnaies et sur leurs bas-reliefs. Une double particularité est à signaler : d'une part, sur toutes nos pièces, sauf une seule (le n° 8), le buste est tourné à gauche, tandis que sur les monnaies sassanides connues, depuis Ardêchir I Papekân jusqu'à Yezdegerd III, le buste est toujours tourné à droite, et d'autre part le personnage qui est représenté ici n'a ni couronne, ni tiare, ni diadème, mais

un simple bandeau. Ces deux éléments iconographiques : la direction de la tête et l'absence de couronne font supposer que nous nous trouvons en présence, non du grand roi, du *Shâhân-Shâh*, mais d'un prince vassal. Bien qu'ayant la tête tournée à droite, la pièce n° 8, par la coiffure, doit appartenir de même à un des vassaux de l'empire. Il y en avait-il encore sous les Sassanides? Nous reviendrons plus loin sur ce point.

La légende qui entoure le buste n'est complète sur aucune des huit pièces qui sont représentées sur la planche. L'ensemble de la légende, sauf le nom du roi, peut être reconstitué à l'aide de ces différents spécimens, mais le nom du roi n'est lisible que sur un seul, le n° 4. Au total, l'inscription se compose de 32 à 34 lettres.

L'écriture est, non pas le pehlvi sassanide des monnaies et des intailles, mais ce que l'on appelle le chaldéo-pehlvi, sorte d'alphabet araméen sur le rôle duquel on n'est pas encore bien fixé et que l'on n'avait rencontré jusqu'ici, pour l'époque sassanide, que sur les textes lapidaires de Hâdjiâbâd, de Nakshi-Roustam et de Naksh-i Radjeb [1].

Quoiqu'il y ait quelques différences pour certaines lettres comme le ח, le ד (*khet*, *daleth*), qui ne sont pas les mêmes à Hâdjiâbâd et sur nos légendes, il n'en est pas moins très intéressant de constater l'emploi de cet alphabet araméen sur des monnaies qui avaient cours dans certaines parties du vaste empire

1. Voir mon Mémoire sur les monnaies et les inscriptions pehlvies dans la *Revue archéologique*, 1886.

sassanide à côté des monnaies royales écrites en pehlvi. Déjà sous les Arsacides, et notamment sous les derniers rois de cette dynastie, on commençait à frapper des monnaies avec légendes en écriture araméenne que l'on a appelé *protopehlvi* pour le distinguer des autres alphabets araméens de la Mésopotamie. L'araméen de l'Iran a, en effet, une forme particulière qui a un caractère propre dès les plus anciennes pièces sur lesquelles il apparaît et qui remontent aux environs de l'ère chrétienne. Deux siècles plus tard, vers l'an 225, deux alphabets distincts se sont formés du protopehlvi, savoir : le pehlvi sassanide, qui reste pendant quatre siècles l'écriture officielle et devient le pehlvi cursif des manuscrits [1], et le chaldéo-pehlvi, qui garde sa forme archaïque carrée, mais disparaît de bonne heure ou se transforme en d'autres alphabets locaux éparpillés dans les provinces orientales de l'Iran et dont nous trouverons peut-être un jour quelques vestiges.

La légende qui nous occupe contient le protocole des rois sassanides. Voici comment je lis cette inscription ; je donne le fac-simile des deux variétés d'écriture qui se trouve sur ces monnaies, avec la forme pehlvie comme comparaison :

c'est-à-dire *Bagi Auhrmazdi malkin malkâ irân mi-*

1. Je ne parle pas de l'alphabet *Zend* pour ne pas sortir de mon sujet

nutchetri, « le divin Hormuzd, roi des rois de l'Irân, de semence céleste. » On remarquera la forme grammaticale de *malkin* au lieu de *malkân*; le premier est un vrai pluriel araméen, tandis que le second est un pluriel iranien. Dans l'inscription d'Hâdjiâbâd, qui a éte gravée par ordre de Sapor I (241-272 de J.-C.), le protocole de ce roi dans le texte chaldéo-pehlvi est le suivant : *Mazdaiasn Alha Shahipuhri malkin malkâ ariân u anarian minushihr*, avec le mot sémitique *alha* pour le perse *bagi* « divin » et la forme déjà populaire *minushihr* au lieu de l'archaïque *minutchetri* « de semence céleste ». Sur nos monnaies on voit que, à côté du pluriel araméen *malkin*, le rédacteur de l'épigraphe a conservé les mots perses *bagi* et *minutchetri*.

Je dois avouer que je ne suis pas sans avoir quelques doutes sur la fin de la légende. En effet, après le mot *malkâ* toutes les pièces donnent une série de douze à quatorze signes, la plupart effacés et très peu nets; les quatre à cinq premiers notamment m'ont longtemps dérouté. Je crois qu'il y a une erreur de gravure, mais comment admettre qu'elle se soit reproduite sur toutes les pièces? Après les mots *malkin malkâ*, que fallait-il attendre d'après la formule connue, sinon *airân minutchetri men iazdân*; or, si on arrive à lire *minutchetri*, il n'en est pas de même du mot *airân* dont la première partie est très défectueuse et donne quelque chose comme *rârân ou ïâran*. C'est cependant bien le mot *airân* (en pehlvi) ou *ariân* (en chaldéo-pehlvi) qu'il faut lire ici et qui a été défiguré.

La formule ordinaire est *minutchetri men iazdân* « de semence céleste des dieux », mais on trouve aussi *minutchetri* seul comme sur nos monnaies de cuivre. Cependant il paraît y avoir, sur quelques exemplaires, quelques lettres à la suite, mais en tout cas pas assez pour faire *men iazdân.*

Ainsi je crois avoir justifié ma lecture qui nous donne la titulature d'Hormisdas I qui n'a guère régné que deux ans (272-273). Si l'on objectait que sur ses monnaies d'argent on trouve, à la suite de *airan*, les mots *v aniran*, « roi des pays ariens et anariens, » c'est-à-dire « roi de l'Iran et du Touran », qu'il a introduits le premier [1] dans son protocole, je ferais remarquer qu'il existe aussi bon nombre de monnaies de ce prince où il y a simplement *airan*, comme sur les monnaies présentement décrites.

Le pyrée qui est au revers de ces pièces est par sa forme celui d'Ardéchir I, c'est-à-dire le simple autel du feu surmonté de flammes, avec des banderolles retombant de chaque côté, mais sans les deux assistants. C'est à partir de Sapor I qu'apparaissent debout, de chaque côté de l'autel, l'empereur et le grand prêtre ou mobed ; mais l'ancien pyrée a pu se conserver pendant encore un siècle, surtout sur les monnaies de cuivre. Cette circonstance du pyrée sous la forme la plus ancienne nous empêche de faire descendre plus bas, c'est-à-dire sous Hormisdas II qui a

1. Dans l'inscription de Hâdjiâbâd, Sapor I, prédécesseur d'Hormisdas I, prend déjà le titre de « roi de l'Iran et du Touran », mais on ne le trouve pas encore sur ses monnaies où il a simplement le titre de « roi de l'Iran » comme Ardéchir I.

régné trente ans plus tard (302-309), l'émission de notre série de cuivre.

Je passe maintenant à l'explication du revers de ces pièces : elles ont toutes le même pyrée figuré de la même manière et toutes la même légende plus ou moins complète ; cette légende n'est entière que sur une seule de ces monnaies, celle où le buste est tourné à droite et qui figure sur la planche sous le n° 8.

L'inscription est en chaldéo-pehlvi et se compose de 15 caractères répartis en trois mots ; je lis le premier, celui de droite : ארדמתר *Ardamitra* ; quant au reste, je n'ai rien trouvé de satisfaisant. Peut-être pourrait-on voir, dans les lettres du mot de gauche, le titre de מגופת *magupat*, « chef des mages, » ou *mobed* ; mais il serait bien invraisemblable de rencontrer des monnaies frappées au nom du grand prêtre. Il faut donc renoncer à cette lecture et nous en tenir pour le moment au nom propre *Ardamitra*. Ce nom est je crois nouveau dans l'onomastique iranienne, mais il peut s'expliquer comme les autres noms formés avec *arta* ou *arda* qui avait le sens de « saint, puissant ». *Ardamitra* signifie le « saint Mitra » comme *Artaphernès* (Artahvareno) « la sainte gloire » ou plutôt la sainte *hvarenah* ou *qarenô*, le dieu Φαρρο des monnaies indo-scythes[1]. De même, l'*Ardibehesht* du Boundehesh (*arta-vahista*, « la pureté parfaite, la sainte excellente ») est un génie, une divinité qui règne sur le feu. Les deux formes *arta* et

1. Voir *Revue numism.*, 1888, p. 206.

arda ont coexisté en iranien ; la seconde cependant paraît être la plus moderne, c'est-à-dire de l'époque pehlvie. Le nom propre *Ardavazde*, dont le sens exact est inconnu, se rattache à la même formation, de même que *Ardavân* (Artapân, Artabân), Ἀρδαμάνης, Ἀρδαξανης, noms de généraux perses conservés par les auteurs byzantins.

Ardamitra serait sans doute le nom du prince ou gouverneur vassal du grand roi.

Y avait-il encore de ces princes sous les Sassanides ? On sait que d'après les historiens arabes, Ardéchir, fils de Pâpek, conquit son royaume province par province et tua, après les avoir vaincus, tous les chefs de ces états feudataires qui, sous le nom de *malkâ*, formaient l'ensemble de la monarchie arsacide. Les auteurs arabes donnent à ces princes le nom de *molouk et Taouâïf*, « rois des tribus ou des provinces, chefs des Satrapies, etc. ; » l'expression indigène était *dæhyupaiti*, « chef du dahyu ou de la province, » qui est plutôt le mot avestique. Sous les Sassanides, l'expression correspondante est celle de *marzbân* [1], qui remplace l'ancien kshatrapa. Ardéchir laissa la vie sauve avec le trône à quelques gouverneurs de provinces qui firent leur soumission, tels que les chefs du Taberistan, du Kirman, etc. Ces petits souverains conservèrent leur indépendance relative sous les premiers sassanides et on leur laissa le titre de *malkâ* ou *shâh*. « Nous n'enlevons le titre de roi à aucun de ceux qui viennent nous offrir leur

1. Sur cette organisation politique, voir J. Darmesteter, *Le Zend-Avesta*, t. III, 1893, p. XL, et *La Lettre de Tansar*, dans le *Journal asiatique*, 1894.

soumission (dit le grand mobed Tansar dans sa lettre à Djasnasf)... nul ne doit prendre le titre de roi, excepté les *marzbân*, les chefs du pays des Alains, les chefs des districts de l'Ouest et du Khvârizm. Mais la dignité royale n'est pas héréditaire, les princes royaux doivent servir à tour de rôle à notre cour, sans avoir de fonctions déterminées, etc. » Ainsi le fait n'est pas douteux, bien qu'il fût ignoré jusqu'à ce jour; il y avait encore quelques provinces qui avaient conservé, même sous les Sassanides, leurs chefs particuliers, qui étaient des petits rois, avec le droit de frapper monnaie et de faire figurer leur buste, mais à la condition de n'émettre que de la monnaie de cuivre, de ne pas se servir de l'écriture pehlvie, qui était réservée à la frappe royale, et de reproduire, sur un des côtés de la pièce, le protocole entier du souverain, roi des rois (*malkân malkâ* ou *shâhânshâh*).

Telles sont les conditions dans lesquelles se présente notre petite collection de monnaies de cuivre; on peut dire, en conséquence, que ces pièces émanent du *malkâ* Ardamitra, chef d'une province, mazdéen, c'est-à-dire adorateur du feu et vassal d'Hormisdas I *malkin malkâ* (suivant l'expression araméenne), roi de tout l'empire sassanide. Ajoutons que cet état de choses a duré très peu de temps, peut-être seulement sous les trois ou quatre premiers Sassanides, et qu'il n'y avait qu'un très petit nombre de princes qui aient eu ce droit régalien[1]. C'est ce qui explique que

1. Mordtmann mentionne (*Z. der D. M. G.*, 1854, p. 189, et 1865, p. 459), quelques pièces qui n'appartiennent pas à la série des monnaies royales sassanides, mais qui, à raison du type du pyrée et des caractères pehlvis, peuvent

l'on n'ait encore trouvé, dans le sol de la Perse, aucune monnaie de cuivre frappée par un vassal, alors que les monnaies royales d'argent se comptent par milliers. Il est à remarquer que la première trouvaille de ce genre a été faite, non en Perse, mais de l'autre côté de l'Oxus, dans le Turkestan, non pas certes que ce soit là le lieu d'origine de nos monnaies, car la Transoxane n'a jamais appartenu aux Sassanides, mais probablement par suite des rapports de commerce et aussi du voisinage de la province dont Ardamitra était le souverain.

III

La petite pièce figurée sous le n° 9 (poids 4 gr. 1/2) représente un personnage plus jeune, tourné à gauche la tête ornée d'un simple bandeau, comme sur les monnaies décrites plus haut. Il y avait une légende tout autour, mais elle a disparu dans l'usure de la pièce ; il ne reste que des fragments de lettres.

Au revers, le pyrée archaïque avec banderolles, et à droite, une légende de cinq ou six caractères qui doivent se lire en dehors. Ce sont des lettres en chaldéo-pehlvi, mais les deux premiers signes ont une forme particulière méconnaissable. Il y a sans doute là le nom du *malkâ* qui a frappé la pièce.

IV

La monnaie n° 10 est d'un plus grand module que

être considérées comme émanant de vassaux ou de rebelles. Comme il ne donne pas le dessin de ces monnaies, il est impossible de se rendre compte de leur origine.

les précédentes (son poids est de 11 gr. 1/2). Elle représente, sur l'avers, le buste, tourné à gauche, d'un personnage coiffé comme sur les monnaies que nous venons de décrire, avec les fragments d'une légende en chaldéo-pehlvi ; à gauche, on peut retrouver *malkin malkâ*, et à droite les quatre dernières lettres d'un nom propre qui ne se rapporte malheureusement à aucun nom royal connu.

Le revers, en très mauvais état, n'offre de très net que le pyrée avec ses flammes. La légende de gauche a complètement disparu ; celle de droite se compose de six caractères que je lis מאנודת *Mânudat*, « don de Mânu, » non toutefois sans beaucoup d'hésitation, car les lettres sont trop usées. *Mânu* (*Manô* intelligence?) est encore un nom de divinité que l'on rencontre sous la forme *mânush* dans le Bundehesh : Mânush-Khorshid (le divin soleil, Mânush-shihar essence divine)[1], etc., et dans le nom propre *Mâni*, nom du fameux Hérésiarque. En admettant *Mânudat* comme lecture provisoire, on aurait le nom du gouverneur de province qui aurait frappé notre monnaie sous l'autorité du grand roi.

V

La pièce n° 11 de la planche n'est, en réalité, pas inédite ; un autre exemplaire a été publié par le docteur A.-D. Mortmann, en 1864, à la suite d'intailles pehlvies[2], mais il est moins net que le mien, car il

1. Voir J. Darmesteter, *Etudes iran.*, II, p. 218.
2. *Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellschaft*, 1864.

n'a de traces de légende que d'un côté. Voici la description de ma pièce (dont le poids est de 3 gr. 1/2 :

Buste du souverain, tourné à droite, la tête surmontée d'une tiare ronde entourée d'une couronne, type de Kobâd. Dans le champ, étoile et croissant; trace d'une légende dont il ne reste que l'*r* pehlvi. La longueur du mot et le nombre présumé des lettres permettent de supposer que ce mot a été *Khusrui*.

Sur la marge, légende circulaire en caractères pehlvis et dont il ne reste que des fragments avec lesquels on ne peut rien reconstituer de certain. Il ne paraît pas toutefois que ce soit le protocole des rois sassanides, ce qui fait regretter d'autant plus le mauvais état de cette légende qui nous aurait appris quelque chose d'intéressant.

℞. Buste d'un autre personnage, tourné à droite, coiffé d'une sorte de tiare arsacide, les cheveux flottant en arrière. Légende circulaire sur laquelle je reviendrai plus loin.

Dans le champ, à droite, une autre légende en caractères pehlvis que M. Mordtmann a lus *shatrâb* « satrape ». Les trois premières lettres ne sont pas douteuses; la quatrième, que le savant allemand prend pour un *a*, est une lettre double, ou plutôt la réunion de deux lettres. Quant au dernier signe, que le même savant a lu comme un *b*, c'est en réalité un *r*. Telles sont les objections que je ferai à la lecture de M. Mordtmann au point de vue graphique. Quant au mot *shatrâb* lui-même, il est douteux que cette forme de *shatrapa* ait existé en pehlvi où on ne le rencontre

jamais dans aucun texte. Il est même extraordinaire que l'ancien mot *khshatrapa* des inscriptions de Behistoun, qui s'est conservé tel quel sous les Achéménides et sous les Arsacides et qui est passé dans l'Inde dans le cours du Ier siècle de notre ère, ait disparu du langage administratif sous les Sassanides. On a vu plus haut que la fonction de satrape était remplacée par celle de *marzbân*.

Mais si nous n'avons pas le nom de *satrape* sur la pièce, nous avons peut-être une fonction équivalente : dans le mot qu'il s'agit de déterminer, je crois que le groupe qui constitue le quatrième signe est la réunion de *o* et de *d*, ligature fréquente dans le pehlvi cursif et dont on rencontre déjà des exemples sur les monnaies et les intailles dès cette époque. Nous aurons alors la lecture שטרודר *shatrodar*, mot connu sous la forme pehlvie *shatardar* par l'inscription bilingue de Hadjiâbâd, avec le sens de « prince, haut dignitaire ». Dans le texte chaldéo-pehlvi de cette inscription, le même mot est écrit *khshatardir* (חשטרדיר) qui se rapproche plus de l'étymologie perse *khshatradar* « qui détient la puissance ». La forme *shatro* que nous avons ici sur notre monnaie est une forme savante particulière au pehlvi (athro, Mithro, shatro « pays », d'où shatro-yâr mod. shahriâr, etc.).

Le mot *shatrodar*, bien qu'il soit à la place d'honneur, c'est-à-dire devant la face du personnage, n'est cependant qu'un *titre* : on ne connaît pas d'exemple de ce mot comme nom propre. Le nom du prince devait se trouver dans le champ, derrière la tête, où on voit encore des traces de lettres.

Quant à la légende circulaire de la marge, elle est aussi incomplète que celle de l'autre face de la pièce et est comme martelée. Il ne reste que quelques fragments. Mordtmann a cru lire *môpati*, transcription pehlvie du nom du ministre *Mebodes* dont Procope a raconté la fin tragique. Mais la forme perse de ce nom nous est donnée par Tabari et par Firdousi qui l'appellent *Mahboud*, mot qui n'a rien de commun avec *môpati* ou *magupati* « chef des mages), Rien, du reste, dans ce qui reste de la légende marginale, ne permet cette lecture. Tout ce qu'on peut tenter, c'est la restitution du premier mot apparent à l'aide des deux exemplaires. Celui de Mordtmann a conservé le commencement du mot *Kav*-... et le mien donne, à la même place, ...*at*. Il est donc très probable que nous avons ici le nom propre *Kavât*, Καβαδης des auteurs byzantins, le Kobâd de nos histoires.

Ainsi nous avons, d'un côté le nom et peut-être le buste de Khosroès, et de l'autre le nom de Kobâd son père, mais avec le buste du gouverneur ou shatardar. Ce serait donc une médaille qui aurait été frappée par ce dernier dans la seconde partie du règne de Kobâd, après que ce roi eût associé son fils au trône, quelque chose d'analogue à la pièce d'or frappée par le même souverain l'an 25 de son règne (513 de J.-C.), quand il eut désigné pour son héritier présomptif, Khosroès, le plus jeune de ses enfants, alors âgé de quatorze ans. Du reste, le métal de la pièce à deux bustes que nous décrivons est tout à fait le même que celui des deux ou trois premières années du règne de Khosroès I Anouchirvân et

notamment d'une pièce de cuivre que je possède, qui a le même poids et la même apparence, et qui est datée de l'an III de Khosroès I. C'est une sorte d'alliage de cuivre et d'argent, mais avec prédominance du cuivre, qui, pour cette courte période, tranche sur le monnayage d'argent des années suivantes. Notre pièce aurait donc été frappée entre 513 et 531, sous le règne même de Kobâd, ou après 531, au commencement du règne de Khosroès.

Reste à déterminer le nom du monétaire qui se trouvera peut-être sur un troisième exemplaire meilleur que la pièce de Mordtmann et que celle que je viens de décrire.

VI

La pièce d'argent que je publie sous le n° 12 de la planche fait partie de la riche collection du British Museum[1]. Je la rattache à la série sassanide parce qu'elle a des légendes en pehlvi, mais en réalité le classement de cette monnaie présente des difficultés,

Buste du roi, tourné à droite, coiffé d'une couronne formée de lamelles imitant des plumes et surmontée d'une guirlande de perles ; derrière la tête, la touffe ronde des cheveux et les fanons sassanides. La figure est jeune et paraît imberbe.

Autour, légende pehlvie ainsi conçue : *mazdaizn bagi Pirouzi rabâ rushân* ou *malkân malkâ* « le mazdéen, le divin Peroze, très illustre, roi (ou grand roi

1. Lors de mon séjour à Londres, en septembre 1892, pour le Congrès des Orientalistes, j'ai pu, grâce à l'obligeance de M. E.-J. Rapson, du Medal Room, obtenir un moulage de cette pièce ainsi que d'autres monnaies indo-sassanides non moins curieuses et que je compte publier un jour.

des rois) ». Il y a incertitude sur la lecture de l'avant-dernier mot, parce que les premières lettres sont effacées, doit-on lire *rushân* ou *malkân*? D'après les traces apparentes d'un *sh*, je pencherais plutôt pour *rushân*. L'expression *rabâ rushân* n'est pas nouvelle, quoique très rare. C'est Thomas qui l'a fait connaître pour la première fois, en 1852, sur une monnaie d'or d'Hormisdas II[1], republiée depuis par Cunningham[2]. L'interprétation de ces mots a donné lieu à une polémique dans le détail de laquelle je n'entrerai pas ici, vu l'incertitude de la lecture de notre pièce au point de vue graphique. Remarquons que le nom du roi est écrit par un *z* (*Pirouzi*) au lieu de *dj* ou *tch* qui est la forme ordinaire.

Quel est ce roi et où a-t-il régné? Nous ne connaissons, dans toute l'histoire sassanide, qu'un seul Peroze (ou *Firouz* suivant l'orthographe arabe), le fils de Hormisdas III, qui périt dans une expédition chez les Huns Ephthalites, en 484. Nous avons des monnaies de ce prince; mais elles ne ressemblent en rien à la pièce que nous décrivons en ce moment, ni comme figure, ni comme style, ni comme forme des caractères de la légende. En outre, Peroze, fils d'Hormisdas, porte toujours sur ses monnaies le titre de *kadi* (heureux, prince) : *kadi Piroudji*, et jamais *Piroudji* seul. Notre pièce ne peut donc appartenir à ce roi.

Le revers est également très différent, par le style,

1. *Numism. Chronicle*, vol. XV, 1852. *Notice on certain unpublished coins*, etc., et *Indian Antiquities*, II, p. 165.

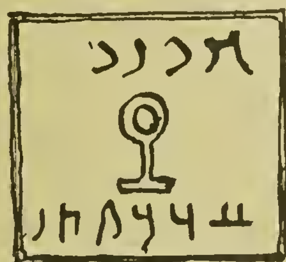
2. *Numism. Chronicle*, série III, vol. XIII, 1893, pl. XIII, et Mordtmann ZDMG., 1865, p. 421, et 1880, p. 26.

des monnaies de Peroze ; il représente le pyrée du haut empire avec les deux assistants, tels qu'on les trouve sur les monnaies de Sapor I et d'Hormisdas I, c'est-à-dire deux siècles avant Peroze. Une longue légende, répartie en trois endroits, contient quatre groupes de caractères pehlvis ; le dernier mot seul est lisible, *malkâ*, mais il ne nous apprend rien. Dans le surplus de la légende, je serais tenté de lire אינדי *aindi* ou *sindi*, « le pays de l'Inde », puis la date שתא *shata* « an six », mais le sens du premier mot a échappé jusqu'ici à mes recherches. Il en est de même du groupe de lettres qui précède *malkâ*. La mention de la contrée où régnait le Peroze de notre monnaie n'est pas une chose impossible, et c'est précisément là un indice que cette pièce n'appartient pas à la série royale sassanide où l'on ne trouve plus, à partir de 388, que les noms d'ateliers monétaires, tandis que sur le monnayage dit *indo-sassanide* on voit, au contraire, mentionnés des royaumes comme Hindi, Airan, Zaoulistan. Quoiqu'il en soit de cette indication de royaume sur laquelle je n'insiste pas, vu l'incertitude de ma lecture, on peut dire que cette monnaie constitue un vrai problème chronologique, car elle a le revers de Sapor (IIIe s.), le nom de Peroze (Ve s.) et le buste d'un roi qui n'appartient pas à la série connue, tout en ayant emprunté la titulature sassanide. A titre de renseignement, je rappellerai que, suivant Ibn-Khordadbeh (édit. de Goeje, 1889, p. 28), le souverain du Zaoulistan et celui de la Sogdiane s'appelaient Firouz, d'autres avaient les noms de Bahman, Abraz, Mânosh, etc. Ce qui montre que les princes touraniens ou indiens, voisins de l'empire

sassanide, prenaient des noms perses. Quant au sens du mot *Aindi* ou *Sindi*, il faudrait entendre le pays de Kâboul et l'Arachosie qui confinaient l'Iran oriental et qui, pour les Perses, étaient déjà l'Inde.

VII

A propos des légendes en chaldéo-pehlvi que j'ai signalées ci-dessus, je crois devoir reproduire, à la fin de cet article, le fac-simile de la plaque avec inscription qu'a publiée M. de Longpérier sur la planche XVII de son Mémoire sur les monnaies arsacides [1].



Cette publication n'était accompagnée d'aucune explication ni commentaire que l'auteur se réservait sans doute de donner dans la suite (qui n'a jamais paru) de son travail sur la numismatique arsacide. Malgré mes recherches, il m'a été impossible de savoir où peut être l'original de ce petit monument épigraphique. J'ai seulement trouvé dans les papiers de M. de Longpérier [2] un dessin au crayon et un

1. *Mém. sur la chronologie et l'iconographie des rois Parthes-Arsacides*, Paris, in-4°, 1853-1882.

2. Grâce à l'obligeance de M. G. Schlumberger, j'ai pu avoir communication, de la part d'un membre de la famille de M. de Longpérier, d'un dossier assez volumineux contenant de nombreuses notes, mais pas une lettre indiquant la provenance de l'inscription, dont l'original se trouve dans quelque collection étrangère.

estampage en très mauvais état, mais donnant un fac-simile de l'inscription un peu différent de celui de la gravure. C'est d'après ce nouveau fac-simile que le cliché ci-dessus a été exécuté.

Comme on le voit, cette plaque, qui est probablement en métal, renferme au milieu un symbole religieux que l'on rencontre sur quelques monnaies (voir notamment la planche XVII de l'ouvrage de Longpérier) et dont le sens nous est inconnu, et une inscription en caractères chaldéo-pehlvis sur deux lignes. Je lis cette inscription :

מגוי
אדרפתי

« Le Mage Adarpati ». Ce dernier mot est caractéristique pour un nom de prêtre, car il signifie précisément « le maître du feu » ; son emploi devait être, du reste, spécial à la classe sacerdotale, car nous savons, par le célèbre édit de Khosroès, que le nom du grand mobed qui avait été l'un des restaurateurs de la religion mazdéenne sous Sapor II était Adarbâd ou Atarpât Mâraspand (voir J. Darmesteter, trad. de l'*Avesta*, III, p. xxxi).

Le mot *magui* est l'expression bien connue pour désigner le prêtre du feu ; on le rencontre fréquemment sur les intailles sassanides. Nous nous trouvons ici en présence d'un sceau ou plutôt (puisque les caractères sont gravés à l'endroit) d'une sorte d'étiquette qui devait recouvrir un objet religieux quelconque.

E. DROUIN.

MONNAIES

DE CÉSARÉE DE CAPPADOCE

Pl. III.

Le département des médailles de la Bibliothèque nationale s'est enrichi, dans le cours des dernières années, d'un assez grand nombre de monnaies de Césarée de Cappadoce, parmi lesquelles se trouvent quelques variétés rares ou inédites qu'il est utile de signaler spécialement aux lecteurs de la *Revue*.

Néron.

1. NERO CLAVD DIVI CLAVDI CAESAR AVG GERM. Tête laurée, à droite.

℞. ET I. Le mont Argée; sur le sommet, on voit une statue tenant un globe et une haste (an 63 ap. J.-C.). *Argent*; drachme[1].

Variété de Mionnet, t. IV, p. 410, n° 17.

Sur des monnaies de Tibère, émises dans le même atelier, la tête de la statue est radiée; il s'agit par conséquent d'une représentation d'Apollon que l'on a du reste parfaitement reconnue[2]. Mais on n'a pas

1. Au sujet des monnaies en argent de Césarée et de l'abaissement progressif du métal, voy. Mommsen, Blacas, de Witte, *Histoire de la monnaie romaine*, t. III, p. 314.

2. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 660, n° 13.

fait remarquer que, sous le règne de Néron, la statue change d'aspect : la tête ne paraît pas radiée, et si l'état de conservation des pièces permettait d'examiner les détails de la physionomie en toute certitude, on pourrait peut-être établir que l'empereur divinisé avait pris la place du dieu.

Vespasien.

2. [ΑΥΤ]ΟΚΡ[Κ]ΑΙCΑΡ CЄΒΑC ΟΥЄCΠ[ΑCΙΑΝΟC..... Tête laurée, à droite.

℞. [Є]ΠΙ Μ ΝЄΡΑ ΠΑΝCΑ ΠΡЄCΒ. Le mont Argée [1] au sommet duquel est une statue tenant un globe et une haste. A l'exergue, ЄΤ/// (an 10, c'est-à-dire 78 de J.-C.?). *Bronze*; 25 mill.

Le πρεσβευτὴς (Σεβαστοῦ ἀντιστράτηγος) correspond au *legatus Augusti pro prætore.*

Le nom de M. Neratius Pansa, légat de Galatie et de Cappadoce, se trouve aussi sur une monnaie d'Ancyre [2] et sur d'autres pièces de Vespasien et de Titus frappées à Césarée [3]. M. W. Liebenam, suivant l'opinion de Borghesi, a admis que ce légat resta en

1. Le mont Argée devait être très giboyeux. On remarque sur quelques pièces frappées à Césarée des animaux (probablement des chiens) qui poursuivent des cerfs (Voy. Imhoof-Blumer, *Monnaies Grecques*, 1883, p. 418). Il faut rapprocher ces petites scènes de celle qu'on voit sur une pierre gravée de la collection Rinuccini. Sur cette intaille, l'empereur Constance est représenté chassant le sanglier, à Césarée; le nom de l'empereur et celui de la localité sont gravés à côté de la scène : CONSTANTIVS AVG et KЄCAPIA KAΠΠAΔOKIA (Müller-Wieseler, *Denkmäler der alten Kunst*, t. I, pl. LXXII, n° 416).

2. Mionnet, *Description*, t. IV, p. 377, n° 16.

3. Mionnet, t. IV, p. 410, n° 24, et p. 411, n° 29; *Supplément*, t. VII, p. 662, n°s 18, 19 et 20, et p. 663, n° 27.

fonctions pendant trois ans, de 77 à 80[1]. La monnaie d'Ancyre n'est pas datée, mais le nom de ce légat se lit sur des pièces portant la mention de l'an 10 du règne de Vespasien, qui correspond à l'année 78. Quant à la date 80 donnée comme terme de sa mission, elle me paraît peu certaine. En effet, elle est basée uniquement sur la monnaie de Titus, frappée à Césarée et mal publiée par Mionnet, avec la date ЄΤ Ι (an 10)[2]. Il est clair que cette date est erronée pour le règne si court de Titus; mais, si l'on veut corriger, on peut hésiter entre les dates Α et Γ. Je crois donc qu'on ne saurait établir, avec les documents numismatiques actuels, si M. Neratius Pansa a été légat jusqu'en 81 ou seulement jusqu'en 79.

Domitien.

3. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟϹ ΚΑΙϹΑΡ ϹЄΒΑϹΤΟΥ ΥΙΟϹ. Tête laurée de Domitien jeune.

℞. ЄΥΘΗΝΙΑ ϹЄΒΑϹΤΗ ЄΤ Θ. Femme assise, à droite, tenant des épis de la main droite, tendue en avant (an 77 de J.-C.). *Argent*; drachme. Pl. III, 2.

La Prospérité ou Abondance, Εὐθήνεια, correspond sur cette pièce à l'*Annona August.* des monnaies romaines frappées aussi au nom de Domitien César. La date de l'an 9 du règne de Vespasien se lit aussi sur une pièce où le nom de Domitien est associé à celui de son père[3].

1. B. Borghesi, *Œuvres complètes, Épigraphie*, t. III, p. 348; W. Liebenam, *Die Legaten in den römischen Provinzen*, 1888, p. 172.
2. Mionnet, t. IV, p. 411, n° 29, d'après Sestini.
3. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 663, n° 24.

4. [AYT] KAI ΔOMITIANOC CЄBACTOC ΓЄPM. Tête laurée, à droite.

℞. ЄTO IΓ. Buste d'Apollon, lauré, à gauche; de la main droite, il tient un sceptre; et de la gauche, il paraît tenir une coupe (an 93 de J.-C.).

Argent; didrachme. Pl. III, 1.

Nerva.

5. AYTOKPAT NЄPOYAC KAICAP CЄBACTOC YΠAT Γ. Buste lauré, à droite.

℞. ЄΛЄYΘ ΔHMOY. La Liberté debout, à gauche, tenant une haste de la main gauche, et de la droite un bonnet. *Argent*; didrachme. Pl. III, 3.

Sestini a déjà signalé cette pièce [1].

La légende du revers, Ἐλευθερία Δήμου, est la transcription de l'inscription *Libertas publica* qui, sur les monnaies romaines de Nerva, en or, en argent et en bronze, accompagne un type semblable à celui de la pièce de Césarée. D'autres monnaies de la même ville, frappées aussi sous le règne de Nerva, portent des légendes comparables à celles des monnaies romaines contemporaines. Ainsi TYXH CЄBACTOY correspond à *Fortuna Augusti* et ΠPON(οια) CTPAT(ιας) est analogue à *Providentia Senatus* et à *Concordia Exercituum.*

6. AYTOKPAT NЄPOYAC KAICAP CEBACTOC. Tête laurée, à droite.

1. *Descrizione delle medaglie antiche greche del Museo Hedervariano*, t. II, p. 366, n° 22, pl. XXVIII, f. 16; cf. Mionnet, *Suppl.*, t. VII, p. 666, n° 43.

℞. ΥΠΑΤΟΥ ΤΡΙΤΟΥ. Le mont Argée surmonté d'une statue (an 97 de J.-C.) *Argent*; didrachme. Cf. Mionnet, t. IV, p. 412, n° 37.

7. Droit semblable à celui de la pièce précédente. ℞. ΥΠΑΤΟΥ ΤΡΙΤΟΥ. Buste d'Amazone à gauche, le sein gauche à découvert, et portant une bipenne à long manche sur l'épaule droite (an 97 de J.-C.). *Argent*; didrachme. Pl. III, 4.

Trajan et Nerva

8. ΑΥΤ ΚΑΙ ΝΕΡΟΥΑϹ ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΕΒΑϹ ΓΕΡΜ. Tête laurée de Trajan, à droite.
℞. ...ΝΕΡΟΥΑϹ ΠΑΤΗΡ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ϹΕΒΑϹΤΟΥ. Tête laurée, à droite. *Argent*; didrachme.

Trajan.

9. ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙϹ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΕΒ ΓΕΡΜ. Tête laurée, à droite.
℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ·Β. Tête laurée d'Hercule imberbe, à droite; la dépouille du lion est nouée autour de son cou (an 98 de J.-C.). *Argent*; didrachme. Pl. III, 5.

La tête laurée d'Hercule jeune se trouve déjà sur des bronzes de l'ancienne Eusebeia (Cab. de France; Mionnet, t. IV, p. 408, n° 7).

10. Droit semblable à celui de la pièce précédente.
℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Β. Buste d'homme barbu et vêtu d'une tunique, à droite. La tête est couverte d'une haute coiffure cylindrique analogue à un cala-

thos. De la main gauche portée en avant, le dieu tient un foudre (?); l'attribut de la main droite est indistinct (an 98 de J.-C.).

Argent; didrachme. Pl. III, 7.

11. Légende et tête semblables à celles du droit du n° 9.

℞. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ·Β. Buste de femme, vêtue d'une tunique, à gauche. Sa tête est couverte d'une haute coiffure cylindrique, semblable à celle du buste de la pièce précédente. La déesse tient une baguette dans chaque main (an 98 de J.-C.).

Argent; didrachme. Pl. III, 6.

Cette pièce et celle qui précède doivent évidemment être rapprochées. Elles représentent des divinités et reproduisent, sans aucun doute, des statues anciennes conservées à Césarée. La coiffure, très caractéristique, est semblable pour le dieu et pour la déesse. S'agit-il de représentations locales de Zeus et de Héra ou bien du Δῆμος et de la ἵερα Σύνκλητος ?

12. ΑΥΤ ΚΑΙ ΝΕΡΟΥΑϹ ΤΡΑΙΑΝΟϹ..... Buste lauré, à gauche.

℞. ΥΠΑΤ ΔΕΥΤ. Mars debout, tenant une lance de la main droite et s'appuyant de la gauche sur son bouclier (an 98 de J.-C.). *Argent*; didrachme.

13. Droit semblable à celui du n° 9.

℞. ΔΗΜ·ΕΞ ΥΠΑΤ·Β. La Liberté debout, comme sur la pièce de Nerva décrite plus haut sous le n° 5 (an 98).

Argent; didrachme et drachme.

14. Droit semblable à celui du n° 9.

R̸. ΔΗΜΑΡΧ ΕΞ ΥΠΑΤ Γ. Pallas Nicéphore, assise à gauche, tenant une Victoire sur la main droite et appuyant la main gauche sur la poignée de son glaive. La déesse, qui a les jambes et les bras nus, est assise sur un monceau d'armes formé d'une cuirasse et de deux boucliers longs ; son bouclier rond est posé sur le tout (an 100 de J.-C.).

Argent ; didrachme. Pl. III, 8.

15. ΑΥΤΟΚΡ ΚΑΙϹ ΝЄΡ ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹЄΒ ΓЄΡΜ ΔΑΚ. Buste lauré avec l'égide, à droite.

R̸. ΔΗΜΑΡΧ ЄΞ ΥΠΑΤΟ Ϛ. Buste d'Artémis, vêtue d'une tunique, à gauche. La déesse tient de la main droite un javelot, et de la gauche une petite coupe (an 112 de J.-C.). *Argent* ; didrachme. Pl. III, 9.

Il est possible que cette pièce soit celle décrite par Mionnet (t. IV, p. 413, n° 44). En tout cas, le revers est d'un bon style et reproduit probablement une statue d'Artémis conservée dans un sanctuaire de Césarée. A ce point de vue, ce revers mérite d'être signalé.

Hadrien.

16. ΑΔΡΙΑΝΟϹ ϹЄΒΑϹΤΟϹ. Tête laurée, à droite.

R̸. ΥΠΑΤΟϹ Γ ΠΑΤΗΡ ΠΑΤΡ. Le mont Argée et, au-dessus, un astre à sept rayons (an 119 de J.-C.).

Argent ; didrachme.

17. Variété du numéro précédent avec une couronne au lieu de l'astre. *Argent* ; didrachme.

18. Droit du n° 16.

℞. ΥΠΑΤΟϹ Γ ΠΑΤΗΡ ΠΑΤΡΙΔΟϹ. Massue debout entre un astre à six rayons et un croissant.

Argent; didrachme. Pl. III, 10.

19. ΑΥΤΟ ΚΑΙϹ ΤΡΑΙ....... ϹЄΒΑϹΤ. Tête laurée, à droite.

℞. ЄΤ Δ. Le mont Argée (an 120).

Argent; quinaire.

20. ΑΥΤΟ.........ϹЄΒΑϹΤΟϹ. Buste radié et drapé, à droite.

℞. ΚΑΙϹ | ΤΩΝ ΠΡ (ces deux lettres en monogramme = πρὸς) ΑΡΓΑΙΩ | ЄΤ ΙϹ en quatre lignes. Le tout dans une couronne de laurier (an 132).

Bronze. Diamètre, 20 mill.

Antonin le Pieux.

21. ΑΥΤΟΚΡ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟϹ ϹЄΒΑϹΤΟϹ. Buste drapé, à droite.

℞. ΠΡΟΝΟΙΑ. La Providence debout, à gauche. Elle est vêtue de la stola, appuie le coude gauche sur une colonnette et tient de la main gauche une haste; sa main droite est baissée; à ses pieds est un globe.

Argent; drachme. Pl. III, 11.

Sur les monnaies romaines, on lit généralement *Providentia Augusti* ou *Deorum*.

22. ...ΤΟΚ ΑΝΤΩΝΙΝΩ..... Buste lauré, à droite.

℞. ΚΑΙϹΑΡЄΩΝ Τ....... Apollon debout, le pied gauche posé sur l'omphalos; il tient son arc de la main droite et un trait de la main gauche.

Bronze saucé, 21 mill.

Commode.

23. ΑΥ ΚΟΜΟΔΟϹ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ. Buste lauré, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟΠΟ ΚΑΙϹΑΡЄΙΑ. Buste de femme drapée, la tête surmontée du mont Argée, à droite. Dans le champ, [Є]Τ ΓΙ. *Bronze*. Diamètre, 30 mill. Pl. III, 12.

Le buste de femme offre une certaine ressemblance avec celui de l'impératrice Crispine.

Julia Domna.

24. ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ ϹЄ. Buste drapé, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟΠΟΛ ΚΑΙϹΑΡΙΑ. Femme debout, à droite; elle est vêtue d'un chiton talaire et, de la main droite, rajuste son manteau; elle tient une pomme dans la main gauche. Dans le champ, ЄΤ Є (an 197 de J.-C.). *Argent*; drachme. Pl. III, 13.

Mionnet a décrit des pièces analogues (*Supplément*, t. VII, p. 682, nos 141 et 142); mais celle-ci est plus intéressante, car elle reproduit le type de la Vénus Genitrix, tel qu'il nous est parvenu par un denier de l'impératrice Sabine et une belle statue conservée au Musée du Louvre [1]. On croyait autrefois que ce type procédait d'une statue exécutée par Arkésilaos pour le temple consacré par Jules César en 46. Mais on a réagi contre cette opinion, et aujourd'hui, on s'accorde à reconnaître, dans cette statue pleine d'élégance, l'Aphrodite d'Alkamène [2].

1. Clarac, *Musée de Sculpture*, pl. 339, n° 1449; Müller-Wieseler, *Denkmäler der alten Kunst*, t. II, pl. XXIV, n° 263; *Musée du Louvre, Sculpture antique, Notice*, par W. Fröhner, p. 166, n° 135.

2. Furtwängler, dans le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, s. v. *Aphrodite*, col. 412.

Aussi bien, le mouvement et les attributs de la Vénus Genitrix sont différents sur d'autres monnaies romaines appartenant aux impératrices Faustine jeune, Lucille, Orbiane, Julia Mamaea et Julia Domna elle-même.

Le choix du type de la Vénus Genitrix, aïeule de la famille Julia, s'explique fort bien de la part d'une princesse dont le nom est Julia Domna.

25. ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ ΑΥΓ. Buste drapé, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟ ΚΑΙCΑΡΙ ΝЄΩ. Apollon radié, assis à gauche sur le mont Argée, le coude gauche appuyé sur un globe, et tenant de la main droite une fleur. A l'exergue, ЄΤ ΙΘ (an 211 de J.-C).

Argent; drachme. Pl. III, 14.

Alexandre Sévère.

26. ΑΥΚ CЄΟΥΗΡΟC ΑΛЄΞΑΝΔΡΟC (la dernière lettre sous le buste). Buste lauré et drapé, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙCΑΡΙΑC Ν. Sérapis debout, de face, allant à gauche. Il tourne la tête en arrière et lève la main droite; de la main gauche, il soutient le mont Argée. Dans le champ, ЄΤ Γ (an 224 de J.-C.).

Bronze; médaillon. Diamètre, 35 mill. Pl. III, 15.

Cette pièce est conservée depuis longtemps au Cabinet des médailles et a été signalée plus d'une fois [1]. Mais, comme les reproductions qu'on en a

1. Vaillant, *Num. Imper. Graece loqu.*, 1700, p. 136; *Num. moduli max. ex cimeliarchio Lud. XIV*, 1704, pl. XXIV, 2; Gessner, *Num. Antiq. Imperat.*, pl. CLXIII, 9; Rasche, *Lex. univ. rei numariae*, t. I, 2e partie, col. 159, n° 3; Mionnet, *Description*, t. IV, p. 432, n° 178, et *Supplément*, t. VII, pl. XIII, n° 4; W. Drexler, *Der Isis- und Sarapis-Cultus in Kleinasien*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, t. XXI, 1889, p. 232.

données sont médiocres, il m'a semblé utile d'en offrir une meilleure qui permettra d'étudier le type curieux de Sérapis, empreint sur le revers. Cette pièce présente, du reste, un intérêt historique, car elle permet de placer, vers le commencement du troisième siècle de notre ère, l'introduction du culte des divinités d'Alexandrie en Cappadoce.

J.-Adrien Blanchet.

AUREUS INÉDIT

D'URANIUS ANTONINUS

J'ai déjà eu l'occasion de présenter aux lecteurs de la *Revue*, un aureus inédit d'Uranius Antoninus [1]. Aujourd'hui, M. le docteur Jules Rouvier, de Beyrouth, dont la riche collection est bien connue, et qui recherche, avec autant d'intelligence que d'érudition, toutes les monnaies antiques frappées en Syrie, veut bien nous autoriser à publier un nouvel aureus du même prince, dont il vient de faire l'acquisition.

Voici le dessin et la description de cette intéressante monnaie.



L IVL AVR SVLP VRA ANTONINVS. Buste drapé et lauré, à droite ; la joue est en partie couverte par une barbe frisée ; les cheveux sont frisés comme sur toutes les pièces du même prince.

℟. FORTVNA PEDVIX. La Fortune, assise à gauche ; elle tient, de la main droite, la barre d'un

1. *Revue numismatique*, 1893, p. 41, pl. I, n° 4.

gouvernail (en réalité, la barre n'est pas visible); de la main gauche, la déesse tient une corne d'abondance; en bas, contre la paroi du siège, est appuyée la roue. *Or jaune*; 5 gr. 39.

Le poids de cet aureus concorde avec le poids moyen des autres monnaies d'or d'Uranius Antoninus. La nouvelle pièce offre les mêmes caractères de fabrique que celles précédemment connues. Si la tête est d'un assez bon style, le revers, très médiocre au point de vue artistique, présente de grandes incorrections dans la légende qui doit être lue FORTVNA REDVX. Bien que sur les monnaies d'Uranius Antoninus, la lettre R soit d'une forme spéciale, très peu différente de la lettre P, le caractère qui suit le mot FORTVNA est très nettement la lettre P[1]. A la fin du mot REDVX, il y a encore un I parasite avant la lettre finale.

La légende FORTVNA REDVX existe sur des monnaies de Caracalla, d'Élagabale et d'Alexandre Sévère, mais, sur les pièces de ce dernier empereur, la Fortune est debout. J'ai déjà fait remarquer que le revers du lion avait été emprunté à un aureus de Caracalla; la Minerva Victrix existe pour Caracalla et peut-être pour Orbiane, tandis que le revers CONSERVATOR AVG, au type du quadrige, n'existe que pour Élagabale.

Mais si beaucoup de revers ont été empruntés de préférence aux monnaies des empereurs qui portaient le nom d'*Antoninus*, je crois cependant que celui de

1. La même erreur existe dans la légende du revers de l'aureus que j'ai publié précédemment.

la nouvelle pièce a été imité d'une monnaie de Philippe père. On sait que le revers SÆCVLARES AVGG, qui existe sur un aureus d'Uranius Antoninus, a été emprunté aux espèces de Philippe père. Or, le type de la Fortune assise, avec les mêmes attributs placés de la même façon, se voit sur des deniers de Philippe père[1], dont le style négligé est sensiblement analogue à celui de l'aureus appartenant au Dr Rouvier.

Le poids moyen des aurei d'Uranius Antoninus est un peu inférieur à celui des aurei de Philippe père et de Philippe fils, mais la différence est bien moins sensible qu'avec les pièces de Caracalla et d'Hélagabale.

Il y a là un nouvel argument pour placer l'émission des aurei d'Uranius Antoninus à l'époque de l'avènement de Valérien et de Gallien.

Pour terminer, je tiens à faire une remarque qui paraît avoir échappé à ceux qui ont écrit sur les monnaies d'Uranius Antoninus. Ce prince n'a jamais pris les titres *Imperator* et *Augustus* sur ses monnaies en or, à légendes latines[2]; mais il a osé s'en servir sur les bronzes à légendes grecques frappés à Émèse. Cette différence importante doit être la conséquence d'un fait intéressant qui nous échappe.

J.-ADRIEN BLANCHET.

1. On a signalé autrefois un aureus au même type.

2. Je parle des légendes inscrites autour de la tête, car les légendes des revers n'ont pas d'importance pour la question, puisque nous avons reconnu que plusieurs de ces revers étaient empruntés à des pièces antérieures.

NOTE

SUR LA CLASSIFICATION

DES MONNAIES CAROLINGIENNES

La classification des monnaies de la seconde race présente des difficultés inextricables si on veut s'astreindre à suivre la méthode employée jusqu'à ce jour. En dehors des trois premiers règnes, il ne faut pas, à mon avis, espérer trouver un classement qui autorise à attribuer personnellement, avec quelque certitude, telle monnaie à tel roi. Les premiers Carolingiens étaient parvenus à rendre à la royauté une autorité oubliée depuis longtemps et à rétablir une véritable centralisation administrative. Dès le règne de Charles le Chauve, les délégations du pouvoir, les fonctions publiques étaient, généralement, devenues presque héréditaires. Peu à peu, les dons royaux, multipliés dans le but de s'attacher des fidèles, diminuèrent le domaine au point que le souverain, tout en restant de droit le chef de ses vassaux, n'était plus, comme propriétaire territorial, que le moins bien partagé.

Cette évolution exerça une influence importante sur la monnaie. L'aumône des bénéfices monétaires aux évêchés et aux abbayes commença à décentraliser cette branche de l'administration que Pépin et Char-

lemagne s'étaient réservée; d'autre part, la surveillance des ateliers monétaires confiée aux comtes amena ceux-ci à s'en attribuer les profits, au fur et à mesure que leurs fonctions se transformaient peu à peu en fiefs héréditaires. La monnaie était royale quant au type, mais elle était fabriquée par les comtes et à leur profit. Le nom du roi était un signe officiel de l'authenticité de la monnaie; on peut y voir un souvenir de la monnaie romaine, qui, frappée en dehors de l'autorité impériale, n'avait de valeur, pour le public, que parce qu'elle était empreinte des effigies des Césars.

Les prélats et les abbés qui avaient le droit complet de *moneta* faisaient forger des deniers qui ne différaient pas de ceux des ateliers royaux. Ainsi, à Châlons-sur-Marne, l'évêque obtint de Charles le Chauve l'établissement, dans cette ville, d'un atelier monétaire dont il avait la surveillance et les profits; on conserva à Châlons le monogramme et le nom de Charles le Chauve jusqu'à la fin du xe siècle; le type fut modifié sous Lothaire; au xiie siècle, les évêques de Châlons s'attribuèrent franchement le droit de frapper monnaie et commencèrent à inscrire leurs noms. Il en fut de même à Besançon où nous connaissons un diplôme de 871, semblable à celui qui fut accordé à Châlons. Je crois que tous les évêques et les abbés qui, plus tard, usèrent du droit de frapper monnaie en agirent de même et que, pour chacun d'eux, ce privilège souverain dut son origine à une interprétation intéressée du droit de *moneta*.

Il est utile d'insister sur la nature de ces libéralités

faites exclusivement au profit du clergé et qui, dans le principe, ne constituaient nullement le droit de frapper monnaie. On ne doit pas oublier, je le répète, qu'il y a là un abandon de certains bénéfices et non pas d'un droit régalien.

A l'époque mérovingienne, on ne voit pas de concessions authentiques du droit de monnayage, et cela par une bonne raison : c'est que la fabrication des monnaies était une industrie publique exercée par les monnayers, pour les évêchés et les abbayes, dans leurs propriétés, en vertu du droit d'immunité ; pour le roi, et peut-être pour certains grands propriétaires, dans leurs domaines.

Sous les Carolingiens, des concessions purent avoir lieu puisque la monnaie appartenait au roi ; mais il faut remarquer que celui-ci ne donnait pas le droit de frapper monnaie : *dare monetam* signifie simplement l'abandon partiel ou complet des bénéfices de la fabrication dans une localité déterminée. En règle générale, les comtes étaient chargés par le roi de la surveillance des ateliers ; lorsque les profits de ceux-ci étaient attribués à un établissement religieux en totalité, l'évêque ou l'abbé étaient préposés à la direction ; lorsque la concession était seulement partielle, le comte conservait la direction de la fabrication et procédait au partage des bénéfices, ce qui, parfois, donnait naissance à de graves contestations.

Sous Charles le Chauve, nous notons un document important dont l'interprétation présente quelques difficultés ; il est précieux par les détails qu'il donne

sur l'administration monétaire au milieu du IXe siècle, mais ce règlement ne fut pas exécuté. Ce n'était peut-être que la reproduction des règlements antérieurs, promulgués à une époque où les ordres du roi étaient respectés. Je ne suis pas éloigné de penser que cet édit, daté de 864, fut rédigé dans un moment où la décentralisation monétaire était déjà commencée et où l'on tentait un dernier effort pour arrêter le mouvement.

On y voit que la bonne monnaie ayant cours alors sera reçue jusqu'à la messe de Saint-Martin : il s'agit donc ici d'une réforme monétaire et d'un changement de type; — qu'à partir de cette date les deniers nouveaux porteront en légende le nom du roi gravé autour de son monogramme, et au revers le nom de l'atelier autour d'une croix : parmi les très nombreuses pièces appartenant au règne de Charles le Chauve, on n'en trouve que très peu qui soient exactement conformes à cette prescription; — qu'on devait ouvrer seulement dans les résidences du roi, et dans neuf localités : Quentovic, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Chalon-sur-Saône, Melle et Narbonne; sur ces neuf ateliers, il y en a deux, Melle et Narbonne, qui ne sont pas encore représentés dans la série des deniers frappés conformément à l'édit; en revanche on peut compter plus de cent ateliers qui émirent des pièces au nouveau type; — que là où il y a un atelier, on doit choisir des personnes de confiance pour la fabrication : les devoirs de ceux-ci sont indiqués; — que les comtes doivent surveiller avec soin les lieux où on fabrique de la

fausse monnaie ; — enfin que, pour assurer l'exécution de l'édit, chaque comte ayant un atelier dans sa circonscription devait envoyer à Senlis son vicomte, deux notables et le monnayeur pour y recevoir des instructions et cinq livres d'argent destinées à commencer la fabrication des nouveaux deniers.

Ce règlement est connu sous le nom d'*Édit de Pitres*. Bien qu'il ne fasse aucune allusion à la création d'ateliers dont les revenus fussent attribués à des aumônes, nous voyons, dès l'année suivante, le roi revenir à ce genre de libéralités déjà employé par ses prédécesseurs. Dans le diplôme de 865 donné en faveur de la cathédrale Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne, diplôme auquel je faisais allusion plus haut, nous lisons que, dans l'intérêt de l'Etat et pour remédier aux fraudes des changeurs, le roi, de l'avis des grands et du clergé, a établi dans tout le royaume une monnaie portant son monogramme ; que, dans le cas spécial, sur la demande de l'évêque Erchenraus qui se plaignait de la disette de numéraire dans son diocèse, il établit à Châlons un atelier dont le revenu appartiendra intégralement à l'évêque et à ses successeurs.

Bien que l'édit de Pitres limitât à 9 le nombre des ateliers monétaires, on a retrouvé les noms de 90 localités gravés sur des deniers postérieurs à 864. On peut expliquer cette multiplicité d'ateliers par diverses circonstances qui paraissent très probables.

D'abord la concession de la *moneta* faite aux établissements religieux par la pieuse libéralité du souverain ; nous constatons, parmi ces 90 localités, 15

évêchés [1] et 13 abbayes [2]. Ensuite les villes où il y avait des palais royaux et où l'on monnayait lorsque le roi y résidait ; nous en comptons au moins 20, auxquelles on peut ajouter 3 *fisci* situés en Belgique [3]. Enfin, il faut admettre les conséquences de la décentralisation administrative qui peut, seule, expliquer la présence de monnaies dans des localités où il n'y a ni palais, ni évêché ou abbaye ayant profité du droit de *moneta*. Là, ce sont les comtes qui monnayaient à leur profit en conservant le type et le nom du roi ; on ne peut nier l'intervention des comtes en cette matière lorsque l'on voit, en 900, le comte Richard priant Charles le Simple de rendre la monnaie à l'évêque d'Autun ; et, en 924, le roi Raoul donner la monnaie à l'évêque du Puy, « consentiente fideli nostro Guillelmo comite ». Si on consulte la carte du xe siècle établie par M. Longnon, nous constatons les

1. Pour les chapitres de cathédrales, je citerai, sans avoir la prétention de donner en ce moment la suite complète : Autun, Beauvais, Besançon, Cambrai, Châlons-sur-Marne, Clermont, Langres, *Laon, Le Puy, Meaux,*Noyon, Reims, Rouen. — Il semble qu'à Bordeaux et à Angers, les chapitres avaient une part dans le monnayage sans être chargés de la fabrication. — Il est à remarquer que dans l'ordonnance de 1315, par laquelle le roi reconnaît à certains prélats et barons le *droit* de frapper monnaie, le clergé n'est plus repr-ésenté que par l'archevêque de Reims, les évêques de Maguelonne, Clermont, Laon, Meaux et Cahors ; le prieuré de Souvigny.

2. Voici quelques abbayes qui avaient le droit de *moneta* : *Chelles, Cluny, Jouarre, Saint-Denis, Saint-Etienne de Dijon, Saint-Fursy de Péronne, Saint-Gery de Cambrai, *Saint-Martin de Tours, Saint-Médard de Soissons, Saint-Omer, Saint-Philibert de Tournus, Saint-Pierre de Corbie, Saint-Quentin.

3. J'ai marqué d'un astérisque les localités ci-dessus énumérées dans lesquelles il se trouvait des palais royaux. Nous avons aussi relevé, sur les monnaies, les palais de : Aix-la-Chapelle, Attigny, Blois, Chalon-sur-Saône, Compiègne, Coutances, Leptine, Melun, Metz, Morienval, Orléans, Sens, Soissons, Tonnerre, Tournai, Tours, Troyes, Valenciennes, Vendières, Vendeuvre, et les fiscs : *Vendro*, *Curinio*, *Lennis*.

noms de 40 *pagi* ou comtés qui sont représentés en numismatique par des deniers au monogramme.

Si les rois accordaient au clergé, à titre d'aumône, des droits utiles sur la monnaie, il n'y a aucune preuve qu'ils aient agi de même en faveur des laïques; je ne pense pas qu'il y ait trace d'une mesure de ce genre au profit d'un comte, et cela à aucune époque, au moins jusqu'au xɪvᵉ siècle; l'origine de la monnaie féodale est due à l'usurpation. Il en résulte qu'à l'époque carolingienne l'apparition d'une monnaie qui ne porte la marque ni d'un atelier royal, ni d'un évêché, ni d'une abbaye, doit être attribuée à un empiétement du pouvoir féodal. B. Fillon a posé une règle très sûre en disant que l'immobilisation d'un type marque le caractère féodal de la monnaie.

Ainsi, en Poitou, du ɪxᵉ à la fin du xɪɪᵉ siècle, les comtes conservèrent les légendes **CARLVS REX F— METALO** dans leurs ateliers de Melle, de Poitiers et de Niort; au commencement du xɪɪɪᵉ siècle, Savary de Mauléon inscrivait encore le mot de **METALO** sur ses deniers. En Berry, les comtes continuaient à employer le type de Charles le Chauve avec le titre d'empereur; les vicomtes de Bourges, leurs successeurs suivirent leur exemple jusqu'au règne de Lothaire (954-986), dont le nom reste sur les monnaies berrichonnes avec trois types différents et ne disparut que lors de la réunion de la vicomté de Bourges à la couronne en 1101. A Langres, le droit de *moneta* avait été accordé par Charles le Chauve à l'évêque en 874, et confirmé par Charles le Gros en 886; on a des pièces épiscopales de Langres portant les noms

de Charles le Chauve, Charles le Gros, Lothaire, Raoul et Louis d'Outremer ; ces dernières, plus ou moins dégénérées, furent continuées jusqu'au XIIe siècle. Lorsque Robert, le premier duc de Bourgogne, frappa monnaie, ce ne fut pas en vertu d'une autorisation royale, mais par suite de la possession de Dijon où il émit des deniers imités de ceux de l'évêché de Langres, auquel cette ville avait appartenu jusque-là.

Sur les monnaies frappées par les comtes, on voit des noms ou des monogrammes royaux qui se perpétuent : tel le monogramme d'Eudes qui donne naissance à des types variés dans le Sud-Ouest ; le nom de Louis d'Outremer qui continue à paraître à Nevers, à Angoulême, à Bordeaux, à Saintes, à Langres, et que plus tard les sires de Bourbon empruntaient aux comtes de Nevers.

En résumé, si on admet les idées que je viens d'exposer, on sera amené aux conclusions suivantes :

1° A dater de la seconde moitié du IXe siècle, les noms et monogrammes royaux qui paraissent sur la monnaie n'indiquent pas que celle-ci soit royale à moins qu'elle ne sorte d'un atelier officiel.

2° Sauf cette réserve, des monnaies, à dater du règne de Charles le Chauve, sont émises par les comtes, les évêques et les abbés ; c'est le commencement du monnayage féodal.

3° La présence de noms et de monogrammes royaux n'a d'autre but que de donner une apparence légale à la monnaie ; quelquefois ces noms sont continués indéfiniment depuis la première émission ; d'autres

fois ils changent, marquant ainsi une date comme la présence du nom du souverain régnant à la fin de chartes et de diplômes émanés de particuliers. Ce qui prouve que les noms et monogrammes royaux étaient pris arbitrairement, c'est que l'on a des deniers de Bourges au nom de Louis IV avec le monogramme d'Eudes, de Lothaire avec celui de Charles, et même d'Eudes avec ce dernier monogramme.

4° L'origine du droit de frapper monnaie, pour les évêques et abbés, doit se chercher dans ce fait qu'à un certain moment on interpréta la concession des bénéfices sur un atelier monétaire de manière à le transformer en un privilège souverain. L'origine de ce même droit pour les ducs, les comtes, les vicomtes et les grands seigneurs féodaux a toujours été une usurpation plus ou moins déguisée.

5° Les monnaies carolingiennes doivent être classées non par règnes, mais par ordre géographique.

Anatole de Barthélemy.

UNE MONNAIE INÉDITE

DE L'IMPÉRATRICE THÉODORA

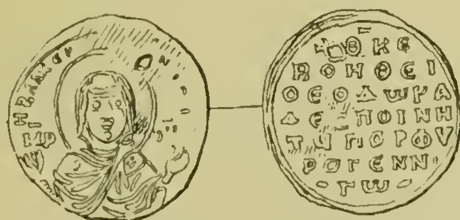
FILLE DE CONSTANTIN VIII, SŒUR DE ZOÉ

Théodora, la dernière des trois filles de Constantin VIII, la nièce du grand basileus Basile II le Bulgaroctone, succéda nominalement à son père, en novembre 1028, aux côtés de sa sœur Zoé et de son beau-frère Romain III Argyre. Tant que vécut Zoé, et même après que celle-ci, à la chûte de Michel V Calaphate, au mois d'avril 1092, eût été contrainte par le peuple de la prendre pour collègue, Théodora ne joua qu'un rôle très effacé. Après la mort de Zoé, elle fut encore tenue quatre années dans l'ombre par son dernier beau-frère, Constantin Monomaque. Enfin, lorsque mourut celui-ci, en janvier 1055, Théodora, sortant de sa longue retraite, et déjà fort âgée, demeura seule impératrice. Elle ne jouit pas longtemps du pouvoir. Dès le 22 août de l'année suivante, elle mourut d'une maladie d'intestins.

De ce passage si court de cette vieille fille sur le trône des basileis d'Orient, de ce règne étrange, de très rares monuments numismatiques sont parvenus jusqu'à nous. Sabatier n'a connu que deux sous d'or qu'il a fait graver sous les nos 13 et 14 de sa planche XLIX et sur lesquels se lit la légende *Théodora Augousta.* Depuis la publication de son

livre, il n'a été, à ma connaissance, publié aucune autre pièce de cette impératrice. Je suis donc fort heureux de pouvoir présenter aux lecteurs de la *Revue* celle-ci qui est fort curieuse, et que je crois inédite. Elle a été récemment acquise par le Cabinet de France. C'est une pièce d'argent du poids de 1 gr. 22. Théodora y est désignée sous le titre de *despoina* et aussi sous celui de *porphyrogénète* qu'avaient porté déjà son père Constantin VIII et son illustre arrière grand-père, le lettré Constantin VII. Comme eux elle avait droit à ce titre, parce qu'elle était venue au monde lorsque son père était depuis de longues années monté sur le trône d'Orient aux côtés de son frère aîné. Au droit de cette charmante petite monnaie figure le type de la célèbre *Panagia Blachernitissa,* ce Palladium de la Byzance chrétienne, dont j'ai tenté ailleurs de faire revivre l'histoire[1]. La *Panagia Blachernitissa* se retrouve assez fréquemment sur les monnaies byzantines de cette époque, mais sa représentation n'y est presque jamais accompagnée de la légende donnant son nom, comme c'est ici le cas.

Voici le dessin de cette monnaie que je crois unique jusqu'ici :



Au droit : La *Panagia Blachernitissa* dans l'atti-

1. Les *Iles des Princes*, Paris, 1884, pp. 313 seq.

tude consacrée, vue en buste entre les sigles accoutumés. Au dessus d'elle, la légende : Η ΒΛΑΧΕΡΝΙΤΙССА.

Au revers : La légende en sept lignes : + ΘΚΕ (*pour* ΘΕΟΤΟΚΕ) ΒΟΗΘΕΙ ΘΕΟΔΩΡΑ ΔΕϹΠΟΙΝΗ ΤΗ ΠΟΡΦΥΡΟΓΕΝΝ'ΤΩ (*pour* ΠΟΡΦΥΡΟΓΕΝΝΗΤΩ), *Théotokos, prête secours à Théodora Porphyrogénète despoina.*

Le titre de *despoina* ne figurait pas encore dans la numismatique des *basilissæ* byzantines. Je pense que les sous d'or sur lesquels Théodora est qualifiée d'*augousta* ont été frappés durant la courte période pendant laquelle cette princesse gouverna seule l'empire. Par contre, la présente pièce d'argent avec le titre de *despoina* remonterait à l'époque où Théodora ne jouait qu'un rôle effacé, probablement aux années où, après la mort de sa sœur Zoé, elle régna obscurément aux côtés de son beau-frère, Constantin Monomaque. Ce qui le ferait croire, c'est que nous possédons déjà de ce prince une monnaie d'argent de type absolument semblable : même *Panagia Blachernitissa*, même légende du droit, même disposition de la légende du revers avec la seule différence que les noms et titres de l'impératrice sont remplacés par ceux de son beau-frère[1]. Certainement, les deux monnaies ont été émises au même moment, dans une des années de ce règne bizarre du basileus veuf, et de la vieille fille, sa belle-sœur.

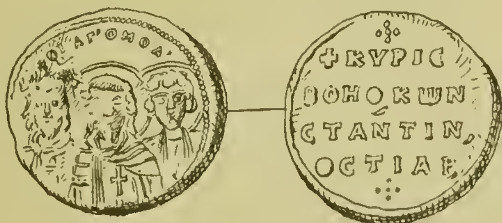
GUSTAVE SCHLUMBERGER.

1. Voy. Sabatier, *op. cit.*, t. II, pl. XLIX, n° 12.

MÉREAUX, TESSÈRES
ET JETONS BYZANTINS

En 1880, dans un article de la *Revue archéologique* intitulé : *Monuments numismatiques et sphragistiques du moyen-âge byzantin*, j'ai publié un certain nombre de méreaux ou jetons de particuliers, et aussi d'églises, de couvents, de confréries et d'institutions pieuses, méreaux et jetons ayant servi probablement, comme c'était le cas en Occident, à des distributions d'aumônes, et aussi au contrôle des diverses redevances allouées au personnel desdites églises et communautés. En quinze années, j'ai pu réunir encore quelques-uns de ces précieux monuments d'une insigne rareté [1]. Je les publie aujourd'hui.

1. *Tessère de bronze de Constantin ostiaire.*



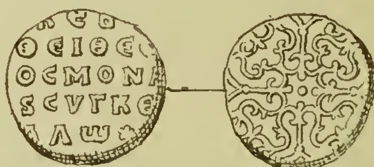
Bustes nimbés de trois saints, les « saints confesseurs », vêtus du manteau, portant la croix de la main droite. Au dessus d'eux, la légende : + ΟΙ ΑΓ'(ιοι) ΟΜΟΛ'(ογηται).

1. Je rappelle que dans le tome II de la *Byzantinische Zeitschrift*, Munich, 1893, pages 189 et 190, j'ai publié également les deux méreaux ou tessères de Jean Pépagoménos, sébastophore, et de la Diaconie du fameux monastère de Saint-Jean-Baptiste de Stoudion, qui sont au Cabinet de France.

Rev. + KYPIE BOHΘ'(ει) KΩNCTANTIN'(ω) OCTIAP'(ιω) +.

Athènes. Communiqué par M. A. Postolacca.

2. *Tessère de bronze de Théodose, moine et syncelle.*



$\overline{KE}$ BOHΘEI ΘEOΔOC(ιω) MONAK(ω) S CYΓKEΛΛΩ*.

Rev. Le champ du revers est occupé tout entier par une ornementation compliquée dont la base est une croix richement ornée.

Cabinet de France.

3. *Tessère de cuivre de Pothos, primicier et préposite.*



Buste de l'archange Michel, de face.

Rev. Légende en quatre lignes : $\overline{KE}$ BΘ ΠOΘΩ ΠPIMI(κηρίω) S ΠPAIΠOCIT'(ω).

Ancienne collection Photiadès Pacha[1]. Publié dans le *Catalogue* de cette collection, par M. W. Frœhner, Paris, 1890, p. 49, n° 681, pl. II.

4. *Tessère de l'archevêque Basiléos de Chypre.*

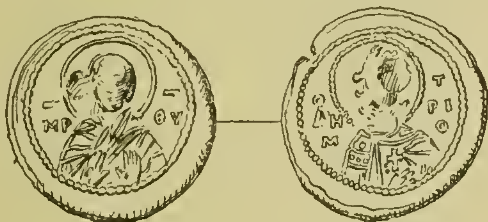
+ AΓ(ιε) EΠIΦANIE B(οήθει) TΩ CΩ Δ'(ούλω).

1. La collection a été acquise pour le Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

Rev. + ΒΑCΙΛΕΙΩ ΑΡΧΗΕΠΙCΚΟΠΩ ΚΥΠΡΟΥ.

Ancienne collection Photiadès Pacha. Publiée dans le *Catalogue* de cette collection, par M. W. Frœhner, Paris, 1890, p. 49, n° 680. « Le nom de l'archevêque Basilios, observe M. Frœhner, ne figure pas dans la liste publiée par M. Piéridès dans la Revue *The Owl*, p. 58. »

5. *Tessère anonyme de cuivre aux effigies de la Vierge et de saint Démétrius.*

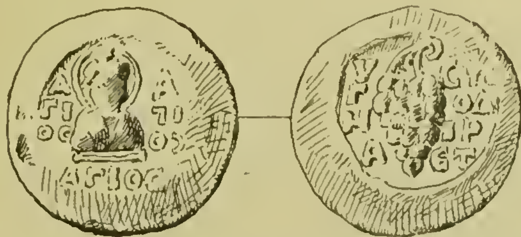


Buste de la Panagia, de face, les mains dressées devant la poitrine, entre les sigles ΜΗΡ ΘΥ.

Rev. Buste de saint Démétrius tenant une petite croix de la main droite : Ο Α(γιος) ΔΗΜ'ΤΡΙΟ' (*pour* ΔΗΜΗΤΡΙΟC).

Collection Makridy, à Constantinople.

6. *Tessère anonyme de cuivre à l'effigie de Dieu le Père.*



Buste nimbé de Dieu le Père, de face, avec la légende : ΑΓΙΟC ΑΓΙΟC (le Γ et le C à rebours) ΑΓΙΟC.

Rev. Grappe de raisin. A gauche, ΥΓΗΑ. A droite, CYO ΔΙΡΕΤ ? (ΑΙΡΕΤΕ ?). Le tout dans une aire creuse marquée par une couronne de feuillage.

Ancienne collection Photiadès Pacha. Publiée dans le *Catalogue* de cette collection, par M. W. Frœhner, Paris, 1890, p. 49, n° 679, pl. II.

Le Cabinet de France vient d'acquérir un exemplaire quelque peu différent.



Les trois mots ΑΓΙΟC sont écrits en rétrograde, et le revers, sans légende, présente la grappe de raisin dans une couronne de feuillage.

Ce curieux méreau aurait-il quelque rapport avec le chant du célèbre hymne *Trisagion*. Était-il destiné à la rémunération des chantres ? — Il y avait en automne, dans un des palais suburbains de la côte d'Asie, une fête des vendanges à l'occasion de laquelle le basileus distribuait des grappes à toute la cour.

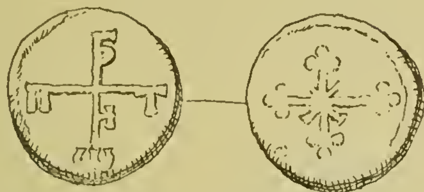
7. *Tessère anonyme de cuivre.*

Buste drapé, diadémé, à droite, surmonté d'une croisette. A gauche, BY ; à droite, XA (Byzance et Chalcédoine ?).

Rev. Grappe de raisin accostée de deux croisettes.

Ancienne collection Photiadès Pacha. Publiée dans le *Catalogue* de cette collection, par M. W. Frœhner, Paris, 1890, p. 49, n° 682.

8. *Tessère anonyme de bronze.*

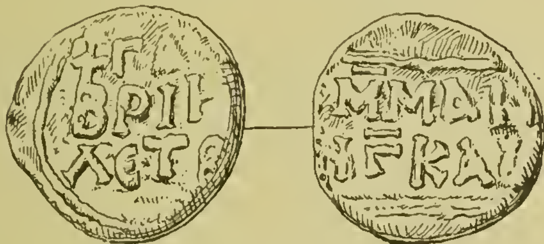


Monogramme cruciforme constitué par les lettres Γ, Ρ, Π, Τ, Η et Ω.

Rev. Croix recroisetée à branches terminées par trois besants.

Cabinet de France.

9. *Tessère de plomb.*



+ ΓΑΒΡΙΗΛ ЄΤ·Β (?).

Rev. [Ε]ΜΜΑΝ....Η Γ̄ ΚΑΙ (?).

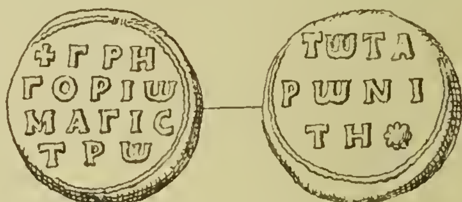
Cabinet national des médailles à Athènes. Communiqué par M. A. Postolacca.

10.

Le prétendu sceau de *Grégoire Taronite*, *magistros*, du Cabinet de France, que j'ai publié à la page 534 du *Bulletin de Correspondance hellénique* de 1878, et reproduit à la page 706 de ma *Sigillographie byzantine*, est une tessère de bronze. Je n'avais eu à ma

disposition qu'une empreinte. Un second exemplaire de cette tessère est actuellement entre les mains d'un marchand d'antiquités de Constantinople.

Voici la description de cette tessère :



+ (ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ) ΓΡΗΓΟΡΙΩ ΜΑΓΙϹΤΡΩ ❀.

Rev. ΤΩ ΤΑΡΩΝΙΤΗ ❀.

Grégoire Taronite I, prince de Taron, fut créé magistros sous le règne de Constantin Porphyrogénète.

Gustave Schlumberger.

CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — Dans des fouilles faites à Reims, en 1894, par M. Th. Habert, conservateur du Musée archéologique de la ville, dans la propriété de M. de Tassigny, on a recueilli quatorze grands bronzes d'Antonin le Pieux, de Marc Aurèle, de Faustine jeune et de Postume; enfin un médaillon inédit d'Hadrien dont voici la description :

HADRIANVS AVGVSTVS. Tête laurée à gauche. ℞ COS III. Hercule debout, à gauche, s'appuyant de la main droite sur sa massue et tenant une pomme de la gauche. A droite d'un arbre qui occupe le centre de la composition, les trois Hespérides. Diamètre, 37 millimètres. (Comparez les médaillons d'Antonin le Pieux, Cohen [2], t. II, p. 389, nos 1158 et 1159.)

2. — Un trésor de monnaies romaines a été découvert, en décembre 1893, dans la plaine des Fins d'Annecy, dans un champ appartenant à M. Crochon. Il se composait de 36 aurei dont 4 de Vespasien, 5 de Titus, 1 de Julie, fille de Titus, 14 de Domitien, 5 de Nerva et 7 de Trajan. Huit de ces pièces, d'une belle conservation, ont été reproduites sur une planche en phototypie qui accompagne une notice de MM. J. Corcelle et Marc Le Roux (*Revue savoisienne*, publication de la Société florimontane, 1894, p. 21 à 32). On sait que les Fins d'Annecy ont déjà fourni de nombreuses trouvailles d'antiquités et de monnaies (Voy. les travaux de G. Vallier; cf. Mommsen et Blacas, *Hist. de la monnaie romaine*, t. III, p. 115). Le nouveau trésor a été dispersé en vente publique à Paris, le 25 mai 1894, et a produit la somme de 4.625 francs; l'aureus de Julie a atteint le prix de 2.360 francs (Cf. *Bullet. de numism.*, 1894, p. 146 et 154).

3. — En novembre 1893, sur le territoire de Contrisson, entre Sermaize (Marne) et Revigny (Meuse), on a trouvé un pot en terre

contenant 81 grands bronzes et 4 deniers d'Antonin et des empereurs suivants jusqu'à Gordien III (*Bull. de num.*, 1894, 137).

4. — A Seyssel, on a trouvé deux chaudrons en bronze, dont l'un servait de couvercle à l'autre. Ce récipient contenait environ 30 kilogrammes de monnaies romaines impériales (*Annuaire de la Soc. de num.*, 1894, p. 54).

5. — A Philippeville, dans des substructions romaines, on a trouvé 1521 monnaies en bronze de Constantin le Grand.

6.— En janvier 1893, à Corato (Apulie), on a trouvé 50 deniers de la république romaine dont les plus récents ont été frappés entre 723 et 727 de Rome (31 à 27 av. J.-C.). Ces deniers appartiennent à vingt-six monétaires différents (*Notizie degli Scavi*, 1893, p. 242).

7. — La *Rivista Italiana di Numismatica* signale un article de M. F. Bernabei sur une trouvaille de tétradrachmes en argent faite près du village de Battaglia, dans la commune de Campli. Cet article a paru dans la *Rivista Abruzzese di Scienze e lettere* (IX, 8-9). Cf. *Notizie degli Scavi*, juin 1894, p. 189.

8. — Les *Notizie degli Scavi* de juillet 1894 (p. 232) signalent une trouvaille de deniers de la république romaine faite à Monte Marciano, dans l'Ombrie.

9. — La trouvaille de *victoriats* que j'ai déjà signalée (*Rev. num.*, 1894, p. 131, 23) a été faite à Caltrano Vicentino. La composition du trésor a démontré que le poids de ces monnaies n'est pas toujours en relation avec le degré de conservation, car ce sont les pièces usées qui pèsent le plus. La trouvaille entière comprenait probablement un millier de pièces. Sur les 350 pièces qu'on a pu examiner, seize portaient des marques de monétaires (Matienus, Metellus, Cn. Bæbius Tempilus, Vibo.) Non loin de la première trouvaille, une douzaine de demi-drachmes de Marseille, de style grossier, ont été recueillies près d'un squelette. Ces pièces appartiennent au système réduit, après 217, sous l'influence du victoriat romain (Voy. l'article de M. Paolo Orsi, dans les *Notizie degli Scavi*, 1894, p. 259-269).

10. — En creusant le terrain pour établir les fondations d'un pont sur le canal du Mein à Hanau, on a découvert les substructions d'un ancien pont romain et un grand nombre de monnaies

romaines formant une suite importante des empereurs, depuis Claude jusqu'à Antonin le Pieux et Faustine mère, comprenant la période de 41 à 161 de notre ère, le plus grand nombre datant de 81 à 117. (Le *Journal des Arts*, 22 septembre 1894.)

11. — En septembre 1894, près de la Motte-Beuvron (Loir-et-Cher), on a mis au jour une trouvaille assez nombreuse de monnaies romaines (billon et petits bronzes) de Gordien III et des empereurs gaulois. Le trésor renfermait un denier inédit de Salonin, frappé avec les coins d'un aureus. (*Bull. de num.*, II, 1894, p. 201.)

12. — Au mois de décembre 1893, M. Parment, cultivateur à La Tuilerie, commune de Longroy (Seine-Inférieure), a trouvé un aureus de Marc-Aurèle dans une pièce de terre sise au lieu dit le Quenot, situé sur le territoire de Millebosc. Voici la description de la pièce :

ANTONINVS AVG ARMENIACVS. Buste nu de Marc Aurèle, à droite, et cuirassé. ℞. P M TR P XVIII IMP II COS Victoire debout, à droite, attachant à un palmier un bouclier sur lequel elle a gravé les mots VIC AVG (an 164.) Cette pièce est décrite par Cohen, III², p. 48, n° 467. (Renseignement communiqué par M. Robert Mowat.)

13. — A Annecy, dans le jardin de la maison Salles, on a découvert une petite cachette composée de 26 pièces des règnes de Vespasien à Commode. Quatorze monnaies étaient dans un fragment de vase en terre rouge et douze dans un vase entier, en argile bleue. (*Revue savoisienne*, 2e série, t. X, p. 337.)

14. — Les journaux des premiers jours de janvier 1895 ont annoncé qu'on avait découvert, dans le parc de M. Franche, rue des Champs, à Puteaux (Seine), deux sarcophages en plâtre, avec des fragments de bronze et de poterie et deux monnaies. Ces pièces que j'ai examinées, sont un grand bronze fruste d'Hadrien et un grand bronze frappé à Gadès, aux types de la tête d'Hercule et du temple. Cette dernière pièce a été donnée récemment au Cabinet de France.

15. — Le 1er novembre 1894, un terrassier a découvert dans le cimetière d'Évreux, en creusant une fosse, un grand pot en terre grise renfermant plus de 600 monnaies impériales romaines de grand bronze.

Voici le détail des pièces composant cette trouvaille : Auguste, 1; Vespasien, 2; Domitien, 10; Nerva, 8; Trajan, 63; Hadrien, 132; Sabine, 3; L. Aelius, 2; Antonin, 95; Faustine mère, 34; Marc Aurèle, 80; Faustine jeune, 53; L. Vérus, 15; Lucille, 31; Commode, 61; Crispine, 3; Albin, 2; Septime Sévère, 7; Caracalla, 2; Elagabale, 1; Alexandre Sévère, 4; Julie Mamée, 1; Maximin Ier, 2; Gordien le Pieux, 1; Incertaines, 49.

Presque toutes ces monnaies sont mal conservées, surtout celles des premiers empereurs. Le trésor paraît avoir été enfoui dans les premières années du règne de Gordien III.

Ces monnaies ont été déposées au Musée d'Evreux. (*Note communiquée par M. G. Védie.*)

16. — On a vendu au nom de l'État, le 2 octobre dernier, un petit trésor composé de :

Un écu d'or de Charles VII; deux écus d'or de Louis XII (dont un au porc-épic); dix écus d'or de François Ier (dont un à la croisette, un de Bretagne et trois du Dauphiné); un écu d'or de Henri II; une pièce d'or de Philippe II d'Espagne et deux de Jean III de Portugal.

Ces pièces ont été trouvées le 23 août dernier, dans un pot caché dans une carrière de la forêt domaniale de Villefermoy (Seine-et-Marne), sur le territoire de Mormont, par deux ouvriers carriers, qui ont aussitôt avisé le maire de leur trouvaille. (*La Liberté*, 26 septembre 1894.) Ce petit trésor a produit la somme de 437 francs.

17. — A Boncourt (Meuse), on a trouvé un pot renfermant des monnaies françaises et espagnoles, en or et en argent, de Charles IX, Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIII, de Charles-Quint pour Besançon, de Philippe II et de Metz.

18. — A Gapennes (Somme), le 3 mars 1894, on a trouvé au pied d'un arbre, une cruche remplie de monnaies en or et en argent de Philippe Ier d'Autriche, de Louis XII, de François Ier, de Charles IX et de Henri III de France.

19. — A Villeneuve-sur-Yonne, un habitant de la ville, en démolissant un mur, a trouvé un fond de bouteille en verre, contenant cinq écus de six livres et dix-huit écus de trois livres, à l'effigie de Louis XIII et au millésime de 1643. (L'*Indépendant auxerrois*, 15 mai 1894.)

20. — A Sérigni (Orne), en juin 1894, on a trouvé, sous un vieux tronc d'arbre, de nombreuses pièces en argent de Louis XIV et de Louis XV. (*Annuaire*, 1894, p. 323.)

21. — A École (Savoie), on a mis au jour un trésor composé de 2 monnaies en or, 11 en argent et 10 en billon des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier; le reste, 8 pièces, avec le nom de Charles II, duc de Savoie. (*Revue savoisienne*, 2e série, t. X, p. 341.)

22. — A Créchy, près de Saint-Germain-des-Fossés (Allier), on a fait une trouvaille de plus de 300 deniers dont la majeure partie ont été frappés par les prieurs de Souvigny. (*Bull. de num.*, 1894, 137.)

23.— En octobre 1892, à Avenches (Suisse), on a trouvé trois francs à pied de Louis Ier d'Anjou, roi de Naples, un de Jeanne, un de Charles V, roi de France, un de Raimond IV, prince d'Orange, puis des florins en or de Conon de Falkenstein, archevêque de Trèves, d'Adolphe de Nassau et de Jean II de Nassau pour Mayence, de Guillaume V, comte de Hollande, de Marie et de Guillaume pour la Gueldre. L'enfouissement de ce petit trésor, comprenant 25 pièces en or, paraît avoir eu lieu au commencement du XIVe siècle. (*Revue suisse de numismatique*, 1893, p. 359.)

24. — A Abbeville, en mai 1894, on a fait une trouvaille de 57 pièces en or et de 15 en argent, qui, en majeure partie, appartiennent aux rois de France, Charles IV, Philippe III, Jean le Bon et Charles V (*Annuaire Soc. num.*, 1894, p. 244.)

25. — A Courtrai, on a trouvé 150 monnaies, en argent, de Louis de Male, contenues dans un vase en terre. (*Numism. Sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 26.)

26. — En 1894, en creusant une mare, à Haute-Épine (Oise), on a trouvé 60 écus d'or de Charles VIII, Louis XII et François Ier.

27. — A Saint-Quentin, en démolissant une maison du XVIe siècle, à l'angle des rues Saint-Jean et du Gouvernement, un ouvrier terrassier brisa un vase en terre d'où s'échappèrent 494 monnaies royales, féodales et étrangères, appartenant aux règnes de Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII, et aux pays de Bretagne, Dombes, Hainaut, Flandre, Brabant, Frise, Bour-

gogne, Angleterre, Allemagne et Italie. (Le *Journal des Arts*, 28 juillet 1894, *Bull. de num.*, II, 200.)

28. — Au commencement de 1894, à la Croisée (commune de Braux, Côte-d'Or), on a trouvé une cachette de 27 monnaies d'or parmi lesquelles 9 écus à la couronne et un demi-écu de Charles VII, 1 écu à la couronne et 4 écus au soleil de Louis XI, 3 écus au soleil de Charles VII, 2 lions d'or de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 3 florins de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht, un noble de Henri VI, roi d'Angleterre, un sequin de Sixte IV, un florin d'Albert III, margrave de Brandebourg. (La *Correspondance historique et archéologique*, 1894, p. 148.)

29. — A Lennick-Saint-Martin, près de Bruxelles, on a trouvé un petit vase en grès brun de Bouffioulx contenant 21 monnaies de Philippe II (1555-1598), écus, demi-écus, cinquième d'écu et daldre pour le Brabant, le Tournaisis, la Gueldre et la Hollande. (*Rev. belge de num.*, 1894, p. 401.)

30. — Au coin de la rue Léopold, à Bruxelles, on a trouvé environ 250 monnaies en argent et en cuivre de Liège, du Brabant, de la Flandre, de la Hollande, de la Gueldre, d'Utrecht, de Leeuwarden, de Nimègue, d'Elsloo, de Riecht, de France (Charles VII et Louis XI), de Bretagne (Jean V) et de Dombes (Jean II). D'après sa composition, ce petit trésor a été enfoui vers la fin du xve siècle, pendant la minorité de Philippe le Beau. (*Rev. belge de num.*, 1894, p. 415.)

31. — *La trouvaille d'Amersfoort.* Le 19 février 1894, on a découvert dans le Nieuwstraat, à Amersfoort (Pays-Bas), un trésor de monnaies des xve et xvie siècles. Cette cachette, qui paraît avoir été enfouie entre les années 1557 et 1560, était composée de plusieurs milliers de pièces en or et en argent, parmi lesquelles on a relevé de nombreuses variétés inédites. La plupart des pays d'Europe étaient représentés par de nombreux spécimens. Pour la France, il y avait des écus en or de Charles VI, 1 salut de Henri IV, des écus à la couronne de Charles VII, des écus au soleil de Charles VIII et de Louis XII, des écus de Louis XII pour la Provence et la Bretagne, des écus au soleil et à la croisette de François Ier, des écus pour le Dauphiné, pour la Bretagne et pour Milan. Cet intéressant trésor, appartenant à plusieurs per-

sonnes, a été dispersé dans plusieurs ventes publiques (*Catalogue des monnaies en or et en argent de la trouvaille d'Amersfoort, appartenant à Mlle Anne van der Heijden et à l'ouvrier Elsenaar*, vente à Amersfoort, les 18, 19 et 20 juin 1894; expert, J. Schulman; *Description d'une partie de la trouvaille d'Amersfoort, propriété de MM. Van der Heijden, contenant 617 monnaies en or et 339 en argent, par M. Th.-M. Roest*, vente à Amsterdam, les 2 et 3 juillet 1894; expert, G.-Th. Bom; *Descr. d'une partie de la trouv. d'Amersfoort, propriété de M. Jan Van de Wetering, contenant 639 monnaies en or et 344 en argent par M. Th.-M. Roest*, vente à Amsterdam les 3 et 4 juillet 1894; expert, G.-Th. Bom).

32. — En août 1894, un habitant de la petite ville de Hulst (Flandre zélandaise) a trouvé dans une étable une petite cruche renfermant 320 monnaies en or, parmi lesquelles des angelots de Henri VIII, des couronnes de Charles-Quint pour le Brabant, des couronnes, des lions et des nobles de François d'Alençon, un double ducat de Louis XII pour Milan, des écus de Charles IX et des pièces de la Savoie, de la Hongrie, du Portugal, etc. (*La trouvaille de Hulst, Zélande*, etc., vente à Amsterdam, le 2 novembre 1894; expert, J. Schulman).

33. — En septembre 1894, dans la province de Gueldre, on a trouvé, en élargissant un canal, une urne en terre cuite renfermant quatre écus en or de Philippe VI de Valois, Hoffm. 3 (*Renseignement communiqué par M. J. de Dompierre de Chaufepié.*)

34. — Au commencement de 1894, on a trouvé à S' Hertogenbosch (Bois-le-Duc), près des fortifications, une vingtaine de saluts en or de Henri VI, frappés dans les ateliers de Rouen, Paris, Amiens et Saint-Lô. (*Renseignement communiqué par M. J. de Dompierre de Chaufepié.*)

*
* *

TROUVAILLE DE MONNAIES GRECQUES EN BULGARIE

Dans un champ situé à trois kilomètres du mont Rhodope, entre les villages *Arnaut-Keui* et *Katounitza* (sous-préfecture de *Sténimach*, département de Philippopoli) on rencontre de nombreuses assises de constructions antiques, et, près de là, des vestiges d'un cimetière également antique.

En juin dernier, un meunier, en cherchant de grandes briques carrées dans le cimetière, a mis à découvert, à 50 centimètres de profondeur, un vase en terre contenant près de deux cents pièces en argent. Ce modeste trésor était composé d'une vingtaine de petites monnaies autonomes d'*Abdère* (poids, 2 gr. 55 à 2 gr. 65); une trentaine des monnaies autonomes de *Parium* (poids 2 gr. 42 à 2 gr. 43) et le reste comprenait des autonomes de *Cherronesos* (poids 2 gr. 40 à 2 gr. 44). Les pièces ont été examinées et le médaillier du Musée national de Sophia s'est enrichi de 60 pièces à fleur de coin, dont voici la description, obligeamment envoyée à la *Revue* par M. V. Dobrusky, directeur du Musée.

1° 7 pièces d'Abdère.

1. ΕΠΙ ΑΝ ΑΞΙΠ ΟΛΙΟΥ autour d'un carré renfermant la tête d'Apollon imberbe, laurée à droite. ℞. ΑΒΔΗ | ΡΙΤΕΩΝ. Griffon, aux ailes éployées, accroupi à gauche.

2. ΕΠΙ ΠΥ ΘΟΔ ΩΡΟΥ. Même type. ℞. ΑΒΔΗ | ΡΙΤΕ. Même type.

3. ΕΠΙ ΕΚΑ ΤΩΝ ΥΜΟΥ. Même type. ℞. ΑΒΔΗΡΙ | ΤΕΩΝ. Même type.

4. ΕΠΙ ΑΙΠ ΙΑΔ ΕΩΣ. Même type. ℞. ΑΒΔΗ | ΡΙΤΕΩΝ. Même type.

5. ΑΒΔ ΗΡΙ ΤΕΩ Ν. Même type. ℞. ΕΠΙΔΡ | ΑΛΟΥ. Même type.

6. Même légende. Même type. ℞. ΕΠΙΑΡ | ΧΕΛΑΟΥ (les 6 lettres finales en rétrograde). Même type.

7. ΑΒΔΗ | ΡΙΤΕΩΝ. Griffon, aux ailes éployées, accroupi à g. ℞. ΑΝΑ ΞΙΔ ΙΚ ΟΥ autour d'un carré renfermant une tête de sanglier tournée à gauche. Le tout dans un carré creux.

2° 15 pièces de Parium.

Masque de Gorgone, de face. ℞. ΠΑ | ΡΙ. Bœuf marchant à g., regardant en arrière.

Voici les symboles relevés sur ces pièces :

1. Au droit,	entre Π et Α,	Astre.
2. Au ℞,	sous le bœuf.	Croissant.
3. —	—	Casque.
4. —	—	Épi d'orge.
5. —	—	Gland.

6. Au ℞, sous le bœuf,		Couronne de laurier.
7. —	—	Branche de laurier.
8. —	—	Feuille de lierre.
9. —	—	Rosace.
10. —	—	Champignon.
11. —	—	Poisson.
12. —	—	Écrevisse.
13. —	—	Coquille.
14. —	—	Massue couchée.
15. —	—	⊙

3° 38 pièces de Cherronesos.

Protome de lion, à droite, la tête tournée à g. ℞ Divisé en quatre parties dont deux pleines et deux en creux ; ces dernières contenant des symboles et des monogrammes.

Voici les symboles et les monogrammes relevés sur chacune de ces pièces :

Dans l'une des parties en creux :	Dans l'autre :
1. Épi d'orge.	E accosté d'un globe, à dr.
2. Épi de blé.	Globe.
3. —	E accosté d'un globe, à g.
4. —	X et un globe au dessous.
5. —	A et Γ en monogr.
6. Diota	X surmonté d'un globe.
7. —	A et Γ en monog., accosté, à g., d'un globe.
8. —	Y et E en monogr., accosté, à g., d'un globe.
9. Torche	A et Γ surmonté, à g., d'un globe.
10. Lampe.	H.
11. Étoile à sept rayons.	A et un globe au dessous.
12. Feuille de chêne.	Globe.
13. Lierre	—
14. Grappe de raisin.	A et un globe au dessous.
15. Couronne de laurier.	Globe.
16. Caducée.	—
17. —	X surmonté d'un globe.
18. Abeille.	A

Dans l'une des parties en creux :	Dans l'autre :
19. Abeille.	A et Γ en monogr.
20. —	Y et E —
21. —	Globe.
22 Palme.	—
23. Gland.	—
24. Fleur et un globe au dessous.	E, accosté, à dr., d'un globe.
25. Fleur.	A et Γ en monogr. surmonté d'un globe.
26. Lézard.	Y et E en monogr. accosté, à g., d'un globe.
27. —	A et Γ en monogr. accosté à g., d'un globe.
28. Fleur.	Globe accosté, à g., d'une barre.
29. Dauphin, et globe au dessous.	E.
30. — —	A.
31. Massue couchée	Globe.
32. Tête d'aigle.	A
33. Astre à 6 rayons et globe au dessous.	Y et E en monogr.
34. Astre à 6 rayons accosté à dr., d'un globe.	Y et E accosté, à g., d'un globe.
35. Astre à 6 rayons.	Globe.
36. —	A et Γ en monogr. accosté, à g., d'un globe.
37. Globe.	Globe surmonté de deux barres croisées.
38. Marteau et globe au dessous.	A et Γ en monogr., et globe au dessous.

V. Dobrusky.

*
* *

FABRICATION DE LA MONNAIE A PARIS

Le rapport sur les travaux de fabrication de la monnaie en France, pour l'année 1894, constate que l'on y a frappé pour 9.831.000 francs de monnaies en or françaises, 4 millions de monnaies en argent et 200.000 francs en bronze. Les monnaies

en argent ont été frappées pour remplacer les monnaies divisionnaires italiennes qui ont été rapatriées et qui commencent à nous revenir. La Monnaie de Paris a fabriqué aussi des monnaies en argent pour la Tunisie (3.000 fr.), l'Indo-Chine (7.990.797 fr.), la Grèce (1.450.398 fr.), la Suisse (3 millions), le Chili (200 fr.), Haïti (4.202.860 fr.), le Maroc 1.696.049 fr.), le Venezuela (1 million), et l'Éthiopie (159.375 fr.), en talari (type des thalers autrichiens de Marie-Thérèse en usage dans le pays) 1/2, 1/4, 1/8 de talari.

*
* *

Monnaies et médailles. — Voici la liste des principaux dons faits, en 1894, aux collections de l'Administration des monnaies et médailles :

M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut. — Ouvrages numismatiques.

M. J. Chauvet. — Documents manuscrits concernant Antoine, architecte de l'hôtel des Monnaies ; Leblanc, graveur de médailles, etc.

M. Chefneux. — Collection de monnaies d'argent éthiopiennes récemment frappées à la Monnaie de Paris.

M. E. Dewamin. — 1° Épreuve d'artiste, sur étain, du sceau de Louis XVIII (Tiolier) ; 2° tome I de *Cent ans de numismatique française* ; 3° lot de gravures.

M. Daniel Dupuis, graveur. — Épreuve en bronze de sa plaquette : *A mes amis*.

M. de Foville. — Volumes et brochures relatifs aux questions monétaires.

M. Hill, surintendant des travaux à la Monnaie de Londres. — Collection des nouvelles monnaies d'argent anglaises (1893).

M. H. Jouin, secrétaire de l'École des Beaux-Arts. — Dossier contenant quarante-huit documents manuscrits relatifs à la famille des Roëttiers, graveurs de monnaies et médailles (xviiie siècle).

Mgr Julien Laferrière, évêque de Constantine, par l'entremise de M. A. de Barthélemy. — Plomb portant des empreintes de coins monétaires poitevins des xe et xie siècles. (Publié par M. A. de Barthélemy, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1888, p. 371).

M. F. Mazerolle. — 1° Documents manuscrits relatifs à la

famille des Roëttiers; 2° nombreux lots de brochures, gravures, assignats, etc.

M. Mignot. — 121 assignats.

M. Montefiore-Levi. — Appareil automatique pour la vérification des monnaies.

D'autres dons de livres, de gravures et de monnaies ont été faits au Musée monétaire par M. le Ministre de l'instruction publique, par M. le Préfet de la Seine, par M. Conrad, directeur de la Monnaie de Berlin; par MM. les Ambassadeurs de France à Berlin, à Vienne et à Washington; par M. le Ministre de France à Belgrade, par M. le Consul général de France au Caire, par M. le Chargé d'affaires de France à Athènes, par MM. R. Barre, Bordeaux, Chabry, Cumont, Jambon, Lacombe, Laugier, l'abbé Marchant, Michelin, Pérot, Sarriau, Vallentin et Vannaire (cf. *La Liberté* du 19 janvier 1895, et *L'Intermédiaire des chercheurs*, 10 février 1895).

*
* *

DONATION DE M. JULES ROUYER

Notre collaborateur, M. Jules Rouyer, vient de faire don au Cabinet des médailles, d'une importante série de déneraux et poids monétaires du moyen âge. Nous croyons qu'il est de notre devoir de signaler particulièrement cette libéralité aux lecteurs de la *Revue*, tant pour remercier publiquement M. Rouyer que pour faire connaître aux travailleurs cet accroissement notable de la collection nationale. On sait combien sont rares les poids monétaires qui remontent plus haut que le XVe siécle; M. Rouyer les a recherchés avec passion durant toute sa carrière déjà longue; il leur a consacré un savant mémoire dans la *Revue* de 1886; il devait d'autant plus aimer ces précieux joyaux, qu'il avait eu plus de peine à les rassembler et qu'il les avait plus étudiés. Il n'a que plus de mérite à s'en séparer pour les mettre à la disposition de tous. Comme les J. de Witte, les A. Armand, les A. de Barthélemy et d'autres généreux donateurs dont les noms ont été, à diverses reprises, signalés dans la chronique de ce Recueil, M. Rouyer a droit à la vive gratitude de tous les numismatistes et je suis heureux d'être leur interprète.

E. BABELON.

Liste sommaire des poids monétaires et autres, offerts à la Bibliothèque nationale (Cabinet des médailles), en février 1895, par M. Jules Rouyer.

Nos d'ordre.	Poids actuel [1].	Planches de la *Rev. num.*, 1886.	MONNAIES auxquelles LES POIDS SE RAPPORTENT.	LÉGENDES	TYPES
1	3 gr. 33	XV, fig. 3.	Gros tournois·	POIS·DE·TOR·DEN.	Châtel tournois.
2	3 gr. 99	XV, fig. 4.	Agnels	POIS·DE·LAGNEL.	L'*Agnus Dei.*
3	4 gr. 47		et moutons d'or.	P...DE·MOVTON.	—
4	4 gr. 43			P..DE....VN.	—
5	4 gr. 08	XV, fig. 5.		POIS·DV·MOVTOVNT.	—
6	3 gr. 81			POIS·DE·MOVTON.	—
7	4 gr. 02			P.DE.MOVTOVNT.	—
8	4 gr. 32	XV, fig. 6.		G.....:.. BVQVET.	*Guillaume Buquet.*
9	3 gr. 31		Royaux d'or.	POIS.DE.REA.	Roi debout.
10	4 gr. 02			P.DE.REAIL.	—
11	4 gr. 01			POIS.DE·ROI·.·A.	—
12	3 gr. 98			POIS.DE.REAOL.	—
13	4 gr. 07	XV, fig. 9.		POIS.DE.REODOR.	—
14	6 gr. 40	XV, fig. 7.	Masse d'or.	P.A·LA·MACE.	Roi assis tenant son sceptre.
15	6 gr. 83	XV, fig. 11.	Parisis d'or	PARISI·DOR.	Roi assis, les pieds posés sur deux lions.
16	6 gr. 59				L'inscription PA—RI sur deux lignes.

1. Il est presque superflu de faire remarquer que beaucoup des poids compris dans la présente collection sont loin d'être exactement de la pesanteur qu'ils devraient avoir régulièrement. Bien d'autres causes que l'oxydation ont pu y contribuer. Une simple liste, comme celle-ci, n'est pas le lieu où il pourrait convenir de s'étendre à ce sujet.

Nos d'ordre.	Poids actuel.	Planches de la *Rev. num.*, 1886.	MONNAIES auxquelles LES POIDS SE RAPPORTENT.	LÉGENDES	TYPES
17	6 gr. 48			POIS·DE·PARIS·DOR·IEHAN·LEC.	Ce poids, l'un des plus curieux de la collection, est usé, malheureusement, dans son type, qui représentait une tête royale, vue de face, surmontée d'une fleur de lys et accostée de deux autres. Cela résulte d'un fort bel exemplaire que M. Raymond Serrure possède dans sa collection particulière. — Il convient de ne pas perdre de vue, à propos du nom en abrégé qui figure dans la légende, IEHAN. LEC., qu'un Jean Lecocq était maître de la Chambre aux deniers du Roi, en 1351, et qu'il a occupé encore d'autres emplois impliquant comptabilité, dans la maison de princes du sang royal. (V. le P. ANSELME, *Hist. généalog.*, t. II, p. 105, et ROUYER et HUCHER, *Hist. du jeton*, p. 70.)
18	4 gr. 10		Ecus d'or.	—	Roi assis soutenant un écu semé de fleur de lis.
19	4 gr. 46	XV, fig. 17.		—	Roi assis ; l'écu qu'il soutient est à trois fleurs de lis.

Nos d'ordre.	Poids actuel.	Planches de la *Rev. num.*, 1886.	MONNAIES auxquelles LES POIDS SE RAPPORTENT.	LÉGENDES	TYPES
20	4 gr. 04			—	Roi assis. Fleur de lis dans le champ. L'écu qu'il soutient paraît être à une seule fleur de lis.
21	4 gr. 37	XV, fig. 18.	Éeus d'or (*suite*).	—	Écu au semé de France, entouré de rinceaux.
22	4 gr. 33			POIS·DE·LESCVT.	Éeu au semé de France.
23	4 gr. 28	XV, fig. 19.		(Même légende.)	Écu aux trois fleurs de lis.
24	4 gr. 49	XV, fig. 16.	Lion d'or.	—	Roi assis, les pieds posés sur un lion.
25	4 gr. 80		Pavillon.	—	Roi assis sous un pavillon.
26	4 gr. 95	XV, fig. 14.		—	Même type. En outre, le pavillon est semé de fleurs de lis.
27	4 gr. 80			—	Buste de roi sous un pavillon orné d'une frise.
28	5 gr. 32	XV,fig.10.	Couronne d'or.	POIS.DE.CORONE.	La couronne royale.
29	5 gr. 65		Ange d'or.	.....DOR.	Saint Michel terrassant le dragon.
30	6 gr. 15	XV, fig. 20.		H.BAL.	Même type.
31	6 gr. 05	XV, fig. 21.		P.DE.LANGEL.	Les ailes de saint Michel.
32	3 gr. 12	XV, fig. 22.	Franc à cheval.	POIS.DE.FRANC.	Roi chevauchant à gauche,
33	3 gr. 63			—	Même type.

Nos d'ordre.	Poids actuel.	Planches de la *Rev. num.*, 1886.	MONNAIES auxquelles LES POIDS SE RAPPORTENT.	LÉGENDES	TYPES
34	1 gr. 82			........RANC.	Roi chevauchant à droite. Ce poids semble être la moitié du poids du franc à cheval. Cela est singulier, car on ne connaît pas la monnaie qui correspondrait à ce poids.
35	3 gr. 33		Florin d'or.	P.DE.FLOR.	Fleur de lis épanouie.
36	3 gr. 37			P.DE.FL.	Même type.
37	3 gr. 27			H.LOMBART.	Même type. On connaît plusieurs poids au nom de Henri Lombard ou Le Lombart. (V. Longpérier, dans la *Revue numismatique*, 1858; Rouyer, dans la *Rev. num.*, 1886; C. Piton, *Les Lombards en France et à Paris*, 2e partie, 1893, p. 32.) Celui-ci est encore inédit.
38	4 gr. 97	XV, fig. 23.			Reine debout? Le type est à déterminer. (V. *Revue numismatique*, année 1886, p. 271.)

Nos d'ordre.	Poids actuel.	Planches de la *Rev. num.*, 1886.	DÉSIGNATION DES ARTICLES	
			POIDS MONÉTAIRES DES XVe ET XVIe SIÈCLE	
39	3 gr. 61		Royal d'or des règnes de Charles V à Charles VII. Poids hexagonal.	
40	3 gr. 82	XVI, fig. 1.	Ecu vieux frappé sous le règne de Charles VI. Poids rond.	
41	3 gr. 23		Ecu-couronne, règnes de Charles VII à Louis XII. Poids rond.	
42	3 gr. 50	XVI, fig. 2.	Salut d'or, occupation anglaise, règne de Henri VI. Poids rond et de beau travail.	
43	3 gr. 30		Autre poids de la même monnaie. Poids hexagonal et de travail peu soigné.	
44	3 gr. 27	XVI, fig. 5.	Cavalier de Philippe le Bon, dit dans les Ord. françaises, *Ridre de Flandres*. Poids hexagonal.	
			Les cinq poids suivants présentent un intérêt particulier par les contremarques d'origine, de fabrique ou de contrôle, dont ils sont signés au revers.	
			MONNAIES auxquelles les poids se rapportent.	MARQUE AU REVERS
45	6 gr. 33		Noble d'Angleterre.	Couronne au centre d'une arcature de cercle.
46	3 gr. 30		Royal d'or, de Charles V à Charles VII.	Les lettres P et A en monogramme.
47	3 gr. 41	XVI, fig. 3.	*Idem.*	Un P couronné.
48	3 gr. 31	XVI, fig. 4.	Florin de Florence.	Porc-épic surmonté d'une couronne.
49	2 gr. 55		Ecu-couronne.	Même type augmenté d'un P placé au dessous de l'animal.

Nos d'ordre.	Poids actuel.	Planches de la *Rev. num.*, 1886.	DÉSIGNATION DES ARTICLES
			Poids divisionnaires du marc du roi, trouvés isolément à Paris, dans la Seine, aux environs de l'emplacement du Pont au Change (nos 50 à 61).
50	54 gr. 85	XVI, fig. 10.	Poids en plomb marqué d'une fleur de lis obtenue par l'application d'un poinçon en forme de losange, et entourée de l'incription + IEHAN DERVBOSSE (XIVe siècle). Poids de deux onces, que diverses détériorations ont amoindri de pesanteur.
51	30 gr. 15		Autre poids, moindre de pesanteur et de dimension et sans inscription autour de la fleur de lis. Once.
52	6 gr. 84	XVI, fig. 11.	Autre, moindre encore, Poids de deux gros.
			Les cinq poids suivants, du XIVe siècle, sont en cuivre et de forme ronde.
53	1 gr. 35	XVI, fig. 12.	Tète royale des esterlins anglais. P.DE.ETTELI' Esterlin, dont vingt pesaient une once. On sait que l'esterlin-monnaie et l'esterlin-poids ont longtemps été de la même pesanteur.
54	0 gr. 63	XVI, fig. 13.	Même type. P.DE.MAILIE. Maille-esterlin ou demi-esterlin.
55	0 gr. 64	XVI, fig. 14.	Croix des monnaies de système esterlin, cantonnée de douze globules. POI—DE—MA—ILE.
56	0 gr. 54		Même type. .....—TER—LIN.
57	0 gr. 55		Couronne royale à trois fleurons. + I.DER··VBOS. A rapprocher du n° 50 pour l'inscription. — Voir *Rev. num.*, 1886, p. 276.
			Les poids numéros 58 à 61 sont en cuivre et de forme hexagonale.
58	1 gr. 92		Le type consiste uniquement en deux D obtenus au moyen d'un même poinçon, D dont la forme semble indiquer le règne de Louis XII. Poids de deux deniers ou quarante-huit grains.
59	2 gr. 48		Quadrilobe dans lequel on lit : II.D. (XVIe siècle).
60	1 gr. 02		Autre avec : I·D. (*Id.*). Denier (24 grains).
61	1 gr. 05		Variété. (*Id.*). —
62		XV, fig. 1.	Plateau d'un trébuchet du XIVe siècle, poinçonné d'une couronne royale à trois fleurons. Légende : + LE·DENERAL.
63			Autre plateau, plus petit, et d'aspect un peu moins ancien. Légende : + COVRONNE. Même type de la couronne à trois fleurons.

*
* *

Dons faits au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

Pendant les dernières années, de nombreux donateurs ont contribué à enrichir la collection nationale, et comblé des lacunes toujours regrettables, en offrant des publications, des antiquités, des monnaies et des médailles. Je vais indiquer brièvement les monuments numismatiques entrés ainsi dans la collection[1].

M. Pierre Bulgaridès, vice-consul de France à Cavalla (Macédoine), a donné une monnaie d'Antiochus Ier Soter, roi de Syrie.

M. Darricarrère, de Beyrouth, une monnaie de l'empereur Élagabale, frappée à Joppé, et une monnaie de Marathus.

M. Carbon, capitaine à Amiens, des monnaies grecques et modernes.

M. Scheurer-Kestner, sénateur, une bractéate de Magdebourg.

M. le Ministre du commerce et de l'industrie, douze grandes aquarelles relatives à la fabrication des monnaies et des médailles, et à la gravure des pierres fines.

M. O. Houdas, professeur à l'École des langues orientales, une monnaie en or frappée à Tlemcen, vers 1410 de notre ère.

M. G. Schlumberger, un bronze d'Antiochus IV, roi de Commagène, frappé en Lycaonie.

M. Adolphe de Champeville, capitaine trésorier à Sfax, monnaies de Cyrène, de Sicile et byzantines.

M. le comte de Castellane, monnaies arabes en or, du xe siècle.

M. A. de Witte, denier de Henri II de Limbourg, évêque de Liège.

M. R. Serrure, esterlin de Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai.

M. Gasselin, consul à Trébizonde, une pièce arabe en or.

M. le vicomte de Rio Branco, une médaille brésilienne.

M. M. Prou, une petite monnaie de Pœstum, en bronze.

M. l'abbé A. Bouillet, un petit bronze byzantin.

M. Ch. de Terrier Santans, une médaille de Michel Le Tellier.

M. P. Valton, un médaillon de Catherine de Médicis par Primavera; médaillon de Cabanel; médaillon d'Ingres.

1. C'est à dessein que j'ai omis dans cette liste les dons qui ont déjà été signalés séparément dans la chronique de la *Revue*.

S. A. R. le prince Dam-rong, frère du roi de Siam, une série de monnaies siamoises en argent.

M. Marie, monnaie en or des Osismii.

M. J. Protat, tiers de sou d'or frappé à Autun.

M. Raffet, médailles diverses.

M. René Beruelle, bulle en verre trouvée en Algérie.

M. E. Dufourcet, six monnaies gauloises en argent, trouvées à Pomarez (Landes).

M. Ulysse Robert, inspecteur général des Archives, monnaie de Besançon.

M. Maunoir (pour feu M. Duveyrier), monnaies du Maroc.

M. J. Frère, médaillon de D.-Pierre-Auguste de Saxe Cobourg et Bragance.

M. le Ministre de France à Lisbonne, médailles frappées pour le centenaire du marquis de Pombal.

Mme Duret, quatre médailles de Francisque Duret.

M. Gaiffe, monnaies arabes en argent.

Mme A. H., sou d'or du duché de Bénévent; imitation barbare d'une monnaie d'argent de Constantin XI Porphyrogenète; denier d'Anna Faustina (le second exemplaire connu de cette rarissime pièce).

M. E. Goguel, monnaies parthes en bronze.

M. Gustave Roussigné, teston de Henri de Bourbon, seigneur des Dombes.

M. A. de Barthélemy, cinquante-quatre monnaies des empereurs gaulois; denier mérovingien frappé à Decize; cinq monnaies russes en argent.

M. T. Michelin, trois essais de monnaie en nikel et en aluminium.

Feu M. Silvestre, médaille de Nicolas V.

M. Révoil, consul à Zanzibar, monnaies en bronze, à légendes arabes, trouvées à Mogadino (Zanzibar).

M. V. Waille, monnaies de Carthage et de l'Afrique; bronzes de Juba II et de Philippe père.

M. P. Contant, jeton du sacre de Louis XVI; poids grec; moule de monnaie romaine en terre cuite.

M. J. Rouyer, jeton d'Antoine, duc de Lorraine.

M. le vicomte de l'Espinasse-Langeac, monnaie d'Oea de Syrtique.

M. Imbert, monnaie de Cyme.

M. Lecomte du Nouy, deux médailles de Charles Ier, roi de Roumanie.

M. le colonel Dally, médaille du concours de tir en 1892.

La Corporation de la cité de Londres : médaille commémorative de la fondation de la mairie de Londres; médaille commémorative de la visite de l'empereur Guillaume II, à Londres; médaillle commémorative du roi et de la reine de Danemark; médaille du mariage du duc et de la duchesse d'York.

M. G. Legrain, pièce de deux lires de la colonie italienne d'Érythrée.

M. Statesco, de Bukarest, imitation du tétradrachme de Philippe frappée par les peuples du Danube.

Mme Wila Zyndram Koscialkowska, de Grodno, thaler de Danzig, au nom de Jean Casimir.

M. Bramsen, de Copenhague, vingt et une médailles de la première République.

M. Crignon de Montigny, jeton de la mairie d'Orléans, en 1786.

M. A. B., monnaies grecques, romaine, gauloise et du moyen âge, jeton; médailles du Congrès de numismatique, en 1891; poids du moyen âge, méreaux italiens.

M. le comte de Moriana, baquette de Henri Ier d'Albret.

M. M. Barbey, denier de Lausanne.

M. Rouzeaux, denier et oboles de Raimond V, comte de Toulouse.

Mme Bégin, deniers de Metz, de Toul et de Verdun.

M. Mallat de Bassilan, jeton de Seguin de Brouin, élu de Bourgogne.

M. le baron J. de Baye, méreau des chemins de fer russes.

M. Robert Mowat, médailles diverses.

M. De Ridder, douze monnaies en or contemporaines, d'Italie, de Grèce, de Roumanie, de Serbie, d'Espagne, d'Autriche, de Hongrie et de Russie.

NÉCROLOGIE

REGINALD STUART POOLE

Reginald Stuart Poole, né le 27 février 1832, est mort le 8 février 1895. Neveu d'Édouard Lane, le savant arabisant, il fit la plus grande partie de ses études sous la direction de son oncle avec lequel il habita le Caire, pendant sept années. Dès l'âge de dix-sept ans, il publia, dans la *Literary Gazette*, des essais sur quelques questions de chronologie égyptienne, qui furent imprimés de nouveau, en 1851, sous le titre *Horae Ægyptiacae*.

En 1852, grâce à l'influence du duc de Northumberland, ami de son oncle, Poole entra comme « assistant » au département des antiquités du British Museum. Il collabora par de nombreux articles au dictionnaire de la Bible de Smith et publia, en 1853 et 1854, dans le *Numismatic Chronicle*, un article sur des monnaies romaines, byzantines, persanes et arabes.

Dès ce moment, il montra qu'il comprenait l'intérêt de la numismatique au point de vue de l'art, et en mai 1864, dans une lecture à la « Royal Institution », il exposa ses idées à cet égard. Un peu plus tard, il attira l'attention sur les monnaies de Camarina qu'il considérait comme des monuments commémoratifs de la victoire agonistique de Psaumis, célébrée par Pindare.

En 1866, il devint conservateur-adjoint du département des médailles du British Museum et succéda, comme conservateur, à M. Vaux, en 1870.

Après avoir collaboré aux *Transactions of the royal society of literature*, au *Journal of the Royal asiatic Society*, il édita la *Monthly Review* (1856-1857), fit un rapport sur une mission en Orient (1869) et publia le Catalogue des monnaies suisses de la collection Townschend, conservée au Musée de South Kensington (1878).

En 1883, il écrivit un travail sur les monnaies de Terina, démontrant l'influence du style de Phidias en Italie, travail dont les conclusions ont été acceptées par M. Furtwaengler.

En 1885, Poole succéda à Sir Charles Newton dans la chaire d'archéologie à l'University College, et il organisa une série de conférences sur les différentes branches de nos connaissances relatives à l'antiquité, se réservant pour lui-même l'archéologie

égyptienne et assyrienne, la numismatique et l'art arabe. Il écrivit l'article *Egypte* dans l'*Encyclopædia britannica*, ainsi qu'un excellent volume sur les villes de l'Egypte, en 1882.

Pendant la période comprise entre 1870 et 1893, date à laquelle il abandonna à M. B. Head la direction du département des médailles, Poole vit accroître considérablement ce riche cabinet dans lequel vinrent se fondre les collections Wigan, Elliot, Cunningham et de la Banque d'Angleterre.

En 1873, il ouvrit la série des précieux catalogues du British Museum par le volume consacré aux monnaies de l'Italie antique. Ses collaborateurs se hâtèrent de marcher dans cette voie féconde et publièrent les volumes suivants sous sa direction et son contrôle. Lui même ajouta trois autres tomes à la collection : *Les Rois d'Égypte* (1883), *Les Shahs de Perse* (1887) et *Alexandrie* (1892).

Son esprit curieux lui faisait sans cesse chercher de nouveaux champs d'études ; c'est ainsi qu'il étudia successivement l'arabe, l'hébreu, le copte, l'égyptien et le persan. C'est grâce à cette érudition encyclopédique que Poole exerça une heureuse influence sur ses contemporains. Il était correspondant de l'Institut de France depuis 1876.

*
* *

H. MONTAGU

M. H. Montagu, vice-président de la Société numismatique de Londres, est mort le 18 février dernier. Il possédait de très importantes collections de monnaies romaines, grecques et modernes. Il avait publié divers articles dans le *Numismatic Chronicle* et un livre sur les monnaies de cuivre, d'étain et de bronze de l'Angleterre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mayr (Albert). *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo und Pantelleria* (broch. in-8°, Munich, 1894).

L'auteur de cette brochure nous apprend qu'il prépare la monographie des trois îles qui séparent la Sicile de la côte de Tunisie, et s'il a rassemblé tous les matériaux numismatiques qui concernent ces îles, c'est dans le but de les faire concourir à cette étude historique. Les numismatistes lui en sauront d'autant plus gré qu'en général, ces îles sont délaissées, aussi bien dans les livres qui traitent de la Sicile que dans ceux qui concernent l'Afrique : elles paraissent ne rentrer dans le cadre ni des uns ni des autres.

Les monnaies de Melita (Malte), Cossura (Pantellaria) et Gaulos (Gozzo), toutes en bronze, commencent à faire leur apparition au milieu des péripéties des guerres puniques, mais il est impossible de dire avec précision les circonstances politiques de leur émission ; les unes ont des légendes puniques, d'autres des légendes grecques ou latines. Ce qui frappe surtout, quand on en observe les types, dans l'ensemble, c'est que la plupart d'entre eux sont empruntés à l'art et à la symbolique de l'Égypte. Sur certaines pièces, on reconnaît la tête d'Isis telle que nous la montrent les monuments de la vallée du Nil ; sur d'autres, c'est la momie d'Osiris, coiffée du pschent et accostée de deux autres divinités portant des attributs égyptiens ; ou bien c'est l'image d'Osiris seul, agenouillé, muni de quatre ailes, coiffé du pschent et tenant le fléau. A côté de ces figures, on voit le triangle à deux bras, symbole de la trinité punique, le croissant, symbole d'Astarté, puis des types empruntés aux monnaies de la Sicile, tels que la lyre et la trépied. Les fouilles que poursuit en ce moment le P. Delattre dans la nécropole punique de Carthage, en nous montrant jusqu'à quel degré l'influence de l'art égyptien avait pénétré la capitale punique elle-même, nous permettent d'expli-

quer mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent, les types égyptisants que nous venons de signaler. Carthage ne se contenta pas de transporter, avec ses vaisseaux, les produits de l'art égyptien sur toutes les côtes du bassin occidental de la Méditerranée ; elle s'assimila ses produits, et ses artistes les copièrent et s'en inspirèrent ; les types monétaires de Malte, de Gaulos et de Cossura rentrent dans cette conception générale de l'art carthaginois qui ne fut, décidément, que le prolongement de l'art égypto-phénicien du côté de l'Occident.

Quant aux légendes puniques de ces monnaies, elles sont restées inexpliquées jusqu'ici, et M. Mayr n'a pas été, à ce point de vue, plus heureux que ses devanciers. A Cossura, on a l'inscription אירנם ou איבנם, qui représente évidemment le nom punique de l'île, puisque sur des pièces identiques ce mot est parfois remplacé par le nom latin COSSURA. La première partie אי signifie *île* ; mais le sens de la seconde est très douteux ; en lisant אי־בנים, on a traduit *insula filiorum*, ce qui n'est guère acceptable. La lecture רנם paraît devoir être préférée. On aurait donc l'*île des Ronim* (?), comme on a sur les monnaies d'Ebusus, איבשם, l'*île des Pins* ; mais le sens du nom pluriel רנם n'en reste pas moins une énigme.

M. Mayr classe à Malte et non à Gaulos, comme d'autres auteurs, les monnaies à la légende אנן, qu'il laisse aussi inexpliquée, supposant seulement, avec Blau, que ce mot pourrait désigner la capitale de l'île. Il y a encore d'intéressants groupes de petits bronzes, qui portent des légendes variées, entre autres אצ, בב, גב, בא, רשבי, ענע, גמ, מלם, etc. Aucun de ces noms n'a reçu, jusqu'ici, un essai sérieux d'interprétation.

Nous pouvons donc dire qu'au point de vue des problèmes que soulève l'étude des monnaies de Malte, de Gozzo et de Pantellaria, M. Mayr n'en résout aucun ; peut-être sont-ils insolubles. Néanmoins, M. Mayr a rendu un réel service à nos études en publiant avec soin le recueil général de toutes ces pièces ; à présent, les matériaux sont groupés et judicieusement coordonnés ; leur interprétaton se trouve ainsi provoquée, et peut-être, grâce au catalogue raisonné de M. Mayr, ne se fera-t-elle pas longtemps attendre.

E. BABELON.

*
* *

The Currencies of the Hindu States of Rajputana, by W.-W Webb, in-8°, Westminster Constable et C°, 1893, XXI, 135 p. avec 12 pl. et 1 carte.

Le *Rajputana* actuel, ou pays des Rajpoutes, s'étend sur une vaste superficie au Nord-Ouest de l'Inde, entre le Penjab au Nord, les provinces du Sindh à l'Ouest, le Guzerate au Sud, et le Gwâlior à l'Est. Sa population est de plus de douze millions d'habitants. Il occupe en partie ce qu'on appelle le *désert du Thar* entre l'Indus, le Satlej et la Louni, et comprend 21 États (*Rajput States*) dont les plus connus et les plus importants sont : le Marwâr (2 millions et demi d'habitants), le Jeipur (2 millions 300 mille habitants), l'Alwar (800 mille), le Mewâr (1.635 mille), etc. [1] Les tribus ou clans Rajpoutes forment une sorte de branche à part dans la famille hindoue; leur origine est obscure au point de vue ethnographique; ce sont sans doute des Aryens mais mélangés de Touraniens, débris des tribus tartares qui ont envahi l'Inde aux ve et vi^e^ siècles. Ils se donnent aujourd'hui le titre de *Kshatrya* ou « guerriers » et prétendent descendre des Sassanides, prétention qui n'est pas justifiée car, en dehors des visites pacifiques que les Khosroès ont faites de l'autre côté de l'Indus, les armées sassanides n'ont jamais pénétré dans l'Inde comme armée conquérante; c'est par les rapports commerciaux que les monnaies perses avaient cours dans le Nord de la péninsule. Le rôle politique des Rajpoutes ne commence que vers le viie ou viiie siècle. A partir de cette époque, les familles des Rahtor de Kanouj, les Chohans d'Ajmere, les Gehlot de Mewâr et les Kachwaha de Jeipur se réunissent et forment une organisation puissante, sorte de féodalité guerrière et belliqueuse qui leur permet de se constituer en état à part au milieu des divers royaumes formés après le départ des Indo-Scythes. Aussi résistent-ils aux invasions arabes et aux conquêtes des Ghaznévides. C'est à ce moment qu'ils prennent le titre de « fils de rajas » *Rajaputra* [2] et leurs

1. V. Hunter. *Imperial Gazetteer of India*, 2e édit., 1886, vol. XI, v° *Rajputana*, p. 395 à 424.

2. Ce nom a été singulièrement altéré par les anciens auteurs en Razbutes, Resbutos, Reysbutos (Portugais du xvie siècle), Regibutos, Rashbootes, etc. — Râna comme Râo, Raï, Râwul sont des formes dialectales de l'ancien mot *râja* « roi ». V. Yule, *Anglo-indian Glossary*, 1886.

chefs le titre de *râna*. Au XVIe siècle le râna Sangha, du Marwâr, réunit toutes les tribus sous un même sceptre, mais peu après, en 1569, la nationalité des Rajpoutes disparaît devant la puissance des Grands Mogols. Un siècle plus tard, en 1679, sous Aureng Zeb, elle recouvre son indépendance en même temps que se fonde dans le Sud, le royaume des Mahrattes. A partir de 1720, date de la décadence de l'empire mogol, presque tous les états rajpoutes ont leurs *râna*, ou *mahârâna* distincts. On sait que depuis la conquête anglaise ils sont sous le protectorat de l'Angleterre qui les surveille au moyen de ses Résidents.

Sur la foi de J. Prinsep, Wilson et autres, on a longtemps considéré, comme étant des monnaies des Rajpoutes, des pièces qui, en fait, avaient une toute autre origine. Lors des premières investigations archéologiques qui eurent lieu dans l'Inde au commencement de ce siècle, on trouva dans le Penjab et même dans l'Afghanistan un grand nombre de pièces à légendes sanscrites; Prinsep les publia en 1837 et, après lui, Wilson en 1841, sous le nom de *Rajput Coins*. C'étaient pour la plupart des monnaies que l'on a appelées au type du cavalier (*mounted horseman type*) avec les légendes *Çri Samanta*, *Çri Hamira*, etc. Ce fut beaucoup plus tard que l'on reconnut que ces monnaies appartenaient en réalité aux rois brahmanes de Kâboul et aux Ghaznévides (de 850 à 1150 environ)[1]. Cependant Cunningham, dans son ouvrage posthume *Coins of mediaeval India*, a classé, sous le titre de *Rajputana and W. India*, toute une série de pièces d'argent et de cuivre, d'attribution douteuse qui ont circulé dans cette portion de l'Inde pendant tout le moyen âge du VIe au XIIIe siècle. Mais, en réalité, pour les princes Rajpoutes appartenant aux listes connues, on n'a trouvé jusqu'ici que quelques rares monnaies se rapportant à la période ancienne de leur histoire. Elles appartiennent à l'État du Mewâr (capitale ancienne Chitor, capitale moderne Udaïpur) qui, avec le Jeipur, le Jaisalmer et le Marwâr (capitale Jodhpur) sont les plus anciens des États qui composent le Rajputana. L'origine historique de ces États se confond avec celle des anciens royaumes hindous. Ainsi la famille régnante à Marwâr ou Jodhpur descend des Rahtor de Kanouj, les princes de Jeïpur remontent à la fin du IIIe siècle, ceux de

1. V. *Revue num.*, 1894, p. 234.

Jaisalmer au Ier siècle. Le major Tod et J. Prinsep ont donné les listes (plus ou moins exactes, il est vrai) des souverains de ces différentes familles depuis les premiers siècles de notre ère.

L'ouvrage de W.-W. Webb traite surtout des monnaies encore peu connues des différentes tribus qui forment le Rajputana actuel et qu'il a étudiées à l'aide des éléments rassemblés par lui et qui composent sa collection privée. Toutes ces pièces sont généralement modernes et ne remontent pas à plus de deux cents ans. Cependant, pour l'État du Mewâr, l'auteur signale des monnaies des anciens rois : Guhila, le fondateur, en 753, Khumbo (1418), Sangram (1509), Vikramaditya (1532). — Sangram II (1711), Bhim (1778), Svarup (1842.) Pour l'État de Marwâr, le monnayage certain ne commence qu'en 1720. On n'a pas de monnaie de Jodha, le fondateur de la capitale Jodhpur[1], en 1459, et celles qui ont été frappées entre ces deux dates portent le nom des sultans Mogols. Quant aux quatre pièces que l'auteur publie planche IV (nos 1, 4, 5, 6) et qu'il donne comme étant l'ancien monnayage du Marwâr, elles paraissent plutôt porter les noms de Samagu deva, Samanta deva, etc., de la dynastie Kâboul, ainsi qu'on l'a dit plus haut.

Toutes les monnaies frappées par les différents princes Rajpoutes depuis un siècle et demi sont généralement de très belles pièces d'argent et d'or avec légendes persanes copiées sur les monnaies des Mogols, mais avec l'indication de l'atelier monétaire. Depuis le commencement de ce siècle et l'organisation anglaise des Résidences, ces petits rajas qui tous ont une cour, des fonctionnaires et un budget spécial, mettent sur leurs monnaies à côté de leurs protocoles, celui de la reine d'Angleterre. Telles sont les monnaies de Jaswant Singh, le râna actuel (depuis 1852) du Bhartpur ; de Mangal Singh, râna de Alwar depuis 1874, et de Shiodan Singh, son prédécesseur (1857-1874). Voici un spécimen de ces inscriptions :

A. *Dourib Rajgarh maharajâdhirâja Mahârâo raï Çri Sawaï Shiodan Singh Behader ; Sanah 10 joulous.* « Frappé à R., l'an X de l'avènement du grand roi le maharaja, râi Shiodan Singh l'illustre. »

R. *Malikah maazamah fermân Raouaï Inglistan*, « la reine

1. Une inscription sanscrite du xe siècle mentionnant la famille des Parihâra de Jodhpur a été trouvée récemment et publiée dans le *JRAS*, 1894, p. 1 et suiv.

illustre, reine légitime d'Angleterre, » ou *Kouïn Victoria Kaisari-Hind*, « la reine V., impératrice de l'Inde, » etc.

L'ouvrage est illustré de très belles planches gravées, intercalées dans le texte, et accompagné d'un index et d'une carte fort détaillée des clans et des ateliers monétaires. Une seule chose que l'on pourrait reprocher à ce travail consciencieux, c'est l'absence d'un résumé d'ensemble pour l'histoire généralement mal connue des Rajpoutes. Nous avons essayé de combler cette lacune dans les lignes qui précèdent.

E. Drouin.

*
* *

De Witte (Alphonse). *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire Romain*, t. I. Anvers, impr. de Backer, 1894, in-4°, 214 p. et 25 pl.; 20 fr.

En s'imposant la tâche de donner une monographie complète du Brabant, M. de Witte fait un acte de courage scientifique, et ce premier volume permet de bien augurer de la suite de son travail. Ce ne sont pas les instruments qui lui font défaut : documents et monnaies sont nombreux; mais il a dû prendre connaissance de tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour depuis deux siècles, contrôler avec critique les recherches de ses devanciers et réunir les monuments numismatiques que ceux-ci n'avaient pas connus. Ce premier volume va depuis les premiers comtes de Louvain, au xie siècle, jusqu'à Philippe de Saint-Paul (1427-1430).

Dans toute monographie numismatique, le plus difficile est la question des origines. M. De Witte me semble être dans le vrai en avançant que les comtes de Louvain, comme beaucoup d'autres avoués, s'emparrèent à titre de protecteurs du *droit de moneta* accordé à l'abbaye de Nivelles et qu'elle exerçait dans cette ville et à Bruxelles.

Godefroi I (1096-1140) paraît être le premier comte de Louvain, puis duc de Lothier, qui inscrivit son nom sur la monnaie; le partage des pièces entre Godefroi II (1140-1143) et Godefroi III (1143-1190) est encore incertain. L'auteur ne se prononce pas sur le classement de deniers recueillis en Brabant, signalés précédemment par MM. Piot et R. Serrure et qui sont représentés sur une planche supplémentaire.

Le monnayage des trois Henri qui se succédèrent de 1190 à 1261 offre une grande variété de types; sous le règne de Henri II apparaît un monnayage local ou municipal que, faute de légendes, on classe d'après les emblèmes gravés sur les sceaux des villes à Anvers, Bruxelles, Haelen, Louvain, Maestricht ?, Tirlemont, Vilvorde. Sous Jean I[er] (1268-1294) aux deniers et aux oboles frappés jusque là en Brabant s'ajoutent les esterlins et les demi-gros; Jean II (1294-1312) émit le gros, imité du gros tournois de France, le demi-gros, le royal parisis double; Jean III (1312-1355) commença le monnayage brabançon en or; il fit des conventions monétaires avec Guillaume I[er] de Hainaut et Louis de Crécy, comte de Flandre, et fut le dernier rejeton mâle de la maison de Brabant. Après lui, les monnaies nous révèlent les noms de Jeanne de Wenceslas (1355-1383), de Jeanne seule, devenue veuve (1389-1406); comme elle n'avait pas d'enfant, elle se défit de ses domaines en faveur de sa nièce Marguerite, femme de Philippe le Hardi, qui avait déjà la Bourgogne et la Flandre; ceux-ci assignèrent le Brabant à leur fils Antoine auquel succéda son fils Jean IV (1415-1427), puis Philippe dit de Saint-Paul, fils d'Antoine (1427-1430).

C'est à cette dernière date que s'arrête M. de Witte; il a classé de la manière la plus probable les nombreuses monnaies décrites dans le texte, en citant toutes les fois que cela est possible, les documents; après lui, il y a bien quelques problèmes dont la solution est à chercher, mais, dans l'état de la question, l'auteur a énoncé tout ce qu'on pouvait lui demander.

Le planches, gravées avec ce soin qui distingue les publications numismatiques de Belgique, reproduisent 473 types monétaires.

A[le] DE B.

*
* *

M. DE VIENNE, *De l'Usurpation dans le monnayage féodal*. Nancy, 1894, in-8° de 48 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*.)

M. de Vienne se demande si l'origine de la monnaie féodale a été une usurpation, et, au début de son article, il fait remarquer qu'on ne trouve « pas le moindre vestige d'une protestation de la « part du roi que l'on a prétendu lésé »; « on ne signale aucun « reproche, aucun étonnement de la part des contemporains. » M. de Vienne cherche à établir que l'idée de droit régalien pour

la frappe de la monnaie est relativement récente, et qu'elle n'existait pas dans l'antiquité grecque et romaine; il considère comme certain « le caractère d'industrie privée qu'il faut attribuer à la frappe de la monnaie dans l'antiquité ». C'est là une thèse difficile à soutenir, au moins dans toutes ses conséquences, car si les Anciens nous ont laissé peu de renseignements sur l'organisation des ateliers monétaires, nous connaissons cependant l'influence prépondérante que les cités et les princes avaient dans la fabrication des monnaies, même quand cette fabrication était affermée. Je crois donc difficile d'admettre que cette influence ne s'appuyait point sur un droit réel et reconnu.

M. de Vienne, étudiant l'organisation du monnayage carolingien, pose les deux problèmes suivants :

1° Comment faut-il comprendre les restrictions de plusieurs capitulaires relatives à l'existence des ateliers ?

2° Qu'est ce que le prélèvement d'un sou par livre prescrit par Pépin ? A-t-il été un fait isolé, ou bien un fait régulier et permanent ?

Se refusant à admettre que l'édit de Pîtres soit resté lettre morte, M. de Vienne, pour expliquer le nombre considérable des ateliers carolingiens, est amené à élargir le sens des termes *in palatio*. Pour lui, le *palatium* est l'ensemble des services de l'administration provinciale, aussi bien que de l'administration centrale. Il en résulte que la monnaie frappée *in palatio*, c'est la monnaie frappée par les soins de l'administration des princes Carolingiens. Par suite, l'ouverture d'un atelier, placé sous l'autorité du comte local, ne pouvait être considérée comme une usurpation.

J'avoue que la théorie de M. de Vienne a quelques côtés séduisants. Mais il faudrait démontrer que le mot *palatium* a bien, dans les textes, toute la valeur qu'on veut lui donner. De plus, en admettant, hypothèse très raisonnable, que les comtes ont établi des ateliers en vertu de leur pouvoir de gouverneurs, il est évident que l'atelier appartenait au souverain, de même que la province et la ville où cet atelier était situé. L'usurpation a commencé seulement le jour où le comte s'est rendu indépendant, et si le numéraire n'a changé de types que progressivement, c'est parce que la monnaie royale avait cours partout, tandis qu'une monnaie nouvelle eût inspiré la défiance.

Quant au prélèvement d'un sou par livre, M. de Vienne le considère avec raison comme un impôt. Mais c'est là, il me semble, un argument contre sa thèse, car ce bénéfice prélevé par le souverain sur la fabrication monétaire établit le *droit* qu'avait ce souverain sur cette fabrication. Par suite, le monnayage indépendant des comtes ne pouvait résulter que d'une usurpation de droits.

On voit que les questions traitées par M. de Vienne sont du plus haut intérêt. Nous devons lui savoir gré d'avoir apporté, dans l'examen de la question, des idées neuves et un raisonnement sérieux.

*
* *

— M. Th. Eck a publié : *Saint-Quentin dans l'antiquité et au moyen âge... suivi d'une notice sur une trouvaille de monnaies romaines faite à Fontaine-Uterte* (*Aisne*), *1894*, in-8°, de 51 pages.

— M. E. Faivre a publié une plaquette intitulée *État actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents.* Paris 1895, in-8°, 12 p.

— E. Cuaz, *Recherches historiques sur Izernore, son étymologie, son temple, ses monnaies.* Lyon, 1894, in-8° de 158 p. et 4 planches.

— M. Emmanuel Delorme a publié une *Note sur un triens mérovingien découvert à Blagnac* (*près Toulouse*) *en octobre 1893*. Toulouse, Impr. A. Chauvin, 1894, in-4°.

— M. J. Roman a continué son étude sur les *Jetons du Dauphiné* dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* (IVe s., t. V, 1893).

— M. Jules Florange a publié une notice intitulée *Médailles et jetons des comtes et princes de Salm*, Paris, 1895, in-8° de 12 p. et 5 figures. Il est peu probable que la pièce décrite (p. 6), d'après Mory d'Elvange soit un jeton.

— M. H. J. de Dompierre de Chaufepié a publié une liste des acquisitions du Cabinet royal des monnaies, médailles et pierres gravées de La Haye, dont il est conservateur. Ces acquisitions consistent surtout en médailles intéressant les Pays-Bas.

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

Le Gérant, F. Feuardent.

LES

NOMS DE L'EMPEREUR CARAUSIUS

Quelques rares monnaies en bronze de Carausius font précéder ce nom de la lettre M, initiale d'une autre dénomination jusqu'à présent inconnue. Voici les légendes de ces pièces :

1° IMP C M CARAVSIVS AVG — MARS VICTOR.

Collection Roach Smith. Petrie, *Monumenta historica Britannica*, I, 1848, p. CLXII, col. 2, pl. IX, n° 14. Cohen, 164.

2° IMP C M CARAVSIVS AVG — PAX AVG.

Coll. Mowat. Cohen, 205.

3° IMP C M CARAVSIVS P F AVG — PAX AVG.

Coll. Selborne. Cohen, 204.

4° IMP C M CARAVSIVS P AVG — PAX AVG ; exergue, MCXXI.

Musée Hunter, à Glasgow. Petrie, *Mon.*, p. CLXV, col. 2, pl. XI, 28.

5° IMP C M CARAVSIVS P F AVG — PIETAS AVG.

Mus. Hunter. Petrie, *Mon.*, p. CLXV, col. 2, pl. XI, 29. Cohen, 247.

6° IMP C M CARAVSIVS P F AVG — PROVID AVG ; dans le champ, S C.

Mus. Hunter. Petrie, *Mon.*, p. CLXV, col. 2, pl. XI, 32. Cohen, 261.

On croyait que la lettre M représente ici le prénom *Marcus* ; c'était une erreur. En effet, l'inscription

d'une borne milliaire découverte à Carlisle (Angleterre)[1].

IMP C M
AVR MAVS
CARAVSIO PF
INVICTO AVG
/////// O
///// A S

prouve que si, à la vérité, Carausius a eu pour prénom *Marcus*, la lettre M dans ses légendes monétaires représente non pas ce prénom, mais plutôt un cognomen commençant par la syllabe *Maus* qu'il s'agit de compléter. C'est dans la nomenclature celtique qu'il faut le chercher, puisque Carausius, comme du reste ce nom l'indique, était de race gauloise; on sait, en effet, qu'il tirait son origine de la cité des *Menapii*[2] qui habitaient dans la Gaule Belgique Seconde le pays compris entre la Meuse et le Rhin, aujourd'hui partie de la Flandre, à moins toutefois qu'il ne faille lui donner pour berceau l'île de Man, *Monapia* (Pline, *H. N.* IV, 16[30]), ou même le chef-lieu des Ménapiens hiberniques que Ptolémée (l. II, c. 2, § 7) appelle Μαναπία πόλις, aujourd'hui Wicklow, comté de Wexford, sur la côte orientale de l'Irlande. Or, on connaît plusieurs variétés de monnaies gauloises en argent[3] sur lesquelles se retrouve précisément la même syllabe *Maus* : au droit, une tête

1. *Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne*, VI, 1894, p. 263. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1895, séance du 17 avril.

2. Aurelius Victor, *De Caesaribus*, XXXIX : *Carausius, Menapiae civis.*

3. Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, nos 9347-9354.

avec des ailes dans les cheveux profilée à gauche, et accompagnée de la légende NINNO; au revers, un sanglier, à gauche, avec la légende rétrograde MAVC. Mais il y a plus: en 1874, feu Emile Hucher signalait un exemplaire de sa collection, passé dans celle de Saulcy[1], et de là, au Cabinet de France, sur lequel il déchiffrait « des lettres paraissant être la fin du mot qui devrait être lu MAVSAIIOS, sans certitude toutefois ». Vérification faite sur la pièce cataloguée 9359, Hucher n'a commis qu'une légère inadvertance dans sa transcription; la légende, rétrograde en partie, est disposée en dessous et au dessus du sanglier de la façon suivante, si je ne m'abuse,

ƆVAM
AIIOC

avec sigma lunaire, comme dans BPIINOC, EПHNOC, SANTONOC, VENEXTOC. Le déchiffrement du numismatiste manceau nous fournit donc le complément du nouveau nom de Carausius révélé par la syllabe *Maus* sur le milliaire de Carlisle, lequel nous apprend, en outre, qu'il s'appelait de son prénom et de son gentilice M(arcus) AVR(elius). Il les tenait certainement de l'empereur M. Aurelius Maximianus dans l'armée duquel il avait servi en Germanie Inférieure.

L'histoire de cet usurpateur, qu'on pourrait appeler le Postume breton, est étroitement liée à celle de la Gaule, et son règne offre avec celui du fondateur de l'Empire gaulois une telle analogie qu'il semble l'avoir pris pour modèle. En résumé, ses

1. *L'Art gaulois*, II, p. 68, et p. 151. Cf. A. de Barthélemy, *Numismatique de la France*, 1re partie, 1891, p. 21.

dénominations complètes étaient *M. Aurelius Maus(aius* ou *aeus*) *Carausius*, et il faudra l'ajouter à la liste des empereurs qui, après Antonin, ont porté le gentilice *Aurelius* : Marc Aurèle, Lucius Vérus, Commode, Caracalla, Elagabal, Sévère Alexandre, Uranius, Marius, Claude II, Quintille, Probus, Carus, Numérien, Carin, Julien I. Dioclétien, Maximien, Carausius, Maxence, Romulus César[1].

A. de Longpérier avait déjà formé une liste de ce genre[2], et ce n'est pas sans étonnement qu'on y voit figurer non seulement Aurelius Valerius Valens, qui s'appelait, en réalité, Flavius Valens, mais aussi Aurelia Victorina, et son fils L. Aurelius (*sic*) Victorinus; cela ne l'a pas empêché, plus tard[3], de prétendre que ce même Victorin s'appelait *Pius Avonius*, sans se douter que la forme PIAVVONIVS qu'on lit sur les monnaies est péremptoirement confirmée par la titulature IMP CAES MARCO PIAVONIO VICTORINO donnée en toutes lettres par les bornes milliaires de Brimont (Marne) et de Lincoln (Angleterre)[4]. Je livre cette remarque aux réflexions de ceux qui s'offensent quand on ne jure pas avec eux *in verba magistri.*

Pour revenir finalement aux dénominations de Carausius, il me reste à indiquer un intéressant rapprochement entre leur énoncé sur le milliaire de Carlisle et les légendes monétaires :

1. C'est ainsi que le fils de Maxence doit être désigné pour le distinguer de Romulus Auguste, dernier empereur d'Occident.
2. *Athenaeum français*, III, 1854, p. 396. *Œuvres*, II, p. 318.
3. *Journal des Savants*, 1873, p. 652.
4. *Revue numismatique*, 1890, p. 253.

IMP C CARAVSIVS P F INV AVG,
IMP C CARAVSIVS P F IN AVG,
IMP C CARAVSIVS P F I AVG,

qui renferment pareillement la qualification d'*Invictus*.

Sans sortir de mon sujet, je puis encore faire remarquer que du nom d'homme *Mausaeos* ou *Mausaios*, jusqu'à présent le seul qui se rencontre dans la nomenclature celtique avec la syllabe initiale *Maus*, a été dérivé le nom de lieu *Mausiacus*[1], aujourd'hui Mozat (Puy-de-Dôme) signifiant domaine de Mausius ou Mausaios ; cet homonyme de Carausius est peut-être le chef gaulois qui fit frapper la monnaie NINNO—MAVCAIIOC.

Robert Mowat.

1. Diefenbach, *Origines europaeae*, p. 384. Labbe, *Nova bibliotheca rerum aquitanicarum*, II, p. 503. Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 1 novembre, *Vie de saint Austrémoine*, p. 53. Doniol, *Cartulaire de Brioude*, p. 188.

LES

ATELIERS MONÉTAIRES IMPÉRIAUX

EN GAULE

PRINCIPALEMENT DE POSTUME A TÉTRICUS

(258-273)

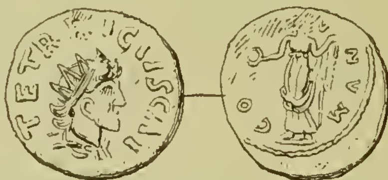
1°

1° TETRIIICVS CAE (*sic*). Buste imberbe, radié et drapé, à droite.

℟. CO//////NVM. Victoire debout, à gauche, présentant de la main droite une couronne, s'appuyant de la main gauche sur une longue palme ; le tout dans un cercle de grènetis.

Bronze. Diamètre, 18 millimètres. Inédit.

Pièce recueillie par M. Boutkowski-Glinka, qui m'en a communiqué des empreintes, heureusement avant qu'elle n'allât se cacher dans les mystérieux tiroirs de feu Étienne Récamier.



Le coin du revers a été frappé excentriquement, en sorte que les lettres intermédiaires de la légende ne sont point venues sur le flan ; mais il est facile de les

suppléer par la pensée, en observant que la place est plus que suffisante pour six lettres. Je restitue donc CO[L LVGDV]NVM.

Ce ne serait pas le premier exemple du nom de Lugdunum inscrit sur une monnaie des Tétricus; Wiczay[1] avait déjà fait connaître un petit bronze que le baron J. De Witte[2] et Cohen[3] ont publié et qui comporte la légende de revers *Genius Lugduni* :

...V·ESTETRICVS D CA... (*sic*). Tête barbue, radiée, à droite.

℟. GEИIVS L... Génie coiffé du *modius*, debout, à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Ce dernier revers, est-il besoin de le dire, se montre comme une deuxième édition de celui d'un denier d'Albin[4], GEN LVG COS II.

La forme TETRIIICVS est curieuse, mais n'a rien de surprenant, car la numismatique des Tétricus fourmille d'incorrections de ce genre, même sur des pièces qui ne sont pas d'un travail barbare; dans le recueil de J. De Witte, il n'est pour ainsi dire pas une page où l'on ne rencontre des formes telles que : TITRICVS, TETRCI, TETICVS, TERICVS, TVГRICVS, TΓTRCIVS, TETRICIVS, CILRICVS. Quant au nominatif *Colonia Lugdunum*, il se justifie par des exemples analogues, CO DAMAS, COL AVG TROAS COL METROPOLIS BOSTRA, COL PTOLEMAIS, COL TYRVS METROPOLIS AVGVSTA.

1. *Mus. Hedervar*, II, 2932, pl. IV, n° 40.

2. *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules*; — *Tétricus père*, p. 133, n° 35^c.

3. *Descr. hist. des monn. de l'emp. rom.*, VI², 1886, p. 96, n° 47.

4. Cohen, III². 1883, p. 419, n° 40.

2°

2° CP////////CVS CAES. Buste jeune, imberbe, radié èt drapé, à droite. Les lettres C A de la fin plus petites que les autres.

℞. VICTORIA AVG. Victoire ailée, marchant à gauche, présentant de la main droite une couronne à lemnisques flottants, et tenant dans la main gauche une palme. Dans le champ, à gauche, les lettres C/V, l'une au dessus du bras de la Victoire, l'autre au dessous.

Bronze. Diamètre, 16 millimètres. Inédit.

Collection de l'auteur.



La légende de tête peut être complétée en CP[ESV TETRI]CVS CAES, en observant qu'il y a la place suffisante pour ce libellé qui est celui de la plupart des revers de Tétricus jeune au même type de la Victoire.

L'intérêt principal de cette pièce réside dans le groupe des sigles C/V, en superposition, dont je ne connais aucun autre exemple. Pour les interpréter reportons-nous à une monnaie de billon de Postume, signalée pour la première fois et très heureusement expliquée par De Witte qui l'a fait dessiner [1] d'après

1. *Rev. num.*, n. s., VII, 1862, p. 47, article : *Médailles de Cologne*, avec figure. Cf. De Witte, *Recherches*, etc., p. 37, n. 131ª. Cohen, VI², 1886, p. 34, n° 163.

l'exemplaire alors seul connu de la collection Péry, à Bordeaux, et que je reproduis ici ; d'autres exemplaires ont été rencontrés depuis lors ; le Cabinet des Médailles en possède un qui lui a été donné par De Witte ; deux autres sont dans le médailler de la ville de Rennes [1].



Il est depuis lors acquis que les lettres C A, inscrites en ligne horizontale dans le champ du revers, sont les sigles des mots *Colonia Agrippina*, nom de la ville de Cologne.

En effet, ce nom, sous des formes plus explicites, est connu par deux variétés d'une autre monnaie de billon du même empereur, que je reproduis d'après les exemplaires de la collection Rolin, de Nancy, publiés par De Witte.



Sur l'un, on lit, sans hésitation, *Col*(*onia*) *Cl*(*audia*) *Agrip*(*pina*), ou *Agrip*(*pinensis*), ou mieux encore *Agrip*(*pinensium*), dans la légende [2] COL CL AGRIP

1. Lucien Decombe, *Trésor du Jardin de la Préfecture à Rennes*, 1882, p. 130, n°s 630, 631.
2. *Rev. num.*, n. s., VII, 1862, p. 46. De Witte, *Rech.*, etc., p. 8, pl. II, n° 16. Cohen, VI^2, 1886, p. 17, n° 14.

COS IIII. Au Cabinet des Médailles, un exemplaire donné par De Witte.

Sur l'autre, qui faisait partie d'un trésor de 26000 monnaies de billon, de Valérien I[er] à Aurélien, enfermées dans un pot en terre découvert, en 1835, à Macon, près Chimay (Hainaut), et décrites par G. Rolin [1], on lit, en sigles rendues intelligibles par la pièce précédente, C C A A COS IIII, c'est-à-dire *C(olonia) C(laudia) A(ugusta) A(grippina)*, et non *Colonia Claudia Agrippina Augusta*, variante malencontreuse de Cohen qui se figurait qu'on peut arbitrairement intervertir l'ordre des dénominations coloniales [2]. Au Cabinet des Médailles, deux exemplaires, dont un donné par De Witte.

Par là, on voit que les graveurs de l'atelier monétaire de Cologne ont successivement abrégé le nom de cette ville en :

1° COL CL AGRIP, *Colonia Claudia Agrippina* ;
2° C C A A, *Colonia Claudia Augusta Agrippina* ;
3° C A, *Colonia Agrippina*.

La transition au simple couple de sigles CA a dû se faire par l'intermédiaire de la notation COL AGRIPP, à laquelle il correspond exactement, et qui se lit sur des colonnes milliaires [3] des voies romaines rayonnant de Cologne vers Marmagen (*Marcomagus*) et Remagen (*Ricomagus*).

1. *Rev. num.*, II, 1837, p. 146 ; *ibid.*, n. s., VII, 1862, p. 46. De Witte, *Rech.*, etc., p. 9, pl. II, n° 17. Cohen, VI², 1886, p. 16, n° 11.

2. La forme officielle est donnée par une inscription de Bénévent, publiée dans le *Corp. insc. lat.*, t. IX, n° 1584 : COL·CLAVD·AVG·AGRIPPINENSIVM·

3. Brambach, *Corp. insc. rhenanar.*, 1931, 1935.

La progression abréviative paraît même avoir été poussée jusqu'à la dernière limite, comme le témoigne la seule lettre A (*Agrippina*), inscrite dans le champ, au revers d'une monnaie de Victorin avec la légende SALVS AVG, et d'une de Tétricus père avec la légende rétrograde ////XAꟼT (*Pax* [*Augus*]*t* [1]). Il semble que telle est bien l'interprétation probable, car on ne peut supposer que A joue ici le rôle d'un signe ordinal, puisqu'on ne rencontre jamais, sur les monnaies de Postume et de ses successeurs, aucune des lettres B, C, D qui formeraient la série nécessaire pour justifier cette conjecture. Ce doit donc être l'initiale du nom de la ville monétaire, et quel autre que celui d'*Agrippina* peut mieux convenir quand on constate que ce seul nom a suffi pour désigner Cologne, sans qu'il fût nécessaire de lui accoler le titre de *Colonia*, de *civitas* ou les épithètes *Claudia*, *Augusta*?

C'est ainsi, en effet, que s'exprime parfois Grégoire de Tours dans l'*Historia Francorum*, II, 9 : *apud Agripinam* (*sic*) *conveniunt*; et plus loin encore : *Agripinam regentem*. De même, on lit dans l'*Epitome* attribuée à Aurélius Victor, sous le titre *De vita et moribus imperatorum*, au chapitre XIII : *Hic* (*sc. Trajanus*) *imperium apud Agrippinam*, *nobilem Galliae coloniam*, *suscepit*. De même encore, *Agripina* (*sic*) sur la Table de Peutinger. Ces différents textes

1. De Witte, *Rech.*, etc., p. 112, pl. XXIX, 85; p. 144, pl. XXXVI, 88. La première de ces pièces appartenait à M. Métayer-Masselin, de Bernay, dont la collection a été dispersée vers 1870; l'autre est au Cabinet des Médailles, cataloguée sous le n° 12129.

ont été relevés par Charles Robert [1], qui s'en est servi pour les appliquer à quelques monnaies mérovingiennes et médiévales, les seules qu'il avait en vue. Semblablement, les sigles C·V sur des inscriptions de Tain et de Grenoble [2], signifient *Colonia Vienna*.

Ceci posé, il devient visible que dans notre groupe C/V la lettre supérieure représente le mot *Colonia*, et que la lettre inférieure est l'initiale du nom d'une colonie de la Gaule. Il n'y en a que deux dont le nom commence par cette lettre, *Valentia* (Valence, département de la Drôme), et *Vienna* (Vienne, département de l'Isère), toutes deux dans la Gaule Narbonnaise, ou, pour plus de précision, dans la province viennoise créée plus tard. J'accorde, sans hésitation, la préférence à Vienne dont la suprématie était reconnue longtemps avant qu'elle fût déclarée métropole provinciale et siège d'un gouverneur ayant rang de *Consularis*. Ammien Marcellin (XV, 11, 14) la met expressément, pour son importance, au dessus de Valence : *quibus potiores sunt Vienna ipsa et Arelate et Valentia*.

Quant à l'interprétation C(*olonia*) V(*biorum*), il n'y faut pas songer un instant, car le nom des *Ubii* était tombé en désuétude avant la fin du premier siècle. Tacite, *De mor. Germ.*, XXVIII, le fait clairement comprendre : *Ne Ubii quidem. quanquam romana*

1. Ch. Robert, *Les noms de Cologne en latin et dans les langues modernes*, p. 1 et 2 (extr. du *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, dirigé par R. Serrure, 1881).
2. *Corp. inscr. lat.*, XII, 1783, 2246.

colonia esse meruerint, ac libentius Agrippinenses conditoris sui nomine vocentur; et de même Pline, *Hist. Nat.*, IV, XXXI (XVII), 2 : *Ubii, Colonia Agrippinensis*. D'ailleurs, on vient de voir que la notation monétaire C·A = *Colonia Agrippina* était au temps de Postume sa désignation officielle en abrégé; il est imposssible que l'on eût employé concurremment les sigles C/V pour désigner la même ville. En résumé, le nom des *Ubii* n'a jamais été employé que descriptivement comme ethnique sans jamais entrer dans les dénominations coloniales de leur cité.

La corrélation qui existe entre les deux groupes C A et C/V est exactement la même qu'entre les sigles isolées A et V qui se montrent, la première sur les deux revers de Victorin et de Tétricus père précédemment mentionnés; la seconde, dans le champ de plusieurs variétés du revers PAX AVG : Postume (De Witte, 181[a], avec une étoile); Victorin (*Id.*, 52, sans étoile; 52[a], avec étoile); Tétricus père (*Id.*, 77, 90, avec étoile); Tétricus fils (*Id.*, 42, avec étoile). Or, puisque dans un cas, la simple notation A signifie *Agrippina*, c'est-à-dire l'atelier monétaire de Cologne, dans le second cas, la notation V doit signifier l'atelier de Vienne. Le parallèle est donc parfait jusqu'au bout.

L'attribution d'un atelier monétaire de Victorin et des Tétricus à Vienne est un fait nouveau dont les conséquences ont une portée considérable, car elle ne tend à rien moins qu'à démontrer la fausseté de l'opinion courante suivant laquelle la Narbonnaise aurait échappé à la domination de Postume et de ses

successeurs. Les déductions numismatiques que je viens de développer soulèvent donc une question qui mérite d'être discutée à l'aide d'arguments d'un autre ordre. Il s'agit en effet de savoir si la province proconsulaire de Narbonaise était restée fidèle aux empereurs légitimes, c'est-à-dire reconnus par le Sénat, alors que toutes les provinces occidentales, gouvernées par des légats impériaux, depuis la Grande Bretagne jusqu'aux extrémités de l'Espagne, avaient fait défection en passant aux usurpateurs. Faute de preuves contraires, cette thèse était soutenable, car l'occupation de la Narbonaise n'était pas indispensable aux empereurs gaulois pour maintenir leurs communications avec l'Espagne, puisque l'Aquitaine, qui leur était dévouée, confinait aux Pyrénées par la vaste frontière novempopulane. Naguère encore, Léon Renier affirmait cette doctrine à propos d'une inscription de Grenoble, élevée en l'honneur de Claude II, sur laquelle je reviendrai, et déclarait que « dans la Narbonaise, province restée sous la domination des empereurs italiens, on n'avait retrouvé aucune trace des empereurs gaulois [1] ». Il ne prévoyait pas que l'évènement ne tarderait pas à contredire cette assertion. En 1888, la découverte d'une borne milliaire de Tétricus jeune [2], à Barbaïra,

1. *Bulletin épigraphique de la Gaule*, I, 1881, p. 6. A propos de la même inscription, M. Allmer, plus réservé, s'exprimait ainsi : Tétricus était alors maître des Gaules et de l'Espagne. La Narbonaise, qui s'étendait entre ces deux pays, des Alpes jusqu'au delà de Toulouse, lui appartenait-elle ? On n'y a trouvé aucune trace des empereurs gaulois. Il est cependant difficile qu'elle eût pu, ainsi placée, se soustraire entièrement à leur domination (Troisième Supplément aux *Inscriptions de Vienne*, 1880, p. 4).

2. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-*

sur la route de Carcassonne à Narbonne, et en 1890 celle d'un autre milliaire des deux Tétricus près de Béziers, également en pleine Narbonaise, venaient prouver péremptoirement que cette province, ou tout au moins sa partie occidentale, avait reconnu l'autorité des empereurs gaulois.

Ce n'est pas tout : un texte ancien — il date de l'an 349 — qui paraît n'avoir pas encore été utilisé dans cette question, met formellement Vienne dans la dépendance de Postume, de Lélien et de Marius. Il se trouve dans la liste des empereurs, *Nomina omnium principum romanorum*, rédigée par Silvius Polémius, à qui nous devons d'importants documents, intégralement édités pour la première fois par Mommsen, entr'autres le plus ancien calendrier chrétien connu. J'en détache *in extenso* les paragraphes concernant les usurpateurs que j'appellerais plus volontiers gallo-romains que gaulois. C'est un véritable tableau de concordance de leurs règnes avec ceux des empereurs italiens ; à ce titre, il a une valeur particulière pour la chronologie de cette époque troublée.

44. *Gallienus praedicti* (*sc. Valeriani*) *filius cum Salonino et Licinio filiis occisus.*

45. *Sub quo Ingenuus Sirmii et Regalianus ibidem; Viennae Postumus, Laelianus et Marius ex fabro; Macrinus quoque, Quietus et Odaenathus in Oriente vel Aureolus in Italia tyranni fuerunt.*

46. *Claudius in bello Gothico occisus.*

Lettres, 4e sér., XVI, 1888, p. 354, communication de M. Berthomieu par M. Héron de Villefosse. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1890, p. 263.

1. Pertz, *Monumenta Germaniae historica. Chronica minora*, IX, p. 2, 1892, in-4°, p. 521. *Abhandlungen der K. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, Leipzig, II, 1857, p. 243.

47. *Quintillus occisus.*

48. *Aurelianus occisus.*

49. *Sub quo Victorinus, Vabalathus et mater ejus Zenobia, vel Antiochus, Romae Felicissimus, duo Tetrici, pater et filius, qui se eidem dederunt et post purpuram judices provinciarum facti sunt sive Faustinus Treveris, tyranni fuerunt.*

Le § 89 et dernier fournit la date de la rédaction, an 449 :

89. *Quod Postumiano et Zenone viris clarissimis consulibus adnotavi.*

Voilà qui est clair et précis ; pour la première fois il nous est révélé par un chronographe que la domination des empereurs gallo-romains s'étendait sur Vienne. Or, il faut remarquer que Polemius Silvius était en rapports d'amitié avec saint Hilaire, évêque d'Arles, et avec saint Eucher, évêque de Lyon, lequel lui adressa le récit du martyre de saint Maurice d'Agaune et de ses compagnons ; aussi est-ce avec vraisemblance que Mommsen a conjecturé que Silvius était évêque de Martigny-en-Vallais, l'ancien Octodurum. Notre chronographe était donc bien placé pour recueillir des renseignements exacts sur ce qui s'était passé à Vienne guère plus d'un siècle et demi auparavant.

Nous savons maintenant à n'en pas douter que la Narbonaise avait été entamée à l'ouest et au nord ; mais, en l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de préciser dans quelles limites, et de décider si le sud-est de la province avait été entraîné dans le mouvement séparatiste. Il est possible que la vallée inférieure du Rhône ait appartenu alternati-

vement aux deux partis suivant les temps et les circonstances. Ainsi s'expliquerait la présence des inscriptions de Gallien, de Salonine, des Césars Valérien et Salonin, et aussi de Claude II, sur divers points de cette région. D'ailleurs, à y regarder de près, on n'en saurait tirer aucun argument contre l'occupation de Vienne par les usurpateurs. Les voici :

1.

IMP·CAES·
P·L·GALLIEN
INVICTO❦P❦F❦
AVG❦ VASIEN
❦SES❦

Vaison, province de Narbonaise.
Corp. Insc. Latin. XII, 1352.

2.

Corneliae Salo
ninae aug
CONIVGI·GAL
LIENI·AVG·N·
//////////
·D· ·D·

Antibes, province de Narbonaise.
C.I.L., XII, 171.

3.

D·N
P.LICINIO COR
NELIO SALONI
NO VALERIANO
NOBILISSIMO
CAESARI
ORDO
BRIG·

Briançonnet, province des Alpes-Maritimes; *C.I.L.*, XII, 57.

4.

P·CORNELIO
LICINIO·VALE
RIANO NOBILIS
SIMO CAES
PRINCIPI·IVVEN
TVTIS
NEPOTI ET FILIO
DD·NN·VALERIA
NI·ET GALLENI (*sic*)
AVGG·ORDO
VINTIENSIVM

Vence, province des Alpes-Maritimes; *C.I.L.*, XII, 12.

La dernière inscription, relative au César Valérien, fils aîné de Gallien [1], est certainement antérieure à la révolte de Postume, puisque c'est seulement après la fin tragique de ce jeune prince qu'il se proclama empereur. Il est même très présumable que la rédaction de toutes ces inscriptions, si remarquables par leur teneur uniforme qu'elles semblent avoir été dictées à un même moment, a été décrétée par les magistrats (*Ordo*) des diverses cités traversées par Gallien quand il se rendit en Gaule pour combattre les Germains, et que, rappelé en Italie par l'invasion scythique, il laissa son fils aîné Valérien près de Postume, légat de Germanie Supérieure, pour faire ses premières armes sous la direction de cet habile homme de guerre. Les villes d'Antibes, de Vence, de Briançonnet, de Vaison, sont en effet échelonnées comme les étapes de son passage.

Quant à l'inscription en l'honneur de Claude II à Grenoble [2], mentionnant l'occupation de la Narbonaise par différents corps de troupes sous les ordres de Julius Placidianus, préfet des Vigiles, Léon Renier a reconnu, avec raison, qu'elle est postérieure au 1er janvier 269, date du renouvellement des pouvoirs tribunices de Claude II, marqué par la titulature que le texte attribue à ce prince, *Germanico Maximo, pontifici maximo, tribuniciae potestatis secundum, consuli*. Mais il s'est trompé quand il a supposé que

1. L'inscription 3 est en l'honneur de son frère puîné, Salonin, qui participa plus tard à la dignité impériale, d'après le témoignage de Trébellius Pollion, *Trig. tyr., Piso*, 20, confirmé par des monnaies d'or et d'argent à la légende IMP SALON VALERIANVS AVG (Cohen, V², 7885, *Salon.* 22, 94).
2. *Corp. insc. lat.*, XII, 2228.

« Gallien, surpris, en 267, par la révolte d'Aureolus, légat de Rætie, et ne pouvant appeler les légions cantonnées au delà des Alpes(?), auxquelles Aureolus barrait le chemin, eut recours aux forces détachées de la garnison de Rome pour empêcher que Tétricus et Aureolus n'opérassent leur jonction dans les plaines de la Haute-Italie ». C'est là une de ces conceptions stratégiques auxquelles ce paisible savant se complaisait depuis qu'il avait fréquenté les officiers de notre armée d'Afrique au cours de sa mission archéologique en Algérie, par exemple en combinant les mouvements de Trajan avec ceux d'Appius Norbanus, pour prendre « entre deux feux » l'armée d'Antonius Saturninus, légat de Germanie Supérieure, révolté contre Domitien [1].

Que le préfet des Vigiles ait quitté Rome momentanément et en toute hâte, dans une circonstance pressante, cela se conçoit sans peine; mais il est inadmissible que le chef de ce service spécial, demi-civil, demi-militaire, ait laissé vacant son poste règlementaire, correspondant à celui de notre préfet de police, pendant deux ans environ, c'est-à-dire depuis qu'il avait reçu de Gallien, en 267, l'ordre de partir, jusqu'au cours de l'année 269, âge du monument de Grenoble.

Les choses se sont donc passées tout autrement que Renier se le figurait. A la mort de Gallien, survenue pendant qu'il assiégeait Aureolus dans Milan, Claude II, proclamé empereur sur le champ de

1. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1872, p. 428.

bataille, eut tout d'abord à continuer les opérations du siège jusqu'à la capture d'Aureolus. A peine débarrassé de ce dangereux compétiteur, il lui fallut mobiliser toutes ses forces contre les Alamans qui avaient fait irruption dans l'Italie Transpadane, et qu'il extermina dans une grande bataille livrée près de Bénacus (lac de Garda); cette victoire lui valut le titre de Germanicus Maximus que lui donnent deux inscriptions, celle de Grenoble et celle de Budapest [1]. Puis survint la grande invasion des Goths qui, au nombre de plus de trois cent mille, dévastèrent la Mœsie et la Thrace. C'est au cours de cette guerre, après les victoires de Marcianopolis, de Thessalonique et de Byzance, qu'il mourut de la peste à Sirmium, en avril 270. Il avait donc été matériellement forcé d'ajourner les hostilités contre Tétricus, qui, de son côté, empêché par des embarras intérieurs, n'était pas en état de prendre l'offensive. Il semble qu'il y eût entre eux une trêve tacite, peut-être même des conventions formelles [2] tenues secrètes. On connaît même une monnaie montrant d'un côté l'effigie de Tétricus, de l'autre celle de Claude [3]. Toujours est-il que le seul fait à l'occasion duquel le nom de Claude II se trouve historiquement mêlé aux affaires de la Gaule est la révolte des Éduens qui l'appelèrent à leur secours contre Tétricus, suivant le récit d'un panégyriste [4], anonyme de Constantin I. On peut conjecturer avec

1. *Corps. insc. lat.*, III, 3521.
2. Tillemont, *Hist. des emp.*, III, p. 494.
3. Eckhel, *Doctr. num.*, VII, p. 456. De Witte, *Recherches*, p. 175, pl. XLIV, n° 3.
4. *Panegyrici latini*, éd. Baehrens, 1874 (collection Teubner), p. 181.

vraisemblance que cette attitude des Éduens, toujours fidèles à la fortune de Rome, fournit à Claude une occasion inattendue d'intervenir. C'est à ce moment, je crois, qu'il a dû faire partir, en avant-garde, au secours d'Autun assiégé, le résidu de ses troupes disponibles ; mais quelque diligence que fît Placidianus, il n'arriva pas à temps ; dans l'intervalle, Tétricus avait repris Autun après sept mois de siège. L'occasion était perdue pour le lieutenant de Claude. Je suppose qu'après avoir poussé sa pointe jusqu'à Grenoble, il dut rétrograder pour ne pas s'engager témérairement et que les choses rentrèrent dans l'état, jusqu'au moment où Aurélien, vainqueur de l'Orient soulevé par Zénobie, put enfin s'occuper des affaires de l'Occident, et mettre un terme à la domination de Tétricus. Jusque là, on ne voit rien qui ait empêché celui-ci de posséder la Narbonaise. En résumé, les usurpateurs ont pu s'y maintenir sans que leur tranquillité ait été autrement troublée que momentanément par la tentation avortée de Gallien et de son lieutenant Théodotus [1] contre Postume, et par la démonstration stérile de Placidianus envoyé par Claude contre Tétricus.

On me pardonnera la longueur de ces développements ; mais ils étaient nécessaires pour exposer la situation de la Narbonaise, telle que je la comprends d'après les témoignages historiques combinés avec les documents récemment mis au jour, à savoir le texte de Silvius et la monnaie de Tétricus portant la marque de l'atelier de Vienne.

1. Treb. Pollio, *Gallieni duo*, 4.

La reddition volontaire de Tétricus entre les mains d'Aurélien à Châlons-sur-Marne[1] n'est sans doute pas sans rapports avec son attitude passive vis-à-vis Claude. Non seulement le vainqueur n'exerça sur lui aucune rigueur, mais lui ménagea une retraite honorable dans le poste de correcteur de toute l'Italie[2]. C'est d'ailleurs un fait à remarquer qu'il respecta même les signes officiels du régime auquel il mit fin : les bornes milliaires portant les noms de Postume, de Victorin, de Tétricus restèrent en place sans subir l'injure du martelage. C'est qu'en réalité l'autorité des usurpateurs fut reconnue à Rome de fait, sinon en droit. On fut obligé de les tolérer à cause des services qu'ils rendirent en conservant à l'Empire les provinces menacées par la *Barbaries Germanica* ; on pouvait beaucoup pardonner à ceux qui, les armes à la main, avaient rendu la belle devise monétaire SALVS PROVINCIARVM inscrite au dessus de l'image du Rhin, non moins significative que ROMAE AETERNAE. Aussi leurs monnaies eurent-elles cours en dehors des terres soumises à leur domination, de même que celles des empereurs italiens circulèrent librement dans les provinces rebelles ; c'est ce que prouve le mélange des deux numéraires dont se composent les dépôts découverts tant dans la Gaule proprement dite que dans la Narbonnaise. L'importance de ce fait a échappé à ceux qui, se préoccupant uniquement de la date des enfouissements, se sont bornés à énoncer

1. Eutrope, *Epitome*, IX, 13.
2. Treb. Pollio, *Triginta tyranni*, 23.

les noms des empereurs italiens qu'ils avaient rencontrés, sans spécifier ceux des usurpateurs qui s'y trouvaient éventuellement. Notons, en outre, que l'altération du billon a suivi de part et d'autre la même progression, en sorte que les deux numéraires concurrents se sont maintenus équivalents.

Les trouvailles monétaires signalées en dehors des trois Gaules et des deux Germanies sont les seules qui intéressent la controverse sur l'occupation de la Narbonnaise, et plus particulièrement de la région sise sur la rive gauche du Rhône. Je vais donner le relevé de celles que j'ai notées tant par mes propres recherches qu'à l'aide des obligeantes indications de M. J.-F. Laugier et de M. Roger Vallentin, observateurs bien placés pour être au courant des découvertes locales dans la Provence et le Dauphiné.

Canton de Genève.

(Genava était un *vicus* de la *civitas Viennensium*).

1° Genève [1]. En 1822, dans la démolition d'une maison, au dessous de la terrasse Turrettini, rue Punaise, actuellement rue Traversière, on découvrit un trésor de 1800 pièces de la période 270-296 : Macrien, Victorin, Claude II, Quintille, les deux Tétricus (en majorité), Aurélien, Sévérine, Tacite, Florien, Probus, Carus et ses fils, Urbica, Dioclétien, Maximien I. Dans le nombre, un très rare Tétricus

1. *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, t. I, 1841, art. de Fréd. Soret, *Lettre sur les enfouissements monétaires de Genève et de ses environs*, p. 239.

père, au revers de Tétricus fils, omis dans le recueil de J. De Witte.

Landecy [1]. En 1826, découverte d'un vase de cuivre contenant 7000 monnaies de Gordien III à Claude II, entre autres : Valérien, 117 ; Gallien, 3720 ; Postume, 957 ; Claude II, 52.

Département de la Haute-Savoie.

7° Les Fins d'Annecy [2]. En mars 1866, découverte d'un vase de terre, et, à côté, d'un autre de cuivre étamé, tous deux remplis de monnaies au nombre d'environ 10700 ; de Caracalla à Probus ; dans le nombre : Valérien Ier, 20 ; Mariniane, 1 ; Gallien, 2408 ; Salonine, 214 ; Salonin, 5 ; Postume, 52 ; Victorin, 686 ; Marius, 1, Tétricus père, 2958 ; Tétricus fils, 1318 ; Quietus, 1 ; Claude II, 2677 ; Quintille, 112 ; Aurélien, 62 ; Probus, 5.

8° Les Fins d'Annecy [3]. En décembre 1867, découverte d'un trésor de 4128 pièces : Valérien I, 16 ; Gallien, 1487 ; Salonine, 137 ; Salonin, 2 ; Postume, 79 ; Victorin, 113 ; Marius, 1 ; Tétricus père, 169 ; Tétricus fils, 81 ; Claude II, 1516 ; Quintille, 73 ; Aurélien, 142. Le reste, fruste.

3° La Bathie, près Annecy [4]. En 1781, un coup de pioche fit sortir de terre un plein *quart* (22 litres) de petits bronzes de Gallien, Salonine, Postume, Victorin, Claude le Gothique et Quintille ; la plus grande

1. *Ibid.*, p. 237.

2. *Revue savoisienne*, 1867, in-4°, pp. 77-84, art. de G. Vallier, *Le trésor des Fins d'Annecy*, réimprimé en brochure in-8°.

3. *Rev. savois.*, 1871, pp. 18-21, art. de G. Vallier, *Le nouveau trésor des Fins d'Annecy*.

4. *Rev. savois.*, 1867, pp. 77-84, in-4°, art. de G. Vallier, *Le trésor des Fins d'Annecy*, réimprimé en brochure in-8°, p. 33.

partie fut convertie en ustensiles de ménage par un chaudronnier.

4° Saint-François-en-Beauges [1]. Dans le même temps, trouvaille de même nature que la précédente.

5° Sevrier [2]. En 1850, nombreuses monnaies de la même époque.

6° La Balme de Sillingy [3]. En 1863, découverte d'un trésor de monnaies d'argent ou de billon de Gordien III, des deux Philippe, Trajan-Dèce, Etruscille, Valérien Ier, Gallien, Salonine, etc.

9° Sillingy [4]. En avril 1875, découverte d'un trésor d'environ 3600 pièces : Volusien, 2 ; Valérien Ier, 15 ; Gallien, 712 ; Salonine, 113 ; Salonin, 5 ; Postume, 20 ; Victorin, 85 ; Marius, 1 ; les deux Tétricus, 71 ; Claude II, 608 ; Quintille, 43 ; Aurélien, 1032 ; Vabalath, 1 ; Tacite, 1 ; indéterminées, 339.

10° Sillingy [5]. En juin 1875, à quelques mètres de la trouvaille précédente, découverte d'un vase de terre contenant 4500 monnaies : outre quelques Gordien III, on y a constaté : Valérien Ier, 14 ; Gallien, 1502 ; Salonine, 148 ; Salonin, 3 ; Postume, 41 ; Lélien, 1 (revers, *Victoria Aug*) ; Victorin, 154 ; Marius, 1 ; Tétricus père, 214 ; Tétricus fils, 99 ; Claude II, 1602 ; Quintille, 72 ; Aurélien, 396 ; Tacite, 1 ; Bonosus, 1. Le surplus, fruste.

11° Minzier [6]. Trésor contenu dans un vase de

1. *Rev. savois.*, 1867, p. 33.
2. *Ibid.*, p. 33.
3. *Ibid.*, p. 33.
4. *Ibid.*, 1875, p. 43, art. de Revon, *Le trésor monétaire de Sillingy.*
5. *Ibid.*, p. 83, art. de Revon, *Le second trésor monétaire de Sillingy.*
6. *Ibid.*, 1875, p. 43.

bronze; monnaies des empereurs depuis 253 jusqu'à 268 (Gallien).

12° Cruseilles [1]. Trésor de monnaies dont les dernières sont du règne de Probus.

Département de la Savoie.

13° Avressieu [2]. En février 1875, découverte d'un trésor de 5000 monnaies pesant 14 kilogrammes, et contenues dans un chaudron de cuivre enfermé lui-même dans une amphore; le Musée de Chambéry en possède 2 kilogrammes, Gallien, Salonine, Salonin, Claude II, Aurélien, Tacite, Probus. Dans un petit lot de 43 pièces de la même trouvaille, appartenant à M. Jos. Aragon, de Pont-de-Beauvoisin, Vallier a reconnu un Tétricus et un Victorin.

Département de l'Isère.

14° Andancette [3]. Découverte du médaillon de bronze unique, de Tétricus fils, conservé au Musée de Grenoble.

15° Saint-Vincent-de-Mercuze [4]. En 1870, trésor de 54 monnaies d'argent ou de billon, 123 de moyen bronze et 117 de petit bronze de Caracalla à Constantin. Dans le nombre, Valérien Ier, 5; Mariniane, 1;

1. *Rev. savois.*, 1875, p. 43.

2. *Mém. et docum. publ. par la Soc. savois.*, Chambéry, t. XXIII, 1885, p. XXXVIII, art. de Rabut; *Revue belge de numismatique*, 1886, art. de Vallier, *Trouvailles monétaires en Dauphiné et en Savoie* (tir. à part, p. 5).

3. De Witte, *Recherches sur les empereurs*, etc., p. 181, pl. XLV, 4.

4. *Bulletin de statistique de l'Isère*, 1870, art. de Vallier, *Découverte de monnaies romaines et d'un bracelet d'argent à Saint-Vincent-de-Mercuze.*

Gallien, 12; Salonine, 3; Tétricus père, 2; Tétricus fils, 1; Claude II, 4; Aurélien, 6.

16° Corbières près L'Albenc [1]. En mars 1882, découverte d'une amphore contenant 25000 pièces pesant environ 70 kilogrammes. Sur 1000 pièces prises au hasard : Valérien Ier, 1; Gallien, 358; Salonine, 41; Postume, 3; Victorin, 22; Tétricus père, 114; Tétricus fils, 51; Claude II, 390; Quintille, 14; Aurélien, 5; Florien, 1.

Allex. En 1864, trésor d'environ 12000 pièces pesant une quarantaine de kilogrammes. Sur un lot de 4700 appartenant à M. Roger Vallentin : Valérien Ier, 60; Mariniane, 1; Gallien, 1650; Salonine, 330; Salonin, 90; Valérien jeune, 35; Postume, 320; Lélien, 3; Victorin, 110; Marius, 6; Claude II, 1820; Quintille, 130; Tétricus père, 25; Tétricus fils, 15; Aurélien, 90. (Lettre de M. R. Vallentin, du 20 mars 1895.)

18° Grenoble. Un bel *aureus* de Victorin, acquis d'un terrassier aux environs de Grenoble par G. Vallier qui l'a montré à M. Laugier. (Renseignement de M. Laugier.)

Département des Hautes-Alpes (*provincia Alpium maritimarum*).

19° Embrun [2]. En 1879, trouvaille exclusivement composée de monnaies barbares de Victorin et de Tétricus.

1. *Revue belge de numismatique*, 1882, pp. 529-538, art. de G. Vallier, *Découverte d'un nouveau dépôt de médailles dans le département de l'Isère.*

2. J. Roman, *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes*, 1888, in-4°, col. 58-59.

Département de Vaucluse.

Je n'ai aucun renseignement publié, mais M. R. Vallentin m'informe qu'à Avignon des marchands lui ont souvent montré des lots de 15 à 20 pièces, de Postume à Aurélien, qu'ils assuraient avoir été trouvées sur divers points du département.

Cette énumération paraîtra sans doute longue et fastidieuse, mais elle est encore bien au dessous de la réalité. Si incomplète qu'elle soit, elle atteste une telle activité, une telle extension de la circulation du numéraire gallo-romain, qu'il faut bien la considérer comme une conséquence de la domination des usurpateurs sur la rive gauche du Rhône. L'archéologie numismatique vient donc singulièrement confirmer le témoignage de Silvius sur lequel j'ai appelé l'attention. Certes, la phrase *Viennae Postumus, Victorinus et Laelianus* ne signifie pas nécessairement, dans son excessive concision, que le siège de l'empire gallo-romain fut transféré à Vienne. Il est à présumer que si Silvius a pris le nom de cette ville pour préciser géographiquement le théâtre de la rébellion, ce n'est point qu'elle en ait été le centre, mais parce qu'elle avait été l'objectif principal des deux partis en présence; il fallait que Gallien s'en rendît maître avant de songer à reprendre le reste de la Gaule. C'est vraisemblablement sous les murs de cette ville qu'il fut blessé d'un coup de flèche dans le dos et obligé de renoncer définitivement à la partie. Son échec ayant dès lors décidé l'issue de la lutte, il se conçoit très bien que le rappel sommaire de cet

évènement ait suffi à Silvius pour en faire le trait caractéristique de l'insurrection en indiquant jusqu'à quelle proximité de Rome elle s'était étendue.

Je n'aurais point à parler du tribunat des Voconces dont le fils de Postume fut revêtu, si un passage mal compris de Pollion[1] n'eût fait croire à quelques érudits[2] que ce jeune homme avait résidé dans la cité même des Voconces, à Vaison, pour y exercer une magistrature civile, inconnue de par ailleurs. En réalité, ce tribunat était un grade militaire; le jeune Postume avait été nommé par Valérien Ier, tribun de l'*ala Vocontiorum*, corps de cavalerie auxiliaire affecté à l'armée de Bretagne et détaché à l'armée de Germanie. Le texte de Pollion n'a donc rien à voir avec la question de la domination de Postume en Narbonaise, d'autant plus que le fait dont il s'agit remonte au temps de l'empereur Valérien Ier, avant que son légat de Germanie se fût déclaré indépendant.

Je reviens maintenant à la partie proprement numismatique de mon sujet.

Lorsqu'en l'an 27 avant l'ère chrétienne, Auguste organisa l'administration des provinces, il retira aux colonies de la Gaule, Cabellio, Nemausus, Vienna, Lugdunum et peut-être Narbo(?), le droit de frappe qu'il fit rentrer dans les attributions du fisc impérial. Seule la *Moneta* de Lyon fut maintenue, mais dès lors elle fut régie au nom de l'empereur par un procu-

1. Treb. Pollio, *Trig. tyr.*, II : *hujus filio Postumo nomine tribunatum Vocontiorum dedi.*

2. J.-D. Long, *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconliens*, dans les *Mém. de l'Acad. des Insc. et B.-L. Savants étrangers*, IIe sér., t. II, 1849, pp. 333-334. Edg. Zévort, *De Gallicanis imperatoribus*, Paris, 1880, pp. 26-28.

rateur sous les ordres du légat propréteur de Lyonnaise ; c'est ce que nous apprend Strabon qui écrivait dans les dernières années de Tibère (IV, 3, 2) : *καὶ τὸ νόμισμα χαράττουσιν ἐνταῦθα, τὸ τε ἀργυροῦν καὶ τὸ χρυσοῦν, οἵ τῶν Ρωμαίων ἡγεμόνες* ; littéralement, les gouverneurs romains y (à Lyon) frappent la monnaie, même celle d'argent et celle d'or. Ce dernier trait définit clairement le régime monétaire de la Gaule, puisqu'on sait que le monnayage des métaux précieux appartenait exclusivement à l'empereur, tant à Rome que dans les provinces. L'hôtel de Lyon fonctionna pendant toute la durée de l'Empire ; au milieu du IIIe siècle, il cessa d'être unique ; c'est à ce moment qu'apparaissent les marques distinctives d'ateliers et d'officines dont la signification spécifique reste impénétrable dans une foule de cas.

Leur multiplicité devint telle qu'en dehors du lieu de fabrication , ou peu d'années après l'émission, le public ne pouvait guère les comprendre ; peut-être même étaient-elles souvent systématiquement imaginées, comme nos points secrets, de manière que les agents professionnels en eussent seuls la clef pour la répression de la fraude [1]. On se demande pourquoi

1. Sur les deniers frappés à Rome par Philippe, à l'occasion des jeux séculaires de l'an 1000 de la fondation de la ville, on voit pour la première fois en exergue les marques I, II, III, IIII, V, VI, en série latine, et A, B, Γ, Δ, E, ς en série grecque ; lire à ce sujet des notes curieuses de M. Feuardent, dans le *Catalogue d'une collection de médailles romaines*, 3e partie, 1880, pp. 495, 625, 626 ; lire aussi l'article de Longpérier, *Recherches sur les ateliers monétaires*, dans la *Rev. arch.*, t. XIV, 1866, p. 310, et dans la *Rev. numism.*, 1866, p. 156 ; du même, *Marques monétaires de la Tétrarchie*, dans ses *Œuvres*, III, p. 294, et dans la *Rev. num.*, 1874-1877, p. 169. C'est Joseph von Kolb qui a découvert les combinaisons de lettres IOBI et ERKOVLI sur des monnaies de Dioclétien et de Maximien (*Numismatische Zeitschrift*, 1874).

le principe, une fois adopté, ne fut pas plus promptement généralisé, puisqu'on rencontre tant de pièces sans marque concurremment avec des pièces marquées à la même époque.

Je vais maintenant passer en revue successivement les ateliers de la Gaule, Lyon, Trèves, Cologne, Vienne, Arles, Amiens, Narbonne, en résumant ce que j'ai pu recueillir sur chacun d'eux.

Abstraction faite des quinaires de Marc-Antoine, marqués $\frac{\text{INAQ}}{\text{LVGV}}$, et de l'as colonial avec le surnom de la ville, COPIA, au dessous d'une proue de galère, la plus ancienne marque donnant avec certitude le nom de l'atelier de Lyon, à l'époque impériale, est LVG, à l'exergue d'un petit bronze de Numérien, au revers, FELICITAS AVG, année 284. Elle reparaît sur les trois métaux, presque à tous les règnes, avec des sigles accessoires, SMLVG, LVGMS, LVGD OFF P, LVGD OFF S, jusqu'à Valentinien III dont on connaît un petit bronze quinaire [1] aux légendes D N PL VALENTINIANVS P F AVG — VICTORIA AVGG, et, en exergue, LVGP.

Une marque moins explicite, mais cependant encore assez intelligible est celle d'un petit bronze de Victorin de la collection Péry, publié par De Witte (*Rech.*, p. 115, n. 96[b]); au revers, VICTORIA (*germani*)CA; à l'exergue, traces de trois lettres LPC; je crois qu'il faut lire LPO, *L*(*ugduni*) *p*(*rima*) *o*(*fficina*).

Il me reste à rappeler avec Cohen (VIII, 1892,

1. Cohen, VIII, 1892, p. 211, n° 12.

p. 471), qu'il est permis de reconnaître les lettres caractéristiques de *Lug-dunum* dans les marques LD, LG, PLC pour PLG, si fréquentes à partir de Dioclétien.

Enfin, dans le monnayage pseudo-impérial du roi burgonde Gondebaud, les lettres LD constituent l'indice de l'atelier de Lyon.

Sur un nombre considérable de monnaies de Néron, de Galba, de Vitellius, de Vespasien et de Titus, en bronze, en argent et en or, la tranche du buste impérial, terminée en pointe par devant, porte un appendice en forme de globule. Cette particularité remarquable est visiblement l'indice d'une frappe autre que celle de Rome. Laquelle? La réponse est donnée par un denier de Galba (Cohen, I, 1880, p. 339, n° 307, figure) montrant trois bustes de femmes, à droite, pourvus de cet appendice caractéristique; à l'exergue, TRES GALLIAE, les Trois-Gaules, à savoir Aquitaine, Lyonnaise, Belgique (et non Narbonnaise, comme Cohen l'a écrit inconsciemment). Cette pièce a été indubitablement frappée à Lyon, *caput Galliarum*.



J'en dirai autant des grands et des moyens bronzes de Galba à la légende QVADRAGENSVMA REMISSA SC ou QVADRAGENS REMISSAE SC, ou encore XXXX

REMISSA S C [1], qui se rapporte à la *Quadragesima Galliarum*, l'impôt douanier bien connu du quarantième sur les marchandises importées en Gaule, tandis qu'en Espagne il était du cinquantième, *Quinquagesima*. Il faut en conclure que le globule à la pointe du buste est la marque de l'atelier de Lyon, dans la période de Néron à Titus. Déjà Cohen, se préoccupant moins de ce symbole que du style des pièces sur lesquelles on le voit, regardait celles-ci comme frappées hors de Rome, et conjecturait, à tout hasard, que c'était en Espagne [2].



1. Cohen, I, 1880, *Galba*, 165 (figure), 166, 167, 307 (figure), 308, 348 (figure).

2. Cohen, I, 1880, *Galba*, n° 241 (figure), avec l'annotation : « fabrique espagnole. » Cfr. *ibid.*, p. 356, note : « En général, les médailles de Vitellius avec la tête à gauche sont d'une tout autre fabrique que celles qui ont la tête à droite, et les médailles de moyen bronze sont d'un style plus grossier ; elles paraissent avoir été frappées hors de Rome. » Il aurait dû ajouter qu'elles sont, en outre, pourvues du symbole globulaire.

Désormais, nous sommes en possession d'un signe autrement positif qui nous permet de localiser avec certitude leur provenance. L'attribution que je propose vient très heureusement combler une lacune dans le monnayage de Lyon que, faute de preuves matérielles, on était obligé d'arrêter à Néron, aux dernières pièces portant le type du célèbre autel des Trois Gaules avec la dédicace ROM ET AVG. Cette restitution permet maintenant de prolonger la série lyonnaise jusqu'à Titus au moins.

Nous sommes même en mesure d'expliquer l'origine du symbole globulaire. En effet, il apparaît pour la première fois sous Néron; or c'est précisément dans ce règne, en l'an 58, que Lyon fut détruit par l'incendie en une seule nuit; l'empereur l'aida puissamment à renaître de ses cendres et à reprendre sa splendeur [1]. C'est donc à cet évènement qu'il faut rapporter le changement introduit dans le monnayage, et aussi le privilège de mettre sur le bronze les sigles SC, à l'instar de celui qui avait été accordé à Antioche par Auguste.

Mais qu'on ne s'y trompe pas; on doit ramener cette faveur apparente à ses justes proportions, en considérant qu'elle était accompagnée de l'obligation de reproduire exclusivement et servilement les types de la monnaie urbaine avec la seule addition du signe globulaire. En d'autres termes, l'atelier de Lyon, élevé au rang de succursale de la Moneta de Rome, perdait le droit de perpétuer sur le bronze l'image du célèbre autel des Trois Gaules, dernier

1. Sénèque, *Ep.*, 91. Tacite, *Ann.*, XVI, 13.

symbole de son autonomie passée. Après Titus, le globule disparut, et dès lors rien ne permit plus de distinguer entre eux les produits de l'hôtel provincial et ceux de l'hôtel urbain. L'unification était consommée par l'uniformité. C'est pourquoi il serait impossible d'affirmer que l'*aureus* de Faustine jeune FAVSTINA AVGVSTA—MATRI MAGNAE a été frappé à Lyon si l'on n'avait découvert à Fourvières même la paire de coins de laquelle il est sorti [1].

On connaît deux monuments épigraphiques du I[er] siècle, découverts à Lyon, et mentionnant des fonctionnaires ou employés de la Monnaie de cette ville. C'est d'abord l'épitaphe de L. Marius Perpetuus, avec l'énoncé des fonctions successives qu'il avait exercée, notamment celle de *procurator Monetae*, intendant ou directeur de la Monnaie [2].

Une autre épitaphe [3] est celle d'un esclave de Tibère, nommé Nobilis et qualifié *aequator*, c'est-à-dire employé à la taille et à la pesée des flans avant la frappe. L'inscription est de très haute époque, puisqu'elle est du règne de Tibère, c'est-à-dire contemporaine de la rédaction du texte célèbre de Strabon rapporté ci-dessus ; à ce titre, elle mérite d'être également citée en entier :

NOBILIS TIB
CAESARIS AVG
SER·AEQ·MONE+
HIC ADQVIESCIT
IVLIA ADEPTA CONIVX
ET PERPETVAFILIA D·S·D

1. Comarmond, *Description des antiquités conservées au Palais des Arts*, p. 825.

2. De Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 236. Orelli-Henzen, *Inscr. lat. coll.*, 6642.

3. De Boissieu, p. 281 ; Orelli-Henzen, 3228.

A ces documents, il convient de joindre une troisième inscription découverte à Vichy[1] :

L·FVFIÓ EQVESTRE
MIL·COH·XVII
LVGVDVNIENSIS·AD·
MONETAM·
Ↄ· IANVÁRI
L·I·F·P·IIII·Ø·R·P·IIII·

Cette épitaphe de L. Fufius Equester, soldat de la centurie commandée par Januarius, nous apprend qu'une troupe spéciale, la cohorte 17e Lyonnaise, était, dès le milieu du Ier siècle, affectée à la garde de la Monnaie. Il fallait évidemment une force armée pour la protection des métaux précieux accumulés dans cet établissement. Cependant l'effectif d'une cohorte, moyennement 500 hommes, est bien supérieur à ce qui nous paraîtrait nécessaire pour ce seul objet. Je croirais volontiers que cette cohorte comprenait, non seulement les hommes chargés du service de garde contre l'incendie ou le pillage, mais aussi le personnel ouvrier qui se trouvait ainsi soumis à la discipline militaire. Ceci n'est pas une conjecture en l'air : une inscription de Rome[2], datée de l'an 115, donne la liste d'une soixantaine d'employés monétaires, affranchis ou esclaves de l'empereur Trajan, avec les titres de leurs fonctions ; dans le nombre, je relève la mention d'un *Felix Aug. lib. optio et exactor auri arg aeris*. Cet essayeur, revêtu du grade

1. O. Hirschfeld, *Lyon in der Römerzeit*, 1878, p. 27 ; cfr. Allmer, *Rev. épig. du Midi de la France*, I, p. 95.
2. *Corp. insc. lat.*, VI, 43.

d'*optio*, était donc assimilé à un officier du rang de lieutenant. Ceci prouve que la *familia monetalis* était organisée militairement et nous aide à comprendre comment Aurélien fut obligé de sacrifier 7000 hommes de troupes réglées pour réprimer l'émeute, nous dirions aujourd'hui la grève générale des monétaires qui, à l'instigation de Felicissimus, procurateur du fisc, s'opposaient au retrait des monnaies de bas aloi frauduleusement fabriquées par eux et à leur remplacement par des pièces nouvelles [1].

Le dernier texte qui mentionne l'hôtel de Lyon se trouve dans la liste donnée par la *Notitia dignitatum* de tous les ateliers qui fonctionnaient dans l'empire d'Occident [2], sous Honorius, de 400 à 405 ; l'ordre dans lequel ils se suivent n'est conforme ni à leur distribution géographique, ni à leur rang d'ancienneté.

Procuratores Monetae :

procurator Monetae Siscianae,
procurator Monetae Aquileiensis,
procurator Monetae Urbis Romae,
procurator Monetae Lugdunensis,
procurator Monetae Arelatensis,
procurator Monetae Triberorum.

Passons à l'atelier de Trèves ; les documents qui le concernent ne sont pas nombreux. C'est d'abord une phrase de Pollion nous apprenant que, de son temps, c'est-à-dire sous Constantin Ier, on conservait dans cette ville la collection des anciens coins, et

1. Vopiscus, *Aurel.*, 38 ; cfr. Zosime, I, 62.
2. *Notit. dign. Occ.*, éd. Boecking, p. 48*.

notamment ceux qui avaient servi à la frappe des monnaies de Victorine : *Cusi sunt ejus nummi aerei, aurei, et argentei quorum hodieque forma extat apud Treviros*[1]. Ce renseignement est intéressant en raison de sa précision, car il permet d'espérer que l'on finira par découvrir quelques monnaies authentiques et jusqu'à présent introuvables de cette *Augusta*.

Un document non moins important est un fragment d'inscription de Rome[2] que je reproduis avec les restitutions de Mommsen, en y suppléant moi-même le nom de l'*ala Indiana* qui appartenait à l'armée de Germanie Supérieure. La forme officielle du titre *praeses provinciae Germaniae Superioris*, *vir perfectissimus*, qu'on y lit, fixe l'âge de cette inscription à la période comprise entre Gallien et Dioclétien ; il y avait donc à cette époque un atelier à Trèves, *Moneta Triverica*, ce qui confirme singulièrement l'assertion de Pollion touchant le monnayage de Victorine dans cette ville.

. . . .
*in·eade*M·PROVINCIA·PRAEF·ALE
*Indi*ANE·IN·EADEM·PROVINCIA
praef·VEHICVLORVM·PER·GALLIAS
proc·MONETAE·TRIVERICE·PRAESES
*prov*INCIAE·GERMANIAE·SVPERIORIS·V·P
////MVLIS·V·C·M·PRAEF·PRAET·ET·C·V
praef·VRBI·VIXIT·ANNIS·LV
*mens*ES·N·XI·DIES·N·XXVII

1. Treb. Pollion, *Trig. tyr.*, XXX, *Victorina*.
2. *Corp. insc. lat.*, VI, 1641.

A partir de Dioclétien, la marque de l'hôtel de Trèves apparaît à l'exergue sous les formes variées TR, TRP, TRS, MTR, ATR, BTR, PTR, STR, PTRB, PTRE, STRΓ, STRE, SATR.

Quant à l'hôtel de Cologne, qui semble n'avoir eu qu'une existence éphémère sous Postume, je n'aurai à ajouter qu'une observation à ce que j'en ai dit précédemment. Les légendes COL CL AGRIP COS IIII et CCAA COS IIII nous donnent la date exacte de cette frappe par la mention du 4[e] consulat de Postume[1] en l'an 266. La transformation de ces légendes en un indice d'atelier dans le champ, C A, n'est pas un fait isolé; elle s'est reproduite dans le monnayage de Dioclétien et de ses collègues, où nous voyons les légendes :

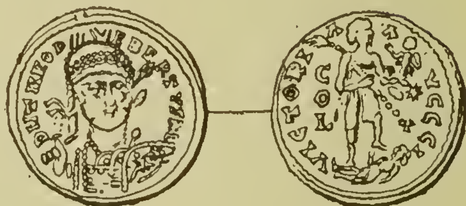
MONETA SACRA AVGG ET CAESS NOSTR,
MONETA S AVGG ET CAESS NN,
SACRA MONETA AVGG ET CAESS NN,
SAC M VRB AVGG ET CAESS NN,

passer plus tard à l'exergue sous les formes variées MOST, MOSTP, MOSTQ, SMN, SMNA, SMANT ; il est facile d'y reconnaître les mots initiaux M*oneta* S*acra*, ou S*acra* M*oneta*, qui se justifient mieux que les interprétations M*oneta* OST*iensis* ou S*ignata* M*oneta*.

L'atelier de Vienne, dont je crois l'existence prouvée par les marques $\genfrac{}{}{0pt}{}{\text{C}}{\text{V}}$ et V * au temps de Victorin et de Tétricus, a sans doute cessé de fonctionner après la soumission du dernier usurpateur. Il me paraît avoir été rouvert par Théodebert, roi d'Aus-

1. Héron de Villefosse, dans *Rev. arch.*, XXXVII, 1879, p. 264.

trasie, dont on connaît un sou d'or maintes fois publié et encore non classé.



Au revers, la Victoire marchant à droite, foulant un ennemi. Dans le champ, en deux colonnes verticales, à gauche et à droite du type,

C ✻
O
L V

Dans les les lettres COL V, on a cru lire *col(onia) U(biorum)*, ce qui a conduit quelques personnes à attribuer cette pièce à Cologne, anciennement nommée *Ara Ubiorum* avant la fondation de la colonie Agrippine. Mais cette colonie n'a jamais elle-même porté le nom des Ubiens qui est de bonne heure tombé en désuétude par le fait même de la substitution du nom officiel *Colonia Agrippina* à *Ara Ubiorum*. Il est donc inadmissible qu'il ait subitement reparu après une éclipse totale de cinq siècles. Cette élimination faite, la seule interprétation possible de la notation abrégée COL V est *Colonia Vienna* ou *Viennensis*, d'autant plus acceptable qu'elle correspond à l'occupation de la Viennoise et de la Narbonnaise Seconde, par Théodebert, à la suite de sa foudroyante campagne d'Italie, en 539.

On remarquera de plus l'astre qui accompagne la

sigle V; il y a là une singulière coïncidence avec les mêmes symboles sur les monnaies de Victorin et de Tétricus frappées à Vienne; peut-être qu'en principe l'étoile fait allusion à l'origine de la colonie qui portait le nom de son fondateur dans ses dénominations, *Colonia Julia Vienna*; cet astre ne serait donc autre que le *patrium sidus*[1] des Jules qu'on voit souvent placé au dessus de la tête d'Auguste, notamment sur un moyen bronze de consécration, DIVOS AVGVSTVS PATER, semblablement à l'étoile qui surmontait la statue de Jules César dans le temple de Vénus à Rome.

Une dernière remarque à propos de la lettre V, indice d'atelier. Elle se voit dans le champ du revers d'une monnaie de consécration de Mariniane. Or, cette marque ne se rencontre nulle part dans le monnayage de Valérien Ier, tandis qu'on la retrouve dans la série des indices I, II, III, IIII, V, VI, sur des petits bronzes de Gallien. Il faut en conclure : 1° que sur les pièces de Mariniane ce V est une lettre numérale, et non alphabétique, initiale de *Vienna*; 2° que ces pièces ont été frappées par Gallien et non par Valérien.

L'atelier d'Arles, mentionné par la *Notitia dignitatum*, a été ouvert par Constantin Ier, de 313 à 323, alors qu'il partageait l'empire avec Licinius, puisqu'on connaît des monnaies aux effigies de ces deux Augustes, avec les mêmes revers et les mêmes exergues :

1. Virgile, *Aen*, VIII, v. 681 : *patriumque aperitur vertice sidus*. Dio Cassius, XLV, 7.

VIRTVS EXERCITVS GALL — PARL
PRINCIPIS PROVIDENTISSIMI — PARL
MARTI CONSERVATORI — SARL
SOLI INVICTO COMITI — PARL, ou SARL, ou TARL, ou QARL.

Les autres indices sont : AR, ARLP, ARLS, ARLT, PAR, SAR, TAR, SPAR, FPAR, FSAR, TA◡RL, QA◡RL, P★AR S★AR, T★AR, Q★AR. Ici nous retrouvons encore l'astre qui symbolise peut-être l'origine Julienne de la colonie d'Arles, *Colonia Julia Paterna Arelate*, de même qu'à Vienne, *Colonia Julia Vienna*.

On a proposé d'attribuer à Arles des monnaies de quelques empereurs, Jovin, Sébastien, dont l'exergue porte KONST ou KONT qui, dit-on, ne saurait convenir à Constantinople puisqu'ils avaient usurpé le pouvoir en Occident, mais qui se rapporterait plutôt à *Constantina*, surnom donné à Arles par Constantin. A cette attribution, il y a deux objections : d'abord Constantina n'est qu'un surnom qui, officiellement, pouvait s'ajouter à Arelate, mais sans se substituer à ce nom et l'effacer ; en second lieu, Jovin a mis AR sur ses monnaies, en sorte que le même prince se serait concurremment servi des deux marques, AR et KONST, pour désigner le même atelier, ce qui paraît inadmissible. D'ailleurs Constantin n'ayant pas jugé à propos de faire mettre la marque KONST sur ses monnaies d'Arles au moment où il venait d'ouvrir le nouvel atelier et de donner son nom à la ville, on ne comprendrait pas pour quelle raison Jovin et Sébastien, qui n'avaient aucune attache avec sa famille, se seraient avisés de faire paraître cette marque pour la

première fois un siècle après lui. Arles n'est pas la seule ville qui ait été appelée Constantina : Cirta de Numidie, Antoninopolis de Mésopotamie, Daphné de Mœsie Inférieure, ont reçu le même surnom. D'autre part, KONST peut également être l'abréviation de *Constantia*, autre surnom donné à plusieurs villes en Italie, en Gaule, en Espagne, en Mœsie Inférieure, en Valérie. Je me borne à ce simple aperçu, car le sujet a été épuisé par M. Laugier dans l'excellente monographie [1] qu'il a consacrée à l'hôtel d'Arles, à proposer comme modèle à ceux qui voudront faire un travail analogue pour Lyon et pour Trèves.

Des monnaies en bronze de Magnence, de Décentius et de Constance III portent, à l'exergue, les lettres AMB que Bimard [2], suivi par Ducange, lisait AMB(*ianis*) = Amiens ; cette interprétation a prévalu depuis lors. La question est de savoir à quelle occasion cet atelier a été ouvert. En l'an 352, Magnence, vaincu à Mursa par Constance III, avait envoyé en Gaule son frère, le César Décentius, pour arrêter l'invasion alamanique. Ce dernier, battu par le roi Chnodomar, se replia sur Trèves ; mais Poemenius, à la tête des habitants révoltés, l'empêcha d'y entrer et ferma les porte de la ville qui, de ce moment, fut soustraite à l'autorité impériale jusqu'à ce que le César Julien eût refoulé les Barbares au delà du Rhin, en 356. C'est donc dans cette période que l'atelier a pu être ouvert pour suppléer à la perte de celui de Trèves. Les

1. *Études sur les monnaies frappées à Arles depuis Constantin le Grand jusqu'à la chute de l'empire d'Occident*, dans le *Congrès archéologique de France*, session d'Arles, t. XLIII, 1877, pp. 570-607, 6 planches.

2. Jobert, *Science des médailles*, éd. 1739, p. 104, annotation de Bimard.

monnaies de Constance III, portant la marque AMB, sont nécessairement postérieures à la mort de Magnence et de Décentius, en août 353.

Les lettres NB qu'on voit dans le champ du revers d'un sou d'or d'Attale à la légende RESTITVTIO REIP, ont fait supposer que cette pièce avait été frappée à Narbonne. Cela n'est pas vraisemblable, car l'usurpation d'Attale dura de 409 à 414 et son autorité ne fut guère reconnue que dans quelques parties de l'Italie ; d'ailleurs, la *Notitia*, rédigée en 400-405, se tait sur Narbonne dans la liste des six ateliers fonctionnant alors en Occident. C'est Sidoine Apollinaire qui en a parlé pour la première fois dans un morceau de poésie que Sirmond [3] a démontré avoir été composé entre la reddition de la ville par le comte Agrippinus aux Wisigoths, en 462, et la mort de Théodoric II, leur roi, en 466. C'est dans cet intervalle que l'hôtel de Narbonne a été ouvert ; il n'a donc jamais fonctionné pour le compte de l'empire romain. Voici la partie essentielle de ce texte jusqu'au mot *monetis* qu'il s'agit de mettre en vue :

Salve, Narbo, potens salubritate,
Urbe et ruri simul bonus videri ;
Muris, civibus, ambitu, tabernis,
Portis, porticibus, foro, theatro,
Delubris, capitoliis, monetis.

1. Ducange, *Dissert. de infer. aev. numismatib.*, § LII.

2. Amm. Marcellin, XV, 6. Cfr. Tillemont, *Hist. des empereurs*, IV, p. 370, 378. Le nom de Poemenius, ainsi orthographié par les copistes d'Ammien Marcellin, apparemment sous l'influence du mot grec ποιμένιος signifiant *pastoral*, doit sans doute être corrigé en Paemanius ; on comprend mieux, en effet, que ce personnage ait tiré son nom de celui des Paemani, peuple germain voisin des Trévires (Caesar, *Bell. Gall.*, I, 4).

3. Sirmond, *Notae ad C. Soll. Sidon. carm.*, XXIII, v. 37-41, édit. 1607, p. 260.

Il est surprenant qu'on ne soit parvenu à retrouver aucune trace de cet atelier, non seulement pendant toute la durée de la domination romaine, quand Narbonne avait la suprématie sur toutes les colonies de la Gaule, mais encore à l'époque de l'autonomie gauloise. Est-il croyable que cette ville ait été privée du droit de frappe alors que Nîmes, Lyon, Vienne émettaient leurs monnaies coloniales ? Je ne le pense pas ; aussi lui restituerais-je volontiers certaines pièces qui n'ont pas encore trouvé leur emploi, bien que par leur style et leur fabrication elles soient intermédiaires entre ces as coloniaux et les bronzes espagnols de la même époque. Je veux parler des beaux grands et moyens bronzes coulés [1] qui montrent d'un côté la tête laurée de Jules César avec la légende DIVOS IVLIVS, et de l'autre la tête nue de César Octavien avec CAESAR DIVI F. J'y joindrais aussi les deux variétés de grands bronzes [2] ayant le même revers DIVOS IVLIVS dans une couronne de laurier et pour effigie la tête de César Octavien, l'une avec la légende CAESAR DIVI F, l'autre avec DIVI F et une étoile qui se trouve placée, non au dessus de la tête comme d'habitude, mais dans le champ, devant le cou ; dans ce symbole julien occupant une position aussi insolite ne doit-on pas voir une sorte d'indice monétaire de la *Colonia Julia Paterna Narbo Martius*, analogue à celui qui a été précédemment signalé sur des monnaies de la *Colonia Julia Paterna Arelate* et de la *Colonia Julia Vienna ?* Cet astre, qu'il faut enfin appeler de son propre nom,

1. Cohen, I, 1880, p. 22, nos 3, 4.
2. Cohen, I, 1880, p. 77, nos 95, 96.

c'est la planète Vénus elle-même faisant allusion à l'origine de la famille des Jules puisque César la fai-



sait remonter jusqu'à la déesse Vénus par Iule, fils d'Anchise ; il n'est donc point surprenant qu'il figure sur les monnaies des colonies décorées du surnom *Julia*. A peine ai-je besoin de dire qu'on ne doit pas le confondre avec le type de l'astre chevelu placé sur des deniers d'Auguste où il rappelle l'apparition de la comète le jour de l'assassinat de Jules César.

Pour terminer, je réunis les marques des ateliers gallo-romains en un tableau qui a l'avantage de former une série géographiquement et chronologiquement bien déterminée. J'ai soin d'indiquer les revers correspondants, afin d'en faciliter la vérification. A mon avis, les lettres d'exergue **P**, **S**, **T** se rapportent à l'hôtel de Lyon dont elles désignent les trois ateliers (*officina*) *prima*, *secunda*, *tertia* ; la lettre **Z** doit être prise simplement pour un **S** retourné. Les sigles **P** et **T**, avec la même signification, se retrouvent dans le champ ; jusqu'à présent la lettre **S** y fait défaut.

Marques des ateliers monétaires des empereurs gallo-romains.

POSTUME

Métal[1]	Légende du revers	Champ à g.,	Champ à d.	Exergue
Or.	CONCORD EQVIT			S
Or.	VIRTVS EQVIT			T
b.	CONCORD EQVIT			S
b.	CONCORD EQVITVM			S
B. b.	FIDES EQVIT			P
b.	FIDES EQVIT			T
B. b.	IOVI VICTORI	C	A	
B. b.	ORIENS AVG	P		
B. b.	PAX AVG	P		
b.	PAX AVG	V	✲	
B. b.	PAX EQVITVM			T
b.	SALVS AVG			P
b.	SPES PVBLICA			P
B. b.	VIRTVS EQVIT			T
B. b.	VIRTVS EQVITVM			S
B.	VIRTVS EQVITVM			Z

VICTORIN

Métal	Légende du revers	Champ à g.,	Champ à d.	Exergue
B. b.	INVICTVS	✲		
b.	IOV(*i vic*)TORI			P
b.	ORIENS AVG	P		
B. b.	PAX AVG	P		
b.	PAX AVG	V		
B. b.	PAX AVG	V	✲	
B.	PAX AVG	V	✲ ❦	
B.	PAX AVG			T
b.	SALVS AVG	≺		
b.	VICTORIA (*germani*)CA			LPC
b.	IAVƆH			XII

1. La lettre capitale B désigne le billon ; la lettre b, en petit romain, désigne le bronze.

TÉTRICUS PÈRE

Métal	Légende du revers	Champ à g.,	Champ à d.	Exergue
b.	APOLLINI COMITI........			Z
b.	ORIENS AVG.............	❊		
b.	ORIENS AVG.............	+		
b.	(*paca*)TR ORBIS..........	❊		
b.	PAX AVG................	❊		
b.	PAX AVG................	∇	❊	
b.	PAX AVG................	❊	V	
b.	XAꟼT(*ea*), rétrog..........		A	
b.	PAX AVGG...............	❊		
b.	PIETAS..................			III
b.	TVTELA.................	×		
b.	(*u*)BERITAS AVG.........		T	
b.	VICTORIA AVG..........			≥
b.	VICTORIA AVG III.......	T		
b.	ACEF....................			AЯ
b.	Sans légende[1].............	O		
b.	VƧE.....................		I	
b.	(*p*)AX AVG..............	P		
b.	ƆƆITIƧT................	I		
b.	ƆVATHΛ\C..............	X		
b.	ΛTV....................	✠		

TÉTRICUS FILS

Métal	Légende du revers	Champ à g.,	Champ à d.	Exergue
b.	ORIENS AVG.............	Ԁ		
B.	PAX AVG................	V	❊	
b.	VICTORIA AVG..........	C V		
b.	Ɔ ƆIV............	Є		

R. Mowat.

1. Tête radiée. Au revers, personnage debout, les bras étendus. De Witte, 203.

ATELIERS MONÉTAIRES MÉROVINGIENS

IDENTIFICATIONS ET OBSERVATIONS

Blanavia.

Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale possède un tiers de sou d'or, muni d'une bélière, qui porte au revers un nom d'atelier non identifié *Blanavia*; mais dont le style a autorisé l'attribution par MM. de Ponton d'Amécourt[1] et Prou[2], à la *Civitas Turonorum* : simple indication de la région où doit être cherchée cette localité.

La forme moderne de *Blanavia* ou *Blanava* ? pourrait être *Blénay* et résulterait dans ce cas d'un double phénomène phonétique : 1° *a* inaccentué (peu importe qu'il soit long ou bref) devenu *e*; autre exemple : Bléneau (Yonne) venant d'un primitif *Blanoialum*, dont l'orthographe carolingienne est *Blanojilum* ou *Blanoilum*, accentué sur *oi*, et le premier terme sans doute *blanos*, le même que celui de *Blanavia*; 2° finale *-avia* pour *-ava* ? devenue *ay*, *ai* ou *ais*. Ex. : Langeais (Indre-et-Loire) = *Alingavias* sur des monnaies mérovingiennes[3]; — pays de Velay (Haute-Loire) = *Vellava* (*urbs*) dans Grégoire de Tours[4].

1. *Touraine*, dans *Annuaire de la Société franç. de numismat. et d'archéol.*, t. III, p. 95, n° 19, fig.
2. *Catal. des monn. mérov.*, n° 412, pl. VII, n° 17.
3. M. Prou, *Catal.*, n°s 346 et 347.
4. *Historia Francorum*, édit. Omont et Collon, lib. X, cap. XXV.

La phonétique ne paraît pas s'opposer à la dérivation *Blanavia* = Blénay.

Mais nous ne rencontrons aucune localité de ce nom dans la région actuelle correspondant à l'ancienne *Civitas Turonorum*. La plus rapprochée se trouve dans la commune de Sainte-Fauste, canton sud d'Issoudun (Indre), par conséquent dans la partie occidentale de la *Civitas Biturigum*, mais tout près et au nord-est de l'atelier mérovingien *Dolus vico* (Déols)[1], à une dizaine de lieues sud-est de la cité de Tours. Mais, outre que cette distance peut sembler considérable, le style du triens de *Blanavia* paraît peu compatible avec son attribution à la *Civitas Biturigum*. Aussi nous contentons-nous de proposer l'identification *Blanavia* = Blénay (Indre) dans l'espoir que ces quelques lignes provoqueront des critiques ou des observations profitables à la science.

Paticaco = *Patigaso* = *Paticaso*

C'est à cause de leur identité de style avec les tiers de sou de la *Civitas Turonorum* que le *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale* classe dans cette cité les pièces émanant de l'atelier monétaire *Paticaco* (n° 413), ou *Patigaso* (n° 414) avec un *g* cursif ς .

Ces deux noms désignent-ils un même atelier, une seule localité, bien qu'ils soient différents et que, surtout, les tiers de sou qui les portent ne soient pas de même style ? — Le premier (planche VII,

1. M. Prou, *Catal.*, p. 349-350, pl. XXV, n° 13.

n° 18) présente au droit *Paticaco vigo*, et au revers *Raenulfo m(onetario)*; le second (pl. VII, n° 19), au droit *Patigaso*, et au revers *Deorigisil(us)*.

La certitude qu'il s'agit d'un seul et même atelier résulte de la publication par M. Deloche[1] d'un tiers de sou de même style que le premier et qui porte les légendes *Paticaso vigo* (droit) et *Racnulfo m(onetario)* au revers. Il faut considérer la troisième lettre du nom du monétaire comme un Є dont la barre transversale a disparu[2] et lire, ainsi qu'au n° 413 du Cabinet de France, *Raenulfo m(onetario)*. C'est le même monnoyer comme aussi le même atelier.

Des trois orthographes *Paticaco*, *Patigaso*, *Paticaso*, la plus régulière est la première; les autres n'en sont que des variantes. Le *g* de l'une est simplement un des nombreux exemples de la facilité qu'ont les consonnes d'un même ordre (ici gutturales) à permuter entre elles, surtout pour s'adoucir. Remarquer en ce sens *vigo* pour *vico*.

Paticaco est la forme mérovingienne du vocable primitif probable *Paticiacus* (*fundus*) qui doit s'ajouter au nombre considérable des noms de lieux, d'origine gallo-romaine à terminaison *i-acus*[3].

Il y a lieu de rechercher quelle forme peut actuellement revêtir un dérivé de ce primitif. Les principales phases de la série phonétique seront les suivantes :

1. *Limousin*, dans *Revue numism.*, 1858, pl. III, n° 94, et 1862, p. 449.
2. M. Prou, *Catal.*, p. 96.
3. Pour la théorie de ces noms voir : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, par M. D'Arbois de Jubainville.

1° Chute de la voyelle intertonique *i*, en vertu d'une règle générale;

2° Changement en *e*, de la voyelle *a* qui portait l'accent second et qui se trouve maintenant en position; ainsi *Lasciaco* = Lezey (Alsace-Lorraine. *Civitas Mediomatricorum)*;

3° Élimination de l'élément explosif par la disparition de la dentale;

4° Adoucissement du *c* qui devient *z* ou *s*; d'ailleurs, en principe, *z* = *ts* ou *ds*. Ainsi: *undecim* = onze; *Vindiciaco*=Vensat (Puy-de-Dôme); *Lanticiaco* = Lanzac (Lot).

Ajoutons que la finale du nom actuel se présentera, sans doute, sous l'un des aspects qui, dans la région tourangelle et son voisinage, rappelle la terminaison gallo-romaine, *i-acus*, à savoir *ay* ou *é*.

Le résultat de ces modifications sera la forme *Pezay* qui est, d'ailleurs, le nom d'un écart de la commune de Marolles, arrondissement de Blois au sud-ouest de la *Civitas Carnotum*, mais presque sur les confins de la *Civitas Turonorum*.

L'examen du style des triens de *Paticaco*, *Patigaso* et *Paticaso* et leur comparaison avec les monnaies des ateliers voisins dans la cité de Chartres, principalement le triens de *Pàtigaso* (planche VII, 19) avec celui de *Bleso Castro*, n°s 573 du *Catalogue* de M. Prou, et 24, planche X, plaident également en faveur de notre identification.

Ajoutons que M. Deloche faisait, avec raison, suivre d'un point d'interrogation, l'identification

avec Pageas (Haute-Vienne), par lui proposée jadis [1], — et apparemment moins régulière au point de vue phonétique. — Elle ne pourrait être rattachée qu'à la forme *Patigaso* qui, nous l'avons dit, est une variante de la notation mérovingienne *Paticaco*.

Caio.

Le nom d'un atelier non identifié de la *Civitas Arvernorum*, *Caio vico* [2], est le cas ablatif d'un nominatif *Caium* ou *Caius* qui dérive, par la vocalisation du *c* intervocal traité comme semi-voyelle, du vocable topographique gallo-romain *Caiacus* (*fundus*), domaine ou fonds de terre de *Caius*.

Si nous rapprochons le nom d'atelier mérovingien *Claio*, aujourd'hui *Claye* (Seine-et-Marne), nous pourrons penser que les formes modernes de *Claio* et *Caio* ont une égale identité de physionomie ; et, si nous tenons compte du chuintement, possible ici, de *c* en *ch*, le dérivé moderne de *Caio* peut être *Chaix*. La finale *aix* ou *ais* est l'une de celles qui, dans la toponomastique actuelle, rappelle la terminaison *i-acus*.

On peut citer encore : *Busentiacum* = Buzançais (Indre) ; *Curciaco* = Courçais (Deux-Sèvres), etc.

Or, nous trouvons dans le Cantal, près et à l'ouest de Valuéjols, le *Valligoli* ou *Vallegoles* des monnaies mérovingiennes, et par conséquent dans la cité de Clermont-Ferrand, une localité dite *Chaix*.

Cette identification *Caio*=*Chaix* (Cantal) s'appuie,

1. *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, 1863.
2. *Catalogue*, nos 1858, 1859, 1860, et pl. XXVII, no 5.

en résumé, sur un double élément : le style de la monnaie et la régularité de la dérivation.

Cariciacum.

Un tiers de sou du Cabinet de France, dont la description figure au *Catalogue* de M. Prou sous le n° 1933, pl. XXVIII, n° 2, porte au cas nominatif, fort rare sur les monnaies mérovingiennes, un nom d'atelier *Cariciacum*, dont il faut chercher l'identification moderne dans la *Civitas Cadurcorum*, ou bien dans une cité voisine, mais à une petite distance de la limite. Car, bien que la géographie des styles ne corresponde pas exactement à la géographie politique, il ne faut pas violenter les styles, qui sont régionaux.

La forme actuelle du dérivé de ce mot doit être *Carsac*, après la chute de la voyelle intertonique et l'adoucissement du *c* en *s* ou *z*. Nous citerons, pour exemples de ce double phénomène, quelques noms d'ateliers mérovingiens : *Curisiaco* = Curzac ; — *Ferruciaco* = Saint-Étienne de Furzac ; — *Tiriciaco* = Tirzay, puis, par méthathèse de la liquide très mobile *r*, Trizay.

Kierzy (Aisne), appelé *Carisiaco* au VIIIe siècle, et *Charisago* au VIIe [1], a pour primitif *Cariciacus* et est un synonyme de Carsac.

Ce dernier vocable désigne une commune du canton de Carlux (Dordogne), vers la pointe sud-est de

1. Dom Bouquet, *Rec. des Histor.*, t. V et VI.

la *civitas Petrocorium*, sur la rive droite de la Dordogne, au sud de *Lintiniaco* = Lentignac.

Le style du triens de *Cariciacum* est en outre un élément très important pour le classement de cet atelier, à l'ouest de la *Civitas Cadurcorum*. Si l'on a sous les yeux, soit les pièces elles-mêmes, soit les planches qui accompagnent le *Catalogue* de M. Prou, on remarquera l'identité de physionomie qui existe entre le tiers de sou de *Cariciacum* (pl. XXVIII, nº 2[1]) et ceux de l'atelier d'Agenno = Agen (pl. XXX, nºs 29 et 30, surtout ce dernier numéro).

Lippiaco.

C'est vraisemblablement dans la partie méridionale de la *Civitas Cenomannorum* qu'il faut chercher l'atelier *Lippiaco*[2]. Il y a, en effet, une certaine identité de style entre le tiers de sou qui en émane, conservé au Cabinet de France, d'une part; et, d'autre part, ceux de *Cabiliaco* = Chevillé, pl. VIII, 5; *Noviomo* = Noyen-sur-Sarthe, VIII, 17; *Matoliaco* = Mayet, VIII, 14; *Matovallo* = Saint-Calais, VIII, 15. Cette localisation de *Lippiaco* laisse à rechercher, dans la même région, une localité moderne dont le nom puisse dériver du mot latin. Nous trouvons et proposons Luché, canton et au nord-ouest du Lude, et l'une des dix paroisses du doyenné de Clermont, archidiaconé de Sablé.

Les transformations phonétiques seraient : 1º *pp* en *ch*, par l'influence de l'*i* suivant dont la mutation

1. M. Prou, — *Catalogue*, p. 112, nº 477, et pl. VIII, nº 28.
2. A. de Belfort, *Descript. génér.*, nº 1402, fig.

en *j* introduit l'élément sibilant ou chuintant. Citons : *Clipiaco villa*[1] quelquefois *Clippiaco*[2] = Clichy (Seine); *Appiariæ* pour *Apiariæ* = Achères (Seine-et-Marne) pour Agères; *Appiariolæ* = Acherolles.

2° *i* atone en *u*; changement peu commun, qui s'opéra par l'intermédiaire de la voyelle *e*, prononcée *eu*. On peut citer : *primarium*, premier; *denarium*, denier; *gemellum*, jumeau; *bibentem*, beuvant et buvant (ici toutefois le changement semble être assimilatif); et aussi *Riomo*[3] = Ruan (Loir-et-Cher; Ruoms (Ardèche), d'abord *Rioms*[4].

3° *i-acum* = *ecum* = *eium* = *ei* = *é*, finale moderne qui, dans les régions de l'Ouest, répond à celle gallo-romaine (*i*)-*acum*.

Il faut chercher aussi dans la *Civitas Cenomannorum*, l'atelier monétaire non identifié *Cariliaco*, n° 476 du *Catalogue* de M. Prou, et 27, pl. VIII, à l'égard duquel nous présenterons une observation. Il est possible, sans doute, de l'identifier avec une localité du même nom citée dans les *Gesta Domni Aldrici episcopi Cenomannensis*, à la date de 832[5] : « ....de

1. *Chroniq. de Frédégaire*, édit. Krusch, pars IV, cap. LXXXIII, p. 168.
2. Dom Bouquet, *Rec. des Hist.*, II-445, et III-136.
3. M. Prou, *Catal.*, p. 135.
4. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 196.
5. Dom Bouquet, *Recueil des historiens*, t. VI, *Diplomata Ludovici pii imperatoris*, p. 586. — Baluze, *Miscellanea*, t. III, 1680, pp. 1-178; — MM. Charles et Froger, *Gesta Domni Aldrici Cenomannicæ urbis episcopi, a discipulis suis*, (Mamers, 1889) pp. 40-41. Nous citons d'après cette édition spéciale : Les *Gesta*, ainsi que les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* (Mabillon, *Vetera analecta*, éd. in-fol., pp. 239-300) nous ont conservé toute une série de fausses chartes mérovingiennes et carolingiennes exécutées vers 840 par l'évêque du Mans, Aldric.

Cangiaco vico publico et de villa Limbriaco, et Vernicella [1], et Verniaco, et de Ham, de Ferciaco, et de Ponciaco, *Cariliaco*, Priliaco, de Vigra, et de Villare et de Valle Bovonis..... » Les récents éditeurs des *Gesta Domni Aldrici* ont identifié avec plus ou moins de certitude ces diverses localités qui, malheureusement, ne sont pas énumérées dans un ordre géographique assez rigoureux pour faciliter l'identification de *Cariliaco*. Ils reconnaissent : dans *Ponciaco*, Poncé, canton de la Chartre, arrondissement de Saint-Calais ; dans *Priliaco*, Pruillé le Chétif, canton du Mans.

C'est entre *Ponciaco* et *Priliaco* que les *Gesta* citent *Cariliaco*, et l'on chercherait plutôt ce lieu dans la même région, c'est-à-dire dans la partie méridionale du département de la Sarthe.

Mais MM. Charles et Froger l'identifient avec *Cherré*, canton de la Ferté-Bernard, grand Archidiaconé de Montfort. Cela paraît très contestable au point de vue phonétique. Cherré se trouve sous les noms de : *Cherreio* en 1239 [2], en 1189 et vers 1170 [3] ; *Cherre* vers 1170 et 1205 [4], *Kairaro Villa* au testament de saint Bertrand, 27 mars 615 [5]. Les formes *Cariliaco* (VIIe siècle) et *Kairaro* sont trop différentes pour qu'on puisse admettre qu'elles aient

1. L'édition Froger donne *Verincella* qui doit être une erreur typographique. — Dom Bouquet donne *Vernicella*.

2. *Chartularium insignis Ecclesiæ Cenomannensis quod dicitur Liber Albus Capituli*. Le Mans, 1869, p. 146, n° CCXLV.

3. *Cartulaire de Saint-Pierre de la Couture*, pp. 92 et 124.

4. *Ibid.*, pp. 91 et 147.

5. *Ibid.*, p. 5, d'après : *Gesta Cenomannensium Pontificum*, Bibl. du Mans, ms. 224, f°s 35-43 ; — et dans Bolland., t. I, juin, 717.

été, à la même époque, appliquées à une même localité. En outre, si la seconde peut être une variante du primitif de Cherré, avec le chuintement du *c* dur primitif en *ch*, il n'est pas possible que ce nom moderne dérive de *Cariliaco*. Le dérivé serait Carilly ou Cérilly, ou mieux avec la finale *é* et peut-être le chuintement, *Chérillé*; mais, en l'absence d'une localité de ce nom dans la région correspondant à la *Civitas Cenomannorum*, et, de préférence, sans doute, dans la partie méridionale de cette région, il faudra chercher au cadastre le dérivé de *Cariliaco*, à moins que le *Cariliaco* de la légende monétaire, et celui des *Gesta Domni Aldrici*, — peut-être une même localité, — n'aient complètement disparu.

Eberduno.

Parmi les nombreuses monnaies d'or mérovingiennes d'attribution incertaine conservées au Cabinet de France, M. Prou classe[1] un tiers de sou qui porte au droit la légende : *Eberduno eet*, pour *Eberduno fit*.

L'identification moderne nous paraît possible avec Embrun, ancienne capitale de la *Civitas Ebredunensium*, chef-lieu d'arrondissement des Hautes-Alpes, dont l'importance, à l'époque mérovingienne, n'est pas douteuse puisque cette localité était pourvue d'un siège épiscopal dès la fin du ɪvᵉ siècle.

Le nom originel est *Eburodunos* latinisé *Eburodunum*, composé de deux termes gaulois : 1° *Eburos*,

1. *Catalogue*, p. 527, n° 2554; pl. XXXV, n° 9.

sanglier, qu'on peut rapprocher du haut allemand *ebur* et du latin *aper*. — *Eburos* et *aper* ont été employés comme noms d'homme ainsi que les mots gaulois *artos*, ours, sur lequel les Latins ont formé le gentilice *Artius*, et *branos*, corbeau, qui entre peut-être dans la composition du gentilice romain *Brano-genius* et du nom de la peuplade gauloise des *Aulerci Brannovices*. — *Artos* et *branos*, employés soit comme noms communs, soit comme noms d'hommes, donnent en composition avec *dunos*, *dunum*, *Artodunum* = Arthun (Loire) et *Branodunum* = Brandon (Saône-et-Loire).

D'*Eburos* avec le suffixe gallo romain-*acus* qui exprime une idée de propriété et, par suite, ne s'ajoutait qu'aux noms de personnes, dérive *Eburacus*, thème originel de York. Il servit à former le gentilice ou *Eburius*, et, avec le même suffixe, *Eburi-acus* (*fundus*), domaine ou fonds de terre d'*Eburius*, nom primitif d'Ivry, Ivré, Evry.

Eburos entre aussi dans la formation des deux noms de peuplades gauloises : *Eburones* et *Eburo-vices*.

2° *Dunos*, latinisé *dunum*, en grec δουνος, équivalent de *mons*, ce qui est attesté par plusieurs textes, notamment le Pseudo-Plutarque écrit en grec vers le IIIe siècle et dans lequel *dunum* est traduit par ορος, c'est-à-dire *mons*. — *Dunum* en composition dans les noms de lieux occupe le plus souvent le second rang.

Le composé *Eburo-dunum* signifie donc montagne du Sanglier ou mieux sans doute montagne ou

forteresse d'*Eburos* : signification en rapport avec la situation topographique d'Embrun, aujourd'hui encore importante place militaire. Signalons dans le même ordre d'idées le second mot de la légende *Ebreduno cast*(*ro*) citée par M. J.-Adrien Blanchet[1].

La brièveté de la voyelle *u* du terme originel et sa situation intertonique en ont de bonne heure causé la chute : *Ebreduno cast*(*ro*), *Ebredunensis*, *Ebredonensis* (*urbs*, *via*)[2]. La même orthographe *Ebredunensis* se trouve au revers d'une monnaie très rare de l'archevêque d'Embrun Raymond IV (1319)[3].

La notation mérovingienne *Ebredunum* dont la deuxième syllabe présente *e* pour *o* comme *Augustedunum* = *Augustodunum* = Autun, a donné par la méthathèse apparente de la linguale très mobile *r*, la forme *Eberdunum* du tiers de sou du Cabinet de France. Citons encore : *Pervincarias* = Pervenchères et Provenchères ; le dialectal *fromi*, pour *fourmi*, de *formica*, etc.

La chute de la dentale intervocale *d* a fourni l'orthographe française du moyen âge *Ebreun* ; puis, par la disparition de l'*e* devenu probablement atone, *Ebrun*. L'introduction de la lettre *m* a complété la série des transformations.

Ajoutons que le style du tiers de sou d'*Eberduno* ne paraît pas s'opposer à son attribution à la région sud-est de la Gaule.

Maurice Lecomte.

1. *Numismat. du moyen âge et mod.*, t. I, p. 64.

2. *Grégoire de Tours, Hist. Franc.*, édit. Omont et Collon, t. I, pp. 132, 134, 135, 170.

3. Blanchet, *op. cit.*, t. I, p. 363.

MONNAIES ROYALES FRANÇAISES

INÉDITES OU PEU CONNUES

Les progrès de la science numismatique permettent de déterminer les époques d'émission des différentes monnaies du moyen âge dans des limites que l'on parvient chaque jour à préciser davantage. Les pièces de types nouveaux que nous allons faire connaître vont en fournir une nouvelle preuve.

§ I

Louis VI

Obole frappée à Senlis.

Senlis a appartenu à la dynastie capétienne, dès l'apparition de celle-ci dans l'histoire. Cette situation existait, bien qu'en fait, il y eut un comté de Senlis, régi par des comtes, dont le premier fut Bernard, qui vivait à la fin du règne de Charles le Chauve. Peu de temps après la mort de Bernard, qui disparut sans laisser d'héritiers légaux, le comté revint au duc de France, le suzerain.

En 981, Hugues Capet résida à Senlis en cette dernière qualité. On connaît une charte de lui intervenue à cette date « in castro silvanectensi » et qui

fut faite au profit de l'abbaye d'Houblières. C'est dans cette ville que Hugues Capet fut, en 987, élu roi de France par les grands feudataires du royaume. On connaît des deniers qui y furent frappés et sur lesquels le nom de Hugues est accompagné soit du titre de duc, soit des titres de duc et de roi [1]. Ils sont attribués tantôt à Hugues le Grand (923-956), tantôt à son fils Hugues Capet (956-996).

Le monnayage de Robert à Senlis n'a pas encore été retrouvé. Ce prince s'occupa cependant de cette cité, car il fit construire l'église de Saint-Rieul.

On possède des espèces d'Henri I, dont la femme, Anne de Russie, fonda à Senlis l'abbaye de Saint-Vincent « in alode regali », c'est-à-dire sur un terrain relevant immédiatement du roi et situé dans un faubourg de la ville.

En 1077, le comté passa à la maison de Vermandois, mais le roi de France resta le suzerain du seigneur de Senlis, et il continua de jouir des droits monétaires ainsi que de beaucoup d'autres prérogatives. Philippe Ier ne cessa pas d'y posséder son palais ou « castrum ». Les terres de l'évêque relevèrent toujours de son château royal, ce qui prouve l'importance des droits que le suzerain avait conservés Le roi émit des espèces portant un monogramme carolingien plus ou moins informe et le nom de la cité. On connaît même le nom de l'officier monétaire alors en fonctions : « Herbertus monetarius [2]. » Poey d'Avant a publié une obole de Philippe Ier,

1. *Revue numismatique française*, 1840, vol. V, p. 431. Voillemier, *Monnaies de Senlis*, p. 41.

2. Bibliothèque nationale, Ch. et dipl. vol. 29, p. 168.

ayant, dans le champ, une dégénérescence du monogramme carolingien[1]. L'émission de cette pièce a dû précéder de quelques années seulement la date de la frappe de l'obole dont nous donnons la description.

Obole. Croix à branches égales entourée de la légende LVDOVICVS REX.

℟. Croix cantonnée aux 1 et 2 de deux points ouverts, aux 3 et 4 de deux petits points et ayant la branche inférieure recroisetée. Lég. + SS!LVECS : CIVIT·

Pl. V, n° 1. — Poids : 0 gr. 35 cent. Ma collection.

La comparaison de la légende du revers avec celle des autres espèces frappées à Senlis à cette époque ne peut laisser le moindre doute sur l'interprétation de la lecture SILVan ECtiS : CIVITas.

Le denier au type de cette obole n'a pas encore été découvert, mais il est probable qu'il a existé.

Par suite de la publication que nous venons de faire, les numismatistes connaissent maintenant trois sortes de monnaies de Senlis au nom de Louis :

1° Deniers avec monogramme carolingien, plus ou moins altéré, entouré du nom de la ville et ayant de l'autre côté la croix cantonnée d'un L ou d'un V avec la légende circulaire LVDOVICVSREX.

Voillemier, *Monnaies de Senlis*, pl. VI, n°s 1 et 2. M. Voillemier en a, par erreur, fait attribution à Louis VII.

Annuaire N. F., 1894, p. 269.

Cabinet des médailles de Paris, poids : 1 gr. 05 cent.

1. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, vol. I, p. 6, pl. I, n° 19.

2° Obole du type décrit ci-dessus, publiée pl. V, n° 1.

3° Deniers ayant dans le champ un ⊥ cantonné aux 1 et 2 d'une fleur de lys privée de pistil central et portant au dessous une ∽ couchée.

Cette S doit avoir été apposée sous ce T renversé, pour constituer une espèce de monogramme de SinE-LECTIS, qui a été toujours en dégénérant. La preuve en ressort de ce que certaines pièces de Philippe I[er] portent au lieu des deux lys imparfaits les lettres EC ou LS, qui complètent le monogramme et en indiquent le sens véritable.

Il y a lieu de remarquer que cette troisième sorte de numéraire porte toujours le nom de la ville clairement écrit SINELECTIS CIV en lettres plus modernes que celles des deux séries précédentes.

Hoffmann, pl. VI, n° 10.

La question est de savoir si les documents monétaires parvenus jusqu'à nous font ressortir également trois périodes distinctes pour le monnayage de Louis VI à Senlis.

M. Caron et MM. Engel et Serrure ont fait remarquer que, d'après la Chronique de Saint-Maixent, il y aurait eu sous Louis VI deux affaiblissements successifs de monnaie, le premier en 1112, le deuxième en 1120[1].

Nous nous sommes reporté aux sources. Les énonciations de ce manuscrit ont une importance incontestable. D'une part, elles émanent de Pierre

1. *A. N. F.*, 1894, p. 257. Engel et Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, vol. II, p. 363.

de Raymond, qui, ayant exercé les fonctions d'abbé de Saint-Maixent de 1134 à 1175, c'est-à-dire sous Louis VI et Louis VII, est à même de nous renseigner exactement sur les faits numismatiques qui se sont passés pendant sa jeunesse. D'autre part, Pierre de Raymond mérite toute confiance à raison de la situation importante qu'il occupa à cette époque. Car il était parent d'Aliénor d'Aquitaine, femme de Louis VII, et il fut constitué par ce prince juge suprême de différentes contestations [1]. Le document ancien dont nous nous occupons précise la situation suivante [2] :

La Chronique de Saint-Maixent signale, en 1103, un premier changement dans la monnaie : « fuit magna tribulatio, et nummi argentei pro æreis mutati et facti sunt. »

On était alors à la fin du règne de Philippe Ier qui mourut cinq ans après, en 1108. Ce texte implique une modification dans l'aloi et probablement même dans le type des espèces du temps. Nous indiquons cette situation par surcroît, car elle a trait à des faits légèrement antérieurs à ceux que nous avons à étudier spécialement.

Au début du règne de Louis VI, en 1108, un changement survient, en ce sens que le nom du roi

1. *Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent*, par M. de la Fontenelle de Vaudoré. Poitiers, 1838, p. 8.

2. Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de France*, vol. 12, pp. 404, 405 et 407. — *Chronique de Saint-Maixent*, Ed. Marchegay, pp. 421 et 425.

La *Chronique de Saint-Maixent* est appelée aussi *Chronique de Maillezais* parce qu'elle fut trouvée dans le monastère de Maillezais, mais cette dernière dénomination devrait être laissée de côté puisque cette *Chronique* fut, en fait, rédigée dans l'abbaye de Saint-Maixent par l'abbé même du monastère.

Louis remplace celui de Philippe. C'est la *première* transformation de monnaie.

Il est ensuite énoncé qu'en 1112 : « *Iterum* nummi mutati sunt, et cum granis alii facti sunt. » Il intervint donc cette année-là une *deuxième* mutation des espèces, résultant clairement du mot « iterum » employé.

Enfin il est dit qu'en 1120 : « Mense Novembri, mutati sunt nummi. » C'est la preuve évidente d'une *troisième* transformation du numéraire.

Il est dès lors naturel de classer les trois types de deniers ou d'oboles actuellement retrouvés pour Senlis et portant le nom de Louis, aux trois changements qui sont successivement survenus dans le monnayage pendant le règne de ce prince.

1° De 1108, date de l'avènement du roi, à 1112, date de la première réforme monétaire : — deniers portant le monogramme carolingien. Ils ont le type le plus archaïque et leur aspect les rapproche des espèces des rois qui précédaient.

2° De 1112, date de la réforme *réitérée*, à 1120, date de la réforme suivante.

Obole actuellement publiée. Elle constitue un type de transition entre le monogramme carolingien devenu informe et un type nouveau.

3° De 1120 à 1137, date de la mort du roi. Deniers avec le ⊥ cantonné de deux lis incomplets, et surmontant une ∾ couchée. Ils sont les plus nombreux de la série, puisqu'ils ont été émis pendant dix-sept ans et certains présentent un aspect plus moderne que les espèces des deux époques précédentes. C'est

la première apparition de la fleur de lis royale sur le numéraire.

Il est même probable que l'on doit reporter au commencement du règne de Louis VII quelques-uns des plus récents deniers de cette troisième série. Il n'est pas possible, en effet, que ce roi ait débuté par faire frapper dans le domaine royal, et notamment à Senlis, les deniers parisis portant la légende FRA—NCO en deux lignes. Il a dû commencer par conserver les types locaux dans les ateliers monétaires de son père. Cette façon d'agir s'imposait d'autant plus pour lui qu'à cette époque, le roi successeur tenait à ne pas faire d'innovations trop rapides sous le rapport de la monnaie, et notamment à profiter de ce qu'il portait le même nom que son prédécesseur, pour la maintenir identique et pour lui donner un cours plus facile et plus étendu. De plus, cette troisième catégorie de deniers présente des exemplaires de poids très variable, depuis 0 gr. 95 cent. jusqu'à 1 gr. 25. Les plus lourds remontent probablement à la fin du monnayage de Louis VI, et les plus légers ne datent que de Louis VII.

Il n'est pas extraordinaire que les monnaies de Senlis soient aussi abondantes et aussi variées sous Louis VI et sous Louis VII. Car ces rois y possédèrent un palais qu'ils habitèrent fréquemment. Louis VI fit construire la chapelle de Saint-Denis de Senlis, qui était contiguë au palais royal. Ce roi choisit certains fonctionnaires de sa cour dans les familles seigneuriales de Senlis, parmi les La Tour, dont l'un d'eux devint son grand bouteillier, et parmi les Gar-

lande. Nous ne possédons pas moins de dix chartes datées de Senlis, sous Louis VI, ou faisant allusion à des séjours que le roi y effectua[1]. L'une de ces chartes, datée de 1129, nous apprend que Louis VI confirma une rente de vingt sols *sur le cens de la monnaie* à Blancménil, avec la souveraineté et justice de cette villa située aux environs de Senlis. Ce qui nous prouve que dans cette contrée le roi exerçait ses droits monétaires d'une façon complète. Une autre, datée de 1132, nous enseigne que les hommes des manses mobiles relevant d'un certain nombre de seigneurs devaient payer tous les ans à leurs seigneurs le jour de la Saint-Remy une capitation de *trois oboles*[2]. Le fonctionnement de cet impôt nous démontre la nécessité de l'émission d'oboles à Senlis, ainsi que l'usage qui était fait de ce numéraire indispensable pour l'acquittement des droits que certains habitants de la région étaient contraints de solder.

Sous Louis VII, il exista à Senlis un établissement pour le change des espèces royales. Il en est question dans les chartes de ce prince des années 1141 et 1146[3]. Cette situation implique une fabrication notable du numéraire royal.

1. *Annales de la vie de Louis VI*, par Luchaire, p. 276, n° 614; p. 207, n° 446; p. 229, n° 497. Catalogue des actes de Louis VII, n° 90 : Acte de 1141.

2. Le droit des hommes des manses mobiles, que les seigneurs frappaient ainsi d'un impôt, consistait dans la faculté qu'avaient ces sortes de sujets exploitant un domaine rural d'abandonner les terres du seigneur pour aller s'établir ailleurs, et notamment sur les terres d'un autre seigneur. — Luchaire, *Institutions des premiers Capétiens*, vol. II, p. 115.

3. Archives nationales, K. 189, n° 191. — Luchaire, *Institutions des premiers Capétiens*, vol. I, p. 97. — Bibliothèque nationale, Coll. Moreau. Ch. et dipl., vol. 62, f° 119.

§ II

Philippe III

Denier toulousain avec un seul P *et un* O *rond dans les légendes.*

Philippe III monta sur le trône de France en 1270. Il prit possession dès le mois de mai 1272 du comté de Toulouse, dont il était héritier du chef de son oncle, Alphonse de France, frère de saint Louis. Sa prise de possession de ce comté fut si bien effective, qu'il y conduisit aussitôt une expédition militaire pour chasser les seigneurs, qui refusaient de lui rendre hommage, et notamment pour soumettre les comtes de Foix et d'Armagnac. On laissa à cette partie du domaine royal, d'acquisition récente, une ombre d'indépendance provinciale, en ce sens que le roi gouverna ces contrées non comme roi de France, mais comme comte de Toulouse. C'était même l'obligation résultant du contrat de mariage intervenu entre Alphonse de France et l'héritière de Raymond VII, comte de Toulouse. Cet acte avait réservé une administration particulière au Languedoc, et Philippe III, qui tenait ses droits de cette convention, était tenu d'en respecter les clauses. Les sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire furent réunies à celles d'Agen, de Cahors et de Rodez afin de former le ressort d'un Parlement, qui fut organisé à l'imitation de celui de Paris pour les pays qui revenaient à Philippe III, par suite de l'héritage qu'il avait fait du comté de Toulouse.

Le roi fit son entrée triomphale dans Toulouse. Il s'occupa également de la question monétaire. Dès décembre 1275, il envoya au sénéchal de Carcassonne, c'est-à-dire à ses sujets du midi, une ordonnance pour prescrire de ne laisser en circulation sur les terres du domaine royal, que les monnaies parisis ou tournois portant le nom du roi « licet sint pelati »

ou les monnaies qui devaient y avoir cours par suite d'anciens usages, ou par suite *du droit spécial* qui pouvait appartenir à la contrée.

vel ille monete qui per magnam antiquitatem et de *eorum jure* consueverant ibi currere[1].

Il y ajouta cette condition que les monnaies royales, parisis ou tournois, auraient cours concurremment avec les monnaies du pays, quand il y existerait un numéraire particulier : « *ubi est propria moneta.* »

Cette ordonnance posait en même temps le principe de l'emploi de points secrets, question qui jouit du privilège d'occuper actuellement les numismatistes.

Nous entendons que chaque atelier emploie pour se distinguer son signe spécial, et qu'aucun monnayeur n'emploie le signe distinctif d'un autre endroit. Celui qui aura violé cette prescription perdra le fruit de son travail.

« Volumus quod quælibet villa habeat signum suum proprium et quod nullus faciat signum alterius, et quicumque contre hoc fecerit amittet argentum. »

Les monnayeurs toulousains conservèrent leurs

1. *Ordonnances des rois de France*, vol. I, p. 813.

privilèges et leur nom de : Serment de Toulouse, tout en étant assimilés à ceux du roi de France.

Il ne saurait être douteux que l'autonomie ainsi conservée à la ville et au comté de Toulouse et que l'obligation d'apposer sur les espèces de cette ville un signe spécial, qui constituât sa « propria moneta », n'aient eu pour résultat d'y faire frapper des espèces portant, d'une part, le nom de la ville, et, d'autre part, le nom du roi. Philippe III a régné sur Toulouse pendant quinze années. Il a succédé à Alphonse, dont on connaît des espèces portant le nom de Toulouse, notamment un denier et une obole, où l'on voit, dans le champ, une demi-fleur de lis [1]. Il a forcément dû continuer dans cette ville la frappe de numéraire de petite dimension, présentant un type se rapprochant de celui en cours dans le comté.

Philippe III est mort, en 1285, à Perpignan, pendant qu'il faisait une expédition contre le roi d'Aragon et après qu'il eût réuni dans les environs de Toulouse une armée très nombreuse. Les provinces méridionales durent à cette époque être fournies d'argent tant pour les dépenses que pour les recettes.

Or, jusqu'à présent, on n'a attribué à Philippe III aucun denier toulousain. Nous croyons pouvoir combler cette lacune, qui ne saurait avoir existé en présence des faits historiques que nous venons de préciser.

Les numismatistes ont attribué à Philippe III la plupart des monnaies de la troisième race, sur les-

1. *Traité de numismatique du Moyen-Age*, par Engel et Serrure, vol. II, p. 423, fig. 777. — Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, vol. II, pl. 81, n° 12.

quelles le nom de PhILIPVS est écrit avec un seul P. On s'est appuyé pour le faire sur certaines chartes de ce prince, où son nom est ainsi orthographié.

Or nous avons retrouvé un denier toulousain portant le nom du roi écrit de cette façon spéciale et nous croyons qu'on peut l'attribuer au monnayage effectué par Philippe III à Toulouse, entre 1272 et 1285.

Denier toulousain. — Fleur de lis entourée de la légende ✠ PhILIPVS REX.

℟. Croix pattée ayant chaque extrémité terminée par un lis pénétrant la légende TO—LA—CI—VI.

Poids : 0 gr. 75 cent. Ma collection. Pl. V, nº 2.

Pièce trouvée à Aurimont, Gers, en même temps qu'un certain nombre de monnaies féodales, notamment d'Alphonse.

Il est d'autant plus normal que Philippe III, en prenant possession du comté de Toulouse, y ait immédiatement fait frapper monnaie avec l'emblème royal du lis, qu'en agissant ainsi, il ne faisait que suivre l'exemple de ce que son père avait fait à Nîmes, quand il avait réuni cette ville à la couronne de France. On connaît, en effet, un denier de Louis IX frappé à Nîmes, au type de la fleur de lis[1].

Une autre raison, qui porte encore à attribuer cette pièce à Philippe III, est que le nom de Toulouse y est écrit avec un O rond, ce qui est la forme plutôt ancienne de cette lettre. Au contraire, le denier frappé par Philippe IV à Toulouse, de 1295 à 1306, porte

1. Hoffmann, *Monnaies royales*, pl. X, nº 15.

d'une part, le nom de PhILIPPVS écrit avec deux P, et d'autre part, la légende TO—LA avec un O long[1]. Les pièces ouvrées pendant cette période du règne de Philippe IV étaient des monnaies à l'O long. Leur type n'a pas dû être créé par les monnayeurs de ce roi, après qu'un intervalle de vingt-cinq ans se serait écoulé sans émission de« propria moneta » de cette sorte dans le comté de Toulouse. Elles ne peuvent être que la répétition, avec les différences alors prescrites, d'espèces frappées par Philippe III, premier roi possesseur du comté de Toulouse et prédécesseur de celui alors régnant.

Le poids relativement léger de cette pièce doit provenir de ce qu'elle a été frappée à un degré de fin supérieur à celui des espèces alors en cours. Son importance en argent fin explique sa prompte disparition et sa rareté.

Alphonse de Poitiers fit forger à Toulouse un denier copié sur celui du Mans[2]. Or, au Mans, la livre mansoise équivalait au double de la livre tournois. Le denier frappé sur le pied de cette livre sous Alphonse équivalait à deux deniers tournois. Philippe III, lorsqu'il eut sous sa direction l'atelier monétaire et provincial de Toulouse, dut chercher à donner satisfaction aux habitudes de sa nouvelle province « de eorum jure », en émettant comme son prédécesseur des deniers ayant une valeur supérieure à celle du denier tournois. Il a été amené ainsi à créer

1. Hoffmann, *Monnaies royales*, pl. XI, n° 10. Archives nationales, Carton Z 1b, 361.
2. *Poey d'Avant*, vol. II, p. 250, n° 3707, pl. 81, n° 7. *Annuaire de la Société de numismatique*, 1893. Procès-verbaux, p. 18.

un denier toulousain spécial, qui était de poids réduit, parce qu'il l'avait taillé cette fois sur le pied de la livre tournois. Ce denier aurait été probablement émis à la taille de 300 au marc : Poids légal : 0 gr. 81 cent., ce qui correspondrait avec le poids de 0 gr. 75 cent. de notre pièce, qui toutefois, à raison de son degré de fin, aurait eu cours pour deux deniers tournois.

§ III

Philippe IV le Bel

Denier parisis avec la croix cantonnée d'une fleur de lis.

Philippe IV changea fréquemment le type et les conditions d'émission des monnaies d'argent. La pièce que nous décrivons ne peut être rattachée qu'à l'une des fabrications de ce prince, à raison d'un certain nombre de caractères spéciaux.

FRA—OↃH en deux lignes avec un annelet au dessus, deux points au dessous, accompagnés d'un demi-cercle de points. Légende commençant à gauche ✠ PhILIPPVS ☙ REX·

℟. Croix à branches égales, cantonnée au 2, d'une fleur de lis. Lég. ✠ PARISIVS·CIVIS.

Poids : 0 gr. 68 cent. Ma collection. Pl. V, n° 3.

Cette monnaie doit concorder, d'une part, avec une frappe de deniers parisis de poids très minime, et d'autre part, avec l'émission d'autres espèces ayant la croix cantonnée également au 2e, d'une

fleur de lis. Il y eut bien sous Philippe VI, en 1343, une émission de gros tournois à la fleur de lys, avec la croix cantonnée d'un lis au 2e, mais les deniers parisis, qui furent ultérieurement émis en 1345, ne peuvent avoir été ouvrés qu'aux types de l'époque de Philippe VI. Les parisis frappés sous Charles IV, le prédécesseur de Philippe VI, et sous Jean le Bon, le successeur de ce roi, portent tous la légende FRA—NCO écrite en deux lignes, sans que la deuxième ligne soit gravée à rebours. Les diverses monnaies forgées sous Philippe VI, ayant dans le champ les mentions FRA—NCO, ou FRAN—CORV, ou FRANCO | PhI, ou F—R—A—N, en deux lignes, portent toujours ces différentes parties des mots écrites correctement l'une au dessous de l'autre. *A priori*, il est donc inadmissible que notre denier ait fait exception sous Philippe VI à une règle aussi constamment suivie et puisse appartenir au règne de ce prince.

De plus, les deniers de l'époque de Philippe VI, parisis ou tournois, ont leur légende commençant en haut de la pièce. La légende du denier dont nous nous occupons commence, au contraire, à gauche, sur le côté, comme cela existe sur un certain nombre de parisis ou de mailles, qui sont incontestablement du temps de Philippe IV, et parfois même d'une époque un peu antérieure. Cette façon de commencer l'inscription circulaire de côté, à gauche, était en 1300 un reste d'habitude ancienne, qui s'est perdue sous les successeurs de Philippe IV. Une deuxième raison prouve donc que notre denier,

par son aspect et par la façon dont sont gravées les mentions qui y figurent, ne peut avoir été émis que sous Philippe IV.

Nous trouvons justement, sous le règne de ce roi, entre 1295 et 1305, ou plus exactement entre 1303 et 1305, une émission d'un certain nombre de monnaies ayant la croix cantonnée d'une fleur de lis au 2e, absolument comme la croix de notre parisis. Ce sont :

1° Le tiers de gros, dit à l'O long et à la croix cantonnée d'un lis au 2e (Hoffmann, pl. 12, n° 11, p. 25).

2° Le double tournois, dit cornu à l'O long et à la croix cantonnée d'un lis au 2e, ayant au revers un châtel entre deux lis (Hoffmann, pl. 12, n° 23, p. 26).

Notre parisis porte l'O long et le lys dans le même canton 2e, comme les deux sortes de numéraire ci-dessus. Il provient, par conséquent, d'une émission à l'O long contemporaine.

Il y a lieu de remarquer que jusqu'à présent on n'a pas identifié les deniers parisis ouvrés en même temps que les espèces de cette émission dite : « cornue. » Cependant il est incontestable qu'il en a été émis. « Anno 1296, dit le chanoine de Saint-Victor, facta est diversa moneta *parisiensis* et turonensis, unde postea multa mala sunt orta [1]. »

Leblanc nous apprend que de 1303 à 1305, Philippe IV promit d'une façon continue de revenir à la bonne monnaie, mais que, malgré ses promesses, il ne cessa pas d'émettre du numéraire de mauvais aloi et de poids minime [2]. Le 20 juillet 1303, le roi émit

1. *Historiens de France*, vol. XXI, p. 634. *Memor. Joh. a S. Victore.*

2. Leblanc, *Monnaies royales de France*, p. 214 à 218.

des *petits parisis nouvellement fabriqués*, et prescrivit qu'ils auraient cours pour un double tournois.

« Faites savoir à tous nos sujets que nous ordonnons que le *petit denier parisis récemment fabriqué* ait cours et soit dorénavant accepté dans tous les bureaux de change et dans les marchés pour un double tournois. Par suite les petits tournois et les *petits parisis qui sont actuellement ouvrés*, auront la même valeur que les doubles tournois ou doubles parisis anciens. »

« Injungi omnibus faciatis, quod *parisiensis parvus noviter factus* pro uno duplici turonensi ad omnes denaratas et mercaturas capiatur pacifice et ponatur, cum *parvi* seu simplices turonenses et *parisienses*, qui modo cuduntur tanti communiter sint valoris sicut duplices turonenses et parisienses[1]. »

Le pape Benoît XI énonça à ce sujet dans une bulle du 11 mai 1303 :

« Il convient que nous apportions une grande attention aux préjudices et aux dommages considérables qui résultent pour le peuple de l'*affaiblissement* des monnaies et surtout des tournois et *des parisis*, que notre cher et illustre fils Philippe, roi de France, fait frapper. Ces espèces sont depuis un certain temps déjà *diminuées de poids* et de valeur intrinsèque, et malgré cela, elles circulent dans les églises parmi les clercs, les ecclésiastiques, et parmi tous les habitants du royaume quels qu'ils soient. En conséquence,

« Sane dum diligenter attendimus quot et quantæ incommoditates et damna ex *diminutione monetæ* maxime turonensis et *parisiensis*, quam cudi facit charissimus in Christo filius noster Philippus rex Francorum illustris, quæ *antiquo* valore et *pondere* jam non modice defraudatur, non solum ecclesiis, clericis et ecclesiastices personis aliis que incolis illarum partium, sed et aliis provenire noscuntur, opem et operam libenter impendimus ut eadem moneta (considerato in hoc communi dictorum fidelium incommodo, ad

1. *Ordonnances des rois de France*, vol. I, p. 379.

(constatant le préjudice qui en résultait pour tous les fidèles) nous faisons volontiers tous nos efforts pour que désormais le numéraire en circulation soit ramené à la valeur intrinsèque et *au poids qu'il avait eu autrefois* du temps de saint Louis d'heureuse mémoire, du temps de Philippe III, père du roi régnant et pendant les premières années du règne du roi actuel. »

valorem et *pondus pristinum* reducatur, in quo fuerit tempore beati Ludovici avi claræ memoriæ Philippi patris et primis regni temporibus dicti regis. »

Il résulte clairement de ces textes qu'au cours de la fabrication de la monnaie défectueuse à l'O long, dont nous avons cité ci-dessus deux spécimens, *il a été émis concurremment des deniers parisis de poids minime.*

Le denier *bien conservé*, dont nous nous occupons, ne pèse que 0 gr. 68 cent., tandis que les deniers parisis faits couramment avant et après l'affaiblissement extraordinaire de 1295-1306 pèsent toujours un minimum de 1 gr. 10 (ce qui fait la taille légale de 221 au marc) ou de 1 gramme. C'est bien un denier qui « *pondere defraudatur* ». Il n'y a presque que des mailles, soit des demi-deniers, que l'on ait jamais forgés de poids aussi peu important que celui-là. Comme cette pièce porte les autres signes distinctifs de l'émission cornue, c'est-à-dire l'O long et la croix cantonnée d'un lis au 2e, il est difficile d'imaginer un denier parisis auquel la bulle de Benoît XI puisse mieux s'appliquer.

La légende du parisis se rencontre le plus fréquemment sous Philippe IV sous la forme PARISIVS

CIVIS, qui existe sur notre pièce. L'abondance des points secrets : O — ·· — ····· — ✠ — ♣ dénote encore l'époque du règne du même roi. Car ce prince prescrivait toujours l'apposition d'une petite différence nouvelle pour permettre à ses seuls monnayeurs, auxquels il ordonnait le secret, de distinguer les espèces des émissions si nombreuses et si variées qu'il faisait effectuer.

§ IV

Charles VII

Demi-blanc à l'écu entouré de trois couronnelles.

Écu aux trois lis, surmonté d'une couronnelle, et accosté de chaque côté d'une couronnelle. Entourage de trois lobes. Lég. ✠ KAROLVS ◇ FRANCORVM REX·

℟. Croix cantonnée au 2e, d'une couronnelle, au 3e, d'un lis. Lég. ✠ SIT★NOMEN★DNI★BENEDICTVM.

Atelier : Toulouse. Poids : 1 gr. 40 cent. Ma collection. Pl. V, nº 4.

Ce type n'avait jamais encore été rencontré, car la caractéristique des demi-blancs de Charles VII, Louis XI et Charles VIII consiste à n'avoir qu'une couronnelle au dessus d'un écu sans accostements. Nous croyons possible d'expliquer cette anomalie.

Le blanc aux couronnelles fut créé par Charles VII les 28 janvier et 9 février 1435. La façon dont la frappe du demi-blanc fut en même temps prescrite

fera comprendre l'erreur dans laquelle est tombé le graveur de coins.

« Item fut ordonné de faire petits blancs pour 5 den. tourn. la pièce à 5 den. de loy et de 13 sols 4 den. de poids (160 au marc, poids légal : 1 gr. 52 cent.) et ont en différence devers la pille un écu et trois fleurs de lys dedans et une petite couronne par desur, et le tout *enfermé dans un cercle de trois demi compas comme les grands blancs.* »

Or, comme pour les grands blancs on venait de prescrire que les demi-compas de droite et de gauche renfermassent une petite couronne, on s'explique que le monnayeur de Toulouse, auquel l'exécutoire de cette ordonnance a été adressé, se soit laissé guider pour la gravure du coin, sur ce qu'il devait enfermer le tout, c'est-à-dire entourer l'écu *comme sur les grands blancs*, et qu'il ait mis au droit de ce petit blanc de l'émission originaire le même type que sur les grands blancs.

Cette explication acquiert une grande probabilité, quand on tient compte du poids de ce demi-blanc : 1 gr. 40, qui indique le commencement de la fabrication. Car on ne retrouve plus ensuite de demi-blancs d'un poids aussi élevé.

La rareté de demi-blancs à ce type s'explique parce que les généraux maîtres de Paris auront aussitôt averti les monnayeurs de Toulouse d'avoir à modifier le droit de leurs coins et à les rendre semblables à ceux des autres ateliers du royaume.

§ V

Charles VII

Demi-blanc avec O sous la couronnelle surmontant l'écu

Écu aux trois fleurs de lis avec O sous la couronnelle surmontant l'écu. Entourage de trois lobes. Lég. ✠ KAROLVS✶FRANCORVM✶RX·

℞. Croix cantonnée au 2e d'une couronnelle, au 3e d'un lis. Lég. ✠ SIT✶NOMEN✶DNI✶BENEDICTVM·

Atelier : Saint-Quentin. Poids : 1 gr. 14 cent. Ma collection. Pl. V, n° 5.

Le 19 mars 1446, la Chambre des monnaies décida que les espèces, qui seraient dorénavant fabriquées, porteraient comme différents, savoir :

Pour l'or, un point dans la petite couronne qui est au commencement des légendes ;

Pour l'argent, un point dans le premier O des deux légendes;

Pour le denier parisis, un point dans la petite couronne, qui est au commencement des légendes.

L'atelier de Saint-Quentin était à cette époque en activité depuis peu de temps [1]. Le graveur de coins de cette ville, monnayeur encore peu habitué à se reconnaître dans le dédale des points secrets et des prescriptions des ordonnances de cette époque, aura confondu les injonctions faites pour la monnaie d'or

1. F. de Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 165.

et pour le denier parisis, avec celles données pour le surplus du numéraire d'argent. Ne voyant qu'une croisette au commencement des légendes, mais constatant au dessous la présence d'une petite couronne, il aura cru se conformer plus scrupuleusement à l'exécutoire des généraux maîtres, en mettant un point dans la seule couronnelle qui figurât sur la pièce. Ayant mis le point secret à cet endroit, l'officier monétaire n'aura pas cru nécessaire de le répéter dans le premier O des légendes, car cet O pointé ne devait exister ni sur la monnaie d'or ni sur le denier parisis.

Notre demi-blanc doit donc être considéré comme daté de 1446.

§ VI

Charles VII

Doubles tournois aux trois lys, avec lys commençant les légendes et O long pointé.

1° Trois fleurs de lis posées 2 et 1 dans un cercle. Lég. ⚜ KAROLVS⚜FRANCORVM⚜REX.

℞. Croix pattée à branches égales dans un entourage de 4 lobes. Lég. ⚜ DVPLEX⚜TVRONVS⚜FRANCI ⚜.

Atelier : Angers. Poids : 1 gr. 05 cent. Ma collection. Pl. V, n° 6.

2° Pièce semblable seulement avec les lis disposés 1 et 2. Il n'y a pas de point sous la 7ᵉ lettre de la légende, mais on distingue un point dans l'O de TVRONVS, soit le premier O de la légende du revers.

Poids : 1 gr. 30 cent. Ma collection. Pl. V, n° 7.

Ces deux monnaies, dont le type semble assez banal, n'ont cependant jamais encore été publiées. La fleur de lis, qui commence les légendes et le point, qui existe dans le premier O de chaque côté, permettent de déterminer l'époque exacte de leur émission.

Nous venons de voir dans le paragraphe précédent que le 19 mars 1446 la Chambre des monnaies prescrivit notamment que les doubles tournois fabriqués dorénavant auraient pour différence un point dans le premier O des légendes [1].

D'autre part, le 26 mai 1447, le roi ordonna une fabrication d'espèces ayant pour nouvelle différence une petite fleur de lis au lieu de la croix qui était au commencement de la légende [2].

Nos doubles tournois portant ces deux sigles distinctifs ont donc été frappés en exécution de l'ordre du 26 mai 1447.

Leur poids concorde également, car les instructions de l'époque concernant la fabrication des doubles tournois nous apprennent qu'ils étaient ouvrés à 2 deniers de loy, et à 15 sols de poids, soit à la taille de 180 au marc. — Poids normal : 1 gr. 36. Le mieux conservé des deux, pesant 1 gr. 30, concorde bien pour le poids avec cette émission [3].

Le quadrilobe, qui entoure la croix du revers, indique effectivement la période du règne de

1. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 186.
2. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 191.
3. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 186.

Charles VII, où l'on frappait les blancs et demi-blancs aux couronnelles avec un quadrilobe identique au revers pour entourer la croix.

Le fait par un graveur de coins d'avoir placé les lis 1 et 2 au lieu de 2 et 1 sur le second exemplaire ne peut être regardé que comme une singularité numismatique, que les généraux maîtres ont dû prendre soin de faire corriger aussitôt qu'ils s'en sont aperçus. L'officier monétaire n'ayant gravé sur cette pièce aucun point secret avait peut-être imaginé de différencier ainsi son atelier; mais les documents retrouvés jusqu'à ce jour n'ont pas permis de découvrir le nom de l'Hôtel des monnaies, qui aurait cherché à innover de cette façon.

Les seules menues espèces présentant un aspect les rapprochant partiellement de celles-ci sont :

1° Un double tournois attribué à Charles VI par Hoffmann (pl. 27, n° 33), mais se différenciant de notre pièce par le revers qui porte une croix anglaise avec la légende MONETA·DVPLEX.

2° Un blanc de 5 deniers tournois émis sous Charles VII, et ayant la croix du revers cantonnée de deux couronnes dans un cercle de points. (Hoffmann, pl. 33, n° 43).

§ VII

Louis XI

Blanc aux trois couronnelles, avec la croix du revers cantonnée de 4 couronnes.

Écu aux trois lis, surmonté d'une couronnelle, et

accosté de deux couronnelles. Entourage de trois lobes. Lég. ✠ LVDOVIÇVS❀ (rose) FRANCORVM❀ REX·

℟. Croix cantonnée de quatre couronnelles dans un entourage de quatre lobes. Lég. + SIT❀NOMĘ ❀ DNI❀BENEDICTVM·

Atelier : Angers. Poids : 2 gr. 25 cent. Ma collection. Pl. V, n° 8.

Louis XI fit deux émissions de blancs aux trois couronnelles, la première les 31 décembre 1461-26 janvier 1462, se composant de pièces taillées à raison de 81 au marc. — Poids légal : 3 gr. 02 — et reconnaissables notamment à ce que les mots des légendes sont séparés par des molettes [1].

La deuxième le 4 janvier 1473 (qui en réalité est 1474, si on rectifie la date comme elle doit l'être), se composant de pièces taillées à raison de 86 au marc, — poids légal : 2 gr. 84, — différant des précédentes par certains signes qui ne sont pas indiqués dans l'ordonnance, mais que nous espérons arriver à préciser ci-après [2].

La frappe de cette seconde sorte de pièces ne dura que peu de temps, c'est-à-dire vingt-deux mois environ,car, à partir du 2 novembre 1475, cette émission de blancs fut suspendue et remplacée par une fabrication de blancs au soleil, qui fut continuée jusqu'à la fin du règne de Louis XI [3].

1. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 245. Ms. fr., nouv. acq. 471, f° 129.

2. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 273. *Ord. des rois de France*, vol. 17, p. 600.

3. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 278. *Ord. des rois de France*, vol. XVIII, p. 143. Archives nationales, Z 1b, 60, f° 97, v° à 99.

Les blancs de la première émission sont les blancs ordinaires aux trois couronnelles portant le nom de Louis.

Le blanc que nous publions provient de la deuxième émission :

1° A cause de son poids : 2 gr. 25, car il pèse notablement moins que les blancs courants aux trois couronnelles.

2° A cause de son point secret consistant en un croissant sous la septième lettre des deux légendes. Il a été établi par M. de Castellane, que René Poupart, qui avait été maître particulier de l'atelier d'Angers de 1470 à 1480, a pris pour différent de donner la forme d'un croissant au point secret, qui devait figurer sous la septième lettre des légendes. Il est donc naturel que notre blanc frappé de janvier 1474 à novembre 1475 porte ce sigle caractéristique, qui se voit aussi sur des blancs au soleil, dont l'émis sion a suivi.

3° Parce que les mots des légendes sont séparés par des roses, ce qui doit constituer un signe indicatif de la deuxième émission, puisque les pièces de la première se différencient par les molettes apposées pour séparer les mots.

4° Parce que les blancs à ce type, ayant été émis pendant peu de temps et par conséquent en moins grand nombre, sont plus rares que les autres et n'avaient pas été retrouvés jusqu'à ce jour.

Nous n'allons pas jusqu'à prétendre qu'il n'y ait pas eu d'autres blancs de la deuxième émission que ceux ayant la croix du revers cantonnée de quatre

couronnes, ayant les mots des légendes séparés par des roses au lieu de molettes, ou ayant des différents spéciaux de maîtres d'atelier. Nous croyons seulement qu'il faudra reconnaître des produits de la fabrication du 2 janvier 1474, dans tous les blancs de Louis XI de *poids inférieur*, qui présenteront soit un, soit plusieurs des divers signes caractéristiques que nous sommes parvenus à préciser ci-dessus.

§ VIII

Charles VIII

Demi-écu d'or au soleil avec légendes commençant par un lys et une ancre.

Écu aux trois lis, couronné et surmonté d'un soleil. Lég. ⚜ (ancre) KROLVS : FRANCORVM : REX :·

℟. Croix fleurdelisée. Lég. ⚜ (ancre) XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : X·

Atelier : Bayonne. Poids : 1 gr. 67. Ma collection. Pl. V, n° 9.

Ce demi-écu portant un soleil ne peut appartenir qu'au règne de Charles VIII.

Une ordonnance du 8 juillet 1494 prescrivit aux hôtels des monnaies, et notamment à celui de Bayonne, de briser les anciens fers à écu et de mettre, au lieu de la couronne qui est au commencement des légendes, une fleur de lis pour nouvelle différence [1].

1. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 378. Archives nationales. Carton Z 1b 7.

Notre pièce prouve que, bien que cette ordonnance n'ait cité nommément que les écus d'or, elle fut comprise en ce sens qu'elle s'appliquait également à la frappe des demi-écus d'or et même peut-être à d'autres monnaies, que des découvertes ultérieures pourraient porter à la connaissance des numismatistes.

Un atelier monétaire n'était installé à Bayonne que depuis peu de temps, car il ne fut inauguré que le 12 mai 1490 [1]. Les coins, qui furent gravés pour la Monnaie de Bayonne, les 30 juillet 1498 et avril 1499, portèrent, soit à la fin, soit au commencement des légendes une ancre « pour la différence de la ville [2] ». Ce même sigle a évidemment servi à différencier les espèces frappées dans cet atelier, depuis le premier jour où des monnayeurs y travaillèrent, jusqu'au moment où François Ier attribua à cet hôtel des monnaies la lettre L comme différent, en 1539.

Les demi-écus au soleil étaient alors émis à la taille de 140 au marc. Le poids légal était de 1 gr. 74 et concorde avec celui de notre pièce.

§ IX

Charles VIII

Écu d'or au soleil avec les deux légendes commençant par un dauphin, accompagné du différent F·

Écu de France couronné et surmonté d'un soleil.

1. Archives nationales, Z 1b 60 f° 131, r° et v°. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 318.

2. Saulcy, *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires*, p. 8. Archives nationales. Reg. Z 1b 7.

Lég. (dauphin) KAROLVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX F·

℟. Croix fleurdelisée. Lég. (dauphin) XPS·VINCIT·XPS : REGNA : XPS : IMPERAT·

Atelier : Montélimar. Poids : 3 gr. 30. Ma collection. Pl. V, n° 10.

Le 8 mars 1495, la Chambre des comptes du Dauphiné prévint officiellement la Chambre des monnaies de Paris que :

« Doresnavant les Maistres et Officiers de la monnoye de Montélimart mettront ès deniers d'or et d'argent pour différence du côté de l'écu, au lieu de la couronne ou fleur de lys, un dauphin, et au devant ledit dauphin après FRANCOR·REX la différence du Maistre, qui est à présent Claude Faure, un F, et du coté de la croix, au lieu de ladite couronne ou fleur de lys (commencant la légende), un dauphin [1]. »

Notre écu porte exactement les signes prescrits.

Contentons-nous d'ajouter que le maître particulier, Claude Faure ou Favre, dit le Roupelin, resta en fonctions à Montélimar jusqu'en 1504 environ.

Il frappa en 1496 et 1497 . des écus au soleil, des gros d'argent, dit de Jacques Cœur, des douzains et demi-douzains, des karolus ou dizains, des liards tournois, des patards tournois, des deniers tournois, qui tous devaient porter les différences ci-dessus prévues [2]. La plupart ont, en outre, un point sous

1. Archives nationales Z 1b 7. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 397.

2. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. III, p. 399.

la troisième lettre de la légende, parce que Montélimar était « la tierce monnaie du Dauphiné ».

Nous venons de publier l'écu d'or. Nous avons retrouvé des exemplaires de coins variés du douzain aux trois couronnelles ainsi que du karolus ou dizain portant les mêmes différents que l'écu d'or [1]. Nous espérons que les numismatistes pourront successivement découvrir toutes les autres sortes de numéraire provenant de cette émission si variée [2].

§ X

François I[er]

Douzain, liard, et double tournois du comté de Provence avec la légende terminée par P : C·

Louis XI hérita du comté de Provence en 1481, après la mort de Charles d'Anjou. Ce roi étant mort deux ans après, eut à peine le temps d'entrer en possession de cette nouvelle province. Charles VIII, héritier de son père, comprit la Provence dans le domaine royal, tout en lui laissant un semblant d'autonomie, au moyen de la frappe d'espèces por-

1. Comptes rendus de la Société de numismatique, 1874, p. 234.

2. Ne conviendrait-il pas de rapprocher de cette série de monnaies ayant les légendes commençant par un dauphin, une autre suite de pièces, et notamment les francs à cheval de Charles V, dont l'inscription circulaire du revers, ou parfois même celle des deux côtés, commence également par un dauphin. Le maître particulier Faure n'aurait-il fait que reprendre à Montélimar la continuation d'une coutume qui avait été suivie cent ou cent-vingt ans auparavant dans l'atelier monétaire de la même ville. Ce serait une question à élucider dans une étude spéciale de cette sorte de numéraire, d'autant plus que l'on connaît des pièces intermédiaires de Charles VI revêtues également de ce différent.

tant le titre de comte de Provence joint à celui de roi de France. On connaît des monnaies frappées au nom de ce prince et au nom de Louis XII avec la mention du comté de Provence. Mais on peut remarquer que la qualification ainsi apposée fut de plus en plus écourtée. Charles VIII mit sur son numéraire : COMES : PROVINCIE : ET·FORCALQVERII. — Louis XII : PROVIN·CO puis PVIE·CO et finalement PRO·CO ou parfois moins.

Les ouvrages de M. Hoffmann et de M. de Saulcy ne citent aucune monnaie de François I[er] frappée pour la Provence avec la mention du titre comtal. Cette omission est contraire aux énonciations des auteurs anciens, qui disent que ce ne fut qu'à partir du règne de Henri II, que les rois de France cessèrent d'émettre des espèces comme comtes de Provence.

M. de Saulcy a constaté l'existence de douzains de François I[er], ayant à la fin de leurs légendes les lettres P· C·, mais il n'a pas pensé à les interpréter par Provincie Comes[1]. Il a cru pouvoir y reconnaître les initiales d'un maître particulier de Villefranche-de-Rouergue, Pierre Coulon, bien que la pièce ne portât pas le différent de cet atelier. Dans un autre passage de son ouvrage, il cite une pièce identique portant P· C· comme émanant de Lyon. M. Hoffmann, qui a donné tous les différents des maîtres particuliers de monnaies ayant travaillé pendant le règne de François I[er], ne fait pas figurer dans sa liste les initiales P· C·, et montre ainsi sa sagacité en ne

1. Saulcy, *Histoire numismatique de François I*, p. 153 et 173, n[os] 315 et 383. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, p. 97.

voulant pas voir dans ces sigles le différent d'un maître d'atelier. En fait, ces deux numismatistes ne se sont pas occupés de la question.

Le point est de savoir si les auteurs anciens sont susceptibles de nous renseigner sur l'interprétation des deux lettres P· C·, existant sur diverses espèces de François I[er].

Duby énonce que François I[er] fit fabriquer en Provence des blancs semblables à ceux de Louis XII et des deniers couronnats [1]. Il publie ces deux pièces portant en fin de légende les signes caractéristiques P· C· Il ajoute que M. de Saint-Vincent, à l'ouvrage duquel il les emprunte, ne les connaît que par leurs coins, qui sont aux Archives de la Chambre des Comptes. Suivant lui, les monnaies portant ce titre de P*rovinciae* C*omes* ont dû rester assez rares.

Fauris de Saint-Vincent est encore plus affirmatif [2]. Il nous apprend que François I[er] fit fabriquer en Provence : 1° des blancs, 2° des deniers couronnats, soit des liards à l'F couronné, portant la légende FRANCISCVS·FRANCORVM·REX·P· C·, les deux dernières lettres signifiant Provinciæ Comes,

« En 1517, dit-il, les États de Provence voulant obvier à des difficultés, qui s'élevaient journellement, prièrent le roi François I de permettre que l'*ancienne forme* et coutume de forger monnoye fût

1. Duby, *Traité des monnaies, des prélats et barons de France*, vol. II, Supplément, p. 204, pl. V, n[os] 7 et 8.

2. Papon, *Histoire de Provence*, vol. III, p. 627 et 629. Mémoire de M. Fauris de Saint-Vincent, président au Parlement d'Aix, associé de l'Académie des Inscriptions, sur les monnaies qui eurent cours en Provence jusqu'au XVI[e] siècle.

gardée audit pays mémement touchant la monnaie noire, c'est à savoir des deniers dits couronnats, dont les quatre valent un liard, et aussi des patacs valant chacun un demi-denier couronnat. 16 deniers couronnats, valant 32 patacs, équivaudront à un gros provençal, qui est un sol tournois ou douzain..... Les États demandèrent encore que les maitres des Monnaies de Provence ne fussent pas tenus de porter les boîtes de leurs monnaies hors de la Province, mais seulement de les *remettre à la Chambre des Comptes d'Aix.* »

Le roi, par lettres patentes du 19 mai 1517, autorisa la fabrication des *couronnats* et *patacs.*

Le prince eut égard aux représentations des États au sujet de l'apport des boîtes. Un mandement royal du 7 avril 1518 décida que les boîtes des monnaies d'Aix et de Tarascon seraient jugées non par la Cour des monnaies de Paris, mais par la Cour des comptes de Provence, qui siégeait à Aix [1].

La Monnaie d'Aix aurait-elle été momentanément réouverte dès cette époque. Cela paraît possible, car il existe une ordonnance du 10 décembre 1529, par laquelle François Ier prescrivit de suspendre jusqu'à nouvel ordre toute fabrication en Provence. Ce rescrit ne parle pas d'Aix, il est vrai, mais il se peut qu'il ait été applicable à cet atelier, et que des fabrications de peu de durée y aient été effectuées entre 1518 et 1529. Il est plus probable que la demande des États, bien qu'accueillie en principe, subit un temps d'arrêt, avant de pouvoir être suivie de réalisation. Elle dut

1. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. IV, p. 170.

être renouvelée plusieurs fois par les représentants de la province, qui avaient à obtenir le droit de réouvrir un atelier monétaire.

Le 25 juin 1542, des lettres patentes ordonnèrent le rétablissement de la Monnaie d'Aix, qui émit des espèces en même temps que l'atelier de Marseille réouvert depuis mars 1539.

Tous les coins et documents relatifs à la frappe des monnaies de Provence sous François Ier furent concentrés à Aix où ils devaient être soumis à la Chambre des comptes du lieu, et où Fauris de Saint-Vincent put en avoir connaissance, tant comme numismatiste, qu'à raison de ses fonctions de président du Parlement d'Aix.

Fauris de Saint-Vincent nous renseigne exactement sur ce point :

« On a trouvé en 1767, dans un appartement obscur, qui tient aux Archives de la Chambre des comptes d'Aix, 54 coins de monnaies frappées sous François I. Il y en a trois d'écus d'or, dix de blancs et quarante et un de couronnats. »

Cette énonciation ne peut plus laisser subsister aucun doute. Fauris de Saint-Vincent, qui, en sa qualité d'antiquaire, prenait intérêt à toutes les trouvailles, profita des renseignements que lui procura la découverte des coins des espèces de François Ier frappées en Provence *suivant l'ancienne forme*, c'est-à-dire avec la mention abrégée de Provinciæ Comes, et il les publia sur les planches de son ouvrage, qui traite des monnaies de Provence.

Il n'avait trouvé que les coins du blanc et du denier

couronnat avec les sigles P· C· en fin de légende. Il n'hésita pas à y voir la suite du monnayage de Louis XII, et une abréviation de la mention PRO·CO ou PVIE·C, qui figurait sur les espèces de ce dernier roi. Son interprétation était d'autant plus fondée, que la ville d'Aix, en demandant la réinstallation d'un atelier monétaire dans ses murs, s'était prévalue des lettres de don émanant de Louis XII, et datées de Blois, 7 mars 1503. De plus, il connaissait les traditions des officiers monétaires de l'Hôtel des monnaies d'Aix et avait pu se renseigner auprès d'eux.

Un fait numismatique vient corroborer l'interprétation des sigles P· C·, donnée si justement par Fauris de Saint-Vincent. Nous pouvons effectivement signaler l'existence :

1° Du douzain dont ce numismatiste n'avait vu que le coin, retrouvé en nature;

2° Du denier couronnat ou liard à l'F, dont il avait signalé des coins nombreux;

3° Du patac, dont il a été question dans la réclamation des États relatée ci-dessus, et qui, suivant ce qui est énoncé, aurait dû être frappé en même temps que le douzain et le couronnat, également retrouvé en nature;

— les trois pièces portant les sigles P· C·, en fin de légende.

La mise à exécution de l'autorisation accordée aux États de Provence, qui avaient insisté dans leur requête pour que l'on frappât à Aix « *mêmement*, c'est-à-dire en plus des douzains, *de la monnaie noire*, *couronnats et patacs suivant l'ancienne forme* », est ainsi clairement établie.

Nous publions en conséquence le douzain.

Écu de France placé entre trois couronnelles. Entourage de trois arceaux. Lég. (fleur de nielle) FRANCISCVS : FRANCORVM : REX : P : C :

℞. Croix cantonnée aux 1 et 4 d'une couronne, aux 2 et 3 d'un lys. Lég (fleur de nielle) SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM Z·P : C :

Poids : 2 gr. 32 cent. Ma collection. Pl. V, n° 11.

Le revers porte, comme le droit, le sigle P : C : peut-être parce que le graveur a voulu affirmer des deux côtés de la monnaie la mention du titre comtal de Provence.

La fleur, qui commence les deux légendes, doit être considérée comme constituant le différent du maître de la Monnaie, aussi bien que comme la marque distinctive de l'atelier, puisqu'aucune autre indication à ce sujet n'existe sur la pièce. Elle ressemble d'une façon complète à la fleur de nielle, qui figure dans les armoiries de la famille de Coucils. Pierre de Coucils fut général des monnaies à Avignon en 1555, et il avait comme blason un écu d'argent à trois tiges de nielle de sinople, fleuries et boutonnées de gueules, posées 2 et 1. Cet écu est représenté sur le jeton de franchise des monnayeurs du Comtat-Venaissin, publié par M. Laugier [1].

Cette famille de Coucils orthographiait son nom : Casselz — Coussilz — Conselz — Coucelles, etc., et

1. *Monnaies inédites ou peu connues de Papes et de Légats d'Avignon appartenant au Cabinet des médailles de Marseille*, par M. Laugier, p. 28. Extrait des comptes rendus du Congrès tenu à Avignon par la Société française d'archéologie en septembre 1892.

avait pour surnom courant Agaffin — Aguaffin [1]. Or nous avons constaté que Claude Monperlier, qui, le 4 mai 1543, fut désigné par le roi pour réinstaller l'atelier monétaire d'Aix, commit comme maître de la Monnaie de cette dernière ville un nommé Michel Anguilengui, appelé aussi Aguillon — Angoulhen, Auguibengui — Anguillen, qui resta en fonctions jusqu'au 3 octobre 1544 [2]. Nous étant reportés aux documents originaux des Archives, nous croyons qu'il faut discerner ici une forme méridionale ou plutôt de patois provençal, du nom — Agaffin, qui était le surnom courant de la famille de Coucils. Cet officier monétaire n'a pas mis son initiale A, ni apposé aucun point secret sur le douzain pour révéler que cette monnaie était frappée à Aix. Il a estimé suffisant de faire figurer en tête des légendes un meuble de ses armoiries pour faire connaître aussi bien sa personnalité que le lieu même d'émission. Cette façon d'agir s'explique d'autant mieux que, comme nous l'avons établi, il ne relevait plus que de la Cour des Comptes d'Aix, et n'avait pas à répondre de points secrets quelconques vis à vis de la Cour des monnaies de Paris.

Le différent de la fleur de nielle, qui commence les légendes, nous renseigne donc, d'une part sur la famille et le nom exact du maître de l'officine d'Aix, et nous prouve d'autre part que Fauris de Saint-Vincent ne s'est pas trompé en publiant certains des coins trouvés par lui à Aix, comme étant ceux des mon-

1. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. IV, p. 496.
2. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. IV, p. 419 à 447.

naies ouvrées en cette ville avec le titre de *Provinciæ Comes*.

Les registres et les cartons des archives nous apprennent, en outre, que ce maître particulier d'Aix frappa effectivement un assez grand nombre de douzains en cette ville, en 1543 et 1544 [1]. Nous ne prétendons pas que toutes les monnaies émises en Provence sous François Ier aient porté les sigles P : C· Les documents et monnaies, sur lesquels nous appelons l'attention des numismatistes, démontrent seulement qu'une partie du numéraire de la province a porté, comme du temps de Louis XII, l'indication du titre comtal du roi de France. L'émission de douzains ainsi effectuée à Aix a compris des douzains au type primitif de François Ier, que l'on aura préféré continuer parce qu'il s'agissait d'une monnaie provinciale et elle a pu n'être composée qu'exceptionnellement, et même peut-être pas du tout, de douzains à la croix blanche dont la frappe était cependant prescrite depuis l'ordonnance de mars 1540.

Nous jugeons inutile de reproduire le dessin du denier couronnat à l'F couronné, dont le type est connu, et qui figure avec une légende semblable à celle ci-dessus dans l'ouvrage de Duby et dans celui de Fauris de Saint-Vincent fils [2].

Nous avons dans notre collection le patac mis en circulation. Nous nous bornons à en fournir la description.

1. Archives nationales Reg. Z 1b 1418. Carton Z 1b 811-812.

2. *Mémoires d'antiquités contenant les monnaies, médailles et jetons frappés en Provence*, Aix, an IX (1801), pl. XXIV, no 8. Duby, *loco supra citato*.

Champ rond, occupé par 2 fleurs de lis, et un F gothique disposés en triangle. Lég. + FRANCIS·FRANCO·R·P·C·

℟. Croix de Jérusalem, c'est-à-dire croix à branches égales pattées, cantonnée de 4 croisettes. Lég. ⚜ ♣ SIT·NOMEN·DNI·BENE·

Poids : 0 gr. 83 cent. Voir type analogue gravé dans Hoffmann : pl. 61, nº 113.

Notre patac a son revers imité de celui de Louis XII, frappé également à Aix en 1503 [1].

La pièce de Louis XII porte le différent monétaire A comme marque de l'Hôtel des monnaies d'Aix. Mais la similitude de ces deux revers, la découverte des coins effectuée par Fauris de Saint-Vincent dans les Archives de la Chambre des Comptes d'Aix amènent à penser que le patac aussi bien que le couronnat et le blanc, portant tous trois P· C·, ont été ouvrés à Aix. Les douzains, couronnats et patacs frappés à Marseille pour la Provence portent soit l'écu de Marseille, soit la lettre M, soit le sigle ft, soit une croix formée de 5 points ·:·, marques distinctives, qui n'existent sur aucune des trois monnaies énoncées ci-dessus.

§ XI

François Ier

Liards au dauphin avec croix cantonnée de 2 lis et de 2 couronnes ou avec croix fourchue.

Dans sa numismatique de François Ier, Saulcy

1. Hoffmann, *Monnaies royales*, pl. XXXXV, nº 51 a.

déclare ne pouvoir publier comme liards ayant eu cours pour trois deniers tournois que :

1° Le hardy ou liard à effigie de François Ier frappé à Turin en 1541 ;

2° Le liard portant un F couronné ou un dauphin au droit, et ayant une croix blanche au revers, émis à partir de 1540, dans un grand nombre d'ateliers.

Il fait connaître cependant, sans avoir pu retrouver le numéraire émis :

1° Une ordonnance du 23 janvier 1514 prescrivant une fabrication de liards à 2 den. 16 gr. de loy A· R· à la taille de 210 pièces au marc. — Poids légal : 1 gr. 16. — Reconnaissables à la croix du revers cantonnée soit *de 2 lis et de 2 couronnes* (comme notre monnaie publiée ci-après), soit de 2 hermines et de 2 lis, et portant au droit un dauphin entouré du nom du roi.

Les registres monétaires révèlent aux dates des 9 et 11 mai 1523, un premier envoi de cette ordonnance à Antoine de Chateauneuf, maître particulier de l'atelier de Bayonne, sur demande spéciale de ce fonctionnaire. Les généraux maîtres décidèrent la frappe de 1000 marcs, mais à la taille réduite de 19 sols 8 den., soit de 236 au marc. — Poids légal : 1 gr. 03 [1].

2° A la date du 20 février 1534, la concession à Pierre Vincent, maître particulier de la Monnaie de Grenoble, d'une permission de frapper ces liards « insequendo tamen ordines regios », ce qui doit

1. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. IV, p. 205. Archives nationales Z 1b 61 et 62, fo 207; fos 108 à 109.

s'entendre vraisemblablement du pied de la précédente émission prescrite à la taille de 236 au marc [1].

Nous avons retrouvé les spécimens des deux seules émissions de liards ainsi effectuées au nom de François Ier, antérieurement a l'apparition du type de la croix blanche, inaugurée en 1540 :

1° Dauphin entouré de la légende ✠ FRACISCVS : DEI·GRAREX·

℟. Croix cantonnée aux 1 et 4 d'une couronnelle, aux 2 et 3 d'un lys. Lég. ✠ SIT NOME DOM BE··.

Poids : 0 gr. 85 cent. Ma collection. Pl. V, n° 13.

Comme cette pièce porte au revers le cantonnement prescrit par l'ordonnance du 23 janvier 1514, elle ne peut provenir que de la première émission qui a suivi cet ordre. Cela devient certain, quand on remarque que la monnaie que nous citerons ensuite émane de l'officine de Grenoble et appartient conséquemment à l'émission de 1534.

Bien que ce liard ne porte pas de différent spécial, il doit être attribué à l'atelier de Bayonne, puisque cet hôtel des monnaies est le premier qui ait jusqu'alors obtenu l'autorisation de frapper des liards suivant le modèle prévu à l'ordonnance de 1514. Le graveur de coins de Bayonne a pensé qu'une fleur de lis, placée au commencement des légendes, usage inusité sur le numéraire de François Ier, suffisait pour caractériser le liard ouvré à Bayonne et qui était le premier émis sous le règne de ce roi.

2° Dauphin entouré de la lég. : ✠ FRANCISCVS·F· CORVM·R ❀ (rose) P·

1. Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, vol. IV, p. 298.

℟. Croix fourchue dans un cercle. Lég. : ✠ SIT·NOME·DNI·BENEDITVM ❀ (rose).

Atelier : Grenoble. Poids : 0 gr. 63 cent. Ma collection. Pl. V, n° 14.

M. Vallentin a démontré par la production de pièces authentiques, que le sigle, qui figure à la fin des deux légendes de notre liard et que l'on est convenu d'appeler rose, provient du blason de la cité de Grenoble et a constitué le différent de l'atelier de cette ville, depuis 1489 ou 1495 jusqu'à 1539. A partir de cette dernière date, François Ier lui attribua le différent Z, que l'on voit figurer sur les liards à la croix blanche, qui ont succédé en 1540 à l'émission dont nous nous occupons.

Ce liard de 1534 porte, comme cela doit être, la rose, marque distinctive de l'atelier de Grenoble jusqu'en 1539, et l'initiale du prénom du maître particulier Pierre Vincent [1]. Il ne saurait y avoir de doute sur l'émission dont il provient. Les liards frappés en Dauphiné et à Grenoble, notamment à partir de 1540, ont toujours porté au revers la croix blanche et le Z prescrits par les exécutoires de cette date. L'absence de cantonnement de la croix est sans importance. Les officiers monétaires de Grenoble n'ont pas cru indispensable de reproduire si exactement un type de cantonnement antérieur déjà de vingt années. Pierre Vincent a estimé qu'à raison de la place exiguë réservée à la légende, l'initiale de son prénom suffisait comme différent de maître particulier.

1. *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1894, p. 329.

§ XII

Henri II

Essai de tiers de teston avec la légende :
DVM·TOTVM·COMPLEAT·ORBEM·

Buste de Henri II barbu, de profil, à droite. Lég. : HENRICVS·II·DEIG·FRANCO·REX·

℟. Écu couronné aux trois fleurs de lis, accosté de deux H couronnés. Leg. : ✠ DVM·TOTVM·COMPLEAT·ORBEM X ♣.

Poids : 3 gr. 20. Ma collection. Pl. V, n° 12.

Avant d'étudier la légende du revers, il y a lieu d'abord de rechercher l'époque à laquelle cette monnaie, qui ne porte pas de date, a pu être émise.

Pendant les deux premières années du règne de Henri II, c'est-à-dire de 1547 à 1549, les espèces n'ont pas porté l'indication numérique du roi. La pièce, dont nous nous occupons, ayant II après HENRICVS, est donc postérieure à 1549.

A partir de 1549-1550, le roi prescrivit d'inscrire la date sur son numéraire [1]. Le nombre de monnaies émises sans date diminua rapidement d'année en année, à tel point que l'on peut presque affirmer qu'après 1553 ou 1554, il n'a plus existé de pièces non datées.

Notre essai doit donc avoir été frappé entre 1549 et 1554.

C'est pendant cette période et vraisemblablement en 1551 ou 1552, que les testons ayant au revers un

1. Leblanc, *Traité des monnaies de France*, p. 332.

croissant entouré de la légende DVM·TOTVM·COMPLEAT·ORBEM ont été ouvrés à Paris. Certains portent même la date 1552 [1].

La pièce que nous publions a, de même, été fabriquée en 1551 ou 1552. Le graveur de coins y a mis la légende DVM·TOTVM, etc., que l'on avait prescrite cette année-là pour les testons, mais il a négligé de faire figurer dans le champ le croissant, que l'on gravait à Paris. Il s'est borné à y maintenir le type courant du teston de Henri II, c'est-à-dire l'écu de France accosté de deux H couronnés.

Le différent, qui est apposé à la fin de la légende du revers, est un X, et il semble que l'on peut voir également les vestiges d'un X au dessous de l'écu. Ce sigle indique l'atelier de Villefranche en Rouergue. Il figure sur un douzain à la croisette de François Ier, frappé peu d'années auparavant, entre 1540 et 1547, et portant, en outre, en fin de légende, U ou V gothique, autre signe caractéristique de cette ville (Collection Faivre). Par suite, il ne paraît pas y avoir de doute pour l'attribution de la pièce à cette officine. M. Vallentin avait remarqué, il y a quelques années, et avant que cette pièce fût découverte, que cet hôtel des monnaies émit des espèces sans indication de date après 1549. D'après certaines listes, cet atelier avait été supprimée en 1548. Toutefois il résulte d'un arrêt de la Cour des monnaies du 21 juin 1555, que les officiers monétaires, qui étaient dans la localité, ont continué d'y ouvrer des espèces assez mal frappées pendant les années qui ont suivi 1549 et jusqu'en 1555,

1. Hoffmann, *Monnaies royales*, pl. LVII, nos 46 et 48, et pl. LVIII, nos 50 et 51.

c'est-à-dire justement à l'époque où l'essai de monnaie que nous étudions a été si mal gravé. Cet arrêt décrie, à raison de leur frappe défectueuse, les doubles tournois et les deniers tournois fabriqués à Villefranche en Rouergue [1]. L'aspect de notre monnaie est défectueux, si on la compare aux autres espèces émises sous Henri II, et expliquerait encore à ce nouveau point de vue la sévérité de la Cour des monnaies.

La dernière question est de savoir comment doit être qualifiée cette pièce. Ce n'est pas un demi-teston : car le poids du demi-teston est 4 gr. 80, et elle ne pèse que 3 gr. 20.

Si l'on remarque que le teston pesait 9 gr. 60, on constate aussitôt que l'exemplaire étudié représente exactement le tiers du poids du teston. On est amené à y voir, bien que nous n'énoncions cette hypothèse qu'avec une certaine hésitation, un essai de tiers de teston effectué par les monnayeurs de Villefranche en Rouergue avec le nouveau type de légende, dont le texte leur avait été adressé. Cet essai ne fut pas suivi d'une émission, aussi bien parce que l'on ne voulut pas créer de fractionnement de teston par tiers que parce qu'on trouva défectueux la gravure même des coins soumis.

§ XIII

Henri IV

*Liard à l'*H *couronné.*

Grand H couronné. Lég. : HENRICVSIIIIDG FRNE-NVREX·

1. *Note sur les différents des ateliers d'Aix, de Villefranche en Rouergue,*

℟. Croix fleurdelisée. Lég. & SITNOMEN·DNI·BENEDICT, 1594.

Poids : 0 gr. 68 cent. Ma collection. Pl. V, nº 15.

Le seul liard connu d'Henri IV jusqu'à ce jour était le liard dit. *Pied gailloux*, au type de l'H couronné entre trois fleurs de lis ayant au revers deux sortes de croix, fleurdelisée ou échancrée [1].

On ignorait que Henri IV ait laissé frapper des liards à un autre type. La division monétaire que nous étudions est identique aux liards à l'H couronné de Henri III, qui ont été fabriqués d'après Delombardy dans le Lyonnais, et d'après Hoffmann à Toulouse [2].

Le liard de Henri III, qui a été ainsi copié par les monnayeurs de Henri IV, avait été frappé à la suite d'une ordonnance de mai 1575, au titre de 1 denier 5/8 de fin A· R·, et à la taille de 256 au marc, — poids légal 0 gr. 95 cent. — Cours : 3 deniers tournois. L'exemplaire cité par Delombardy pesait 0 gr. 76 cent., c'est-à-dire un poids se rapprochant de celui de notre pièce.

Le sigle qui commence la légende du revers est malheureusement peu lisible, mais paraît être un &. Par suite, la pièce aurait été ouvrée à Aix en Provence en 1594, ce qui est possible; car l'on connaît un certain nombre d'espèces frappées à Aix au nom de Henri IV avec la même date de 1594.

par M. Vallentin (*Bulletin de numismatique* de Serrure, vol. II, p. 142). *Annuaire N. F.*, 1894, p. 228.

1. *Revue numismatique belge*, 1890, p. 64. — Delombardy, *Cat. Rignault*, p. 49, nº 371.

2. Delombardy, *Cat. Rignault*, p. 44, nº 318. Hoffmann, *Monnaies royales*, pl. LXXVII, nº 51.

Ce liard vient démontrer une fois de plus que les monnayeurs ont toujours aimé à reproduire les types des monnaies émises pendant le règne du prédécesseur du roi régnant.

Paul Bordeaux.

MONNAIES GRECQUES

Pl. IV.

Parmi les monnaies grecques récemment acquises par le département des médailles de la Bibliothèque nationale, nous avons fait, ici, un choix de pièces appartenant à une même région. En voici la description :

Alexandre Ier, roi de Macédoine (498-454).

Cavalier avançant à droite, au pas; il est coiffé de la causia, vêtu de la chlamyde, et tient deux lances dans sa main gauche.

℞. ΑΛΕ. Protome de bouquetin, la patte droite pliée. Le tout dans un carré creux bordé d'un encadrement.

Argent; tétradrachme. Poids, 13 gr. 15. Pl. IV, 1.

Cette monnaie inédite doit être rapprochée d'une série de pièces, sans légende, portant soit une tête, soit un protome de bouquetin, qui sont attribuées d'une manière générale à l'époque d'Alexandre Ier et de Perdiccas II, son successeur (454-413)[1]. Comme le type du bouquetin a été conservé, avec une modification dans la position de la tête, par Archelaus Ier (413-399), on ne peut évidemment pas attribuer à Alexandre Ier plutôt qu'à Perdiccas II,

1. Catalogue du British Museum, *Macedonia*, p. 158 et 159.

les monnaies anépigraphes au type du bouquetin, mais le nouveau tétradrachme permet de préciser à quelle date ce type apparaît.

Étolie (Ligue étolienne, 279-168).

2. Tête de l'Étolie [1], à droite, coiffée de la causia, parée de pendants d'oreilles et d'un collier, les cheveux épars sur le cou. Derrière la nuque, Λ; sous le menton, Ω.

℟. ΑΙΤΩΛΩΝ. Sanglier, à droite, les crins hérissés, les pattes arcboutées, comme pour résister à une meute. A l'exergue, fer de lance ou d'épieu.

Argent; 82 centigr. Pl. IV, 2.

Cette charmante pièce est une division rarissime de la monnaie aux mêmes types, qui est au contraire relativement commune, et dont le poids moyen est de 2 gr. 50. Malgré l'affaiblissement considérable du poids, il est probable que la division décrite plus haut est un diobole.

3. Tête imberbe d'Aetolos (?), laurée, à droite.

℟. ΑΙΤΩ ΛΩΝ. Trophée composé d'un casque conique, d'une cuirasse, d'un bouclier pendu au côté gauche, et d'un javelot brandi par le bras droit. Dans le champ, ΜΕ.

Bronze; diam. 10 mill. Pl. IV, 3. [2].

Phocide.

4. Tête de bœuf de face.

1. Au sujet de cette tête, considérée autrefois comme celle d'Atalante, voy. F. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 145.

2. Comparez un petit bronze un peu différent publié dans le catalogue du British Museum, *Thessaly to Aetolia*, pl. XXX, 11.

℞. La lettre archaïque Ⴔ (pour Φ), dans un carré creux.

Argent; 25 centigr. Pl. VI, 4.

Cette monnaie minuscule appartient à la période comprise entre la seconde moitié du VIe siècle et la première moitié du Ve. D'après son poids, cette rare division est un *tetartemorion* de système éginétique.

5. Tête de bœuf de face ; entre les yeux, les poils de l'animal sont disposés de manière à former un astre.

℞. Tête d'Apollon, laurée, à droite; derrière, une lyre.

Argent ; 87 centigr. Pl. IV, 5.

Cette monnaie est une rare division d'une pièce assez commune aux mêmes types et on peut la considérer comme le diobole d'une drachme de poids très affaibli [1].

Béotie.

6. Bouclier; à gauche, la lettre B; grènetis.

℞. Tête d'Athéna casquée, à droite; grènetis.

Argent; 56 centigr. Pl. IV, 6.

Cette petite pièce, incertaine comme division, l'est aussi comme attribution. Car, si les types conviennent bien à la Béotie, où la tête d'Athéna paraît quelquefois au revers du bouclier, la fabrique est différente de celle de la plupart des monnaies de la Béotie.

1. Comparez la même division signalée dans le catalogue du British Museum, *Central Greece*, p. 21, n°s 84 à 86.

Haliartus de Béotie.

7. Bouclier béotien orné d'un trident.

℞. ARIARTIOИ. Poseidon Onchestios nu, marchant à droite, tendant le bras gauche en avant et dirigeant contre le sol le trident qu'il tient de la main droite.

Argent; 12 gr. 94. Pl. IV, 7.

Ce bel exemplaire pèse un gramme de plus que celui du Cabinet de Londres, qualifié de statère[1]. On sait que le type du revers a rapport au Poseidon dont le temple élevé à Onchestus, sur le territoire d'Haliartus, était le lieu de réunion du Conseil Amphictyonique des Béotiens. Cette monnaie nous a peut-être conservé le souvenir de la statue du dieu qui subsistait encore à l'époque de Pausanias[2].

Coronée de Béotie.

8. Bouclier.

℞. Masque de Gorgone; au dessous, KOP[3].

Argent; 1 gr. 04. Pl. IV, 8.

9. Bouclier.

℞. Masque de Gorgone aux cheveux crépus; à gauche et à droite, les lettres KO.

Argent; 0 gr. 77. Pl. IV, 9.

1. Catalogue du British Museum, *Central Greece*, p. 49, n° 12. (La légende est disposée différemment).
2. Barclay V. Head, *Historia Numorum*, p. 293.
3. Cat. du British Museum, *Central Greece*, pl. VII, n° 8, sans légende et fabrique différente.

La tête de Gorgone gravée sur la seconde pièce est d'un type remarquable. L'aspect de la figure est celui d'une tête de nègre, et c'est un fait intéresant à noter, car l'origine africaine du mythe de la Gorgone paraît hors de doute. Quoique la plupart des auteurs soient portés à faire dériver le masque de la Gorgone de la tête du singe, il est probable que le facies hideux de certaines peuplades noires — de même que le visage effrayant du Bès égyptien — a dû exercer une influence sérieuse sur les représentations primitives de la Gorgone [1].

Tanagre de Béotie.

10. Bouclier béotien.

℞. Protome de cheval, à droite; au dessous, TA [2].

Argent; 0 gr. 96. Pl. IV, 10.

Thèbes de Béotie.

11. Bouclier béotien.

℞. Tête de Dionysos barbu, couronné de lierre, de face; à gauche et à droite, les lettres ΘΕ

Argent; 11 gr. 89. Pl. IV, 11.

Ce statère, d'un beau style, vient se placer à côté des autres plus communs qui portent la tête de Dionysos Pogon, vue de profil [3].

1. Sur la classification des types de la Gorgone, Voy. Konrad Levezow, *Ueber die Entwickelung des Gorgonen-Ideals*, 1883; J. Six, *De Gorgone*, 1885; et l'étude de M. Th. Philadelpheus, dans l' Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική, 1894, p. 99 à 112, pl. 4.

2. Catal. du British Museum, *Central Greece*. pl. X, n° 7.

3. *Ibid.*, pl. XIII, n°s 5 à 9.

12. Moitié de bouclier béotien.

℞. ΘEB. Massue et feuille de lierre [1].

Argent; 0 gr. 38. Pl. IV, 12.

13. Bouclier béotien.

℞. Massue; au dessus, une feuille de lierre, et au dessous, la lettre Θ [2].

Argent; 0 gr. 24. Pl. IV, 13.

14. Tête d'Hercule imberbe, à gauche.

℞. Massue; au dessus, ΛYK; au dessous, ΩNI.

Bronze. Pl. IV, 14.

Le nom du magistrat est sans doute Λυκωνίδης.

Eurea de Thessalie.

15. Tête de femme de face, les cheveux épars, regardant à droite.

℞. EYPEAIΩN. Grappe de raisin entourée de feuilles et suspendue à un sarment.

Bronze. Pl. IV, 15.

Cette pièce d'une ville de la Pélasgiotide est rarissime. En 1874, elle a été signalée d'après une empreinte, par M. R. Weil [3], et depuis, aucun auteur n'avait pu en donner une bonne reproduction.

La tête est imitée de la célèbre tête d'Aréthuse que Cimon avait gravée pour les tétradrachmes de Syra-

1. Cf. Cat. du Br. Mus., *Central Greece*, pl. XIII, n° 3.
2. Cf. *ibid.* pl. XIII, n° 4.
3. *Zeitschrift für Numismatik*, t. I, p. 173, note 3.

cuse. Cette tête avait déjà été copiée sur le numéraire de Larissa, autre ville de Thessalie[1].

La monnaie d'Eurea est d'autant plus intéressante que les auteurs anciens ne donnent aucun renseignement relatif à cette ville.

J.-Adrien Blanchet

1. Arthur J. Evans, *Syracusan Medallions and their Engravers*, 1892, pl. III.

JEAN DE CANDIDA

(*Suite*[1].)

II

Nous avons esquissé, dans la première partie de cette étude, la biographie de Candida. Après avoir établi sa nationalité, nous l'avons accompagné successivement à la cour de Bourgogne, à la cour de France et dans diverses ambassades ; nous avons vu dans quel milieu il avait passé sa vie, et de sa haute situation sociale aussi bien que de sa valeur personnelle, nous avons conclu à sa grande influence artistique ; enfin, nous avons nettement constaté qu'il avait été en relation avec tous les personnages dont nous allons décrire et expliquer les médailles dans cette seconde partie.

Nous placerons ces pièces dans l'ordre chronologique qui nous paraît être ici le seul admissible, puisqu'il s'agit, pour nos attributions, de suivre pas à pas notre médailleur dans l'évolution normale de son talent.

On verra les pièces se classer ainsi d'elles-mêmes, se rapprocher les unes des autres comme se rapprochent et se soudent entre eux les anneaux d'une chaîne ; on les verra se répartir en deux séries assez distinctes, la série italo-flamande et la série française. Si au contraire on adoptait l'ordre alphabétique, ainsi

1. Voy. *Rev. num.*, 1894, p. 327 à 354 et 461 à 512 ; pl. VI à X, XII et XIII.

que l'a fait Aloïss Heiss, ces mêmes pièces s'entremêleraient à tel point, que l'on pourrait hésiter parfois à attribuer au même médailleur des œuvres exécutées à plus de vingt ans de distance, et dont l'attribution ne souffre cependant aucune difficulté quand elles sont mises à leur place, dans le seul ordre normal ici, l'ordre chronologique.

I.

ANTONIO GRATIA DEI

(R. N. 1894, planche VI, nº 1.)

MAGIS : ANTHON | IVS : GRATIA DEI. Buste de Gratia Dei, à droite, les cheveux mi-longs, taillés droit sur le front et échancrés de façon à dégager le bas de l'oreille ; coiffé d'une calotte ou bonnet en forme de fez, et vêtu d'une robe, avec chaperon semblable à un capuce ayant la coiffe abattue sur le dos. En relief, sur la tranche de l'épaule, la signature : CANDID.

℟. Dans une couronne, un écu chargé d'un croissant enflammé surmonté d'un cœur, avec trois étoiles en chef.

Cabinet de France, bronze. Diamètre, 41 millimètres[1].

Nous ignorons la date de la naissance de Gratia Dei ; nous savons seulement, par le *Diarium* de Burchard[2], qu'il fut attaché à la chancellerie pontifi-

1. Delisle, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LI, 1890, pp. 310-312. — Armand, *loc. cit.*, t. I, p. 106, nº 1. — A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, pp. 464, 475-476.

2. *Diarium*, édit. Thuasne, t. II, pp. 370, 381, 485, 542.

cale. Au mois de mai 1497, il est nommé parmi les « officiales collectorie plumbi », et le même mois, il est compté par Burchard parmi les « écrivains apostoliques », titre qu'il porte encore le 12 juin 1498 et au mois de mai de l'année suivante.

Aucune autre qualification que celle de « magister » n'apparaît sur la médaille, ce qui fait supposer qu'Antonio n'était pas encore attaché officiellement à l'administration pontificale. Il semble, en effet, fort jeune sur cette pièce, et le capuchon qu'il porte n'est pas le camail ecclésiastique, car la présence de cet insigne n'est justifiée par aucun titre de la légende. Nous croyons avoir là simplement devant nous le portrait d'un jeune clerc qui vient de terminer ses études.

Ce bonnet rond, en forme de calotte, sans cordon au sommet, sans quadrature, enfoncé en arrière sur la tête est analogue à celui que porte le jeune clerc du *Songe de Polyphile*. Antonio Gratia Dei est coiffé de cheveux mi-longs et de ce bonnet à l'italienne, comme une foule d'autres personnages de cette époque ; par exemple, pour ne citer que des médailles, comme le jeune acolyte Gianfrancesco Marascha, abréviateur des lettres apostoliques [1], comme le poète lauréat Francesco Vitalis [2], un peu aussi comme le jeune Candida sur la médaille que nous avons déjà dessinée [3] ; comme beaucoup d'autres jeunes clercs et même de prélats de la cour de Rome, tels que les

1. *Trés. de num.*, méd. italiennes, 2e partie, pl. XXXI, n° 1. — Armand, t. I, p. 55, n° 3.
2. *Trés. de num.*, loc. cit., pl. XXXIX, 5. — Armand, t. II, p. 61, n° 14.
3. Cf. A Heiss, *Rev. num.*, 1890, pl. XI, n° 1.

protonotaires Antongaleazzo Bentivoglio et Casali Catelano[1], dont Sperandio nous a laissé les effigies.

Mais cette espèce de bonnet, de calotte ou de barrette ressemble fort à celle que recevaient les étudiants quand ils étaient admis au grade de maître ès arts, ou en théologie. Quant au chaperon en forme de capuce et à coiffe abattue sur le dos, il paraît très analogue à celui qui ornait la robe des docteurs[2]. Ainsi donc, ce bonnet et cette petite pèlerine à capuchon caractérisent le « maître » ; ce sont, en effet, encore là les insignes attribués, dans une danse macabre publiée sous le nom de Jean Gerson, au « maistre qui est au bout de la dance », et qui a déjà figuré à sa place et avec le même accoutrement dans le funèbre cortège[3].

Rien ne nous permet de fixer d'une façon sûre la date de la médaille de Gratia Dei ; mais il est à croire, à raison du style et de la dimension, que Candida exécuta cette pièce avant 1475, à l'époque où un ami modelait son propre portrait. Maître Antonio, son compagnon d'humanités, venait de clore le cours de ses études théologiques par l'obtention du grade de docteur, avant d'être attaché à la cour pontificale. Cet Antonio Gratia Dei paraît être arrivé à un âge assez avancé, car sa signature apparaît encore au mois de septembre 1529 sur une bulle enregistrée à la chambre apostolique[4].

1. A. Heiss, *Sperandio*, pl. III, nº 3 et p. 30 ; pl. V, nº 2 et p. 35.

2. Quicherat, *Hist. du costume*, 1re édit., p. 322.

3. *La dance macabre composée par maistre Jean Gerson*, 1425. Réimpression en fac-similé par L. Willem, Paris, s. d.

4. Rymer, *Fœdera*, t. VI, 2e partie, p. 137.

II.

GIOVANNI PALOMAR

(Planche VI, n° 2.)

☙IOHANNES☙PALOMA | R ⁓ RE | GIVS☙ORATOR☙. Buste de Palomar, à droite; vêtu d'une robe à collet droit et d'un étroit manteau ; coiffé d'un bonnet avec cordonnet au sommet et petit retroussis par derrière; la chevelure disposée comme celle de Gratia Dei, assez longue sur la nuque, taillée droit sur le front et ne laissant à découvert que la partie inférieure de l'oreille.

℟. Au milieu d'une couronne identique à celles des revers d'Antonio Gratia Dei et de Ruter, un monogramme formé des deux lettres I D.

Cabinet de France, bronze ; diamètre, 49 millimètres 1/2. Exemplaire défectueux. — Un autre exemplaire de cette pièce a paru à la vente Robinson, où elle portait le n° 742 ; un troisième exemplaire se trouve au Cabinet impérial de Vienne ; un quatrième au South Kensington Museum.

Armand, t. II, p. 109, n° 14.

C'est là sans aucun doute le portrait d'un homme âgé. Le titre d'ambassadeur royal, *regius orator*, qu'il porte sur la médaille, et son nom espagnol, très rare en Italie [1], nous permettent d'identifier ce personnage, jusqu'ici resté inconnu, avec un certain Giovanni Palomar mentionné plusieurs fois par Trin-

1. Carlo de Lellis, *Discorsi delle famiglie nobili del regno di Napoli*, Naples, 1671, in-f°, t. III, p. 360. — En Espagne, ce nom est très connu et a été porté notamment par l'un des premiers imprimeurs de Valence. (Catalogue Ricardo Heredia, n° 87.)

chera[1], envoyé comme ambassadeur auprès du roi de France par le roi de Naples, et chargé par ce dernier d'offrir au souverain français un cheval élevé dans les célèbres haras napolitains.

Cette médaille est à comparer surtout avec celles de Jean Carondelet, de Jean de la Gruthuse, de Nicolas Ruter et la deuxième de Maximilien ; elle est d'une fonte identique, a mêmes dimensions et même style, et doit être attribuée à Candida, bien que nous ne puissions préciser d'une façon sûre à quelle date elle a été exécutée.

II et III.

MAXIMILIEN D'AUTRICHE ET MARIE DE BOURGOGNE

(Planche VII, n°s 4 et 5.)

MAXIMILIANVS | DVX AVSTRIAE : B | VRGVND. Buste de Maximilien, à droite, vêtu d'une robe ouverte en pointe et d'un surcot lacé sur la poitrine. Sur la tête, une couronne en forme de torsade ; les cheveux abondants, coupés droit sur le front, descendant jusqu'aux sourcils et couvrant les épaules.

℟. MARIA DVX BVR | GVNDIAE : AVST | RIAE : Buste de Marie, à gauche, couronné d'un délicat cercle d'orfèvrerie orné de fleurons ; les cheveux roulés en bandeaux gonflants, serrés à hauteur de la nuque par une bague d'orfèvrerie et retombant sur le dos en queue de cheval ; au cou, un ruban orné d'un bijou ; la robe largement décolletée et laissant appa-

1. Trinchera, *Codice aragonese*, in-8°, t. I, pp. 38, 48, 102, 231, 314, 342, 373.

raître un fin tissu collant qui couvre la poitrine et monte jusqu'au cou, la *collerette*[1].

Musée impérial de Vienne, bronze. Diamètre, 45 millimètres.

MAXIMILIANVS · FR · CAES · F · DVX · AVSTR · BVRGVND Buste de Maximilien, à droite, avec une double couronne sur la tête, l'une de myrte (?)[2], l'autre en forme de torsade ; la chevelure abondante, couvrant le front et les épaules comme sur la médaille précédente. Le costume est semblable à celui que portent Jean de la Gruthuse et Jean Miette sur la médaille de 1479 : même surcot lacé, même robe à revers.

℟. MARIA·KAROLI·F·DVX·BVRGVNDIAE·AVSTRIAE·BRAB·C·FLAN : Buste de Marie, à droite ; les cheveux relevés et noués en chignon ; la robe très largement échancrée tout autour de l'encolure, lais-

1. Quicherat, *Hist. du costume*, 1re édit., p. 336.

2. Dans l'antiquité, le myrte était consacré à Vénus ; depuis la Renaissance, il est le symbole de l'Hyménée et de l'Amour. Donnons quelques exemples. Au bas du portrait de Marie d'Angleterre, troisième femme de Louis XII, Mézeray a fait inscrire dans son *Histoire* un quatrain dont voici les deux derniers vers :

« Mais elle vit changer, par les mains de la Parque,
Ses myrthes amoureux en funestes cyprès. »

Dans un projet de médaille commémorative du mariage du Dauphin, en 1744, il est dit que l'Hyménée sera représenté sous un berceau de myrte. (*Rev. numism. fr.*, 1885, p. 207). Sur une médaille de Sobieski, de 1694, est inscrite la legende suivante : Succedit laurea myrte, afin de rappeler en même temps une des victoires du roi et le mariage de sa fille (Raczynski. *Le médailler de Pologne*, 1838, in-4°, t. II, p. 349). On pourrait multiplier les exemples, il suffira de rappeler encore le jeton bien connu. frappé en 1600 en l'honneur du mariage de Marie de Médicis avec Henri IV, et au revers duquel on voit une flèche entourée de palmes et de myrtes, avec cette légende significative : *Missile armoris armati.*

sant apparaître la cotte, sur le sternum, en avant de l'échancrure ; avec la gorgerette ou plutôt la collerette[1] montant jusqu'à la naissance du cou. Dans le champ, derrière le buste, deux M (initiales de Maximilien et de Marie) surmontées d'une couronne fermée.

Cabinet de France, bronze ; diamètre, 48 millimètres. Cette pièce, qui est assez commune, se trouve aussi, en beaux exemplaires, dans les collections Montigny, Valton, au Cabinet impérial de Vienne, etc.

Armand, *loc. cit.*, t. II, p. 80, n°s 1 et 3. — Van Mieris, *loc. cit.*, I, p. 141. — Heraeus, *Bildnisse...*, pl. XIV, n°s 7 et 8. — Pinchart, *loc. cit.*, p. 4. — *Trés. de num., méd. allem.*, pl. IV, n°s 2 et 3. — P. R. P. Marquard Hergott, *Monum. aug. domus Austriae*, t. II, *Nummotheca*, 1re partie, pl. X, n°s 5 et 6, et p. 19.

Nous avons réuni à dessein, bien qu'elles soient de dates différentes, ces deux médailles qui comptent parmi les plus importantes et aussi les plus charmantes de l'œuvre de Candida. La première a plus de jeunesse et d'élégance ; l'autre, plus de caractère, plus de vigueur et de maturité de formes. La première, avec son relief plus plat et moins mouvementé, son plus petit diamètre et ses deux points séparatifs dans les légendes, se rapproche du Gratia Dei, du Miette et du Carondelet. La seconde, avec son énergie de modelé, sa plénitude, son accentuation des formes et sa plus grande dimension, est une œuvre de transition. Elle

1. Quicherat, *Histoire du costume*, 1re édit., p. 336.

rappelle par les deux points des légendes, les premières médailles de notre artiste ; par les petits trèfles aigus et les petits triangles séparatifs, elle se rapproche des œuvres postérieures, du Robert Briçonnet par exemple, dont la légende a d'ailleurs même importance relative et mêmes lettres, et dont l'aspect général est le même. Comparez surtout le profil de Marie et celui de Robert : même façon de présenter le visage, mêmes lèvres légèrement boudeuses, même enchassement de l'œil, même façon d'exprimer le poli de la joue, l'aile du nez, la proéminence du menton.

Ces deux médailles de Maximilien et de Marie — les plus belles effigies princières jusqu'alors produites dans les Flandres et les pays du Nord — méritaient à tous points de vue de devenir célèbres ; elles le devinrent en effet, en Allemagne surtout. D'ailleurs, c'étaient là d'excellents modèles, antérieurs aux médailles allemandes de la belle époque, et où s'affirmaient justement les qualités d'ampleur, de sobriété, de distinction qui font le plus souvent défaut aux artistes allemands. N'est-ce point là de beaucoup la plus belle effigie modelée de la jeunesse de Maximilien, et l'un des seuls portraits authentiques de Marie, puisque tous les portraits gravés de cette princesse procèdent uniquement de deux ou trois types ?

La première médaille fut beaucoup moins répandue que l'autre, et elle est restée la plus rare [1]. Elle

1. Le plus bel exemplaire que je connaisse est celui du Cabinet impérial de Vienne. J'ai pu le faire reproduire grâce à l'obligeance de M. F. Kenner, qui a bien voulu m'en faire adresser un excellent moulage et qui voudra bien trouver ici l'expression de ma reconnaissance.

a été reproduite au XVIe siècle en taille douce et sur bois, mais avec des variantes.

Quant à la seconde, elle a donné naissance en Allemagne à une multitude d'imitations frappées. La première d'entre elles, exécutée au commencement du XVIe siècle, porte la date de 1479[1]. C'est la plus semblable à l'original ; mais cette ressemblance même ne sert, malgré la finesse des détails, qu'à mieux faire ressortir l'infériorité de style du graveur allemand. Il existe de cette première imitation une variété où, la légende du revers restant la même, le graveur a substitué, à la Marie de Bourgogne de Candida, une Marie en hennin surmonté d'un long voile.

Je m'en tiens à ces seules imitations ; je ne veux point parler des copies postérieures, qui sont trop peu artistiques. Toutes ces imitations sont frappées, et diffèrent de l'original coulé, par la date et les inscriptions du champ, par le double grènetis qui encadre la légende, par la plus petite dimension des lettres et leur forme différente, par la recherche des petits détails, par les changements opérés dans le costume de Marie, enfin par l'alourdissement général et l'avilissement de la forme.

Pinchart a prétendu que non seulement ces deux médailles de Candida sont flamandes et de la même main, mais encore qu'elles ont été exécutées en vue du même évènement. Qu'elles aient été faites en même temps, cela est peu vraisemblable, *a priori* ; mais il y a entre ces portraits des différences de phy-

1. Van Mieris, t. I. p. 152. — *Mémoires de Philippe de Commines*, édit. Chantelauze, p. 367. — *Uebersicht des Kunsthistorischen Sammlungen der Allerhöchsten Kaiserhauses*, Vienne, 1891, p. 25 et 26.

sionomie qui ne laissent subsister aucun doute. Dans notre seconde pièce, les traits de Maximilien sont accentués et vieillis, et Marie a pris un sensible embonpoint. Selon nous, la première de ces médailles a été exécutée à l'occasion du mariage de Maximilien et de Marie célébré le 19 août 1477, et a donné lieu au payement du 10 octobre de la même année[1]. Quant à l'autre, elle date de la mort de Marie (27 mars 1482), ou plutôt de l'année 1479, dans le courant de laquelle fut livrée la bataille de Guinegate, victoire plus retentissante que décisive, mais en tout cas, premier grand succès personnel de Maximilien. En effet, non seulement l'archiduc a, sur cette pièce, le même costume que J. de la Gruthuse sur celle de 1479 ; mais, chose plus notable encore, toutes les copies dont nous venons de parler (et quelques-unes paraissent avoir été frappées par l'ordre même de Maximilien) portent uniformément cette date de 1479.

IV.

JEAN CARONDELET ET MARGUERITE DE CHASSEY

: IOHANNES CARONDELE | TVS PRAES BURGVND : Buste de Jean Carondelet, à droite ; vêtu d'un pourpoint[2] dont le col droit dépasse légèrement celui de la robe ; coiffé d'un bonnet terminé au sommet par une ganse, enfoncé sur la tête de façon à cacher presque toute l'oreille et à ne laisser apparaître que le bas de la chevelure. Sous la tranche de l'épaule, 1479.

1. Voir ci-dessus, pp. 21-23.
2. Quicherat, *loc. cit.*, pp. 341-342.

℞. MARGARITA DE CHASSE. Buste de Marguerite de Chassey, à droite; vêtue d'une robe largement décolletée, et coiffée d'un *hennin* dont le voile tombe sur les épaules.

Cabinet de France, bronze; diamètre, 48 millimètres 1/2. — *Trés. de num.*, France, 1re partie, pl. XLVIII, 3. — Van Mieris, *loc. cit.*, pp. 203-204. — *Magasin pittoresque*, 1851, p. 403. — Pinchart, *loc. cit.*, p. 3. — Armand, t. II, p. 86, nº 10.

Cet exemplaire a été complètement ciselé; mais ce n'est pas là une exception, le ciseleur s'est acharné sur tous les autres exemplaires que nous connaissons et leur a fait subir des détériorations semblables; l'effigie de Marguerite a été particulièrement maltraitée.

Le diamètre de cette pièce est sensiblement égal à celui du Palomar et à celui de la deuxième médaille de Maximilien et de Marie. Les deux points séparatifs du commencement de la légende (particularité si rare sur les médailles de la Renaissance) font ressembler le Carondelet au Gratia Dei, au Miette, tous les deux signés, et aussi aux médailles de Maximilien et de Marie.

D'excellentes biographies de Jean Carondelet et de Marguerite de Chassey publiées, dans la *Biographie nationale belge*, par M. Gachard, et par M. Castan dans la *Grande encyclopédie*[1] nous dispensent d'insister sur les détails de la vie de ces deux personnages; il suffira de rappeler les faits principaux. Jean Carondelet, seigneur de Champvans et de Solre,

1. Cf. R. de Lurion, *Nobiliaire de la Franche-Comté*. — *Inventaire sommaire des Archives du Nord*, t. II, p. 229; t. IV, pp. 241, 270, 272. — Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, pp. 346, 361, 378.

chancelier de Bourgogne, naquit à Dôle en 1429 et servit tous les souverains des Pays-Bas, depuis Philippe le Bon jusqu'à Philippe le Beau, qui lui enleva, vers 1496, la charge de chancelier de Bourgogne. Le titre de président de Bourgogne qu'il porte sur la médaille lui avait été conféré par Maximilien et Marie dans plusieurs lettres patentes des années 1478 et 1479. C'est en 1466 qu'il avait épousé cette courageuse Marguerite de Chassey dont on voit le portrait sur notre médaille, et qui lui sauva la vie en 1488 au milieu d'un soulèvement de la populace gantoise. « Carondelet, dit M. Gachard, fut jurisconsulte profond, magistrat intègre, négociateur habile, ministre actif et ferme. » Il mourut à Malines le 2 mars 1501 ; son corps fut transporté dans l'église collégiale de Dôle. Sa femme, décédée le 30 mai 1511, fut enterrée à côté de lui et sous le même mausolée.

V.

JEAN DE LA GRUTHUSE ET JEAN MIETTE

(Planche VII, n° 6.)

IOHANNES DE GRVTHVSA | CASTELLANVS INSVLARVM. Buste de Jean de la Gruthuse, à droite ; vêtu d'un pourpoint ouvert en pointe et lacé sur la poitrine, et, par dessus, d'une robe à revers, avec chaîne au cou. Il est coiffé d'un petit bonnet enfoncé droit sur la tête et dont le bord est coquettement relevé par derrière ; les cheveux sont longs, coupés droit sur le front, tombant jusque sur les yeux et descendant sur la nuque. Derrière la tête, un grand

A ; sous la tranche du buste, deux A inscrits dans les boucles d'une cordelière de saint François [1] disposée en forme de lacs d'amour.

R. ·: iehan : miette: Buste de Jean Miette, à droite ; vêtu, comme Jean de la Gruthuse, d'un pourpoint lacé sur la poitrine et d'une robe à revers [2] ; coiffé d'un bonnet rond plissé au sommet et surmonté d'une courte ganse. Les cheveux mi-longs tombent sur le front, laissent apparaître une partie de l'oreille et forment touffe sur la nuque. Derrière le buste, le mot INS | VLIS coupé en deux par une tour, sur la base de laquelle on lit : CARCER | CANDIDE, et plus bas : 1419. Sous la tranche du buste : CVSTOS.

Candida latinise habituellement le nom de ses personnages ; pour le revers de Miette, il a employé la langue courante, et c'est probablement pour cela qu'il s'est servi aussi des caractères vulgaires, des caractères gothiques.

Musée de Berlin, bronze, 52 millimètres.

Le Musée de Bruxelles possède aussi un exemplaire complet, mais très médiocre, de cette pièce rarissime. L'exemplaire du Cabinet de France est malheureusement incomplet ; il ne porte que l'effigie de Jean Miette, celle qui nous a servi pour notre dessin ainsi que pour la pl. VII ; il mesure 53 millimètres de diamètre.

1. Le père et la mère de Jean de la Gruthuse, très dévots à saint François d'Assise, fondèrent en 1469, à Bruges, un couvent pour les sœurs Colettes, et leur firent bâtir aussi une église dont les autels furent bénis le 31 août 1477 en présence de Maximilien et de Marie, et de Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire.

2. Cette robe dite « à collet renversé » était encore de mode en 1491-1492. (*Archives nat.*, K K. 72.)

Van Mieris, I, 167. — Van Hende, *Numismatique lilloise*, pp. 203 et 204. — Pinchart, pp. 2 et 3. — Armand, II, pp. 87 et 88. — Friedlaender, *Jahrbuch der Königlich preussischen Kunstsammlungen*, 1882, pp. 32 à 33. — A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, pl. XIII, pp. 465, 466, 476.

Nous avons déjà cherché à expliquer les types de cette médaille. Nous y avons vu, d'un côté, le portrait du châtelain de Lille ou plutôt du « capitaine du château de Lille », titre qu'il ne faut pas confondre avec celui du châtelain féodal, héréditaire, déjà mis à l'écart au point de vue militaire, administratif et judiciaire.

Les quelques indications que nous allons donner sur Jean de la Gruthuse, concernant l'époque où fut modelée la médaille et celle où il passa au parti français, pourront être complétées, en ce qui concerne les autres périodes de la vie de ce personnage, par les renseignements que l'on trouvera dans la *Biographie nationale belge* et dans l'étude consacrée par Van Praët à Louis de Bruges[1].

Nous l'avons déjà dit, Jean de la Gruthuse eut pour père Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuse, aussi célèbre par sa collection de manuscrits, son amour des lettres et des arts que par sa naissance, ses richesses, son dévouement au pays, et le rôle important qu'il joua dans la politique et dans la guerre.

1. Cf. Godefroy, *loc. cit.*, pp. 346, 348. — *Le Jouvencel*, par Jean de Bueil, édit. Lecestre, t. I, pp. CCCXXIV, CCCXXV. — *Chronique de Jean d'Auton*, édit. de Maulde, t. II, p. 13. — *Mémoires d'Ol. de la Marche*, édit. de la Soc. de l'hist. de Fr., t. III, pp. 256-257 ; t. IV, p. 149. — *Commynes*, édit. Chantelauze, etc.

Jean de la Gruthuse comptait lui-même parmi les seigneurs de Flandre les plus richement dotés et les plus titrés, les plus influents aussi dans les conseils de Marie et de Maximilien.

En 1479, l'année même de la médaille, le 7 août, avant la bataille de Guinegate où il allait être pris par les Français, Jean de la Gruthuse fut créé chevalier par Maximilien ; cette dignité est peut-être rappelée par la chaîne qui figure à son cou sur notre pièce.

Louis XI fit « pratiquer » son prisonnier dans la prison même, et dès lors commença à le gagner ; puis il le pensionna. Jean de la Gruthuse, rendu à la liberté, devint un des tenants de la politique et de l'influence françaises dans les Flandres, jusqu'au moment où il passa ostensiblement au service du roi de France, qui le combla d'honneurs et de dignités. Il mourut en 1512, à Abbeville, avec les titres de « chevalier de l'Ordre, gouverneur et lieutenant général du Roy ès pays de Picardie, etc., capitaine de cent hommes d'armes [1] ».

En 1483, Jean fut appelé, malgré sa volte-face, à ratifier, comme noble de Flandre et au nom de Maximilien son souverain naturel, le traité d'Arras. Il est dit dans ce document « conseiller et chambellan du duc d'Autriche, grand veneur de Flandre et *capitaine du Chastel de Lille* » [2]. L'année suivante Jean de la Gruthuse fut nommé par les Gantois capitaine militaire

1. Epitaphe de Jean de la Gruthuse. Voir A. Heiss, *Rev. num* , 1890, p. 466. — Cf. Van Praët *loc. cit.*

2. Van Praët a cru, à tort, que c'était à l'occasion de ce traité que notre médaille avait été exécutée.

de Lille, Douai et Orchies, afin de maintenir ces trois villes dans le parti des Etats de Flandre qui réclamaient la tutelle des enfants de Maximilien. Puis, il fut député pour réclamer le secours de la France en faveur des Etats ; il livra alors la citadelle de Lille. La désertion était complète ; aussi, le 11 juillet 1485, fut-il condamné à payer 300.000 écus pour avoir soutenu la sédition des Gantois, réprimée par Maximilien. La même année, son père était jeté en prison, et il était remplacé lui-même comme gouverneur de Lille par Baudoin de Lannoy, qui prêtait serment à la ville de Lille le 18 août 1485[1].

Depuis Van Mieris, on a généralement interprété par « Arma armis arcenda » les trois A du champ de la médaille de Jean de la Gruthuse ; mais la dimension inégale de ces lettres et leur disposition semblent, du premier coup, infirmer cette hypothèse. Ne pourrait-on pas supposer que les deux A inscrits dans les boucles de la cordelière désignent les Van der Aa, dits de Bruges, seigneurs de la Gruthuse, aux titres et armes desquels Jean de la Gruthuse avait succédé ? Et le grand A du champ ne serait-il pas tout simplement l'initiale du nom de sa première femme, Marie d'Auxy, qu'il avait épousée cette année même ?

Il nous a été impossible de rien découvrir sur Jean Miette. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il appartenait probablement à la même famille que Jean Miette, charpentier assermenté de la ville de Lille, qui vivait à la fin du XIVe siècle et au commen-

1. Van Hende, *loc. cit.*, pp. 203 à 204.

cement du xve et qui exécuta, ainsi que plus tard Jacques Miette, divers travaux à la halle de Lille[1]. Peut-être notre Jean Miette était-il proche parent d'un certain Guillaume Miette, médecin ordinaire du roi en 1490[2], et qui avait déjà reçu, à ce titre, de 1487 à 1488, divers dons extraordinaires, parmi lesquels un cadeau spécial « pour habiller de neuf » son fils « le petit Pierre Myecte[3] ». Au milieu du xve siècle, on trouve un Miette, fils de Me Hugues Miette, avocat au Parlement, qui est qualifié seigneur de Boisrault et de Talonville au baillage d'Amiens et qui porte ce prénom de Jean que portèrent aussi et le maître charpentier du commencement du xve siècle, et le gardien de la prison de Lille[4].

VII.

NICOLAS RUTER

(Planche VI, n° 3.)

NICOLAVS RVTER MAXIMILIANI SECRETARIVS. Grènetis autour de la légende. Buste de Nicolas Ruter, à droite; coiffé d'un bonnet surmonté d'un petit cordon et légèrement retroussé par derrière; les cheveux courts sur le front et longs sur la nuque; l'oreille complètement dégagée. Il est vêtu

1. Demay, *Sceaux de Flandres*, n° 4795. — J. Houdoy, *La halle échevinale de Lille, 1235-1664*, Lille, 1870, in-8°, pp. 41, 46, 47.

2. Godefroy, *loc. cit.*, p. 609.

3. Archives nationales, K K. 70, fol. 318, 321.

4. Bibl. nationale, *Cab. d'Hozier*, 6283. — Ce nom de Miette se rencontre fréquemment en Picardie et dans les Flandres; voir : *Inventaire sommaire des archives du Nord*, t. II, p. 207. — Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, p. 332. — *Actes de François I*, année 1533. — Cabinet des titres à la Bibl. nat., *pièces originales*, n° 1962.

d'une robe à col bas et droit, et d'un surcot dont le col dépasse celui de la robe.

℟. Couronne entre deux grènetis, et, au milieu du champ, l'inscription suivante : INGENI | VM PIETAS | ET | FIDES. Cette disposition de revers se rencontre fréquemment sur les monnaies romaines, et notamment sur les grands bronzes d'Hadrien.

Musée royal de Bruxelles, bronze ; diamètre, 51 millimètres(?). Van Mieris, t. I, p. 424. — Pinchart, *loc. cit.*, p. 3 et 4. — Armand, t. II, p. 81, n° 6.

Il importe de comparer le costume de Ruter avec celui de Jean Carondelet et de Pierre de Courthardi ; pour la tranche du buste, le retroussis du bonnet, il faut voir la médaille de Palomar et celle de Jean de la Gruthuse. En ce qui concerne le revers, la couronne est identique à celle du Palomar et à celle de l'Antonio Gratia Dei ; l'inscription doit être rapprochée de celles du Pierre de Sacierges, du Pierre de Courthardi et des Robert Briçonnet.

Nicolas Ruter ou de Ruter naquit près de Remich dans le Luxembourg. Il servit successivement Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Marie et Maximilien, et Philippe le Beau, dont il fut ambassadeur en 1501. Grâce à eux, il obtint de grands honneurs ainsi que beaucoup de charges civiles et ecclésiastiques, à Louvain, à Haarlem, Cambrai, Deventer, Bruges, Termonde et Lierre. Il fut prévôt de l'église Saint-Pierre à Louvain, et par suite chancelier de l'université de cette ville. Etant devenu évêque d'Arras, Ruter fonda à Louvain le collège d'Arras, et mourut à Malines le

19 novembre 1509. C'est en 1478[1] et non en 1480, comme le disent Pinchart et Armand, que Ruter fut nommé premier secrétaire, et c'est entre 1478 et le départ, pour la France, de son collègue Jean de Candida, comme lui secrétaire du duc et de la duchesse, que fut modelée notre médaille, exécutée vraisemblablement peu de temps avant le départ de Candida, et probablement vers 1482.

VIII.

PIERRE DE COURTHARDI

PETRVS CORTHARDVS REGIVS ADVOCATVS, grènetis autour de la légende. Buste de Pierre de Courthardi, à droite ; coiffé d'un bonnet rond avec pli vertical au milieu, deux dépressions horizontales vers le haut, et petit cordon dépassant légèrement le sommet ; les cheveux, coupés court sur le front, couvrent complètement l'oreille et tombent sur la nuque. Ce personnage est vêtu d'une robe à collet droit et court que dépasse le col du surcot. Costume et bonnet sont semblables à ceux de Robert Briçonnet, président des enquêtes, de Pierre de Sacierges, de Guillaume des Perriers, et aussi de Ruter et de Carondelet.

℟. Inscription en cinq lignes : ARS | VIRTVS | ET | INGENIVM. Grènetis autour du champ.

Cabinet de France, bronze; surmoulé ancien un peu flou, mais non retouché, provenant de l'ancienne collection Montigny. Diamètre, 55 millimètres.

Jacques de Bie, *La France métallique*, p. 201, III. —

1. Archives du Nord, B. 2116 (*Inventaire sommaire*, t. IV, p. 254-255).

Trésor de numismatique, médailles françaises, 1re partie, pl. LIV, 1, et p. 44. — Armand, *loc. cit.*, t. II, p. 86, n° 11. — A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, pl. XIII, n° 1, et pp. 463-464, 477.

Pour la légende du droit sans signes séparatifs entre les mots, cette pièce ressemble au Ruter ; pour la disposition de l'inscription du revers, elle doit être rapprochée du revers du même Ruter et de ceux de Pierre de Sacierges et de Robert Briçonnet.

L'éditeur du XXe volume des *Ordonnances* déclare « n'avoir pu rien découvrir sur P. de Cohardy que son blason [1] ». Voici pourtant quelques renseignements, dont plusieurs inédits.

Ce personnage a signé *Pierre de Courthardi* une lettre autographe adressée au roi [2], au sujet des affaires de Flandres ; mais on trouve également son nom écrit : Courhardy, Couthardy, Courthardy, Cohardy, Cottardi, Cothardy [3].

Notre Pierre de Courthardi était originaire du Maine, et appartenait à la même famille que Séguin de Cohardy, physicien de la reine de Sicile, en 1448, et nommé médecin public de la ville d'Angers le 25 octobre 1454 [4]. Il était le neveu de Jean de Courthardy (alias Couhardi), aumônier de la même reine, mort en 1469 et enterré à Saint-Julien du Mans [5].

Le 6 novembre 1467, Pierre de Courthardi, « licen-

1. *Ordonnances*, t. XX, p. 627.
2. Bibl. nat. ms. fr. 3081, fol. 19.
3. *Ordonnances*, t. XX, pp. 6, 22, 248.
4. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 50 ; *Ext. des comptes et mémoriaux du roi René*, p. 33, note 1.
5. Bibl. nationale, Cab. d'Hozier, 2893, et Coll. Gaignières Pe 1 h fol. 13. — Lecoy de la Marche, *Extraits...*, p. 313.

cié en loix, » donne sa procuration pour le règlement d'affaires de famille. Il devient ensuite juge ordinaire du Maine, président du Conseil de Charles d'Anjou et garde des sceaux de sa justice. Ce fut lui, paraît-il, qui porta le dernier comte du Maine à disposer de ses biens au profit de Louis XI.

Il fut ensuite conseiller du roi, car son nom figure souvent au bas des ordonnances [1], puis il fut nommé avocat général au parlement (*advocatus regius*). Il avait déjà été promu à cette fonction quand il fut chargé, le 18 mai 1488, d'interjeter appel d'un monitoire décerné par le pape contre les Flamands, sujets du roi [2]. En 1491, il fut envoyé avec Jean Roux de Visques en ambassade à Milan, par lettres de commission datées du 1er décembre [3] ; les négociations furent menées vivement, et la ligue avec Milan était renouvelée le 24 janvier 1492.

Le 20 juillet 1493, à Melun, Charles VIII donnait des lettres « en faveur de son amé et féal conseiller et avocat laïc en la cour du parlement de Paris, maître Pierre de Courthardi », juge ordinaire du Maine depuis environ 24 ans, pour lui accorder le droit d'exercer ces dernières fonctions conjointement avec son fils Pierre, leurs vies durant. Celui-ci, âgé de 20 ans, était dispensé, pour deux ans, de la prestation du serment « afin qu'il pût achever ses études au pays d'Italie où il était [4] ».

1. *Ordonnances*, t. XIX, p. 699 ; t. XX, p. 671, 699, 621 ; t. XXI, p. 22, 248. — Cf. Valois, *Le Conseil du roi et le Grand conseil*, p. 22. — de Maulde, *Pierre de Rohan*, p. 97.

2. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 577 et suiv.

3. Bibl. nat., ms. lat. 10133, fol. 473, r°, cité par Delaborde, *L'Expédition de Charles VIII*, p. 225.

4. Bibl. nat., Cab. d'Hozier, 2893.

Les qualités et les services de Pierre de Courthardi furent très appréciés par le roi ; aussi fut-il nommé premier président du parlement de Paris (juillet 1497), alors qu'il n'était que second avocat général et en dehors de la liste de présentation dressée par le Parlement lui-même.

Pierre de Courthardi, prenant la parole dans une audience solennelle de ce parlement, le 17 mai 1498, déplorait, dans un langage plein d'indépendance et d'élévation, la multiplication des procès et adressait au roi les plus sages conseils [1].

Ce magistrat, zélé pour l'administration de la justice et le bien de l'Etat, mourut en 1505 et fut enterré à Chemiré-le-Gaudin, ainsi qu'en fait foi son épitaphe, que nous croyons inédite et dont une copie est restée au Cabinet des titres [2]. Elle est ainsi conçue :

« Me Pierre de Courthardi, sgr dud. lieu, de Viré, Brullon et Bellefille, coner et premier président du parlement de France, lequel a trépassé à Paris le 25 octobre 1505 et son corps aporté en ce lieu à Chemiré-le-Gaudin. »

P. de Courthardi doit être compté parmi les amateurs manceaux les plus passionnés pour les choses d'Italie. Il fait modeler son effigie par Candida, et il est si grand admirateur de la littérature et de l'éducation italienne, qu'il ne trouve rien de mieux pour son fils que de l'envoyer « achever ses études au pays d'Italie ».

1. Archives nat., X1a 1504, cité par *Ymbert de Batarnay*, p. 214. — Cf. P. Lacroix, *Louis XII et Anne de Bretagne*, p. 72.

2. Cab. d'Hozier, 2893,

L'élévation inattendue de ce protecteur des lettres à la charge de premier président fut accueillie avec joie par tous les humanistes. Guillaume de la Mare s'en réjouit comme d'un succès personnel, et s'empresse d'annoncer cette bonne nouvelle à son ami Fauste Andrelin, le poète lauréat. Celui-ci compose aussitôt son « Carmen de Parrhisiae urbis congratulatione in Petri Coardi primi Franciae presidis electione ». Voilà leur vrai protecteur à tous les deux. Maître Fauste Andrelin lui dédie, comme à son vrai Mécène, « Mecœnati suo », un volume de pièces variées, et Guillaume de la Mare (36e lettre) l'appelle, avec emphase : « Curarum nostrarum portus atque lenimen unicum. »

IX.

GUILLAUME DES PERRIERS

(Planche XII, n° 12.)

GVILLERMVS - DE - PERERIIS ❦ AVDITOR - ROTE. Buste de Guillaume des Perriers, à gauche, vêtu d'une robe à collet droit peu montant ; cheveux courts ; coiffé d'un bonnet sans retroussis, couvrant la plus grande partie de l'oreille, avec deux légers plis horizontaux vers le haut et un bout de cordon au sommet. La robe et le bonnet sont semblables à ceux que portent Robert Briçonnet, comme président aux enquêtes, et Pierre de Sacierges.

℟. GLORIA - DEO - PATRI - ET - FIL - ET - SP - S -. Ecu à trois poiriers arrachés (armes parlantes).

Cabinet de France, bronze ; diamètre, 58 millimètres.

A. Armand, *Les médailleurs italiens*, t. II, p, 87, n° 14. — A. Heiss, *Revue numismatique*, 1890, pl. XV, n° 1, et pp. 467-468, 477.

L'exemplaire du Cabinet de France a été habilement ciselé ; ce travail de ciselure n'en donne pas moins à la pièce une certaine sècheresse qu'elle n'avait sûrement pas dans l'original. Le style de cette médaille la relie à celles des deux personnages que nous venons d'indiquer ; à 1 millimètre 1/2 près, elles ont le même diamètre, et entre les mots se voient les mêmes points séparatifs. Il faut également comparer, malgré la grande différence de module, cette pièce avec le Nicolas Maugras, aussi bien pour la physionomie du personnage que pour la façon de traiter l'écusson du revers.

Guillaume des Perriers est figuré très âgé sur la médaille de Candida ; il représenta, en effet, pendant de très longues années la France au tribunal de la Rote, la Cour suprême des Etats romains. Il y exerçait les fonctions d'auditeur, qui sont indiquées sur notre médaille. Ainsi que nous l'apprend un sceau de 1479 [1], Guillaume des Perriers était docteur en droit, et il possédait déjà, à cette date, le titre « d'auditeur au Sacré palais apostolique ». Il officia solennellement le premier jour des obsèques de Sixte IV, en 1484 [2], et prononça un discours solennel à l'occasion de la

1. Demay, *Sceaux de la Flandre*, t. II, n° 5770.
2. *Jacobi Volateranni*, *Diarum romanum*, dans Muratori, t. XXXII, 200c.

réunion du conclave[1] ; depuis, on le trouve fréquemment mentionné dans Burchard[2]. En 1499, son ancienneté le fit nommer doyen du tribunal de la Rote. Il mourut à Rome le 17 novembre 1500, et fut enterré le lendemain à Sainte-Marie-du-Peuple, où ses obsèques solennelles eurent lieu le 1er décembre en présence des cardinaux Alexandrin et de Sienne, ses exécuteurs testamentaires. Ce prélat signala par plusieurs fondations son séjour dans la Ville éternelle, entre autres, par celles d'autels à Saint-Laurent-hors-les-murs et dans la basilique de Saint-Paul.

Nous avons déjà montré que les occasions ne durent pas lui manquer de se rencontrer pendant le cours de sa longue existence, avec le médailleur Jean de Candida, soit à Rome, soit en France ; mais il nous est impossible d'indiquer pour quelle circonstance notre pièce a été exécutée.

X.

PIERRE DE SACIERGES

(Planche XII, nº 11.)

PETRVS EPYSCOPVS LVXIONENSIS, filet autour de la légende. Buste de Pierre de Sacierges, à droite ; au dessous : SACIERGES. Bien que ce personnage porte le titre d'évêque, son cos-

1. *Sermo habitus Rome... super electione futuri pontificis anno 1484 die Jovis XXVI Augusti*, Rome, Planuck, in-4º de 4 feuillets.

2. *Diarium*, édit. Thuasne, t. I pp. 21, 25, 352, 419 ; t. II, pp. 96, 349, 376, 538, 550, 670 ; t. III, pp. 15, 32, 85, 87.

tume est celui d'un magistrat, semblable en tout à celui que portent Robert Briçonnet, président des enquêtes, et Guillaume des Perriers, auditeur de la Rote. Ce costume n'a rien de commun avec celui des évêques et des archevêques de ce temps-là, les Nicolas Maugras, évêque d'Uzès, les Robert Briçonnet, archevêque de Reims, les Julien et les Clément de la Rovère. Sur notre médaille, la robe à petit collet droit a remplacé le rochet ; les cheveux, courts sur le front, sont mi-longs sur la nuque et cachent l'oreille ; le bonnet est très enfoncé sur la tête, avec un léger pli au milieu, deux petites dépressions dans le haut et un bout de cordon au sommet.

℟. Dans le champ, entourée d'un filet, une inscription en cinq lignes : DO | MAT | OMNIA | VIRITVS.

Cabinet de France, argent ; diamètre, 58 millimètres 1/2.

Trésor de numismatique, 1e partie, pl. LI, n° 8 et p. 41. — Heiss, *Rev. num.*, 1890, pl. XIV, 3, et pp. 470, 476 et 477. — Armand, *loc. cit.*, p. 144, n° 25.

Cet exemplaire, le seul publié jusqu'à présent, est gondolé et entièrement repris par le ciseleur ; le modelé de la figure et du cou ainsi que les lettres du droit ont particulièrement souffert de ces retouches.

Pierre Sacierges ou de Sacierges, issu d'une famille noble du Haut-Poitou, fils d'Etienne et de Jeanne Reynaud de la Morinière, docteur en tous droits, fut un de ces légistes amis des arts et des lettres, qui jouèrent dans l'Etat les rôles les plus

actifs et occupèrent les postes les plus importants à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. Il sut, par ses talents, conserver son crédit sous trois règnes. Ce crédit parut même si extraordinaire, à son origine, qu'on prétendit[1], pour l'expliquer, que Sacierges, étant greffier dans le procès intenté à l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, avait livré à Louis XI des pièces établissant le meurtre du duc de Guyenne. Voici les principales étapes et les faits les plus importants de la vie de notre personnage[2].

Dès 1470, il est secrétaire du duc de Guyenne. En 1472, il est au service de Louis XI et contresigne plusieurs lettres de ce roi[3]. En 1475, il est notaire-secrétaire du roi, procureur au Grand Conseil, juge-mage et lieutenant natif du pays de Quercy. En 1483, il interjette appel, comme procureur du roi de France, de la nomination par le pape, au mépris des droits de la couronne, d'un évêque au siège de Tournai[4]. A l'avènement de Charles VIII, en 1483, nous le trouvons conseiller au parlement et membre du Conseil de régence. Il est reçu le 8 mai 1484 en l'office de maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel[5], et à partir de cette année, il siège très fréquemment au Con-

1. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, année 1472.

2. *Ordonnances*, t. XIX, pp. 202, note A, 289, 353, 371, 543, 546, 677, 681, 698 ; t. XX, pp. 258, 286 ; t. XXI, p. 57.—J. d'Auton, *Chronique de Louis XII*, édit. de Maulde, t. I, p. 166, note. — *Gallia Christiana*, t. II, p. 1411. — Bibl. nat. *Titres orig.*, Sacierges.

3. *Lettres de Louis XI*, édit. Vaesen et Charavay, t. IV, pp. 311, 316.

4. Pélicier, *Le gouvernement de la dame de Beaujeu*, Chartres, 1882, in-8°, pp. 188-189. — Cf. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 397.

5. Valois, *Le Conseil du roi et le Grand Conseil pendant la première année du règne de Charles VIII*, pp. 10-11, 21.

seil[1]. Au mois de juillet 1489, il est chargé de négocier la paix de Francfort et concourt à la rédaction de ce traité[2]. L'année suivante, il est envoyé en ambassade auprès de Maximilien[3]. Dans le tome XX des *Ordonnances* (p. 258), sous la date du 28 décembre 1490, il est dit « nostre advocat en parlement » ; quelques pages après (p. 286), il porte le titre de « esleu évesque de Luçon, avril 1491 ». Commis le 13 juillet 1498 à la présidence du Grand Conseil en l'absence du chancelier, il fut nommé, le 11 novembre de l'année suivante, chancelier de Milan et président du sénat[4], bien que maintenu dans ses gages du Grand Conseil, où il ne fut remplacé que le 4 septembre 1501. Le 10 juillet 1500, il avait reçu de riches donations sur les biens confisqués dans le Milanais[5]. De 1511 à 1512, il assista aux sessions du concile de Pise où il joua un rôle important[6]. Il mourut le 9 septembre 1514 et fut enterré dans la chapelle du collège de Saint-Géléasis, qu'il avait fondé à Poitiers.

Pierre de Sacierges ne jouit pas sans contestations du titre d'évêque qui lui est attribué sur la médaille[7]. Elevé à ce siège par le roi et le pape, après la mort

1. Bernier, *Séances du Conseil de Charles VIII, 1484*. Coll. des doc. inédits, *passim*. — Baluze, *Miscellanea*, I, pp. 365 et 366.

2. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, pp. 80, 82. — Pélicier, *loc. cit.*, 164.

3. Pélicier, *loc. cit.*, p. 169. — Cf. Godefroy, *loc. cit.*, p. 70.

4. A. de Boislisle, *Etienne de Vesc*, Annuaire de la Société de l'hist. de France, 1873, p. 283.

5. L.-G. Pélicier, *Documents pour l'hist. de la domination fr. dans le Milanais*, 1891, in-8°, p. 35.

6. P. Lacroix, *Louis XII et Anne de Bretagne*, p. 547.

7. *Gallia Christiana*, t. II. p. 1411. — A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré, *Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, Fontenay-le-Comte et Paris, 1847, 2 vol. in-8°, t. I, p. 157 à 182. — L'abbé du Tressay, *Hist. des moines et des évêques de Luçon*. Paris, Lecoffre, 3 vol. in-8°, 1869, t. II, pp. 28, 40.

de Nicolas Bontaud arrivée le 27 décembre 1490, il eut à lutter contre Mathurin de Dercé nommé par le chapitre dès les premiers jours de 1491. De guerre lasse, l'élu du chapitre consentit enfin à transiger ; par acte du 19 novembre 1494, P. de Sacierges garda le titre d'évêque et céda une partie des domaines de l'évêché. Cet acte fut confirmé par le parlement de Paris et finalement par la cour de Rome (kalendes de février 1495). Le chapitre essaya malgré tout de résister encore, mais la résistance était dès lors impossible. C'est vers cette époque, c'est-à-dire entre la nomination et le triomphe définitif, que fut exécutée notre médaille. Pierre de Sacierges cumulait places et bénéfices ; il fut à la fois maître des requêtes, évêque de Luçon, sous-doyen de Saint-Hilaire-le-Grand, chanoine de l'église cathédrale de Poitiers, abbé de Notre-Dame-la-Grande, etc. Il acquit ainsi une fortune énorme qu'il employa surtout en munificences et en constructions. Dans la seule ville de Poitiers, il édifia l'hôtel du sous-doyen de Saint-Hilaire, la maison abbatiale de Notre-Dame-la-Grande et le collège de Géléasis. Benjamin Fillon signale[1] « parmi les monuments céramiques les plus curieux des débuts de la Renaissance que renferme le Poitou », le beau pavé de la chapelle du château de Bourg-Archambaud, sur lequel figurent, entre autres ornements, les armes de Pierre de Sacierges et sa devise : *Domat omnia virtus*. Son goût pour les lettres faisait rechercher ses suffrages et son patronage par les humanistes, qui célébraient ses louanges, comme

1. *Poitou et Vendée*, à l'art. *Céramique poitevine*, p. 11.

Claude de Seyssel et Jean de Saint-Gelais ; ou bien lui offraient leurs ouvrages, comme Pierre Jacques de Vitry (probablement le Jacques de Vitry de la médaille de Jéronyme Henry), qui lui dédia un poème dans lequel il chante la délivrance de Poitiers en 1206[1].

H. de La Tour.

La fin au prochain numéro.

1. *Petri Jacobi Victriacensis, Campanie, de triumphatis... apud Pictones Anglis.* Poitiers, sans date.

CHRONIQUE

MONNAIES INDO-SCYTHES

On sait que les rois Indo-Scythes, Kanishka et Houvishka, ont représenté sur leurs monnaies soit des divinités grecques : Selene, Helios, Serapis, Heraklio, Hephaistos, soit des dieux de l'Inde çivaïque : Skanda, Kumâra, Vishâka, ainsi que le Bouddha Câkyamouni, soit surtout des divinités de l'Irân : Mihr, Mao, Atro, Verethraghna, Pharro, Vanaiuti, etc. On n'avait pas encore rencontré le nom d'Ormazd, le dieu suprême de l'Avesta sur les monnaies de ces souverains. Sir A. Cunningham avait, il est vrai, en 1888[1], signalé une pièce de sa collection particulière, portant la légende ΜΑΖΔΟΟΑΝΟ « the interpretation of which (disait le savant anglais) I leave to Zend scholars ». Depuis, cette pièce a été publiée par Cunningham lui-même sur la planche XVII de son mémoire, *Coins of the Kushans or Great Yue-ti*[2]. Il s'agit d'un statère d'or de Kanishka portant H, au droit, la figure du roi en pied avec la légende ordinaire et, au R/., le souverain monté sur un cheval à deux têtes, marchant à droite, avec le mot ΗΟΖΔΟΟΔΠΟ. L'auteur anglais interprète ce mot par *Mazdaonho* « les deux Mazda », ou plutôt les deux principes du bien et du mal, représentés par le cheval à deux têtes et réunis dans Mazda (l'omniscient, un des noms d'Ormazd). Le Dr W. West a proposé *Mazdavano* « les deux puissances réunies dans Mazda ». C'est en effet la vraie lecture, car nous avons les équivalences o = *a* et = *va* dans cet alphabet monétaire. Quant au sens, je pense qu'il s'agit tout simplement d'un adjectif perse *mazdavân* formé avec le suffixe *vân* et qui a le sens de « possesseur de Mazda » ou Mazdéen.

Nous aurions donc là un mot nouveau, équivalent de l'adjectif bien connu, *mazdaiasn* « adorateur de Mazda », mais que l'on ne

1. *Babyl. & Orient. Record*, t. II, p. 44 : *Deities on indo-scythian coins.* — V. *Revue numism.*, 1888, p. 211.

2. *Numism Chronicle*, vol. XII (1892), pl. VII, fig. 5.

trouve que deux siècles plus tard sur les monnaies sassanides. La forme *vano* pour *van* paraît être particulière à l'orthographe indo-scythe, c'est-à-dire touranienne, ainsi qu'en témoignent des mots comme shao, mioro, Oanindao, shaonano, dans lesquels l'*o* final est étranger à la racine même du mot[1]. Resterait à expliquer le cheval à deux têtes que Cunningham et West regardaient comme la représentation du dualisme; il est douteux et contraire, du reste, aux principes religieux de l'Avesta, que cette interprétation soit la vraie. En tous cas, il n'y a suivant moi aucun rapport entre cette figure et la légende qui l'accompagne.

E. Drouin.

*
* *

CARTE GÉOGRAPHIQUE ÉTABLIE POUR L'EXPOSITION DES MONNAIES DE LA GAULE

L'idée première d'une carte géographique servant à l'exposition des monnaies gauloises appartient à Danicourt, amateur éclairé, qui a légué ses riches collections au Musée de la ville de Péronne. Alfred Danicourt avait, en effet, disposé ses monnaies gauloises, en 1881, à l'Exposition rétrospective du métal, sur une carte médaillier d'un mètre carré, présentant environ six cents alvéoles[2]. Mais la carte de Danicourt, établie comme un véritable carton à médailles, présentait de graves inconvénients, dont le principal était de donner des divisions territoriales peu exactes.

Le système du classement géographique est évidemment le meilleur, surtout pour des monnaies, comme celles de la Gaule, dont les légendes fournissent peu de renseignements. L'obscurité qui enveloppe encore la numismatique gauloise est imputable en grande partie aux moyens d'étude employés jusqu'à notre époque. Si beaucoup de pièces, souvent sans inscription, ne peuvent être localisées avec précision, c'est parce que les numismatistes, antérieurs au dernier quart de siècle, ont cru faire avancer la science en se livrant à de multiples conjectures, dont

1. Il n'y a pas à penser à un suffixe *vana* pour *vanah*, car à cette époque ancienne, la forme perse était encore *vanak*.

2. Voy. la figure reproduite dans la *Revue archéologique*, 1886, t. I, p. 71.

la plupart ont perdu maintenant la faveur qui les avait autrefois accueillies. Aujourd'hui, l'avenir de la numismatique gauloise est surtout entre les mains des chercheurs nombreux, souvent si perspicaces et savants, qui enregistrent soigneusement les trouvailles monétaires dont ils peuvent avoir connaissance. Dans un siècle, quand on aura constaté que telle monnaie gauloise a été trouvée cent fois dans une région bien déterminée, la numismatique de la Gaule sera solidement établie et affranchie de l'incertitude décourageante qui fait classer aujourd'hui dans le pays de Sens ou en Picardie, certaines pièces localisées autrefois dans les régions de Châlons-sur-Marne et de Beauvais. En présence de ces tâtonnements, il a paru utile d'exposer un choix important de monnaies gauloises, en se conformant aux indications fournies par les provenances exactement constatées. Une exposition de ce genre donne une impression plus nette aux visiteurs, et on ne peut douter de l'excellence des résultats, tant au point de vue de l'intérêt manifesté par le public, qu'à celui des améliorations apportées au classement des monnaies de la Gaule.

Au premier coup d'œil jeté sur la carte, on saisit des divisions bien nettement tracées, et l'on remarque que le bassin de la Garonne et les côtes de la Méditerranée ont un monnayage exclusivement composé de pièces en argent et en bronze. Les peuples de cette région forment des groupes fort curieux, sans affinité entre eux. A l'Ouest, c'est la série barbare des monnaies des Tarusates, des Elusates et des Sotiates; puis, chez les Tectosages et les Cadurci, les groupes des monnaies « à la croix », dérivées du type de Rhoda, cité de la frontière d'Espagne, placée sous l'influence grecque. Puis encore le monnayage des Longostalètes, avec Narbonne et Béziers, qui se rattache au numéraire celtibérien. Sur la côte, les villes grecques de Marseille et, en remontant la vallée du Rhône, les colonies romaines de et Antibes Nîmes, Cavaillon, Vienne et Lyon.

Le centre de la carte est occupé par le riche monnayage, en trois métaux, des Arvernes, des Lemovices, des Bituriges Cubi et des Eduens, autour desquels gravitent les peuplades moins importantes des Lingons, des Pictons et des Santons. La plupart des monnaies en or dérivent du type grec des *philippi*, mais les pièces en argent et en bronze, émises postérieurement, offrent

des types plus variés qui se rattachent à ceux des monnaies de la République romaine.

La partie comprise entre le nord de la Loire et la Seine est couverte d'un numéraire abondant, où l'or plus ou moins bon domine, avec un type déformé, évidemment sorti de celui des *philippi*, par l'intermédiaire des pièces émises chez les peuples du Centre. A côté de ce curieux monnayage en or, fabriqué par les Aulerques Eburovices, Diablintes et Cénomans, par les Andégaves et les Redons, par les Venètes et les Osismiens, par les Abrincatui et les Baiocasses, il y a des pièces en bas argent, et les intéressantes monnaies en bronze des Lexovii et des Carnutes. Autour du singulier groupe des Parisii, on trouve des espèces variées en or, en argent, en bronze et en potin, chez les Ambiens, les Calètes, les Morins, les Nerviens, les Rèmes, les Suessions et, plus à l'Est, les Aduatuques, les Mediomatrici et les Leuques.

Enfin, en sortant de la Gaule, la vallée du Rhin, l'Helvétie et la vallée du Danube sont semées de monnaies en or et en argent, parmi lesquelles on peut citer les pièces à l'*arc-en-ciel*, dites *Regenbogenschüsselchen*, et les imitations barbares des monnaies de la Macédoine et de quelques villes de la Thrace.

Le soin de dresser cette importante carte a été confié à M. Henri de La Tour, que ses travaux antérieurs désignaient tout naturellement pour cette tâche. Il dut s'astreindre à exécuter lui-même, sur un panneau en soie, le tracé géographique, en se conformant aux données fournies par les atlas allemands et par la carte de M. Aug. Longnon, et en indiquant nettement les fleuves et les divisions territoriales. Les monnaies sont simplement déposées sur la carte dans de petites cases, séparées par de minces fils dorés ; et les noms de peuples sont inscrits sur la carte elle-même.

Ce travail, long et difficile, qui fait le plus grand honneur à M. H. de La Tour, a été accueilli avec une grande faveur par le public qui visite le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, et par les savants qui viennent étudier chaque jour dans cet établissement.

*
* *

Salon de 1895. — Le Salon des Champs-Élysées a réuni cette

année une assez nombreuse série des œuvres de nos médailleurs contemporains.

M F. Vernon, qui a obtenu une médaille de 1re classe, exposait les médailles dont voici l'énumération : Société d'Horticulture de Montmorency, Union des Yachts français, École municipale des Arts du dessin, Suzanne, Ernestine Danjard, Clémence de Vernon, Société américaine de Photographie, Centenaire de la Marseillaise, Cour d'appel.

M. Ch. Pillet, récompensé par une médaille de 3e classe, exposait entre autres le médaillon de Benjamin Chaussemiche, architecte.

Citons encore quelques œuvres des artistes suivants :

Max Bourgeois, médaillon du professeur C. Lenient;

Alphée Dubois, médaille des Écoles nationales de musique ;

J.-C. Chaplain, médailles d'Élie Delaunay, d'Oct. Gréard, de Casimir Périer, de Jos. Bertrand, de Jules Tillaux, de Jeanne-Julia Bartet, d'Emmanuel Bibesco, de la princesse Hélène Bibesco, de Jules Ferry, de Louis Legrand, de J.-Charles Roux, de la comtesse de Vogüé, d'Ulysse Trélat, de Camille Sée, d'Hélène et Anna de Brancovan, et la visite de l'escadre russe à Toulon, 1893.

Georges Lemaire, méd. de Savinien Lapointe;

Henri Dubois, concours national de tir à Lyon, 1894;

Daniel Dupuis, médaillons de Camille-Marie Beurdeley, d'Anne Le Roux, de Pauline Canet, de Gaston Bozérian.

J. Delpech, quelques jolis médaillons.

NÉCROLOGIE

EUGÈNE PLON

Eugène Plon, l'imprimeur-libraire si connu, est mort le 31 mars dernier. Nous ne pouvons parler ici ni de l'homme, ni du directeur de la grande maison d'imprimerie et de librairie, à laquelle il laisse son nom, après avoir, plus que tout autre, concouru à la porter à un haut degré de prospérité.

Quant à l'érudit, il nous appartient, au moins pour une bonne

part; car il a mis en lumière trois des plus grands artistes, des plus célèbres médailleurs du milieu du XVIe siècle : Benvenuto Cellini, Leone Leoni, sculpteur de Charles-Quint, et Pompeo Leoni, sculpteur de Philippe II [1].

Eugène Plon était un homme d'initiative et de volonté, en même temps qu'un homme de goût. Il avait son idéal artistique et littéraire, et il le poursuivait avec persévérance. Esprit très fin, il savait choisir un sujet et il l'approfondissait; une tâche, et la poussait jusqu'au bout. Il savait aussi choisir ses collaborateurs. Il eut le mérite de pressentir le plus original, peut-être, le plus délicat et le plus puissant des graveurs contemporains, C.-F. Gaillard. Plon choisit, en effet, comme dessinateur, pour ses deux premières études artistiques, Gaillard alors à peu près inconnu ; et les charmants dessins du maître ne sont pas les moindres attraits de ces deux jolis volumes, consacrés, l'un à V. Bissen, l'autre au grand sculpteur danois, Thorvaldsen [2].

Les deux ouvrages qui suivirent, sur les Leoni et sur Benvenuto Cellini, furent accueillis partout avec faveur. Le Leone Leoni valut à Plon le prix Bordin. Ces deux magnifiques volumes méritaient pleinement cette faveur. Bourrés de documents curieux, ils font pénétrer dans l'intimité des artistes de ce temps ; bien composés et écrits d'un style alerte, ils font revivre cette époque toute entière ; enrichis d'une multitude de planches et de dessins, ils permettent au lecteur de juger par lui-même, et de se faire une idée personnelle du talent des maîtres qui lui sont présentés. Il n'est pas, croyons-nous, d'étude qui évoque d'une façon plus saisissante la vie agitée et bruyante des artistes du XVIe siècle. Il n'en est pas, surtout, qui fournisse des renseignements plus détaillés sur le milieu social des artistes, sur leurs relations avec les littérateurs et les grands personnages de l'époque ; et il n'en est pas non plus qui mette plus au courant de la façon de travailler et de penser de ces artistes, qui furent

1. *Benvenuto Cellini, orfèvre, médailleur, sculpteur*. Paris, Plon, 1883, in-4° jésus. — *Leone Leoni, sculpteur de Charles-Quint, et Pompeo Leoni, sculpteur de Philippe II*. Paris, Plon, in-4°, 1887.

2. *Le sculpteur danois V. Bissen*. In-8° orné de 4 dessins de Gaillard. — *Thorvaldsen, sa vie et son œuvre*. Grand in-8°, avec 2 gravures au burin et 35 dessins de Gaillard. — 2e édition, in-18, avec 39 gravures sur bois.

de grands médailleurs parce qu'ils furent avant tout des sculpteurs et des orfèvres hors ligne.

Leone Leoni et Pompeo Leoni, en particulier, que l'on ne connaissait que bien peu en France avant l'ouvrage d'Eugène Plon, ont produit, comme médailleurs, un œuvre extrêmement important, non seulement comme valeur intrinsèque, au point de vue esthétique, mais aussi au point de vue de l'influence que cet œuvre a exercé sur l'école milanaise, et sur tous les artistes qui modelèrent ou gravèrent des médailles à ce moment-là en Espagne ou dans les Pays-Bas. Si l'on veut d'ailleurs se rendre compte de l'ensemble des médailles et des monnaies des Leoni, c'est à l'ouvrage de Plon qu'il faut se reporter; cet ensemble ne se trouve figuré que là.

Il faut pourtant bien l'avouer, les Leoni, malgré leur valeur, avaient été un peu oubliés. Benvenuto, au contraire, grâce à ses *Mémoires*, n'avait jamais cessé de fixer l'attention et de provoquer des études nouvelles ; son nom restait célèbre. Ici, Eugène Plon avait eu d'abord à condenser tout ce qui avait été déjà publié, ce qui n'était pas mince besogne; puis il avait ajouté du sien et donné de l'inédit; enfin, et c'était la partie la plus délicate du travail, il avait eu à faire œuvre de critique, à pratiquer des coupes sombres parmi les milliers d'objets attribués au maître, plus ou moins traditionnellement. Il semble, en effet, qu'à un moment donné, Benvenuto ait été considéré comme l'orfèvre unique; on ne pouvait alors découvrir un seul joli bijou italien du XVI[e] siècle sans le lui attribuer aussitôt. Plon, il faut lui rendre cette justice, a été très ferme dans sa critique, et en même temps aussi complet qu'il pouvait l'être. Aussi, semble-t-il avoir épuisé pour longtemps un sujet qui paraissait inépuisable.

Mais ce qu'il faut signaler encore dans ces deux volumes, à côté de l'œuvre numismatique et en dehors des vues très personnelles de l'auteur, ce sont, je le répète, des détails de toute sorte sur la technique des arts; en particulier sur le modelage et la gravure des médailles et des monnaies, et même sur la frappe. Ce sont là, en effet, de très précieux renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs, et qui sont bien faits, croyons-nous, pour piquer l'attention des amateurs et des numismatistes.

H. de La Tour.

*
* *

EMILE-FRANÇOIS FARGE

M. le docteur Farge est décédé à Angers, dans sa 73e année, le 6 février dernier. Il avait réuni une fort belle collection de monnaies, notamment une suite fort rare des pièces frappées à Angers depuis les Mérovingiens jusqu'au XVIIIe siècle. Il a légué sa collection de monnaies à l'Université catholique d'Angers. On sait qu'il a publié pendant ces dernières années quelques notices numismatiques.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A Catalogue of the greek Coins in the British Museum. — Catalogue of the greek Coins of Troas, Aeolis and Lesbos, by WARWICK WROTH. Un vol. in-8, accompagné de 43 planches, 1894.

Après le remarquable volume consacré par M. Barclay Head aux statères primitifs en electrum et à la numismatique de l'Ionie, qui a paru en 1892, l'ordre géographique appelait, dans les cartons du British Museum, la description de la Troade, de l'Aeolide et de Lesbos. L'un des plus savants collaborateurs de M. Head, M. Warwick Wroth, à qui nous devons le volume de la Mysie, ne nous a pas fait longtemps attendre ce nouveau catalogue qui complète et achève le cycle de la numismatique de l'Asie Mineure occidentale.

Comme ses aînés, le présent ouvrage débute par une Introduction dans laquelle l'auteur retrace l'histoire numismatique de chaque ville, faisant ressortir brièvement les particularités essentielles du monnayage, insistant sur les problèmes que soulèvent les monnaies décrites. Ces problèmes sont nombreux : nous nous bornerons à quelques exemples.

A Alexandria Troas, deux points attirent surtout l'attention de M. Wroth : les variations dans le type d'Apollon Smintheus et

l'ère des pièces datées. D'après Strabon, la statue célèbre d'Apollon Smintheus était due au ciseau de Scopas; mais, si de nombreuses monnaies reproduisent l'œuvre de cet artiste, il en est quelques autres dont le type archaïsant permet d'affirmer que Scopas ne fit que remplacer, dans le Sminthion, une statue beaucoup plus ancienne, dont la numismatique seule nous révèle l'existence. Quant aux dates relevées sur les monnaies d'Alexandria Troas, et qui s'échelonnent depuis l'an 137 jusqu'à l'an 236, quelle ère suivent-elles? Les uns croient qu'il s'agit d'une ère spéciale dont le point de départ serait l'an 300, époque probable où Lysimaque changea le nom ancien de la ville d'Antigoneia en celui d'Alexandrie : c'est l'opinion qu'a adoptée M. Head (*Hist. num.*, p. 469), ainsi que M. Kubitschek (art. *Aera* dans la nouvelle édition de la *Real. Encyclopaedie* de Pauly, t. I. p. 645). Mais on n'a pu affirmer l'existence de cette ère qu'en se fondant sur la suite monétaire; nulle part ailleurs on n'en a constaté l'emploi, et M. Wroth se demande avec raison, ce semble, s'il ne s'agit pas tout simplement de l'ère des Séleucides; suivant ce comput, les dates extrêmes, 137 et 236, correspondraient à 176 et 77 avant J.-C., de sorte que l'émission des monnaies datées cesserait à Alexandria Troas en même temps que le monnayage des rois de Bithynie. Cette coïncidence est d'un grand poids dans la question.

Les monnaies primitives de Cebren soulèvent un problème d'attribution que M. Wroth n'a pas complètement résolu. Si Cebren a adopté la tête de bélier pour types de ses premières espèces, d'autres villes ont certainement aussi le même emblème; les monnaies d'electrum, en particulier, qui ont une tête de bélier au droit, un carré creux au revers, paraissent devoir être classées plutôt à Clazomène qu'à Cébren (*Rev. num.*, 1895, p. 27 et suiv.). On sait que sous la domination perse, Pharnabaze confia vers l'an 400, le gouvernement de la Cébrénie à Zénis de Dardanus, puis à Mania, la veuve de Zenis. Sur de petits bronzes de Cebren, frappés vers cette époque, on voit une tête imberbe, de profil, coiffée de la tiare perse, ceinte d'une couronne de laurier. C'est la coiffure des satrapes, et nous l'avons reconnue dans l'effigie monétaire de plusieurs d'entre eux (*Les Perses achéménides*, *passim*); mais ce qui empêche de reconnaître sur les bronzes de Cebren l'effigie de Zenis ou de Mania, c'est la couronne de lau-

rier qui, à coup sûr, désigne une figure divine; aussi nous rallions-nous à l'opinion de Waddington (*Mélanges*, I, 26), qui a proposé de voir ici la tête de Pâris dont on montrait le tombeau dans le voisinage de la ville.

MM. Head et Wroth ont accepté avec raison, je crois, l'opinion formulée d'abord avec beaucoup de réserve par MM. Six et Imhoof Blumer au sujet de l'attribution à Lamponeia de pièces d'argent et de bronze qui portent la légende ΛΑΜ avec la tête barbue de Dionysos. Ces pièces ne sauraient convenir à Lampsaque.

Dans la série monétaire de Scepsis, qui commence avant le milieu du ve siècle, les plus anciennes pièces ont, au droit, la légende ΣΚΑΨΙΟΝ, accompagnée du protome de Pégase; au revers, dans un carré creux, on voit un arbre accompagné des lettres ΝΕ. Que signifient ces lettres? M. Wroth voit bien qu'il faut renoncer à l'hypothèse de M. Imhoof Blumer qui proposait de reconnaître ici les initiales de Νέα Σκάψις, ville dont l'existence est supposée pour les besoins de la cause, en pendant avec Palaescepsis citée par les auteurs. Mais je ne crois guère non plus à l'opinion de M. Head, à laquelle se range M. Wroth, et qui consiste à regarder les lettres ΝΕ comme les initiales de Neandria, de sorte que les monnaies en question auraient été frappées en association par Scepsis et Neandria. Si cette conjecture était fondée, les lettres ΝΕ seraient accompagnées des types monétaires de cette dernière ville. C'est, en revanche, à M. Imhoof Blumer que revient le mérite d'avoir formulé les règles qui permettent de distinguer les monnaies de Scepsis et de Scamandria, quand la légende est seulement ΣΚΑ ou ΣΚΗ.

A Gergis, le type ordinaire est la tête de la sibyle Herophile, dont l'oracle était à Marpessus, non loin de la ville; n'est-il pas curieux de retrouver la tête de la même sibyle sur les deniers romains frappés au nom de T. Carisius et de L. Manlius Torquatus?

Rhœtum ne figure pas dans les cartons du Musée britannique; le bronze de la collection Waddington est toujours le représentant unique de la numismatique de cette ville.

Abydos paraît devoir revendiquer des statères d'électrum aux types de l'aigle, que M. Head a décrits dans le catalogue intitulé *Ionia*. M. Imhoof Blumer a depuis longtemps démontré que les

pièces à l'*ancre* ne sauraient convenir à cette ville, dont les seuls types primitifs pour l'argent sont l'aigle et la Gorgone. Quant aux rares statères d'or qu'Abydos émit vers 410 av. J.-C., M. Wroth rappelle que les mines d'or du voisinage d'Abydos sont mentionnées par les auteurs : dans l'antiquité, on frappe monnaie surtout avec le métal, or, electrum ou argent, qu'on a sous la main. Sans parler des monnaies d'electrum au type du coq, qu'on attribue conjecturalement à Dardanus (Head, *Ionia*), nous insisterons sur la pièce d'argent, si intéressante, au type du cavalier et du coq, au revers de laquelle on voit un monogramme que le duc de Luynes a jadis fort ingénieusement interprété par Zenis. Il s'agit bien, semble-il, d'une monnaie frappée par le despote qui gouvernait la ville sous l'autorité de Pharnabaze. Toutefois, M. Wroth regarde comme difficile qu'on puisse faire descendre la frappe de cette pièce jusqu'au temps de Zenis (vers 413-399); elle lui paraît antérieure à l'an 430.

Nous avons dit, ailleurs (*Rev. num.* 1895, p. 38), qu'on avait proposé à tort d'attribuer à Zeleia un remarquable statère d'electrum ; nous n'y reviendrons pas ici, non plus que sur les pièces d'electrum, classées sans preuve à Birytis, et même à Cymé. Cette dernière ville affichait, à la vérité, des prétentions à l'honneur d'avoir inventé la monnaie; mais les statères d'argent, au type du protome de cheval qu'on lui attribue, sont d'un style assez rude et primitif pour servir de base à cette revendication plus ou moins légendaire.

A signaler aussi les notes de M. Wroth sur certaines particularités des monnaies d'Elea, d'Aegae, de Larissa Phriconis, à laquelle sont classées des pièces incertaines, de Boeone, ville dont l'emplacement n'est pas sûr, d'Autocane et de Came, dont les attributions numismatiques prêtent encore à la confusion. Le type janiforme qu'on rencontre à Tenedos représente-t-il le dieu local Ténès et sa sœur Hemithea, comme le veut Eckhel, ou bien Dionysos et Ariadne, comme l'ont proposé F. Lenormant et Barclay Head, ou simplement Zeus et Héra ?

La numismatique de l'île de Lesbos occupe une place considérable dans le volume de M. Wroth ; mais nous dépasserions les limites d'un simple compte rendu si nous voulions seulement indiquer les points les plus intéressants de cette série. Signalons pourtant le groupe des monnaies primitives en billon, que

M. Wroth a placées en tête de ce monnayage (fleuron à quatre pétales, tête de lion, tête de Gorgone, tête de sanglier, tête de veau, etc.). Les charmantes hectés globuleuses en electrum frappées à Lesbos remplissent quatre planches : ce sont les seules monnaies en ce métal que M. Barclay Head n'ait pas groupées dans le volume intitulé *Ionia*. Presque tous les types connus sont représentés; la série est dominée par une pièce unique, d'un grand intérêt : c'est un statère avec la tête d'Apollon et la légende ΜΥΤΙ : bien que les *statères* de Lesbos soient signalés dans les auteurs, celui-ci est le seul exemplaire connu en nature.

Des monnaies d'argent et de bronze, frappées, croit-on, à Méthymna, portent la légende bien énigmatique ΑΙΟΛΕ. Le British Museum, moins heureux que le Cabinet des Médailles, ne possède pas la remarquable pièce qui a, au droit, le nom et la tête du héros Pittacus, le fameux αἰσυμνήτης de Mytilène, et au revers l'effigie du poète Alcée, le chef du parti oligarchique opposé à Pittacus. Sappho, Theophanes, Archedamis, Lesbonax, Julia Procula, Flavia Nicomachis, Sextus, Dada (?), Pancratides, Nausicaa, Leucippos, sont les autres types qui donnent à la numismatique de Mytilène un attrait particulier. Methymna a son Dionysos Κεφαλλήν, dont le simulacre primitif était en bois d'olivier; elle a aussi le fameux musicien Arion. Aegirus, à laquelle M. Imhoof Blumer a proposé de classer de petits bronzes à la légende ΑΙΓΙ; Antissa, dont le type le plus curieux est une tête barbue qu'on regarde comme celle d'Orphée; Eresus, Nape, Pyrrha, complètent le monnayage de Lesbos. Les îles de Nesos et de Pordosilene terminent l'intéressant volume de M. Wroth, rédigé avec le souci de l'exactitude, la concision et la sobriété qui sont les qualités maîtresses des catalogues du Musée britannique.

E. Babelon.

*
* *

Mouzeh-i humaïoun. — Meskoukât-i Qudémieh islamieh kataloghi etc. Musée impérial ottoman. Catalogue des monnaies anciennes de l'Islam, etc. 1 vol. in-8°, Constantinople, 1312 H., LXXIV et 446 p. avec V planches de photogravures (en turc).

Le Musée impérial de Constantinople vient de publier le second volume des catalogues de ses monnaies orientales. La rédaction

de ce travail a été confiée comme pour le précédent volume à Ghâlib Edhem bey. L'ouvrage est en turc, mais il serait désirable qu'il en fût fait une édition française, conformément à la promesse de Hamdy bey, directeur général des Musées ottomans dans la préface de l'édition française du Catalogue des *Monnaies turcomanes*. Il s'agit, dans le présent volume, des monnaies arabes des premiers temps de l'Islamisme et des Khalifes, il correspond au catalogue des monnaies des khalifes orientaux de la Bibliothèque nationale, rédigé par M. H. Lavoix en 1887, et comprend tout l'espace de temps écoulé depuis les premières conquêtes arabes jusqu'en 1258.

Le catalogue de Ghâlib débute par une très longue introduction, qui contient l'historique de la numismatique arabe, c'est-à-dire des travaux des savants d'Europe depuis Tychsen et Fraehn, qui ont fondé et constitué cette partie difficile de la numismatique orientale, jusqu'aux savants modernes comme Tiesenhausen, Stanley Poole et Lavoix, aux ouvrages desquels il rend un juste hommage. Cet historique sera surtout utile aux Orientaux. Il signale en même temps les pièces du Musée ottoman, qui lui paraissent mériter une mention particulière, comme celle de l'an 20 de l'Hégire, et quelques autres monnaies inédites sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Avant la réforme d'Abd el Melek, les Arabes se sont servis des systèmes monétaires byzantin et perse, qui avaient cours depuis longtemps dans les pays nouvellement conquis par eux. Aussi, tout catalogue de numismatique musulmane doit-il commencer par la description des pièces frappées à l'imitation des bronzes et des sous d'or byzantins, et des drachmes sassanides. C'est, en effet, l'ordre suivi par l'auteur dans son catalogue. La partie la plus importante de cette période initiale est sans contredit celle du monnayage sassanide. On sait en effet que, après la conquête de l'Iran, les premières pièces que les Arabes firent frapper furent des drachmes d'argent portant ou le nom de Yezdegerd III ou celui de Khosroès II, ils ajoutèrent seulement sur la marge, en écriture coufique, les mots *bism-illah*. Les pièces au nom de Yezdegerd sont datées des années 20 et 21 de l'ère de ce prince, c'est-à-dire 652-653 de J.-C. (= 32, 33 de l'Hégire), et celles au nom de *Khosrou* vont des années 20 à 53 de la même ère (652 à 685 de J.-C. = 32 à 66 H.). Cette première série monétaire ne

porte aucun nom de khalife ni de gouverneur, mais il est évident que, pour les placer, suivant leurs dates, sous tel ou tel khalife, il s'agit de ne pas se tromper sur l'ère et de ne pas calculer d'après l'ère de l'Hégire (622) au lieu de l'ère de Yezdegerd (632). Cette différence de dix ans suffit pour déplacer les règnes. C'est ainsi que dans le catalogue de C. P. la pièce de l'an 20 (n° 1) qui correspond à 652 J.-C., doit être placée sous le khalifat d'Othman (644-656) et non sous celui d'Omar. De même, les pièces des années 28 et 29 (660 et 661) sont de la fin du khalifat d'Ali (656-661) et non d'Othman, et celle de l'an 37 (669) appartient à Moawiah I, le premier khalife Omiiade (661-680), et non à Ali.

L'an 43 de la pièce n° 5, attribuée avec raison au même Moawiah, doit elle être rapportée à l'Hégire (ce qui donnerait 663) ou à Yezdegerd (675) ? La question n'a pas d'importance, car le règne du premier khalife Omiiade comprend l'une ou l'autre de ces deux dates. Il est plus que probable, cependant, qu'il s'agit ici de l'ère de Yezdegerd, et que cette pièce fait partie de toute la série monétaire au nom de *Khosrou* avec les années de cette même ère. Mais il existe une autre monnaie (qui n'est pas à C. P.) frappée la même année 43 (*si tchèhèl* en pehlvi) non plus au nom de Khosrou, mais avec le nom de « Moawiah, prince des croyants », et qui est très certainement de l'ère de l'Hégire. Le tableau des années qui se trouve à la p. 399 du catalogue devra donc être modifié, suivant nous, dans le sens sus indiqué.

A partir des gouverneurs arabes de la Perse (dont Zeïâd ben Abou-Sofian est le premier, 38-56 H.), on entre dans une nouvelle série monétaire : le nom de *Khosrou* disparaît de la face pour faire place au nom du gouverneur, écrit toujours en pehlvi. On a des monnaies de Zeïâd à partir de l'an 43 H.; le catalogue de C. P. n'a que les années 51 et 52. Outre Zeïâd, le Musée possède des monnaies d'Obeïd-Allah ben Zeïâd, d'Omar ben Obeïd-Allah et de Heddjadj sur les 25 gouverneurs connus. La grande majorité de ces pièces sont datées des années de l'Hégire. Les quinze Ispehbeds du Taberistan sont représentés dans une proportion plus grande par une soixantaine de pièces d'argent portant les noms de Omar ben el Ala, Saïd, Soleïmân, Yahia, Hâni, Moqâtel, Abdallah, Djérir, Ibrahim et Asad. Toutes les dates (écrites en pehlvi, comme les noms propres) doivent être calculées, comme l'a fait l'auteur, sur l'ère du Taberistan (651-2 de

J.-C.) et s'étendent de l'an 120 (*vist sat*) à l'an 141 (*ïak tchèhèl sat*). Les cinq premiers Ispehbeds : Khorshid, Ferhan, etc., dont les monnaies portent les dates de l'an 50 (la plus ancienne) à l'an 119, manquent à la collection. Le Musée de C. P. ne possède que quelques monnaies à l'imitation byzantine, qui sont, au contraire, très nombreuses au Cabinet de France. Grâce au Catalogue de H. Lavoix (1887), on sait que notre collection nationale contient près d'une centaine de ces monnaies en bronze avec légendes latines ou arabes dont les plus anciennes remontent aux années 17, 21, 23 de l'Hégire. La pièce n° 50 du Catalogue de C. P. est de l'an 21. Sous le n° 53, l'auteur a publié une monnaie de cuivre fort intéressante, portant un monogramme himyarite encore indéchiffré, et un groupe de lettres que l'on a pris jusqu'ici pour le nom de *Mohammed*. Ghâlib Bey persiste dans cette lecture, mais M. P. Casanova pense qu'il y aurait là une légende en caractères himyarites. C'est lui qui le premier (*Rev. numism.*, 1893, p. 186) a émis cette ingénieuse hypothèse et appelé l'attention des savants sur cette nouvelle catégorie de pièces à monogrammes himyarites de types byzantino-arabes (v. sur le même sujet l'article de Ghâlib-bey, *Quelques mots sur les monnaies à monogrammes himyarites*. C. P. 1894).

Les monnaies à légendes latines frappées en Afrique et en Espagne par les conquérants arabes, et que M. Lavoix a si heureusement lues et classées (le Cabinet de France en possède quarante-deux) manquent à la collection de C. P.

Les Omiiades et les Abbassides comprennent la presque totalité du volume (780 pièces sur 940 décrites). Sauf les inédites, on peut dire d'une manière générale que ce sont les mêmes pièces que celles déjà décrites dans les Catalogues français et anglais. Les khalifes Omiiades sont au complet : la dynastie commence avec un dinar d'Abd el Melek de l'an 78 H[1], et l'an 79 pour l'argent. On sait que la plus ancienne date sur les monnaies d'or depuis la réforme monétaire est de l'an 77 (au British Museum — l'année 76 ne se trouve que sur les pièces au type byzantin). Le plus ancien dirhem est de l'an 40 (*arbaïn*), il est unique et se trouve au Cabinet de France. Cette pièce faisait partie autrefois de la collection de Soubhi pacha, et lorsqu'elle fut signalée en

1. Le dinar qui est gravé au frontispice du Catalogue est de l'an 79.

1862, elle ne rencontra que des incrédules; mais elle a été examinée depuis par presque tous les numismatistes, et elle figure à la planche I, n° 158, du Catalogue Lavoix. Quelques savants cependant, à l'opinion desquels Ghâlib Bey se rallie, doutent encore de son authenticité; mais pour ceux qui ont vu l'original, ce doute n'est plus possible. Un intervalle de plus de trente ans s'étend ensuite avant la première pièce d'argent de la réforme, qui est un dirhem de Abd el Melek frappé à Merv en 73. La collection de C. P. ne commence qu'en l'an 79.

Sur les trente-sept Abbassides il manque (outre la grande lacune de 363 à 555 H.) les monnaies de six khalifes, savoir : El Montaçer billah (247-248 H.), El Mohtedi billah (255-256), El Mothi' lillah (334-363), El Mostandjed billah (555-566), El Mostadhi billah (566-575), et El Dhâher (622-663), qui se trouvent, au contraire, tous représentés au Cabinet de France par neuf pièces, dont sept en or. Sauf un dinar de El Mothi' et un dinar de El Mostadhi, ces mêmes khalifes (dont le monnayage est du reste très rare) manquent aussi au British Museum. Quant aux années de l'Hégire, la collection ottomane les a presque toutes, de l'an 78 à 655, sauf environ 65 années qui ne manquent pas à la collection française, et 12 qui manquent aux deux collections. Par contre, nous trouvons à C. P. (n° 589) un dinar de El Wâthek billah de l'an 230 qui ne figure que dans le Catalogue Lavoix, et un dirhem de El Mosta'cem billah de l'an 655, frappé à Bagdad, peu avant la destruction du khalifat par les Mongols. Le Catalogue français s'arrête à 653 (Irbil), mais le British Museum possède un dinar émis à Bagdad en 655.

Le monnayage de bronze des khalifes occupe une place importante dans le Catalogue Lavoix qui renferme la description de près de 350 pièces, dont les deux tiers pour les Omiiades. Le Musée Ottoman n'a guère qu'une soixantaine de monnaies de cuivre avec légendes pieuses, la plupart sans date ni nom de ville, ni nom de khalife; le British Museum en possède 175 pour la même période.

Lors de l'apparition du Catalogue anglais, en 1875, on constatait que sur 730 pièces décrites, il y en avait 170 d'inédites. M. Lavoix, dans le Catalogue de la collection française, en décrivait 155 autres également inédites, ce qui fait en tout 325 monnaies qui ne figuraient pas dans l'ouvrage de M. W. Tiesenhausen

(1873). Le travail de Ghâlib bey signale près d'une centaine de pièces uniques (*bimisl*), ce sont pour la plupart des années de l'Hégire ou des ateliers monétaires nouveaux pour tels ou tels princes. La proportion de l'or par rapport à l'argent est plus grande au Cabinet de France (quatre-douzièmes), au British Museum (cinq-douzièmes) qu'à Constantinople où elle n'est que deux-douzièmes.

Les n[os] 797 à 909 du Catalogue ottoman sont consacrés aux petites dynasties des Toulounides, des Ikhshidides, des Samanides, des Hamdanides, des Boueïhides et des Mervanides qui ont régné sous les Abbassides en Égypte et Syrie, en Perse et Transoxane, dans l'Irak à Mossoul, Alep et dans le Diarbékir. La plus importante et la plus difficile à débrouiller est la dynastie des Boueihides, dont le classement fait honneur à Ghâlib bey.

D'excellents Index, très complets et fort utiles : liste des dates, des ateliers monétaires, des noms propres, des légendes religieuses, etc., complément aujourd'hui indispensable de tout catalogue, rendent les recherches rapides et faciles. Nous adressons nos remerciements à Ghâlib Ed hem. En produisant aujourd'hui son *quatrième* catalogue de monnaies orientales, qui se recommande comme les précédents par l'exactitude et la sûreté des informations, il a donné un noble exemple dont la science ne saurait trop le louer.

E. Drouin.

*
* *

J. Roman, *Les jetons du Dauphiné*. Grenoble, imp. Allier, 1894, in-8 de xi et 196 pages.

M. Roman a eu l'excellente idée de résumer en un corps d'ouvrage les articles publiés par lui depuis 20 ans, qui étaient disséminés dans plusieurs recueils, sur les jetons religieux et laïques de sa province. Il en a formé ainsi un joli volume, orné de nombreuses gravures intercalées, dont il a exclusivement tout le mérite; en effet, ses descriptions et commentaires ne laissent aucune prise à la critique, et les dessins, remarquablement faits, sont aussi dûs à sa plume.

L'ouvrage comprend les gouverneurs et leurs lieutenants, les intendants, les baillis, les gouverneurs militaires, les membres du Parlement, la Chambre des Comptes, la Trésorerie. Au clergé se

rattachent les méreaux du chapitre de Saint-Maurice, Saint-Pierre de Vienne, des collégiales de Saint-Chef, Sainte-Croix de Montélimar, du Chapitre de Saint-Bernard de Romans, de l'abbaye de Saint-Antoine, des chapitres de N.-D. et Saint-André de Grenoble, de Saint-Apollinaire de Valence, Saint-Arnoul de Gap, et les jetons personnels des archevêques, évêques et abbés. Les jetons banaux du Dauphiné sont l'objet d'un chapitre intéressant, à cause de la variété des types et des légendes. Viennent ensuite les jetons des dauphins et dauphines, puis les jetons municipaux de Vienne, l'Académie delphinale; enfin les Dauphinois d'origine qui acquirent une certaine notoriété hors de leur province.

Dans une introduction, écrite avec une certaine verve, M. Roman révèle le caractère assez original d'un numismatiste dauphinois, qui fait penser à la fable du geai. Cette espèce n'est pas très rare. La vivacité de critique de l'auteur est justifiée par ce fait qu'on lui avait tiré quelques plumes.

A[le] B.

*
* *

PFEIFFER (A.). *Antike Münzbilder für den Schulgebrauch*. Winterthur, 1895, in-8 de 24 p. et 2 pl. en phototypie.

Suivant l'exemple de M. Imhoof Blumer, auteur de l'excellent recueil de portraits tirés des monnaies de la République et de l'Empire, M. Pfeiffer a réuni sur deux planches des types monétaires empruntés en majeure partie aux monnaies de la République romaine. Les élèves pourront se familiariser avec les sujets dont les auteurs anciens leur parlent sans cesse et contempler le consul avec ses licteurs, la chaise curule, la colonne rostrale, des temples, des monuments et des épisodes de l'histoire de la République.

Il y aurait pourtant d'utiles additions à faire au travail de M. Pfeiffer. Ainsi, il eût été préférable de signaler la nouvelle interprétation donnée pour le *Bacchius Judæus*; le type du denier de L. Caninius Gallus, qui se rapporte certainement à la Gaule; les types si intéressants des monnaies d'Hostilius Saserna. Aussi bien, on ne peut exiger de cet opuscule qu'il soit complet sur la matière; ce n'était pas là le but de l'auteur, qui a voulu seulement intéresser la jeunesse des écoles à la vie des anciens.

*
* *

STROEHLIN (Paul-Ch.), *Annuaire numismatique suisse*, 1re année, 1894-1895. Genève, in-8 de 635 p.

L'auteur a tenté de faire une innovation que l'on approuvera certainement, et il a réussi à condenser dans un volume de format commode de nombreux renseignements qui n'intéressent pas seulement les numismatistes de la Suisse.

Après une liste d'adresses numismatiques pour la Suisse, on trouvera des listes chronologiques de souverains, évêques et maîtres de la monnaie. Une bonne partie du volume est consacrée à un inventaire des monnaies, médailles et insignes relatifs aux tirs suisses. Enfin, l'ouvrage se termine par d'utiles tableaux comparatifs des rapports des monnaies entre elles, et des rapports des poids, mesures et titres.

Espérons que la tentative de M. Stroehlin réussira, car la publication d'un annuaire utile ne peut que favoriser le développement du goût de la numismatique.

*
* *

AMBROSOLI (Solone), *Manuale di Numismatica*, 2e édition, corrigée et augmentée. Milan, Hoepli, 1895, XVI et 250 p. avec 120 fig. et 4 planches. Lire 1.50.

Le sympathique conservateur du Cabinet numismatique du Musée Brera ne se doutait probablement pas, en 1891, lors de l'apparition de son charmant et pratique manuel, que l'édition de 2.000 exemplaires serait épuisée en quatre années. C'est un succès dont se réjouiront certainement tous ceux qui s'intéressent au développement du goût de la numismatique.

M. Ambrosoli a voulu rendre la seconde édition nécessaire même à ceux qui possèdent la première. Il a ajouté : une liste des ateliers qui facilitera le classement des monnaies grecques; un répertoire de noms de monétaires de la République romaine ; une liste très utile des devises qui se lisent sur les monnaies italiennes du moyen âge.

Les illustrations sont plus nombreuses et donnent une idée suffisante du style des pièces reproduites.

On peut donc souhaiter, sans crainte de voir son espoir déçu, que la seconde édition du manuel de M. Ambrosoli ait l'heureux sort de la première.

*
* *

SAUNIER (Charles), *Augustin Dupré, orfèvre, médailleur et graveur général des Monnaies.* Préface de M. O. Roty. Paris, Société de propagation des livres d'art, 1894, in-4 de 120 p., 6 pl. et fig. dans le texte.

Augustin Dupré est né le 6 octobre 1748, à Saint-Étienne. Après avoir été peu de temps à Lyon, il vint à Paris, où il débuta comme simple apprenti ciseleur chez un armurier. Il obtint alors la protection de l'ambassadeur d'Espagne, puis devint orfèvre. C'est dès cette époque que son style présente des affinités avec celui de Prud'hon. Dupré n'avait pas un dessin d'une grande pureté, mais il était un merveilleux artisan. Il modifia un peu son genre et devint plus académique en exécutant les médailles de la République américaine, celle de la *Liberté américaine* (1783) et celles du général Nathaniel Green, du général Morgan, du contre-amiral John-Paul Jones, de Benjamin Franklin.

M. Saunier constate le grand succès de la médaille du pacte fédératif, reproduite sur la pièce de 5 sols des frères Monneron. Ce succès autorisa Dupré, soutenu par David, à proposer de changer le type des monnaies, et, à la suite du concours de 1791, il fut nommé graveur général des monnaies, le 28 juillet. Il conserva ces fonctions jusqu'au 12 mars 1803. Toutes les monnaies de cette époque sont le résultat des travaux de Dupré, dont la pièce de cinq francs à l'Hercule a conservé une faveur exagérée, car elle prête à la critique sur bien des points.

Augustin Dupré mourut à Armentières, le 30 janvier 1833, dans une honnête aisance.

Le travail de M. Saunier est précieux, car l'auteur apprécie nettement, quoique avec un peu d'indulgence, le talent réel de Dupré; et il a su réunir une quantité de documents pleins d'intérêt, qui permettent, sans sortir du sujet, de bien comprendre l'époque où l'artiste a produit ses œuvres les plus importantes. Les reproductions qui accompagnent le travail de M. Saunier sont telles qu'on ne peut en désirer de meilleures.

*
* *

— Dans la *Revue des Universités du Midi* (t. 1, 1895, p. 116-120), M. Georges Radet reprend la question de l'origine de la

monnaie qu'il avait déjà traitée dans son livre sur la Lydie et combat quelques théories émises par M. Th. Reinach, dans la *Revue de sociologie*.

— M. Franz Winter a publié une tête en marbre conservée au Musée du Louvre, qui représente, selon lui, Mithradate VI Eupator. La comparaison de l'effigie des monnaies de ce prince avec le marbre est en effet intéressante et paraît concluante (*Jahrbuch des k. d. Arch. Instituts*, 1894, p. 245, pl. VIII).

— Le dernier fascicule de l'*Archäologie der Kunst* (avec un appendice sur la numismatique antique), du Dr Karl Sittl, vient de paraître. Ce travail forme le tome VI du *Handbuch der Klassischen Altertums-Wissenschaft*, publié sous la direction du Dr Iwan von Müller. La partie numismatique ne contient guère que des indications superficielles et la bibliographie est arriérée et incomplète.

— M. Ig. Weifert a publié sous le titre *Unbekannte Münzen* (Pancsova, 1894, in-4 de 21 p. et 1 pl.) une traduction d'un travail de M. Michailo Waltrovics, paru dans la revue *Starinar* de la Société archéologique serbe à Belgrade (t. IX, 4e fasc.). Ce mémoire est relatif à des pièces grossières, de fabrication moderne, portant une truie qui allaite de nombreux petits, comme sur le denier de la République romaine qui a été reconnu faux, après avoir été l'objet de nombreuses discussions.

— M. F. Kenner a écrit un mémoire sur les médaillons de l'empire romain dans les *Verhandlungen der 42sten Versammlung Deutscher Philologen in Wien* (Leipzig, 1894, p. 315-322). Dans le même recueil, M. A. Nagl a écrit un article sur l'enseignement de la numismatique (p. 536-542).

— M. A. Salinas a publié des sceaux byzantins avec inscriptions grecques et latines trouvés à Reggio de Calabre (*Atti della R. Accademia dei Lincei*, 1894, p. 409-427).

— Dans les *Mélanges Julien Havet* (1895, in-8°, p. 579 à 591), M. E. Müntz a consacré une notice à *La Bibliothèque du Vatican pendant la Révolution française*. On y trouvera d'intéressants renseignements sur l'histoire du médaillier de la Vaticane.

— Dans le tome XX des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (1893-1894), le *Bulletin numismatique* contient une

note relative à une quarantaine de monnaies gauloises provenant de la trouvaille de Levroux, près de Moulins (Indre), trouvaille auquel M. J. Creusot avait déjà consacré une notice dans le *Bulletin trimestriel du Musée municipal de Châteauroux* (avril 1894, p. 447 à 452, et planche).

— Dans les *Mélanges Julien Havet* (1895, in-8°, p. 111 à 129), M. L. de Grandmaison a publié un intéressant mémoire sur *Les bulles d'or de Saint-Martin de Tours.* Il reproduit diverses bulles carolingiennes d'après les dessins de Mabillon et de Baluze, et publie une pièce du Cabinet de France, portant au revers la légende *Renovatio regni franc.*

— M. Ch. de Grandmaison a publié dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1895, p. 18 à 22) une note relative à *la charte de Louis X, du 12 mai 1316, concernant le droit de frapper monnaie du Chapitre de Saint-Martin de Tours*, dans laquelle il donne le texte de cette charte si longtemps recherchée en vain.

— M. G. Amardel a publié une notice sur les *Monnaies de Nîmes* (Extrait du *Bulletin de la Commission archéolog. de Narbonne*, 2e sem. 1894, in-8 de 16 p.). C'est un compte rendu du travail de M. A.-C. Goudard, intitulé *Monographie des monnaies frappées à Nîmes depuis le Ve siècle avant notre ère jusqu'à Louis XIV* (in-8, 1893).

— M. G. Amardel, poursuivant ses consciencieuses études de numismatique locale, a consacré un opuscule à *La lettre monétaire de l'atelier de Narbonne* (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1er sem. 1895, in-8 de 21 p.). Il démontre que, dès la fin du règne de Henri III, la lettre Q était la marque de la Monnaie de Narbonne, et que ce différent n'a jamais changé jusqu'à la suppression de l'atelier.

— M. Th. Ducrocq a consacré un rapport étendu à l'*Histoire d'une famille de la Chevalerie lorraine*, par M. le comte de Ludres. Dans ce rapport, il discute quelques questions numismatiques relatives à la valeur des florins et des gros, au cours des florins du Rhin et à l'existence des florins de Jean Ier de Lorraine. La conclusion est que les premières monnaies en or de la Lorraine sont celles de René II (Extrait du *Bull. des sciences écon. et sociales du Comité des trav. hist. et scient.*, 1894, in 8 de 11 p.).

— M. E. Winkelmann a publié une intéressante notice sur les

Augustales de Frédéric II, sur les *taris* du même prince et sur les royaux de Charles d'Anjou. L'article *Ueber die Goldprägungen Kaiser Friedrichs II für das Königreich Sicilien und besonders über seine Augustalen* a été tiré à part des *Mittheilungen des Instituts für österreichisehe Geschichts-forsehung* (t. XV).

— M. Karl Theodor von Inama-Sternegg a publié un travail important sur la valeur de l'or dans les pays allemands pendant le moyen âge, et il admet pour le XIIIe siècle les conclusions de M. de Marchéville. Cet article intitulé *Die Goldwährung im deutschen Reiche während des Mittelalters* a paru dans la *Zeitschrift für Social- und Wirthschaftsgeschichte*, 1894, t. III, p. 1 à 60.

— M. R. von Hoefken a consacré un article à la trouvaille de 1.300 bractéates, du XIIIe siècle, faite à Rome en 1890. Ces monnaies avaient été émises par les ateliers voisins du lac de Constance (*Schriften des Vereins für die Gesehiehte des Bodensees*, fasc. 22, 1893).

— M. Scheuner a publié trois monnaies inédites de la Lusace dans le *Neues Lausitzisches Magazin* (t. LXX, fasc. 2, 1894).

— M. Wunderlich a écrit une notice sur des monnaies trouvées à Ganzlin, dans le canton de Lübz. Ces pièces ont été frappées, pendant les XVe et XVIe siècles, dans les pays et villes du nord de l'Allemagne (*Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Meklenburgisehe Gesehichte*, LVIII, 1893).

— M. Léon Germain a signalé un vieux mémoire publié vers 1550 par François Drouyn, prévôt de Bar-le-Duc, mémoire qui est relatif aux pièces fabriquées dans les temps modernes, à l'imitation des anciens sicles de Jérusalem (*Note sur un discours du sicle d'Israël*, extrait des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 3e série, t. IV, 7 p. in-8).

— M. Josef Nentwich a publié, d'après les matériaux réunis par M. Hugo Weifert, un recueil de médailles relatives aux prises de Belgrade en 1688, 1717 et 1789. Voici le titre de son travail : *Meine Sammlung von Medaillen auf die Eroberungen Belgrads in den Jahren 1688, 1717 und 1789 und den Frieden von Passarowitz 1718*, von Hugo Weifert. Pancsova, 1893, in-4 de 32 p. et 10 planches en phototypie.

Pour la chronique :

Le Secrétaire de la rédaction,

J.-Adrien Blanchet.

Le gérant, F. Feuardent.

ÉTUDES

SUR

LES MONNAIES PRIMITIVES
D'ASIE MINEURE

IV. L'ÉTALON MILÉSIEN

Pl. VI.

Au VIIe siècle avant notre ère, l'Ionie méridionale était l'un des foyers les plus actifs et les plus féconds de la civilisation hellénique, le centre le plus riche et le plus important du commerce du monde grec avec le monde asiatique. Au fond de ses deux deux grands golfes, séparés l'un de l'autre par l'île de Samos et le promontoire du mont Mycale, étaient bâties les deux villes qui furent longtemps les capitales commerciales de cette région de l'Asie mineure, Ephèse à l'embouchure du Caystre, et Milet, au fond de l'estuaire dans lequel le Méandre vient paresseusement déverser ses eaux [1]. Pourvues par la nature, d'excellents ports, ces villes commandaient en même temps les vallées par lesquelles les principales routes de la Phrygie et de la Lydie pouvaient atteindre la mer ; les nombreuses colonies de Milet, échelonnées sur toutes les côtes de la mer Égée, du Pont-Euxin et les autres portions du bassin méditer-

1. O. Rayet et A. Thomas, *Milet et le golfe latmique*, t. I, in-4° (1877-1880).

ranéen, assuraient des débouchés faciles aux marchandises qui affluaient dans leurs entrepôts. Autour d'elles, et comme leurs satellites, Priène, Myonte, Pyrrha, Héraclée, Tralles, Magnésie, contribuèrent aussi, chacune pour sa part, à donner à l'Ionie méridionale l'éclat et la prospérité qui excitèrent la convoitise et la jalousie des rois de Lydie dès l'avènement de la dynastie des Mermnades.

Sardes était le point de ralliement des caravanes qui, sillonnant l'Asie mineure, pénétraient dans l'Orient transtaurique, en Cappadoce, en Arménie, en Mésopotamie, en Perse et jusque dans l'Inde. Les environs de la capitale lydienne étaient couverts de manufactures d'étoffes et de tapis ; ils abondaient en mines de métaux précieux et en productions naturelles de toute sorte [1].

Il fallait un débouché sur la mer à ce grand mouvement industriel et commercial : les colonies grecques de la côte lui durent leur existence, leur développement, leurs richesses. « Les caravanes de Sardes ne pouvaient rien exporter sans le concours des armateurs de Cymé, de Smyrne ou d'Éphèse [2]. » Aussi, les rois de Lydie, maîtres des produits asiatiques apportés dans leur capitale, devaient-ils chercher à mettre la main sur cette ceinture de colonies helléniques qui bordaient la mer et d'où les marchandises étaient expédiées pour la Grèce et le monde occidental. On s'explique donc aisément l'origine

1. G. Radet, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 23 et suiv. ; 42 et suiv. ; 96 et suiv. ; 160 et suiv. ; 294 et suiv., etc.

2. G. Radet, *op. cit.*, p. 170.

et la cause des conflits prolongés qui s'élevèrent entre les princes lydiens et ces opulentes cités. Pacifique ou belliqueuse, suivant les circonstances, la politique de ces rois n'eut jamais qu'un but : s'emparer des ports où venait se concentrer tout le commerce de leur empire. Les Perses, après eux, n'auront pas d'autre ambition [1].

C'est le numéraire qui circulait dans ces vastes entrepôts de l'Ionie méridionale, qui va être l'objet du présent chapitre. Si Samos et Phocée avaient leur étalon spécial, Ephèse et Milet taillaient aussi leurs espèces suivant un système particulier qui leur était propre. Nous l'appellerons *milésien* — on verra bientôt pour quelles raisons, — et nous en suivrons le développement et l'expansion en groupant ses produits les plus anciens [2].

Comme le système phocaïque, l'étalon milésien a légèrement varié de ville à ville, et il a subi la loi naturelle de l'affaiblissement graduel durant l'espace compris entre l'invention de la monnaie et la chute de Milet en 594. Les deux termes extrêmes entre lesquelles s'échelonnent les monnaies de ce système

1. Voici les dates assignées par M. G. Radet aux règnes des rois de Lydie, dans son remarquable livre sur *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades :*

Gygès	687 à 652
Ardys	652 à 615
Sadyatte	615 à 610
Alyatte	610 à 561
Crésus	561 à 546

2. C'est le système que Brandis appelle *Kleinasiatisches Fuss*, et Fr. Lenormant, *lydo-phénicien* ; on lui donne aussi les noms de *phénicien* et de *gréco-asiatique*. Cette dernière expression est la plus courante actuellement et nous l'avons nous-même employée jusqu'ici pour ne pas dérouter le lecteur.

parvenues jusqu'à nous, permettent de dresser le tableau suivant :

Statère	14gr. 40	—	14gr.
1/2 statère	7,20	—	7
1/3 de stat. (trité)	4,80	—	4,66
1/4 de stat.	3,60	—	3,50
1/6 de stat. (hecté)	2,40	—	2,33
1/8 de stat.	1,80	—	1,75
1/12 de stat. (obole)	1,20	—	1,16
1/24 de stat. (hémi-obole)	0,60	—	0,58
1/48 de stat. (quart d'obole)	0,30	—	0,29
1/96 de stat. (8e d'obole)	0,15	—	0,14

I. MILET

Groupe A.

En tête de ce groupe doit prendre place un important statère que Fr. Lenormant a vu à Smyrne, en 1860 ; nous transcrivons la description donnée par ce savant :

1. « Surface striée, sans empreinte de coin monétaire.

℞. Carré creux résultant de l'impression de trois poinçons, dont un rectangulaire allongé, entre deux, de forme carrée ; dans l'empreinte centrale allongée, on voit en relief, au fond du creux, un renard courant ; dans le petit carré de gauche, une tête de cheval ou de cerf ; dans celui de droite, une fleur à quatre pétales vue d'en haut.

Electrum ; lingot ovale et globuleux.

Poids : 14 gr. 19 (bien conservé). Statère.

Vu en 1860, à Smyrne, chez M. Mavrogordatos[1]. »

Malheureusement, Fr. Lenormant n'a pas fait dessiner, sur la planche qui accompagne son mémoire, ce statère, que personne n'a plus jamais signalé après lui *de visu*. C'est uniquement d'après la description que nous venons de reproduire que cette précieuse pièce a obtenu droit de cité dans tous les livres de numismatique[2]. Il est important de constater que les empreintes creuses du revers sont pareilles à celles d'un autre statère que nous enregistrons ci-après (n° 15) : il résulte de cette identité, comme nous le ferons ressortir plus loin, que les deux pièces sont contemporaines ou à peu près, et qu'elles ont été frappées dans le même atelier.

2. Lingot ovoïde, aplati, présentant simplement sur l'une de ses faces, des stries parallèles, dans le sens de la largeur.

℞. Empreinte creuse, formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres, carrés et plus petits. Leur surface est ornée de protubérances irrégulières.

Electrum. Hémi-statère, 6 gr. 85 (usé).

Flan globuleux et allongé. — Musée britannique[3].

1. Fr. Lenormant, *Monnaies royales de la Lydie*, dans l'*Annuaire de la Société franç. de numismatique*, t. IV, 1874, p. 171, n° 1.

2. B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 12 (à Gygès ou Ardys) ; le même, *Historia numorum*, p. 545; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 212 (à Milet ?).

3. F. Lenormant, *Monnaies royales de la Lydie*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, t. IV, 1874, p. 173, n° 3 (attribué à Gygès); B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 12 et pl I, fig. 2 (à Gygès ou Ardys) ; le même, *Ionia*, p. 2 et pl. I, fig. 3 (à Milet ?) ; cf. G. Radet, *La Lydie*, p. 161.

3. Lingot ovoïde, aplati, présentant simplement sur l'une de ses faces, des stries parallèles, dans le sens de la largeur.

℞. Deux carrés creux, côte à côte, d'inégales dimensions. Leur surface est ornée de protubérances irrégulières.

Electrum. Tiers de stat., 4 gr. 76 (Acquisition récente du Cabinet des Médailles). — Pl. VI, fig. 1.

4. Autre exemplaire, dans la collection de M. Six. Elect. Tiers de stat. 4 gr. 65[1].

5. Lingot ovoïde, aplati, à surface striée, répondant à la même description.

El. 1/6 de stat. ou hecté, 2 gr. 40. — Musée britannique[2].

6. Lingot ovoïde, aplati, à surface striée, répondant à la même description.

℞. Un seul carré creux.

El. 1/12 de stat. ou obole, 1 gr. 19. — Coll. de Luynes[3]. — Pl. VI, fig. 2.

7. Même description.

El. 1/24 de stat. ou hémi-obole, 0 gr. 59. — Musée britannique[4].

8. Même description.

1. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 214.

2. F. Lenormant, *loc. cit.*, p. 172, n° 4 (à Gygès); B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 12 et pl. I, fig. 3 (à Gygès ou Ardys); Six, *Numism. Chronicle*, 1890, p. 213, n° 20; B. Head, *Ionia*, p. 3 et pl. I, fig. 9 (à Milet ?).

3. F. Lenormant, *loc. cit.*, p. 172, n° 5 (à Gygès); B. Head, *The coinage of Lydia*, etc., p. 12 (donne un poids faux), et pl. I, fig. 4 (à Gygès ou Ardys).

4. B. Head, *Lydia*, p. 12 et pl. I, fig. 5 (à Gygès ou Ardys); le même, *Ionia*, p. 5, n° 19 (à Milet ?).

El. 1/24 de stat. ou hémi-obole, 0 gr. 61. — Acquisition récente du Cabinet des Médailles.

On a l'habitude de faire prendre rang entre notre n° 1 et notre n° 2, à la pièce suivante :

9. Surface striée, comme ci-dessus.

℞. Empreinte creuse formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres carrés et plus petits. Dans le poinçon rectangulaire, on voit, en relief, un renard courant ; la surface des deux autres est ornée de protubérances irrégulières.

Flan globuleux et allongé, 10 gr. 81. — Musée britannique[1]. — Pl. VI, fig. 3.

Le poids de cette pièce l'a fait considérer comme étant les *trois quarts du statère*. Mais ce serait là une taille anormale et tout à fait insolite dans l'échelle des divisions de la monnaie chez les Grecs. Aussi doit-elle être retranchée de la suite des monnaies d'électrum ; les pesées hygrométriques auxquelles on l'a soumise ont permis de constater qu'elle ne contient que 2 pour 100 d'or, tandis qu'elle a 98 pour 100 d'argent, et son poids est exactement celui des monnaies d'argent de Crésus. Il ressort de là que la présence de l'infime partie d'or qu'elle contient est négligeable : le statère de 10 gr. 81 a été mis en circulation non comme monnaie d'électrum mais comme pièce d'argent.

1. Fr. Lenormant, *op. cit.*, p. 171, n° 2 et pl. VIII, fig. 1 (à Gygès) ; B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1875, p. 258 et pl. VII, fig. 1 ; 1887, p. 304 ; le même, *The coinage of Lydia*, p. 12 et pl. I, fig. 1 (à Gygès ou Ardys) ; le même, *Hist. numor.*, p. 545 ; le même, *Ionia*, p. 183, n° 1 et pl. III, fig. 3 (à Milet ?) ; Six, dans le *Num. Chron.*, 1890, p. 212, n° 17 (à Milet ?).

Il serait superflu d'insister sur l'homogénéité parfaite de la série que nous venons de décrire (nos 1 à 8), tant au point de vue du métal et de la fabrique, qu'à celui des types et des divisions pondérales. Elle se rattache à un statère étalon dont le poids normal est de 14 gr. 30.

Groupe B.

Le groupe au lion couché se compose de deux séries, suivant que le lion est tourné à droite ou à gauche.

Lion à gauche.

10. Lion couché, à gauche, et détournant la tête en rugissant. Autour, un encadrement carré, en damier.

℞. Empreinte formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres carrés et plus petits ; dans le poinçon central, des symboles incertains parmi lesquels on peut, ce semble, reconnaître un lièvre (?) des feuilles et un globule. Dans l'un des poinçons carrés, le signe ; dans l'autre, une sorte d'étoile à quatre rayons, .

El. statère, 14 gr. 07. — Flan globuleux et allongé. — Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig. 4.

11. Autre exemplaire au Musée britannique.

El. Stat., 14 gr. 10[1].

12. Lion couché, à gauche, et détournant la tête en rugissant.

1. Mionnet, *Supplément*, t. IX, pl. X, n° 1 (incertaines) ; Brandis, p. 394 (à Milet) ; B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1875, p. 264 (à Milet) ; le même, *The coinage of Lydia*, p. 15 (aux rois de Lydie avant Crésus) ; F. Lenormant, *loc. cit.*, p. 173-174 (à Alyatte).

℞. Empreinte formée par deux poinçons de forme carrée et placés côte à côte ; dans l'une le signe [symbole] ; dans l'autre, une sorte d'étoile à quatre rayons, [symbole].

El. Tiers de statère, 4 gr. 68. — Flan globuleux et allongé. — Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig. 5.

13. Autre exemplaire, autrefois dans la collection Ivanoff, 4 gr. 72[1].

Les symboles qui figurent dans les carrés creux du revers de ces trités (n°s 12 et 13) sont les mêmes que ceux qui ornent les deux petits carrés creux du revers des statères précédents (n°s 10 et 11).

14. Lion couché, à gauche, et détournant la tête.

℞. Empreinte formée par deux poinçons de forme carrée, placés côte à côte, et dans lesquels on ne distingue que des lignes en relief, qui se croisent.

El. Quart de statère, 3 gr. 54. — Flan globuleux et allongé. — Acquisition récente du Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig. 6.

2. *Lion, à droite.*

15. Lion couché, à droite, et détournant la tête en rugissant ; au dessus de la croupe de l'animal, dans le champ, une sorte de tresse ou de double boucle. Autour du lion, un encadrement carré, en damier.

℞. Empreinte formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres de forme carrée ; dans le poinçon central, un renard

1. *Catal. Ivanoff*, n° 264 ; Brandis, p. 394 (à Milet) ; Lenormant, *loc. cit.*, p. 174 (à Alyatte) ; B. Head, *The coinage of Lydia*, p. 15 (à Sadyatte ou Alyatte). Le chevalier N. Ivanoff, dont la collection célèbre a été vendue à Londres en 1863, était consul général de Russie à Smyrne.

courant, à gauche, et trois globules. Dans l'un des poinçons carrés, une tête de cerf; dans l'autre, une sorte d'étoile à quatre rayons ✕[1].

El. Statère, 13 gr. 92. — Flan globuleux et allongé. — Musée britannique (acquis de M. Lawson, de Smyrne)[2].

16. Lion couché, à droite, et détournant la tête en rugissant.

℞. Empreinte formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres de forme carrée. Dans le poinçon central, un renard courant, à gauche, et deux globules. Dans l'un des poinçons carrés, une tête de cerf; dans l'autre, une sorte d'étoile à quatre rayons, ✕.

El. Hémi-statère, 6 gr. 93. — Flan globuleux et allongé. — Musée britannique[3].

Les types de cet hémi-statère, aussi bien que les symboles des carrés creux du revers, sont pareils à ceux du statère précédent (nº 15).

17. Lion couché, à droite, et détournant la tête en rugissant.

℞. Empreinte creuse formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux

1. Ce revers est identique à celui du statère, à type strié, que Lenormant dit avoir vu, en 1860, à Smyrne, chez Mavrogordatos (voyez ci-dessus, nº 1).

2. B. Head, dans le *Num. Chron.*, 1887, p. 280 et pl. X, fig. 2; Six, dans le *Num. Chron.*, 1890, p. 213, nº 18; B. Head, *Ionia*, p. 183 et pl. III, fig. 5 (à Milet).

3. Brandis, p. 394 (à Milet); Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 174, nº 13 et pl. VIII, fig. 5 (à Alyatte); B. Head, *The coinage of Lydia*, etc., p. 15 (à Sadyatte ou Alyatte); le même, dans le *Num. Chron.*, 1875, p. 265, et pl. VIII, fig. 4 (à Milet); le même, *Ionia*, p. 184 et pl. III, fig. 6 (à Milet); Six, dans le *Num. Chron.*, 1890, p. 213, nº 19 (à Milet ?).

autres de forme carrée et plus petits. Dans le poinçon rectangulaire, on distingue, en relief, une petite proue de navire, et au dessous, une tête de poisson ; dans chacun des petits carrés, une étoile.

El. Stat. 13 gr. 95 (un peu usé). — Flan globuleux et allongé. — Musée britannique [1].

Le même revers se trouve sur un statère au type du taureau, décrit ci-dessous, sous le n° 24.

Est-il possible de fixer l'attribution des deux groupes monétaires (A et B, n°s 1 à 17) que nous venons de décrire ? Quelle que soit la réponse qui doive être faite à cette question, il est important d'observer, au préalable, que ces deux groupes sont les produits d'un atelier unique. Ils ont les mêmes empreintes creuses au revers : le poinçon rectangulaire, au fond duquel on a remarqué un renard courant, se rencontre identique sur des pièces des deux groupes (n°s 1, 9, 15 et 16) ; d'autres particularités de fabrique qu'un examen matériel permet de constater, achèvent d'établir d'une manière indéniable que nous sommes en présence de séries monétaires dont l'émission s'est succédée dans le même atelier. C'est ce qu'ont déjà reconnu MM. Six et Barclay Head, et je suis heureux de pouvoir m'appuyer sur l'autorité d'observateurs aussi sagaces [2]. Voilà un point important

1. Brandis, p. 402 (dit à tort que le type est la Chimère) ; Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 174, n° 12 et pl. VIII, fig. 7 (à Alyatte) ; B. Head, dans le *Num. Chronicle*, 1875, p. 264 (à Milet) ; le même, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 15 ; le même, *Hist. num.*, p. 503 et 545 ; le même, *Ionia*, p. 183 et pl. III, fig. 4 (à Milet).

2. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, pp. 211-212 ; B. Head, *Ionia*, pl. III, fig. 3, 4, 5 et 6.

définitivement acquis ; soutenir aujourd'hui le contraire serait absurde.

Quel est donc l'atelier unique d'où ces monnaies primitives sont issues ? Personne ne contestera qu'elles n'appartiennent à l'Ionie méridionale, et l'on ne peut hésiter, pour leur classement, qu'entre Milet et les rois de Lydie avant Crésus ; est-il permis de préciser davantage et de prendre parti pour l'une ou pour l'autre de ces deux attributions ?

En 1874, Fr. Lenormant publiait son mémoire intitulé *Monnaies royales de la Lydie*, dans lequel nos pièces sont données sans hésitation aux rois de Lydie antérieurs à Crésus. Si l'on adoptait les données contenues dans cette étude, il faudrait croire que nous connaissons presque avec certitude le monnayage de Gygès, le premier des Mermnades, ainsi réputé l'inventeur de la monnaie ; il n'existerait, non plus, guère de doute en ce qui concerne les monnaies d'Ardys, de Sadyatte, d'Alyatte, enfin de Crésus. Cependant, d'autres savants, notamment MM. Barclay Head et Six, qui ont entrepris de traiter le même sujet, ont proposé un classement qui diffère essentiellement de celui de Fr. Lenormant. Sans entrer dans l'examen de ces divergences, un simple coup d'œil jeté sur les notes qui accompagnent nos descriptions, suffira pour démontrer, non seulement que les auteurs ne sont pas d'accord les uns avec les autres, mais que le même savant a souvent modifié arbitrairement son classement et ses attributions, sans que la moindre découverte soit venue apporter de nouveaux éléments de critique dans ce problème

délicat. De telles contradictions sont bien faites pour nous jeter dans le scepticisme ; cherchons donc à nous faire une opinion par nous-mêmes.

Le groupe A (surface striée) a été attribué par F. Lenormant à Gygès, à cause du renard qui figure au revers du statère : cet animal serait le symbole du dieu lydien Bassareus [1]. Il y aurait bien des objections à faire à cette interprétation. Nous avons vu plus haut [2], que la multiplicité et la nature des symboles qui figurent dans les carrés creux des monnaies primitives, empêchent qu'on puisse leur reconnaître un caractère mythologique. Les statères bien connus de Crésus n'ont aucun symbole de ce genre, ni au droit ni au revers ; d'autres divinités, comme Cybèle et Atys, avaient, chez les Lydiens, un rôle plus considérable que Bassareus, et c'est leurs symboles qu'on s'attendrait plutôt à rencontrer sur les monnaies lydiennes. Que dis-je ? nous connaissons l'emblème particulier des rois de Lydie : c'est la bipenne, en lydien *labrys*, la hache lydienne [3], qui, après la chute de Crésus, resta en Carie le symbole national, et qui figure à ce titre sur les monnaies royales de ce pays. Voilà l'emblème qu'on s'attendrait à voir sur les monnaies dont nous nous occupons, si elles étaient lydiennes.

Mais il n'est nul besoin de nous attarder à cette réfutation d'ordre mythologique. Nous savons que les groupes A et B ont été frappés dans le même

1. Cf. G. Radet, *La Lydie*, p. 161.
2. *Revue numism.*, 1895, p. 8, et *Mélanges numism.*, 3e sér., p. 56.
3. G. Radet, *La Lydie*, pp. 119, 129-130, 134, et note à la p. 135.

atelier ; en déterminant la patrie du groupe B, on aura du même coup fixé l'attribution du groupe A. Or, M. Six a démontré que le groupe B (n°s 10 à 17) ne saurait être classé ailleurs qu'à Milet [1]. A l'appui de sa démonstration il invoque les monnaies d'argent frappées à Milet, entre la chute du royaume lydien en 546 et celle de Milet en 494, et qui répondent à la description suivante :

18. Protome de lion couché (à droite ou à gauche), et regardant en arrière.

℞. Carré creux rempli par une rosace à quatre pétales séparés par des folioles [2].

Æ. 1 gr. 26. — Pl. VI, fig. 7.

Les pièces d'argent qui répondent à ce type et dont l'attribution à Milet ne saurait faire doute, entraînent le classement au même atelier de nos monnaies d'électrum du groupe B, qui sont au même type du protome de lion détournant la tête.

Ainsi nous pouvons formuler la conclusion suivante : les monnaies des groupes A et B (n°s 1 à 17) sont de Milet. Et par cette attribution, se trouve expliquée la présence de la rosace à quatre pétales au revers de plusieurs de nos pièces d'électrum. Cette sorte de croix à branches bouletées peut être considérée comme le prototype originaire de la rosace épanouie qui devient le symbole caractéristique du revers des monnaies milésiennes, et qui figure ensuite,

1. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 214.

2. Mionnet, *Recueil*, pl. LIII, fig. 13 ; *Cat. de la coll. Bompois*, n°s 1515 et suiv. ; *Num. Chron.*, 1881, pl. I, fig. 8 ; 1890, pl, I, fig. 10 ; Six, dans le *Num. Chron.*, 1890, p. 214.

par imitation des monnaies de Milet, sur les produits monétaires d'un certain nombre de villes d'Asie mineure.

GROUPE C.

19. Deux mufles de lion, de face, juxtaposés en sens inverse.

℞. Empreinte creuse formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres, carrés et plus petits. Leur surface est ornée de lignes et de protubérances irrégulières.

El. Statère, 14 gr. 22. — Flan globuleux et allongé. — Musée britannique [1]. — Pl. VI, fig. 8.

20. Mufle de lion, de face.

℞. Deux carrés creux juxtaposés ; leur surface est ornée de lignes et de protubérances irrégulières.

El. Tiers de statère ou trité, 4 gr. 65. — Flan globuleux et allongé (deux ex.). Cabinet des Médailles et coll. Waddington [2]. — Pl. VI, fig. 9.

21. Mufle de lion, de face.

℞. Carré creux.

El. 1/6 de stat. ou hecté, 2 gr. 32 [3].

22. Mufle de lion, de face.

℞. Un seul carré creux.

El. 1/12 de stat. ou obole, 1 gr. 15. — Musée britannique (deux exempl. [4]).

1. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, 1887, p. 280 et pl. X, fig. 1 ; le même, *Ionia*, p. 1 et pl. I, fig. 1 (Milet ou Sardes ?).
2. Percy Gardner, *Samos and samian coins*, p. 20, n° 2.
3. Percy Gardner, *Samos*, p. 20, n° 3, d'après Brandis, p. 401.
4. *Num. Chron.*, 1887, pl. X, fig. 18 ; B. Head, *Ionia*, p. 348, n° 4 et pl. III,

Le mufle de lion des trois dernières pièces (n°s 20, 21 et 22) est tout à fait pareil à l'un des deux mufles de lion du statère n° 19. Le groupe est donc bien homogène ; nous avons dit plus haut les raisons qui obligent à retirer les petites divisions (n°s 20, 21 et 22), de Samos où elles étaient jusqu'ici classées[1]. Le poids milésien de tout le groupe nous désigne la région à laquelle il appartient réellement ; il se trouve localisé à Milet même par l'existence de la pièce d'argent suivante, qui, avec le même mufle de lion de face, porte au revers la rosace milésienne :

23. Mufle de lion, de face ; autour, un carré de grènetis.

℞. Carré creux rempli par une rosace à quatre pétales séparées par des folioles ; autour, deux carrés inscrits, dont les côtés sont arrangés en damier.

Æ. 1 gr. 75. — Pl. VI, fig. 10.

L'encadrement en damier du revers de cette pièce n'est pas nouveau dans la série milésienne, et nous l'avons rencontré sur des statères en *electrum* (ci-dessus, n°s 10, 11 et 15).

Groupe D.

24. Taureau marchant à droite, et baissant la tête (flan bombé).

℞. Empreinte creuse formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres de forme carrée et plus petits. Dans le poin-

fig. 22 (à Samos). Cf. ci-dessus, *Revue numismatique*, 1894, p. 257, et nos *Mél. num.*, 3e sér., p. 20.

1. Ci-dessus, *Revue numismatique*, 1894, p. 257, et nos *Mélanges numism.*, 3e série, p. 20.

çon rectangulaire, on distingue, en relief, une petite proue de navire, et au dessus, une tête de poisson ; dans chacun des petits carrés, une étoile.

El. Statère, 13 gr. 99. — Flan globuleux et allongé. — Cab. des Médailles[1]. — Pl. VI, fig. 11.

Le revers est identique à celui du statère du Musée britannique décrit ci-dessus sous le n° 17. Les empreintes creuses de ces deux pièces sont sorties des mêmes coins : on ne saurait donc les séparer. Dès lors, le classement à Milet du statère n° 24 s'impose rigoureusement. Il n'est pas certain, en revanche, que la petite pièce suivante se rattache au même groupe :

25. Tête de taureau, à gauche.

℞. Carré creux dans lequel on peut distinguer les éléments d'une rosace à quatre pétales remplissant tout le champ et sillonnés de lignes concentriques.

El. 1/24 de stat. ou hémi-obole, 0 gr. 57. — Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig 12.

Groupe E.

26. Protomes de taureau et de lion agenouillés, réunis par le milieu du corps et se dirigeant en sens inverse.

℞. Empreinte creuse formée par trois poinçons,

1. Brandis, p. 401, n° 2 (à Samos) ; F. Lenormant, *loc. cit.*, p. 175, n° 14 (à Alyatte).

2. Sestini, *Stateri antichi*, pl. IX, n° 13 ; Brandis, p. 386, n° 1 ; F. Lenormant, *Monn. roy. de la Lydie*, p, 175, n° 15 ; B. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 14 et pl. I, fig. 6 ; *Hist. numorum*, p. 545 (Fr. Lenormant reconnaît dans le grand rectangle creux du revers, « les vestiges du renard, et dans le poinçon carré de gauche, ceux de la tête de biche ».)

l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres, carrés et plus petits. Leur surface est ornée de lignes et de protubérances irrégulières.

El. Statère, 13 gr. 96. — Flan globuleux et allongé. — Cabinet de Munich ?. — Pl. VI, fig. 13.

27. Un autre exemplaire, qui était dans la collection Ivanoff, pèse 14 gr. 18 [3].

Le style, le type et le revers de ces statères les rapprochent des groupes précédents ; il semble même qu'on puisse distinguer, dans les carrés creux, comme la silhouette du renard et de la tête de cerf signalés plus haut sur d'autres statères.

Groupe F.

Ce groupe, au protome ou à la tête de lion, forme deux séries, suivant que le lion est tourné à droite ou à gauche.

1. *Lion, à droite.*

28. Protome de lion, à droite, la gueule béante et tirant la langue ; l'animal allonge une patte de devant, et, entre ses yeux, un globule radié qui ressemble à une étoile.

℟. Empreinte formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres, carrés et plus petits. Dans le poinçon central, on reconnaît la silhouette d'un renard courant ; les symboles des deux poinçons carrés sont indistincts.

3. *Catal. Ivanoff*, n° 152 ; Brandis, p. 386, n° 2 ; Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 175. (Voyez ce que dit Fr. Lenormant au sujet de la description erronée du catalogue Ivanoff, reproduite par Brandis.)

El. Statère, 14 gr. 11. — Flan globuleux et allongé. — Musée britannique[1].

29. Tête de lion, à droite, la gueule béante ; entre les yeux, un globule radié qui ressemble à une étoile.

℞. Empreinte formée par deux poinçons carrés, placés côte à côte ; la surface en est ornée de lignes et de protubérances irrégulières.

El. Tiers de statère ou trité. Flan globuleux. — Pièce commune et représentée dans toutes les grandes collections ; son poids varie de 4 gr. 73 à 4 gr. 65[2]. — Pl. VI. fig. 14.

Le champ de ces pièces est souvent couvert de petites contremarques pareilles à celles qu'on relève sur les dariques et sur les sicles médiques. Sur un exemplaire de la collection de Luynes, examiné à la loupe, je relève jusqu'à sept contremarques portant les symboles suivants : tête de taureau ; deux croissants adossés ; tête de sanglier ; le symbole ♉ ; deux globules ou annelets ; un oiseau ; enfin, le symbole ✠. Un autre exemplaire de la collection de Luynes porte six contremarques : une petite tête imberbe, à cheveux frisés, de profil, à gauche ; les signes X, ꙫ, ☡, ⚲ et ⊠. Un troisième exemplaire de la même collection en a peut-être une douzaine ; les plus reconnaissables sont les suivantes : ☿, o, ⚴, H, · ·, ⽕, ⚲, un trépied, etc. Enfin, au Cabinet des

1. F. Lenormant, *loc. cit.*, p. 173 et pl. VIII, fig. 6 (à Sadyatte) ; B. Head, *Num. Chron.*, 1875, p. 263 et pl. VII, fig. 3 ; le même, *The coinage of Lydia*, etc., p. 15 (donne le poids de 13 gr. 95, qui paraît erroné) ; le même, *Historia numorum*, p. 503 (à Milet).

2. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, pp. 202-203 (à Alyatte).

Médailles, nous trouvons encore une pièce avec les contremarques suivantes : ⊞, ♉, ஃ et ⚓.

En comparant ces contremarques de banquiers à celles que nous avons relevées, ailleurs, sur les sicles médiques [1], on constate qu'un grand nombre sont les mêmes, d'où la conclusion que les monnaies d'électrum dont il s'agit ici sont restées en circulation longtemps sous la domination perse, concurremment avec la monnaie perse elle-même.

30. Tête de lion, à droite, la gueule béante ; entre les yeux, un globule radié qui ressemble à une étoile. Devant, la légende ..ƎꟼᒧAꟼ.

℟. Carré creux, pareil au précédent.

El. Sixième de statère ou hecté, 2 gr. 40. — Flan globuleux. — Musée britannique [2].

31. Autre exemplaire, avec la légende en grande partie fruste. — 2 gr. 36. — Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig. 15.

32. Même description, mais sans légende. — 2 gr. 32. — Coll. de Luynes.

33. Tête de lion, à droite, la gueule béante ; entre les yeux, un globule radié qui ressemble à une étoile.

℟. Empreinte formée par un seul poinçon carré, dont la surface est ornée de protubérances irrégulières.

El. Douzième de statère ou obole. — Pièce commune et représentée dsns toutes les grandes collections ; son poids varie de 1 gr. 20 à 1 gr. 14 [3]. — Pl. VI, fig. 16.

1. E. Babelon, *Les Perses achéménides*, Introd., p. x et pl. XXXIX.
2. Six, dans le *Numism. Chron.*, 1890, p. 204 (à Alyatte).
3. Six, dans le *Numism. Chron.*, 1890, pp. 202 à 203 (à Alyatte).

34. Tête de lion, à droite, la gueule béante ; entre les yeux, un globule radié qui ressemble à une étoile.

℞. Carré creux dont la surface est ornée de protubérances irrégulières.

El. 1/24 de statère ou hémi-obole, 0 gr. 60. — Musée britannique[1].

2. *Lion, à gauche.*

35. Tête de lion, à gauche, la gueule béante ; entre les yeux, un globule radié qui ressemble à une étoile ; devant, la légende ...ΞΞ1ΑΞ.

℞. Carré creux résultant de l'impression de deux poinçons carrés, placés côte à côte ; la surface en est ornée de protubérances irrégulières.

El. Tiers de statère ou trité, 4 gr. 71. — Cabinet de Munich[2]. — Pl. I, fig. 17.

On en connaît quelques autres exemplaires avec la légende en grande partie fruste[3].

36. Tête de lion, à gauche, la gueule béante ; entre les yeux, un globule radié qui ressemble à une étoile ; devant, la légende ...Ξ1ΑΞ.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. Douzième de statère ou obole, 1 gr. 16. — Musée de Vienne[4].

1. Six, dans le *Num. Chron.*, 1890, p. 202, n° 3 (à Alyatte).
2. Sestini, *Stateri antichi*, p. 51, n° 12 et pl. IV, fig. 15 ; Mionnet, t. II, p. 528, n° 84 ; Brandis, p. 388 (à Cyzique) ; Six, dans le *Num. Chron.*, 1890, p. 203.
3. Six, *Num. Chron.*, 1890, p. 204.
4. *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. XVI, 1884, p. 32 ; t. XVII, 1885, pp. 2, 3 ; Six, dans le *Num. Chron.*, 1890, p. 204.

37. Tête de lion (?), à gauche.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. 1/24 de statère ou hémi-obole, 0 gr. 55. — Musée britannique [1].

38. Tête de lion, à gauche.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. 1/48 de statère ou quart d'obole, 0 gr. 31. — Coll. de Luynes [2].

Notre sixième groupe (F, n°s 28 à 38), a été l'objet d'une étude particulièrement attentive de la part de M. Six qui en a décrit tous les exemplaires connus [3]. Quelques-uns d'entre eux portent une légende qui est, depuis Sestini, demeurée une véritable *crux interpretum*. Sestini et Brandis, lisant autrefois **KIZYKE**, cherchaient à retrouver dans ce mot barbare le nom de Cyzique [4]. Il est évident que cette lecture est erronée : il n'y a pas lieu d'y insister. En déchiffrant les mêmes lettres dans un autre sens et en lisant de droite à gauche, M. Six propose d'y reconnaître le nom du roi de Lydie Alyatte. La légende ne serait pas grecque, mais lydienne : « Je ne vois, dit M. Six [5], aucun obstacle à compléter la légende en ϝαλϝειατες ou ϝαλϝεατες... Rien n'empêche d'admettre que le nom d'Alyatte, dont nous ne connaissons que la forme grecque Ἀλυάττης, ait

1. B. Head, *Ionia*, p. 5. n° 18.
2. Six, dans le *Num. Chron.*, 1890, p. 202 (à Alyatte).
3. *Numism. Chronicle*, 1890, p. 202 et suiv.
4. Sestini, *Stateri antichi*, p. 51 ; Brandis, p. 179 ; Th. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, t. I, p. 24, n° 2.
5. Six, dans le *Num. Chron.*, 1890, p. 207.

commencé en lydien par un ϝ qui, naturellement, ne s'est pas conservé dans la transcription d'Hérodote et des auteurs postérieurs. Le second ϝ est moins facile à expliquer ; on s'attendrait à le voir disparaître avant le ει ou ε suivant, ce qui aurait donné Ἀλειάττης, ou bien, s'il était transcrit par υ, comme *Velia* se dit Ὑέλη pour ϝέλη, de trouver Ἀλυειάττης ou Ἀλυέαττης. Il est donc probable que dans ces formes, ει ou ε ont été élidés entre les deux autres voyelles et que cette élision a été cause que la trace du digamma se soit conservée dans la voyelle υ. »

J'ai tenu à rapporter ce passage en entier, pour montrer ce qu'a d'incertain la conjecture de M. Six. Philologiquement, elle souffre des difficultés que l'auteur, lui-même, reconnaît avec bonne foi. Matériellement, je crois que si on lit dans le même sens que M. Six, on peut regarder comme à peu près certaine la lecture ···ƎꟻꞱ·Aꟻ. Mais quant à retrouver dans ces caractères le commencement du nom d'Ἀλυάττης, même en supposant, — ce qui est loin d'être prouvé, — que la légende soit lydienne plutôt que grecque, j'avoue que je ne saurais m'y résoudre. Nous ne connaissons pas la fin du mot ; nous ne sommes pas sûrs d'avoir le commencement ; la transcription ϝαλϝε... (avec l'ε tourné au rebours des autres lettres) n'est rien moins que certaine, et le serait-elle qu'il faudrait encore un grand effort d'imagination pour y lire Ἀλυάττης. Ce nom, comme ceux de Sadyatte, de Adyatte et d'autres encore, est composé de deux éléments, dont le second est le nom

même du dieu Atys ou Attis [1]. La première partie de ce nom théophore est Ἀλυ. ; quel qu'en soit le sens, il nous paraît impossible de la retrouver sous la forme ϝαλϝε…

D'un autre côté, on ne comprendrait guère pourquoi, seul de tous les rois lydiens, Alyatte aurait fait graver son nom sur ses monnaies, et même seulement sur quelques-unes d'entre elles. Observez, au surplus, que les noms qu'on lit sur les monnaies primitives ne sont pas des noms royaux : ni Crésus, ni Polycrate, ni Darius, et les autres rois ou tyrans, n'ont placé leur nom sur les espèces qu'ils ont fait frapper.

S'il n'avait été détourné du droit chemin par la préoccupation d'attribuer des monnaies aux rois de Lydie antérieurs à Crésus, M. Six n'aurait certainement pas cherché à classer toute la série des monnaies que nous étudions aux rois de Lydie ; il l'aurait laissée à Milet. « On les classe d'ordinaire à Milet, » reconnaît-il lui-même : c'est à Milet qu'on les voit encore dans l'*Historia numorum* de M. Head [2] ; si on ne les retrouve plus à cette ville, dans le catalogue intitulé *Ionia*, rédigé par le même savant, c'est que l'influence de M. Six s'est fait sentir au Musée britannique. Cette fois, par exception, elle a été pernicieuse, et MM. Six et Head n'ont aucune raison sérieuse de renier l'attribution à Milet proposée par eux auparavant.

Pour être logiques et conséquents avec eux-

1. G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, pp. 55 et 77.
2. B. Head, *Hist. numor.*, p. 502.

mêmes, MM. Six et Head auraient dû appliquer à notre sixième groupe le raisonnement qui leur a paru bon pour les groupes A et B. La comparaison de nos pièces d'électrum avec un groupe de monnaies d'argent frappées à Milet avant sa chute, en 494, achèvera de porter la conviction dans l'esprit le plus obstiné et le plus prévenu :

39. Tête de lion, la gueule béante, à gauche ; dessous, une patte avancée.

℟. Carré creux rempli par une rosace à quatre pétales séparés par des folioles.

Æ. 1 gr. 10. — Cab. des Médailles. — Pl. VI, fig. 17[1].

La similitude du type du lion sur ces deux catégories de pièces d'électrum et d'argent est telle que les numismates qui tiendraient encore pour les rois de Lydie seraient contraints de reconnaître, au moins, que ces rois ont servilement copié les types monétaires de Milet, ou réciproquement. Mais alors, qu'on nous donne les raisons qui obligeraient de recourir à cette hypothèse.

Nous ne quitterons pas notre troisième groupe de monnaies milésiennes en électrum sans signaler une curieuse petite pièce de la collection de Luynes, qui s'y rattache ; en voici la description qui répond exactement à celle des monnaies d'argent auxquelles nous venons de faire allusion :

40. Tête de lion, à gauche, la gueule béante.

1. Cf. B. Head, *Ionia*, p. 186 et pl. XXI, fig. 4 et suiv.

℟. Carré creux rempli par un fleuron à quatre pétales séparés par des folioles. Poids : 2 gr. 20.

Cette pièce a l'aspect extérieur des monnaies d'électrum et les types des monnaies d'argent ; en y regardant de près, on reconnaît aisément qu'elle est fourrée : elle a une âme de plomb et l'enveloppe seule est en électrum. Ainsi s'explique son poids irrégulier. Ce qui la rend particulièrement intéressante, c'est qu'elle nous remet en mémoire l'anecdote racontée plus haut, au sujet de Polycrate, qui aurait fait frapper en plomb, puis dorer, les pièces de monnaie à l'aide desquelles il acheta la retraite des Lacédémoniens qui assiégeaient Samos[1]. Je ne sais si une semblable occasion se présenta pour les Milésiens de falsifier leur monnaie et de tromper leurs créanciers : le rapprochement n'en était pas moins intéressant à signaler.

Les six groupes monétaires que nous venons de décrire, représentent, suivant nous, l'ensemble du monnayage d'électrum de Milet, depuis les origines de la monnaie, dans le cours du VIIe siècle, jusqu'à la chute de cette ville en 494. De nombreuses particularités que nous avons fait ressortir permettent d'affirmer que les six groupes sortent du même atelier ; ils se tiennent les uns les autres, formant six anneaux d'une même chaîne. C'est à tort qu'on les a arbitrairement disjoints jusqu'ici, pour classer les uns aux rois de Lydie, les autres à Milet. C'est tout l'ensemble qu'il faut déplacer en bloc, car il serait

1. Hérod., III, 56 ; cf. ci-dessus, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 273, et nos *Mélanges numismatiques*, 3e série, p. 36.

contraire au bon sens d'admettre que les mêmes coins eussent servi à la fois pour les rois de Lydie et pour Milet. Mis ainsi dans la nécessité d'opter, ou pour les rois de Lydie, ou pour Milet, nous nous sommes décidés pour cette dernière, eu égard aux nombreux rapprochements que nous avons pu établir entre nos monnaies d'électrum et les pièces d'argent dont l'origine milésienne ne saurait être contestée.

Et si d'aucuns s'obstinaient, malgré l'évidence, à plaider en faveur des rois de Lydie, nous leur demanderions alors où seraient les monnaies primitives de Milet en électrum? Il n'en resterait aucune à cette grande capitale de l'Ionie méridionale, ce qui est invraisemblable. Au contraire, notre classement, appuyé sur des observations sûres, puisqu'elles sont matérielles, donne à Milet une série de monnaies d'électrum au moins aussi riche que celles de Chios, de Samos, de Phocée, de Lesbos, de Cyzique, et ce résultat n'est-il pas en conformité absolue avec ce que nous savons de l'extraordinaire développement commercial et colonial de Milet?

Il est impossible de préciser les circonstances politiques au milieu desquelles ont eu lieu les premières émissions monétaires de Milet. Nul argument positif ne permettrait de les faire remonter jusqu'au temps des guerres lélantiennes, pendant lesquelles Milet se jetait dans le parti d'Erétrie, tandis que Samos faisait alliance avec Chalcis [1]. Ce furent peut-

1. Curtius, *Hist. grecque*, t. I, pp. 295 et 535 ; cf. ci-dessus, *Revue numism.*, 1894, p. 162, et nos *Mélanges numism.*, 3e série, p. 14.

être les péripéties de cette longue guerre qui amenèrent, vers l'an 700, à Milet, la chute de la dynastie des Néléides. La royauté fut remplacée par la tyrannie; les premiers despotes de Milet que l'on connaisse sont Thoas et Damasénor[1]. Dès le temps Gygès (687 à 652), des difficultés surgirent entre Milet et les rois de Lydie; Ardys (652 à 615) vint mettre le siège devant la ville qui fermait l'embouchure du Méandre. La guerre ne se termina que sous Alyatte, en 604[2]. Alors, le roi de Lydie et Thrasybule, tyran de Milet, signèrent un traité aux termes duquel ils se déclarèrent hôtes et alliés.

A partir de ce moment, Milet subit la protection des rois de Lydie. Elle n'était pas complètement incorporée à leur empire, dans ce sens qu'elle conservait l'autonomie de son gouvernement et ses lois; mais elle était, sans restriction ni impôt, ouverte au commerce lydien, et les rois qui régnaient à Sardes avaient le droit de lui réclamer un contingent de troupes pour leurs expéditions militaires. L'histoire intérieure de Milet, sous le protectorat lydien, est peu connue. Nous savons seulement que cette ville, la gloire de l'Ionie (τῆς Ἰωνίης πρόσχημα)[3] fut pendant deux générations en proie aux dissensions civiles[4]. Au moment de l'avènement de Crésus (vers 561), elle s'était quelque peu affranchie des liens que lui

1. Plut., *Quaest. græc.*, 32; Plass, *Die Tyrannis in ihren beiden Perioden bei den alten Griechen* (2e éd., Leipzig, 1859), t. I, p. 226; E. Curtius, *Hist. grecque*, t. I. p. 292; G. Radet, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 148.

2. E. Curtius, *op. cit.*, t. II, p. 133; G. Radet, *op. cit.*, p. 193 et suiv.

3. Hérod., V, 28, 2.

4. G. Radet, *op. cit.*, p. 211.

avait imposés Alyatte; mais Crésus sut la rappeler à l'observation des traités [1].

Après la chute de Crésus, en 546, Milet conserva sous les Perses, comme toutes les villes grecques, la même demi-dépendance vis-à-vis des nouveaux maîtres du monde asiatique. Hérodote [2] parle d'un traité couclu entre Milet et Cyrus, par lequel le roi de Perse ne fait que confirmer les conventions passées avant lui entre Crésus et la ville.

Plus tard, dans la seconde moitié du VIe siècle, nous voyons Milet s'allier avec Lesbos pour essayer d'enrayer les empiètements de Polycrate de Samos qui menaçait de lui enlever l'empire de la mer. Milet et Lesbos, complètement battues, perdirent leurs flottes [3]. Le grand Roi, comme on le voit, laissait les villes grecques libres de s'entredéchirer, et même les satrapes ne se faisaient pas faute d'attiser entre elles le feu de la jalousie. Sous Darius (521-485), le tyran de Milet était Histiée; après avoir contribué à sauver l'armée perse lors de l'expédition de Scythie, il était devenu tout puissant en Asie mineure. Sa flotte, ses richesses, ses projets ambitieux portèrent ombrage au satrape Megabaze : Histiée dénoncé fut appelé à Suse, et le grand Roi retint le despote de Milet prisonnier à sa cour, sous prétexte qu'il ne pouvait se passer de ses conseils.

Aristagoras, gendre et cousin de Histiée, le remplaça à Milet. Soutenu en secret par son beau-père, Aristagoras provoqua la révolte générale de l'Ionie

1. G. Radet, *op. cit.*, p. 211; E. Curtius, *Hist. grecque*, t. II, p. 150.
2. Hérod., I, 141, 4.
3. Hérod., III, 39; E. Curtius, *Hist. grecque*, t. II, p. 167.

qui éclata en 498, malgré les sages conseils d'Hégésandros. Après une démonstration inutile sous les murs de Sardes, l'armée des rebelles dut se replier devant celle des satrapes. En vain, Histiée qui s'était échappé de Suse, vint-il seconder Aristagoras. Celui-ci, voyant la mauvaise tournure que prenaient les évènements, s'enfuit en Thrace. Histiée, devenu à son tour suspect aux Milésiens, fut chassé et remplacé par Pythagoras.

En face de Milet s'élevait la petite île de Ladé : c'est là que se rassembla la flotte grecque, sous les ordres de Dionysios de Phocée[1], pour attendre le choc de l'ennemi. Au dernier moment, les vieilles jalousies de ville à ville se réveillèrent ; les tyrans négocièrent secrètement avec le grand Roi dans le but de conserver leur trône. Quand la flotte perse se présenta, les deux tiers des vaisseaux grecs s'étaient dispersés. Ceux qui restaient, principalement les Chiotes et les Milésiens furent écrasés. La vengeance des Perses fut terrible : Milet fut réduite en cendres et tous les habitants mis à mort ou déportés à Anapé, à l'embouchure du Tigre ; le sanctuaire d'Apollon Didyméen fut livré aux flammes[2].

C'était en 494. Milet détruite resta quelque temps sans frapper monnaie. Elle ne se releva que vers 478,

1. Voyez ci-dessus, *Revue numismatique*, 1894, p. 277, et 1895, p. 12 ; *Mélanges numism.*, 3e série, p. 60. A propos de ce Dionysios de Phocée, M. Six a la bonté de me signaler une note de M. R. Meister, dans le *Philologus* t. XLIX, neue Folge, t. III, 1890, p. 607-612), dans laquelle ce savant propose d'attribuer à Dionysios le statère de Munich sur lequel nous avons reconnu le nom de la ville de Téos ; M. Meister voudrait lire IΣΘNV (= Διονύ-σιος). Cette hypothèse est sans fondement.

2. E. Curtius, *Hist. grecque*, t. II, pp. 213-214.

époque où nous la voyons, comme toutes les villes ioniennes, s'allier aux Athéniens pour faire la guerre aux Perses. Les monnaies qu'elle commença à frapper durant cette seconde période sont bien connues : elles sont en argent et continuent les types des monnaies d'électrum de notre sixième groupe : au droit, le protome de lion ; au revers, dans un carré creux, le fleuron à quatre pétales séparés par des folioles [1].

Logiquement, nous devons conclure que les monnaies d'électrum de notre sixième groupe sont les plus récentes ; elles ont été frappées vraisemblablement sous la domination perse, depuis la chute de Crésus, en 546, jusque sous Darius, en 494. Ce qui le prouve, c'est leur style plus récent que celui des autres groupes, leurs types plus étroitement liés à ceux des monnaies postérieures à 478 ; enfin, les nombreuses contremarques dont elles sont poinçonnées et qui sont identiques à celles qu'on relève sur les sicles médiques les plus anciens.

II. Ephèse.

41. Cerf marchant à droite, en baissant la tête pour brouter ; au dessus, la légende rétrograde :

ΑΜΒΗ ΙΜΞ ΣΟΝΝΑΦ
(Φάννος ἐμὶ σῆμα).

℞. Empreinte creuse formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres, carrés et plus petits. Dans le poinçon rectan-

1. B. Head, *Ionia*, pl. XXI, fig. 3 et suiv.

gulaire, des lignes qui se croisent ; dans les poinçons carrés, des protubérances irrégulières.

El. Stat., 14 gr. 06. — Flan globuleux et allongé. — Musée britannique[1]. — Pl. VI, fig. 19.

42. Protome de cerf, à gauche, les pattes repliées, et détournant la tête.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. Sixième de stat. ou hecté, 2 gr. 33. — Flan globuleux. — Musée britannique[2].

43. Protome de cerf, à droite, les pattes repliées, et détournant la tête.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. Douzième de stat. ou obole, 1 gr. 18. — Cabinet des Médailles[3]. — Pl. VI, fig. 20.

Le remarquable statère décrit sous le n° 41, mérite de nous arrêter, à cause de sa légende et de son attribution. Le premier mot a été lu de différentes

1. Newton, dans le *Numism. Chronicle*, n. s. t., X, 1870, p. 237 ; B. Head, dans le même recueil, n. s., t. XV, 1875, p. 264 ; Percy Gardner, dans le même recueil, n. s. t. XVIII, 1878, p. 262 ; M. Frankel, dans l'*Archæol. Zeitung*, neue Folge, t. XII, 1879, p. 27 ; Percy Gardner, dans l'*Archæol. Zeitung*, neue Folge, t. XIII, 1880, p. 184 ; Barclay Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 13 ; A. von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. I, 1874. p. 280 ; B. Head, *Historia numorum*, p. 526 ; le même, *Guide to the coins of the Ancients in the British Museum*, pl. I, fig. 7 ; le même, *Catalogue*, etc., *Ionia*, Introd., p. XVIII et p. 47, pl. III, fig. 8 ; Isaac Taylor, *The alphabet*, t. II, p. 43 ; Cauer, *Delectus inscript. graec.*, p. 347 ; J.-A. Blanchet, *Les monnaies grecques*, p. 6 ; E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 270, et 1895, p. 19 ; *Mélanges numismatiques*, 2e sér., p. 10 ; 3e sér., pp. 33 et 67.

2. B. Head, *Ionia*, p. 47, n° 4, et pl. III, fig. 11. Cf. *Numism. Chronicle*, n. s., t. XX, 1880, p. 99, n° 4.

3. Brandis, p. 393 ; B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, n. s., t. XX, 1880, p. 99, n° 5.

façons : ꓘONƎAΦ, ≶OИИAΦ, ≶ONAΦ, ≶OИƎAΦ. Le *sigma* final ne fait plus doute aujourd'hui; mais la troisième lettre demeure incertaine. M. Barclay Head a lu tour à tour ≶OꟼAΦ (*Hist. numor.*, p. 526) et ≷OꟼƎAΦ (*Ionia*, p. 47), suivant qu'il a supposé ou non que le troisième caractère n'était qu'une rugosité du flan monétaire. Après avoir longtemps hésité nous-même, il nous semble, à l'inspection attentive du moulage qu'a bien voulu nous envoyer M. Head, que la lecture ≶OꟼꟼAΦ doive être préférée.

Quoi qu'il en soit, l'inscription signifie : « Je suis le symbole de Phanès, » et nous l'avons rapprochée de la légende d'une pierre gravée archaïque qui porte : Θερσίος εἰμί σᾶμα, « je suis le symbole de Thersis[1]. »

La médaille ayant été trouvée à Halicarnasse[2], certains auteurs ont pensé qu'elle devait être attribuée à cette ville, d'autant plus qu'il est parlé, chez Hérodote, d'un certain Phanès, né à Halicarnasse, qui, engagé au service du roi d'Égypte, Amasis, s'enfuit de la cour du roi égyptien et passa dans l'armée de Cambyse, qu'il aida, en 525, à faire la conquête de la vallée du Nil. Telle est l'opinion de M. Percy Gardner qui a proposé d'attribuer la médaille à ce Phanès. Mais la pièce est certainement plus ancienne; de plus, aucun témoignage historique ne dit que ce personnage, né à Halicarnasse, et mêlé, comme soldat mercenaire, aux affaires d'Égypte, ait joué un

1. Ci-dessus, *Revue numismatique*, 1894, p. 270, et nos *Mél. num.*, 3e sér., p. 33 Cf. E. Babelon, *La gravure en pierres fines*, p. 97.

2. Percy Gardner, dans le *Numism. Chronicle*, n. s., t, XVIII, 1878, p. 263.

rôle quelconque dans sa patrie ; enfin, Halicarnasse ne paraît avoir commencé à frapper monnaie que vers l'an 400.

Adoptant en partie l'opinion de M. Gardner, et laissant la monnaie à Halicarnasse, M. Head a d'abord pensé qu'elle avait pu être frappée par un ancêtre supposé de Phanès, qui aurait porté le même nom [1]. Mais le même savant n'a pas tardé à abandonner cette opinion purement hypothétique, et présentement il classe la monnaie de Phanès à Éphèse [2], comme M. Newton l'avait déjà proposé.

C'est, en effet, à Éphèse qu'il faut l'attribuer, pour les raisons suivantes :

L'hecté et l'obole que nous avons décrites sous les nos 42 et 43, au type du protome de cerf, sont sûrement d'Éphèse Pour le démontrer, il suffit de rapprocher leur type de celui des pièces d'argent frappées dans cette ville à une époque postérieure [3]. Or. si vous comparez le carré creux, tout enchevêtré de lignes, qui forme le revers de ces petites pièces nos 42 et 43, avec les carrés creux du statère de Phanès (no 41), vous aurez avec nous la conviction formelle que toutes ces pièces sortent du même atelier et ont fait partie des mêmes émissions. Ajoutons que le cerf broutant est, plus tard, le type de monnaies éphésiennes [4], et que la présence de pièces d'électrum à Halicarnasse en Carie, au commence-

1. B. Head, *Historia numorum*, p. 526.
2. B. Head, *Ionia*, Introd., p. XVIII et p. 47.
3. Par exemple, B. Head, *Ionia*, pl. IX, fig. 7, 8 et 10.
4. B. Head, *Ionia*, pl. X, fig. 10.

ment du VIe siècle, serait tout à fait anormale, au double point de vue chronologique et géographique.

Le cerf est le symbole de l'Artémis éphésienne; mais est-ce là une raison suffisante pour rapprocher le mot φαννος de l'épithète de φαναῖος appliquée à Apollon à Chios (Rf. φαίνω), et pour traduire la légende monétaire, avec M. Newton : « Je suis l'emblème de la Brillante, » c'est-à-dire d'Artémis ? Evidemment non. Il faut traduire plus simplement : « Je suis l'emblème de Phanès, » comme sur la pierre gravée citée plus haut : « Je suis l'emblème de Thersis. » Quel était ce Phanès? nous l'ignorons. Il n'avait de commun que le nom avec le citoyen d'Halicarnasse qui fut l'auxiliaire de Cambyse en Égypte; il paraît vraisemblable également qu'il n'appartenait pas à la famille de Mélas qui exerça la tyrannie à Éphèse pendant un siècle et demi, jusque sous Crésus[1].

44. Abeille vue de dos, encadrée d'un rectangle.

Rf. Deux carrés creux juxtaposés, ornés de protubérances irrégulières.

El. Tiers de statère ou trité, 4 gr. 64. — Musée britannique[2].

45. Autre exemplaire, 4 gr. 53. — Cabinet impérial de Vienne[3].

46. Autre exemplaire, 4 gr. 37. — Musée britannique[4].

1. G. Radet, *La Lydie*, p. 172.

2. B. Head, dans le *Numism. Chronicle*, n. s., t. XX, 1880, p. 99, n° 1; le même, *Ionia*, p. 47, n° 2, et pl. III, fig. 9.

3. B. Head, dans le *Numism. Chron.*, n. s., t. XX, 1880, p. 99, n° 2.

4. B. Head, dans le *Numism. Chron.*, n. s., t. XX, 1880, p. 99, n° 3; le même, *Ionia*, p. 47, n° 3, et pl. III, fig. 10.

Les trois monnaies précédentes ne contiennent que 5 à 14 pour 100 d'or. Elles sont suivies, dans l'ordre chronologique des émissions monétaires, des drachmes d'argent bien connues, qui pèsent de 3 gr. 50 à 3 gr. 25, et ont pour type du droit une abeille, tandis que le revers est occupé par un carré creux partagé en quatre compartiments[1].

Les despotes de Milet, Mélas l'Ancien et ses descendants, étaient unis par les liens du sang aux rois de Lydée. Gygès avait accordé la main de sa fille à Mélas l'Ancien ; un petit-fils de ce dernier, Miletos, épousa Lydé, fille d'Ardys. Mélas II épousa à son tour une fille d'Alyatte. Aussi, le fils d'Alyatte, Crésus, avant de monter sur le trône de Sardes, trouva-t-il à Éphèse les ressources qui lui furent nécessaires pour équiper une armée[2]. Si Pindare, dernier représentant des Mélides, fut expulsé d'Éphèse après la mort d'Alyatte, ce fut vraisemblablement parce qu'il avait commis l'imprudence de prendre parti pour Pantaléon contre son frère Crésus[3].

De même que l'Apollon Didyméen de Milet, l'Artémis éphésienne reçut de somptueux présents de Crésus. De la part de ce prince, c'était à la fois calcul et reconnaissance. En effet, suivant l'expression de M. G. Radet[4], Éphèse était une grande ville de banque, et le monarque lydien s'y ménageait

1. A. de Longpérier, *Œuvres* publiées par G. Schlumberger, t. III, p. 518 (attribuée à Céos) ; B. Head, *Ionia*, p. 48, et pl. IX, fig. 1 et 2, et *Numism. Chron.*, n. s., t. XX, 1880, p. 100.

2. G. Radet, *La Lydie*, pp. 134 et 172.

3. Polyen, *Stratag.*, VI, 50 ; Aelian, *Var. hist.*, III, 26 ; G. Radet, *op. cit.*, p. 207 et suiv.

4. G. Radet, *La Lydie*, p. 197.

l'amitié des citoyens opulents qui lui prêtaient de l'argent. Il obtint ainsi des sommes considérables du riche banquier Pamphaès, fils de Théocharidès [1], et nous inclinons à penser que Phannos, comme Pamphaès et Theocharidès, était un des plus grands manieurs d'or d'Éphèse, un de ces riches banquiers qui prêtaient aux rois et dont les coffres-forts étaient remplis de métaux précieux [2].

Cette hypothèse, si elle était favorablement accueillie, pourrait être développée et appliquée à toutes les monnaies primitives qui portent, outre les types, ou si l'on veut, les armes de la ville où elles ont été émises, des emblèmes plus petits placés dans les carrés creux du revers. Nous avons déjà dit que la nature et la variété des symboles des carrés creux empêchent qu'on leur attribue un sens mythologique [3]. Pourquoi n'y verrions-nous pas simplement, comme sur les lingots d'or et d'argent, en Chine, les marques particulières des banquiers qui frappaient monnaie pour leur usage et celui de leurs clients? Leur marque, leur emblème sur les lingots ou les pastilles monétiformes garantissaient le poids, l'aloi et la valeur, comme les signatures sur les billets de la Banque de France. Des banquiers, des commerçants, des industriels frappaient monnaie aussi bien que les États et les villes, en Amérique, au

1. Nicolas de Damas, dans les *Fragm. hist. graec.*, III, p. 397; Aelian., *Var. hist.*, IV, 27.

2. Voyez dans Hérodote (VII, 27 à 29), l'histoire du Lydien Pythès qui prête des sommes fabuleuses à Xerxès. Cf. E. Babelon, *Les Perses achéménides*, Introd., pp. VI-VII.

3. Voyez ci-dessus, *Revue numismatique*, 1895, pp. 8-9 et nos *Mél. numism.* 3e série, p. 56.

début de la colonisation anglo-saxonne; des entrepreneurs étaient officiellement chargés d'émettre à leur nom et sous leur responsabilité et leur garantie personnelle, le numéraire dont la circulation commerciale avait besoin. Aujourd'hui encore, en Chine, les choses ne se passent point autrement. Partout, dans les sociétés humaines, les mêmes causes engendrent les mêmes effets : je ne vois donc nul obstacle à considérer les noms qu'on lit sur les monnaies grecques primitives, ainsi que les signes ou symboles qui figurent au revers de ces mêmes pièces, comme représentant les banquiers, les commerçants ou les entrepreneurs qui battaient monnaie à leurs risques et avantages, ou que les villes chargeaient de ce soin.

Lors de la révolte de l'Ionie, en 498, Ephèse garda la neutralité. Cette attitude, qui favorisa le plan de campagne des Perses, épargna à Ephèse le sort de Milet, de Chios, de Lesbos et des autres villes qui avaient si imprudemment pris part à l'insurrection. Aussi, les monnaies d'Ephèse en argent forment-elles une suite continue et sans lacune à partir du commencement du ve siècle.

III. Monnaies incertaines.

47. Chienne (levrette) couchée, à droite, et levant une patte de devant; on lui voit un triple rang de mamelles. Derrière elle, un arbre à tige grimpante et sinueuse comme le lierre, forme des enroulements symétriques au dessus de l'animal.

℞. Empreinte creuse formée par trois poinçons dans chacun desquels on voit en relief divers symboles. Dans le poinçon du milieu, rectangulaire, ce sont des lignes qui se croisent en formant une sorte d'étoile, un losange et une tête d'antilope ; dans les carrés latéraux, des têtes de serpents.

El. Statère, 13 gr. 91. — Flan globuleux et allongé. — Cabinet des Médailles [1].

Le style de ce statère, la forme et la disposition des carrés creux du revers nous porteraient volontiers à le classer à Ephèse.

48. Protome de cheval harnaché, galopant à gauche ; dessous, un fleuron.

℞. Empreinte creuse formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres, de forme carrée et plus petits. La surface de ces trois poinçons est ornée de lignes et de protubérances irrégulières parmi lesquelles il en est qui affectent la forme de poissons.

El. Statère, 14 gr. 22. — Flan globuleux et allongé. — Ancienne collection Ivanoff, aujourd'hui collection Waddington [2].

Ce statère appartient peut-être à Milet ; il n'y a pas lieu, dans tous les cas, de maintenir son attribution à Cymé, proposée par Brandis : le protome de cheval des monnaies d'argent de Cymé est tout autre En outre, la triple empreinte creuse du revers nous désigne à coup sûr l'Ionie méridionale comme étant

1. E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1892, p. 105, et pl. IV, fig. 1 ; cf. nos *Mélanges numismatiques*, 2e série, p. 9, et pl. I, fig. 1.
2. *Catalogue Ivanoff*, n° 153 ; Brandis, p. 390 (à Cymé).

la patrie de ce statère. Nous avons fait remarquer en son temps qu'à Samos, le revers des *électrums* primitifs est orné, sur les statères, de deux rectangles creux juxtaposés, et sur les hémi-statères, d'un rectangle et d'un carré creux côte à côte[1]. A Phocée et à Cyzique, le revers présente, pour les statères, deux carrés creux d'inégales dimensions[2]. Enfin, à Milet et à Ephèse, le revers des statères est toujours occupé par trois empreintes creuses, l'une rectangulaire, les deux autres carrées et plus petites. Il résulte de cette observation que nos statères incertains (nos 47 et 48) sont peut-être de Milet ou d'Ephèse; on ne saurait, dans tous les cas, les éloigner beaucoup de ces deux villes. Les statères qui suivent (nos 49 et 50) et qui ne sont ni d'Ephèse ni de Milet, ont un revers différent, ainsi que les statères de Chios qui pourtant sont aussi taillés d'après l'étalon milésien.

49. Vache agenouillée, à droite, détournant la tête et allaitant son veau ; sur son dos, un fleuron.

℞. Grand rectangle creux, irrégulier, dont la surface est ornée de protubérances irrégulières.

El. Statère, 13 gr. 93. — Cabinet de Munich. — Flan globuleux et allongé[3]. — Pl. VI, fig. 21.

Ce statère, que MM. Six et Head ont proposé de classer à Tarse, a un carré creux qui ressemble à celui des dariques. Aussi, nous croyons que cette

1. *Revue numismatique*, 1894, pp. 150 et suiv., et *Mélanges numism.*, III, p. 2 et suiv.

2. *Revue numism.*, 1895, pp. 8 et 31, et *Mélanges numism.*, III, pp. 55, 56 et 79.

3. Sestini, *Stateri antichi*, p. 53, nº 21, et pl. IV, fig. 23 ; Brandis, p. 402 ; B. Head, *Hist. num.*, p. 612 ; Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1884, p. 152.

pièce n'est pas antérieure à la domination perse : elle a dû être frappée, non pas à Tarse, mais dans quelque ville de l'Ionie méridionale, ou dans une île voisine de la côte, sous Darius ou même postérieurement.

50. Tortue.

℞. Deux rectangles creux placés côte à côte et séparés par une ligne en relief; le champ est orné d'aspérités irrégulières.

El. Statère, 13 gr. 39 (paraît avoir perdu de son poids primitif). — Cabinet des Médailles. — Pl. VI, fig. 22.

Nous ne savons dans quel atelier a été émis ce statère, qu'il faut, ce semble, rattacher à l'étalon milésien malgré son poids faible; la pièce paraît usée. A cause de son type, on l'a classée à Egine [1]. Mais nous avons déjà dit que, souvent, les monnaies d'électrum d'Asie mineure empruntent leur type à d'autres ateliers [2]. Que viendrait faire, je le demande, au milieu de la longue suite des monnaies éginètes en argent, cet unique statère d'électrum qui ne se rattache, ni par son poids, ni par son carré creux, aux statères d'argent de l'île? Non seulement le revers n'est pas éginète, mais le type de la tortue sur ce statère d'électrum n'a, lui-même, qu'un vague rapport avec celui des monnaies d'argent d'Egine : l'animal n'est pas dessiné de la même façon; il n'a ni les mêmes ornements, ni les mêmes contours.

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 331 ; *Numism. Chronicle*, 1875, pl. VIII, fig. 16; *Catal.*, etc. *Attica, Megaris, Aegina*, Introd., p. LXVI.

2. Ci-dessus, *Revue numismatique*, 1895, p. 2; *Mélanges numism.*, III, p. 50.

51. Pégase marchant à gauche, les ailes recroquevillées (les jambes sont rognées).

℞. Deux carrés creux d'inégales dimensions, juxtaposés côte à côte et ornés de protubérances irrégulières.

El. Tiers de statère ou trité, 4 gr. 73. — Flan globuleux et allongé. — Coll. de M. le chanoine Greenwell [1].

52. Protome de Pégase galopant à gauche, les ailes recroquevillées.

℞. Carré creux dans lequel on peut distinguer les éléments d'une croix et d'une rosace à quatre pétales remplissant tout le champ, et sillonnée de lignes concentriques.

El. Sixième de statère ou hecté, 2 gr. 37. — Musée britannique [2].

53. Autre exemplaire, publié par Sestini, d'après le Musée Ainslie [3].

Des pièces d'argent au même type de Pégase ont été frappées dans la même région [4].

54. Quatre fleurons en croissants adossés à un carré central ; le tout sur une surface très bombée comme l'épisème d'un bouclier.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

Or presque pur. Hémi-statère, 7 gr. 12. — Flan allongé. — Cabinet des Médailles [5].

1. Greenwell, dans le *Numism. Chronicle*, 1890, p. 28 et pl. III, fig. 17.

2. B. Head, *Ionia*, p. 3 et pl. I, fig. 10 ; W. Wroth, *Mysia*, p. 78, note (à Lampsaque ?).

3. Sestini, *Stateri antichi*, p. 67, n° 24, et pl. VI, fig. 21.

4. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, pp. 466-467.

5. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, 1re série, p. 33, et pl. III, fig. 1 (à Cyrène).

55. Trois fleurons en croissants adossés à un point central (comme sur la pièce précédente).

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. 1/8 de statère, 1 gr. 70. — Flan circulaire. — Musée britannique[1].

56. Trois grandes fleurs se dirigeant en sens opposés autour d'un point central, séparées elles-mêmes les unes des autres, par trois fleurs plus petites. Grènetis au pourtour.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. Hémi-statère, 7 gr. 10. — Flan circulaire. — Musée britannique[2].

57. Trois grandes fleurs se dirigeant en sens opposés autour d'un point central.

℞. Carré creux.

El. Huitième de statère, 1 gr. 76. — Flan circulaire. — Musée britannique[3].

58. Fleuron à sept pétales.

℞. Carré creux.

El. 1/48 de statère, 0 gr. 27. — Flan globuleux. — Cabinet des Médailles.

59. Fleuron (?); dans le champ, à droite et à gauche, un objet incertain.

℞. Fleuron épanoui ayant huit pétales rayonnant autour d'un centre. Le tout dans un carré creux.

El. 1/48 de statère, 0 gr. 26. — Musée britannique[4].

1. B. Head, *Ionia*, p. 4 et pl. I, fig. 11 (acquis de Borrell, de Smyrne).
2. B. Head, *Ionia*, p. 2 et pl. I, fig. 2 (à Cyrène ?).
3. B. Head, *Ionia*, p. 4 et pl. I, fig. 12 (à Cyrène ?).
4. Newton, *Halicarnassus*, t. II, part. II, p. 648; B. Head, *Ionia*, p. 6, n° 24 (à Erythrées).

Il existe encore des petites divisions sur lesquelles on pourrait peut-être aussi reconnaître un fleuron[1].

60. Carré dont la surface, en relief, est couverte d'aspérités irrégulières.

℞. Carré creux orné de traits en relief, qui se croisent (en formant comme une étoile).

Or presque pur. Hémi-statère, 7 gr. 13. — Flan circulaire. — Cabinet des médailles[2]. — Pl. VI, fig. 23.

61. Autre exemplaire. — El. Hémi-statère, 7 gr. 10. — Musée britannique[3].

62. Cercle dont la surface est divisée en quatre triangles égaux par deux lignes qui se croisent au centre. Dans chaque triangle, un globule.

℞. Carré creux orné d'une croix dont les branches sont bouletées.

El. Hémi-statère, 7 gr. 02. — Flan circulaire. — Musée britannique[4].

63. Ornement composé d'un globule au centre de plusieurs carrés.

℞. Carré creux partagé en trois compartiments.

El. Hémi-statère, 7 gr. 03. — Flan circulaire. — Musée britannique[5].

64. Carré partagé en quatre autres carrés égaux par des lignes en relief qui se croisent au centre;

1. B. Head, *Ionia*, p. 6.
2. F. Lenormant, *loc. cit.*, p. 202 et pl. VIII, fig. 11 (avec le poids erroné de 2 gr. 23).
3. B. Head, *Ionia*, p. 2 et pl. I, fig. 4.
4. B. Head, *Ionia*, p. 2 et pl. I, fig. 5.
5. B. Head, *Ionia*, p. 3 et pl. I, fig. 6.

dans chacun des petits carrés, une sorte de croix dont les branches sont bouletées.

℞. Deux carrés creux juxtaposés, d'inégales dimensions et ornés de protubérances irrégulières.

El. Tiers de statère ou trité, 4 gr. 60. — Flan globuleux, un peu allongé. — Musée britannique[1].

65. Deux coqs affrontés.

℞. Deux carrés creux juxtaposés et ornés de protubérances irrégulières.

El. Tiers de statère ou trité, 4 gr. 73. — Flan globuleux. — Musée britannique[2].

66. Protome de griffon, bondissant à droite.

℞. Carré creux orné de protubérances irrégulières.

El. 1/24 de statère ou hémi-obole, 0 gr. 58. — Musée britannique[3].

67. Chouette, à droite ; devant la tête, une pousse d'olivier (?).

℞. Carré creux.

El. 1/48 de statère, 0 gr. 28. — Musée britannique (provient de Smyrne)[4].

1. F. Lenormant, *loc. cit.*, p. 172 ; B. Head, *Ionia*, p. 3 et pl. I, fig. 7.

2. B. Head, *Ionia*, p. III et pl. I, fig. 8 (à Dardanus ?). Nous avons décrit ci-dessus (*Rev. num.*, 1895, p. 42, n° 59, et *Mélanges*, III, p. 90, n° 59), une monnaie qui a également pour types deux coqs affrontés ; mais cette pièce n'a aucun rapport de style, de fabrique, de poids et de carré creux avec celle que nous donnons ici.

3. B Head, *Ionia*, p. 4 et pl. I, fig. 15. Cette pièce ne saurait être rapprochée de celles qui, bien qu'au même type, sont de poids phocaïque et que nous avons décrites ci-dessus, *Rev. num.*, 1895, p. 15.

4. *Numism. Chronicle*, 1887, pl. X, fig. 43 ; B. Head, *Ionia*, p. 5, n° 23. Il n'y a pas lieu de rapprocher cette petite pièce de l'obole phocaïque au type de la chouette décrite ci-dessus, *Rev. num.*, 1895, p. 41, n° 56, et *Mélanges num.*, III, p. 89.

68. Tête de sanglier, à droite ; devant, une légende incertaine et rognée.

℞. Deux carrés creux juxtaposés et ornés de protubérances irrégulières.

El. Sixième de statère ou hecté, 2 gr. 30[1].

A cause de la tête de sanglier, M. Head a essayé de retrouver, dans la légende de cette pièce, le nom de la ville de Clazomène, et il a lu ΣΑΛ[Ο]. M. Six voudrait, au contraire, y reconnaître le nom du roi lydien Sadyatte : ΣΑΔ... ?. Il n'y a rien de certain dans ces conjectures ; on ne saurait toutefois rapprocher cette monnaie au sanglier de celles que nous avons attribuées plus haut à Methymne[2].

69. Swastika, dans un carré.

℞. Carré creux.

El. Douzième de statère ou obole, 1 gr. 16. — Flan circulaire et globuleux. — Musée britannique[3].

Les autres pièces d'electrum au type du swastika sont de poids phocaïque[4] ; celle-ci seule paraît s'écarter de ce système et avoir été frappée suivant l'étalon milésien.

Du VIIe au Ve siècle, Priène, Myonte, Pyrrha, Erythrées et d'autres villes encore, ont dû, tout aussi bien que leurs proches voisines Ephèse et Milet, frap-

1. B. Head, *Ionia*, p. 17, n° 1, et pl. III, fig. 17 ; Six, dans le *Numism. Chron.*, 1890, p. 211.

2. Ci-dessus, *Revue numismatique*, 1895, p. 22, nos 11 à 16 ; cf. *Mélanges numismatiques*, III, p. 70.

3. B. Head, *Ionia*, p. 4, et pl. I, fig. 13 (à Corinthe ?).

4. B. Head, *Ionia*, pl. II, fig. 9, et pp. 10 et 11. Il existe une série intéressante de ces petites pièces d'electrum au Cabinet des Médailles ; elles rentrent toutes dans le système phocaïque.

per des monnaies d'electrum, et c'est probablement à ces ateliers que doit revenir notre série d'incertaines (nos 47 à 69). Mais comment, sans tomber dans la conjecture, donner à chacune sa part? Erythrées eut, dès le commencement du ve siècle, des monnaies d'argent qui ont pour type de revers, une rosace épanouie : faut-il, en conséquence, lui attribuer les electrums qui ont pour types des fleurons disposés en étoile (ci-dessus, nos 54 à 59)?

Où sont les monnaies de Myonte, qui, au moment de l'insurrection de l'Ionie, était encore un grand port [1]? Où sont celles de Priène qui n'a pas de monnaies d'argent avant le IIIe siècle, et qui, cependant, était assez puissante au VIe siècle, pour tenir longtemps en échec les rois de Lydie [2] et pour fournir un contingent de douze navires aux révoltés contre Darius [3]? Où classer les pièces d'or presque pur ou d'electrum (nos 60 et suiv.) dont les types, composés seulement de lignes géométriques et de rugosités maladroites, semblent nous révéler les produits les plus rudimentaires de l'art monétaire? On ne le saura probablement jamais avec certitude.

CHIOS

Sous la rubrique : *Chios* (*Pentadrachmies*), M. Six [4] a proposé d'attribuer à cette île une série de statères

1. Hérod., V, 36 ; VI, 8; Rayet et Thomas, *Milet et le golfe latmique*, t. I, p. 25.
2. G. Radet, *La Lydie*, p. 193.
3. Voyez *Rev. num.*, 1895, p. 12, et *Mélanges numism.*, III, p. 60.
4. Six, dans le *Numism. Chron.*, 1890, p. 215 et suiv.

d'electrum qui, jusque là, étaient, à cause de leurs types variés, dispersés dans des villes nombreuses et fort éloignées les unes des autres. Ces statères dont l'identité de style et de fabrique est remarquable, sont aux types suivants : sphinx, aigle, cheval courant, protome de cheval ailé[1], protome de taureau détournant la tête, laie, coq, protome de sanglier ailé[2]. Ils sont bien connus et pas n'est besoin de les décrire plus amplement ; nous insisterons seulement sur les petites divisions suivantes qui se rattachent à la même série et n'ont pas été signalées par M. Six :

70. Sphinx ailé, assis, à droite ; devant, la lettre X, initiale du nom de Χῖος.
℟. Carré creux rempli de globules.
El. — Obole, 1 gr. 13. — Cab. des Médailles.

71. Aigle debout, à droite, détournant la tête.
℟. Carré creux partagé en quatre compartiments.
El. Quart d'obole, 0 gr. 29. — Cab. des Médailles.

Le flan des statères est arrondi et non plus de forme allongée et ovoïde ; le revers est occupé par un carré creux, partagé en quatre compartiments réguliers par une croix en relief. Le poids varie de 14 gr. 12 à 14 gr. : c'est l'étalon milésien un peu affaibli. Le style, fort remarquable, n'a rien d'archaïque. M. Six pense que ces pièces ont été frappées à Chios, dans le cours du vᵉ siècle, alors que l'île était,

1. Ci-dessus, *Revue numismatique*, 1895, p. 37 ; et nos *Mélanges numismatiques*, III, p. 85
2. Comparez B. Head, *Ionia*, pl. I, fig. 19 à 26. Cf. ci-dessus, *Revue numism.*, 1894, p. 261-262, et nos *Mélanges numism.*, III, p. 24-25.

en haine des Perses, alliée d'Athènes, comme la plupart des villes grecques de l'Asie mineure.

Nous nous contenterons de renvoyer au mémoire de M. Six pour la justification de ce classement qui peut être considéré comme définitivement acquis à la science. En dehors de ces beaux statères d'electrum, Chios n'a frappé, jusqu'à la fin du v[e] siècle, que des monnaies d'argent au type du sphinx assis devant une amphore.

Les rois de Lydie.

En achevant la revision des monnaies d'electrum taillées suivant l'étalon milésien, une question se dresse devant nous : quelles sont les monnaies des rois de Lydie antérieurs à Crésus ? Nous avons enlevé à ces rois, pour les reporter à Milet, toutes les monnaies qu'on a proposé, jusqu'ici, de leur attribuer. Y a-t-il lieu, en complétant cette enquête, de leur faire une part nouvelle dans le monnayage primitif de l'Asie mineure ?

Deux arguments principaux ont été mis en avant par les numismates qui ont cherché à attribuer des monnaies aux différents princes de la dynastie des Mermnades : la richesse proverbiale de ces rois en métaux précieux, et la tradition grecque qui leur attribue l'invention de la monnaie.

Leur opulence était réelle ; la source en était dans le grand mouvement commercial qui traversait la Lydie, et dans les produits naturels de cette région. C'est dans la plaine de Sardes que l'Hermus recevait les eaux du Cogamus et du Pactole ; au point de

vue hydrographique, dit M. Radet, la capitale lydienne était « établie de manière à centraliser les échanges de presque toute l'Asie antérieure[1] ».

Parmi les industries nombreuses qui florissaient autour de Sardes, aucune n'était plus active et plus répandue que l'extraction et le lavage des métaux précieux. « D'Alcime à Crésus, le lavage des sables aurifères, l'exploitation des sédiments et le travail des mines ne cessèrent d'alimenter le trésor des rois. Ce que fournissaient les paillettes du Pactole, les gisements du Tmole et les galeries de l'Atarnée, c'était une sorte d'alliage naturel que les Grecs désignaient tantôt sous le nom d'or blanc (λευκοχρυσὸς), tantôt sous le nom d'ἤλεκτρον[2]. » Tous les ruisseaux ou torrents qui descendaient du Tmole roulaient des sables aurifères[3].

Dans le but de flatter les Grecs et de se concilier les sympathies de leurs colonies échelonnées le long de la côte d'Asie mineure, Gygès, aussitôt monté sur le trône, envoya de riches présents à l'oracle de Delphes. « C'était, nous dit Hérodote[4], une immense quantité d'ouvrages en or, parmi lesquels six cratères surtout méritent d'être cités. ...Gygès est, à notre connaissance, le premier des barbares qui ait

1. G. Radet, *La Lydie*, pp. 14, 40, 294 et suiv. Sur la topographie de Sardes, voyez Radet, *op. cit.*, p. 39 ; Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. V, p. 249 et 267.

2. G. Radet, *La Lydie*, p. 43-44.

3. Eurip., *Bacchantes*, V, 13 et 154 ; Plin., *Nat. hist.*, V, 30 ; Hygin, *Fables*, 191 ; Strabon, XIII, 1, 23 ; XIV, 5, 28 ; Pseudo-Arist., *Nouv. curieuses*, 52, ed. Didot, t. IV, p. 83 ; cf. Radet, *La Lydie*, p. 161.

4. Hérod., I, 14 ; cf. E. Curtius, *Hist. grecque*, t. II, p. 52 ; G. Radet, *La Lydie*, p. 170.

fait des offrandes à Delphes, après Midas, fils de Gordios, roi de Phrygie. .....L'or et l'argent que dédia Gygès sont appelés, par les Delphiens, *Gygéades*, du nom du donateur. » Au dire de Phanias d'Eresus, la Pythie delphique était pauvre avant Gygès : il la rendit opulente [1].

Alyatte, à son tour, envoya à l'oracle « un grand cratère d'argent, avec une patère de fer soudé, » œuvre de Glaucos de Chios [2]. Mais tous ces cadeaux n'étaient rien encore auprès de ceux de Crésus : la Grèce entière en fut éblouie. « Sur l'ordre de Crésus, on fondit une immense quantité d'or, dont on fit au marteau des demi-briques d'une palme d'épaisseur, longues, les plus grandes de six palmes, les moindres de trois; il s'en trouva cent, dont quarante d'or pur, chacune du poids d'un talent et demi, les autres d'or blanc (ou electrum), pesant chacune deux talents. Il fit aussi façonner, en or pur, un lion de dix talents. Ce lion, lors de l'incendie du temple de Delphes, tomba des demi-briques sur lesquelles on l'avait placé; maintenant il est déposé dans le Trésor des Corinthiens et ne pèse plus que six talents et demi, parce qu'il en a perdu trois et demi par la fusion.

Ces objets fabriqués, Crésus les envoya à Delphes et en outre les suivants : « deux cratères de première grandeur, d'argent et d'or... ; quarante barils d'argent..., et deux aspersoirs d'or et d'argent... ; des vases d'argent circulaires à libations, une statue

1. Phanias, dans les *Fragm. hist. gr.* de Didot, t. II, p. 297, fr. 12; Athen., *Deipnos.*, VI, 20. Cf. Radet, *La Lydie*, p. 170.
2. Hérod., I, 25; G. Radet, *op. cit.*, p. 195.

de femme, en or, de trois coudées... et enfin, les colliers et les ceintures de sa femme[1]. »

Crésus, en enrichissant l'oracle de Delphes, ne négligeait pas les temples des villes grecques d'Asie, tels que celui d'Apollon à Milet et celui d'Artémis à Ephèse : dans ce dernier sanctuaire, presque toutes les colonnes et tous les bœufs en or qui s'y trouvaient venaient de lui[2].

De ces récits, nous devons tirer des enseignements précieux. On s'est demandé si l'or de Gygès, le Γυγάδας χρυσός, était de l'or en barres ou de l'or monnayé. Certains auteurs — le plus récent est M. Radet — ont pensé qu'il s'agissait d'or monnayé[3]. Mais j'en cherche en vain la preuve; Hérodote ne nous le laisse en rien soupçonner. En voyant, cent ans plus tard, Crésus, qui, pourtant, avait de l'or monnayé, offrir à Delphes des briques d'or et non des statères, n'est-il pas tout naturel de penser que Gygès fit comme lui et offrit de l'or en briques avec d'autres ouvrages en or manufacturé. Si Pollux cite le Γυγάδας χρυσός à la suite des *dariques* et avant les *crésëides* qui sont des monnaies véritables, ce fait s'explique par la façon dont le lexicographe du II[e] siècle de notre ère a composé son répertoire ; nous pouvons même affirmer que son témoignage va directement à l'encontre de la thèse que nous combattons, car vantant

1. Hérod., I, 50, 51.

2. E. Curtius, *Hist. grecque*, t. II, p. 139 ; Newton, dans les *Transactions of the Society of Biblical Archeology*, t. IV, 1876, p. 334-335 ; Sayce, dans le même recueil, t. VI, 1882, p. 279.

3. G. Radet, *La Lydie au temps des Mermnades*, pp. 155 et suiv. ; le même, dans la *Revue des Universités du Midi*, 1895, p. 119.

l'or de Gygès et celui de Crésus, il emploie pour Gygès l'expression Γυγάδας χρυσός, et pour Crésus il dit οἱ Κροίσειοι στατῆρες. Il est clair, par là, que Pollux compare l'or non monnayé de Gygès à l'or monnayé (aux statères) de Crésus.

Poursuivons notre enquête. Avant d'attribuer des monnaies d'electrum à Gygès, les savants dont nous avons réfuté le classement numismatique, auraient dû se demander si l'expression Γυγάδας χρυσός désigne de l'*electrum* plutôt que de l'or pur. Or, l'examen des textes ne nous laisse aucun doute à cet égard : les Gygéades étaient, les unes en or pur, les autres en pur argent ; on n'en cite point en electrum, Hérodote est formel à cet égard, et quand il s'agit de Crésus, il distingue soigneusement ses présents en electrum (λευκός χρυσός) et ses présents en or (χρυσός) : en aucun cas il ne confond les deux expressions et nous devons croire que les Gygéades, qu'il désigne simplement par χρυσός, étaient en or pur.

Quant à Pollux son témoignage est plus formel encore. A deux reprises, il parle des Gygéades à cause de la pureté de leur or qu'il compare à l'or des dariques et des créséides. Qu'en en juge plutôt. La première fois, après avoir cité des exemples d'argent pur, notamment celui des monnaies que le satrape Aryandès fit frapper en Egypte [1], il s'exprime ainsi au sujet de l'or pur : οἱ Δαρεικοὶ, ἀπὸ Δαρείου, ὡς ὑπ' ἐκείνου ἀκριβωθέντες εἰς κάθαρσιν τοῦ χρυσίου· εὐδό-

1. Cf. Hérod., IV, 166 ; E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, Introd., p. CLXXX.

κιμος δὲ καὶ ὁ Γυγάδας χρυσὸς, καὶ οἱ Κροίσειοι στατῆρες. « Les dariques sont ainsi appelées du nom de Darius, parce qu'elles ont été fabriquées par celui-ci avec de l'or purifié avec soin ; l'or de Gygès est également estimé et il en est de même des statères de Crésus[1]. » Il est évident que dans ce passage où l'on compare, au point de vue de la pureté et de l'affinage, l'or de Darius, l'or de Gygès et l'or de Crésus, on ne saurait admettre que celui de Gygès fut de l'electrum.

L'autre texte est plus concluant encore, si possible : Pollux veut donner des exemples d'or remarquable par sa pureté absolue, et il dit : ἄπεφθος χρυσὸς, ἀκριβὴς, εἰλικρινὴς, ἀκήρατος, ἀκραιφνὴς, Δαρεικὸς, Γυγάδας, καὶ τὰ ὅμοια. (*Aurum excoctum*, *purum*, *sincerum*, *integrum*, *mundum* : *Daricus*, *Gygades et his similia*[2]). Je me demande, en vérité, comment après la lecture de textes aussi formels, on pourrait encore soutenir que les Gygéades fussent *en electrum* et comment, en persistant contre l'évidence même, à les considérer comme des monnaies, on serait encore tenté de les rechercher parmi les pièces primitives *en electrum* que nous avons décrites plus haut.

On ne saurait même prétendre que, malgré les textes, les Gygéades devaient être en electrum parce que c'était ce métal que fournissaient le cours du Pactole et les filons du Tmole et du Sipyle. Les témoignages précités sont trop formels, et nous savons que les Anciens ont su, dès l'antiquité la plus

1. Pollux, *Onom*, III, 87.
2. Pollux, *Onom.*, VII, 98.

reculée, affiner l'or, le séparer de l'argent, et changer en un mot la nature normale de ce métal, dès qu'ils l'ont voulu[1]. La métallurgie était assez avancée au temps de Gygès pour que ce prince pût offrir à Delphes de l'or pur provenant de l'affinage de l'electrum. Mais il n'avait nul besoin de recourir toujours à ce procédé, car il avait à sa discrétion des mines d'or tout aussi bien que des mines d'electrum. « A l'ouest de Cyzique, écrit M. Radet, s'étend une contrée marécageuse qui abonde en mines d'or (mines d'or à Cremaste, Xénophon, *Hellen.*, IV, 8, 37; mines d'or d'Astyra, Strab., XIII, 1, 23; XIV, 5, 28). A ce titre, cette contrée intéressait particulièrement les rois de Sardes, habiles à exploiter les sables du Pactole et les filons du Tmole. Ils y occupaient des points stratégiques, par exemple, dans la vallée du Granique, le château de Sidène (Strabon, XIII, 1, 42; XIII, 1, 11), et, dans la vallée de l'Æsèpe, près de Zéléia, les hauteurs de Pirossos, où ils entretenaient un parc de chasses (Strab., XIII, 1, 17). Il paraît même que, dès le premier tiers du VII[e] siècle, la région entière faisait partie intégrante de l'Etat lydien. Strabon nous montre, en effet, Gygès en possession de toute la Troade; il ajoute que le Mermnade laissa son nom à un promontoire du pays, et il assure que la ville d'Abydos, sur l'Hellespont, fut élevée par les Milésiens, sous ses auspices, dans un canton de sa dépendance (Strabon, XIII, 1, 22). On a quelque raison de penser que d'autres colonies milésiennes, comme

1. Voyez à ce sujet J. Brandis, *op. cit.*, pp. 163-164; Schliemann, *Ilios*, trad. Egger, pp. 317, 575, 622 et 627.

Lampsaque et Parium, voisines d'Abydos et fondées vers le même temps qu'elle, furent également bâties avec l'assentiment de Gygès[1]. »

De tous ces faits, il ressort que les rois lydiens étaient aussi riches en mines d'or qu'en mines d'electrum, et que rien ne s'oppose à ce que les lingots appelés *Gygéades*, dans le trésor de Delphes, fussent en or, comme le disent les témoignages littéraires.

Nous avons décrit plus haut quelques monnaies d'or presque pur, du style le plus primitif (n°s 54, 60, etc.), qui ont peut-être été fabriquées avec l'or extrait des mines dont nous venons de parler. Mais l'origine de ces pièces est incertaine et il serait impossible de justifier leur attribution aux prédécesseurs de Crésus.

La surabondance des métaux précieux en Lydie ne saurait être un argument sérieux pour affirmer que Gygès et ses successeurs immédiats ont monnayé ces métaux. L'or et l'argent ne manquaient pas en Egypte, par exemple, et cependant ce pays n'a pas monnayé l'argent avant la domination perse, et l'or avant Alexandre. C'est dans les villes de la côte, à Cyzique surtout, à Phocée, à Ephèse, à Milet, dans les îles de Lesbos et de Samos qu'on convertit en espèces monétaires les lingots d'electrum fournis par la Lydie. Les Lydiens, contrairement à ce qu'on a écrit[2], n'avaient nullement besoin de monnaie pour leur trafic avec les caravanes qui venaient de l'intérieur de l'Asie, pas plus que les Phéniciens et les Egyptiens ne s'en servaient pour trafiquer avec les peuplades qui leur

1. G. Radet, *La Lydie*, p. 173 ; cf. Schliemann, *Ilios*, p. 317.
2. G. Radet, *La Lydie*, pp. 155-157.

apportaient leurs productions naturelles ; pas plus en un mot, que nous-mêmes aujourd'hui, nous n'avons besoin de monnaie dans nos relations avec les populations africaines. En échange de leur ivoire, de leur poudre d'or, de leurs productions naturelles, nous leur donnons des armes et des objets manufacturés; les Phéniciens, les Egyptiens, les Lydiens ne procédaient pas autrement.

La monnaie suppose nécessairement sinon une civilisation égale, du moins une convention entre celui qui la donne et celui qui la reçoit ; nous avons besoin de monnaie entre nous, peuples civilisés, de même que les Grecs en usaient entre eux, de citoyen à citoyen ou de ville à ville, mais ils n'avaient pas à s'en servir, autrement que comme métal échangé au poids, dans leurs rapports avec les peuples qu'ils qualifiaient de barbares.

Pour déterminer l'époque de la frappe des premières monnaies, on croit généralement tirer un argument solide de ce fait qu'on n'a rencontré aucune monnaie dans les ruines de Ninive qui fut détruite vers l'an 600 ou peu auparavant [1]. Mais cela ne prouve pas grand'chose, sinon que les Assyriens ne faisaient pas usage de la monnaie. Les monnaies d'electrum que nous étudions se rencontrent le long des rives de la mer Egée ; on n'en signale jamais dans l'intérieur des terres. Les monnaies primitives en argent ne se trouvent également que dans les mêmes pays, et cependant les vaisseaux hellènes ont continué, longtemps après l'invention monétaire, à fréquenter

1. Maspéro, *Hist. anc. de l'Orient*, 4e édit., p. 516.

la côte d'Egypte, et ceux des Phéniciens à mouiller dans les eaux grecques, tandis que les routes terrestres ne cessaient d'être parcourues par les caravanes asiatiques depuis les villes ioniennes jusqu'au fond de la Perse. Ces ports lointains, ces routes si fréquentées seraient jalonnés des monnaies primitives des villes grecques d'Asie mineure, si, comme on l'a dit à tort, ces monnaies avaient été créées pour ce commerce. Bref, la monnaie une fois inventée servit aux relations des Grecs entre eux, mais nullement à leur trafic avec les Orientaux et les barbares. Il est, par suite, rationnel de faire l'honneur de l'invention de la monnaie aux Grecs plutôt qu'aux Lydiens qui ne pouvaient s'en servir que dans leurs rapports quotidiens avec les Grecs.

La tradition qui attribue aux rois de Lydie l'invention de la monnaie n'est pas aussi formelle qu'on le prétend généralement. D'abord, elle était loin d'être universellement admise et elle se trouve contrebalancée par des prétentions analogues qu'affichaient ouvertement diverses villes grecques. Il en est de l'invention de la monnaie comme de la naissance d'Homère : « Ce serait, dit Pollux, un beau sujet d'étude que de rechercher si la monnaie a été inventée par Phidon d'Argos, ou par Demodice, fille du roi de Cymé, Agamemnon, et femme du roi de Phrygie, Midas, ou par les Athéniens Erichthonios et Lycos, ou par les Lydiens, comme le raconte Xénophane, ou par les Naxiens, ainsi que le pense Aglosthènes[1]. »

1. Pollux, *Onom.*, IX, 83.

Dans ce glorieux concours, a-t-on des raisons sérieuses de donner la palme aux Lydiens ? L'assertion de Xénophane[1] en leur faveur doit-elle être crue de préférence, par exemple, à celle d'Aglosthènes en faveur de Naxos, ou celle d'autres auteurs qui attribuent à Egine la priorité en cette matière ? S'appuyer sur l'existence de monnaies primitives en electrum pour attribuer l'invention aux Lydiens est une pétition de principe. Il y a, il est vrai, un passage fameux d'Hérodote qui, lorsqu'on ne l'examine pas de très près, paraît venir corroborer le témoignage de Xénophane : Λυδοὶ, πρῶτοι ἀνθρώπων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοψάμενοι ἐχρήσαντο. « Les Lydiens sont, à notre connaissance, les premiers des hommes qui aient fait usage de monnaie d'or et d'argent frappée[2]. »

Or, Hérodote parle de monnaie d'*or* et de monnaie d'*argent*, et nullement de monnaie d'*electrum*. Il a évidemment en vue, ainsi que M. Six l'a déjà fait remarquer[3], la monnaie d'*or* et d'*argent* de Crésus ; et ainsi comprise son assertion se trouve absolument concorder avec les monuments, car les *Créséides* sont effectivement les premières monnaies d'*or pur* et d'*argent pur* qui existent.

Si Hérodote avait voulu parler des monnaies d'electrum que l'on a jusqu'ici attribuées aux rois de Lydie antérieurs à Crésus et que nous avons reportées à Milet (groupes A, B, C), que signifieraient donc

1. Xenophane de Colophon est né vers la fin du VII[e] siècle. P. Tannery. *Pour l'histoire de la science hellène*, p. 41 et suiv.; G. Radet, *La Lydie*, p. 164,

2. Hérod., I, 94.

3. *Numism. Chronicle*, 1890, p. 210, note 69.

ces mots χρυσοῦ καὶ ἀργύρου, puisque ces séries d'electrum n'ont pas de pièces en argent correspondantes? En outre, il serait étrange qu'Hérodote qui, nous l'avons vu, distingue avec tant de soin l'electrum de l'or proprement dit, eut, dans cette seule circonstance, désigné l'electrum simplement par le mot χρυσός [1]. Nous sommes donc autorisés à dire qu'Hérodote, dans ce passage, n'a point en vue des monnaies d'electrum, mais des monnaies d'or et d'argent, c'est-à-dire, en l'espèce, les pièces d'or pur et d'argent pur que Crésus fut le premier à faire frapper.

A moins de se laisser entraîner par l'imagination, la folle du logis, ou par le désir puéril de voir tous les rois lydiens représentés sur les cartons d'un médaillier, on ne saurait conclure ni de la richesse en métaux précieux de la Lydie, ni des traditions grecques relatives à l'invention de la monnaie, que Gygès et les autres prédécesseurs de Crésus ont frappé les monnaies d'electrum qu'on leur a attribuées jusqu'ici.

Quant aux monnaies de Crésus, en or et en argent, elles sont bien connues ; leur type invariable, pour l'or et l'argent, est le suivant :

Protomes de lion et de taureau affrontés ; le lion a la gueule béante, le taureau a la corne en avant.

1. Plus tard, et particulièrement dans les comptes des trésoriers d'Athènes en 434, on désigne les monnaies d'électrum de Cyzique sous la simple dénomination de χρυσοῦ στατῆρες Κυζικηνοὶ, et les dariques, Δαρεικοῦ χρυσίου στατῆρες. Mais les mots Κυζικηνοί et Δαρεικοῦ suffisaient à préciser la nature de ces monnaies très répandues et bien connues ; il n'était pas nécessaire de spécifier plus explicitement que les unes étaient en electrum et les autres en or.

℞. Deux carrés creux d'inégale dimension, placés côte à côte et à surface brute et irrégulière.

Flan globuleux et allongé. — Pl. VI, fig. 24.

A ce type, ont été frappées, en or pur, les divisions suivantes :

Statère	10gr.	89
1/3 de statère ou trité	3	63
1/6 de statère ou hecté	1	81
1/12 de statère ou obole	0	90

La monnaie d'argent est au même poids ; les divisions qui nous en sont parvenues sont les suivantes :

Statère	10gr.	89
Hémi-statère	5	44
1/3 de statère ou trité	3	63
1/12 de statère ou obole	0	90

Les monnaies d'argent ont été frappées à l'aide des mêmes coins que les pièces d'or, mais elles sont plus épaisses pour arriver à former les mêmes poids. On voit, par le tableau qui précède, que le système monétaire de Crésus est entièrement différent du système milésien : le métal, les types, la taille, tout est dissemblable.

Une seconde série de monnaies d'or a été frappée, aux mêmes types, et elle ne diffère des pièces précédentes que par le poids ; en voici les divisions :

Statère	8gr.	17
1/3 de statère ou trité	2	72
1/6 de statère ou hecté	1	36
1/12 de statère ou obole	0	68

Il n'existe pas de série d'argent correspondante.

La coexistence des deux séries de créséides en or pur, aux mêmes types et de même aspect extérieur, ne laisse pas que d'être fort embarrassante. On admet généralement l'opinion de F. Lenormant qui a pensé que les créséides, au statère de 10 gr. 80, étaient destinées à circuler dans le commerce avec les pays grecs et les colonies helléniques de la côte, tandis que les créséides au statère de 8 gr. 17, auraient été réservées pour les relations commerciales avec l'Asie intérieure. Cette explication ne me semble pas admissible, et voici celle que je proposerais de lui substituer.

Les villes grecques avec lesquelles Crésus se trouvait le plus directement en relations commerciales, étaient celles qui frappaient des monnaies d'electrum suivant l'étalon milésien, c'est-à-dire principalement Milet, Ephèse et Chios, et celles qui frappaient des monnaies suivant l'étalon dit euboïque, c'est-à-dire l'île de Samos. L'étalon milésien est de 14 gr. 40 environ ; l'étalon euboïque est de 17 gr. à 17 gr. 20. Pour que les payements fussent faciles ou même possibles, il importait que les nouvelles pièces d'or pur pussent s'échanger couramment contre les pièces d'electrum ; puisqu'il y avait, d'un côté, deux systèmes de monnaies d'electrum, il fallait, de l'autre, également deux systèmes de monnaies d'or pur. Les créséides d'or, au statère de 10 gr. 89, étaient destinées au commerce de Samos dont la monnaie d'electrum était taillée suivant le système euboïque. Les créséides d'or, au statère de 8 gr. 17, étaient desti-

nées au commerce avec les villes dont la monnaie d'electrum était taillée suivant le système milésien. Le statère d'electrum de 17 gr. 12 s'échangeait, à valeur égale, contre la créséide d'or pur de 10 gr. 89 ; et de même, un statère d'electrum de 14 gr. 40 s'échangeait contre la créséide d'or pur de 8 gr. 17. Dans les deux cas, la valeur proportionnelle de l'or à l'electrum est la même, ce qui nous paraît la justification du système que nous venons de proposer.

E. Babelon.

ONOMASTIQUE ARSACIDE

ESSAI D'EXPLICATION DES NOMS DES ROIS PARTHES

Malgré les nombreux travaux dont la numismatique arsacide a été l'objet depuis Vaillant et l'abbé de Longuerue, bien des questions de chronologie et d'histoire restent encore à résoudre. Ce que nous savons à cet égard, nous le devons d'abord aux auteurs classiques et ensuite aux médailles, car, chez les auteurs orientaux, les documents font complètement défaut; on ne trouve même pas chez eux la liste exacte de ce qu'ils appellent les rois *Ashkaniens*[1]. Parmi les problèmes que soulève l'étude de l'histoire des rois parthes, un point qui n'a jamais été abordé est l'explication philologique des noms portés par ces souverains. A cet égard, les monnaies sont loin de nous donner satisfaction; on sait, en en effet, qu'elles renferment très rarement le nom réel du monarque, lequel ne prend jamais, soit

1. C'est le nom dynastique que les Arabes et les Persans donnent aux Arsacides. Ils les appellent aussi *Molouk et Taouâïf* « rois des provinces ». Masoudi (*Prairies d'Or*, t. IX, p. 378) nous a expliqué pourquoi les Sassanides avaient intérêt à diminuer la longueur du règne des Arsacides et à en faire des princes sans importance. Cette défaveur se retrouve chez les auteurs musulmans, pour lesquels l'histoire des Ashkaniens est résumée en quelques pages pleines d'erreurs et de confusions. — V. Gutschmid, *Ueber Quellen und Glaubwürdigkeit von Mirkhond's Geschichte der Aschkânischen Könige*, dans le ZDMG. 1861, p. 670 et sq.

dans les titulatures monétaires, soit dans les protocoles diplomatiques, que le nom dynastique d'*Arsace*. Mais, grâce aux historiens grecs et latins, on a pu depuis longtemps combler cette lacune et dresser la liste à peu près exacte de tous les noms des rois Arsacides. J'ai pensé qu'il serait intéressant de rechercher l'orthographe exacte de ces noms et, en même temps, leur sens étymologique. Les progrès de la science dans les études iraniennes permettent aujourd'hui d'aborder ce sujet sans trop de chances d'erreurs.

Une remarque générale à signaler tout d'abord, c'est que tous ces noms sont d'origine iranienne et peuvent s'expliquer, soit par le perse, soit par le zend, qui sont les représentants principàux du groupe iranien. Ce sont les langues des deux grandes civilisations de l'Orient : la Médie et la Perse. Longtemps indépendants l'un de l'autre avant Cyrus, ces deux idiomes ont vécu côte à còte sous les Akhéménides, et, du temps de Strabon, les Mèdes et les Perses se comprenaient[1]. Très proches parents entre eux, ils peuvent servir de point de comparaison pour l'étude de l'une ou de l'autre de ces deux langues. Au point de vue spécial qui nous occupe, il faut savoir que le zend était la langue religieuse de l'Iran, et, comme presque tous les noms propres sont théophores, c'est-à-dire formés avec des noms de divinités, rien de plus naturel que de se servir du zend, quand le correspondant perse manque, pour chercher le sens des mots. Le lexique perse est, du reste, peu abondant, environ

1. V. J. Darmesteter, *Etudes iraniennes* (1879), t. I, p. 13.

cinq cents mots, tandis que nous connaissons plus de quatre mille mots zends, grâce à l'étendue des textes avestiques. Nous avons, en outre, comme élément de comparaison, le *pehlvi*, qui est le persan moyen parlé sous les Sassanides et d'où est sorti le persan moderne.

De la langue de l'époque arsacide, nous n'avons rien, si ce n'est des noms propres conservés sous la forme grecque ou latine. Les inscriptions que l'on peut faire dater de cette époque sont très rares et, en outre, indéchiffrables, vu le mauvais état des copies que nous ont rapportées les voyageurs de la première moitié de ce siècle. Les savants qui, depuis, ont visité la Perse ont négligé complètement le côté épigraphique, malgré les secours de la photographie, ressource que n'ont pas eue leurs prédécesseurs. Les derniers explorateurs français, MM. Dieulafoy et de Morgan, n'ont pris aucune photographie des inscriptions arsacides de Bahbehan, Tenghi-Saoulek et Shahpour. Il serait bien à désirer que les personnes qui demandent et obtiennent des missions officielles en Asie consultassent au préalable les savants ou les sociétés compétentes, afin de ne pas aller à l'aventure et de connaître, au contraire, à l'avance, les points sur lesquels leurs recherches doivent porter.

Les monnaies, complétées par les auteurs anciens, sont donc presque les seuls documents qui nous aient conservé des spécimens de la langue perse pendant les cinq siècles qu'a duré la domination arsacide. Les titres royaux sont en grec, mais les noms sont indi-

gènes. Les légendes grecques ont été étudiées depuis longtemps, mais il est intéressant de tenter également l'explication des noms propres. Cette étude a son importance, tant au point de vue numismatique que sous le rapport linguistique.

J'ai dit plus haut que tous les noms des rois parthes étaient en langue perse. Cette assertion semble, *à priori*, contradictoire avec l'opinion transmise par les anciens historiens, que les Parthes étaient d'origine scythique, c'est-à-dire touranienne. On connaît, en effet, les expressions de Justin (liv. XLI) : « Parthi Scytharum exsules fuere ; hoc etiam ipsorum vocabulo manifestatur, nam, Scythico sermone, Parthi *exsules* dicuntur ; » et plus loin : « sermo inter Scythicum Medicumque medius et ex utrisque mixtus. » Strabon dit de son côté (XI, 9) : « Le Scythe Arsace, suivi d'une bande de Daae-Parni, nomades qui habitent le long de l'Ochus, se jeta sur la Parthyène et s'en empara. » Il est bien difficile de prouver le contraire de ces assertions sur l'origine ethnographique des Parthes ; tout ce qui paraît certain aujourd'hui, c'est que, même en admettant leur origine touranienne (dont on trouve le type sur les monnaies des premiers Arsacides), les nomades qui vinrent s'établir en Parthyène, c'est-à-dire dans le Khorassan, devinrent iraniens par les mœurs et par la langue qu'ils adoptèrent [1]. C'est alors qu'ils

1. Le Khorassan était en effet iranien, et les villes de Serachs et de Nisa, dont les Parthes étaient originaires d'après Isidore de Kharax, étaient sur le territoire iranien. Il existait plusieurs villes du nom de *Nisa*, notamment la *Nisâya*, citée par le Vendidad, et qui était située entre Balkh et Merv, mais la plus célèbre était la Νισαια de l'époque grecque, appelée aussi *Parthau-*

prirent le nom de *Parthes*. D'après Justin, ce mot signifierait *exilé*, *transfuge*, en langue scythique; mais l'auteur latin semble ignorer que la Parthyène (*Parthava*) faisait déjà partie de l'empire de Darius au VIe siècle, puisqu'elle est mentionnée dans les inscriptions cunéiformes de Behistoun, à côté de la Margiane, de la Bactriane, etc., et il oubliait qu'il y avait des Parthes dans l'armée de Xerxès (Hérodote, VII, 96). Ce ne sont donc pas les Parthes qui ont donné leur nom à la Parthyène, mais, tout au contraire, ils ont pris l'ethnique de cette province[1]. Du reste, une fois établis dans le Khorassan, les Parthes étaient considérés comme des iraniens et non comme des étrangers. Ajoutons que, même dans ce que les anciens nommaient Scythie et que nous appelons Khvârizm et Sogdiane, on parlait, comme en Bactriane, un dialecte iranien. Le culte du feu y était pratiqué comme dans le reste de la Perse, et, par conséquent, la langue, tout au moins la langue religieuse, était celle de l'Avesta, c'est-à-dire le zend. L'influence iranienne avait été considérable en Asie centrale et s'était étendue jusqu'au Caucase et dans le Sud de la Russie actuelle; c'est pourquoi on trouve tant de noms perses chez les Scythes, chez les Ossètes, et dans les inscriptions grecques d'Olbia et de Panticapée[2]. En présence des remarques qui précèdent,

nisa. C'est là que se trouvaient les tombes royales, βασιλικαί ταφαί, où étaient enterrés les rois Parthes. Le nom de Nisa est resté dans le nom moderne de *Nishapour* (*Abrashahr* des auteurs arméniens). V. Olshausen, *Parthava und Pahlav*, Berlin, 1877, p. 10 sq.

1. C'est ainsi que la Parthyène est devenue le berceau de la famille et en même temps le lieu de sépulture des souverains.

2. V. Noeldeke, *Persische Studien*, I (1890), p. 31, et *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. I, p. 155.

nous ne serons pas surpris si tous les noms des rois arsacides, même celui du fondateur de la dynastie, sont d'origine iranienne.

Abdagasès

ΑΒΔΑΓΑCΟΥ des monnaies, Abdagasès de Tacite, contemporain de Tibère, Sur les monnaies, il est qualifié neveu (ΑΔΕΛΦΙΔΕΩC, « fils du frère ») de Gondopharès, et il est le même que le Λάβδανος de la Légende de saint Thomas (ΛΑΒΔΑΝΟΣ pour ΑΒΔΑΓΑΣΗΣ). Les monnaies de ce roi sont bilingues : en grec et en sanscrit; dans la légende hindoue, son nom est écrit *Avadagasa* et il est qualifié, comme en grec, de *Gadapharabhradaputra* « fils du frère de Gondopharès ». La lecture *Ardagasès* de Cunningham (Archaeol. Report., II, p. 47) doit être rejetée. Abdagasès et Gondopharès ont tous deux le même symbole monétaire, tandis que les autres rois indo-parthes ont chacun le sien.

Malgré la première syllabe (*abd*, serviteur), ce mot n'a rien de sémitique : c'est probablement dans le perse qu'il faut chercher son origine. D'après Spiegel [1], ce mot signifierait « chevelure épaisse, inculte », de *abda* « non rangé, non soigné », sanscrit *abadda* « non lié », et *gaeçu* « chevelure ».

Arsace

Nom du fondateur de la dynastie dite *Arsacide*. La forme grecque de ce nom est Ἀρσάκης ; sauf quelques

1. Spiegel, *Erânische Alterthumskunde*, 1878, t. III, p. 69.

rares exceptions, c'est le seul que l'on trouve sur les monnaies pour les trente et quelques souverains, et, si nous n'avions pas les auteurs anciens, nous ignorerions le vrai nom que portaient ces princes, *Arsace* n'étant que le nom dynastique.

Sur les monnaies indo-parthes frappées dans l'Inde et où les légendes sont en grec et en caractères indo-bactriens (ou *Kharoshthî*, suivant l'appellation récente), le nom d'Arsace est écrit *Arshaka* ou *Ashshaka* ; la lettre double qui représente le groupe *rsh* est d'une lecture incertaine, mais il est fort possible qu'il faille lire *Ashshaka*, car les deux formes *Arshaka* et *Ashshaka* ont existé. Nous en avons une preuve, d'une part, dans la phonétique iranienne, où le groupe *rsh* se réduit en *sh*[1], et, d'autre part, dans le nom arabe *Ashk ben Ashk* ou *Ash Ashkân*, en perse « Ashk, fils de Ashk », et au pluriel *Ashkaniân* اشكانيان (Ashkaniens, descendants d'Ashkan) avec le pluriel perse patronymique en *ân*. Masoudi[2] écrit Ashghân اشغان. Mais c'est la forme en *rsh* qui est la plus ancienne ; c'est celle que nous ont conservée les Grecs (ρσα pour *rsha*) et que l'on trouve sur les monnaies à légendes sémitiques des derniers Vologèse : *Arshaq* ou *Arshag* ארשך. C'est aussi celle que l'on trouve sur un cylindre en cornaline rouge du British Museum qui contient une inscription en perse cunéiforme donnant les noms d'un particulier propriétaire du cachet : *Arshaka nama Athiyabaushnahya putra*, « le nommé Arsace, fils

1. V. des exemples dans les *Etudes iraniennes* de J. Darmesteter, I, p. 83.
2. *Prairies d'Or*, II, p. 237.

de Athiyabushana ». Le cylindre est certainement de l'époque akhéménide, par conséquent antérieur à la révolte des Parthes ; du reste, nous savons qu'Artaxerxès II Mnémon, fils de Darius II Ochos, qui a régné de 405 à 359 av. J. C., portait le nom d'Arsace avant son accession au trône. Nous rencontrons également le même nom, porté par un prince du Nord de l'Inde, au moment de la conquête d'Alexandre[1]. Ce mot était donc d'origine perse et non, comme on avait pu le croire, d'origine scythique, et, même dans ce dernier cas, on a vu qu'un très grand nombre de noms propres étaient perses.

Arshaka est comme *Arshâma* (Ἀρσάμης), un nom propre formé sur l'iranien *arsha* « mâle »[2] ; la forme en *aka* est le diminutif.

Artaban

Ἀρτάβανος, Artabanus des auteurs latins ; ארתבן sur les monnaies d'Artaban V. Le mot est très ancien, puisqu'il était porté dès le VIe siècle par un neveu de Darius Ier, et il nous a été conservé sous cette forme par les auteurs grecs. Nous avons aussi le mot *Artapan*, Ἀρταπάνης dans Aristote. Les deux suffixes *bân* et *pân* ont-ils même origine ? On serait tenté de croire qu'ils ont existé parallèlement, car, dans le persan moderne, on ne trouve plus que *bân*[3]. La forme *pân* est en tout cas la plus ancienne, c'est

1. V. Spiegel, *Eran. Alterth.*, II, p. 570.
2. Cf. le mot *Arsène*, qui, en grec, a le même sens. — V. J. Darmesteter, *Zend-Avesta*, II, p 537.
3. Il est possible que le *bân* de l'époque perse ne soit pas le même que le *bân* du persan moderne. V. J. Darmesteter, *Etud. iran.*, I, p. 290.

celle que donnent le zend et le sanscrit : *pâna* avec le sens de « gardien ». Le sens de *Artapan* serait donc « gardien suprême ». Le suffixe *pân* se rencontre encore dans le composé bien connu *marzpân*, *marzbân* « gardien des frontières », titre qui désigne les gouverneurs de provinces à l'époque sassanide. En arabe, le mot Artaban est devenu *Ardevân* أردوان, que l'on trouve aussi dans le Talmud de Jérusalem : ארדבן et ארדבאן. *Ardevân le pehlvi* est le nom que les auteurs musulmans donnent à Artaban V, le dernier des Arsacides, celui qui défendit son trône contre Ardéshir Papekân et finalement fut vaincu et tué par celui-ci vers l'an 226 de J.-C. On l'appelle aussi Ardevan le dernier الأخير (*el-akhir*), mot qui, par les copistes, a été défiguré en الأحمر (*el akhmar*) « le rouge », qualification que lui donne à tort Mirkhond (v. Gutschmid : *Ueber Quellen von Mirkhond's Geschichte der Ashkânischen Könige* dans ZDMG, 1861).

Artavazde

Ἀρταουάσδης, Artavasdes. Sur ses monnaies, le nom est écrit en caractères araméens corrompus ; la lecture paraît être ארתבזד, Artabazd, mais elle est incertaine (P. Gardner lit *Artabazu*, qui n'est pas le même nom).

Ce mot se trouve dans les textes avestiques sous la forme Ashavazdah, non d'un héros légendaire[1]. Par suite de l'assimilation *arta*=*asha* en vieux perse, ce sont deux orthographes du même nom qui existait

1. V. J. Darmesteter, *Zend-Avesta*, II, pp. 384 et 539. — *Ormazd et Ahriman*, 1877, p. 17.

en zend comme en perse. Nous en avons d'autres exemples dans *Artavahist* (Ashavahista), pehlvi *Ardibehest*. Dans la mythologie avestique, Ashavahista est « l'ordre excellent », le bien moral parfait ; Ashavazdah est « la santé parfaite ».

Chosroès (ou *Khosroès*)

Fils de Pacore. Son vrai nom (qui ne figure pas sur ses monnaies) paraît être plutôt Osroès ; Dion l'appelle, en effet, Ὀσρόης et Ὀῤῥόης ; Lucien, Ὀσρόης et Ὀξυρόης ; les écrivains latins, Osdroes et Cosdroes. Il est vraisemblable que c'est le même mot que *Khosroès*, lequel n'apparaît que beaucoup plus tard, sous les Sassanides : *Khosrou*, *Khosroui*, *Khosrouv*, en arménien *Khosroub*, et dont l'étymolologie est *husravah* « la bonne gloire »[1]. Nous aurions ainsi deux prononciations distinctes du même mot à sept ou huit siècles de distance : l'une dans laquelle le premier élément *hu* a été rendu en grec par *o* avec une simple aspiration, le second terme σροης ayant la même origine *srava* ; et l'autre, formée plus tard, au vi^e^ siècle, par une articulation plus rude de l'aspirée initiale, sorte d'archaïsme spécial aux noms propres ; c'est ainsi que l'on expliquerait la forme grecque Χοσρόης. Nous n'avons pas d'autre moyen de vérifier ces deux prononciations du mot, le *h* pehlvi exprimant à la fois le *h* doux et le *h* rude (*h* et *kh*). C'est du mot Osroès ou Osrhoès qu'est

1. Husravah, Haosrava, héros légendaire de la Perse. V. J. Darmesteter, le *Zend-Avesta*, t. II, p. 378.

venu le nom de l'*Osrhoène*, nom ancien du pays dont Édesse, Harran et Batnée étaient les villes principales et qui fut fondé en 132 avant J.-C. par le satrape Osroès[1]. Les auteurs modernes, Spiegel, Gutschmid, etc., se servent toujours de l'orthographe Osroès pour désigner le successeur de Pacore. Le nom de ce souverain ne se trouve pas sur ses monnaies ; elles ne portent même aucune légende, mais simplement sa tête et des dates. C'est par ces dates (418 à 439 Sél.) que l'on a pu l'identifier.

Gondopharès

Roi de la dynastie indo-parthe qui régnait sur les bords de l'Indus. Sa capitale était Minagara. — Sur ses monnaies : ΓΟΝΔΟΦΑΡΟΥ, ΓΥΝΔΙΦΕΡΟ, ΥΝΔΟΦΕΡΡΟ ; dans les textes : Γυνδοφέῤῥης, Γυνδόφορος, Ὑνδοφέῤῥης, Ὑνδόφερρος, en sanscrit *Gudaphara*, *Gudaphana*, *Gadaphara* (P. Gardner, *Greek and Scythic Kings*, p. 103). *Guduphara* dans l'inscription sanscrite datée (E. Senart, *Journ. asiat.*, mars 1890, p. 119).

Toutes ces variantes se réduisent à la forme zende *Vinda-hvarenah*, perse *Vinda-farna* (farna = hvarenah) « qui obtient la gloire ». On trouve en perse les deux formes *farna* et *farra* (le ΦΑΡΡΟ des monnaies de Huvishka), et, sous les Sassanides, le mot composé des éléments, mais renversés : *Farra-bundād*, qui serait en zend *hvarenō-vindādan*[2]. *Vindafrana*,

1. V R. Duval, *Hist. d'Edesse, Journ. asiat.*, août 1891, p. 106 et sq.
2. J. Darmesteter, *Etud. Iran.*, I, p. 95 ; *Zend-Avesta*, II, p. 589.

Ινταφέρνης, est le nom d'un Perse dans l'inscription de Darius à Behistoun ; c'est la plus ancienne mention (vi^e^ s. av. J.-C.) de ce mot. Les noms propres composés de φερνη sont très nombreux.

Gotarzès

ΓΩΤΑΡΖΗΣ sur les monnaies et dans l'inscription sur un rocher de Behistoun ; Gotarzès et Goterzès chez les auteurs latins. Le mot est connu dans l'épopée persane sous la forme Gôdharz. Dans la mythologie avestique, *Gôdharz* est avec Gêv un des héros immortels qui dorment en attendant la résurrection finale.

Dans l'inscription grecque de Behistoun, découverte et déchiffrée par Sir Henry Rawlinson en 1839, ce roi est appelé ΓΩΤΑΡΣΗC ΓΕΟΠΟΤΡΟΣ, *Gêvaputra* « fils de Gêv » ; ὑος Γε sur une drachme du Cabinet de France publiée par Percy Gardner[1].

Les auteurs arabes l'appellent *Ouedjan* ويجن, ou *Bezan* بيژن, forme persane avec le patronymique en *ân* « fils de Ouedj » (Gêv). On trouve cependant dans Tabari la forme plus correcte گيو *Gêv* et, dans les textes pehlvis, *Vêv* et *Vêvan*.

L'étymologie de ce mot est obscure. Noeldeke rejette avec raison celle proposée par Spiegel : *vêtaranzô* « qui éloigne le péché »[2].

1. La lecture de la légende est « Goterzès roi des rois des Ariens, fils de Ge, Kalymenos (fils adoptif) d'Artaban ». Gutschmid, *Gesch. Irans*, p. 123. — P. Gardner, pp. 49-50. — Olshausen, *Zeitalter einiger Inschriften*, 1878.

2. Noeldeke, *Persische Studien*, II (1892), p. 31.

Himerus (ou *Euhemerus*)

Εὐήμερος de Diodore, Hymerus de Justin. Ses rares monnaies sont d'une attribution douteuse [1]. Satrape de Phraate II, d'origine hyrcanienne, c'est-à-dire du Kharizm, où l'on parlait un dialecte iranien (v. Albirùni, *Chronol. of ancient Nations*, p. 57). Le nom doit donc être d'origine iranienne, plutôt que grecque comme l'indiquerait la forme *Euhemerus*. En dehors de la racine zend *mar* « se souvenir » et de l'adjectif préfixe *veh*, *vohu* « bon », je ne vois rien qui puisse expliquer le sens de ce nom propre.

Kamnaskirès

ΚΑΜΝΑΣΚΙΡΟΥ et **ΜΣΚΙΡΟΥ** sur les monnaies. Nom porté par plusieurs rois de l'Elymée [2], vassaux des Arsacides. Il existe plusieurs variétés de médailles ; sur l'une d'elles se trouve le nom de **ΟΥΛΕΓ** (Vologèse). M. de Sacy fait venir Μνασκιρης de *minotchehir* « de semence céleste », mais *Mnaskirès* n'existe pas. Le και Μνασκίρης de Lucien est une fausse lecture pour Καμνασκίρης ; l'étymologie reste donc inconnue. Le nom est probablement en langue susienne.

1. V. Prokesch-Osten, *Monnaies des rois parthes*, in-4°, 1875, p. 21. — P. Gardner, *Parthian coinage*, p. 34. Gutschmid donne à ce roi le nom de Nikephoros qui est sur la monnaie qui lui est attribuée.

2. Gutschmid, *Geschichte Irans*, p. 54. On sait que Lucien fait du Kamnaskirès, qu'il cite parmi les exemples de longévité, un roi parthe, Παρθυαίων βασιλεύς ; mais c'est une erreur, car ce roi n'est mentionné nulle part dans la série des Arsacides. V. Sallet, *Z. f. N.*, VIII, p. 205.

Meherdate

Frère de Chosroès, chef de révoltés, eut un règne très éphémère. Il paraît n'avoir été mentionné que par un seul historien (Malala) sous le nom de Μεερδωτης [1]. Monnaies incertaines (v. P. Gardner, *Parthian coinage*, p. 12 et 55); mais on trouve quelquefois *Meherdates* pour désigner Mithridate V, le compétiteur de Gotarzès.

Ce mot est un doublet de *Mithradate*; tous deux ont la même origine : *Mithra*, forme archaïque, et *Mihr* ou *Meher*, forme populaire qui s'est établie par le changement, régulier en perse, de *thr* en *hr* (puthra : puhr; Khshathra : shehr, etc.). Le Dieu *Mihr* est représenté sur les monnaies de Kanishka, et son nom est écrit ΜΙΙΡΟ, ΜΕΙΡΟ, ΜΙΟΡΟ, ΜΙΥΡΟ et ΜΙΡΡΟ (v. *Rev. numism.*, 1888, p. 205). Les écrivains classiques ne connaissent que l'orthographe Μίθρα. Le nom de *Mérédate*, roi inconnu, qui est inscrit sur une monnaie de bronze que Longpérier a attribuée à un Mérédate, roi des Omanes, est une altération de *Meherdate*. On retrouve le nom de Mithra, Mihr, sous la forme *Meh* en arménien, où le groupe *tr* perse est rendu par *h* : *Meh* (Mithra), *Saha* (Satra), *pouh*, *bouh* (putra). V. P. de Lagarde, *Purim*, 1887.

Mithridate

Μιθρίδάτης et Μιθραδάτης, מתרדת sur quelques monnaies, composé dont le sens est bien connu :

1. V. Gutschmid, *Geschichte Irans*, pp. 127 et 144. — Schneiderwirth, *Die Parther*, 1874, p. 150.

« don de Mithra » ou « créé par Mithra ». Le sens primitif de ce mot est « ami ». C'est une divinité des Védas, qui représente la lumière divine amie de l'homme. Elle est passée dans la religion iranienne avec les mêmes attributs : Mithra est le dieu de la lumière céleste, l'égal de Athura ; ce n'est que plus tard qu'il est devenu le soleil et l'Apollon zoroastrien (v. J. Darmesteter, *Ormazd et Ahriman*, 1877, p. 65). Les noms propres composés avec le nom de Mithra sont nombreux. Les trois Mithridate qui ont illustré ce nom sous les Arsacides ont simplement sur leurs monnaies le nom dynastique *Arsace*.

Nanès

Nom, d'après Gutschmid[1], du fils de Vardane II ; il aurait été associé à son père, et son nom se trouverait au revers d'une monnaie de cuivre de Vardane II, publiée par P. Gardner, p. 51, avec la légende BNANO. Le savant anglais propose avec réserve de lire BAPΔANO, mais Gutschmid divise en B· NANO, βασιλέως Νάνου.

Si la lecture est incertaine, le mot n'est pas impossible, car il peut avoir été formé de *Nana*, un des noms de la déesse perse *Anahita* « l'Immaculée », la planète Vénus, dont le culte s'est étendue en Asie mineure sous le nom d'Anaïtis. On trouve le nom de NANA, NANAIA, sur les monnaies indo-scythes, et le nom propre Νάνας, Νάννας, dans les inscriptions phrygiennes, ainsi que le diminutif Νάνναχος.

1. Gutschmid, *Geschichte Irans*, 1888, p. 130.

Dans les annales chinoises, il est dit que le fils d'un Peroze qui s'était réfugié en Chine après la mort de son père, Yezdegerd III, et qui mourut lui-même en 671, s'appelait *Ni-ni-sse*, qui n'a pas de sens en chinois et qui est la transcription d'un mot étranger[1]. Comme il est vraisemblable que Peroze a donné à son fils un nom perse, il est possible que *Ni-ni-sse* soit la transcription d'un mot analogue à *Nana*.

Orode

ΟΡΩΔΗΣ, Ὀρώδης sur quelques monnaies d'argent, Ὑρώδης sur des petits bronzes et dans Plutarque, Ὀρώδης dans Josèphe, Dion Cassius et Appien, Οὐρώδης, Οὐορωδης dans les inscriptions palmyréniennes (Vogüé, *Syrie centrale*. pp. 22 et 25). En caractères sémitiques, ורוד, *Vorod*, sur des petites monnaies de bronze et dans les inscriptions palmyréniennes (Vogüé, *ibid.*). Contrairement à l'opinion émise par quelques savants, *Hérode* Ἡρώδης n'est pas le même mot, car, dans une même inscription grecque, on trouve Septimius-Orode (Οὐορώδης) et Alexandre, fils d'Hérode (του Ἡρώδου) (Vogüé, p. 26). Le mot est transcrit en hébreu חרוד ; il est d'origine araméenne.

Orode est un mot iranien : il ne se trouve pas, il est vrai, en vieux perse ni en pehlvi, mais on peut le rattacher au zend *Vared* « faire croître », *huraoda* « qui a une bonne (*hu*) croissance », d'après E. Bur-

1. Khanikoff, *Mém. sur l'ethnographie de la Perse*, in-4°. Paris, 1866, p. 82.

nouf (*Comm. sur le Yaçna*, p. 280) ; dans ce cas, Ὀρώδης devrait être écrit avec un esprit rude. La forme sémitique des monnaies ורוד (au lieu de הורוד qu'il faudrait dans l'hypothèse de Burnouf) nous ramène à une simple racine perse *vorod « grandi ». C'est la même idée que celle qui a présidé à la formation du latin *Augustus* sur *augeo* et du grec Αὐξησία, nom de la déesse de la croissance (αὐξάν-ω). En Perse même, sur la fin des Sassanides, on trouve la formule monétaire *afzud* « qu'il croisse », employée dans le sens de Vive! en parlant du souverain (*Gadah afzud* « que sa Majesté vive, grandisse »).

Orthagnès

ΟΡΘΑΓΝΗϹ, ΟΡΤΑΓΝΟV de la dynastie indo-parthe. Ses monnaies sont bilingues, grec et sanscrit, mais dans la légende sanscrite son nom n'est pas écrit : il paraît être désigné comme parent de Gondapharès.

Le mot *Orthagnès* est une des formes perses du zend *Verethragna* « victorieux ». D'où aussi le doublet *Varahrān*, autre nom d'un roi Sassanide (le Bahrâm des Arabes). On trouve la forme ΟΡΛΑΓΝΟ sur les monnaies de Kanishka avec le Λ, l = *dh*, rl = *rthr*, équivalences qui sont conformes à la phonétique perse. L'Avesta contient une ode très longue (*Bahram Yasht*) à Verethragna, le génie de la Victoire[1].

Pacore

ΠΑΚΟΡΟΣ sur les monnaies arsacides des deux

1. V. J. Darmesteter, *Zend-Avesta*, II, p. 559 et sq.

rois de ce nom; ΠΑΚΟΡΗC et, en hindou, *Pakura* sur les monnaies bilingues du Pacore de la dynastie indo-parthe.

M. Oppert croit pouvoir lire *Piharisu* sur une inscription cunéiforme qui daterait du règne de ce souverain [1], mais la lecture est incertaine.

Étymologie inconnue.

Parthamasiris

Fils de Pacore, roi d'Arménie sous Trajan. Παρθαμάσιρις et Παρθαμάσιρος des auteurs. Il n'existe pas de monnaies de ce prince. — Du vieux perse *partama*, forme dialectale à côté et synonyme de *fratama* (la forme zende serait *pashama*), avec le sens de « premier » au superlatif, car ce sont de véritables superlatifs. Cf. héb. פרתמים, *Parthoumim* « les premiers, les grands », dans Esther, I, 3. La forme moderne, en pehlvi, est (par suite de l'équivalence *rth* = *hl*) *pahlûm*, traduction ordinaire de *vahishta* « excellent » [2]. Quant au second mot, *asiris* ou *siris*, Spiegel le rapproche du zend *saragh* « tête, chef ». Le sens total du mot composé serait « chef supérieur ».

Parthamaspatès

Παρθαμασπάτης (Dion - Cassius), Παρθεμασπάτης (Arrien), Pharnataspat de la Chronique syriaque de Denys de Tell Mahré. C'est le *Rex Parthis datus* de la célèbre médaille d'argent (Cohen, 2e édit., n° 328 de

1. *Mélanges d'archéol. égypt. et assyr.*, 1872, p. 27. L'inscription est au Musée de Zurich.

2. J. Darmesteter, *Etud. Iran.*, I, p. 138. Fr. Müller, W.Z.K.M, 1892, p. 301.

la série de Trajan) et le prince qui figure sur un bas-relief de la colonne Trajane. Il n'y a pas de monnaies de ce prince.

Ce nom propre se compose, comme le précédent, de *partama* et d'un autre mot perse, *aspâda*, qui a le sens de « armée » (Spiegel [1]). La racine est *aspa* « cheval » et par extension « armée ». Cf. hébr. אספתא (Esther, IX, 9). On peut aussi expliquer le second élément par le composé perse *aspadapati* « chef de l'armée ».

Parthamaspatès (pour Parthamaspapates), expression qui est restée, pour l'époque Sassanide et après la conquête arabe, sous la forme Aspebed, Ispehbed, Spahbed, La forme arménienne *Isparabed*, avec le changement normal de *d* en *r*, assure l'étymologie *Spadabed*, *Spahbed*. Ἀσπεβεδες dans Procope [2]. On trouve des traces de ce même substantif dans les noms propres Saraspadanès, Ornospadès [3] et peut-être aussi Ἀσπαθίνης d'Hérodote, III, 70. La forme syriaque *Pharnataspat*, donnée par Denys, doit être écartée ; cependant, M. Geldner, qui l'accepte, l'explique par *farnataspapati* « le chef des chevaux glorieux » [4].

Parthe

Ethnique tiré du nom de la province *Parthia* ou Parthyaena (Παρθυηνή), situé dans le Khorassan, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Le mot est ancien, puisqu'il est déjà à Behistoun et dans Héro-

1. Spiegel, *Eran. Alterthumsk.*, III, p. 177.
2. Noeldeke, *Tabari*, pp. 96, 139, etc.
3. Pott, *Altpersische Eigennamen*, dans ZDMG, 1859, p. 416.
4. Gutschmid, *Königreich Osroëne*, in-4°. S. Pétersb., 1887, p. 28.

dote, et il est resté chez les auteurs classiques pour désigner les Perses qui, trois siècles plus tard, étaient soumis à la domination de la famille Arsacide. L'expression de *parthe* pour synonyme de *perse* reste encore employée pendant longtemps, puisqu'on la trouve chez les auteurs byzantins du VIe siècle, en pleine période sassanide.

On sait que le représentant du mot *parthe* à l'époque sassanide est *pahlava* pour *parthava*, en vertu de la loi phonétique qui change, en perse, le groupe *rth* en *hl*. La filière a dû être *parthav*, *parhav* (avec chute du *t*), *palhav*, puis *pahlav*[1]. Il est souvent question, dans Firdousi, des *pahlavans*, c'est-à-dire des guerriers de haute naissance que l'on tenait pour descendants de la familleroyale Arsacide ; *pahlavan* signifiait donc « fils de parthe ». Le même mot *pahlava* a donné naissance à l'expression *pehlvi* usitée pour désigner la langue de l'époque arsacide et le persan moyen des Sassanides.

Phraatace

Φραατάκης, nom d'un des fils du roi parthe Phraate IV. *Phraatace* est, d'après Noeldeke, un diminutif en -άκης de Phraate, comme Φαρνάκης, Σπιτάκης, Μαζάκης, etc,[2]. Son nom ne se trouve

1. V. J. Darmesteter, *Etud. Iran.*, I, p. 97. — C'est Et. Quatremère qui, le premier (*Journ. des Savants*, 1840, p. 411), a identifié *pahlav* avec '*Parthia*, mais la preuve grammaticale de cette identification a été faite par M. Oppert, en 1851, et définitivement par J. Olshausen dans son mémoire précité *Parthava und Pahlav*. V. Haug, *Essay on Pahlavi*, 1870, et Noeldeke, dans ZDMG, 1877, p. 557.

2. Noeldeke *Persische Studien*, I, p. 31.

pas sur ses monnaies, mais on y voit le nom de sa mère, *Thea Mousa Ourania*, **ΘΕΑΣ ΟΥΡΑΝΙΑΣ ΜΟΥΣΗΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ**.

Phraate

Φραάτης, Phraatès des auteurs. Le nom ne figure pas sur les monnaies.

Suppose un mot perse *fravata* ou *frahata* qui est resté, dans le persan moderne, فرهاد, *Ferhâd*, et qui se rattache à une racine *frava*, dont le sens est « qui marche ». C'est le nom d'un des saints immortels de la mythologie avestique. On le retrouve dans les noms propres Φραάσπα « chevaux de Frava », Φρααπάτης « en possession ou possédé par Frava ». Ces deux derniers noms théophores démontrent bien que *Fra* ou *Frava* était une divinité. Il en est de même de Φρααδάτης « don de Fra » ou « créé par Fra ».

Le mot Phraate ne doit pas être confondu avec Φραταγούνη, nom de femme, dont le sens est « couleur de Frâta », ni avec Φραταφρένης « gloire de Frâta ». Frâta ou Parâta est également un des saints de l'Avesta[1].

Phraorte

Ce mot est inconnu dans l'onomastique arsacide, mais il est intéressant à signaler ici, étant cité par les historiens grecs. Son origine est perse : *fravartı* (zend *fravashi*)[2], pehlvi *fravard* et *farvard*, d'où

1. J. Darmesteter, *Zend-Avesta*, II, p. 541 et 530.

2. *Fravashi*, dans l'Avesta, est l'élément divin et immortel de la personnalité humaine ; à la fin de la vie, le corps retourne à la terre et l'âme

farverdigan, la fête des *farvards* ou *ferouers*, génies qui présidaient aux cinq jours épagomènes dans le calendrier perse. Le nom de Phraorte se trouve sous la forme *Fravarti* dans les inscriptions cunéiformes de Behistoun ; c'est le nom d'un des révoltés de Darius.

Phriapatius

Père de Phraate I. Priapatius (Justin) ; Φριαπίτης d'Arrien, Phrahapatius, Phraapatius de divers auteurs (Lindsay, Sestini, Bartholomaei, etc.). Le nom n'est pas sur les monnaies.

La vraie forme est *Phriapates*, qui est le perse *Friapati* « en possession de ou possédé par Frya ». *Frya*, dont le sens est « cher », est le nom d'un des immortels, ancêtre de la tribu touranienne des Fryàna[1]. Lassen[2] fait dériver ce mot de *fryapatar*, analogue au sanscrit *priyapitar* « qui aime son père », de sorte que *Phriapatius* serait la transcription de l'épithète grecque Φιλοπάτωρ qui était sur les monnaies de Ptolémée IV Tryphon (222-204 av. J.-C.) et sur celles de Séleucus IV (187-175), contemporain du roi arsacide. On peut remarquer toutefois que, sur les monnaies attribuées à Phriapatius, il ne porte que les épithètes de Philhellène et Phila-

n'échappe à la mort que par son union avec le fravashi. L'Avesta contient un très bel hymne aux Farvard. V. J. Darmesteter, *Zend-Avesta*, t. II, p. 501 et sq.

1. J. Darmesteter, *op. l.*, II, p. 543.

2. Lassen, *Indische Alterthumsk.*, II, p. 285. L'explication de Droysen, qui rattache Phriapatius à Afrâsiab, a été depuis longtemps rejetée. L'opinion de Lassen a été adoptée par J. Olshausen, *Monatsbericht* de Berlin, 1880, p. 346.

delphe, et non celle de Philopator, que l'on ne trouve pour la première fois chez les Parthes que beaucoup plus tard (monnaies de Sinatrocès, 77-70 av. J.-C., Orodes I, 55-37 av. J.-C.).

Rhodaspès

Ῥωδάσπης, Rhodaspes dans l'inscription latine de ce prince ; un des quatre fils de Phraate IV envoyés comme otages à Rome sous Auguste, d'après Strabon, contemporain de cet événement (XVI, I, 28). Ῥοδάσπης pour Ῥοτασπης, sans doute par analogie avec le grec ῥόδον, rose. D'après Spiegel (*Eran. Alterth.*, III, p. 129), ce mot serait le représentant du zend *Aurvat-aspa* « aux chevaux rapides », nom d'une divinité avestique qui, dans l'épopée persane, s'est transformé en Lôhrâsp, et qui figure sur les monnaies de Kanishka sous la forme ΑΡΟΟΑΣΠΟ ou ΛΡΟΟΑΣΠΟ (v. *Rev. numism.*, 1888, p. 210). Pott (*Altpers. Eigennamen* dans ZDMG, 1859, p. 390) avait proposé « qui possède des chevaux rouges » ou « des chevaux brillants (*raêvat*) ».

Sanabares

CANABAPHC, ΣΑΝΑΒΑ et ΣΑΝΑΒΑΡΟΥ. Ce roi appartient à la famille indo-parthe, mais il fut un moment en compétition avec Phraatacès pour le trône arsacide. Ses monnaies ont le type indo-parthe de Gondopharès, Abdagasès, etc. Quelques-uns ont deux lettres en caractères pehlvis, qui ont été lues סא *sa*.

Sanabarès est le même que le roi Μάμβαρος du Périple de la mer Erythrée et le roi Σανδάνης du même texte, d'après la restitution de Fabricius (v. *Rev. numismat.*, 1893, p. 127), et son royaume était situé dans le Bas-Indus. Sur une drachme publiée en 1892, M. A. de Markoff a lu le nom de ce roi écrit en lettres araméennes צאנבאר *Sânabâr*. D'autre part, on trouve dans les inscriptions palmyréniennes un « Sanabar צנבר fils de Sharikou [1] ». Il est fort probable que ce sont deux mots d'origine différente et qu'il n'y a qu'une ressemblance fortuite entre le Sanabarès de l'Indus et le nom palmyrénien.

Seraspadanès

Saraspadanes et Σερασπαδάνης, un des quatre fils de Phraate IV, envoyés comme otages à Rome sous Auguste (Strabon, XVI, 1) [2]. Il est aussi nommé à côté de Rhodaspès dans l'inscription de Rome. Ce nom propre peut se décomposer étymologiquement en *sera-aspadanès*. Le premier élément *sera* (pour *sara*) est un mot iranien : zend *sâragh*, perse *sar*, *sara* « tête, chef », et le deuxième élément *aspadanès* se rattache à *aspada* que nous avons vu plus haut (v. *Parthamaspatès*). Cf. le nom propre scythique Σπαδάκης. *Sera-aspada*, ou mieux, avec l'izafet, *Sera-i aspada*, signifierait donc « chef de l'armée »,

1. De Vogüé, *Syrie centrale*, p. 79.
2. Tacite, Josèphe et le testament d'Auguste ne mentionnent que Vonones, mais ce dernier document dit bien que Phraate, fils d'Orodès, envoya ses fils et ses petits-fils en Italie : υἱοὺς αὑτοῦ υἱωνούς τε πάντας ἔπεμψεν εἰς Ἰταλίαν (*Res gestae Divi Augusti*, éd. Peltier, 1886, XVII, 5).

mais comme nom propre et non comme qualificatif (cf. Spiegel, *Eran. Alterth.*, III, p. 129).

SINATROCÈS

Σινατρούκης, Σινατροκλῆς (Lucien), Σανατρόικης, Σανατρόυκιος (Arrien), Σίντρικος (Appien), Sanatrucius.

Ce nom ne se trouve pas sur les monnaies ; l'orthographe même est incertaine, car, pour d'autres personnages du même nom, on a *Sanatrouk* (Moïse de Khoren), Σανατρούκης et Σανατούρκης. Ce dernier, cité par Théophane, régnait dans le Bahrein à la fin des Arsacides, et il fut vaincu par Ardéchir I vers 228 [1]. Il y avait, au vi^e siècle, la ville *Hatra d' Sanatrou* (ܚܛܪܐ ܕ ܣܢܛܪܘ en syr.).

L'origine de ce mot est douteuse ; il n'est pas probable qu'il appartienne aux langues iraniennes ou sémitiques. Le premier élément de ce nom, *Sana*, se retrouve dans *Sanabarès*. D'autre part, il existe un personnage du nom de *Sinnacès*, Parthe riche et puissant, chef de la révolte qui déposa Artaban sous Tibère ; ce nom pourrait être un diminutif en -ακης tels que Φαρνάκης, Σπιτάκης, Μαζάκης, etc., et se rattacher, comme *Sinatrocès*, à une racine perse inconnue *sina*. Plusieurs hypothèses ont été émises sur l'étymologie de *Sanatrouk* ; elles ont été résumées par C. J. Ball [2] qui voit dans le second élément du mot, soit le prétendu τορκις qui, d'après Jean de

1. L'historien arabe Tabari l'appelle *Satirioun*, qui n'est qu'une altération de *Sanatrouk* par suite du déplacement des points diacritiques.

2. *Proceed. of Soc. of Biblic. Archaeology*, June 1888, p. 434.

Malala, signifierait *roi* en perse (ce qui n'est pas exact), soit une racine *ter* qui aurait le même sens en arménien (*der*). D'après Spiegel [1], la forme primitive du mot serait en perse *sana-drukh* « qui anéantit la Druje (esprit malfaisant) » ; ce serait ainsi le nom d'une divinité de l'Avesta.

Surena

Σουρήνας, Σουρήνης, *Surên* des auteurs arméniens. Σουρήνας, nom fréquent dans l'histoire des Parthes. On l'a considéré tantôt comme un nom propre, tantôt comme une dignité. A l'époque sassanide, le mot *Surên* était souvent suivi de l'épithète *pahlavi*, c'est-à-dire « le parthe », ce qui montre l'origine arsacide de cette appellation. Nous savons, en effet, par les auteurs arméniens, que les *Surên*, comme les *Karên*, les *Mihrân* et les *Spendiyâr*, étaient des familles puissantes qui fournirent des généraux et des ministres aux rois Arsacides et aux Sassanides. Elles descendaient de la famille royale parthe et, sous les Sassanides, on les considérait comme telles [2]. On trouve plus tard quelque chose d'analogue chez les Bagrations et les Orbelians d'Arménie et de Géorgie (v. Noeldeke, *Tabari*, p. 438). Si le mot *Surên* est d'origine perse. le sens en est incertain. Pott (*Altpersische Eigennamen*, p. 417) le rapproche du zend *sûra* « héros ».

1. Spiegel, *Eran. Alterthumsk.*, III, p. 89.

2. Leurs noms en pehlvi étaient Karen-pahlav, Aspahabed-pahlav, Surên-pahlav, etc. V. Spiegel. *Eran. Alterthumsk* , III, p. 242. — Patkanian, *Hist. de la Dyn. des Sassanides*, dans *Journ. asiat.*, mars 1866, p. 128 sq. — Cf. Sainte-Croix, *Historiens d'Alexandre*, p. 57.

Tiridate

Τιριδάτης, Τηριδάτης, Τιριδάτας. Ce nom ne se trouve pas sur les monnaies des deux rois Arsacides, mais il est donné par les auteurs. La forme arménienne est *Derdat*. Le sens de ce mot composé est, en perse, « don de Tir » : *Tiri*, *Tirya*, nom iranien de la planète Mercure. Une des formes congénères est *Tish*, qui est resté dans le sogdien *tish*, nom de la divinité qui présidait à un des jours du mois, et dans le composé *Tishtrya*, *Tishtar*, qui désignait l'étoile Sirius. Dans la mythologie avestique, Tishtar est le démon de la pluie. La forme *Tish* se retrouve dans le nom propre Τισσαφέρνης « gloire de Tish ». Le nom de Tiridate existe en perse dès le ve siècle, sous Artaxercès II ; on rencontre aussi le nom du dieu Tir dans d'autres mots, comme Τεριτούχμης, Τιρίβαζος, Τίρεως, etc.[1].

Vardane ou Bardane

Οὐαρδάνης, Vardanes, Bardanes, Rhodanes, Ῥοδάνης, Vartan. Ce nom est bien connu par les auteurs, mais il ne se trouve pas sur les monnaies.

L'étymologie est incertaine ; on peut la faire venir d'une forme perse *Vardan*, racine *Varda* avec le suffixe patronymique en *ân* : « de la famille de Varda ». Ce dernier mot, *Varda*, est lui-même le zend *varedha* « héros ». Dans l'histoire de Bokhara, on trouve

1. Noeldeke, *Persische Stud.*, I, p. 34.

au VIIe siècle un roi Wardân خداه وردان (*Ouardân Khodah*) qui est vaincu par Qotaïbah en 89 Hég.

Le nom propre *Vardane* existe en arménien, et il est passé en grec byzantin sous la forme Bardanes ; on le trouve, au VIIIe siècle, porté par un empereur d'origine arménienne (Philèpique Bardanes).

Le mot Βαρζάνης (avec ses composés, Ariobarzane, Satibarzane, Artibarzane,) est très probablement d'une origine différente et se rattache à la racine perse *burz* « grand » (v. Noeldeke, *Persische Studien*, I, p. 16). De même le nom du roi de l'Irak, *Bardîna*, cité par Massoudi (*Prairies d'or*, II, p. 161), et qu'on trouve aussi dans le Talmud, est d'une tout autre origine ; c'est probablement un mot araméen.

Vologèse

Mot d'origine incertaine ; les variantes grecques sont nombreuses : ΟΛΑΓΑΣΟΥ, ΟΛΑΓΑΙϹΟΥ sur les monnaies ; ΟΥΛΕΓ sur une monnaie de Kamnaskirès ; Οὐολόγεσος, Οὐολόγαισος, Ὀλάγασης, Βολόγαισος, Ὀλόγασης, Vologesus, Vologeses chez les auteurs. La forme araméenne que donnent quelques monnaies est ולגשי, *Vologasi* ou *Valagshi*, pehlvi *Valkhash* ou *Varkash*, arménien *Vagharsh*, arabe *Balâsh* (le Βλασής de Procope). Ces diverses formes font supposer que le *sh* est radical et que ce mot a eu différentes prononciations suivant les époques. L'orthographe primitive a donc dû être quelque chose comme *Valagsh*, *Valgash* ou *Vargash* (l'*r* et l'*l* étant confondus en perse), ce qui permettrait de rattacher le mot au zend *Varakasa*, nom d'un saint

dans l'Avesta [1]. C'est par la chute du *g* que ce mot a pris les formes *Balash* et *Oulash* que l'on trouve chez les Arabes.

Il existait deux villes fondées par le Vologèse contemporain de Néron et que les auteurs du temps appellent Οὐολγαίσια, Vologesias ; elles étaient situées dans le voisinage de Babylone. L'une d'elles est transcrite אלגשיא, *Ologasia* dans le Tarif de Palmyre. La Table de Peutinger donne *Volocesia* ; Ammien Marcellin, *Vologessia* ; Étienne de Byzance, Βολογεσσίας. Il y avait aussi en Karmanie une ville de *Gulashgerd*, qui est la transcription sassanide de Vologash-Kerta [2].

VONONES

C'est la forme latine ; ΟΝΩΝΗΣ sur les monnaies de Vonones I ; il n'existe pas de monnaie certaine pour Vonones II. Βονώνης (Strabon et Josèphe). Le nom se retrouve chez les Indo-Parthes, sur des monnaies bilingues portant, d'un côté, ΟΝΩΝΟΥ et, au revers, le nom, en caractères indo-bactriens, de Spalahorès et Spalagadames. Le mot est très certainement d'origine iranienne : on peut y voir une forme *Vohunana*, dont le premier élément *vohu* a le sens de « bon, bien » et dont le second rappelle la déesse *Nana* (*voy. ci-dessus* NANÈS, p. 374), ou mieux un thème *Vanana*, tiré de la racine zende *van* « triompher, vaincre ».

E. DROUIN.

1. J. Darmesteter, *Zend-Avesta*, t. II, p. 539.
2. Noeldeke, dans ZDMG 1874, et trad. de Tabari, p. 10.

NUMISMATIQUE DES DANICHMENDITES

(*Suite*)[1].

C

HISTOIRE SOMMAIRE DES DANICHMENDITES DE LA BRANCHE DE MÉLITÈNE

L'histoire des Danichmendites à Mélitène est assez obscure. Si l'on s'en rapporte à Hezarfenn, Malek Dânichmend était maître de cette ville; suivant les autres historiens, c'est son fils qui, le premier, s'en serait rendu maître, après la défaite qu'il infligea à Bohémond. Après un nouvel examen attentif du texte d'Ibn al Athir, que je m'étais trop hâté de condamner sur l'autorité des interprètes tant occidentaux qu'orientaux, la version d'Hezarfenn me paraît tout à fait confirmée par l'historien arabe, quoi qu'on en ait pensé jusqu'ici. Je demande à revenir sur cette discussion parce qu'elle est fondée sur un monument numismatique et qu'il faut, à l'aide de ce document, éclaircir les obscurités historiques.

Aboulféda a copié sans intelligence Ibn al Athir et l'a interprété arbitrairement. Les auteurs occidentaux ont interprété comme lui le texte d'Ibn al Athir et, moi-même, dans l'article précédent, j'ai eu le tort, sans revoir le texte même de l'historien, de

1. Voy. *Rev. numism.*, 1894, pp. 307 à 321, et 433 à 460.

m'en rapporter à la traduction des savants auteurs des *Historiens orientaux des Croisades.* Ibn al Athir dit que Gumuchtekin, le vainqueur de Bohémond en 493 de l'Hégire, s'appelait fils du Dânichmend « parce que son père était maître d'école chez les Turcomans.... et *il* était seigneur de Mélitène, de Siwâs, etc. ». Or, le mot *il* prête à l'équivoque. Aboulféda, dans son texte, remplace *il* par Gumuchtekin. Les auteurs des *Historiens orientaux des Croisades* traduisent *il* par Gumuchtekin. Mais, deux lignes plus loin, il est dit que le *seigneur de Mélitène* appela les Franks à son secours, plus loin encore que Gumuchtekin prit Mélitène et en emprisonna le *seigneur.* Donc Gumuchtekin n'était pas le seigneur de Mélitène, c'est son père qui l'avait été. Si le mot *il*, dans la phrase citée, se rapporte à Gumuchtekin, le texte est incohérent ; s'il se rapporte au père de Gumuchtekin, c'est-à-dire au Dânichmend, rien n'est plus limpide et l'historien arabe se trouve d'accord avec la monnaie qui en mentionnant *Malek Dânichmend* atteste formellement que ce fut lui et non son fils qui fit les premières conquêtes. Par conséquent, tous les textes historiques qui précisent les origines de la dynastie (ceux de Michel le Syrien, d'Ibn al Athir et d'Hezarfenn) sont d'accord avec la monnaie, et c'est là une constatation importante.

Dès lors, on peut dire avec Hezarfenn et Ibn al Athir que Dânichmend fut maître de Mélitène. Après sa mort, son fils s'enfuit, comme nous l'avons vu, à la cour du khalife et ne reprit que petit à petit les

conquêtes de son père. Il s'empara de Mélitène après 493 de l'Hégire.

Ici, il y a encore bien des confusions chez les historiens. Ibn al Athir dit qu'il s'en empara peu de mois après sa victoire sur Bohémond ; Michel le Syrien dit qu'il mit trois ans à la prendre, et quand il mentionne sa mort, vers 499/500 de l'Hégire, il ajoute : « après avoir régné deux ans à Mélitène, » remarque faite également par Bar Hebræus, qui a souvent copié Michel le Syrien [1]. D'autre part, j'ai démontré, par le témoignage des monnaies et la discussion rapide des textes, que le fils du Dânichmend, mort en 499/500 de l'Hégire, appelé Ismaïl par Bar Hebræus, ne pouvait être le même que Gumuchtekin, fils du Dânichmend, appelé Mohammed par Hezarfenn — mort en 529. J'ai conclu à l'existence de deux frères, l'un Mohammed, seigneur de Sébaste ; l'autre Ismaïl, seigneur de Mélitène. Ces deux personnages ont été confondus par les auteurs, et cette confusion a amené Dulaurier, comme je l'ai dit plus haut, à faire de Yâghî Bâsân un arrière-petit-fils du Dânichmend. Or, la monnaie de ce prince le désigne comme petit-fils du Dânichmend, et c'est pour faire accorder les textes historiques avec la monnaie que j'ai établi la différence des deux personnages. Lequel des deux fut le vainqueur de Bohémond près de Mélitène : c'est là un problème fort intéressant, mais tout historique, dont la discussion ne serait pas à sa place ici. Je passe tout de suite à l'histoire rapide de Mélitène sous la domination des Danichmendites.

1. *Hist. arm. des Croisades*, pp. 329-330 ; Bar Hebræus (trad. Bruns et Kirsch), p. 293.

Bar Hebræus [1], qui naquit à Mélitène vers 1200, et put, par conséquent, recueillir des témoignages contemporains sur la fin des Danichmendites dans ce pays, nous donne, en effet, des détails précis confirmés par les monnaies, et les noms qu'il nous a transmis sont à peine défigurés. On peut donc l'adopter comme un guide sûr.

1° *Ismaïl*, *fils du Dânichmend*,
maître de Mélitène de 497 à 499 de l'Hégire (1104-1106).

J'ai déjà mentionné ce personnage dans le tableau de la branche principale des Danichmendites, parce qu'il est confondu avec Malek Ghâzî Mohammed, son frère, et qu'il est impossible, par les documents historiques, de rigoureusement déterminer le rôle de l'un et de l'autre. Nous savons seulement par le témoignage de Michel le Syrien et de Bar Hebræus qu'il mourut en 1417 des Grecs, soit 499/500 de l'Hégire [2].

2° *Sonkor*, *fils d'Ismaïl*,
499 (?)

Il laissait un fils appelé Sonkor par Michel le Syrien, lequel fut dépouillé par Kilidj Arslan, sul-

1. Le texte syriaque, édité et traduit par Bruns et Kirsch en 1789 a été récemment édité avec plus de soin par le père Bedjan. (Paris-1890). La mention que j'ai faite de Bernstein à la note de la page 435 provient d'un lapsus. Bernstein n'a donné, en 1822, que le commencement du texte. — Dans le texte arabe, il n'y a qu'une ligne relative aux Danichmendites, à la mort de Mohammed en 537.

2. *Hist. arm. des Croisades*, pp. 329, 330. — *Bar Hebræus* (trad. Bruns et Kirsch), p. 293.

tan d'Iconium ; et, pendant un assez long temps, Mélitène cessa d'appartenir aux Danichmendites : de 499 environ à 518[1] époque où elle fut prise par :

3° *Malek Ghâzî*,
maître de Sébaste et de Mélitène, de 518 à 529
(1124-1134).

C'est le même, à mon avis, que Mohammed Gumuchtekin, fils du Dànichmend, que j'ai mentionné au tableau précédent, comme ayant régné à Sébaste de 477 à 529. Il portait d'abord le titre d'émir Ghâzî et est ainsi appelé sur ses monnaies à inscriptions grecques. Le khalife lui conféra plus tard le titre de malek ; ce titre passa à son fils Mohammed après sa mort, en 529 de l'Hégire[2].

4° *Malek Mohammed, fils de Malek Ghâzî*,
maître de Sébaste et de Mélitène, de 529 à 537
(1134-1142).

C'est le même que j'ai mentionné au tableau précédent comme ayant régné à Sébaste, de 529 à 537. Il s'établit à Mélitène au détriment de ses frères[3].

5° *Aïn el Daulat, fils de Malek Ghâzî*,
de 537 à 547 (1142-1152).

A la mort de Malek Mohammed, son frère Yâghî Bâsân voulut s'emparer de Mélitène. Mais la population le repoussa et nomma un autre frère de Malek

1. *Ibid., ibid.*
2. *Hist. arm.*, pp. 142, 143. — *Bar Hebræus*, p. 320.
3. *Bar Hebræus*, pp. 320, 328, 329, 332.

Mohammed, que Bar Hebræus appelle Dolat, mais qui, d'après les monnaies de son fils et de son petit-fils, doit être appelé Aïn el Daulat (l'œil de la dynastie). Il sut se défendre contre l'ambition de Masoûd, sultan d'Iconium, qui l'assiégea en vain pendant trois ans. Avec lui, la branche de Mélitène se sépare définitivement de celle de Sébaste [1].

6° *Dhoû'l Karneïn, fils d'Aïn el Daulat,* de 547 à 556 (1152-1161).

A la mort d'Aïn el Daulat, son jeune fils lui succède. Masoûd revient assiéger Mélitène, mais sa sœur, qui était la mère du jeune prince, intercède en faveur de son fils ; et moyennant l'hommage de vassalité, Masoûd laisse Mélitène aux Danichmendites [2].

7° *Mohammed, fils de Dhoû'lkarneïn,* de 556 à 565 (1161-1169).

En octobre 1161 (1473 des Grecs), mort de Dhoû'l Karneïn, qui laisse un fils fort jeune. Ce fils est, sans aucun doute, Mohammed, maître de Mélitène en 1481 (des Grecs) et chassé de la ville par les grands à cette date. Dulaurier en a fait, par distraction, un fils de Dhoû'l Noûn, lequel n'a jamais régné à Mélitène. J'ai déjà démontré par les monnaies de ce prince cette erreur qui est imputable à Dulaurier et non à Bar Hebræus, lequel n'indique pas la filiation de Mohammed. Cette filiation résulte du rapproche-

1. *Bar Hebræus*, pp. 332, 347.
2. *Ibid.*, p. 347.

ment des textes que je cite et surtout du témoignage indiscutable de la monnaie[1].

8° *Kâsim, fils de Dhoû'lkarneïn,* 565-567 (1169-1171).

Le successeur de Mohammed fut son frère que Bar Hebræus appelle Aboul Kasim et sa monnaie simplement Kàsim. Il meurt en 1483 (des Grecs) d'une chute de cheval[2].

9° *Afridoûn, fils de Dhoû'lkarneïn,* 567-573 (1171-1177).

Un troisième frère, nommé Afridoûn par Bar Hebræus, règne alors à Mélitène. Suivant toute vraisemblance, c'est lui qui fut dépouillé de Mélitène par Kilidj Arslan II, sultan d'Iconium, le 25 octobre 1177. C'est lui, à proprement parler, et non Dhoû'l Noûn qui fut le dernier des Danichmendites[3].

Il résulte de ce résumé que ni Yâghî Bâsân ni Dhoû'l Noûn ne furent jamais seigneurs de Mélitène, bien qu'Ibn al Athir et Aboulféda leur donnent ce titre[4]. Il est bon de noter aussi que Bar Hebræus, en signalant en 569 l'expulsion définitive de Dhou'l Noûn, dit que la dynastie des Danichmendites dura 122 ans, ce qui en place l'origine vers 447 de l'Hégire, ou 451, si l'on considère la chute de Mélitène comme la véritable fin des Danichmendites. C'est

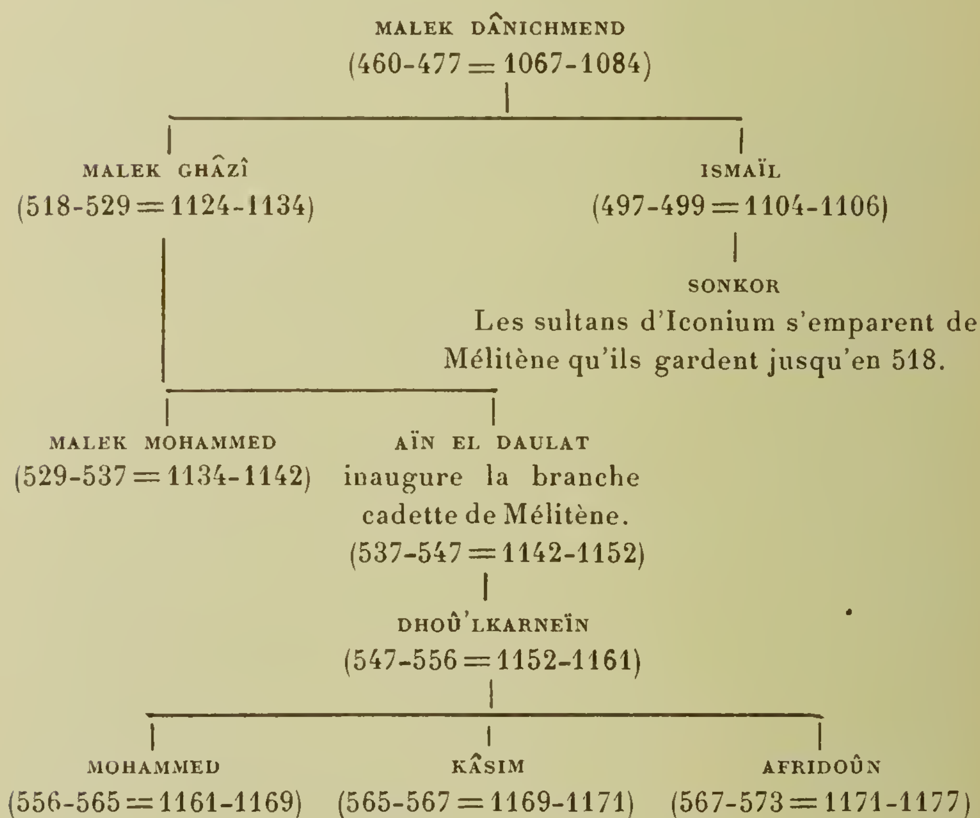
1. *Bar Hebræus*, pp. 358 et 369.
2. *Ibid.*, p. 369.
3. *Ibid.*, pp. 369, 371, 387.
4. *Hist. orient. des Croisades*, I, pp. 35, 43, 543.

assez conforme à l'opinion d'Hezarfenn qui fait partir Dânichmend de Mélitène pour commencer ses conquêtes en 460 (voir plus haut).

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE LA

BRANCHE DES DANICHMENDITES DE MÉLITÈNE



D

DES AUTRES PRINCES DANICHMENDITES. — LES MENGUOUDJITES

Outre les princes déjà mentionnés, Dulaurier en indique dans son tableau généalogique quelques autres dont je ne citerai que les noms. On les retrouvera peut-être quelque jour sur des monnaies, et c'est pour faciliter les attributions futures que j'en dresse la liste, d'ailleurs fort courte.

C'est d'abord, parmi les frères de Malek Mohammed, Yagan, qui est peut-être le même que Yâghî Bâsân, et Baldoukh, émir de Samosate; puis, parmi les frères de Dhoû'l Noûn, Ionas, émir de Macara, Alipas, émir de Sébaste; Ibrahim, émir de Mélitène. Ce dernier, toutefois, me paraît être le Malek Ibrahim d'Hezarfenn qui régna à Sébaste vers 560 (voir plus haut). Aboulféda le fait régner, à tort, à Mélitène [1].

Enfin je relève les noms d'un Kara Arslan, qui paraît être un Danichmendite, à Sébaste, et d'un Mahmoud, fils de Maadi, prétendant au royaume de Sébaste, après la mort de Yâghî Bâsân [2].

Au dire de Michel le Syrien, la dynastie compta seulement six princes qui régnèrent successivement pendant 122 ans [3]. Il faut probablement entendre

1. *Hist. arm. des Croisades*, I, p. 35.
2. *Hist. arm. des Croisades*, pp. 351 et 359 (Michel le Syrien).
3. *Ibid.*, p. 379.

par là les seuls Danichmendites de Sébaste : ceux-là même sont plus nombreux, car, en y comprenant Malek Dânichmend, le fondateur, nous avons compté dans notre tableau de la branche de Sébaste huit princes : deux, à la vérité, Djemâl Ghâzî et Malek Ibrahim, ont à peine régné.

Je voudrais ajouter quelques mots sur une dynastie voisine des Danichmendites, qui s'y rattachait peut-être par des liens de parenté, mais sur l'origine de laquelle les historiens sont peu explicites. Leurs monnaies ont une grande analogie avec celles des Danichmendites, et je les publierai dans la troisième partie de ce mémoire.

M. Ghalib Edhem qui a récemment publié une de leurs monnaies, conclut à la généalogie suivante :

1° Menguoûdj-Ghâzî ;
2° Davoûd I, fils de Menguoûdj ;
3° Fakhr el din Behrâm Châh, fils de Davoûd I ;
4° Alâ el din Davoûd Châh, fils de Behrâm Châh ;
5° Nidhâm el dîn, fils de Davoûd Châh.

On connaît plusieurs monnaies de Berhâm Châh, une, entre autres, frappée à Erzendjân, en 616 de l'Hégire. Ibn el Athir nous dit qu'il mourut en 622, après un règne de soixante ans. Une autre monnaie, qui ne se trouve qu'à la Bibliothèque Nationale, l'appelle : Behrâm Châh, fils de Davoûd, fils d'Ishâk. Ishâk est donc le prénom de Menguoûdj-Ghâzî. On remarquera cette épithète de Ghâzî, commune à tant de princes turcomans, comme je l'ai déjà fait observer. Cet Ishâk a dû régner dans la première moitié du

VIe siècle de l'Hégire. Davoûd II régna vers 625. Le sultan d'Iconium supprima cette petite principauté peu de temps après.

Tels sont les renseignements recueillis par M. Ghalib Edhem. J'y ajouterai seulement quelques mots. Erzendjân est encore aujourd'hui une petite ville commerçante de l'Arménie turque, située sur le Kara-Sou, source principale de l'Euphrate, à 140 kilomètres au sud-ouest d'Erzeroum. Elle occupe l'emplacement de l'ancienne Eriza, capitale de l'Acilisène, appelée par Pline l'Anaïtide. Il y avait, en effet, là un grand sanctuaire d'Anahît. On y découvre souvent des objets antiques [1]. Un auteur arabe nous apprend qu'un siècle plus tard, vers 730 environ, il y régnait un prince indépendant appelé el Malek el Dhâher, d'origine seldjoukide, qui professait la religion chrétienne. D'après le même auteur, cette ville était, vers 810, l'apanage d'un prince de la famille turcomane des Ak Kuyunlî, nommé Yakoûb [2]. Je donne ces détails pour faciliter l'attribution des monnaies qui pourraient se rencontrer un jour avec ces noms, et aussi parce qu'ils indiquent la persistance à travers les âges des petites principautés vraiment féodales, nées du démembrement du grand empire seldjoukide et des conquêtes faites par les Turcs en territoire chrétien. On remarquera cette curieuse particularité d'un prince d'origine seldjoukide devenu chrétien : ce détail me sert de transition naturelle pour dire quelques mots des rapports des deux religions à l'époque des Danichmendites.

1. J'emprunte ces détails à O. Rayet, *Monum. de l'Art antique*, p. 2.
2. Bibl. nationale, ms. arabe n° 4439 du Catalogue de Slane, f° 262 r°.

E

RAPPORTS DES DANICHMENDITES AVEC LES CHRÉTIENS

J'ai déjà dit que la numismatique des Danichmendites était remarquable par ce qu'on peut appeler l'éclectisme de ses types et de ses légendes. D'autres dynasties turques ont des monnaies purement latines[1], d'autres en ont à légendes arabes et à types byzantins[2], mais on n'en connaît point qui présentent ce mélange si nettement.

Cela jette un jour curieux sur les sentiments que professaient le populations turcomanes en contact avec la civilisation byzantine, et l'influence progressive que prenait cette civilisation sur ces musulmans encore trop fraîchement convertis pour être des fanatiques et qui, au XIIe siècle de notre ère, devaient être plutôt attirés par Byzance que par Bagdad.

Il y aurait une étude des plus intéressantes à faire en recueillant les témoignages des deux parts, qui attestent les rapports, réellement très cordiaux à cette époque, des musulmans et des chrétiens, rapports dont les Arméniens paraissent avoir été les intermédiaires[3]. Parmi ces témoignages, les plus

1. Emirs de Lydie, d'Aïdin, etc. (voir Schlumberger, *Num. de l'Orient latin*, p. 478 sqq.).

2. Seldjoukides d'Iconium, émirs de Syrie et de Mésopotamie, etc. (voir S. L. Poole, *Catalogue of or. coins*, III).

3. Voir en particulier l'influence des Arméniens à la cour des Khalifes

nets, mais forcément aussi les plus concis, sont les monuments numismatiques et sigillographiques de toute la région des frontières : Asie Mineure, Arménie, Mésopotamie, et, je le répète, surtout les monuments numismatiques et sigillographiques des Danichmendites. Avant de présenter l'ensemble de ces derniers, tels qu'ils nous sont connus aujourd'hui, il me paraît utile de citer quelques-uns des textes relatifs aux seuls Danichmendites, qui indiquent ces rapports.

Au témoignage de Bar Hebræus, ce sont les Arméniens qui auraient appelé eux-mêmes le fils du Dânichmend à Méliténe. Celui-ci, une fois maître de la ville, laissa pour gouverneur un nommé Basile, Grec, suivant toute vraisemblance[1]. Mathieu d'Édesse parle en ces termes précis du même personnage : « C'était un homme bon, le bienfaiteur des populations et très miséricordieux envers les fidèles. Sa perte fut vivement regrettée par les chrétiens qui dépendaient de lui[2]. » Grégoire le Prêtre atteste également la bienveillance de Yâghî Bâsân pour les chrétiens[3].

Les Danichmendites firent, à diverses reprises, des alliances ouvertes avec les princes chrétiens. M. Ouspenski a montré comment, après la prise de

d'Égypte, mise en lumière par un très curieux mémoire de l'abbé Martin (*Journal asiatique*, 2e sem. 1888). Cf. les récits d'Albert d'Aix sur les propositions faites par le vizir Al Afdal, arménien d'origine, aux croisés devant Antioche (*Hist. occ. des Croisades*, IV, pp. 48 et 78), etc., etc.

1. *Bar Hebræus* (trad. Bruns et Kirsch), p. 289.
2. *Hist. arm. des Croisades*, p. 74.
3. *Ibid.*, p. 177.

Bohémond par le fils du Danichmend, celui-ci était entré en pourparlers avec Byzance, comment l'intermédiaire, le gouverneur de Trébizonde, Grégoire Taronite, alla jusqu'à conclure alliance avec le prince danichmendite ; comment, finalement, le rusé Normand entraîna au contraire ce dernier dans une alliance avec les croisés contre Byzance. De là le traité de 1103, que M. Sallet considère, non sans quelque vraisemblance, comme l'origine des monnaies grecques de l'émir Ghâzî. Enfin, je rappellerai la grande expédition de 1174, faite par l'empereur Manuel pour rétablir Dhoû'l Noûn à Césarée, et dont l'échec marqua la chute définitive des Danichmendites.

On pourrait encore relever bien d'autres indices. Mais je crois en avoir assez dit pour expliquer le caractère byzantin et même chrétien des monnaies et sceaux que je vais étudier maintenant dans leur ensemble.

(*A suivre.*)

P. Casanova.

LE

DIAMÈTRE DES MÉDAILLES COULÉES

Les anciennes médailles modelées et coulées, italiennes ou françaises, ont toujours été faites en petit nombre, et, pour plusieurs d'entre elles, la preuve du fait est donnée par les documents mêmes qui constatent la commande et le payement du prix.

Les fontes primitives de ces médailles sont donc rares, même très rares, mais le prix qu'on attachait à ces monuments a amené une production de répétitions de ces médailles, c'est-à-dire de *surmoulés*, laquelle paraît avoir été, en certains cas, à peu près contemporaine de l'exécution des pièces originales.

Des fondeurs, des orfèvres, des sculpteurs ont été chargés de ce travail. D'autres, artistes ou gens de métier, en ont fait l'objet d'une petite industrie, et les *surmoulés* anciens, faits quelquefois avec beaucoup d'habileté, tiennent dans les cabinets plus de place que ne l'admettent les *curieux* même les plus expérimentés.

La répétition des médailles, même de celles qui ont été faites dans des circonstances exceptionnelles, entre autres de celles qui avaient été offertes en présent à des souverains, est certaine, qu'il se soit agi de médailles frappées ou de médailles coulées.

Nous justifierons notre assertion par un exemple.

Anne de Bretagne fit sa première entrée à Lyon, en compagnie de Charles VIII, le 15 mars 1494. Les

échevins de Lyon firent à cette princesse un présent suivant l'usage. Ce présent consista en « ung beau lyon d'or bien faict et bien tiré, assiz sur ses fesses et de ses deux plotes devant tenant une belle coppe d'or à la façon ancienne... et cent belles pièces d'or faictes en façon de métailles... dedans la coppe... » Il est dit dans la délibération du Consulat, du 19 février 1494, que les pièces d'or étaient « faictes à façon de métailles esquelles feussent bien emprunctz et pourtraictz au vif le Roy d'ung costé et la Royne de l'autre avecques escripture et motz telz qu'il seroit advisé[1], »

Chaque pièce d'or, étant du poids de 7 écus d'or, devait peser 24 grammes 472.

Cette médaille fut frappée de nouveau, avec l'autorisation du Consulat, plusieurs années après l'entrée de la reine, en 1502 et en 1514.

Le Consulat remit, le 1er mars 1502, à Pierre Le Maistre, un des conseillers de la ville, « les coins esquelz furent coingnées et forgées les pièces qui furent données et présentées à la Royne à sa première et joyeuse venue en ladicte ville pour d'iceulx coings fère et forger semblables pièces. — Aujourd'huy huitiesme dudict moys (mars 1502), ledict Le Maistre a renduz et remis lesdicts coings à l'ostel de la ville — lesquels ont esté mis au grant coffre près l'uys de la salle[2]. »

Ces coins furent également prêtés à deux autres orfèvres en 1514.

1. Archives de Lyon, BB 21, f° 40 recto.
2. Archives de Lyon, BB 24, f° 349 verso.

« Aujourd'huy, neufiesme de may mil cinq cens et quatorze, Jehan Le père, dorier de Lyon, a rendu et restablie en l'ostel commun de ladicte ville deux coingz, c'est assavoir la pille et trosseu où sont gravez les visaiges du roy Charles et de la royne Anne duchesse de Bretaigne, qui luy avoient esté prestez par messrs les Conseillers, lesquels ont été remys ou grant coffre de noyer de l'archive dudict ostel commun [1]. »

Le Consulat prit enfin, le 17 août 1514, la délibération suivante :

« A esté permis permis (*sic*) à Anthoine Besson dorier les deux coings pour marquer le visaige du Roy pour marquer une pièce pour monsr le bailly Laurencin, ce moyennant qu'il baille en gaige es mains du sire Humbert Mathieu une verge d'or pesant environ quatre escuz qui luy sera restituée en rendant lesdicts coings qu'il sera tenu rendre dedans deux jours [2]. »

Ainsi le prêt des coins de la médaille de 1494 a été autorisé trois fois dans le but avoué de la faire frapper de nouveau. Il est à remarquer que les nouvelles médailles pesaient chacune, non plus sept écus d'or, comme en 1494, mais dix écus d'or [3]. En effet, les deux seuls exemplaires d'or connus sont du poids, l'un de 34 gr. 150 et l'autre de 34 gr. 950 [4]. Nous répétons que la médaille originale pesait 24 gr. 472.

1. Archives de Lyon, BB 33, f° 36 verso.
2. Archives de Lyon, BB 33.
3. L'écu d'or au soleil de Louis XI et de Charles VIII, à la taille de 70 par marc, devait peser 3 gr. 496.
4. Cabinet de France, 40.5 mill., 34 gr. 150. Cabinet de Vienne, 42 mill., 34 gr. 950.

Une autre médaille, celle-ci modelée et coulée, fut faite à l'occasion de la deuxième entrée dans cette ville de Louis XII, accompagné cette fois d'Anne de Bretagne, le 15 mars 1500. Elle fut modelée par deux sculpteurs, Nicolas Le Clerc et Jean de Saint-Priest, et l'orfèvre Jean Le père prit la part principale à l'exécution [1]. C'est la médaille à la double effigie du roi et de la reine qui a acquis quelque célébrité.

Nous savons par les comptes qu'il ne fut livré au Consulat, en 1500, par Jean Le père, que l'exemplaire destiné à la reine et de plus « une pièce de cuyvre et une de plom. »

Il n'y a donc eu que trois exemplaires de la fonte primitive, et nous avons vu plus de trente exemplaires qui étaient regardés comme étant d'ancienne fonte.

Les délibérations consulaires n'ont fait mention d'aucune autorisation donnée pour cette reproduction qu'il était facile de faire par le moulage, mais ce qui est singulier, c'est qu'il y a eu au moins un *surmoulé* fait d'or.

Ce dernier exemplaire était entré dans le cabinet de Frédéric Ier, le premier roi de Prusse, prince qui avait un goût très vif pour les arts et les sciences. Son fils, Frédéric-Guillaume Ier, quelques semaines après son avènement au trône, visita, le 23 avril 1713, le cabinet royal des médailles qui était alors au château royal, y choisit trois cent dix-neuf médailles d'or et les fit fondre. Parmi ces pièces se trouvait l'exemplaire d'or dont nous venons de parler et qui est

1. Archives de Lyon, BB 24, f° 243 v° et 247 v°; BB 26, f° 169; CC 541.

décrit comme il suit dans la liste des médailles qui furent fondues : « N° 32. *Felice Ludovico regnante duodecimo*, etc. Effigies inter lilia. R. *Anna regnante benigne si fui conflata.* Effigies Reginae coronata inter lilia. 293 duca. »

La médaille qui avait été offerte à Anne de Bretagne était du poids de 4 marcs 5 deniers d'or d'écu, c'est-à-dire de 984 gr. 110. L'exemplaire du cabinet de Frédéric I[er] pesait 1.021 gr. 80.

Si les conseillers de la ville de Lyon n'ont fait couler que trois exemplaires de la médaille d'Anne de Bretagne, de 1500, les syndics de la ville de Bourg en Bresse n'ont retenu que deux exemplaires, l'un d'or et l'autre de plomb, de la médaille faite par l'orfèvre Jean Marende, qu'ils offrirent, le 2 août 1502, à Marguerite d'Autriche, lors de son entrée solennelle à Bourg comme duchesse de Savoie.

On peut dire d'une façon générale que les fontes des anciennes médailles ont été faites en très petit petit nombre. Les plus anciennes fontes, nous ne disons même pas les fontes primitives dont la rareté est extrême, permettent de juger le mieux du modelé et de la qualité du travail, et c'est à juste titre qu'on y attache un prix particulier.

Malgré les artifices auxquels les surmouleurs fondeurs ont eu recours, le diamètre des pièces est le moyen le plus sûr de reconnaître, non pas les fontes primitives ou les fontes les plus anciennes, mais les fontes faites d'après les pièces originales ou d'après les premières fontes.

Quand nous avons commencé en 1872 nos recherches

sur les médailleurs et les graveurs de médailles ou de monnaies, une de nos premières remarques a été la diversité dans la nature du métal, la fonte, le diamètre et la qualité des pièces qui passaient sous nos yeux. Il était fort difficile d'apprécier la valeur relative d'exemplaires du même type, et nous hésitions souvent à croire à l'authenticité de pièces que leur prix d'acquisition élevé ou leur présence dans les cabinets les plus célèbres faisait regarder comme originales. Notre premier soin fut de prendre le poids et de mesurer le diamètre de tous les exemplaires sans distinction que nous avons eu l'occasion d'examiner au Cabinet de France, au *British Museum*, dans les Cabinets de Berlin, de Vienne, de Munich, de Turin, de Bruxelles, de Lyon, etc., et dans de nombreuses collections particulières.

Nous avons promptement reconnu que, à raison d'irrégularités à la fonte, de la composition différente des alliages et de la qualité de la patine, le poids ne nous offrait pas un moyen facile de comparaison. Il est cependant nécessaire de connaître le poids dans certains cas, et nous l'avons éprouvé.

Le mesurage nous a permis au contraire de faire, entre exemplaires de la même médaille, des rapprochements intéressants, et l'on s'en rendra compte en considérant qu'il y a des médailles dont nous avons eu à comparer plus de trente exemplaires. Nous avons poursuivi pendant de longues années ce travail qui a porté sur près de trois mille pièces.

Ces observations continues n'auraient pas suffi à dissiper nos incertitudes. Nous avons fait faire des

essais de moulage et de fonte, faisant emploi d'alliages et de sables différents, variant le degré de siccité des moules et le degré de fusion lors de la coulée, et opérant avec de petites plaques de métal ayant des parties en faible relief comme les médailles. Nous en sommes venu à penser que la proportion du retrait à la fonte dans les conditions ordinaires étant connue, on pourrait juger le mieux de la valeur des pièces coulées. A la suite de ces essais, pour lesquels nous avons eu l'aide de notre ami F. Barbedienne, il nous a paru que, dans les cas particuliers dont il s'agit, le retrait était en moyenne de 1 1/2 pour 100. Il semble qu'il puisse être regardé comme rapproché de la vérité, mais c'est une moyenne. D'après une autre suite d'essais, le retrait serait un peu supérieur, et la moyenne devrait être portée à 1 3/4 pour 100. Nous avons toutefois adopté le taux de 1 1/2 pour 100.

M. Le Verrier, professeur de métallurgie au Conservatoire des Arts et Métiers, consulté sur la conclusion à laquelle nous étions arrivé, a déclaré que le retrait de 1 1/2 pour 100 lui paraît être le retrait normal et que le taux de 2 pour 100 serait un peu fort[1].

Nous avons pu, en outre des expériences faites avec de petites rondelles de métal à relief, faire procéder par plusieurs fondeurs à la fonte de *surmoulés* d'après une vingtaine de médailles originales. Les résultats ont présenté entre eux des différences,

1. La différence entre le module d'une pièce originale et celui du *surmoulé* de cette pièce est quelquefois de plus de 1 1/2, de 1 3/4 ou de 2 pour 100 ; cela peut provenir de ce que le bord de la pièce a été limé.

mais le retrait *moyen* n'a pas été éloigné de celui que nous venons d'indiquer.

Voici les résultats de deux de ces fontes.

Exemplaire de bronze doré de la médaille d'Anne de Bretagne et du dauphin Charles-Orland, 1494, du Cabinet de Munich. Diamètre de l'original, 76 mill. ; diamètre du *surmoulé*, 74.8 mill. Retrait, 1.60 pour 100.

Maquette de bronze de la médaille de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche, par Jean Marende, 1502, provenant du cabinet du prince de Montenuovo, à Vienne. Diamètre de l'original, 106 1 mill., diamètre du *surmoulé*, 104.5 mill. Retrait, 1.51 pour 100.

La différence est souvent grande dans le diamètre de médailles en belle condition et qu'on serait fondé à tenir pour être d'ancienne fonte. Nous nous arrêterons pour le démontrer à la médaille de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche. Nous avons mesuré 32 exemplaires de cette médaille regardés comme originaux.

Il existe dans le Cabinet des médailles du roi d'Italie, à Turin, un exemplaire d'argent ; les fonds sont émaillés, l'émail est bleu dans le champ et blanc dans la couronne. Cet exemplaire a 105 mill. de diamètre. Des exemplaires de bronze, l'un de l'ancienne collection d'Eugène Piot et l'autre au Musée de Milan, ont aussi 105 mill. C'est, suivant nous, la deuxième fonte B, nous voulons dire le produit du surmoulage de la médaille originale, et celle-ci aurait eu 106.6 mill. de diamètre[1]. On a vu plus haut qu'il n'en a été fait

1. L'épreuve d'essai ou plutôt la maquette de cette médaille, présentée aux syndics de Bourg, par Marende, qui a été conservée, a 106.1 mill. de diamètre.

qu'un exemplaire d'or et un autre de plomb. Huit exemplaires de bronze doré ou non doré[1] ont de 103.2 mill. à 103.7 mill. (105 mill., moins 1 1/2 pour 100 = 103.4 mill.) ; c'est la troisième fonte C, c'est-à-dire le *surmoulé* de médailles B. Neuf exemplaires de bronze ou de plomb[2] ont de 102 mill. à 102.5 mill. (103.5 mill., moins 1 1/2 pour 100 = 102 mill.) ; ce serait la quatrième fonte D ; on peut supposer que c'est le produit du moulage de médailles C. Sept exemplaires de bronze[3] ont de 99.5 mill. à 100.5 mill. (102.5 mill., moins 1 1/2 pour 100 = 100.5 mill.), ce serait la cinquième fonte E, c'est-à-dire le produit du moulage d'une pièce D, ayant de 102 à 102.5 mill. de diamètre. Les *surmoulés* modernes ont un diamètre très variable ; ils ont en général de 93 mill. à 101.5 mill.

Nous pourrions citer d'autres médailles, dont on connaît des exemplaires présentant aussi cinq ou six diamètres différents. Nous citerons parmi elles la médaille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, de 1500, dont nous avons mesuré 65 exemplaires qu'on tenait pour anciens.

L'épreuve primitive a dû avoir 117.5 mill. de diamètre. Les plus beaux exemplaires que nous ayons vus (de plomb, de bronze doré ou non doré) ont de

1. Cabinets des médailles de Berlin et de Vienne ; cabinets de MM. Alfred Armand, Chabrières-Arlès, Gustave Dreyfus, prince Jean II de Liechstentein, ancienne collection des PP. Jésuites à Lyon, etc.

2. Cabinet des médailles du roi d'Italie, à Turin ; cabinet des médailles de Gotha ; Musée du Louvre ; cabinets de MM. Goldschmidt, Rattier, Robinson, etc.

3. Cabinet de France, *British Museum*, Cabinet des médailles de Bruxelles, etc.

115.5 mill. à 116 mill.[1] (117.5 mill., moins 1 1/2 pour 100 = 115.8 mill.). Ce seraient les deuxièmes fontes, les premiers *surmoulés*. De nombreux exemplaires ont de 110 à 113 mill.

Il ressort de ces indications que la médaille modelée et coulée qui présente le plus grand diamètre est soit la fonte primitive de cette médaille, soit le produit du moulage tiré sur l'exemplaire le plus ancien.

Plus le diamètre d'une pièce est grand, moins la reproduction est éloignée de l'original, mais il n'y a pas de relation absolue entre la grandeur d'une pièce et l'ancienneté de l'exemplaire, en ce sens que ce diamètre dépend naturellement de la pièce qu'on aura prise pour modèle.

Ainsi trois des exemplaires, certainement parmi les plus anciens, de la médaille de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche ont un module relativement petit. Ils ont : le premier, sans revers, de bronze doré et émaillé, émail opaque de couleur rouge à la couronne et de couleur blanche dans le champ (Musée de la ville de Turin), 102 mill. ; le deuxième, avec revers, d'argent doré (Cabinet des médailles du roi d'Italie, à Turin), 100.4 mill. ; le troisième, avec revers, d'argent doré, 98.5 mill. Cette dernière médaille a appartenu au couvent des religieux Augustins de Brou ; les moines la tenaient, dit-on, de Marguerite d'Autriche, et l'on sait dans quelles mains elle a passé depuis lors. Les syndics de Bourg ayant distribué des exemplaires aux seigneurs et aux dames de la

1. Nous avons vu chez M. Dutuit un exemplaire de bronze doré de 115.8 mill., et chez Hess, à Francfort-sur-le-Mein, un exemplaire de bronze de 116.2 mill.

suite du duc et de la duchesse, il est probable que, pour avoir ces pièces à bref délai, on a pris pour modèle des médailles déjà coulées. Une succession de moulages dans le même temps donnerait l'explication de cette diminution du module.

Il y a des médailles dont le diamètre présente d'assez grandes différences et d'autres qui diffèrent très peu les unes des autres. Ces dernières sont celles qui sont ou peu connues ou dont le moulage a été tiré d'un ou de deux exemplaires seulement. Pour la grande médaille de Lyon, par exemple, médaille à la tête laurée, avec des inscriptions énigmatiques latines, hébraïques et grecques, nous n'avons trouvé que des exemplaires de 179, de 176 et de 173 mill. de diamètre, ce qui semble indiquer que, l'exemplaire du Cabinet de France étant probablement l'original de cette médaille (D = $0^{m}179$), il a été fait deux moulages, l'un d'après la pièce type et l'autre d'après un premier *surmoulé*. Il en est de même pour le médaillon ovale de François de Mandelot, dont l'exemplaire le plus grand que nous connaissions a 127 mill. sur 97 ; nous ne pensons pas que cette épreuve soit une des premières fontes.

Les médailles du XVe et du XVIe siècle ne sont pas les seules qui aient été l'objet de répétitions par le surmoulage. Le surmoulage et la fonte des médailles ont déterminé la formation, au XVIIe siècle, d'un métier avoué. Ces *mouleurs de médailles* reproduisaient des pièces anciennes et des pièces contemporaines. C'est qu'en ce temps-là le goût des médailles était très répandu et était assez vif.

Ce travail de reproduction devait paraître alors une entreprise naturelle et légitime, puisqu'un de ces *mouleurs*, dont le nom est resté inconnu, a signé ses ouvrages de ses initiales J G ou G J, avec un poinçon.

Enfin, il est certain que, au xviie siècle, des médailleurs ont fait faire plusieurs fontes *successives* de médailles modelées par eux.

Claude Warin, de Lyon, dont l'œuvre modelé et coulé comprend, à notre connaissance, 86 médaillons, a fait faire des fontes de métaux différents : de plomb, d'argent, de laiton ou bronze jaune clair, de métal blanc, de bronze. La première fonte a toujours été de plomb ; il semble qu'elle était la fonte d'essai [1]. Les épreuves de plomb présentent toujours le plus grand diamètre, elles sont les plus rares. Une deuxième fonte a été faite d'argent par ordre des échevins de Lyon. Les exemplaires de laiton et ceux de métal blanc ont à peu près le même module. On peut en juger par le tableau suivant :

	De plomb.	De laiton.	De métal blanc.	De bronze.	Surmoulés modernes.
	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.
Louis XIV,	105.4	105.4	»	102.»	»
Nicolas de Neufville,	103.5	103.6	»	»	101.5
		à 102.4			
Madeleine de Créquy,	104.»	104.»	»	»	»
		à 103.1			
Marquis de Villeroy,	106.9	105.2	»	»	»
Alphonse de Richelieu,	96.5	95.1	»	93.2	»
Constant de Silvecane,	»	101.5	97.»	94.3	93.»
					à 92.5

1. Claude Warin faisait de cire les modèles de ses médaillons ; il en reste des exemplaires.

	De plomb. mill.	De laiton. mill.	De métal blanc. mill.	De bronze mill.	Surmoulés modernes. mill.
Hugues Blauf,	105.9	104.5	»	»	102.»
François Chappuys,	106.2	105.5 à 104.3	104.8	»	102.5 à 101.5
Jean de Montceau,	105.5	104.8 à 103.5	»	»	»
Amand Dalichous,	107.»	104.9	»	»	102.» à 101.»
Nicolas Desvignes,	105.7	103.8	»	»	101.8 à 100.5
Catherine de Bonne,	105.4	104.3	104.2	»	»
Marguerite Bellet,	99.»	»	98.5	96.»	94.»
Louise Pérachon,	»	98.7	98.5	»	»

On voit donc que des fontes ont été faites à la même époque dans des creux et avec des métaux différents.

D'autres médailleurs, au XVIIe siècle paraissent avoir fait couler dans le même creux des épreuves faites de différents métaux. Des médaillons de Nicolas Bidau, de Lyon, sont dans ce cas.

	De plomb. mill.	De métal blanc. mill.	De bronze. mill.	Surmoulés modernes. mill.
Camille de Neufville,	103.8	104.»	102.7	»
François de Baglion,	»	104.2	102.5	100.»
Louis Dugas,	»	103.5	103.5	101.5
Hugues de Pomey,	113.»	111.5	»	»
Romain Thomé,	112.»	111.»	111.2	»
Pierre Rambaud,	103.9	103.7	»	101.»

Des faits et des observations que nous avons présentés, il résulte qu'il y aurait une relation entre le diamètre d'une médaille et son degré d'authenticité ou d'originalité. L'exemplaire dont le diamètre serait le plus grand pourrait provenir de la fonte primitive ou du moins avoir été reproduit d'après cette fonte.

C'est pourquoi on fait mention aujourd'hui du diamètre dans la description des médailles coulées, et cette notation, véritablement utile, a été introduite par Alfred Armand dans le bel ouvrage qu'il a consacré aux médailleurs italiens [1].

Cependant, c'est à dessein que nous n'affirmons pas que la valeur de ce caractère ne puisse jamais être contestée. Il existe des médailles qui ont été agrandies artificiellement lors du surmoulage et qui ont, par suite de cette fraude, le diamètre du module [2]. Il n'est pas toujours facile de reconnaître cet artifice qui est devenu assez fréquent de nos jours, mais il est démontré avec certitude en prenant la mesure sur la surface intérieure ou en mesurant, à l'aide d'un compas, deux points déterminés sur chaque exemplaire.

En résumé, malgré les réserves que nous avons faites au cours de cette note, nous estimons que la mesure du diamètre des médailles modelées et coulées est nécessaire pour l'appréciation de leur degré d'originalité et de leur valeur.

NATALIS RONDOT.

1. *Les médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles*, 2e édition, 1883-1887.
2. Des médaillons italiens du xve siècle ont été agrandis de cette façon.

JEAN DE CANDIDA

(*Suite et fin*)[1].

XI et XII.

ROBERT BRIÇONNET

(Planche VIII, nos 7 et 8.)

❧ ROB ▾ BRICONET ▾ PARLAMENTI ▾ INQVESTAR ▾ PRESID ▾, cordon autour de la légende. Buste de Robert Briçonnet, à droite, costumé comme Pierre de Sacierges, Pierre de Courthardi et Guillaume des Perriers ; vêtu de la robe des magistrats, à col droit et court ; coiffé d'un bonnet à pli vertical en relief, avec deux dépressions horizontales et petit cordon au sommet, couvrant la plus grande partie de l'oreille et ne laissant apparaître que l'extrémité de la chevelure.

℞. Dans le champ, inscription en cinq lignes : MARCET | SINE | ADVERSARIO | VIR | TVS ; le tout entouré d'un cordon en relief.

Cabinet de France, bronze ; diamètre, 60 millimètres.

▾ROB▾BRICONET ▾ AR ▾ DVX ▾ REMEN ▾ PRIMVS ▾ PAR ▾ FRAN | CIE ❧. Buste de Robert Briçonnet, à droite, en costume d'évêque, c'est-à-dire en

1. Voy. *Rev. num.*, 1894, p. 327 à 354 et 461 à 512 ; pl. VI à X, XII et XIII. — 1895, p. 243 à 273.

soutane et rochet; le front chauve, avec la large tonsure monacale entourée d'une étroite couronne de cheveux couvrant la plus grande partie de l'oreille. Ce costume est identique à celui de Nicolas Maugras et à celui de Julien et de Clément de la Rovère.

Revers semblable au précédent.

Collection Valton, bronze; diamètre, 60 millimètres.

Cette seconde médaille est un peu plus grande que la première, mais il ne s'agit que de quelques fractions de millimètres.

Nous avons déjà parlé de ces deux pièces; il est donc inutile d'insister. Il suffira d'indiquer ici les principales étapes de la carrière de Robert Briçonnet, singulièrement brillante pendant les dernières années de sa vie, au moment de la toute puissance de son frère Guillaume. Voici le tableau sommaire de son *cursus honorum* : conseiller au Parlement de Paris, par lettres du 12 novembre 1481; président aux enquêtes (?) et abbé de Saint-Vaast en 1488; nommé, archevêque de Reims le 27 octobre 1493 et entré en possession de son archevêché au mois de décembre de la même année; envoyé en ambassade auprès de Maximilien, en 1494, et choisi comme arbitre entre René, duc de Lorraine, et Robert de la Mark; nommé, par lettres du 27 août 1494, président des comptes en remplacement de Etienne de Vesc, démissionnaire; créé garde des sceaux en novembre 1494, et enfin chancelier de France le 30 août 1495. Etant chancelier, Robert décida le roi à transformer le Grand Conseil en cour souveraine, et mourut peu de temps après, à Moulins, le 3 juin 1497.

Nous avons établi que la seconde médaille est celle pour laquelle Robert fit adresser ses remerciements à Candida. Si l'on combine les dates ci-dessus avec les indications que fournissent le style et la physionomie, on peut croire que ces deux pièces ont été exécutées à un très petit intervalle de temps l'une de l'autre : la facture et les dimensions sont les mêmes, la physionomie est à peu près la même. La première a été modelée probablement en 1492 ou dans les premiers mois de l'année 1493, avant la nomination de Robert à l'archevêché de Reims ; tandis que la seconde est du commencement de 1494. Cette dernière a été sans doute exécutée immédiatement après l'élévation de l'ami de Candida au trône archiépiscopal, et avant qu'il eût été nommé président des comptes et garde des sceaux ; en tout cas, sûrement, avant qu'il eût été appelé à la plus haute dignité de la magistrature, à la charge de chancelier de France.

Je ne sais si le lecteur a remarqué, sur la seconde effigie de Briçonnet, cette grande tonsure que Armand a prise pour une calotte ; ce n'est point là la tonsure ordinaire du clergé séculier au xve siècle, mais celle du clergé régulier. Personne toutefois n'a jamais avancé que Robert eût été religieux, ainsi que semble l'indiquer cette tonsure ; il y a pourtant peu de doute à cet égard. L'adresse de la XXIe lettre du recueil de Guillaume de la Mare nous paraît en effet fort probante : « Robert, etc., au provincial de notre ordre de Saint-Dominique » ; d'ailleurs, dans le courant de la lettre, Robert, parlant de saint Dominique, emploie

cette expression de filiale dévotion : « Beatissimus pater Dominicus. » Le chancelier de France, Robert Briçonnet, appartenait donc à la grande famille dominicaine.

XIII.

JULIEN ET CLÉMENT DE LA ROVÈRE

(Planche VII, nº 9.)

✣ IVLIANVS ✣ EPS ✣ OSTIEN ✣ CAR ✣ S ✣ P ✣ AD-VINCVLA ✣. Buste de Julien de la Rovère, à droite, en soutane et rochet, le crâne largement découvert par la grande tonsure monastique, entourée d'une couronne de cheveux drus et épais, qui cachent à moitié l'oreille et tombent sur le front.

℟. ✣ CLEMENS ✣ DE ✣ RV | VERE ▾ EPS ▾ MIMA-TEN. Buste de Clément de la Rovère, à droite, vêtu et costumé comme son frère Julien. La chevelure est très légèrement plus longue et le haut de l'oreille apparaît un peu entre les mèches. Pour la facture et pour le costume, ces deux bustes sont tout à fait semblables à celui de Robert Briçonnet, archevêque de Reims, et à celui de Nicolas Maugras ; le Julien de la Rovère se rapprochant toutefois davantage du Briçonnet pour ce qui est seulement de la coupe du buste, et le Clément étant plus semblable en cela à l'évêque d'Uzès.

Cabinet de France, bronze ; diamètre, 61 millimètres.

Van Miéris, *loc. cit.*, t. I, p. 157. — *Trésor de numismatique*, médailles italiennes, 1re partie,

pl. XIII, n° 3[1]. — Köhler, *Histor. Münz-Belustigungen*, t. XVI, p. 289, etc.

Si l'on place cette médaille à côté de la seconde de Robert Briçonnet, qui est, ne l'oublions pas, sûrement de la main de Candida, on est forcé d'avouer qu'il y a entre elles non seulement similitude, mais identité de faire, de dimensions, d'aspect. Si l'on compare ensuite les trois bustes entre eux, l'absolue ressemblance de costume et de pose ne sert qu'à mieux faire ressortir, par comparaison, cette frappante identité dans l'ensemble et dans les détails. Mais cette identité même dans la disposition du buste, du vêtement et de la coiffure des deux frères sert aussi, à l'inverse, à mettre en évidence les différences de physionomies : Julien, intelligent, décidé, tenace ; Clément, indolent et lourd.

Le portrait de Julien de la Rovère est particulièrement précieux, parce qu'il est le seul portrait de cet homme illustre dans son âge mûr, et qu'il appartient à l'époque où, rompant violemment avec le pape, le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens s'était jeté à corps perdu dans le parti français. On ne connaît que deux portraits de Jules II antérieurs à celui-ci : le premier se voit dans la fresque de Melozzo da Forli, exécutée de 1475 à 1476[2], où Julien n'a que trente ans ; le second est celui de la médaille de Sperandio[3], laquelle date, selon nous, de 1483 ou

1. La reproduction a été faite d'après un mauvais exemplaire ciselé, en argent, appartenant au Cabinet de France.

2. F.-A. Gruyer, *Raphaël peintre de portraits*, Paris, 1881, in-8°, t. I, p. 275-277.

3. *Trésor de numismatique*, Italie, 2e partie, pl. X, n° 1. — Armand, t. I, p. 71, n° 30.

de 1484 ; vient ensuite celui de Candida. Puis on ne trouve plus rien jusqu'après l'élection du 31 octobre 1503.

Notre médaille est postérieure d'une dizaine d'années environ à celle modelée par Sperandio, et antérieure d'un même laps de temps à la magnifique effigie de 1506, attribuée à Caradosso.

La plus simple de toutes est celle de Candida. Pas de subterfuges, pas de détails, pas d'ornements pour amuser l'œil ; toute l'attention est concentrée sur le profil, dont la ligne est ainsi particulièrement mise en valeur. Le front est droit, le regard haut et ferme, le nez fort ; la bouche est grande, avec des lèvres minces et serrées ; le menton est accentué, la joue sèche ; les maxillaires sont puissants. De cet ensemble se dégage une expression d'énergie concentrée et de décision : on se sent en face d'une volonté inflexible.

A côté, l'effigie modelée par Sperandio, qui pourtant savait faire énergique, paraît bien composée et modelée avec aisance, mais ronde et banale. Au contraire, le profil si nettement vu par notre artiste, et exprimé par lui avec une si grande fermeté d'accentuation, se retrouve exactement le même, comme caractère, dans la médaille de 1506 attribuée à Caradosso, car les changements opérés par le temps dans la figure de Jules II n'ont fait que rendre celle-ci plus saisissante. L'œil s'est enfoncé sous l'arcade sourcillière qui est devenue menaçante ; la graisse a alourdi la mâchoire, mais en lui donnant encore plus d'ampleur et en faisant paraître le nez plus court et plus fort ; aussi cette tête presque farouche, demi-

enfoncée dans des vêtements pontificaux traités avec toute la finesse d'outil d'un orfèvre, émerge-t-elle de ces ciselures avec une merveilleuse puissance[1].

Notre portrait est donc l'unique portrait de la pleine maturité de Julien de la Rovère, celui de la période de fervente amitié pour la France[2]. Dès le règne de Louis XI, la confiance et la faveur témoignées par le roi au cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, les nombreux évêchés et bénéfices qui lui sont accordés en France l'enchaînent à la politique française. Il est évêque de Carpentras en 1471 ; en 1474, il est nommé à l'évêché d'Avignon érigé pour lui en archevêché, avec Carpentras, Cavaillon et Vaison comme suffragants ; il obtient, en 1476, le siège de Verdun et, en 1478, ceux de Vivier et de Mende, sans parler de sa légation d'Avignon, ainsi que des autres honneurs et des autres bénéfices ecclésiastiques. Vers cette époque, il est tellement considéré comme partisan de la France, qu'ayant été envoyé par le pape, en 1480, pour trancher un différent entre Louis XI et Maximilien, il est récusé par ce dernier.

1. Sur les portraits de Jules II, voir F.-A. Gruyer, *loc. cit.*, t. I, pp. 220-288.

2. Pour cette période, voir : Jules Dumesnil, *Hist. de Jules II*, Paris, 1873, in-8°, pp. 1-31. — Nouguier, *Hist. chronol. de l'église... d'Avignon*, 1660, Avignon, in-4°. — Reynard-Lespinasse, *Armorial hist. du dioc. et de l'Etat d'Avignon*, Paris, 1874, in-4°, pp. 66-67. — *Ordonnances*, t. XVIII, p. 196. — Kervyn de Lettenhove, *Lettres et negociat. de Commines*, p. 146. — de Mandrot, *Ymbert de Batarnay*, p. 88. — H.-F. Delaborde, *loc. cit.*, pp. 138, 142, 176, 316, 346-348, 507-508, 517, 521, 580, 611, 682, etc. — La Pilorgerie, *Campagnes et bulletins de la grande armée d'Italie*, 1866, in-12, pp. 18-20. — P. Lacroix, *Louis XII et Anne de Bretagne*, pp. 113-114, 127. — Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 178. — De Cherrier, *Hist. de Charles VIII*, 1868, t. II, p. 358. — *Recueil des traités*, t. III, 2e partie, p. 318. — E. Müntz, *Hist. de l'art...*, t. II, p. 458 ; *La Renaissance au temps de Charles VIII*, p. 504. — A. de Boislisle, *Et. de Vese*, tirage à part, pp. 108, 129 ; et *Ann. de la Soc. de l'hist. de France*, 1880, pp. 245, 247. — Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, *passim*.

Pendant le pontificat d'Innocent VIII, Julien sut conserver les bonnes grâces qu'il s'était acquises sous le pontificat précédent, et habita surtout l'Italie. Mais dès l'élection d'Alexandre VI (11 août 1492), une hostilité plus ou moins sourde prit naissance entre le pape et Julien, et ce dernier se jeta de plus en plus dans le parti français, jusqu'au moment où la lutte éclata ouvertement. Alexandre VI, devenu l'allié d'Alphonse d'Aragon, s'apprêtait avec l'aide de ce dernier à faire assiéger Julien dans son évêché d'Ostie. Les troupes s'étaient mises en marche, quand Julien, averti secrètement, s'enfuit sous un déguisement (avril 1494). Ostie assiégée succombait le mois suivant[1], pendant que son évêque gagnait la France, où l'attendaient les plus grands honneurs. C'était là un puissant renfort pour le parti de la guerre et surtout une arme formidable contre le pape, « grande bastone al papa. » Le 1er juin 1494, le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens fit une entrée solennelle à Lyon ; et depuis, il mit au service du parti de la guerre son indomptable énergie ; luttant sans cesse, avant, pendant et après l'expédition ; au milieu des armées, sur terre et sur mer[2], tout aussi bien que dans le conseil du roi[3]. Il est avec le roi de France dans toutes les entrées solennelles, depuis Vienne (23 août 1494) jusqu'à Naples, où il allait prendre sa

1. Le 18 septembre de la même année, les Colonna, ayant repris Ostie, y arboraient l'étendard du roi de France et celui de Julien de la Rovère en même temps que le leur.

2. Le 21 septembre 1494, Julien remplace à la tête de la flotte Louis d'Orléans malade.

3. « Ogni giorno stava in consultatione ». (A. de Boislisle. *E. de Vesc*, tirage à part, p. 108. — Cf. Godefroy, p. 178.)

part des dépouilles des Aragonais ; partout, jouissant de l'humiliation de ses ennemis, le pape, Ludovic et le roi de Naples. Aussi, quand Charles VIII entre à Rome le 31 décembre 1494, précédé par Julien de la Rovère, c'est aux cris répétés de *Francia ! Colonna ! Vincula !* que le peuple l'accueille.

On prétend même qu'au retour de Naples, Julien, toujours acharné, toujours indomptable, aurait voulu faire passer les Français par Rome afin de faire réviser l'élection d'Alexandre VI[1]. Enfin, en 1497, quand tous les partisans de la France ont cédé, son frère, Jean de la Rovère, le préfet de Rome, tient encore opiniâtrement dans Sora, Arce et Isola[2], et quand arrive la trêve acceptée par Charles VIII[3], Julien pousse encore à la guerre à outrance et à la reprise des hostilités. Il porte lui-même la guerre en Ligurie ; à la tête de 200 lances et de 3.000 fantassins, il enlève Vintimiglia, mais, ayant échoué devant Savone, se voit forcé de rentrer en France. Il n'en reste pas moins uni aux barons napolitains pour pousser le roi à envahir de nouveau l'Italie.

Julien de la Rovère passa une partie des années 1496 et 1497 à Avignon et dans le Midi de la France ; à ce moment-là, il avait pour ainsi dire tout à fait brisé avec l'Italie, où il avait complètement interrompu le cours de ses constructions[4]. A partir de l'avènement de Louis XII, Julien paraît moins intran-

1. H.-F. Delaborde, *loc. cit.*, pp. 514, 516, 580. — A. de Boislisle, *E. de Vesc*, tirage à part, p. 129.
2. H.-F. Delaborde, *loc. cit.*. p. 682.
3. H.-F. Delaborde, *loc cit.*, p. 683.
4. E. Müntz, *Hist. de l'Art...*, t. II, pp. 407-408.

sigeant, il semble renouer avec l'Italie ; bien qu'il ne cesse d'être, jusqu'à la mort d'Alexandre VI, le tenant de la politique française, « le protecteur des affaires du roy et du royaume en cour de Rome[1] ». En 1498, il accompagnait d'ailleurs le roi à Lyon, et le 6 octobre 1499, il était à côté de lui à son entrée à Milan[2].

Ce fut certainement à ce moment d'alliance intime avec la France et les réfugiés napolitains (parmi lesquels était notre Candida) que fut modelée la médaille qui nous occupe.

Etant donnée sa ressemblance. déjà constatée plus haut, avec la seconde pièce de Briçonnet exécutée probablement en 1494, il faut faire dater le Julien de la Rovère de la période qui s'étend de 1494 à 1497. Nous serions presque porté à croire que la médaille du fugitif d'Ostie (le titre d'évêque d'Ostie est inscrit sur la pièce même) a été modelée dès l'arrivée de celui-ci en France, pendant la courte période préparatoire de l'Expédition, du 1er juin 1494 au départ de Vienne, 23 août de la même année.

De Clément de la Rovère, frère cadet de Jules II et surnommé le Gros, nous n'avons que peu de chose à dire[3]. Protecteur des arts comme tous les de la Rovère, il ne joua pourtant qu'un rôle assez effacé ; et la physionomie lourde, apathique, insignifiante qu'il a sur la médaille fait suffisamment deviner ce qu'il fut. En 1483, il succéda dans l'évêché de Mende à son frère Julien, qui avait été nommé à ce siège

1. Bibliothèque nationale, ms. fr. 2930, fol. 1 et 2.

2. Lacroix, *Louis XII et Anne de Bretagne*, pp. 114, 127.

3. *Gallia Christiana*. — Aubery, *Hist. générale des cardinaux*. Paris, 1642, 2 vol. in-4°. — Burchard, *Diarium*, édit. Thuasne, t. I, p. 176 ; t. II, pp. 26, 405 ; t. III, p. 92, etc.

en 1478. Clément fut créé cardinal le 25 novembre 1503 [1] et mourut le 18 octobre 1504.

Clément de la Rovère fut religieux profès de l'ordre de Saint-François, et c'est pour cela qu'il porte sur sa médaille la couronne de cheveux monastique. Quant à Julien de la Rovère, il a, lui aussi, la grande tonsure, et pourtant il ne fit jamais profession dans aucun ordre. Comment expliquer cette contradiction ? Voici l'explication qui paraît la plus plausible : Julien fut toujours très attaché à l'ordre de Saint-François, dont il fut le protecteur pendant trente-trois ans ; et s'il ne fit pas profession, c'est qu'il fut nommé cardinal par son oncle Sixte IV, au moment même où il faisait son noviciat au couvent de Pérouse ; en tout cas, resta-t-il toujours très dévoué aux religieux franciscains [2], dont il voulut conserver pendant un certain temps la coiffure et peut-être même l'habit.

XIV.

NERI CAPPONI

▾ NERIVS ☙ CAPONVS/////FLOREN ▾ GINI ☙ FILI [3]. Buste nu de Neri Capponi, à droite, front chauve, cheveux longs tombant sur la nuque. Le tout encerclé d'un filet.

1. Burchard, *loc. cit.*, t. III, p. 309.
2. Antonio da Venezia, *Gloriose memorie delle vite e fatti illustri delli sommi pontefici e cardinali assonti dal serafico ordine...* Trévise, 1703. Cf. Wadding, *Annales minorum seu historia trium ordinum a S. Francisco institutorum.*
3. Armand (t. III, p. 25, A.) lisait, à tort, FILI, au lieu de FILIVS.

℞. ▾ ISPERO ▾ IN DEO. L'Espérance debout, à gauche, vêtue d'une robe flottante, les mains jointes, les yeux levés vers un soleil rayonnant. Dans le champ, coupé en deux par le personnage : ▾ AN | XXII ▾.

Bronze ; diamètre, 63 millimètres.

Armand, *Les médailleurs italiens,* t. III, p. 25, A. — A. Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance*, Florence, 1re partie, 1891, pl. XI, p. 85.

Nous n'attribuons que sous toutes réserves à Jean de Candida cette médaille, qui a appartenu à M. Feuardent, mais que nous ne connaissons que par la phototypie d'Aloïss Heiss. En tout cas, ne s'agit-il ici que du droit ; car le revers est évidemment de la main du « médailleur à l'Espérance », et la médaille est sûrement hybride. En effet, il y a discordance absolue entre le droit et le revers. L'âge de XXII ans, indiqué sur le revers, jure avec la physionomie du personnage qui paraît être à peu près deux fois plus âgé ; la lettre est plus grande et plus lourde que celle du droit, le relief est plus ambitieux, la facture plus pâteuse, plus brutale. Pour ce qui est du droit, le modelé et le relief, la façon de traiter les cheveux, le style des lettres, les points séparatifs en forme de petits trèfles, le cercle qui entoure la légende différencient totalement cette œuvre de celles du « médailleur à l'Espérance », et la rapprochent au contraire des médailles de Candida, des Briçonnet par exemple, et du Julien de la Rovère. Cette effigie doit donc être supprimée de la liste des œuvres du maître florentin.

Armand a considéré ce portrait comme une resti-

tution exécutée vers la fin du xve siècle, et le personnage serait, d'après lui, un certain Neri Capponi né en 1388 et mort en 1457 ; mais il est inutile, croyons-nous, de supposer une restitution. Les Capponi[1] sont une ancienne et riche famille de marchands florentins, dont plusieurs membres étaient établis, dès la fin du xiiie siècle, en France, où ils étaient appelés « Les Chapons ». A la fin du xve siècle, ils avaient à Lyon une importante maison de banque et de commerce, en rivalité journalière avec les agents des Médicis. Dans cette famille, le prénom de Neri est assez commun[2], et l'on comprend que Armand ait pu se laisser induire en erreur; cependant ce prénom ne peut se rapporter, d'après nous, qu'à ce Neri Capponi, né en 1453 et mort en 1519, jurisconsulte et banquier, adversaire de Pietro Soderini et partisan des Médicis, mêlé depuis 1490 jusqu'à sa mort à toutes les affaires de la république de Florence. Ce personnage fut plusieurs fois envoyé comme ambassadeur auprès de Charles VIII dans le courant des années 1494 et 1495, et concourut à la conclusion de la Convention de Turin (26 août 1495). C'est probablement vers cette époque que fut modelée cette effigie. Quelques années après, Neri Capponi fut chargé par Louis XII de tout préparer pour la réunion du Concile de Pise, ce qui le mit de nouveau en rapport avec les

1. Piton, *Les Lombards en France et à Paris*, Paris 1892, in-8°, 1re partie, pp. 137, 144, 149, 132-233, — Burchard, *Diarium*, t. II, 239. — Desjardins, *Négociat. diplom. de la France avec la Toscane*, t. I, pp. 66, 205, 266, 291, 377, 628-632, 638-49, 679; t. II, 20; t. V, 91, 159, 160, 381. — Bibl. nat., ms. fr. 2907, fol. 51.

2. En 1537, un Neri Capponi, banquier à Lyon, prête de l'argent à un ambassadeur de François Ier (*Catal. des actes de François I*, t. III, n° 9396.)

Briçonnet, les Sacierges, et autres amis de Candida, partisans à ce moment de la lutte contre le pape.

XV.

NICOLAS MAUGRAS

(Planche IX.)

+ NICOLAVS ✥ MALEGRASSI ✥ EPS ✥ VCECIENSIS ; à la fin de la légende, une petite coquille rappelant celles de l'écusson du revers. Buste de Nicolas Maugras, à droite, vêtu de la soutane et du rochet. Le crâne est si largement mis à nu par la tonsure que Armand a cru que la tête était couverte d'une calotte ne laissant apparaître qu'une étroite couronne de cheveux.

℞. Coquille, IN ✥ VMBRA ✥ MANVS ✥ SVE ✥ PROTEXIT ✥ ME ✥ DNS. Ecu posé sur une crosse, chargé d'un soleil en cœur et de deux coquilles de Saint-Jacques en chef.

Cabinet de France, bronze ; diamètre, 80 millimètres 1/2.

Armand, *loc. cit.*, t. II, p. 86, n° 13. — *Trésor de num.*, Italie, 2e partie, pl. XXVIII, n° 4. — Vente J. de Vries, etc., Amsterdam, 1894, n° 8 et pl.

L'exemplaire du Cabinet de France, d'après lequel a été exécutée notre phototypie, est un bon surmoulé ancien, sûrement préférable à l'exemplaire en argent de la vente de Vries, bien qu'il ait un demi-millimètre de moins. Cette dernière pièce, en effet, a été ciselée, et les traces de la ciselure sont parti-

culièrement sensibles dans la bordure du rochet, qui a été défigurée par l'orfèvre.

Aloïss Heiss n'a pas admis dans sa liste la pièce de Nicolas Maugras ; il ne peut cependant pas y avoir d'hésitation en ce qui la concerne. Pour le style et le modelé de la figure et du revers, elle se rapproche surtout du Guillaume des Perriers ; pour le costume, elle est identique à la seconde médaille de Robert Briçonnet et au Julien de la Rovère ; la légende entoure complètement l'effigie comme dans le François Ier, la Marguerite d'Angoulême et d'autres encore ; enfin, les points séparatifs sont ceux que nous avons si souvent rencontrés. Le Maugras ne diffère des autres pièces de Candida que par l'importance du rebord qui est très élevé, et dont le fort relief a exigé des lettres plus grandes que celles que l'on rencontre sur les autres médailes.

Le peu que l'on sait de ce personnage, on le doit à la *Gallia Christiana*[1]. Il fut conseiller du roi et docteur en droit canon. Il appartenait au clergé régulier, et c'est ce qu'indique d'ailleurs sa large tonsure monastique ; il fut même religieux profès, mais nous ignorons dans quel ordre il fit profession. Elu par le chapitre d'Uzès le 8 août 1483 et confirmé par l'archevêque de Narbonne le 2 octobre suivant, Nicolas prit possession de son évêché ; mais il n'en resta pas paisible possesseur, car la nomination de Jean de Saint-Gelais au même évêché fit naître de graves contestations qui n'étaient pas encore apaisées en

1. *Gallia Christiana*, t VI, p. 643. — Cf. Gams, *Series episcoporum*, et le *Trésor de numismatique*, *loc. cit.*

1489. Maugras avait prêté serment à Charles VIII pour le temporel de son évêché dès 1486, et il resta évêque jusqu'à sa mort, qui arriva le 3 octobre 1503. Notre médaille se place donc entre les deux dates extrêmes de 1483 et de 1503, mais plus près de la seconde.

XVI.

PIERRE BRIÇONNET

(Planche XIII, n° 15.)

▾ PETRVS ▾ BRICONNET ▾ MILES ▾ FRANCIE GENERALIS. Buste de Pierre Briçonnet, à droite; coiffé d'un bonnet ou béret plissé verticalement, et dont la partie inférieure se relève en un large replis droit contournant la tête, sauf sur le devant ; les cheveux longs couvrant l'oreille, les favoris descendant presque à hauteur de la bouche ; vêtu d'une robe plissée et sans collet, laissant apparaître le collet du vêtement de dessous. Au dessous de la tranche du buste : MCCCCCIII ▾.

Revers lisse et limé.

Cabinet de France, bronze ; diamètre, 61 millimètres. Cet exemplaire est ancien, mais défectueux[1]. Son diamètre serait le même que celui du Thomas Bohier, si la tranche n'avait été limée de façon à faire disparaître le cordon entourant la légende, cordon qui se voyait sur l'exemplaire en plomb publié par Charvet[2], de même qu'il se retrouve sur la médaille de

1. *Trésor de num.*, méd. fr., 1re partie, pl. XLII, n° 3.
2. *Revue de la num. belge*, 1864, pl. V, pp. 105 et 106.

Thomas Bohier, dont celle de Pierre Briçonnet rappelle absolument la disposition, le style, la lettre, le costume.

D'ailleurs, si on en juge par l'exemplaire de Charvet, la médaille originale portait au revers un écu armorié[1] qui la rapproche complètement du Thomas Bohier, dont le revers est aussi orné d'un écusson armorié.

Bien que l'exemplaire du Cabinet de France soit défectueux, nous avons tenu à le faire reproduire, car il est sûrement ancien, tandis que la médaille publiée par Aloïss Heiss[2], beaucoup mieux conservée que la nôtre, il est vrai, n'est qu'une restitution du XVIIe siècle.

Pierre Briçonnet, seigneur de Praville, frère cadet de Robert, épousa Anne de Compaing dont il eut deux fils et cinq filles. Dans sa vie privée, vrai Mécène, comme tous les Briçonnet, ce personnage joua un rôle assez important dans l'Etat. Voici les principaux traits de sa biographie ; ils se trouvaient épars de tous les côtés[3]. Pierre Briçonnet avait dans sa jeunesse, au dire de Bretonneau, équipé

1. Ecu à la bande componée de cinq pièces la première chargée d'une étoile à six raies, accompagnée en chef d'une autre étoile, et en pointe, d'un croissant.

2. A. Heiss,, *Rev. num.*, 1890, pl. XV, n° 2, et pp. 460-461. — Cf. Armand, *loc. cit.*, t. II, p. 143, n° 18. — *Trésor de num.*, méd. fr., 1re partie, pl. XLII, n° 4.

3. Godefroy, *Hist. du roy Charles VIII*, pp. 638-639. — Bretonneau, *Hist. généal.*, pp. 45 à 50, et p. 292. — *Ordonnances*, t. XIX, p. 127 et t. XXI, pp. 121, 255. — G. Jacqueton, *Doc. relatifs à l'adm. fin.*, Paris, 1891, in-8°, pp. 102-112, 291-292. — Archives nat., *Comptes de l'arg.*, KK 70, 71 et 72. — H.-F. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 569. — A. de Boislisle, *Et. de Vesc*, *Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr.*, 1880, pp. 226-228, 243, 292 ; id., tirage à part, pp. 109, 133, etc.

quelques bateaux, fait des prouesses contre les ennemis de la foi, et mérité ainsi de commander à six galères en qualité de général. En 1483, nous le trouvons notaire au parlement de Paris ; de 1487 à 1492, argentier, notaire et secrétaire du roi. Le 15 décembre 1493, il est nommé général des finances des provinces de Languedoc, Dauphiné, Provence et Roussillon, en remplacement de son frère Guillaume obligé de démissionner par suite de sa nomination à l'évêché de Saint-Malo. En 1494, il est envoyé comme ambassadeur en Italie, et l'année suivante, prend une grande part à l'organisation et à l'exécution de l'Entreprise de Charles VIII. C'est ainsi, par exemple, qu'en mars 1495, on le voit chargé de préparer une flotte à Gênes. Charles VIII, vainqueur, le récompensa de son activité par le don des comtés de Martina et de Francavilla et par celui d'une grosse galéasse. Le 16 mars de la même année, Pierre est nommé général de Languedoil. En 1498, il reçoit des lettres confirmatives de sa noblesse, et vers 1500, est nommé chevalier de Saint-Michel, titre que rappelle le mot « miles » de la légende de notre médaille. On sait qu'il partagea les goûts artistiques de ses frères et de ses parents ; il partagea également leur amour pour la littérature ; aussi voit-on des humanistes lui dédier des œuvres et l'un d'eux le qualifier d' « eques auratus », mot qui n'est que la traduction pompeuse du titre, déjà signalé, de chevalier de l'Ordre du roi. Pierre Briçonnet mourut en 1509 à Orléans, où lui fut élevé un magnifique tombeau, détruit par les protestants, et dont il ne

restait déjà plus au XVIIe siècle « que la table de marbre noir sur laquelle était posé le relief de ce seigneur. »

La médaille de Pierre Briçonnet doit rester toujours groupée avec celle de Thomas Bohier, qui va suivre ; ces deux pièces étant aussi inséparables que le François Ier et la Louise de Savoie. Tout, en effet, est identique en elles : la date de fabrication (1503), la disposition générale de l'effigie et de la légende, le costume[1], la coiffure, la lettre ; tout absolument, jusqu'à la facture des petits détails, comparez, par exemple, l'enchassement et l'expression de l'œil des deux effigies. Or, quand on songe que ces deux personnages sont, l'un le propre frère de Robert et de Guillaume Briçonnet, les amis de Candida ; l'autre le gendre de ce même Guillaume, et par suite le neveu de Robert ; quand on réfléchit en même temps à la pénurie absolue de médailleurs en France à cette époque, et que l'on compare soigneusement, après cela, nos deux médailles avec celles de Robert Briçonnet, qui sont le *criterium* pour les œuvres de la dernière manière de Candida, on trouve de telles ressemblances que la conclusion s'impose : toutes ces pièces sont sûrement de la même main.

XVI.

THOMAS BOHIER

(Planche XII, n° 13.)

▾ THOMAS ▾ BOHIER ▾ GENERAL ▾ DE ▾ NOR-

1. Une légère différence est à signaler dans le costume, la robe du Thomas Bohier a un petit revers.

MANDIE; cordon autour de la légende. Dans le champ, buste de Thomas Bohier, à droite ; cheveux mi-longs, favoris descendant un peu au dessous de l'oreille qui est complètement dégagée, sauf l'extrémité supérieure cachée sous un bonnet ou béret semblable à celui de Pierre Briçonnet. Il est vêtu d'une robe à nombreux plis verticaux et à petits revers, ouverte en pointe sur la poitrine et laissant apparaître le col du vêtement de dessous. Sous le buste, MCCCCCIII[1].

℟. ▾ SIL ▾ | ▾ VIENT ▾ | ▾ APOINT ▾ ; cordon autour. Dans le champ, écu aux armes de Thomas Bohier.

Cabinet de France, bronze ; diamètre, 65 millimètres 1/2.

Trésor de numismatique, médailles françaises, 1re partie, pl. XLII, 2. — Armand, t. II, p. 42, nº 17.

Nous venons de faire ressortir la complète similitude qui existe entre cette médaille et celle de Pierre Briçonnet ; nous tenons à faire remarquer immédiatement que, pour le costume, la tranche du buste, la facture, les dimensions, la patine même, elle est semblable aussi à celle de François I et (sauf le vêtement), à celle de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême. N. Natalis Rondot avait d'ailleurs déjà rapproché[2], mais timidement, le Thomas Bohier des deux médailles des Valois-Angoulême, et il attribuait ces trois pièces à une main française.

Thomas Bohier[3] fut un officier supérieur des

1. A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, p. 477, donne par distraction à cette médaille la date de 1502.

2. N. Rondot, *Jacques Gauvain*, in-8º, 1887, p. 60.

3. Bretonneau, *Hist. gén. de la maison des Briçonnets*, pp. 37-39, 295, etc. —

finances, actif et intègre, qui trouva le moyen de se maintenir en faveur sous quatre rois ; sa parenté très proche avec Guillaume Briçonnet et le chancelier Guillaume Duprat, sans parler de tant d'autres grands personnages de sa famille, ne fut probablement pas sans avoir quelque influence à ce point de vue. Il eut auprès de ses contemporains la réputation d'être « fort honnête et homme de bien ». Auprès de la postérité, il a la gloire, homme de finances, d'être mort pauvre, et surtout celle d'avoir construit l'une des premières et des plus charmantes demeures seigneuriales que la Renaissance ait semées sur les bords de la Loire. A Chenonceau, il doit sa célébrité ; de même qu'il dut, à ses fréquents voyages et à ses longs séjours en Italie, un peu de son amour délicat et passionné des belles choses.

On sait qu'il naquit à Issoire d'une familles enrichie par le commerce et qu'il était fils d'Austremoine Bohier, bourgeois d'Issoire, et de Béraude Duprat, tante du chancelier. Au mois d'août 1483, en compagnie de huit ou dix serviteurs intimes du roi, parmi lesquels Etienne de Vesc, il se montre assidu au chevet de Louis XI mourant. En 1490, il est notaire et secrétaire du roi ; et à ce titre, il contresi-

Godefroy, *loc. cit.*, p. 609. — A. de Boislisle, *E. de Vesc. Ann. de la Soc. de l'hist. de France,* 1878, p. 272. — G. Jacqueton, *L'administration financière en France*, pp. 37, 293. — Archives nationales, K K 76. — *Revue numismatique*, 1848, pp. 214, 215. — A. de Montaiglon, *Gaz. des Beaux-Arts*, 2ᵉ période, t. XIII, 1876, pp. 554-555. — P. Lacroix, *Louis XII et Anne de Bretagne*, p. 585. — L'abbé Chevalier, *Pièces hist. relatives à la Chastellenie de Chenonceau...* Paris, 1864, in-8° ; du même auteur, *Le château de Chenonceau*, Tours, 1782, in-8°, pp. 23 et sq. — R. de Maulde, *Louise de Savoie et François I*, Paris, 1895, in-8°, pp. 343, 357, 361. — *Ordonnances des rois de France*, t. XX, 347 ; t. XXI, p. 546, etc.

gnait les instructions données, le 16 septembre 1491, à l'ambassade dont faisait partie Jean de Candida. Nommé receveur général de Bretagne au mois d'octobre 1491, il devient général de Normandie en 1494. Il est maire de Tours en 1497. En février 1513, il achète la terre de Chenonceau, et probablement y fait commencer aussitôt les constructions, dont le gros œuvre fut terminé en 1517. La même année, il partait, comme payeur des troupes, pour cette Italie qu'il connaissait déjà depuis longtemps, dont il aimait les arts et où il devait mourir ; et le 6 juin 1513, il était assez heureux pour sauver la caisse de l'armée à la bataille de Novare. Mais Thomas Bohier n'était pas employé seulement dans les affaires d'Italie ; le 7 août 1514, il est l'un des trois négociateurs et signataires du traité conclu avec l'Angleterre, envers laquelle il s'engagea au nom du roi le 13 novembre 1520. Le 27 janvier 1515, il assiste comme chambellan au sacre de François Ier, et la même année, il quitte la France pour aller administrer les revenus du Milanais. En 1521, il va en Italie pour la cinquième fois, comme trésorier des guerres, et après le désastre de la Bicoque, recrute un semblant d'armée dont il est nommé lieutenant général. Il mourut le 24 mars 1524 au camp de Vigelli, dans le Milanais. Deux ans après, le 3 novembre 1526, décédait sa femme Catherine Briçonnet, de laquelle il avait eu neuf enfants, qui furent eux aussi des amateurs éclairés. Catherine Briçonnet fut enterrée à côté de son mari à Saint-Saturnin-de-Tours, dans la magnifique chapelle que les Briçonnet s'étaient plu à enrichir.

XIX.

FRANÇOIS Ier

(Planche XIII, n° 14.)

▾ FRANÇOIS ▾ DVC ▾ DE ▾ VALOIS ▾ COMTE ▾ DANGOLESME ▾ AV ▾ X ▾ AN ▾ D ▾ S ▾ EA. ; cordon autour de la légende. Buste de François d'Angoulême, à droite, costumé comme Thomas Bohier ; les cheveux longs cachant l'oreille et couvrant la nuque ; le béret retroussé tout autour de la tête et orné, sur le devant, d'une enseigne ; la robe à revers s'ouvrant en pointe sur la poitrine, et les revers se continuant en un large col qui tombe sur le dos.

℟. ▾ NOTRISCO · ALBVONO ▾ STINGO ▾ EL REO ▴ ; cordon autour de la légende. Salamandre, à droite, au milieu des flammes, retournant la tête à gauche et regardant le ciel ; l'extrémité de la queue repliée sur elle-même en forme de 8.

Collection Valton, bronze ; diamètre, 67 millimètres.

Van Mieris, *loc. cit.*, t. I, p. 378. — Montfaucon (B. de), *Les monuments de la monarchie fr.*, CCXXVIII, n° 2. — Koehler, *loc. cit.*, t. I, p. 145. — Armand, t, II, p. 187, n° 1. — *Trésor de numismatique*, méd. françaises, 1re partie, pl. VI, n° 4. — De Maulde, *Louise de Savoie et François Ier*, Paris, 1895, in-8°, p. 150.

Nous venons de dire que le costume de François d'Angoulême ressemble à celui de Thomas Bohier

Il faut ajouter que les médailles de ces deux personnages ont été exécutées à un an d'intervalle, et qu'elles ont entre elles et avec le Pierre Briçonnet de telles ressemblances d'aspect général, de modelé, de dimensions, de fonte et même de détails, qu'il est impossible de n'y pas reconnaître la même main; de même qu'il est impossible de séparer ces trois pièces de celles de Robert Briçonnet.

Dans son excellente étude sur Louise de Savoie et François Ier, publiée depuis notre premier article, M. de Maulde a établi avec une surabondance de preuves qui nous aurait dispensé d'insister, l'influence de la littérature italienne et des italiens à la Cour d'Angoulême [1]. Il a montré en outre que la maladie de Louis XII (février 1504) et le procès du maréchal de Gié avaient mis très en évidence le duc de Valois. Malgré les résistances et les machinations d'Anne de Bretagne, le roi tenait, par amour de la France, à marier sa fille avec le jeune François. M. de Maulde a même découvert que dès le 30 avril 1500, Louis XII, « d'avance, déclarait nul tout pacte matrimonial de sa fille avec un autre que le duc de Valois » ; enfin, le 20 février 1504, le roi avait signé une confirmation formelle de la déclaration secrète de 1500 [2]. Ces faits montrent mieux que tout la place que ce jeune prince tenait dans l'esprit du roi, aussi bien que dans le cœur des Français.

Sur sa médaille, François porte le titre de comte

1. R. de Maulde la Clavière, *Louise de Savoie et François Ier*, Paris 1895, in-8°, p. 238 et *passim*.

2. R. de Maulde, pp. 135, 158, 218, etc.

d'Angoulême, qu'il tenait de son père, et celui de duc de Valois, que lui avait concédé Louis XII par lettres patentes du mois de février 1498.

La légende de cette pièce doit se compléter ainsi : « François, duc de Valois, comte d'Angolesme, au dixième an de son eage. » La forme habituelle de ce dernier mot, au XVIe siècle, est aage, mais on rencontre quelquefois la forme eage ; par exemple, dans l'acte d'inhumation d'une fille d'Ambroise Paré, morte en 1582 « eagée de troys ans[1] ».

Mais quelle est l'origine de cette fameuse salamandre, qui apparaît pour la première fois au revers de notre médaille ? Les uns[2], suivant en cela Paradin, disent que François tenait ce symbole de son père Charles d'Angoulême, pour qui aurait été exécutée une médaille sur laquelle la salamandre était représentée entourée de la légende italienne : « Nutrisco il buono e spingo il reo. » Cette pièce n'existe pas ; la mémoire de Paradin a été en défaut et lui a simplement fait attribuer au père la médaille du fils[3].

1. Bordier, *Rectificat. à l'errata publié par Jal...* (Ext. du *Bull. de la Soc. du protestantisme français*), p. 8. — Cf. Le Roux de Lincy et Anatole de Montaiglon, *Glossaire de l'Heptameron*, au mot *aage*.

2. Vulson de la Colombière, *La science héroïque*, Paris, 1644, in-fol., p. 352. — Koehler, *loc. cit.*, t. I, p. 151. — *L'art de vérifier les dates*, édit. Saint-Allais, 2e partie, t. VI, p. 157. — R. de Maulde, *loc. cit.*, p. 83, d'après le P. Hilarion de Coste, *Eloges et vies*, pp. 11, 67.

3. Paradin n'est pas le seul qui ait erré sur ce point. Lemaire de Belges, en tête du IIIe livre des *Illustrations*, s'est trompé plus gravement encore en donnant la salamandre pour emblème à Louis XII (R. de Maulde, *loc. cit.*, p. 275) ; et il en est même qui l'ont attribuée au prédécesseur de ce dernier ; une tapisserie du commencement du XVIe siècle, appartenant à M. Schikler, représente sous le cheval de Charles VIII une salamandre au naturel, contournée, avec la légende un peu modifiée : VIVIFICO EXTINGO. (H.-F. Delaborde, *loc. cit.*, p. 605.)

D'autres, tels que Jacques de Bie, Mézeray, Benjamin Fillon[1], etc., attribuent l'invention de cette devise à Artus Gouffier, seigneur de Boisy. Mais il suffit de rappeler, ce que nous avons déjà indiqué, que Boisy n'a été nommé gouverneur de François de Valois qu'après la condamnation du maréchal de Gié, laquelle fut prononcée seulement le 9 février 1506, et que notre médaille existait alors depuis deux ans.

D'autres enfin[2] font l'honneur de ce choix à François lui-même. Remarquons seulement que ce prince n'avait alors que dix ans et ne parlait probablement pas italien, son instruction ne venant, à ce moment-là, qu'après les exercices physiques[3]. Il est infiniment plus probable que l'inventeur fut tout simplement l'humaniste italien auteur de la médaille. Il adressait ainsi un éloge au jeune prince, et lui donnait en même temps un conseil de morale, en lui enseignant de soutenir les bons et d'anéantir les méchants : promouvoir le bien et supprimer le mal, voilà quel devra être son but. Ici, François n'est pas la salamandre, comme on l'a toujours cru ; il est la flamme ardente qui nourrit la salamandre, c'est-à-dire les bons, les purs, et qui dévore tous les autres. En effet, le verbe italien *nutrire* et sa forme commune *nutriscere*, *notriscere*, signifie nourrir et non pas se nourrir ; d'ailleurs, jamais les légendes n'ont dit que la salamandre nourissait le feu ; c'était déjà assez

1. *Loc. cit.*, p. 153. — Mézeray.

2. P. Jove, *Le Imprese*, Lyon, 1575, pp. 28-29. — Le P. Bouhours, cité par Chassant et Tausin, *Dictionnaire des devises*, t. I, devise NVTRISCO ET EXTINGVO.

3. R. de Maulde, *loc. cit.*, p. 150.

pour elle de pouvoir à la fois s'en nourrir et l'éteindre.

Nous disons que Candida est l'inventeur de la devise de François Ier, figure et paroles ; voici dans quel sens. Nous ne prétendons pas qu'il ait mis en honneur la salamandre. Cet animal symbolique était déjà célèbre au moyen-âge, à cause de l'étonnant pouvoir qu'on lui attribuait, d'après Pline et Isidore de Séville, de vivre dans le feu et même de l'éteindre par sa froideur. On prétendit ensuite qu'elle pouvait s'en nourrir. Brunetto Latini[1] répète ces inventions ; mais, enchérissant encore, on alla jusqu'à dire qu'avec le poil de la salamandre on faisait des étoffes incombustibles[2]. S'appuyant sur ces étonnantes qualités, les moralistes considérèrent parfois cet animal comme l'emblème du juste[3] et parfois comme un symbole de pureté[4], ou de miséricorde et de justice[5]. Candida a pris tels quels fable, préjugés, symbolisme, et a composé, dans sa langue maternelle, cette légende, qui fut réduite plus tard aux seuls mots : *nutrisco extinguo*. Ces deux mots ayant un sens plus général, et partant, plus mystérieux, prêtaient mieux aux amphibologies et aux interprétations variées, et ils furent souvent défigurés au point de n'être ni latins, ni italiens ; ils reçurent alors diverses interprétations qui n'ont rien de commun avec le sens primitif de la légende de notre médaille.

1. Edit. Chabaille, p. 195.
2. *Notices des mss. de la Bibl. du roi*, t. V, p. 263.
3. Cahier, *Les caract. des saints*, t. II, p. 737.
4. Duchalais, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. V, 1848-1849, p. 31.
5. Paradisi, *Trattato delle armi gentilizie*, p. 494.

En ce qui concerne le type, pas d'hésitation ; c'est bien Candida qui a créé cette fantaisiste salamandre qui tient beaucoup plus du quadrupède que du reptile. Elle n'a rien de commun, en effet, avec cette sorte de petit lézard qu'est en réalité la salamandre, que l'on trouve représenté sur les manuscrits du moyen-âge et qui se voit aussi sur les monnaies de Frédéric II de Gonzague, avec la légende : QVOD HVIC DEEST ME TORQVET. On peut se demander si Candida ne s'est pas inspiré pour cette création des lévriers qui figurent si souvent, au xve et au xvie siècle, sur les pierres tombales françaises, la tête retournée et les yeux en haut, couchés sous les pieds de leur maître [1].

La salamandre a pu être choisie comme devise, avant François Ier, par tel ou tel personnage; mais ce n'a été que d'une façon transitoire. Pour ce qui est de François Ier, elle lui est devenue tellement propre [2], qu'elle a pu servir à le désigner avec autant de netteté que l'aigle à deux têtes désignait l'Allemagne ; la guivre, les Sforza ; l'ours, les Cantons suisses ; et plus tard, le soleil, Louis XIV. On peut donc dire que, pour le choix de la sentence et du type tout aussi bien que pour la réalisation artistique de ce dernier, Candida a eu un succès aussi complet qu'il pouvait le désirer.

1. Voir, par exemple, dans Guilhermy, *Les inscriptions de la France*, t. I, pl. II et p. 82, et t. III, p. 407.

2. On lisait ce distique sur une tapisserie :

> Ursus atrox, aquilæ truces et tortilis anguis
> Cesserunt flammæ, salamandra, tuæ.
>
> (Koehler, *loc. cit.*)

XX.

LOUISE DE SAVOIE ET MARGUERITE D'ANGOULÊME
(Planche XIII, n° 16.)

▾ LOYSE ▾ DVCHESSE ▾ DE VALOIS ▾ COMTESSE ▾ DANGOLESME ; filet autour de la légende. Buste de Louise de Savoie, à droite, en costume de veuve, coiffée d'un ample chaperon couvrant une partie du visage et tombant sur les épaules, avec un pan plus long sur le dos. Les cheveux et le front sont cachés par un bandeau qui descend jusqu'aux sourcils [1].

℞. ▾ MARGUERITE ▾ FILLE ▾ DE ▾ CHARLES ▾ COMTE ▾ DANGOLESME ; filet autour de légende. Buste de Marguerite d'Angoulême, à droite, la tête couverte d'une coiffe à templette dégageant le front et les cheveux, et par-dessus, d'un petit chaperon dont le pan de derrière, long et plissé, ressemble à un voile. Elle est vêtue d'une robe à corsage plat, taillé carrément, très ouvert à l'encolure, laissant voir la gorgerette et le tour de la pièce [2].

Collection Valton, bronze ; diamètre, 66 millimètres.

B. de Montfaucon, *Les monuments de la mon. fr.*, pl. CCXXVIII, n° 1. — Heraeus, *Bildnisse*, etc., pl. LIX, 3. — *Trésor de num.*, méd. françaises, 1re partie, pl. VII, n° 3. — Armand, t. II, p. 141, n° 13. Vente Badeigts de Laborde, 18 janvier 1869. — *Magasin pittoresque*, t. VI, p. 273.

1. Comparez cette effigie avec le portrait de la collection Gaignières (t. VII, fol. 59), publié par P. Lacroix, dans son *Louis XII et Anne de Bretagne*.
2. Quicherat, *Hist. du costume*, 1re édit., pp. 336 et 337.

Le Cabinet de France possède plusieurs exemplaires de cette pièce, tous revus, corrigés et considérablement défigurés par le ciseleur ; ce dernier, par exemple, en supprimant le grand bandeau qui cache les cheveux de Louise de Savoie, a donné à cette dernière la désagréable apparence d'une femme chauve. L'exemplaire de la collection Valton est flou et d'une fonte défectueuse ; mais il a au moins l'avantage de ne pas être retouché. Le plus bel exemplaire que je connaisse, et à vrai dire le seul bon, est celui de la collection Carrand, au Musée national de Florence ; il mesure près de 68 millim. de diamètre. Les moulages que M. Umberto Rossi a bien voulu nous faire envoyer ne nous sont pas parvenus assez tôt pour être reproduits dans nos planches. Que le savant conservateur du Musée national n'en reçoive pas moins tous nos remerciements.

Candida a su donner ici aux deux effigies de la mère et de la fille, une expression de jeunesse, j'allais dire de fraîcheur, que l'on rencontre rarement sur les médailles.

Ainsi que je l'ai déjà dit, cette médaille est le pendant exact, comme style et comme dimension, de celle de François ; à ce point identique, qu'il est à croire qu'elle a été exécutée à la même époque ou peu de temps après.

On pourrait relever plus d'une analogie dans les traits de ces trois personnages. François ressemble plus à sa mère ; il a le nez long et fort comme elle, il n'a pas encore le nez tombant de sa sœur, à laquelle il ressemblera plus tard. Marguerite, encore enfant

pour ainsi dire, a les traits plus caractérisés que sa mère, le nez plus grand, le menton plus pointu, la bouche plus large. Candida a résolu, avec une dextérité merveilleuse, le problème de conserver toute la fleur de la jeunesse à cette figure si accentuée. Il y a dans cette effigie, comme d'ailleurs dans celle de la mère, une exquise souplesse de modelé et une finesse charmante, malgré cette accentuation de traits peu ordinaire dans un si jeune âge. Mais au point de vue physique, comme au point de vue intellectuel et au point de vue moral, Marguerite d'Angoulême était une jeune fille précoce; dès l'âge de dix ans, elle était, dit-on, amoureuse de Gaston de Foix, et en 1505, sa mère était disposée à la marier à ce vieux décrépit de Henri VII, dont elle se gardait bien de vouloir pour elle-même; à quinze ans, Marguerite avait déjà la réputation d'une femme d'esprit[1]. Inutile d'insister encore sur la valeur artistique de ces trois portraits, elle saute suffisamment aux yeux.

Pourquoi Jean de Candida a-t-il donné à Louise de Savoie, sur sa médaille, le titre de duchesse de Valois, qu'elle n'avait sûrement pas à cette époque? C'est assez inexplicable. Il faut admettre ou que Candida s'est trompé en supposant que la mère d'un duc de Valois devait être duchesse de Valois; ou qu'il a voulu attribuer à Louise, par pure flatterie, un titre auquel elle n'avait aucun droit; de même qu'il la flattait évidemment en lui prêtant le charme et la grâce d'une jeune fille.

1. R. de Maulde, *Louise de Savoie et François Ier*, pp. 202 à 209.

III

Dans le premier chapitre de cette étude, nous avons esquissé la biographie de Candida; dans le deuxième, nous avons décrit chacune des pièces que nous proposons d'attribuer à cet artiste en donnant pour chacune d'elles les motifs d'attribution. Il nous reste à faire un travail d'élimination peut-être plus délicat encore, mais indispensable; ce sera la contrepartie de notre chapitre II.

Il est, en effet, nécessaire de rejeter une fois pour toutes une foule de pièces dont on avait encombré l'œuvre du maître. Il ne faut évidemment rien négliger dans l'œuvre d'un artiste, mais il importe encore plus de ne rien lui attribuer qu'avec réserve et de repousser résolument tout ce qui ne lui appartient pas.

Oublier, méconnaître ou éliminer une ou plusieurs médailles est relativement un fait peu grave. Les fausses attributions ont des conséquences autrement néfastes. Une seule erreur en engendre une foule d'autres, et, une fois qu'elles se sont implantées dans les esprits, il devient impossible de rien établir de durable; maîtres et écoles, essais de classification, tout est confondu, le trouble est partout; on doute des résultats acquis, et la porte reste ouverte à des erreurs sans fin, jusqu'au moment où tout, vrai et faux, est entraîné pêle-mêle dans une même ruine.

C'est pour éviter ce danger que nous avons pris un soin particulier à vérifier attentivement toutes les attributions dejà faites et à rejeter toutes les pièces faussement mises au compte de Jean de Candida. Le mal serait d'autant plus grand ici que le maître a été plus haut placé et a eu plus d'influence sur les diverses écoles qui l'entouraient.

Revoyons encore une fois nos planches, considérons surtout les médailles-types, dont l'attribution est indiscutable, et pénétrons-nous bien du style de Candida. L'œil une fois fait, la tâche sera facile ; les fausses assertions tomberont pour ainsi dire d'elles-mêmes. Dégageons donc les caractéristiques de ce style.

Dans l'œuvre de Candida, il convient, nous l'avons déjà dit, de distinguer deux manières. La première, dans laquelle il se rapproche, bien que restant toujours original, de Lysippe et des maîtres de l'école mantouane. Les médailles sont petites et ont peu d'épaisseur, le modelé est peu ressenti, les lettres sont plus allongées, les deux points séparatifs plus fréquents ; il y a là en quelque sorte plus de légèreté, plus de jeunesse, plus de charme.

Dans la seconde manière, Candida se rapproche un peu de Niccolò Fiorentino et autres artistes de l'école florentine contemporaine. Les médailles sont plus grandes et plus épaisses ; dans les légendes, les mots, généralement séparés par de petits ornements triangulaires, se composent de lettres plus carrées ; le style en est peut-être plus gras, plus large d'effet et plus décoratif que dans la première période ; l'en-

semble paraît plus massif, plus puissant, plus majestueux.

La fonte de toutes les médailles de Candida est fine et soignée, beaucoup plus fine en tout cas que celle des pièces de Laurana et de Pietro da Milano. Le caractère saillant de l'œuvre de notre artiste est un naturalisme aimable, allié à un vrai sentiment de la vie et à une simplicité savante, qui proscrit l'inutile et transforme en ornements les plus petits détails ; ainsi, les légendes, toujours sobres et soignées, deviendront pour la médaille un élément de décoration et de richesse. Tout va droit au but. Avec une singulière habileté, l'attention est concentrée sur la silhouette au moyen d'une simplification systématique du modelé, de la stylisation voulue des accessoires. Les bustes sont bien en cadre et franchement de profil ; mais les premiers plans, l'oreille, par exemple, et la coiffure sont relativement peu indiqués, afin de mettre en pleine valeur le profil du visage qui est très en relief, et l'œil qui est particulièrement soigné, ainsi que la bouche.

En même temps que Candida est médailleur, il est sculpteur et on le sent bien ; dans le modelé et la détermination des plans, il y a une décision qui accuse un maître absolument sûr de ses procédés.

C'est à ce maître que s'applique tout ce que l'on a dit du « sentiment délicat des médailleurs français » de la fin du xve et du commencement du xvie siècle, et de leurs médailles « qui sont des spécimens d'un art original et puissant[1] » ; puisque c'est à lui que

1. Natalis Rondot, *Rev. num.*, 1885, p. 212.

l'on doit attribuer, en réalité, la plupart des médailles françaises de cette époque. Son influence sur les médailleurs français est indéniable aussi. Chez nous, il est au moins l'égal des Colomb, des Nicolas de Florence, des Nicolas Leclerc et des Jean de Saint-Priest, et il très supérieur à Jéronyme Henry qui l'a imité [1] sans pouvoir s'approprier sa correction et sa force, la distinction de son style, l'expression concentrée et vivante de ses physionomies.

On donne Candida comme élève de Pollajuolo [2]; mais nous verrons que son style héroïquement simple n'a rien de commun avec celui, très compliqué, qu'on est convenu d'attribuer à Pollajuolo.

C'est l'article d'Aloïss Heiss que nous visons surtout ici ; car cet auteur a prêté l'autorité de son nom à des groupements erronés proposés par d'autres auteurs, mais adoptés par lui [3]. On se rappelle peut-être que Heiss a réparti en cinq groupes les médailles qu'il attribue à Candida : « 1° style italien, imitation de Pollajuolo ; 2° style italien-bourguignon ; 3° style bourguignon pur ; 4° revers avec devises et armoiries », groupe formé presque entièrement de médailles exécutées en France. Un 5e groupe, supplémentaire, comprend les médailles douteuses.

En réalité, ces cinq groupes doivent se réduire à quatre ; car il faut avouer tout d'abord, avec M. Natalis Rondot [4], que ces nuances de style italo-bourguignon

1. Cf. Natalis Rondot, *Jéronyme Henry*, Lyon, 1892, p. 17.

2. A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, p. 473. — *Uebersicht der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, Vienne, 1891, p. 151.

3. *Rev. num.*, 1890, pp. 475-476.

4. N. Rondot, *Jéronyme Henry*, p. 17.

et bourguignon pur me paraissent insaisissables. Je vais même plus loin ; Jean de Candida ne me paraît pas avoir pu adopter, à la suite de son séjour en Flandre et en Bourgogne, « la manière des médailleurs flamands, » puisque cette école flamande n'existait pas encore et qu'il en est le premier maître. D'ailleurs, si l'on veut bien admettre les suppressions indispensables que nous allons proposer, il restera bien peu de chose de ces groupes. Du groupe italien, nous retranchons trois pièces sur quatre ; le groupe italo-bourguignon disparaît tout entier, ainsi que le groupe des médailles douteuses ; et le quatrième groupe ne reste pas lui-même complètement à l'abri, car il faut encore éliminer la médaille de Pierre Briçonnet.

(A). *Antonio Gratia Dei*, *Philippe de Médicis*, *Frédéric III*.

Maintenant qu'on s'est bien pénétré du style de Candida, on pourra faire justice en un seul coup des trois médailles suivantes :

1° *Antonio Gratia Dei.* — : ANTONIUS GRATIA DEI CESAREVS ORATOR : . Buste, à droite ; au dessous, : MORTALIVM CVRA.

℞. Char triomphal rempli d'une multitude de personnages et traîné par deux lions. A l'exergue : VOLENTEM DVCVNT | NOLENTEM TRAHUNT.

Rev. num., 1890, pl. XI, n° 3, et pp. 464-465 et 476.

2° *Philippe de Médicis.* — PHILIPPVS DE | MEDICIS | ARCHIEPISCHOPVS (*sic*) PISANVS. Buste, à gauche, dans un ornement ovale, autour duquel

s'enroule une banderolle sur laquelle on lit : VIRTVTE SVPERA.

℞. Le jugement dernier. A l'exergue, en trois lignes : ET IN CARNE MEA VIDEBO | DEVM SALVATOREM | MEVM.

A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, pl. XII, n° 1, et pp. 467, 475-476. — Armand, t. I, p. 11, n° 33.

3° *Frédéric III, empereur d'Allemagne.* — FREdERIGVS (*sic*) TERCIVS | ROMANORUM IMPERATOR SEMPER | AVGVSTVS. Buste, à gauche.

℞. Le pape et l'empereur, entourés d'un cortège nombreux, se rencontrant sur un pont, sur la balustrade duquel on lit : CCXXII EꝗVITES | CREAT KALEN | DI IANVARI | MCCCCLXIX[1].

Ces médailles ne se ressemblent que par le grand nombre des personnages et la complication des sujets du revers. En tout cas, elles hurlent de se trouver mêlées à l'œuvre de Candida, d'une simplicité si saisissante et avec lequel elles n'ont rien de commun ni dans la conception, ni dans l'exécution. Nous avons déjà dit sur quelle pétition de principes s'appuie A. Heiss pour donner à Candida d'abord la médaille de Philippe de Médicis, ensuite les deux autres, par comparaison avec elle. On se rappelle son raisonnement : le Philippe de Médicis a été attribué à tort à Pollajuolo ; c'est à Candida qu'il faut le donner, parce qu'il a été élève de Pallajuolo, fait établi par l'ancienne attribution de cette médaille à Pollajuolo lui-même.

1. Armand, *loc. cit.*, II, p. 39. n° 1. — A. Heiss, *loc. cit.*, pl. XII ; pp. 470, 475-76.

Quelles que soient les différences de style qui séparent ces pièces de celles de Candida, les deux dernières n'en sont pas moins des œuvres d'une incontestable valeur. Quant à la première, celle d'Antonio Gratia Dei [1], elle est, pour le droit surtout, une œuvre absolument inférieure, incorrecte comme silhouette et comme modelé; l'œuvre d'un lourdaud, qui a imité, en l'abîmant, le buste signé par Candida, sans en sentir ni l'élégance, ni la correction; sans même comprendre le costume, devenu inexplicable sur sa médaille, parce qu'il n'a pas saisi ce qu'était cette espèce de pèlerine à capuchon, transformée par lui en une draperie informe. Du revers de cette pièce, il n'y a pas à s'occuper, pas plus que des autres, d'ailleurs, car il n'a aucune parenté même lointaine avec les œuvres de Candida.

Sur cette médaille, Antonio Gratia Dei porte le titre de *Cesareus orator*. Cependant il semble être toujours resté au service de la cour romaine; car nous retrouvons encore sa signature apposée au bas d'une bulle enregistrée à la chambre apostolique au mois de septembre 1529 [2]. Nous ignorons absolument à quelle époque il a pu obtenir ce titre d'ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, qui lui est attribué sur sa médaille.

Passons au groupe italo-bourguignon.

(B). *Charles le Téméraire, le Grand Bâtard, Galeotta.*

Ce groupe se compose uniquement des trois belles

1. Nous prions le lecteur de se reporter à la planche de Heiss (*Rev. num.*, 1890, pl. XI), où les deux médailles d'Antonio Gratia Dei sont placées l'une au-dessus de l'autre.

2. Rymer, *Fœdera*, t. VI, 2e partie, p. 137.

pièces de Charles le Téméraire, du Grand Bâtard de Bourgogne et de Jacopo Galeotta, que M. Prosper Valton a démontré avoir été exécutées par le même artiste [1]. Je regrette que cet artiste ne soit pas notre Jean de Candida, car ces portraits sont des œuvres originales et puissantes. Mais elles n'ont rien de commun avec celles de notre médailleur, si ce n'est d'avoir été exécutées dans les domaines de la maison de Rourgogne, vers la même époque que les premières médailles de Candida ; or c'est justement de celles-là qu'elles diffèrent le plus. La fonte est épaisse, lourde d'aspect, mais le style est énergique et fier ; le modelé est moins délicat que dans nos pièces et le relief plus fort ; les lettres diffèrent, ainsi que les couronnes encadrant les types du revers ; le filet saillant qui sert de bordure, au droit, n'apparaît que beaucoup plus tard sur les pièces de Candida, et pendant la seconde période seulement. En un mot, les premières pièces de notre médailleur ont un caractère tout autre, plus élégant, plus tempéré, moins abrupt.

(C). *Charles le Téméraire et Maximilien.*

Mais enfin Candida, serviteur de Charles le Téméraire, n'a-t-il donc exécuté aucune médaille à l'effigie de son maître ? C'est douteux. Voici en tout cas la seule pièce qu'on puisse lui attribuer.

1° *Charles le Téméraire et Maximilien.* — · ⁝ CA-

1. *Rev. numism.*, janv. 1887, pl. III, *Notice sur une médaille faite au XV*e *siècle à la cour de Bourgogne.* — Cf. A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, pp. 475-476. — Pinchart *loc. cit.* p. 2.

ROLVS ⁚ · | · BVRGVNDVS ⁚ · Buste de Charles le Téméraire, à droite, cuirassé, coiffé d'un bonnet très enfoncé en arrière et relevé tout autour par un large pli.

℟. MAXIMILIANVS AVSTER. Buste de Maximilien, à droite, cuirassé; sa longue chevelure coupée droit sur le front et tombant sur le dos ; coiffé d'un élégant petit bonnet, à la florentine, occupant seulement le sommet de la tête, retroussé en arrière par un petit pli, et semblable à celui que porte Alphonse d'Este sur la médaille modelée en 1492 par Niccolò Fiorentino. Sous le buste : OPVS CARO.

Bronze; diamètre, 39 millimètres.

Van Mieris, t. I, p. 147. — Heraeus, pl. XIV, n° 12. — Armand, t. I, p. 58.

L'exemplaire du Musée de Vienne, dont je possède, grâce à l'obligeance de M. Kenner, un excellent moulage, n'a ni grènetis, ni cordon ; mais certains surmoulés modernes font croire à l'existence de l'un ou de l'autre sur l'original.

A en juger par la physionomie de Maximilien, cette pièce est contemporaine du n° 4 de notre planche VII, c'est-à-dire de la médaille commémorative du mariage de l'archiduc avec Marie de Bourgogne, et postérieure, par suite, à la mort de Charles le Téméraire. On voudra bien remarquer, d'ailleurs, qu'entre les deux effigies de Maximilien, il n'y a pas que des ressemblances de physionomie ; le port de la tête, la coupe du buste, la disposition de la chevelure, la façon de modeler sont les mêmes ; et on remarquera encore que le bas du petit bonnet est à peu près à

la même hauteur que le bas de la torsade qui servait de couronne sur la médaille du mariage.

Un autre motif qui nous porte à croire cette même pièce postérieure à la mort du Téméraire, c'est que l'effigie de ce dernier n'y est pas modelée d'après nature, mais d'après la belle médaille de l'artiste inconnu dont nous venons de parler. Qu'on examine attentivement les deux têtes : malgré des façons différentes de modeler, malgré un relief moins abrupt, la physionomie reste la même, et qui plus est, les petits détails sont semblables ; ainsi, les principales mèches de cheveux sont disposées d'une façon identique. Ce bonnet déroute un peu au premier coup d'œil, mais on remarquera que son bord inférieur épouse exactement la ligne basse du contour de la couronne, à laquelle a été substitué le replis de ce même bonnet.

Cette pièce est absolument dans le style de Candida ; même proportion des lettres, même sentiment dans le modelé.

Malheureusement, tous les exemplaires de cette pièce de Charles le Téméraire et de Maximilien, dont nous avons pu nous procurer des reproductions, sont très retouchés, et c'est le fait même de ces retouches qui nous fait hésiter. Les lettres de la signature sont refaites, c'est certain, et il faut lire actuellement : OPVS CARO. La médaille devrait donc être attribuée à un inconnu du nom de Caro, qui aurait démarqué, à son profit, les deux effigies en les modifiant un peu.

Quant à nous, nous serions assez porté à croire qu'il n'en doit pas être ainsi, et qu'il faut lire : OPVS

CAND(ide), les deux dernières lettres ND ayant été transformées en RO par suite d'un changement facile à comprendre, et d'ailleurs léger, imputable à un ciseleur ignorant. Nous souhaitons que la découverte d'un exemplaire non retouché vienne trancher définitivement la question.

Il peut y avoir des doutes pour la médaille qui précède; mais non pas, selon nous, pour la suivante.

2° *Maximilien.* — ❀ MAXIMILIANVS DVX AVSTRIE BVRGVND. Buste de Maximilien, à droite, copié sur celui de la deuxième médaille de ce prince par Candida (pl. VII, n° 5). C'est là simplement le buste agrandi de la pièce de 1479.

℞. IE LAY EMPRINT MCCCCLXXVIII. Au milieu d'un semis de fusils et de toisons (?), une Toison d'or, plus grande, suspendue à un fusil, qui est aussi plus grand que les autres.

Diamètre, 95 millimètres environ. — Heraeus, *loc. cit.*, XXI, 6. — Marquard Herrgott, *Monumenta aug. domus Austriae*, t. II, Fribourg, 1752 et 1753, pl. X, n° 9 ; p. 21.

D'après la date inscrite au revers, cette médaille aurait été modelée en 1478. Mais ce n'est là qu'une restitution, exécutée, selon nous, pour rappeler la nomination de Maximilien à la dignité de chef de l'Ordre de la Toison d'or. Nous ne connaissons de cette pièce que des reproductions gravées, mais cela nous suffit pour déclarer que le style est mauvais. La forme des lettres et l'incorrection de la légende composée de caractères gothiques et de capitales romaines, ainsi que la transcription fautive

et écourtée : IE LAY EMPRINT, au lieu de la devise : *Je l'ai emprins bien en aviengne*, tout cela indique une époque récente. Si le buste de Maximilien a conservé du caractère, c'est qu'il n'est qu'une copie agrandie de celui modelé par Candida.

(D). *Raymond Lavagnol.*

Parmi les médailles dont le style se rapproche le plus de celui de Candida, il faut signaler la restitution de Raymond Lavagnol, comte et commissaire de Saxe [1]. Dimension, style, coiffure, costume ressemblent assez à ceux des médailles de Maximilien et de Jean de la Gruthuse ; mais les exemplaires que nous connaissons (collection G. Dreyfus et Cabinet de France) sont trop flous pour que nous puissions décider avec quelque sécurité. Cette médaille est d'un faire facile, mais moins serré, moins précis que celui des médailles authentiques de Candida déjà décrites ici et figurées.

(E). *Francesco Accolti et les Canacci.*

Les trois médailles de Francesco Accolti, de Giovanni Canacci, et d'Antonio Canacci et Filippa Stufa ne méritaient en aucune façon d'être prises au sérieux et reproduites hors texte [2]. En ce qui concerne les deux premières, Aloïss Heiss a eu tort de se laisser entraîner par l'opinion du *Trésor de numismatique*,

1. Armand, *loc. cit.*, t. II, p. 9, n° 10.
2. A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, pl. XIII, 3, et pl. XVI, 1 et 2 ; pp. 458-459, 476-478, 472-473.

confirmée par l'autorité d'Armand [1], et d'ajouter de son propre chef une troisième pièce *ejusdem farinæ*.

Ce groupe est parfaitement homogène, et, si l'on en juge par la gravure de Litta reproduite par A. Heiss, le Francesco Accolti ne détonne pas à côté des deux Canacci. A ce groupe, il faut ajouter une quatrième médaille, non signalée par Heiss dans son article, celle d'un certain Giuliano Canacci [2].

Voici comment on a procédé à l'exécution de ces quatre pièces. A une époque quelconque, impossible à déterminer à cause de la barbarie du style, à la fin du XVIe siècle ou au XVIIe, si l'on veut, un goujat, désireux de confectionner une petite galerie d'ancêtres pour la famille Canacci et de rappeler une illustration chère aux Accolti, s'est procuré des moulages de médailles communes ; puis, au moyen d'une pointe grossière, d'un vieux clou, il a défiguré l'effigie avec une férocité qui n'a rien respecté, et cela fait, il a remplacé la légende primitive par une légende nouvelle d'une sauvagerie parfaite.

Nous avons retrouvé tous les prototypes de ces pièces. C'est ainsi que le Francesco Accolti n'est qu'un Robert Briçonnet consciencieusement démarqué ; le Giovanni Canacci est un Giovanni Lodovico Toscani défiguré, avec le *Marcet sine adversario virtus* de Briçonnet ; la célèbre pièce de Louis XII et

1. *Trés. de num.*, méd. fr., 1re partie, pl. XLI, L. « Fr. Accolti et G. Canacci sont de la même main que Robert Briçonnet ». — Armand, t. II, p. 85. Briçonnet « paraît être de la même main que les médailles de Francesco Accolti et Giovanni Canacci ».

2. Armand, t. III, p. 247, D. — A. Heiss, *Les Médailleurs italiens, Florence*, 2e partie, pl. XVIII, n° 6. — Cf. *Le Gallerie nazionali italiane* (1re année, Rome, 1894, in-4°, pp. 51 et 52), où les trois médailles de Giovanni, de Giuliano et d'Antonio Canacci sont attribuées à Sperandio.

d'Anne de Bretagne est devenue (A. Heiss en a déjà fait la remarque) la médaille d'Antonio Canacci et de Filippa Stufa ; enfin, le Victorien de Feltre de Pisanello a été transformé en un Giuliano Canacci, dont le revers porte un horrible palmier accompagné de la légende suivante : ITA ET VIRTVS. De ces métamorphoses, nous retenons, du moins, un fait intéressant et bien constaté, la vogue du Guillaume Briçonnet de Candida.

(F). *Pierre Briçonnet.*

PETRVS · BRICONNET · MILES · FRANCIAE · GENERALIS · Buste de Pierre Briçonnet, à droite, en béret, cheveux et favoris longs et frisés ; au dessous : M · CCCCC · III.

℟. DITAT SERVATA FIDES. Deux Génies nus, debout, portant une corne d'abondance [1].

C'est à dessein que nous avons laissé de côté cette pièce admise comme authentique par les auteurs du *Trésor de numismatique* et par Armand. Elle est admirablement conservée, et ce parfait état de conservation, a fait rejeter par Aloïss, Heiss [2] la seule pièce authentique, celle de notre planche XIII. La médaille que nous venons de décrire a été gravée vers le commencement du XVIIe siècle ; la tête est copiée sur celle de Pierre Briçonnet, le costume sur celui, mal compris, de Thomas Bohier. Nous sommes ici en présence d'une simple restitution.

1. *Trés. de num.*, méd. fr., 1re partie, pl. XLIII, n° 4. — Armand, t. II, p. 143, n° 18.
2. A. Heiss, *Rev. num.*, 1890, pl. XV, n° 2, et pp. 460-461, 476-477.

Plusieurs choses auraient pourtant dû attirer l'attention : 1° la frappe, en 1503, d'une pièce d'un tel module et d'un tel relief, bien avant l'introduction en France des engins d'origine allemande ; 2° le style ; 3° le fait d'avoir employé, pour Pierre Briçonnet, une devise qui appartenait en réalité, selon Guy Bretonneau, à son frère Guillaume, l'archevêque de Reims.

(G). *François Ier*.

FRAN · DVX · VALESIE · COM · ENGOLESMEN. Buste, à droite, en tout semblable comme disposition à celui de la médaille de Candida.

℟. +VITA+ET+MORS. Salamandre, à droite, au milieu des flammes ; copiée sur celle de Candida [1].



Bronze, Cabinet de France ; 32 millimètres de diamètre.

Cette médaille est une œuvre suffisamment distinguée pour mériter, au premier abord, d'être attribuée à Candida ; cependant elle n'est qu'une copie de la médaille de 1504. Elle a un certain charme, il est vrai, une certaine élégance ; mais tout cela n'est pas sans quelque banalité aussi ; et nous ne retrou-

1. Armand, t. II, p. 187, n° 2.

vons plus cette décision et cette fermeté, ces accents de nature et de vie qui sont les caractéristiques de toutes les œuvres du maître.

Nous n'avons pas à reparler ici de la médaille ovale à l'effigie de Candida. Nous avons déjà dit ce que nous en pensons : elle n'est pas de la main de notre artiste, et elle a, au contraire, de très grandes ressemblances avec les médailles de Lysippe. Mais voici, sous la forme d'une charmante pièce, naguère inconnue, un nouvel argument à l'appui de cette opinion.



Il existe, en effet, une médaille, sûrement de la même main que la précédente, où le même Jean de Candida est représenté presque enfant ; à un âge, en tout cas, où l'artiste le plus précoce serait sûrement incapable de produire une œuvre aussi délicatement savante. Quelle souplesse dans cette effigie et quelle habileté d'exécution ! Nous regrettons qu'on ne puisse juger du style que par ce simple croquis [1].

1. Nous remercions vivement M. de Nolhac, directeur du Musée de Versailles d'avoir bien voulu nous signaler cette pièce, récemment reproduite dans le 1er volume des *Gallerie nazionali italiane* (année 1894, pl. XII, n° 4, et p. 52), et M. E. Muntz, de nous avoir permis, en nous communiquant cette publication, de mettre sous les yeux de nos lecteurs un dessin de cette précieuse

Cette pièce si rare, et peut-être unique, est remarquable encore à un autre titre, par l'âge du personnage représenté ; on sait, en effet, que les enfants, à l'époque de la Renaissance, ne figurent guère sur des médailles que lorsqu'ils sont princes souverains.

Candida n'est pas coiffé ici du bonnet, comme dans la médaille ovale, et ses cheveux légers et touffus flottent en masse sur la nuque ; mais il porte déjà, ce semble, le même costume que sur l'autre pièce, c'est-à-dire la robe et le petit manteau On peut donc supposer qu'il était déjà clerc ou du moins élève dans quelque séminaire ecclésiastique, ce qui viendrait encore confirmer nos précédentes hypothèses sur la jeunesse de notre artiste.

Il existe encore des médailles qui ont été rapprochées de pièces attribuées par nous à Candida, ou dont le style a des analogies avec celui de cet artiste ; mais le lecteur fera de lui-même bonne justice des fausses attributions. Nous ne voulons pas pousser plus loin cet examen. Notre intention a été de nous occuper seulement des pièces formellement attribuées à notre médailleur, ainsi que de quelques copies ou pastiches qui auraient pu tromper les amateurs.

Nous voici donc au bout de notre étude. Quels sont les résultats acquis et que devons-nous conclure ? Selon nous, Candida doit avoir une place absolument à part parmi les artistes italiens venus en France ;

médaille, restée si longtemps ignorée au milieu des collections du Musée d'Este à Modène.

Le rédacteur de l'article des *Gallerie nazionali italiane*, adoptant complètement l'opinion de A. Heiss, paraît persuadé que Candida est Florentin.

mais, comme protagoniste des idées artistiques et littéraires de la Renaissance italienne, c'est peut-être le premier rang qu'il faut lui réserver. Sous François I[er], beaucoup d'artistes italiens ont envahi la France et ont pris chez nous une trop large place ; le chemin était tracé alors, la place était conquise ; toutefois, ils avaient enfoncé à si grand fracas une porte déjà ouverte, qu'on les avait pris jusqu'à présent pour de vrais conquérants artistiques. Mais, cette voie, qui, mieux et plus longtemps que Candida, a contribué à la leur préparer, qui, plus que Candida, a travaillé à ouvrir la porte qui donnait accès dans la place ?

On se rend compte aisément de l'effet produit dans un milieu raffiné par la venue de Jean de Candida. Ce napolitain, jeune, noble, beau, bien disant, à la fois littérateur et artiste, arrive de ce côté des Alpes au moment où n'ont guère apparu encore que Pietro da Milano et Francesco Laurana, et encore n'ont-ils fait que passer. L'art italien est alors dans toute la fleur de sa jeunesse, Candida en est le représentant et l'apôtre. Qui donc pourra résister à tant de séduction ? Porteur de cette bonne nouvelle, notre artiste prêchera, par la parole et par l'exemple, pendant trente ans dans les pays franco-bourguignons, pendant plus de vingt ans à la cour de France. Or, l'on peut affirmer qu'il n'a jamais été donné, ni alors ni depuis, à un artiste étranger de jouer chez nous un rôle semblable à celui de Candida. Quel autre artiste, en effet, a été chargé de représenter le roi de France à l'étranger, quel autre a été pendant si

longtemps assidu à la cour, quel autre a été lié avec des amis aussi haut placés dans l'estime et dans l'affection royales ? Même sous François Ier, les plus grands artistes mendient la faveur des puissants, Candida, lui, traite avec eux d'égal à égal. Cette influence de Candida bien constatée, ne peut on pas lui attribuer, pour une certaine part, la faveur qu'obtint chez nous l'école napolitaine sous nos rois Charles VIII et Louis XII et son triomphe ófficiel dans la personne du Modanino ?

Si la valeur intellectuelle de Candida, sa situation sociale en France, son long séjour à la cour ont contribué à asseoir son influence sur l'esprit de ses contemporains, que dire de son œuvre ? Aux origines de la médaille française, Candida se montre notre médailleur le plus fécond, et jusqu'à la fin du XVIe siècle, nous ne trouvons pas en France d'artiste qui ait à mettre en ligne un aussi grand nombre de pièces. Son intervention dans l'histoire de la numismatique fait disparaître cette regrettable lacune que déplorait M. Natalis Rondot, désespéré de ne pas connaître l'auteur de tant de « spécimens d'un art original et puissant ».

Les médailles de Candida sont des œuvres de sculpture toujours larges, simples, bien équilibrées ; ce sont d'excellents modèles, qui ont eu sûrement une heureuse influence sur la sculpture décorative française. Qu'on ne s'y trompe pas ; à cette époque, pas une manifestation d'art n'a eu plus d'importance au point de vue de la propagation des exemples et des doctrines artistiques que les médailles et, si l'on veut

aussi, les plaquettes. Cela se comprend : un tableau se déplace difficilement, une fresque, une statue ne se déplacent pas du tout ; tandis qu'une médaille se répand partout, et, sous une petite surface, peut donner au véritable artiste la sensation d'une belle et grande chose. C'est précisément vers cette fin du xv[e] siècle que les médailles prennent possession de la faveur universelle ; partout, les copies de celles-ci s'installent dans les monuments et envahissent l'architecture [1]. D'ailleurs, l'importance des personnages dont les effigies composent la petite galerie créée par Candida devait la rendre célèbre et la faire se répandre partout, et c'est, en effet, ce qui est arrivé. Les innombrables copies allemandes signalées par nous, aussi bien que les imitations françaises et les pastiches italiens, montrent l'étendue, la portée, la persistance de cette influence, et la popularité de l'œuvre de Candida.

Cette influence était, hâtons-nous de le dire, de fort bon aloi, car les tendances de Candida sont toujours des plus élevées. Dans ses portraits, il cherche avant tout à exprimer la personnalité et la vie, et il va droit à ce but avec une merveilleuse franchise ; l'élégance et la beauté lui viennent par surcroît. Il a l'horreur de la sècheresse, et par contre, le goût des contours arrondis, des chairs pleines où le sang paraît couler, où la vie s'épanouit. Les narines respirent. Quelquefois les lèvres se portent un peu en avant, les joues se gonflent aux extrémités de la bouche, et il

1. Cf. Molinier, *Les Plaquettes*, Paris, 1886, in-8°, t. I, Introduction, *passim*.

en résulte une sorte de moue gracieuse, qui s'harmonise avec l'expression un peu voilée de l'œil, et donne à certains de ses portraits un cachet d'aimable et mystérieuse mélancolie. On ne peut concevoir des arrangements plus simples et en même temps plus élégants que ceux de ses médailles. Nous ignorons ce qu'était sa sculpture, mais la valeur des médailles nous est un sûr garant de son mérite. Cependant, si on voulait savoir l'idée que nous nous en faisons, et nous contraindre à prendre un exemple parmi les œuvres connues, nous désignerions volontiers le buste de Charles VIII, conservé au Bargello, et que l'on a coutume d'attribuer au sculpteur florentin Pallajuolo [1]. Cette terre cuite, elle aussi, est empreinte de ce réalisme vivace et plein de gravité que l'on trouve toujours dans les œuvres de notre Jean de Candida. Le *plasticatore*, auteur du Charles VIII, a, comme Candida dans toutes ses œuvres, de hautes ambitions. Révéler le caractère, l'âme ; c'est ce qu'il veut avant tout. Aussi, sacrifie-t-il tout ce qui n'est pas indispensable à l'effet cherché ; simplifiant à outrance, tout en laissant à la forme son réalisme ; ne reculant pas devant la laideur physique, mais relevant, ennoblissant par la largeur de la conception et de l'exécution, et la vivacité du style, cette trivialité de la forme.

Et maintenant, pense-t-on qu'un tel maître méritait de fixer l'attention, et ses œuvres valaient-elles la peine d'être soigneusement colligées ?

1. Communication de M. Marcel Raymond, de Grenoble, au congrès des soc. savantes à la Sorbonne, 1895. — Cf. la belle héliogr. publiée par M. H. F. Delaborde, en frontispice de *l'Expédition de Charles VIII en Italie*.

Voilà donc l'homme, voilà l'artiste dont nous avons étudié la vie et les œuvres. Nous serons satisfait si nous avons pu faire connaître et apprécier Jean de Candida à sa juste valeur, et si nous avons pu faire partager la conviction à laquelle nous a amené une étude longue et attentive.

H. de La Tour.

CHRONIQUE

TROUVAILLE D'ECHENOZ-LA-MELINE.

On ne se donne que rarement la peine de dépouiller les revues de province. C'est un tort, car on y découvre souvent des articles bien faits et des choses curieuses, ne serait-ce qu'en ce qui touche les trouvailles de monnaies. C'est ainsi que dans le volume publié par la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, pour l'année 1894, on peut lire la description d'une intéressante trouvaille faite, le 23 novembre 1892, à Echenoz-la-Meline, arrondissement et canton de Vesoul (Haute-Saône).

L'analyse du petit trésor découvert en cet endroit a été très soigneusement faite par M. Henry Boisselet. Ce trésor se composait de 650 monnaies de billon et de 20 monnaies d'argent, communes pour la plupart et assez mal conservées, avec dates extrêmes de 1540-1654. Les *caroli* ou petits blancs de Charles-Quint, frappés à Besançon, en formaient les deux tiers. L'auteur fait connaître que cette monnaie de pacotille, au type immobilisé et au titre très affaibli, donna lieu à bien des plaintes; et il nous apprend, en même temps, qu'en l'année 1632 on frappait encore de ces espèces avec la date de 1616.

A ces *caroli*, qui formaient, on le voit, la partie la plus considérable de la trouvaille, il faut ajouter des monnaies de Charles IX, de Henri II et de Henri III, rois de France; quelques pièces de Philippe IV, frappées à Dôle; d'autres, très peu nombreuses, d'Albert et d'Isabelle, archiducs d'Autriche (1614); enfin, quelques unes de Lorraine et quelques autres de Montbéliard; mais toutes, ainsi que nous l'avons dit, assez mal conservées.



Une seule pièce émerge de cet ensemble; c'est une monnaie

de Clément VIII, frappée par le cardinal Octave d'Acquaviva, légat de ce pape à Avignon. Au droit, figure le buste de Clément VIII ; au revers, on voit les armes des Acquaviva.

Les lecteurs de *Revue numismatique* sauront gré, nous en sommes certain, à M. Henry Boisselet, de nous avoir confié le cliché de cette pièce et de nous avoir permis de mettre sous leurs yeux une reproduction exacte de cette belle et rarissime monnaie.

H. T.

*
* *

Prix de numismatique. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le Prix Allier de Hauteroche, en 1895, à M. le chevalier J. P. Six, d'Amsterdam, pour l'ensemble de ses travaux sur la numismatique grecque. Les lecteurs de la *Revue* connaissent l'important mémoire de M. Six sur les monnaies cypriotes. Le savant numismatiste a publié en outre de nombreux articles, *rédigés en français*, dans le *Numismatic Chronicle.*

*
* *

PRINCIPAUX PRIX D'ADJUDICATION

DES MONNAIES GRECQUES COMPOSANT LA COLLECTION DU COMTE D'ASHBURNHAM

Provenant des collections Thomas, Northwick, Addington, Wigan, etc.

Vendue à Londres, les 6 et 7 mai 1895

Nos		Fr.
6	Tarente, or (℞ Dioscures)	1.475
7	Tarente, or (℞ Cavalier).	2.350
8	Tarente, or (Taras et Poseidon)	4.375
10	Héraclée de Lucanie, didrachme	600
12	Métaponte (ͰΟΜΟΝΟΙΑ)	412
13	Posidonia, statère	184
15	Thurium, distatère	160
16	Thurium, distatère	763
17	Velia, didrachme	200
18	Velia (signée ΦΙΛΙΣΤΙΩΝ)	138
20	Bruttium, or (℞ Amphitrite)	1.050
23	Crotone, statère	750

Nos		Fr.
24	Crotone (℞ Héraclès assis)	550
25	Rhegium (℞ mufle lion)..	569
26	Terina, statère	263
27	— —	388
30	Agrigente, tétradrachme (℞ crabe; au dessous, Scylla)	6.500
31	Agrigente, tétradrachme.	1.525
32	Camarina, tétradrachme..	613
33	Catane, tétradrachme (Silène sur le taureau)..	1.875
35	Catane, tétadrachme (quadrige)	375
37	Catane, drachme (tête d'Aménanos)	413
41	Léontini et Catane, hémidrachme	725
42	Naxos, tétradrachme	550

Nos		Fr.
43	Naxos, didrachme........	388
44	Segesta, tétradrachme (chasseur avec deux chiens)................	4.175
46	Syracuse, tétradrachme (ΣΥΡΑ).............	213
47	Syracuse, tétradrachme (ΣΥΡΑϘΟΣΙΟΝ)....	625
48	Syracuse, didrachme.....	125
49	— or (Hercule et lion)..................	700
50	Syracuse, or (cheval libre)	363
51	— décadrachme (Evainète)............	388
52	Syracuse, décadrachme (Kimôn)..............	1.250
53	Syracuse, décadrachme (variété non signée)....	2.275
54	Syracuse, électrum (trépied)..................	100
59	Syracuse (sous Hicétas)..	513
60	Hiéron II, argent (quadrige).................	1.063
61	Gélon II, argent (bige)....	110
62	Philistis, tétradrachme...	275
64	Syracuse, argent (tête de Déméter).............	725
65	Syracuse, or (Artémis avec chien)................	750
67	Tauromenium, or (trépied)	213
70	Bisaltae, octadrachme....	1.025
71	Derronicus, décadrachme.	1.000
73	Chaludice, or (lyre)......	1.500
74	— tétradrachme..	1.225
75	Amphipolis, tétradrachme	1.550
76	Philippe II, or (ΡΟ et ΜΝΑΣΙΜΑΧΟΣ; statère de Rhodes......	1.550
77, 78 et 79	Philippe II, statères	184, 120 et 153
80 à 84	Alexandre le Grand, statères....	100, 105, 169 et 91
90	Perséc, tétradrachme.....	275
91	Aenus, tétradrachme (tête d'Hermès à droite)	1.000
92	Aenus, tétradrachme (tête de face)...............	128
93	Abdère, tétradrachme....	120
94	— statère (Hercule).	1.025
96	Thasos, drachme.........	100
97	Lysimaque, or...........	238
100	Larissa, didrachme......	181
101	Phalanna, trihémiobole...	188
102	Alexandre de Phères, drachme..............	263
105	Alexandre d'Epire, statère argent................	175
106	Pyrrhus, or (℞ victoire)..	2.700
107	— or, 1/2 statère...	1.625
108	— tétradrachme...	1.275
109	Delphes, statère.........	1.275
110	Thèbes (Héraclès et les serpents)..............	175
111	Thèbes (tête de Dionysos à droite)	200
112	Thèbes, électrum..... ..	413
114	Athènes (imitation asiatique)..................	100
116	Sicyone, statère.........	150
118	Elide (℞ victoire)........	675
119	— (aigle ℞ foudre)...	1.050
120	— (tête d'aigle).......	363
122	Lacédémone (tête de roi)..	406
123	— (Hercule assis).	206
124	Stymphalus, statère......	3.275
126	Itanus, statère...........	356
127	— drachme...... ...	163
128	Phalasarna, statère......	131
129	Naxos (canthare).........	210
131	Mithridate VI le Grand...	131
134	Heracleia Pontica (Dionysos assis)..............	325
136	Cyzique (tête de Bacchante)................	725
137	Cyzique (Héraclès agenouillé)................	244
138	Cyzique (tête barbue à coiffure conique).......	638
139	Cyzique (figure agenouillée tenant un casque)......	275
140	Cyzique (lion, la patte droite levée)...........	263
141	Cyzique (taureau)........	175
142	— (Pégase).........	225

Nos		Fr.
143	Cyzique (Bélier)..........	225
144	— (tête de bouc)....	175
146	— (griffon).........	231
149 et 150	Lampsaque, statère, électrum..........	108 et 108
151	Lampsaque, or (tête de Ménade)...............	506
153	Neandria, hémidrachme..	250
154	Tenedos, statère argent..	275
158	Lesbos (protome de lion; ℞ tête de coq).........	113
160	Lesbos (tête de Pallas; ℞ tête de veau)...........	128
161	Lesbos (tête d'Ammon; ℞ tête de femme)........	122
162	Lesbos (tête de Pallas; ℞ tête avec coiffure perse).	105
164	Lesbos (tête de jeune homme; ℞ léopard)...	100
166	Lesbos (tête de Déméter; ℞ trépied)...............	115
168	Lesbos (tête d'Ariadne; ℞ lion)..................	113
172	Lesbos (tête de Bacchante; ℞ tête de Bacchante)..	105
181	Ephèse, didrachme......	102
192	Smyrne, tétradrachme (℞ lion)................	184
194	Chio, tétradrachme archaïque..............	1.400
196	Samos, tridrachme de monnayage fédéral.....	2.250
199	Cos, tétradrachme.......	194
207	Ariarathe VII, tétradrachme..............	275
208	Antiochus II, tétradrachme..............	200
209	Antiochus III, tétradrachme...............	263
212	Antiochus V, tétradrachme	200
214	Alexandre Ier Bala, tétradrachme..............	100
215	Antiochus VI, tétradrachme..............	125
216	Antiochus VII, tétradrachme...............	184
217	Cleopatra Thea et Antiochus VIII, tétradrachme	294
227	Démétrius, roi de Bactriane, tétradrachme...	525
229	Ptolémée Soter, or, tétradrachme...............	250
232	Ptolémée II, or, octadrachme..............	375
233	Ptolémée II, or, tétradrachme..............	210
234	Arsinoé II, or, octadrachme..............	394
235	Ptolémée III, or, octadrachme..............	438
236	Bérénice II, or, octadrachme..............	375
237	Ptolémée V, argent tétradrachme..............	153
239	Cléopâtre Ire, argent (bustes Isis et Sérapis). ...	313
240	Cléopâtre VII et Marc-Antoine, tétradrachme....	150
241	Cyrène, didrachme archaïque (femme courant)	500
242	Cyrène, tétradrachme (tête d'Ammon).............	638
243	Cyrène, or (quadrige; ℞ Zeus assis)...........	110
246	Barce, tétradrachme......	1.275
249	Carthage, tétradrachme (buste de cheval).......	203
250	Carthage, tétradrachme (cheval debout devant palmier)...............	263
253	Carthage, décadrachme..	613

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Dr Julius Cahn. *Münz- und Geldgeschichte der Stadt Strassburg im Mittelalter.* Strassburg, 1895, in-8, viii et 176 pages.

Se proposant d'étudier l'histoire de la monnaie de la ville de Strasbourg, M. Cahn ne pouvait se dispenser de jeter un coup d'œil sur la monnaie épiscopale de laquelle la monnaie municipale n'est qu'une dérivation.

La plupart des historiens ont vu dans un diplôme de Louis le Germanique, concédé à l'évêque Ratold le 12 juin 873, l'origine de la monnaie épiscopale. « Concessimus quoque venerabili episcopo Ratoldo vel successoribus ejus rectoribus scilicet jamdictæ ecclesiæ, ut in quacumque placuerit villa episcopii sui monetam statuat quatenus pro mercedis nostræ augmento utilitati ipsius ecclesiæ deserviat, » Comme le remarque M. Cahn, cet acte ne se rapporte pas à la monnaie de Strasbourg ; la permission donnée à l'évêque d'établir, dans telle *villa* de son évêché qu'il lui plaira, un atelier monétaire, n'a rien à voir avec une concession de l'atelier public de la cité. D'ailleurs ce privilège est probablement resté sans effet. Il y a plus : il est suspect. L'opinion de M. Cahn sur le diplôme de Louis le Germanique me paraît tout à fait justifiée, sauf en un point ; il traduit le mot *episcopium* par diocèse, de telle sorte que le roi aurait permis à l'évêque d'ouvrir un atelier dans un lieu quelconque de son diocèse, « An jeden beliebiegen Ort seiner Diöcese », ce qui serait bien singulier. *Episcopium* signifie évêché ; *villa episcopii sui*, une villa du domaine épiscopal, appartenant à l'évêché, ou mieux à l'église cathédrale. Ce qui est confirmé par cette phrase du diplôme d'Otton II cité par M. Cahn : « Ad episcopium Argentinensis civitatis, quod est constructum in honorem sanctæ Mariæ virginis. » Il faut donc descendre à l'année 974 pour trouver un document écrit qui mentionne la cession faite par le pouvoir souverain à l'évêque de Strasbourg, de la monnaie publique, c'est-à-dire royale, de cette cité. En cette année-là l'empereur Otton II abandonna à l'évêque Erchembald et à ses successeurs ses droits régaliens sur la

monnaie. Cependant il y a au moins un monument numismatique qui paraît indiquer que le pouvoir de l'évêque sur la monnaie de Strasbourg est plus ancien. M. Cahn laisse de côté les deniers aux noms des rois Louis de Germanie, Charles le Simple et Henri l'Oiseleur, sur lesquels sont gravés des sigles dans lesquels M. de Longpérier a voulu reconnaître des noms d'évêques, car si l'on peut interpréter O D et O S par *Odbertus* (906-913), G D par *Godfriedus* (913), R S par *Rochwinus* (914-933), il est impossible d'admettre que V E B désigne *Eberhardus*, et l'hypothèse de Longpérier laisse inexpliquée la lettre P inscrite dans le champ d'un denier de Charles le Simple. Il n'en reste pas moins qu'un évêque a écrit son nom sur la monnaie de Strabourg avant 974, l'évêque Utho (950-965), contemporain d'Otton I. Il est donc probable que le privilège d'Otton II n'est qu'une confirmation d'un privilège antérieur. Souvent dans les actes du moyen âge une simple rénovation de concession est présentée comme une concession nouvelle. Ainsi on possède pour l'église d'Utrecht deux diplômes, l'un d'Otton I, l'autre d'Otton II, accordant à cette église le droit de frapper monnaie, l'un et l'autre rédigés dans les mêmes termes, le second ne faisant aucune allusion au premier Si le diplôme d'Otton I avait disparu, on en aurait conclu que les évêques d'Utrecht n'avaient obtenu la monnaie que sous Otton II, tandis que leur droit remonte à Otton I. L'hypothèse de M. Cahn, pour expliquer la présence du nom de l'évêque Utho sur un denier strasbourgeois d'Otton I, est donc très vraisemblable : l'évêque Utho aurait obtenu d'Otton I un privilège depuis longtemps perdu, analogue à celui que son successeur Erchembald obtint d'Otton II en 974.

La fabrication des monnaies était confiée à des *ministeriales* de l'évêque. Les monnoyers faisaient partie de la *familia* de l'église C'est ce dont témoigne le nom même donné à leur corporation *Hausgenossenschaft*. C'est ce qui est encore plus manifeste dans le document le plus ancien du droit urbain, postérieur de très peu à 1129, et où sont déterminés les droits réciproques de l'évêque et des bourgeois. Ce texte célèbre et que ses premiers éditeurs avaient trop vieilli a été finement analysé par M. Cahn. Il a fait ressortir, entre autres choses, tout l'intérêt de l'art. 61 qui montre la première intervention de la ville dans le monnayage : la monnaie ne pouvait être changée, quant à sa forme, qu'après

avis des notables (*per concilium sapientum*) ; ces notables étaient sans doute les monnoyers et les marchands. Comment de l'évêque, seigneur de la ville, le droit de monnaie passa à la ville même, c'est là ce qu'a expliqué M. Cahn dans son second chapitre. Il nous fait suivre pas à pas le lent *processus* de cette acquisition de la monnaie par la ville. Au XIII[e] siècle, les *ministeriales* s'unirent aux bourgeois dans leur lutte contre les évêques. D'autre part les plus riches bourgeois, pour jouir des privilèges des monnoyers, se firent recevoir à l'envi dans leur corporation ; ils devinrent des *Hausgenossen*. La ville intervint au milieu du XIII[e] siècle dans la surveillance du monnayage. Comme elle avait déjà la police du marché, ainsi acquit-elle la police de la monnaie De plus les évêques inféodèrent à des bourgeois les revenus que leur procurait la frappe des monnaies. En 1296, l'évêque Konrad de Lichtemberg, ouvrit la porte toute grande à l'accaparement du monnayage par la bourgeoisie. Il vendit pour quatre ans à sept bourgeois tous ses droits sur la monnaie de Strasbourg. Ce contrat fut renouvelé, puis confirmé par le conseil de la ville ; mais en y apposant son sceau le conseil paraît n'avoir agi que comme il eût fait à l'égard de tout autre contrat. Il en fut tout autrement, en 1306, quand l'évêque Jean de Dirpheim fit une vente analogue, cette fois non plus à des particuliers, mais moitié à la ville représentée par le Maître et le Conseil, moitié à quatre bourgeois. D'autres traités analogues, toujours temporaires, furent conclus à plusieurs reprises jusqu'en 1362. Mais à la fin du XIV[e] siècle, la ville seule frappe monnaie, règlemente le titre, le poids et le cours des espèces ; elle s'est définitivement substituée — sans qu'on sache exactement de quelle façon s'est accompli le dernier acte de ce transfert — à l'évêque dans tous ses droits sur la monnaie de Strasbourg.

Après avoir ainsi dégagé les origines du monnayage municipal, M. Cahn en suit les péripéties jusqu'au XVI[e] siècle. Il nous suffira de dire qu'il a fait preuve d'érudition, et, ce qui est mieux, de sens critique et historique. Sa monographie peut être proposée en modèle à tous ceux qui aborderont des questions du même genre. Il a compris que l'histoire monétaire n'était qu'un chapitre de l'histoire économique et qu'on ne saurait non plus l'isoler de l'histoire des autres institutions. Les diverses manifestations de l'autonomie urbaine se sont développées concurremment. Et s'il convient, afin

d'atteindre jusqu'aux détails, de consacrer à chacune d'elles une étude spéciale, il n'est pas moins nécessaire, si on veut en comprendre l'évolution, de la replacer en son milieu. Pour l'avoir ainsi entendu, M. Cahn a donné à son sujet une ampleur et un intérêt que, traité différemment, il n'aurait pas eu.

M. Prou.

*
* *

Le Gallerie nazionali italiane. Notizie e documenti. Anno I. Per cura de ministero della pubblica istruzione. Rome, 1894, in-4°. (1 juillet 1893 à 1 juillet 1894)[1].

Cette publication s'annonce comme devant être pleine d'intérêt pour les historiens de l'art italien, pour les archéologues, les numismatistes, les amateurs. On y trouve des documents inédits, des inventaires de collections, des descriptions d'objets rares ou encore inconnus. Ces derniers sont généralement fort bien reproduits ; il faut cependant excepter les médailles, qui sont figurées sur deux planches d'aspect grisâtre, dont les clairs et les noirs intenses ont été accentués après coup et refaits sur la plaque de métal.

Il importe de signaler, dès son apparition, un tel ouvrage aux lecteurs de la *Revue numismatique,* car le premier volume comprend un certain nombre de médailles des plus intéressantes. Quant à nous, nous ne pouvons que faire des vœux pour la prospérité de l'entreprise, et souhaiter à cette nouvelle publication heureuse et longue vie.

Le médailleur Andrea Briosco, dit il Riccio, est représenté dans ce volume non point par des médailles, mais par trois œuvres intéressantes et des plus caractéristiques. Ce sont d'abord deux magnifiques vases en bronze, très beaux de fonte, très riches de décor, et ornés de bas-reliefs vivants, où figurent des divinités marines (pl. IX et X). C'est ensuite un très joli fragment de bas-relief en bronze, où se voient trois chevaux sellés, en train de dévorer leur pitance.

Parmi les médailles, voici les plus importantes.

1° La première que nous signalons est une charmante pièce

1. Nous remercions ici M. de Nolhac, directeur du Musée de Versailles, de nous avoir signalé cette nouvelle revue, et M. E. Müntz d'avoir bien voulu nous la faire connaître, en nous prêtant le premier volume (le seul encore paru) de cette intéressante et luxueuse publication.

représentant Jean de Candida enfant, tête nue, les cheveux ébouriffés, en soutane et petit manteau (Voir ci-dessus, p. 463). Il nous paraît impossible d'attribuer cette pièce au maître lui-même, si précoce qu'on puisse le supposer; selon nous, elle serait de la même main que la médaille ovale déjà publiée l'an dernier dans cette Revue, (p. 341) et sur laquelle Candida a le même costume de cléricature. Pour tout ce qui est de Candida, l'anonyme auteur de l'article paraît s'en rapporter aveuglément à Aloïss Heiss; il va même parfois plus loin que lui : pour Heiss, Candida était peut-être Florentin; pour le rédacteur de l'article, il n'y a plus de doute, c'est une certitude.

2° Vient ensuite une médaille de Sperandio signée (chose exceptionnelle) : OPVS SPERAINDEI (pl. XIII, n° 2). Elle représente, au droit, Hercule d'Este coiffé d'un bonnet et cuirassé, et, au revers, des Amours occupés à recueillir les *imprese* d'Hercule qui pleuvent du haut d'un ciel constellé d'astres. Ce revers était déjà connu par une médaille hybride, datée de 1505, mais dont la face ne peut être attribuée à Sperandio. Quant à l'effigie du droit, elle ne diffère que par la cuirasse de l'effigie déjà connue [1] et autour de laquelle se lit la même légende.

3° On rencontre en troisième lieu une jolie petite médaille de Borso d'Este, non signée, et trop mal reproduite pour qu'on puisse en apprécier le style et faire des rapprochements. (Pl. XIII, n° 4).

4° Il faut noter aussi une médaille de Lixignolo, bien qu'elle soit à peu près fruste et malheureusement percée de trois trous (pl. XIII, n° 3). Elle est néanmoins très précieuse, puisqu'on ne connaissait jusqu'à présent qu'une seule médaille de ce maître. Cette pièce représente, d'un côté, sainte Marie-Anne de Sienne, en buste; et de l'autre, la même sainte délivrant un possédé.

5° On peut noter encore deux médailles de 1556 : l'une d'un certain Benedetto Pesaro, l'autre de Girolamo Soranzo, tous deux gouverneurs de Vérone au nom des Vénitiens, et dont les noms se trouvent inscrits sur la porte del Palio à Vérone même. (Pl. XIII, n° 5 et 6).

6° En tous cas, nous n'avons garde d'oublier une très belle

1. Cf. Armand, *Les Médailleurs italiens*, 2e édit., t. I, p. 68, n° 20.

médaille que l'auteur propose, à juste titre, de rattacher à l'école de Niccolò di Forzore Spinelli, de Florence, et qui nous donne le portrait d'un certain Robertus de Macingnis. (Pl. XIII, nº 1).

7º Nous n'oublions pas non plus une pièce de petit module, sur laquelle on voit une Vénus victorieuse, coiffée du casque de la déesse Rome, avec un Amour au revers.

Toutes les pièces qui précèdent sont reproduites sur les planches, mais le plus souvent vaille que vaille. L'auteur décrit encore, mais sans les faire figurer, quatre nouvelles pièces de la série des médailles restituées en l'honneur des Carrara[1]

Le Gallerie italiene ont fait, on le voit, pour leur coup d'essai, une excellente récolte; il s'y est mêlé pourtant quelques mauvaises herbes. Ainsi, il faut absolument rejeter les trois nouvelles médailles que l'auteur propose d'attribuer à Sperandio ; ce serait déshonorer ce maître que de lui attribuer des pièces aussi mauvaises. Son œuvre, déjà si nombreux, s'enrichit, dans ce volume, d'une médaille digne de lui, c'est déjà beaucoup. Ce qu'on voudrait lui attribuer ne l'honorerait que fort peu, et nous tenons à faire ici de formelles réserves, avant que ces nouvelles attributions aient été adoptées par les numismatistes. En numismatique, comme ailleurs, n'importe-t-il pas d'appliquer la maxime salutaire : « Principiis obsta... » ? Or, du premier coup, notre auteur propose d'attribuer à Sperandio non seulement les médailles — qu'il croit inédites — d'Accinno, de Mario et d'Alfonso Malaspina (pl. XII, nºs 1, 2 et 3) ; mais encore, à cause de la similitude du travail, celles de Giovanni, de Giuliano et d'Antonio Canacci (pp. 51-52). Il se refuse, en effet, à attribuer ces dernières pièces à Jean de Candida, ainsi que l'avait proposé Aloïss Heiss ; ce qui, entre parenthèses, est fort heureux pour Candida. On a vu ci-dessus, dans notre 4e article sur ce dernier artiste, ce que nous pensons de ces trois pièces. Pour le moment, il suffit qu'on se rappelle que nous ne songeons pas plus à les donner à Candida, qu'à Sperandio ou à un maître quelconque; car ce n'est pas là l'ouvrage d'un artiste même médiocre, c'est le travail d'un manœuvre qui s'est contenté de défigurer des œuvres d'artistes anciens et de remplacer les légendes existantes par d'autres d'une barbarie parfaite.

1. Armand, *loc. cit.*, t. II, pp. 15 à 17.

La preuve est aussi facile à faire pour les trois Malaspina que pour les trois Canacci ; la façon d'opérer est la même pour les six pièces. L'Alfonso et le Mario Malaspina ne sont attribués à Sperandio (malheureux Sperandio !) que parce qu'on lit en toutes lettres sur le revers de la médaille d'Accinno la signature : OPVS SPERANDEI. Cette pièce d'Accinno n'est en réalité que la médaille de Giovanni II Bentivoglio, seigneur de Bologne, abominablement défigurée [1]. Une comparaison attentive le prouvera. Au droit, le profil et la cuirasse se reconnaissent au premier coup d'œil; il n'y a que cette horrible et invraisemblable coiffure qui ait été ajoutée. Que Sperandio soit inégal, je le reconnais parfaitement ; mais ses légendes sont toujours soignées ; son modelé, qui est quelquefois abrupt et âpre, est toujours correct et pris sur le vif, sans jamais rien d'indécis ni de vague, pas plus dans l'ensemble que dans les détails ; la caractéristique de son talent est au contraire une décision, une énergie presque farouches. Ici, les lettres sont incorrectes, la silhouette est incorrecte, le modelé est incorrect ; bref, tout est d'une gaucherie et d'une maladresse invraisemblables.

Pour ce qui est du revers, la légende seule a subsisté telle quelle, et elle sert à faire ressortir les différences sensibles qui existent entre la lettre de Sperandio et celle du faussaire. Seule, cette légende peut faire illusion, car tout le reste a été changé ; on a toutefois suffisamment respecté les masses générales, pour qu'il n'y ait pas de doute sur le pastiche. Tout est consciencieusement défiguré sur ce revers : la crinière du cheval, la housse ; la queue du cheval, dont l'attache est incompréhensible ; la tête du personnage, avec son bonnet à long voile ; le bras gauche, qui est devenu informe et se termine par un moignon ; le bâton de commandement, qui s'est transformé en une sorte de grande dague ; enfin, la main droite, qui n'est plus qu'une masse informe. Non, il est impossible d'attribuer à un maître tel que Sperandio, si inégal qu'on le suppose, cette médaille-là, qui est (tout aussi bien d'ailleurs que les autres pièces qui lui sont attribuées à cause d'elle) d'une indécision et d'une maladresse plus qu'enfantines. Toutes ces pièces n'ont que des défauts, sans aucun mélange de qualités d'aucune sorte, et encore ces défauts eux-

1. Armand, *loc. cit.*, t. I, p. 65, n° 6.

mêmes sont-ils justement l'opposé de ceux que l'on pourrait reconnaître à Sperandio.

Cette question tranchée, du moins nous l'espérons, nous demandons encore à faire quelques réserves pour la médaille de Julien de Médicis. Cette pièce, en effet, n'est, selon nous, qu'un surmoulé de celle publiée par le *Trésor de numismatique* (méd. ital., 1re partie, pl. XXVI, n° 1), et dont on a fait une variété au moyen de retouches, assez discrètes d'ailleurs.

Quoiqu'il en soit de ces quelques critiques, il n'en reste pas moins, à l'actif des *Gallerie italiane*, un apport considérable à la numismatique artistique ; et ce n'est que très exceptionnellement que l'on a la bonne fortune de trouver, dans un seul volume de revue, une telle réunion d'œuvres inédites remarquables.

H. DE LA TOUR.

*
* *

GERMAIN (Léon). *Origine de la Croix de Lorraine*. Nancy, 1895, in-8° de 28 p. avec fig. (Extrait de l'*Annuaire de Lorraine*, année 1895).

Le nouveau travail de M. Léon Germain présente un intérêt général, car la croix à deux traverses, si fréquente en Lorraine et en Hongrie, figure sur d'innombrables monuments. Donnons tout de suite les conclusions de ce travail :

La croix de Lorraine remonte, comme emblème de ce duché, à René II (1473-1508); venue par la maison d'Anjou, elle dérive directement de *la croix de Hongrie*.

J'admets avec l'auteur cette origine, mais je crois utile de rappeler qu'on voit une croix à deux traverses, nettement formée sur des monnaies mérovingiennes attribuées à Rouffiac (Cantal) et à Saint-Pierre de Corbie (M. Prou, *Catal. des monn. mérov.*, nos 2002 et 1116)[1]. Ces exemples démontrent que cette forme de croix est plus ancienne qu'on ne le suppose généralement.

M. Germain insiste sur une confusion des auteurs qui appellent indifféremment *croix double* et *croix de Jérusalem*, l'emblème que portait le duc René II à la bataille de Nancy. Je considère cette confusion comme plus apparente que réelle ; à mon avis, on a

1. Je ne parle pas des croix mérovingiennes posées sur des degrés qui paraissent quelquefois autant de traverses.

fort bien pu appeler *croix de Jérusalem* la *croix à deux traverses*, car cette forme de croix se rencontre sur de nombreuses monnaies de l'Orient latin (comtes d'Edesse, denier anonyme des rois de Jérusalem, besants de Henri Ier, roi de Cypre, monnaies des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes)[1]. On reconnaîtra que l'appellation de *croix de Jérusalem* est suffisamment motivée par ces exemples.

*
* *

— M. L. Coutil vient de publier le premier fascicule d'un répertoire intitulé : Département de l'Eure ; *Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque; I, Arrondissement des Andelys.* (Paris, Leroux, 1895, in-8° de 91 p. et planches). L'auteur signale plusieurs trouvailles de monnaies romaines et gauloises et une des planches qui accompagnent son travail représente un choix des monnaies gauloises trouvées à Paix, près des Andelys.

— M. Gustave Schlumberger vient de publier un volume intitulé *Mélanges d'archéologie byzantine*, 1re série (Paris, Leroux, 1895, in-8° de 350 p. avec planches et figures). Ce recueil, composé de nombreux mémoires publiés dans diverses revues, comprend des articles sur les monnaies et les sceaux byzantins.

— *Note sur la circulation monétaire et les moyens d'échange dans les colonies françaises et pays de protectorat, d'après les documents officiels recueillis par l'administration des colonies.* Melun, Imprimerie administrative, 1894, in-8° de 43 pages.

— M. Roger Vallentin a publié, outre divers articles parus dans les revues spéciales, deux notices qu'il faut signaler ici : 1° *De l'Équivalence du sol tournois et du gros dans le compte par florin de la monnaie courante*, Valence, 1895, in-8° de 19 p ; 2° *Du taux de l'intérêt à Valence sous Charles VIII et sous Louis XII* (1483-1515), Valence, 1895, in-8° de 21 p. Ces deux articles ont paru aussi dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.*

— A. Lejeûne, *Monnaies, Poids et Mesures des principaux pays du Monde*, Paris, Berger-Levrault, 1895, in-8° de 552 pages.

— M. Derome a étudié la numismatique du Vermandois dans

1. La croix à deux traverses est figurée aussi sur de nombreux sceaux byzantins et sur des monnaies byzantines.

les *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin* (4e série, t. XI, 1894).

— Le vicomte G. d'Avenel a publié *La fortune privée à travers sept siècles* (Paris, A. Colin, in-18 jésus, 4 fr.), résumé de son importante *Histoire de la propriété, des salaires et des denrées* de 1200 à 1800. L'auteur a malheureusement négligé un peu l'étude de la numismatique qui doit servir de base pour de semblables travaux.

— M. Cornelio de Simoni a écrit une notice sur la monnaie des Montferrat en 1600 (*Rivista di Storia, arte, archeologia della provincia di Alessandria*, t. III, fasc VIII, 1894).

— M. Alex. Vesme a publié une étude sur Giovan Francesco Caroto, médailleur et peintre, à la cour des Montferrat, et donné un document pour l'atelier de Casale, en 1516 (*Archivio storico dell'Arte*, 2e série, fasc. I et II, 1895).

— M. Giov. Ognibene a étudié la monnaie de Ferrare en 1381 (*Atti e memorie della R. Deputazione di Storia patria per le provincie modenesi*, 4e série, t. IV, 1895).

— M. G. B. Salvioni a publié une étude sur la monnaie bolonaise dans les *Atti e memorie della R. Deput. di Storia patria per le provincie di Romagna* (3e série, t. XII, 1894).

— *L'Intermédiaire des Chercheurs* du 10 juin 1895 a imprimé des communications relatives aux médailles de la Saint-Barthélemy (col. 629-630) et aux monnaies de Henri V (col. 630-633).

— *La Revue Scientifique* (Revue rose, du 1er juin 1896, p. 701) renferme une note sur la fabrication des médailles à la Monnaie de Paris.

— M. C. Gruyer a publié une étude sur Vittore Pisano dans la *Gazette des Beaux-Arts*, en 1894.

Pour la chronique :

Le Secrétaire de la rédaction,

J.-Adrien Blanchet.

PÉRIODIQUES

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE (t. XVIII, 1894).

Comte de Castellane, *Les gros de 20 deniers tournois dits florettes frappés par Charles VI, d'après les documents officiels.* — Paul Bordeaux, *Remarques sur le rapport de l'or à l'argent au XIXe siècle.* — A. de Belfort, *Monnaies mérovingiennes.* — Comte de Castellane, *Les gros de 20 deniers tournois dits florettes, frappés par le dauphin au nom de Charles VI, d'après les documents officiels.* — W. Frœhner, *A quoi ont servi les contorniates?* — L.-Maxe Werly, *Examen de quelques questions numismatiques et historiques non encore suffisamment étudiées* (Monnayage de Verdun; monnaies au type altéré d'Henri l'Oiseleur; monnaies de Châlons-sur-Marne). — J. Hermerel, *Numismatique lorraine; les monnaies des premiers ducs héréditaires jusques et y compris Mathieu II.* — E. Caron, *Collection du Musée de Ghiseh (Egypte).* — P. Bordeaux, *Les ateliers monétaires de Bordeaux et de Saint-Lizier pendant la Ligue.* — Roger Vallentin, *Quelques douzains aux croissants de Henri II.* — E. Caron, *Essai de classification des monnaies de Louis VI et Louis VII.* — E. Farge, *Ateliers temporaires de Charles VII.* — Paul Bordeaux, *Monnaies d'or frappées par Charles Ier d'Anjou à Tunis.* — Roger Vallentin, *Les différents de la Monnaie de Grenoble de 1489 à 1553.* — Paul Bordeaux, *Monnaies inédites frappées à Gênes pendant l'occupation française.* — E.-D.-J. Dutilh, *A travers les collections numismatiques du Caire.* — Paul Bordeaux, *Les ateliers monétaires de Dijon, de Semur-en-Auxois et de Saint-Jean-de-Losne pendant la Ligue.* — Roger Vallentin, *L'atelier temporaire de Briançon (1406-1417).* — Chronique; Procès-verbaux des séances de la Société.

*
* *

BULLETIN DE NUMISMATIQUE (1894, t. II, livr. 7 à 12).

Comte de Castellane, *Attribution d'un gros d'argent à Humbert Ier, dauphin du Viennois, 1281-1307.* — E. Z(ay), *Une capture de*

sous anglais en 1793. — Maxime Legrand, *Jeton de Jean Delpech, seigneur de Méréville.* — R. S., *Monnaie mérovingienne inédite du Palais.* — R. S., *Monnaie inédite de Robert I*er *ou II, comte de Flandre, frappée à Arras.* — R. S., *Monnaie inédite d'Otton l'Illustre, comte palatin du Rhin.* — E. D(rouin), *La numismatique à la Sorbonne.* — Roger Vallentin, *Note sur les différents des ateliers d'Aix, de Villefranche et d'Amiens, et sur les dernières monnaies posthumes de Henri II.* — R. S., *Le trésor des Fins d'Annecy.* — R. S., *Monnaies carolingiennes inédites.* — R. S., *Méreau inédit de Saint-Maclou de Pontoise.* — E. Z(ay), *Un jeton légitimiste, 1832.* — Comte de Castellane, *Un demi-teston inédit de François I*er, *frappé à Marseille.* — F. Mazerolle, *Plomb de Jacob Gault, marchand de Tours, imitant la pile des doubles deniers de Henri IV* (1609). — Jules Hermerel, *Les gros tournois de Jean le Bon et de Charles V et leurs imitations féodales.* — C. de Pas, *Monnaie inédite de Philippe II d'Espagne, frappée pour l'Artois.* — R. S., *Les pièces dites « Copètes » dans les documents belges des XIII*e *et XIV*e *siècles.* — Livres nouveaux, Revue des Revues, etc.

*
* *

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE
(t. L, 1894).

P. Bordeaux, *Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne* (suite et fin). — A. de Witte, *Recherches numismatiques* (2e article). — J. Rouyer, *L'œuvre du médailleur Nicolas Briot, en ce qui concerne les jetons* (suite). — Baron Jean Béthune, *Jean Lotin, hydrographe brugeois.* — *Lettre de M. R. Serrure.* — Jean-N. Svoronos, *Britomartis, la soi-disant Europe sur le platane de Gortyne.* — Dr Bamps, *Note sur un denier inédit de Louis I*er, *comte de Looz* (1145-1171), *suivie de quelques considérations sur les monnaies lossaines les plus anciennes et sur l'origine de l'atelier monétaire de Hasselt.* — L. Maxe-Werly, *Histoire numismatique du Barrois.* — Vicomte B. de Jonghe, *Quelques monnaies inédites d'Ernest de Lynden, baron, et ensuite comte de Reckheim* (1603-1636). — Camille Picqué, *Documents de 1584, relatifs au nouveau lion d'or de Flandre.* — *Lettre de M. Adolphe Meyer.* — Mlle Marie de Man, *Sou d'or barbare trouvé en Frise.* — Vicomte Baudouin de Jonghe, *Monnaies et denéraux de Flandre.* — A. de Witte,

Médaille religieuse de Notre-Dame de Bon Secours, à Bruxelles. — G. Cumont, *Quelques poids monétaires de ma collection.* — Kull, *Documents numismatiques concernant l'atelier monétaire de Namur, des archives secrètes de l'État à Munich.* — G. Cumont, *Quelques pièces rares ou inédites de ma collection.* — V. Lemaire, *François de Hondt, orfèvre, ciseleur, médailleur.* — Nécrologie; Mélanges, etc.

*
* *

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor munt- en Penningkunde (t. II, 1894).

L.-W.-A. Besier, *Les graveurs de coins de la monnaie royale d'Utrecht pendant les cinquante dernières années.* — A. de Belfort, *Lettre à M. J.-W. Stephanik au sujet des tiers de sol d'or avec la légende Triectum.* — Th.-M. Roest, *Lion d'or pour la Gueldre, frappé par Charles le Téméraire et non retrouvé.* — A. Snoeck, *Méreaux des pompiers d'Eindhoven.* — A. Snoeck, *Trois médailles relatives au miracle du Très-Saint-Sang, à Boxtel.* — Th.-M. Roest, *Trouvaille monétaire de Bunschoten.* — Marie de Man, *J.-A. Smits van Niewerkerk.* — G. Cumont, *Lettre à M. Joh.-W. Stephanik, au sujet des tiers de sou d'or à la légende Triectum.* — Van Gemund, *La vie et les œuvres du graveur monétaire Johann Croker.* — M.-A. Snoeck, *La Corporation des ferblantiers à Bois-le-Duc.* — Th.-M. Roest, *Trouvaille de monnaies dans la campagne de Zelhem.* — A. de Witte, *Le chevalier de Stuers. In memoriam.* — Marie de Man, *Contrefaçon de méreaux de présence de Zierikzee* (en 1570). — A. de Belfort, *Lettre adressée à M. Joh.-W. Stephanik en réponse aux observations de M. G. Cumont à propos des tiers de sou de Triectum.* — M. A. Snoeck, *Trois médailles du miracle du Saint-Sang de Boxmeer.* — B.v. B., *Méreaux de corporation de Rotterdam.* — J.-E. Ter Gouw, *Le mot « Koningryk » sur les monnaies contemporaines* (des Pays-Bas). — M.-A. Snoeck, *Actes d'admission parmi les mendiants de Bois-le-Duc.* — Dr L. Schols, *F.-L.-J. Dumoulin.*

*
* *

The Numismatic Chronicle and Journal of the Numismatic Society, 1894 (3e série, vol. XIV).

Warwick Wroth, *Monnaies grecques acquises par le British*

Museum en 1893. — John Evans, *Sur un petit trésor de Sceattas saxonnes trouvé près de Cambridge.* — H.-A. Grueber, *Une trouvaille de monnaies anglo-saxonnes.* — John C. Myres, *Au sujet de quelques monnaies de Crète en bronze.* — F.-V. Weber, *médailles et médaillons du dix-neuvième siècle, relatifs à l'Angleterre, par des artistes étrangers.* — Arthur J. Evans, *Contributions à la numismatique de la Sicile.* — A. Cunningham, *Monnaies indo-scythes de basse-époque, Ephthalites ou Huns blancs.* — J.-P. Six, *Monnaies grecques, inédites et incertaines* (Suite ; Etolie, Carystos, Sinope, Sigée et Lampsaque, Carènè, Gambreion, Myrina, Anchialé de Cilicie, Tarse, Baana, Sidon). Bibliographie ; Miscellanea.

*
* *

Numismatic Circular de Spink
(2e année, 1893-1894).

Ch. Farcinet, *Quelques belles monnaies de l'ancienne Grèce.* — Richard A. Hoblyn, *Une monnaie anglaise inédite en cuivre.* — Imhoof-Blumer, *Rectifications dans la description de quelques monnaies grecques.* — *Les monnaies de Constantin le Grand et de ses successeurs portant le différent de l'atelier de Londres.* — « *Threepence* » *inédit de Charles Ier.*

C. Farcinet, Etude sur les monnaies féodales du Poitou et de l'Aquitaine. — *Quelques souvenirs numismatiques de la ville de Winterthur.* — Nadrowski, *Les plus anciennes monnaies de la ville de Thorn* (1250-1492).— Comte Maurin Nahuys, *Sur l'état de la Numismatique dans les différents pays du monde.*— Fr. Gnecchi, *Maximien tyran.* — Charles Farcinet, *Savary de Mauléon, Sénéchal des rois d'Angleterre en Poitou.* — *La « grande lacune » dans le monnayage de Neuchâtel de 1714 à 1789.* — Charles Farcinet, *Une curieuse médaille de Geoffroy de Lusignan, dit la « grand' dent ».* — Nadrowski, « *Anticipations* » *sur les monnaies et les médailles.* — H. Rose Mackenzie, *Quelques anciens jetons de volontaires.* — *Fausse monnaie irlandaise de nécessité.* — *Graveurs de la monnaie de Guillaume Ier à Georges IV.* — R.-S. Gundry, *Un dollar anglais.* — *John Croker.* — *Monuments antiques représentés sur les monnaies grecques et romaines.*

*
* *

Revue Suisse de Numismatique
(4e année, 1894).

Dr A. Ladé, *Le Trésor du Pas de l'Echelle* (Suite). — H. Cailler, *Les médailles du réformateur suisse Ulrich Zwingli*. — A. Cahorn, *Quatre projets de médailles genevoises, 1706-1707*. — J. M., *Triens mérovingien de Gredaca*. — Dr A. Ladé, *Un nouveau denier de Conrad, évêque de Genève*. — Dr A. Ladé, *Contribution à la numismatique des comtes de Savoie*. — Roger Vallentin, *De la circulation des monnaies suisses en Dauphiné au XVIe siècle*. — J. Brocher, *La législation du « Trésor » en France et à Genève* — M., *Médailles suisses frappées en 1893 et 1894*. — Roger Vallentin, *Des causes de la fabrication des premiers testons en France* (1514). — J. Chautard, *De la préparation et de la conservation des empreintes de monnaies et jetons*. — *Essai de classifications à suivre dans l'étude des jetons français*. — F. Marchand, *La nouvelle percée de Bourg-en-Bresse. A propos de quelques médailles*. — J. Mayor, *Médailles suisses frappées en 1894*. — Mélanges; questions et réponses ; Bibliographie, actes de la société suisse de Numismatique.

*
* *

Numismatische Zeitschrift.
(1894, t. XXVI, Vienne, 1895).

Joh. Raillard, *L'identité d'Abila Lysaniae avec Leukas sur le Chrysorhoas*. — Dr Friedrich Kenner, *Les plus anciennes frappes de l'atelier de Nicomédie*. — Dr Fr. Kenner, *Monnaies romaines en or de la collection Weifert à Belgrade*. — Albert Puschi, *Une monnaie inédite en or des évêques de Trieste*. — Dr Alfred Nagl, *La valeur de l'or et le pouvoir commercial de la monnaie au moyen âge*. — J.-V. Kull, *Le privilège monétaire des comtes de Cavalli*. Dr Hans Tauber, *Quart de thaler de Styrie*. — Dr Carl Domanig, Antoine Scharff, *graveur impérial et royal de la cour d'Autriche*. — Dr J.-V. Schlosser, *Le développement de la médaille*. — Dr Carl Domanig, *Liste des médailles de personnages de Nuremberg, mentionnées par Imhof et Will*. Bibliographie ; Annuaire de la Société de Numismatique de Vienne.

Le gérant, F. Feuardent.

SUR LA VALEUR RELATIVE
DES MÉTAUX MONÉTAIRES
DANS LA SICILE GRECQUE
Pl. VII et VIII.

Dans l'étude que j'ai consacrée ici, il y a deux ans, à la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent pendant l'antiquité grecque [1], j'ai laissé de côté à dessein la Sicile, à cause de la situation particulière que cette île occupait dans le monde hellénique, et qui ne permet pas de lui appliquer *de plano* les relations économiques constatées pour la Grèce égéenne. Je vais m'efforcer de combler cette lacune de mon exposé. Le sujet a déjà été esquissé plusieurs fois, notamment par M. Barclay Head dans sa remarquable monographie sur les *Monnaies de Syracuse* (1874), dont les auteurs postérieurs se sont approprié les résultats [2]. Si je m'écarte dans quelques cas des opinions de M. Head, je n'en suis pas moins le premier à proclamer la haute valeur de l'ensemble de son travail, qui reste et restera la meilleure introduction à l'étude si attrayante de la numismatique sicilienne.

1. *Revue numismatique*, XI (1893), 1-26, 141-166.
2. Barclay V. Head, *On the chronological sequence of the Coins of Syracuse* (aussi connu sous le titre : *History of the Coinage of Syracuse*), extrait du *Numismatic Chronicle*. Londres, Russell Smith, 1874. MM. Deecke et Hultsch n'ont guère fait que résumer les idées de M. Head.

I

La Sicile grecque a connu quatre métaux monétaires : l'or, l'électrum, l'argent, le cuivre. De ces quatre métaux, le cuivre paraît avoir été le plus anciennement en usage ; on l'employait sans doute sous forme de barres, avant même l'arrivée des premiers colons grecs : on ne saurait guère expliquer autrement les particularités du système monétaire et pondéral des « Sikéliotes », ou Grecs de Sicile, singulier amalgame de termes hélléniques et italiques, c'est-à-dire sicules. Les unités de ce système sont le talent, la *litra* et l'once (οὐγκία). Nous savons, par les tables de Tauroménion[1], que le talent comptait 120 litres, par Aristote que la litra se composait de 12 onces. Dans les comptes, les litres s'énonçaient avant les talents : ainsi procèdent la dédicace du trépied de Gélon au ve siècle, les inscriptions de Tauroménion au second. Or, de ces trois dénominations, si le talent est foncièrement hellénique, la litra et l'once sont purement italiennes, et l'on a supposé, non sans vraisemblance, que la litra sicilienne primitive était identique à la *litra* romaine[2].

Les expressions de talent et de litra furent transportées dans le langage monétaire lorsque, à partir du vi^e siècle, les Grecs de Sicile commencèrent à frapper des monnaies d'argent. On désigna sous

1. *Inscriptiones Siciliae*, etc, n°s 422-423. (C. I. G. 5640-1). Les recettes y sont évaluées exercice par exercice en litres et talents *de cuivre*. L'énormité des chiffres (50, 60.000 talents) prouve la petitesse de l'unité.

2. Cf. Christ, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, 1862, I, 69.

ces noms, non pas des quantités d'argent égales aux poids homonymes de cuivre, mais des poids d'argent dont la *valeur* vénale ou légale équivalait au talent, à la litra de cuivre. Si donc nous connaissions exactement le poids : 1° de la litra de cuivre ; 2° de la litra d'argent, nous aurions, pour chaque époque, le rapport de valeur de ces deux métaux.

Le poids de la litra d'argent est bien déterminé. D'après Aristote [1], les Siciliens appelaient δεκάλιτρον le statère de Corinthe, qui pèse 8 gr. 70. D'après Diodore, les grands médaillons d'argent de 10 drachmes attiques (43 gr. 50) étaient des *pentécontalitres* [2]. Ces deux indications concordantes montrent que la litra d'argent pesait 0 gr. 87 ; c'est elle qu'il faut reconnaître dans de petites monnaies de ce poids qui se rencontrent à Syracuse et ailleurs. A Syracuse, la litra (5e de la drachme) se distingue de l'obole (6e) par l'épisème du revers qui est la roue pour la litra, la pieuvre pour l'obole. Quant au talent d'argent, nous n'avons à son sujet aucune indication spéciale, mais on ne peut guère douter qu'il fût dans le même rapport à la litra d'argent que le talent de cuivre à la litra de cuivre, c'est-à-dire qu'il valût 120 litres ou 12 statères ou 104 gr. 4 d'argent. Le talent d'or était probablement identique, comme poids, au talent d'argent, et se divisait comme lui en 120 litres ; mais personne n'a pu concilier la dédicace du trépied de Gélon qui évalue le

1. Aristote, fr. 476 et 510 (Pollux, IV, 174 ; IX, 188). L'identification du décalitre est seule précise ; celle de la litra avec l'obole d'Égine, de l'once avec le chalque sont de grossiers à peu près.

2. Diodore, XI, 26.

poids de ce trépied à 50 talents 100 litres, avec le texte de Diodore qui l'estime à 16 talents (attiques) [1].

Bien plus complète est notre ignorance au sujet de la litra et du talent de cuivre. Brandis et Mommsen postulent que e talent sicilien primitif est identique au talent euboïque (26 kilos); la litra, 120e partie du talent, vaudrait alors une demi mine attique (218 gr.), et non pas 273 gr. comme la livre romaine ; ils en déduisent un rapport primitif de 250 : 1 entre l'argent et le cuivre, rapport identique à celui qui régnait à Rome sous la République. Toutes ces combinaisons sont séduisantes, mais ne dépassent pas la valeur de simples hypothèses.

Deux textes semblent cependant fournir une équation directe entre le talent de compte (c'est-à-dire de cuivre) sicilien et la monnaie d'argent. Festus dit que le talent sicilien valait 3 deniers, c'est-à-dire sans doute 3 drachmes attiques [2]. Aristote, cité par Pollux [3], enseigne que le talent sicilien « ancien » valait 24 νοῦμμοι, le talent « nouveau » 12 νοῦμμοι ; il

1. Simonide (?), fr. 141 (= Anth. Pal., VI, 214 ; Preger, *Inscr. graecae metricae*, n° 83) :

... τὸν τρίποδ' ἀνθέμεναι
ἐξ (non ἕξ) ἑκατὸν λιτρῶν καὶ πεντήκοντα ταλάντων
Λαρετίου (?) χρυσοῦ, τῆς δεκάτης δεκάτην.

Diodore, XI, 26 : Γέλων ...χρυσοῦν τρίποδα ποιήσας ἀπὸ ταλάντων ἑκκαίδεκα ἀνέθηκεν εἰς τὸ τέμενος τὸ ἐν Δελφοῖς.

Toutes les explications possibles et impossibles ont été proposées par Hultsch, Bergk, Holm, Meltzer, etc., sans succès. Nous ne savons ni si l'estimation de Diodore vise le poids ou la valeur, ni quel est le total dont ce trépied représentait le 100e : faut-il y comprendre à la fois les 2.000 talents d'argent de l'indemnité carthaginoise et les 100 talents d'or de la couronne offerte à Demarété ou seulement la seconde de ces sommes ?

2. Festus, v. *talentorum* (p. 542 Ponor).

3. Aristote, fr. 589 (Pollux, IX, 87).

ajoute que le νοῦμμος vaut 1 1/2 obole. Ce dernier renseignement, ou peut-être le renseignement tout entier, est attribué, par un autre scoliaste, à Apollodore, dans son commentaire de Sophron [1]. On a conclu du texte d'Aristote, rapproché avec un autre fragment du même auteur, que νοῦμμος et λίτρα étaient des termes synonymes ; le talent « nouveau » aurait donc valu 12 litres d'argent ou 18 oboles, c'est-à-dire précisément les 3 drachmes de Festus. Pour concilier ce résultat avec l'indication des tables de Tauroménion, où le talent de cuivre vaut 120 litres, on a supposé que l'État, par une série de banqueroutes, aurait réduit successivement le *poids* de la litra de cuivre à 1/5, puis à 1/10 de sa valeur primitive : comme ses dettes étaient évaluées en litres de compte (c'est-à-dire de cuivre) et que la *ratio* 250 : 1 restait invariable, il aurait pu ainsi s'acquitter à bon marché. L'une de ces réductions est communément attribuée à Denys le Tyran, et identifiée plus ou moins heureusement avec une célèbre opération financière de ce prince [2].

Je n'entrerai pas dans la discussion de ces théories, diversement modifiées par Brandis, Mommsen et Head. Je crains que nous ne puissions, sur ce sujet, arriver à une véritable certitude. Faisons seu-

1. Scol. BL sur *Iliade*, V, 176 : ὡς ἐν τοῖς περὶ Σώφρονος Ἀπολλόδωρος· Cf. Hultsch, *Metrologie*, p. 660 ; *Metrol. scriptores* I, 153 et 300. La scolie se donne elle-même comme extraite ἐκ τῶν Διογνανοῦ τῆς ἐπιτομῆς Ἑλληνικῶν ὀνομάτων.

2. D'après Ps. Aristote, *Œcon*, II, 2, 20, § 8, Denys aurait retiré de la circulation tout l'argent existant, puis ἐξέδωκε τὴν δραχμὴν δύο δυναμένην δραχμάς. Pollux (IX, 79) dit : τέτταρας.

lement observer, avec Hultsch, Mommsen et M. Evans, que du moins à l'origine, le νοῦμμος sicilien n'a pas dû différer sensiblement du νόμος de Tarente et d'Héraclée, qui, d'après la description d'Aristote, lui-même [1], est une pièce de 8 gr. 10. Le νοῦμμος n'était donc autre que le statère corinthien ; et ainsi seulement s'explique le vers d'Epicharme [2], d'après lequel une belle génisse coûtait 10 νοῦμμοι. Il est inadmissible qu'on ait pu acheter à Syracuse pour 10 litres (2 drachmes) une génisse, alors qu'à Athènes un mouton valait 20 drachmes. A cette époque donc, le talent de compte, s'il équivalait à 12 νοῦμμοι, valait bien 120 litres. D'autre part, la réduction du talent de cuivre, si réduction il y a eu, doit avoir eu lieu longtemps avant Denys, car Aristote n'aurait jamais qualifié d' « ancien » talent (ἀρχαῖον), un talent datant seulement de ce prince ; d'ailleurs la banqueroute attribuée à Denys paraît avoir eu le caractère d'un simple expédient temporaire, non d'une modification durable du système monétaire. Il y a donc là quelque chose qui nous échappe et qu'on chercherait vainement à restituer par des conjectures plus ou moins ingénieuses, fondées sur des textes peu authentiques.

En tous les cas, on ne doit pas demander de lumières sur l'histoire de la valeur proportionnelle des deux métaux aux marques de valeur quelquefois apposées sur les pièces divisionnaires de cuivre. Ces valeurs, exprimées en fractions de la litre *d'argent*,

1. Fr. 590 (Pollux, IX, 80)

2. Chez Pollux, *ib.* Bœckh (*Staatshaushaltung*, 3e éd., I, 95) n'aurait pas dû s'y tromper.

sont purement conventionnelles, même lorsque les pièces (comme à Syracuse sous Timoléon, ou à Lipara au ve et ive siècle) ont un poids relativement élevé. Les valeurs marquées ne sont pas proportionnelles en général aux poids ; les pièces de même désignation diffèrent en poids du simple au double, inversement tel *tétras* ou quart de litra [1] est plus lourd que l'hémilitron correspondant. Même quand les poids et les dimensions semblent varier avec la valeur inscrite, le rapport est toujours très inexact. En somme, il n'y a là qu'un moyen pratique de différencier pour la vue et le toucher des pièces de valeur inégale : c'est ainsi que nous taillons nos sols de 10 centimes sur un pied double de ceux de 5, sans pour cela établir aucune relation entre la valeur légale de ces pièces et leur valeur intrinsèque. Les monnaies de cuivre siciliennes n'ont jamais été que des monnaies à cours forcé, dénuées de valeur substantielle.

II

Si nous avons dû renoncer à déterminer d'après les monnaies la valeur proportionnelle de l'argent et du cuivre, il n'en est pas de même de celle de l'argent et de l'or. Ici l'exactitude minutieuse des poids nous avertit que la valeur légale des pièces est

1. Aristote (*loc. cit.*) appelle τετρᾶς le 1/3 de litra (4 onces) et τριᾶς le 1/4 (3 onces). Mais l'analogie du mot ἑξᾶς (1/6 de litra, 2 onces), aussi bien que l'usage romain des termes *quadrans*, *triens*, protestent contre cette équation ; ou Aristote s'est trompé, ou il s'est glissé une faute de copie dans la transcription de Pollux.

conforme à leur valeur intrinsèque, et notre recherche est guidée : 1° par quelques indications de valeur, malheureusement bien clairsemées ; 2° par le principe de bon sens, que dans tout système bimétallique, même restreint, toute pièce usuelle d'or doit pouvoir s'échanger contre un nombre rond de pièces usuelles d'argent. Si l'on appelle P (AV), P (AR), les poids de ces deux pièces correspondantes, *n* le nombre rond qui les unit, la relation de valeur entre les deux métaux ou la *ratio* R est donnée par la formule

$$R = \frac{n\,P\,(AR)}{P\,(AV)}$$

Par exemple, dans le système français où le louis d'or de 6 gr. 45 vaut 20 pièces d'un franc à 5 gr. on a

$$R = \frac{20 \times 5}{6.45} = 15.5.$$

De toutes les cités de Sicile, Syracuse est la seule qui ait frappé l'or en grande quantité et à toutes les époques de son histoire ; les émissions « provinciales » d'Agrigente, Catane, Géla, Panorme (?) [1], Tauroménion, sont tout à fait sporadiques et se réduisent à quelques pièces d'un très petit module, dont il sera question chemin faisant

Les *aurei* de Syracuse, dont j'ai fait reproduire les principaux types aux planches VII et VIII, d'après les exemplaires de la collection nationale, peuvent

1. Je fais allusion aux pièces (du IIIe siècle ?) au monogramme ΓA pesant respectivement 0,35 et 0,54 (*Sicily*, p. 122). Elles paraissent valoir une drachme et une drachme et demie. L'attribution est d'ailleurs tout à fait incertaine (cf. Head, *Hist. num.*, p. 142.)

se répartir en un certain nombre de groupes ; en voici la nomenclature sommaire dans l'ordre chronogique [1].

A. *Démocratie tempérée* (environ 440-420 av. J.-C.)

1. Tête d'Héraclès = Petite tête de nymphe au centre d'un carré creux. 1 gr. 17 (pl. VII, 1).

2. Tête de Pallas, à g. = Roue à 4 rais au centre d'un carré creux. 0,58 (*Brit. Mus. Cat.*. n° 139).

3. Tête de Pallas = Gorgoneion. 0.69 (pl. VII, 2).

B. *Démocratie radicale* (après 412).

4. Tête de nymphe *sphendonata* = Héraclès terrassant le lion. Signatures ΕΥΑΙΝΕ(τος), ΚΙ(μων). 5,75 à 5,80 (pl. VII, 4, 5, 6).

5. Tête juvénile (dieu fluvial ?) = Cheval échappé. Quelquefois la signature E. 2,90 (pl. VII, 3).

C. *Époque de Timoléon* (344).

6. Tête de Zeus, à g. ΙΕΥΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΣ = Pégase, à g. Trois globules ainsi ∴ 2 gr. 12-2,15 (pl. VII, 11).

7. Mêmes types, à dr. Au revers ΣΩ. 2 gr, 13-2,15 (pl. VII, 12).

1. Les pièces dont je n'ai pas transcrit la légende portent le nom ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ ou ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ (orthographe constante à partir du n° 5) entier ou abrégé.

D. *Démocratie tempérée, fédération sicilienne* (340-317).

8. Tête laurée (Apollon ?) = Bige au galop, triskèle. 4,30 à 4,35 (pl. VII, 13).

9. Mêmes types. 2,85 à 2,90 (pl. VII, 14).

10. Tête de Perséphone = Taureau. 1,40 à 1,42 (pl. VII, 15).

E. *Agathocle* (310-289).

11. Tête jeune, à dr., coiffée d'une peau d'éléphant = ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΣ. Pallas ailée, à dr., chouette. 8, 70. (Exemplaire unique à Vienne ; cf. Evans, NC. 1894, pl. VIII, 6).

12. Tête de Pallas = ΑΓΑΘΟΚΛΕΟΣ ΒΑΣΙΛΕΟΣ. Foudre ailé. 5,70 (pl. VIII, 16).

13. Mêmes types et légende. 4,20. (Munich, inédit ?).

F. *Hikétas* (287-278).

14. Tête de Perséphone, cheveux courts = ΕΠΙ ΙΚΕΤΑ. Niké dans bige. 4,30 (pl. VIII, 17).

G. *Anarchie, hégémonie de Pyrrhus, stratégie d'Hiéron* (278-270).

15. Tête de Perséphone, cheveux longs = Niké dans bige. 4,30. (Pl. VIII, 21).

H. *Hiéron II* (270-216).

16. Tête laurée (Apollon ?) à dr. = ΙΕΡΩΝΟΣ. Aurige féminin, non ailé, conduisant un bige au

galop, à dr. Au-dessous, trident. 8, 47. (Munich, inédit ?).

17. Tête de Perséphone, cheveux longs = ΙΕΡΩΝΟΣ. Bige au galop. 4, 25 (pl. VIII, 22).

18. Tête de Perséphone, à g., cheveux longs ; derrière, palme = ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ. Niké conduisant bige, à g. Entre les jambes des chevaux, le monogramme ⊢Σ (Salinas, *Monete delle antiche città della Sicilia*, pl. I, 1).

I. *Hiéronyme* (216-215).

19. Tête de Perséphone, à g., cheveux longs = ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΙΕΡΩΝΥΜΟΥ. Foudre ailé ; au-dessus, MI. 4,20. (Luynes, unique ?).

20. Mêmes types et lég. (lettres variées). 2,12 (pl. VIII, 23).

K. *Démocratie* (215-212).

21. Tête d'Héra = Quadrige, l'aurige quelquefois ailé. 4,25 (pl. VIII, 24, 25) [1].

22. Tête de Pallas = Artémis tirant, chien. 2,72 (pl. VIII, 26).

La pièce capitale, au point de vue qui nous occupe, est le n° 6, dont le n° 7 n'est qu'une variété plus rare. Tout le monde est d'accord pour attribuer ces pièces au temps de Timoléon ; types et légendes se retrouvent sur des monnaies d'argent et de bronze

1. Sur l'exemplaire de la collection de Luynes (notre fig. 24 = *Choix*, VII, 10), par suite d'un tréflage, le char *a l'air* d'être attelé de six chevaux (c'est ainsi que le décrit Head dans l'*Historia numorum*) ; mais la comparaison des deux pièces, issues du même coin, prouve qu'il n'y a là qu'un quadrige.

certainement frappées par le libérateur. Les trois globules disposés en triangle du n° 6 sont une marque de valeur qui a été correctement interprétée par M. Head comme signifiant « trois statères de Corinthe » ; mais le savant numismatiste, induit en erreur par l'analogie de style d'un groupe de monnaies dont je parlerai plus loin, avait pris le métal de notre pièce pour de l'électrum et tiré de là des conséquences erronées, assez peu honorables pour Timoléon [1]. En réalité, tous les exemplaires du n° 6 (et du n° 7) que j'ai rencontrés sont en *or pur*, et MM. Head et Wroth, qui ont bien voulu, sur ma prière, examiner de nouveau le spécimen du Musée Britannique, ont reconnu qu'il ne fait pas exception à la règle. Cette pièce précieuse nous donne donc une évaluation officielle de sa valeur en statères (νοῦμμοι ?), évaluation qu'on a cru sans doute devoir y inscrire à cause du long intervalle (environ un demi-siècle) qui s'était écoulé depuis la dernière émission de monnaies d'or. Le poids ordinaire du statère corinthien (Pégase) à cette époque est 8 gr. 60. Nous en déduisons la *ratio* de l'or à l'argent en substituant les nombres 3, 8.60, 2.15 dans la formule donnée plus haut. Il vient :

$$R = \frac{3 \times 8.60}{2.15} = 12$$

Ainsi à Syracuse, en 344 av. J.-C., le rapport de l'or à l'argent était exactement le même que celui qui nous est donné pour Athènes par le dialogue

1. *Coinage of Syracuse*, p. 27 suiv., *Cat. Mus. Brit.*, Sicily, p. 184 ; *Historia numorum*, p. 156.

Hipparque et par des textes littéraires et épigraphiques (Lysias, *Succ. d'Aristophane*, c. 39-40 ; C.I.A., II, 2, n° 652) remontant aux premières années du IVe siècle.

Dans la Grèce égéenne, comme je l'ai démontré ailleurs, le rapport 12 : 1, après avoir subsisté pendant la plus grande partie du IVe siècle, a cédé la place, vers l'époque d'Alexandre, au rapport 10 : 1. Il n'en a pas été de même en Sicile où l'afflux de l'or « pangéen » et perse ne s'est pas fait sentir d'une manière appréciable. Les monnaies du groupe D (nos 8-10), intermédiaires entre l'époque de Timoléon et celle d'Agathocle [1], attestent, comme l'a bien vu M. Head, la relation duodécimale. Elle résulte non pas de la drachme d'or (n° 8), dont le poids se prête à n'importe quelle équivalence, mais des pièces divisionnaires 9 et 10. Le n° 9 pèse 2 gr. 85 qui, multipliés par 12, donnent 34 gr. 20 d'argent, c'est-à-dire exactement 2 tétradrachmes ou 4 Pégases (les deux unités d'argent courantes à cette époque). Le n° 10, qui en est la moitié, équivaut à un tétradrachme d'argent (2 Pégases). Il résulte de là que la drachme n° 8 doit être convertie suivant la même proportion et représente 12 drachmes d'argent ou 3 tétradrachmes (60 litres) :

1. Je ne puis accorder à M. Head (*Coinage* ..., p. 41 suiv.) que ces pièces d'or et les pièces d'argent et de bronze contemporaines (tétradrachmes, Pégases, etc., au triskèle) appartiennent à Agathocle. L'imitation très sensible des statères de Philippe ne se conçoit guère qu'à une époque où ces monnaies venaient de se répandre dans la circulation ; le triskèle n'est pas l'emblème personnel d'Agathocle (bien qu'il l'ait conservé sur ses pièces d'argent) mais le symbole du lien fédératif qui, d'après Timoléon, unissait la Sicile sous l'hégémonie syracusaine. Naturellement il n'est pas impossible qu'Agathocle, pendant les premières années de sa « stratégie », ait continué à utiliser ces coins monétaires, mais ce n'est pas lui qui les a créés.

il y a le même rapport entre cette pièce d'or et la pièce d'argent usuelle du temps (le tétradrachme au triskèle) qu'entre l'*aureus* et le Pégase de Timoléon.

La relation duodécimale persiste également sous Agathocle, comme cela résulte du poids de son *aureus* le plus ordinaire, le n° 12. Cette pièce de 5 gr. 70, convertie en argent à raison de 12 : 1, équivaut à 68 gr. ou 80 litres d'argent : elle représente donc 4 tétradrachmes d'Agathocle (aux types de « Proserpine aux cheveux longs = Victoire couronnant un trophée »), ou 10 de ces nouveaux Pégases de poids réduit (8 litres) qu'on assigne avec vraisemblance à ce règne. D'après la même équivalence, les n°s 11 et 13 valent respectivement 6 et 3 tétradrachmes (120 ou 60 litres).

Les groupes suivants (F, G, H, I, K) se composent presque exclusivement de statères, drachmes ou hémidrachmes attiques de poids réduit. On peut hésiter sur la *ratio* qu'il convient de leur appliquer. Avec le rapport 12 : 1, ce seront des pièces de 120, 60, 30 litres; avec le rapport 10 : 1, elles ne valent plus que 100, 50, 25 litres, ou même, puisqu'elles sont sensiblement au-dessous du poids attique normal, 96, 48, 24 litres. Il est très difficile, en l'absence de toute indication de valeur, de prendre parti entre ces trois évaluations. Cependant, pour les pièces antérieures à Hiéron (groupes F et G), je crois, avec M. Head, le rapport 12 : 1 probable, et cela pour deux raisons : 1° Il existe des pièces d'argent (frappées, à mon avis, non sous Hikétas, mais sous le

régime démocratique qui suivit sa chute) [1], du poids de 13 grammes environ ou 15 litres : pour que ces pièces, qu'on peut appeler des tétradrachmes, pussent s'échanger en nombre rond contre une drachme d'or d'Hikétas, il fallait que celle-ci valût 60 litres; 2° En même temps que les pièces autonomes, il circulait, vers 278, à Syracuse des pièces d'or et d'argent frappées au nom de Pyrrhus. Les pièces d'or (pl. VIII, fig. 18-20) sont des statères et des drachmes attiques; les pièces d'argent (*Brit. Mus. Thessaly*, etc., p. 112), aux types « tête de Perséphone, cheveux longs = Athéna Alkis » pèsent 5 gr. 64. On ne peut trouver de relation simple entre ces pièces qu'en admettant avec M. Head que les pièces d'or valent 12 fois leur poids d'argent; alors elles représentent respectivement 9 et 18 pièces d'argent. Or il est difficile de croire que l'or et l'argent syracusains eussent entre eux un rapport différent de l'or et de l'argent de Pyrrhus, frappés principalement pour la Sicile.

Sous Hiéron, le système très complet des pièces d'argent paraît fondé exclusivement sur l'ancienne unité pondéral sicilienne, la *litra* et ses multiples, surtout binaires. Les pièces les plus usuelles valent 32, 16, 8 et 4 litres ; on trouve aussi des pièces de 18 (?) et 5 litres (drachmes) ; la *litra* elle-même, très rare, porte le chiffre XII, c'est-à-dire 12 onces, comme le prouve l'analogie des bronzes de Catane

1. L'attribution à Hikétas, proposée par M. Head, souffre deux difficultés : 1° les pièces d'argent ont la légende ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ au lieu de ΕΠΙ ΙΚΕΤΑ ; 2° la Proserpine y a les cheveux *longs* et non *courts* comme sur les drachmes d'or.

(*Brit. Mus.*, *Sicily*, p. 51, n° 61), et non pas, comme le veut M. Head, « 12 litres de cuivre. »

On est fortement tenté de ramener à cette même échelle binaire les drachmes d'or et d'y voir des pièces de 48 litres = 42 gr. d'argent, ce qui supposerait la *ratio* 10 : 1. Cependant le rapport 12 : 1 n'est pas inadmissible. Il en est de même sous Hiéronyme où, à côté des drachmes et didrachmes d'argent, des drachmes et hémidrachmes d'or, on voit apparaître une grande pièce d'argent de 19 à 21 grammes très embarrassante à classer. La république agonisante revint au système binaire d'Hiéron avec des pièces de 16, 12, 10, 8, 6 et 4 litres. Ici encore on serait tenté d'appliquer à l'or la *ratio* 10 : 1, qui ferait de la drachme d'or (n° 21) une pièce de 48 litres et de la pièce de 2 gr. 72 (n° 22) l'équivalent de 32 litres d'argent. Pour plier cette pièce, qu'on a suspectée à tort, au rapport duodécimal, M. Head est obligé de lui assigner le poids « normal » de 2 gr. 91, que ne possède, à ma connaissance, aucun exemplaire.

Un économiste pourrait s'étonner de l'incertitude qui règne sur le rapport des deux métaux précieux à Syracuse au IIIe siècle, alors que la relation 10 : 1 est bien attestée pour la Grèce égéenne : il semble que le commerce, la spéculation eussent dû se charger promptement de niveler les prix de l'or des deux côtés de la mer Ionienne. Mais le commerce des métaux précieux n'avait pas dans l'antiquité les mêmes facilités qu'aujourd'hui et nous ignorons complètement dans quelle mesure les particuliers étaient autorisés à faire monnayer les lingots. L'iné-

galité de la *ratio* dans deux pays séparés par un bras de mer est d'ailleurs, à cette époque, un fait dûment attesté. Dans le traité de paix conclu par Rome avec l'Italie, en 189 av. J.-C., il fut stipulé que l'indemnité de guerre, fixée en argent, pourrait être, en partie, acquittée en or à raison de 1 mine d'or par 10 d'argent [1]. Or, deux ans après (187), ainsi que nous l'apprend Valerius Antias, Scipion fut accusé devant le Sénat d'avoir détourné de l'indemnité d'Antiochus 6.000 livres d'or et 480 d'argent, représentant un total de 24 millions de sesterces (*ducenties quadragies*). Le sesterce, quart du denier, valait alors 1/336 de livre; les 480 livres d'argent représentent donc 161.280 sesterces, qui, déduits du total de 24 millions, laissent 23.838.720 sesterces comme prix estimatif de 6.000 livres d'or. La livre d'or était donc évaluée à 3.973 sesterces, et comme la livre d'argent n'en contenait que 336, il résulte finalement que le rapport de l'or à l'argent, à Rome, en 187, était officiellement taxé à $\frac{3973}{336}$ ou 11,83 : 1, soit près d'un cinquième de plus que dans le traité étolien [2]. Toute la question est donc de savoir si la Sicile, sur ce point,

1. Polybe, XXII, 15 = Liv. 38, 11.

2. Valerius Antias, fr. 45, p. 168 Peter (T. Live, 38,55). Tite-Live, sur la foi d'un mot de Scipion, veut corriger le texte d'Antias où il suppose une faute de copiste : il intervertit les poids d'or et d'argent, et admet, comme total des sommes réclamées, 4 millions au lieu de 24. Ainsi modifié le problème donnerait pour la livre d'or une valeur de 4.133 1/3 sesterces, d'où la *ratio* 12,30 qui ne s'éloigne pas beaucoup de celle qui résulte du texte d'Antias. Malgré Mommsen (*Röm. Münzwesen*, p. 402-3), je ne crois pas la correction de Tite-Live nécessaire ; l'un des arguments de l'auteur romain, « qu'il est plus vraisemblable que le poids d'argent détourné fût supérieur à celui d'or », est même puéril.

suivait le système romain ou le système grec, et c'est ce que les documents laissent un peu incertain [1].

Il ne nous reste plus à examiner que les monnaies d'or syracusaines du ve siècle et les pièces contemporaines de quelques « villes de province ».

Les plus anciennes pièces d'or de Syracuse sont les n°s 1 et 2 de notre Catalogue, dont la première pèse exactement le double de la seconde. M. Head place la frappe de ces pièces à l'époque de la réforme de la constitution par Dioclès (412); mais comme il est généralement reconnu aujourd'hui que cette date est celle des pièces de Cimon et d'Evénète, il faut remonter les n°s 1 et 2, dont le style est plus sévère, d'une quinzaine d'années environ. A la même époque, on trouve de petits *aurei* de même style et de même système pondéral : 1° à Géla (*Sicily*, p. 65, n°s 1 et 2; poids, 1,75 et 1,17); 2° à Catane ou à Camarina (*Hist. Numorum*, p. 116, ou *Synopsis*, pl. XVI, 19; poids, 1,15 à 1,17). Sur ce dernier exemplaire, où la légende est simplement KA, le type du revers représente deux feuilles d'olivier encadrant deux fruits; je ne crois pas me faire illusion en voyant dans ces deux fruits l'équivalent des globules que l'on rencontre ailleurs, c'est-à-dire une marque de valeur. Cette marque ne peut guère représenter dès lors que 2 statères corinthiens et nous donne

1. Les monnaies d'or de Tauroménion ne permettent pas de trancher la question, mais sont plutôt favorables au rapport décimal : les pièces (*Brit. Mus. Cat.*, p. 230) ont un poids moyen de 1 gr. 07 ; elles sont contemporaines de Pégases d'environ 5 gr. et d'autres pièces d'argent de 3 gr. 30. Au taux de 10 : 1, la pièce d'or vaut, on le voit, 2 Pégases ou 3 pièces divisionnaires ; la *ratio* 12 : 1 ne donnerait aucun rapport précis.

pour *ratio* la fraction $\frac{17.40}{1.15}$ ou presque exactement 15 : 1.

Ce rapport très élevé, admis d'ailleurs par MM. Mommsen et Head, s'explique par la pénurie de l'or en Sicile, qu'atteste le petit nombre des pièces de ces émissions ; il ne faut pas oublier que si, dans la la Grèce asiatique, le rapport était alors de 13 ou 13 1/3 : 1, à Athènes il oscillait encore, vers 435, autour de 14. D'après cette équivalence, on voit que les pièces de 1,15 à 1,17 (Syracuse, Géla, Catane) représentent des tétradrachmes ; la pièce de 0,58 (Syracuse) un didrachme ou *décalitre* ; enfin la pièce de 1,75 (Géla), 3 statères ou 30 litres, comme l'*aureus* de Timoléon.

Je crois devoir placer un peu plus tard les petits *aurei* d'Agrigente au nom de Silanos (*Sicily*, p. 5 ; *Guide*, XVI, 14 ; Salinas, VIII, 21), dont le droit porte distinctement deux globules, indiquant non le poids en oboles (comme le veut M. Head), mais bien certainement la valeur en argent. Le poids maximum de ces petites pièces est de 1 gr. 33 (exemplaire de Vienne) ; si elles équivalent, comme tout le fait présumer, à 2 statères ou 1 tétradrachme, la *ratio* qu'elles supposent est $\frac{17.40}{1.33}$, soit presque exactement 13 : 1, c'est-à-dire celle même qu'indique Hérodote.

Quant à la pièce n° 3 de Syracuse, dont l'exemplaire De Luynes pèse 0,69, j'avoue mon embarras. M. Head en fait une obole d'or qui, au taux de 15 : 1,

vaudrait 2 1/2 drachmes : proportion singulièrement incommode. Il vaut peut-être mieux y voir une pièce de 12 litres.

Les magnifiques pièces du groupe B (nos 4 et 5), contemporaines des célèbres pentécontalitres de Cimon et d'Evénète, ne portent aucune marque de valeur, car je ne puis me décider à prendre pour telles les deux globules relevés par M. Head sur un exemplaire isolé de la collection Gréau[1]. M. Head, qui leur attribue les poids un peu trop élevés de 5,83 et 2,91, les convertit d'après la proportion 15 : 1 et obtient ainsi des pièces de 20 et 10 drachmes (100 et 50 litres). J'ai peine à admettre que l'or eût conservé à Syracuse un prix aussi élevé, alors que les *aurei* un peu plus anciens d'Agrigente nous ont paru supposer le rapport 13 : 1, alors que les monnaies d'or presque contemporaines d'Athènes (408/7) nous ont révélé par le principe de leur division le rapport 12 : 1, alors surtout que la défaite des Athéniens et la guerre d'Ionie faisaient affluer l'or dans les caisses de Syracuse. Je préfère donc appliquer à ces pièces le rapport duodécimal constaté pour Athènes, et y voir en conséquence des pièces de 4 et de 2 tétradrachmes (80 et 40 litres), d'une parfaite justesse. Cette équivalence avait l'avantage de permettre d'échanger chacune de nos pièces d'or contre un nombre rond de ces tétradrachmes signés, qui formaient alors la grande masse de la circulation d'argent à Syracuse.

1. *Annuaire de numismatique*, III (1868), p. 3.

III.

L'électrum n'est représenté, dans la série syracusaine, que par un groupe de pièces que rapprochent étroitement l'identité de style, la parenté des types et la proportionnalité des poids.

Voici la nomenclature sommaire de ces pièces dont la frappe a dû évidemment se concentrer en un petit nombre d'années :

1. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Tête d'Apollon = ΣΩΤΕΙΡΑ. Tête d'Artémis. 6 gr. 70 (pl. VII, 7).

2. Tête d'Apollon = ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Trépied porte-chaudron. 3,55 à 3,63 (pl. VII, 8).

3. Tête d'Apollon = ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Lyre. 1,80 à 1,85 (pl. VII, 9).

4. Tête de nymphe = Pieuvre. 0,71 à 0,72 (pl. VII, 10).

Ces pièces sont communément placées, suivant l'exemple de M. Head, à l'époque de Timoléon ; mais, d'après la judicieuse observation de l'auteur anglais lui-même, il est inadmissible qu'un État ait émis en même temps des monnaies d'or et d'électrum ; or nous venons de voir que la pièce au Zeus Eleutherios, dont l'attribution à Timoléon est certaine, est en or ; nous ne pouvons donc pas lui laisser les pièces d'électrum. Au surplus, les types mythologiques conviennent fort mal à un personnage qui se plaçait sous la protection spéciale de Démèter et de Cora [1].

1. Plutarque, *Timoléon*, 8.

Je n'hésite donc pas à transférer tout ce groupe de monnaies à l'époque de Dion (357-354). Le culte aristocratique d'Apollon s'accorde avec les tendances politiques de ce disciple de Platon ; en outre, il existe des statères d'argent et des bronzes de Zacynthe, aux types du n° 2 (tête d'Apollon et trépied), qui portent en toutes lettres le nom de Dion ; or, on sait que l'armée libératrice se réunit à Zacynthe et y offrit à Apollon un sacrifice somptueux [1]. Le choix du métal s'explique par les circonstances : les frais de l'expédition furent couverts en grande partie par la fortune personnelle, très considérable, de Dion. Il est question notamment d'une vaisselle magnifique d'or et d'argent avec laquelle il fit banqueter ses troupes à Zacynthe : c'est cette vaisselle qu'il envoya pêle-mêle à la fonte pour battre monnaie et payer ses mercenaires. Après la prise de Syracuse, cette frappe continua en raison de l'extrême pénurie de la ville, attestée par Diodore [2].

Pour estimer en monnaie d'argent la valeur de ces pièces d'électrum, il faut laisser de côté la prétendue marque monétaire [3] signalée par M. Head : un Γ (pour πέντε) sur un exemplaire du n° 2. Cette indication isolée serait tout à fait insolite ; d'ailleurs, sur un exemplaire mieux conservé du Cabinet de Munich, dont je dois la connaissance, ainsi que celle des autres pièces de

1. Plutarque, *Dion*, 23. *Cat. Brit. Mus. Peloponnesus*, p. 97, nos 33-36. M. Gardner, auteur du catalogue, a bien rceonnu ici le nom du fameux Syraeusain, sans en tirer dc conséquences pour les pièccs d'électrum.

2. Diodorc, XVI, 27 : χρημάτων σπανιζούσης τῆς πόλεως.

3. *Sicily*, p. 184, n° 264. Sur les monnaies de bronze, le Γ signific quelquefois πεντώγκιον (5 onces), terme qui sc rencontrait chez Epicharme (Pollux, IX, 82).

ce médaillier, à l'obligeance de MM. Riggauer et Habich, le Γ est suivi du premier jambage d'un A. Il n'est pas moins impossible d'admettre avec M. Head que l'auteur de ces monnaies d'électrum ait essayé de les faire passer pour leur poids intégral d'or : c'eût été une bien mauvaise manière de se rendre populaire. Il est infiniment plus probable que cet électrum factice fut, comme l'électrum naturel de Lydie, taxé au-dessous du prix courant de l'or, d'une fraction à peu près équivalente à l'alliage présumé d'argent. En estimant cette fraction à 1/6, on obtient la *ratio* 10 : 1 (celle même que paraît avoir eue l'électrum natif jusqu'à la fin du v[e] siècle). Les quatre pièces de Dion ont alors les valeurs d'argent suivantes :

N° 1.	6.90 × 10 = 69	gr. ou 4 tétradrachmes	(80 litres)
N° 2.	3.60 × 10 = 36	gr. ou 2 tétradrachmes	(40 litres)
N° 3.	1.85 × 10 = 18,5	gr. ou 1 tétradrachme	(20 litres)
N° 4.	0.72 × 15 = 7,2	gr. ou 10 oboles	(8 litres)

On remarquera que les n[os] 2, 3, 4, dont la couleur est d'ailleurs plus foncée que celle du n° 1, ont un poids sensiblement supérieur à celui qu'exigerait la proportion exacte de 10 : 1. C'était d'une politique habile et qui assurait la facile circulation de ces pièces, même en dehors de la Sicile.

J'arrête ici ces observations forcément incomplètes. Si j'ai laissé sans réponse plusieurs problèmes, si j'ai proposé pour d'autres des solutions tout au plus provisoires, j'espère du moins avoir rectifié quelques erreurs de mes devanciers et posé quelques jalons nouveaux pour l'histoire du bimétallisme dans l'antiquité. A chaque jour suffit sa peine.

Théodore REINACH.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LES ORIGINES ET LES RAPPORTS

DE QUELQUES POIDS ANTIQUES

Pl. X.

I.

Les principaux étalons de pesée de l'Italie antique[1] :

La livre romaine ;
La mine italo-attique ;
La mine italique ;
La mine romaine ;
La mine bilibrale,

présentent entre eux des rapports simples d'ordre mathématique qui semblent de nature à nous éclairer sur les origines de ces poids, et qui peuvent même, peut-être, nous aider à ressaisir le lien primordial qui rattache les unes aux autres les principales unités de pesée de l'Orient et de la Grèce.

La livre romaine pesait......	327 gr.	ou 12	onces.
La mine italo-attique........	*436*	*— 16*	*onces.*
La mine italique............	490,50	— 18	—
La mine romaine...........	545	— 20	—
La mine bilibrale...........	654	— 24	—

1. On peut consulter à ce sujet Hultsch, *Metrologie*, 1883, et mon *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, I, 1887.

Ces cinq quantités sont entre elles comme les nombres 3, 4, 4 1/2, 5, 6.

La mine italo-attique de 16 onces est tout à fait identique à la mine cuboïque ou attique de Solon, et cette *identité* nous servira de point de départ pour comparer entre eux les poids de l'Italie avec ceux de la Grèce et de l'Orient.

Suivant notre habitude constante, *toutes* les relations que nous allons essayer d'établir seront d'ordre mathématique. Ce caractère *absolu* constitue leur seul mérite.

L'étalon de pesée oriental le mieux connu est, sans contredit, le talent babylonien ; il valait, au dire d'Hérodote, 70 mines attiques.

Les poids effectifs des monuments pondéraux ninivites ont pleinement confirmé le témoignage de l'historien et démontré le caractère rigoureux de son évaluation. Ainsi, le talent babylonien d'Hérodote pesait 70 mines de 16 onces, soit 1120 onces, et sa mine 18 onces et deux tiers ou 508$^{gr.}$, 66.

Cette détermination sûre du poids normal de la mine de Babylone va nous permettre d'établir tout aussi sûrement les poids normaux d'un certain nombre d'étalons de pesée grecs.

Le lexicographe Pollux nous a conservé l'évaluation de plusieurs talents antiques, et parmi les poids qu'il mentionne se trouve aussi compris le talent babylonien. Il fixe sa valeur à 7.000 drachmes attiques, c'est-à-dire à 70 mines de Solon. Cette évaluation, identique à celle d'Hérodote, détermine d'une manière certaine l'unité dont s'est servi Pollux

dans ses estimations. Il emploie la drachme attique de Solon, dont le poids normal est de 4$^{gr.}$, 36.

Voici le texte de Pollux[1] :

.....Τὸ μὲν 'Αττικὸν τάλαντον ἑξακισχιλίας ἐδύνατο δραχμὰς 'Αττικας, τὸ δὲ Βαϐυλώνιον ἑπτακισχιλίας, τὸ δὲ Αἰγιναῖον μυρίας, τὸ δὲ Σύρων πεντακοσίας καὶ τετρακισχιλίας, τὸ δὲ Κιλίκων τρισχιλίας, τὸ δὲ Αἰγυπτίον πεντακοσίας καὶ χιλίας.....

Les unités mentionnées par Pollux sont les suivantes :

Talent Attique	=	6.000	drachmes attiques.
Talent Babylonien	=	*7.000*	—
Talent Éginète	=	10.000	—
Talent Syrien	=	4.500	—
Talent Cilicien	=	3.000	—
Talent Égyptien	=	1.500	—

Cette précieuse nomenclature nous a conservé les valeurs certaines de six étalons pondéraux antiques.

On doit naturellement rapprocher du texte de Pollux les autres évaluations de poids anciens que nous connaissons. La plus importante est celle de l'Anonyme d'Alexandrie.

Voici le texte de cet auteur[2] :

Τὸ 'Αττικὸν τάλαντον ισοστάσιον μὲν τῳ Πτολεμαικῶ καὶ 'Αντιοχικῶ καὶ ισάριθμον ἐν πασι· δυνάμει δὲ τοῦ μὲν Πτολεμαικοῦ κατὰ τὸ νομισμα τετραπλάσιον, ἐπίτριτον δὲ τοῦ 'Αντιοχικοῦ, τὸ δὲ Τυρίω ἴσον........ οὐ λανθάνει δὲ με καὶ τῶν δραχμῶν ειναι πλειους διάφορας τὴν δε γαρ Αἰγιναίαν καὶ την φοδίαν μνὰν τῆς Πτολεμαικῆς εἶναι πενταπλάσιον ἑξαπλάσιον δὲ την νησιωτικὴν οὑτω προσαγορευομένην....

Ainsi, pour l'Anonyme d'Alexandrie, le talent attique vaut quatre fois et le talent syrien trois fois

1. Hultsch, *Metrologicorum Scriptorum Reliq.*, p. 294.
2. Hultsch, *Metr. Script. Reliq.*, p. 300 (95-2).

le talent ptolémaïque. La mine d'Égine et de Rhodes vaut cinq fois et la mine de l'île six fois la mine ptolémaïque.

M. Mommsen a cru que le talent attique de l'Anonyme n'était pas le même que l'ancien talent attique de Solon, et il voudrait l'identifier avec le talent néoattique de Néron ; mais cette hypothèse est tout à fait gratuite. Ce qui frappe, au contraire, c'est l'analogie qui existe entre le procédé de Pollux et celui de l'Anonyme ; ces deux auteurs se proposent évidemment le même objet : ils veulent nous faire connaître les principales unités de pesée antiques.

Les modes d'évaluation sont analogues ; l'un rapporte tout aux poids attiques, l'autre à ceux de l'Égypte. Plusieurs des unités dont ils s'occupent portent des noms équivalents et ont des valeurs semblables : elles sont manifestement identiques.

Peut-on, en effet, hésiter à reconnaître dans le *talent ptolémaïque* de l'Anonyme, *quart* de son *talent attique*, le *talent égyptien* de Pollux, *quart* également du *talent de Solon?* Et dans le *talent antiochique* ou *tyrien* de cet auteur, égal aux *trois quarts* de son *talent attique*, le *talent syrien* de Pollux égal aussi aux *trois quarts* du *talent d'Athènes?*

Ce sont là de véritables identités, et s'il en est ainsi, le talent attique de l'Anonyme d'Alexandrie est sans conteste aussi le même que celui de Pollux, c'est-à-dire le talent attique de Solon.

La liste de l'Anonyme comprend cinq étalons de pesée.

Le talent Attique de	6.000 drachmes.
Le talent Ptolémaïque.............	1.500 —
Le talent Antiochique ou Tyrien ...	4.500 —
Le talent d'Égine ou de Rhodes.....	*7.500* —
Le talent de l'ile..................	*9.000* —

Nous possédons enfin une troisième liste de poids anciens qui nous a été conservée par Festus.

Voici le texte de cet auteur [1] :

« Talentorum non unum genus. Atticum est sex milium denarium ; Rhodium et Cistophorum quatuor milium et quingentorum denarium..... »

Et dans l'extrait [2] :

« Euboicum talentum nummo Græco septem milium et quingentorum cistophorum est, nostro quattuor milium denariorum. »

Ainsi pour Festus :

Le talent Attique vaut..............	6.000 deniers.
Le talent de Rhodes ou des Cistophores.	4.500 deniers.
Le talent Euboïque ou des Cistophores.	*7.500 drachm. grecques.*
Le talent non dénommé.............	*4.000 deniers.*

Au premier abord, le mode d'estimation de Festus paraît différer de celui employé par Pollux et par l'Anonyme, l'unité d'évaluation employée, sauf pour l'un des talents, étant le denier et non la drachme.

Mais cette différence est beaucoup plus apparente que réelle ; Pline déjà confondait le denier romain antérieur à Néron avec la drachme attique [3]. Une assimilation du même ordre, faite par Festus, ne doit pas

1. Hultsch, *Metr. Script. Reliq.*, II, p. 81 (359).
2. Hultsch, *Metr. Script. Reliq.*, II, p. 76 (78).
3. Livre XXXIII (13).

nous étonner; on a reconnu d'ailleurs, depuis longtemps, que les mots drachme et denier sont très souvent employés l'un pour l'autre par les métrologues de l'époque impériale romaine.

Tout semble nous indiquer que Festus a procédé comme Pollux et comme l'Anonyme. L'analogie paraît complète, car sur les quatre quantités évaluées, trois s'identifient avec des étalons mentionnés sous d'autres noms par les précédents auteurs.

Le talent attique de Festus, de *six mille* deniers, est le même que le talent attique de Pollux de *six mille* drachmes.

Le talent de Rhodes et des Cistophores, de *4.500* deniers, est manifestement le même que le talent syrien de *4.500* drachmes.

Enfin, le talent euboïque ou cistophorien de 7.500 drachmes, dont le nom seul est difficile à expliquer, est le même certainement que le talent d'Égine ou de Rhodes de l'Anonyme d'Alexandrie qui a la même valeur.

La seule unité nouvelle mentionnée par Festus est le talent de 4.000 deniers, et l'on pourrait un instant hésiter à son sujet à cause de l'opposition des mots *drachme grecque* et *denier*, si le talent de 4.000 drachmes attiques de Solon n'était pas un étalon pondéral antique d'existence certaine.

Les drachmes illyriennes, qui ont servi de prototypes au *victoriat* romain de l'époque onciale, valaient *quatre oboles*, et à ces monnaies correspondait une *mine* de *quatre cents oboles*, un *talent* soixante fois plus grand et pesant par conséquent *2.400 oboles* ou

quatre mille drachmes. On devra donc reconnaître, dans l'unité pondérale mentionnée par Festus, le talent des victoriats que nous proposons de dénommer talent illyrien.

Quoi qu'il en soit, les quatre unités pondérales évaluées par Festus valent bien :

Le talent Attique..................	6.000	drachmes de Solon.
Le Rhodien ou des Cistophores....	4.500	—
L'Euboïque ou cistophorien (?).....	7.500	—
L'Illyrien........................	4.000	—

En résumé, les trois textes de Pollux, de l'Anonyme d'Alexandrie et de Festus nous ont conservé les valeurs de *neuf* unités pondérales.

Nous avons disposé, dans le tableau (A), par ordre de grandeur, ces neuf unités, afin d'en rendre la comparaison plus facile.

Tableau (A)

(1) Talent Égyptien ou Ptolémaïque.....	1.500	dr. attiques.
(2) Talent Cilicien.....................	3.000	—
(3) Talent Illyrien.....................	4.000	—
(4) Talent Syrien, Antiochique, de Rhodes et des Cistophores................	4.500	—
(5) Talent Attique.....................	6.000	—
(6) Talent Babylonien..................	7.000	—
(7) Talent de Rhodes ou d'Égine, Euboïque et Cistophorien...................	7.500	—
(8) Talent de l'île.....................	9.000	—
(9) Talent d'Égine.....................	10.000	—

Les divers talents réunis dans notre tableau présentent, à première vue, de nombreux rapports simples qui pourraient provenir d'ajustements ou

d'accomodements postérieurs à leur création. Ces remaniements seraient imputables, partie aux dynastes macédoniens lorsqu'ils réunirent, sous leur hégémonie, la Grèce, l'Asie et l'Égypte, partie aux Romains lorsqu'ils étendirent leur empire sur les mêmes contrées; mais la possibilité de semblables corrections n'ôte rien à l'intérêt que présente la recherche des relations antiques et primitives qui ont pu exister entre ces diverses unités.

Tous ces poids méritent une étude approfondie.

Les neuf talents réunis dans le tableau (A) ont pour *plus grand commun diviseur* un poids de *cinq cents drachmes attiques* ou de cinq mines attiques. Or, ce poids est le douzième du talent attique et on en peut conclure que le douzième de la mine attique, c'est-à-dire l'*once attique* [1], est le plus grand diviseur commun des mines correspondantes aux talents du tableau (A).

Tableau (a).

(1) La mine Égyptienne ou Ptolémaïque vaut	3	onces attiques.
(2) La mine de Cilicie..................	6	—
(3) La mine d'Illyrie....................	8	—
(4) La mine de Syrie, d'Antioche, de Rhodes et des Cistophores	9	—
(5) La mine Attique....................	12	—
(6) La mine de Babylone................	14	—
(7) La mine de Rhodes, d'Égine, Euboïque et cistophorienne	15	—
(8) La mine de l'île	18	—
(9) La mine d'Égine....................	20	—

1. Les Athéniens ne paraissent pas avoir employé un nom spécial pour désigner l'once; du moins les fractions douzièmes de leurs unités pondérales

Revenons maintenant aux unités pondérales de l'Italie et essayons d'en déterminer la valeur en onces attiques, toutes ces mines se prêtant facilement à cette évaluation.

Tableau (b).

La livre romaine vaut..........	9	onces attiques
La mine italo-attique...........	12	—
La mine italique de 18 onces....	13 1/2	—
La mine romaine de 20 onces ...	15	—
La mine bilibrale	18	—

La comparaison du tableau (a), qui contient les principales unités de pesée gréco-asiatique, et du tableau (b), formé des plus importantes unités de poids de l'Italie, nous révèle immédiatement l'identité de quatre des unités de pesée italiques avec autant de mines gréco-asiatiques du tableau (a) ; une seule mine italique (celle de 18 onces romaines) n'a pas d'équivalent gréco-asiatique dans notre tableau.

Ces coïncidences peuvent-elles être l'effet du hasard lorsqu'on sait que l'Italie doit à l'Orient et à la Grèce toute sa civilisation ? et ne prouvent-elles pas, au contraire, l'identité absolue :

1° De la mine de l'île et de la mine bilibrale ;

2° De la mine d'Egine ou de Rhodes, de l'Anonyme, et de la mine cuboïque ou cistophorienne de Festus avec la mine romaine de vingt onces ;

3° De la mine attique et de la mine italo-attique ;

portent la légende ΗΜΙΣΥΗΜΙΤΡΙΤΟΝ ; nous nous servirons cependant du mot once attique pour pouvoir désigner sans périphrases cette quantité qui offre un intérêt métrologique majeur.

4° De la mine de Syrie de Pollux, antiochique de l'Anonyme, et rhodienne ou des Cistophores de Festus, avec la livre romaine.

L'*origine syrienne de la livre des Romains* devient ainsi tout à fait *manifeste*.

Reste à nous expliquer pourquoi les Romains ne faisaient pas usage, comme unité pondérale supérieure, du talent syrien de 60 livres et préféraient se servir du centupondium.

On remarquera d'abord que le centupondium est, tout aussi bien que la livre, un poids oriental ; le centupondium, comme nous l'avons déjà indiqué, pèse 7 500 drachmes attiques : il s'identifie donc complètement avec le n° 7 de notre tableau (A) (mentionné à la fois par l'Anonyme et par Festus). La mine de ce talent était également familière aux Romains, c'est la mine *romaine* de 20 onces.

Ainsi, chez les Romains comme à Athènes[1], on se servait simultanément de plusieurs unités pondérales ; cette pratique semble, du reste, générale dans l'antiquité. Si l'on admet à Rome l'usage commun du talent syrien et du talent n° 7 ainsi que de leurs mines, on concevra très bien la préférence donnée au talent n° 7 sur le talent syrien ; le premier valant à la fois *cent livres* et soixante mines romaines était, de fait, une unité supérieure mixte se rapportant à la fois aux deux mines, multiple *sexagésimal* de l'une et *centésimal* de l'autre.

Le *talent syrien* ayant une valeur moins simple en

1. L'emploi simultané et officiel de plusieurs étalons pondéraux à Athènes nous est révélé par les inscriptions. C. I. Gr., n° 123.

mines romaines (36 mines), partant d'un usage *moins commode*, aura été graduellement délaissé et enfin remplacé complètement par l'autre. L'objection que l'identité du centupondium et du talent n° 7 provient d'ajustements postérieurs ne peut nous être faite, car la valeur du talent n° 7, déduite des rapports de sa mine avec les plus anciennes monnaies d'électrum de l'Asie Mineure et en dehors de toute influence romaine, est identiquement la même que celle de notre tableau. La relation existante entre la mine syrienne et la mine romaine de 20 onces est certainement d'*ordre primitif* : ces poids sont l'un le soixantième, l'autre le centième d'une même unité pondérale.

Les noms sous lesquels le talent n° 7 est mentionné par l'Anonyme et par Festus ne sont pas très sûrs, quelques-uns font double emploi ; il nous paraît donc préférable d'appliquer à cette unité, pour la distinguer des autres, le nom de *talent romain*, déjà employé pour désigner ce poids par plusieurs métrologues anciens [1].

Nous proposons également, pour le talent n° 8 du tableau (A), le nom de *bilibral* au lieu et place de *talent de l'île* sous lequel l'Anonyme d'Alexandrie nous le fait connaître. Nous pensons que l'île à laquelle il faut rapporter ce talent est l'île d'Égine, et nous réservons le nom d'*éginète* au n° 10 de notre tableau, le talent de 10.000 drachmes de Pollux.

Nous allons procéder maintenant à l'étude séparée

1. Hultsch, *Metr. Script. Reliq.*, I, p. 221(53). Η μνα η Ρομαικη εχει ⌈ο⌉. Κ′ et 248 (70), 249 (1) — 256 (11).

de chacun des talents du tableau (A), afin de bien établir leur existence réelle et l'importance des liens qui les rattachent aux monnaies les plus antiques et les plus connues de l'Asie Mineure et de la Grèce.

L'ordre qui présidera à nos recherches n'est pas tout à fait arbitraire.

Nous commencerons par l'étude des poids babyloniens pour fixer la nature relativement complexe des rapports de ces unités pondérales avec les autres, ce qui exclue la possibilité de retrouver un poids générateur dans la mine de Babylone ou ses fractions naturelles.

Nous examinerons ensuite le talent attique et sa mine, les plus célèbres étalons de pesée antiques, dont les relations simples avec les autres étalons décèlent l'importance métrologique et la proche parenté avec le poids générateur.

Puis nous passerons au talent syrien pour établir l'ensemble des rapports de toutes ces unités de poids avec la livre romaine.

Le talent romain, qui vient en quatrième, offre une importance au moins égale à celle du talent attique.

Le talent bilibral sera le cinquième à cause de ses rapports avec les plus anciennes monnaies d'argent de la Grèce.

Le talent d'Égine, étroitement lié aux statères d'électrum, du poids dit phénicien [1], vient naturellement après lui.

Le talent illyrien et le cilicien suivent.

1. Statères de 220 grains. Barclay Head, *Hist. Num.*, introduction.

Enfin, nous avons réservé pour la fin le talent égyptien, non que son importance soit inférieure à celle des autres, bien au contraire, mais parce que la recherche de ses rapports avec les poids de l'ancienne Égypte conduit à des résultats généraux applicables à l'ensemble de tous les poids de notre tableau (A), résultats qui se trouvent naturellement placés à la fin de notre étude.

I. Talent Babylonien (Tableau A, n° 6).

Talent	=	30 kg. 520 gr.
Mine	=	508 gr. 66.
Sicle soixantième	=	8 gr. 47.

Nous conserverons à cette grande unité pondérale le nom que lui attribuent Hérodote et Pollux, de préférence au nom plus généralement adopté de talent assyrien.

Le poids normal de cet étalon nous est connu d'une façon certaine; ce talent pesait, dit Hérodote, 70 mines attiques ; Pollux fixe sa valeur à 7.000 drachmes de Solon, et les monuments ninivites confirment pleinement l'exactitude de ces évaluations.

Parmi les poids gréco-asiatiques que nous connaissons, un certain nombre pourraient se rapporter à la mine de Babylone, mais leur détermination n'est pas très sûre; on peut assez facilement, en effet, les confondre avec les spécimens un peu lourds de la mine de 18 onces ou les spécimens un peu légers de la mine de 20 onces. Cependant le poids de bronze au type de l'osselet (n° 297 de notre

tableau des poids gréco-asiatiques [1]) qui porte la légende **HMIM** et pèse 255 gr. ;

La mine d'Antioche (n° 297) qui pèse 498 gr. ;

La mine au nom du roi Antiochus Épiphane, de la Collection de Luynes (n° 301), 516 gr., et peut-être aussi les n°s 299-300-302-303, semblent bien se rapporter à la mine de Babylone.

Les poids ninivites nous ont appris que la mine de Babylone se divisait en soixante parties ou *sicles*.

Le poids normal du sicle babylonien est de 8 gr. 47.

Cette fraction soixantième de la mine de Babylone a été monnayée par les Perses et constitue la *darique d'or* [2], l'une des plus importantes monnaies de l'antiquité. Le mode de division de la darique ne nous est pas connu.

La fraction centième de la mine de Babylone pèse juste sept oboles attiques ; il ne serait donc pas impossible de rencontrer des monnaies de ce poids en Asie Mineure.

Le talent Babylonien	vaut les	$\frac{14}{12}$ du talent Attique.
—	—	$\frac{14}{9}$ du talent Syrien.
—	—	$\frac{14}{15}$ du talent Romain.
—	—	$\frac{14}{18}$ du talent Bilibral.
—	—	$\frac{14}{20}$ du talent d'Égine.
—	—	$\frac{14}{8}$ du talent Illyrien.
—	—	$\frac{14}{6}$ du talent Cilicien.
—	—	$\frac{14}{3}$ du talent Égyptien.

Tous les talents de notre tableau (A) sont, comme on le voit, des multiples du *14*e du talent babylonien,

1. *Étalons ponderaux primitifs* et tableau, pp. 61-62.
2. Pl. X, fig. 1.

toutes les mines de notre tableau (a) des multiples du *14*ᵉ de la mine de Babylone.

En poids attiques, le talent de Babylone pèse 70 mines, la mine babylonienne 14 onces attiques ou 116 drachmes 2/3.

En poids romains, le talent babylonien pèse 93 livres 1/3, la mine 18 onces 2/3, le sicle 7 scrupules et 7 quinzièmes.

Les Romains paraissent avoir connu la mine de Babylone et peut-être même s'en être servis; il nous semble du moins bien avéré que le mode de division septième de l'once romaine, lors de la création du denier de 84 à la livre, est une imitation de la manière dont les Grecs partageaient le talent et la mine de Babylone en sept *sixièmes* attiques.

Le fait que la mine babylonienne valait *112* deniers romains de la première époque et la mine attique *112* deniers de 84 à la livre n'est probablement pas dû au hasard, et ce n'est pas fortuitement non plus que la livre romaine valait 96 deniers de Néron et la mine attique 96 deniers de la première époque. Les métrologues romains, qui créèrent leurs systèmes, étaient certainement familiers avec les grandes unités pondérales asiatiques et grecques qui servent de base aux systèmes monétaires les plus importants de la Grèce et de l'Asie.

La mine de Babylone valait 130 deniers 2/3 de 84 à la livre et 149 deniers 1/3 de Néron.

Les poids ninivites nous ont révélé l'existence d'une forme double ou lourde de la mine de Babylone.

Le talent lourd pesait........	61 kg. 040 gr.
La mine....................	1 kg. 017 gr. 33
Le sicle....................	16 gr. 94

Les statères d'électrum de l'Asie Mineure de poids phocaïque, de Phocée, Cyzique, etc., nous représentent des soixantièmes monnayés de la mine lourde de Babylone; leur poids normal est donc de 16 gr. 94 [1].

Les hectés ou sixièmes de ces statères sont des trois cent soixantièmes de la mine lourde.

L'usage simultané de deux unités de poids, doubles l'une de l'autre, semble avoir été général dans l'antiquité; on a constaté, à Athènes, l'existence d'une mine double de celle de Solon, la mine bilibrale est un double de la mine syrienne, la mine de Cilicie un double de l'égyptienne, et ces exemples ne sont pas les seuls, comme nous le verrons plus tard.

2. Talent Attique (Tableau A. n° 5).

Le talent pèse..............	26 kg. 160 gr.
La mine....................	436 gr.
La drachme................	4 gr. 36
L'obole....................	0 gr. 72

Le talent attique de Solon, sa mine, sa drachme et son obole sont les unités de pesée les plus certaines et les mieux connues de l'antiquité. Ce talent portait aussi le nom d'*euboïque* attribué quelquefois, comme nous l'avons vu, à d'autres unités de pesée. Des poids nombreux et des monnaies plus nombreuses

1. Le poids effectif, d'après M. Babelon (*L'Étalon phocaïque, Rev. num.*, 1895 (1), n'excède pas 16,60.

encore et provenant des diverses parties du monde antique témoignent de l'aire étendue occupée par le talent attique et de l'importance qu'il avait.

Le talent attique était un poids oriental. Le lion de bronze d'Abydos [1] nous représente un monument perse appartenant à cette unité; ce lion pèse, en effet, 25$^{kgr.}$ 657$^{gr.}$ et il a souffert de l'action du temps.

Cette origine orientale du talent attique ressort, du reste, tout aussi sûrement de son mode de division sexagésimal et surtout des relations simples et très importantes de ce poids avec les principaux étalons pondéraux antiques.

On serait tenté de croire, en les constatant, que l'étalon attique est un véritable poids générateur; mais on ne peut trouver une formule exprimant l'ensemble de ces relations. On remarquera aussi que l'once attique, le diviseur commun de toutes les mines mentionnées par Pollux, l'Anonyme d'Alexandrie et Festus, et aussi de plusieurs autres unités pondérales importantes que nous examinerons plus tard, l'once attique, non seulement n'avait pas un nom spécial à Athènes, mais ne se distinguait pas des autres fractions de l'unité, et ce rôle effacé ne paraît guère convenir à un poids générateur et primordial. D'autre part, le poids de la drachme attique n'est pas contenu un nombre entier de fois dans la valeur des différentes mines de notre tableau (a) tandis que d'autres monnaies anciennes, le denier romain de la première époque, par exemple, pos-

1 De Vogüé, *Revue archéologique française*, nouvelle série, 1862, et notre étude sur les *Systèmes monétaires primitifs de l'Asie Mineure et de la Grèce.*

sèdent cette propriété. Cette observation diminue l'importance métrologique de la drachme de Solon.

Les principales monnaies qui se rattachent à la mine attique sont, dans les trois métaux :

Le statère d'or macédonien ;

Le tétradrachme d'argent d'Athènes [1] et ses divisions ;

Les tétradrachmes macédoniens ;

Les chalques macédoniens.

Ce sont là les plus importantes, mais il en existe beaucoup d'autres.

De nombreuses pièces d'argent, comme les monnaies de Corinthe, les cistophores, les décalitrons de Syracuse, quoique n'appartenant pas au système attique, ont été manifestement choisies pour représenter à la fois un nombre entier d'unités locales et un nombre également entier de drachmes attiques. Enfin, d'une manière générale, presque toutes les monnaies antiques que nous connaissons valent un nombre entier d'oboles ou de fractions simples de l'obole attique. Le sicle babylonien valait 11 oboles 2/3 ; la différence entre le statère d'or d'Alexandre et la darique était donc d'un tiers d'obole ; l'hectée phocéenne pesait trois oboles et 8/9. Sept talents attiques valaient six talents babyloniens. Cette relation, quoique simple, ne nous donne aucune lumière sur le mode de dérivation éventuel de ces deux unités.

La mine attique vaut	51 3/7 sicles de Babylone.
—	133 1/3 drachmes cistophor. ou syriennes.
—	66 2/3 drachmes bilibrales.

1. Pl. X, fig. 2.

Tous ces nombres sont fractionnaires.

Cette mine vaut, au contraire, un nombre entier de drachmes des autres espèces :

60 drachmes d'Égine de Pollux.
80 drachmes romaines.
150 drachmes illyriennes.
200 drachmes ciliciennes.
400 drachmes égyptiennes.

Les relations des poids et des monnaies attiques avec ceux des Romains méritent une attention particulière. Le talent attique pesait 80 livres romaines ou 4/5 du centupondium. La mine attique valait les 4/3 de la livre, ou 16 onces, ou 384 scrupules.

L'once attique	pesait	32 scrupules.
La drachme attique	—	3 scrupules 21/25 = 3 scrupules 84.
L'obole attique	—	0 scrupule 16/25 = 0 scrupule 64.

La valeur de la mine attique en deniers romains des diverses époques a toujours été entière.

Elle valait :

96 deniers de quatre scruples.
112 deniers de sept à l'once.
128 deniers de Néron.

L'étude de la numismatique romaine démontre à chaque instant l'importance que la mine attique avait pour les Romains ; elle leur était aussi familière que leur propre livre.

Le soixantième de la mine attique a une valeur assez remarquable ; il pèse 7 gr. 26 ou 10 oboles et s'identifie avec la drachme d'Égine de Pollux, centième de la mine éginète.

Le quarantième de mine a une valeur tout aussi

importante, il pèse 10 gr. 90 et s'identifie avec le statère de la mine romaine de 20 onces. Cette fraction a éte monnayée en cuivre à Athènes et nous représente le *chalque* attique de poids *normal*.

Les poids archaïques découverts à l'acropole d'Athènes et étudiés par M. Pernice[1] nous font connaître une forme double ou lourde de la mine attique analogue à la forme double de la mine de Babylone. La matière dont sont formés ces poids, le soin apporté à leur exécution ainsi que les types et les inscriptions qu'ils portent, les rendent particulièrement intéressants.

Le premier, au type du dauphin, porte la marque de la *moitié* (ἡμισυ ιερὸν) et pèse *426*$^{gr.}$, *63*.

Le second poids, de bronze également, porte la légende (δεκαστατηρο..) et pèse 177$^{gr.}$, 52.

Ils se rapportent bien à une unité double de la mine de Solon, car leur poids est presque rigoureux. Il est probable que cette forme double de la mine portait chez les anciens le nom de statère, à l'instar des doubles drachmes monétaires.

Les centièmes de mine des neuf unités mentionnées par Pollux, l'Anonyme et Festus, ont tous des valeurs très simples en oboles attiques.

La drachme Égyptienne	1 1/2
La Cilicienne	3
L'Illyrienne	4
La Syrienne (Cistophorienne)	4 1/2
L'Attique	6
Le centième de la mine de Babylone	7
La drachme romaine	7 1/2
La drachme bilibrale	9
La drachme d'Égine	10

1. *Griechische Gewichte*, Berlin, 1894, pp. 31-8, et planche.

Talent Syrien (Tableau A, n°4)

Talent	=	19 kg. 620 gr.
Mine	=	327 gr.
Drachme	=	3 gr. 27

Cette grande unité pondérale est la même que le talent antiochique de l'Anonyme d'Alexandrie et le talent de Rhodes ou des cistophores de Festus ; le nom que lui attribue Pollux, et qui comprend les autres, nous paraît préférable et devra lui être conservé. — La mine de Syrie se rencontre parmi les poids gréco-asiatiques que nous connaissons; ainsi la double mine de la Collection de Luynes (n° 319 de notre tableau [1]) qui porte la légende ΕΤΟΥΣΛΔ ΔΗΜΟΣΙΑ ΔΙΜΝΑ (fig. 1), par son origine syrienne et par son poids (681 gr.), se rapporte sûrement à notre unité.



Fig. 1.

Le nom de cistophorien donné par Festus à la mine syrienne fixe d'une manière certaine le poids normal de la drachme des cistophores ; cette monnaie pesait un centième de la mine des cistophores, c'est-à-dire 3 gr. 27.

On en peut conclure, d'une part, que les grosses

1. Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n° 2261.

pièces d'argent asiatiques au type du ciste [1] sont des *tétradrachmes syriens* et de l'autre que le poids normal primitif de ces monnaies était de 13 gr. 08. Le poids effectif des cistophores est sensiblement plus faible et n'excède pas ordinairement 12 gr. 64. — La pièce de Pergame, figurée par nous et qui se trouve au British Museum, pèse cependant 197 *grains* 30.

On remarquera cependant que les tétradrachmes syriens étaient en même temps des tridrachmes attiques, fait qui rendait ces monnaies excessivement commodes, et ce caractère mixte a certainement beaucoup contribué à la fortune de ces monnaies. La drachme cistophore avait, en outre, pour les Romains, un intérêt particulier : elle était la drachme centième de leur livre, la *drachme normale* de leur système pondéral ; cette monnaie avait donc pour eux un caractère *romain*.

Le talent syrien pèse 9/14 du talent de Babylone, et les rapports des deux unités sont assez peu simples. Les relations du talent et de la mine de Syrie avec les poids attiques sont, au contraire, élémentaires. Le talent syrien pèse les 3/4 du talent de Solon et vaut 45 mines attiques ou 4500 drachmes.

La mine syrienne vaut 75 drachmes.

La drachme de Syrie ou cistophore, 4 1/2 oboles.

Le talent syrien pesait 60 livres romaines et valait les 3/5 du centupondium.

La mine de Syrie doit être considérée, nous l'avons établi plus haut, comme le prototype asiatique de la

1. Pl. X, fig. 3.

livre romaine ; son poids normal est le même ; elle valait, comme elle, 12 onces ou 288 scrupules.

Le talent syrien valait 720 onces.

La mine Syrienne ou la livre valait	3	mines Égyptiennes.
— —	1 1/2	mine de Cilicie.
— —	9/8	mine d'Illyrie.
— —	3/4	mine Attique.
— —	1/2	mine Bilibrale.
— —	9/14	mine de Babylone.
— —	3/5	mine rom. de 20 onces.
— —	9/20	mine d'Égine de Pollux.

Le talent Égyptien valait	20 livres, la mine	4 onces.
Le talent Cilicien	40 —	8
Le talent Illyrien	53 1/3 —	10 2/3
Le talent Attique	80 —	16
Le talent Babylonien	93 1/3 —	18 2/3
Le talent Romain	100 —	20
Le talent Bilibral	120 —	24
Le talent d'Égine	133 1/3 —	26 2/3.

L'once romaine valait 8 1/3 drachmes cistophores et 6 1/4 drachmes attiques ou 37 oboles 1/2 ; sa valeur babylonienne est de 3 sicles 3/14.

Le soixantième de la *livre romaine* présente de l'intérêt ; il pèse 5 gr. 45, c'est-à-dire une *drachme romaine*, centième de la mine de 20 onces qui s'identifie, nous le verrons tout à l'heure, avec l'une des plus anciennes monnaies de l'Asie mineure.

La forme lourde ou double de la mine syrienne est la mine bilibrale que nous étudierons à part à cause de son importance.

4. Talent Romain (Tableau A, n° 7)

Talent	= 32 kg. 700 gr.
Mine	= 545 gr.
Drachme	= 5 gr. 45.

L'Anonyme d'Alexandrie attribue à ce talent les noms d'Égine et de Rhodes ; Festus le nomme euboïque et cistophorien[1]. Or, aucune de ces dénominations ne peut servir à le désigner clairement, car elles appartiennent déjà à d'autres unités de poids antiques, auxquelles elles paraissent beaucoup mieux convenir.

Nous proposerons de conserver à ce talent le nom qu'il portait en Italie et qui se justifie par le fait de son identité avec le centupondium ; nous l'appellerons le talent Romain.

La mine romaine est souvent mentionnée dans les anciens fragments métrologiques (Hultsch. *Metr. Script. Reliq.*, I, pages 221 (53), 240-248-249-256).

C'est un poids gréco-asiatique très important représenté par plusieurs monuments effectifs.

Le n° 309 de notre tableau des poids grecs (*Étal. pond. prim.*) est une double mine pesant 1125 gr. Il porte le sphinx ailé sur une amphore caractéristique de l'Ile de Chio et la légende ΔYOMNAA [2] (fig. 2).

1. Le nom de *Cistophorien*, donné par Festus à ce talent, a servi de prétexte à correction de ce passage. S'il y a ici une erreur, et rien ne le prouve, elle porte sur le nom. Le talent de 7.500 drachmes est le talent romain ; il a une existence certaine, et c'est faire œuvre vaine que de le méconnaître et de tenter d'inutiles et hypothétiques restitutions. Le talent romain a, du reste, une valeur très remarquable en drachmes cistophores. Il vaut 10.000 drachmes ou cent mines de Syrie.

2. Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n° 2240.



Fig. 2.

Le n° 310, même type et même provenance, légende ΜΝΑ, pèse 547 gr. Le poids de Byzance, n° 312, au type du Caducée, légende ΒΙΣΑΝ ΜΝΑ, pèse 556 gr.[1].

L'usage de cette unité paraît s'être prolongé très longtemps chez les Romains. On doit lui rapporter le beau poids de bronze légionnaire trouvé dans le Danube[2], maintenant au Musée de Vienne, qui porte la marque X et pèse 5600 grammes.

Au point de vue numismatique, la mine Romaine présente un très grand intérêt, car c'est à cette unité que se rattachent les plus antiques monnaies que

1. Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n° 2239.

2. Schimko, *Rev. num. de Vienne*, 1873.

nous connaissions : les pièces d'électrum au type strié (*typus fasciatus*) que l'on attribue généralement à Sardes (Pl. X, fig. 4). Ces espèces pèsent 10 gr. 82 [1] environ et s'identifient complètement avec les *statères* ou doubles drachmes de notre mine dont le poids normal est *10 gr. 90*. Si l'on voulait attribuer un nom oriental à la mine romaine, on devrait lui donner celui de *mine de Sardes*.

Le *soixantième* de la mine romaine pèse 9 gr. 08 ; il nous représente un *double denier romain* de la première époque, soit un poids de 8 scrupules.

L'importance métrologique du talent romain est également très grande.

La mine romaine partage avec la mine attique la curieuse propriété d'être un sous-multiple entier de tous les talents de notre tableau (A).

Le talent Égyptien vaut.......	12	mines romaines.
Le Cilicien..................	24	—
L'Illyrien...................	32	—
Le Syrien....................	36	—
L'Attique....................	48	—
Le Babylonien................	56	—
Le Romain....................	60	—
Le Bilibral..................	72	—
L'Éginétique.................	80	—

La propriété d'être le diviseur commun de tous les talents du tableau (A) appartient aussi au double et même au quadruple de la mine romaine ; elle indique l'étroite parenté de la mine qui nous occupe avec le poids générateur primordial.

1. Voir Barclay Head, *Hist. Num.*, p. 544 (167 grains anglais).

Le talent romain vaut 15/14 du talent babylonien, valeur assez complexe, tandis que le rapport inverse a une forme sexagésimale simple 14/15 ou 56/60. Il en est, du reste, de même de toutes les autres relations : le talent attique vaut 48/60, le syrien 36/60, etc...

Il en résulte que toutes les mines du tableau (a) ont des valeurs entières en soixantièmes de la mine romaine, et, c'est parce que le denier romain de la première époque est égal au demi-soixantième de la mine romaine, que toutes les mines du tableau (a) valent un nombre entier de deniers de cette espèce. La mine romaine vaut 64 dariques 2/7.

Le talent romain vaut 1 1/4 talent attique ou 75 mines attiques.

La mine pèse 125 drachmes de Solon.

La drachme vaut 1 1/4 drachme attique ou 7 1/2 oboles.

Xénophon, dans l'*Anabase*, attribue au sicle la valeur de 7 1/2 oboles; il entend parler, peut-être, de monnaies d'argent différentes du vrai sicle médique et ayant ce poids effectif; ou bien, il nous donne le cours auquel le sicle royal des Perses était accepté par les Grecs; hors de là, son récit contiendrait une erreur, car le poids normal de la darique d'argent excède son évaluation.

Les statères d'électrum de l'Asie mineure, au type strié, pesaient *quinze oboles* attiques et leurs hectés 2 1/2 oboles.

Le talent romain pesait, comme nous l'avons déjà indiqué, cent livres romaines ou un centupondium.

La mine romaine 1 2/3 livre ou 20 onces, soit 480 scrupules.

La drachme romaine 4 4/5 scrupules.

La mine romaine valait 120 deniers de la première époque, 140 deniers de 84 à la livre, 160 deniers de Néron.

La forme double ou lourde de la mine romaine paraît avoir existé. On trouve parmi les poids gréco-asiatiques des monuments qui s'y rapportent.

Le n° 306 de notre tableau des poids grecs est une mine de cette espèce portant, sur l'une des faces, la Fortune, debout ; sur l'autre, un bélier, avec la légende **HMIMNAION**. Sa pesée est de 535 gr. [1].

5. Talent Bilibral (Tableau A, n° 8).

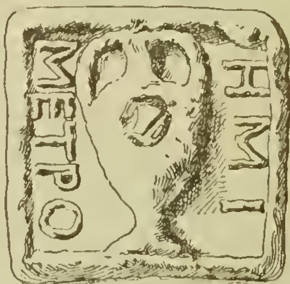
Talent	=	39 kg. 240 gr.
Mine	=	654 gr.
Drachme	=	6 gr. 54

L'Anonyme d'Alexandrie évalue à 9.000 drachmes attiques le poids du talent de l'Ile. La mine de ce talent pesait donc 150 drachmes de Solon et s'identifie avec l'une des deux mines commerciales attiques mentionnées dans la célèbre inscription métrologique d'Athènes (C. I. G. n° 123). On retrouve en Italie, sous le nom de mine bilibrale, une unité pondérale de poids égal, 654 gr. L'existence de cet étalon de pesée est donc hors de toute discussion. Nous établirons tout à l'heure la relation qui unit la mine de l'*Ile* aux monnaies de l'*île* d'Égine. Le

1. Babelon et Blanchet, *Cat. des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n° 2248 (a et b).

nom que lui attribue l'Anonyme semble donc devoir signifier talent de l'île (d'Égine); cette probabilité devra nous faire préférer un nom différent pour désigner ce talent, car nous devons réserver le nom d'Éginète pour le talent d'Egine de Pollux, le n° 9 de notre tableau (A). Le nom de commercial attique ne vaut pas mieux, parce qu'il existait plusieurs mines commerciales à Athènes. Le nom latin de bilibrale semble, à tous égards, préférable. Le talent bilibral est le talent correspondant à la mine bilibrale.

Les poids attiques nous offrent plusieurs spécimens de la mine bilibrale. Nous citerons les n°s 2 et 3 de notre tableau des poids grecs (*Étalons pondéraux primitifs*), au type du dauphin et portant les légendes ΜΝΑ et ΜΝΑ ΑΓΟΡ. Ils pèsent 643 et 645 gr.


Fig. 3.

Deux autres au type de l'amphore : le premier, n° 24, avec la légende ΗΜΙ ΑΓΟΡ, pèse 335 gr. 50; le second, publié par MM. Babelon et Blanchet dans le *Catalogue des bronzes antiques* du Cabinet des médailles [1], porte la légende ΗΜΙ ΜΕΤΡΟ et pèse 325 gr. fig. 3.

On peut rapporter à la même unité les poids trouvés à Tomis (Constantza), au type de la tête de Mercure; l'un d'eux porte la légende ΤΡΙΤΗ (*Pernice Griech. Gewichte*, n° 709), et pèse 212 gr. 20; l'autre, au même type, qui n'en peut être séparé (*Étalons pondéraux primitifs*, n° 304), pèse 160 gr. 70 et doit représenter un quart de l'unité :

1. N° 2233.

$$212,20 \times 3 = 636,60.$$
$$160,70 \times 4 = 642,80.$$

La mine de Laodicée, du Cabinet des Médailles, qui pèse 643 gr. [1], est une mine bilibrale.

A la *mine bilibrale* se rattachent les monnaies d'argent les plus anciennes de la Grèce, les *statères* d'Égine au type de la *tortue* [2]. Le poids normal de ces statères est donc de *13 gr. 08*.

Le poids effectif des statères d'argent à la tortue n'excède pas en général, d'après M. Barclay Head, 12 gr. 57, mais on en a trouvé pesant jusqu'à 12 gr. 96, et c'est notamment le poids de la pièce figurée par nous et qui se trouve au British Museum.

On doit remarquer que le poids des *statères* d'Égine n'est nullement inférieur à celui des *tétradrachmes* cistophores dont le poids unitaire est certain et égal à la moitié de celui de la drachme d'Égine.

La valeur attique remarquable que notre évaluation attribue au statère éginète sera un argument décisif pour tous ceux qui étudieront avec attention la numismatique grecque ; les monnaies de grande circulation présentent toujours en effet des valeurs mixtes. Les statères d'Égine étaient en même temps des *tridrachmes* de poids *attique*. Ce caractère assurait une circulation facile à ces monnaies dans toutes les villes qui employaient le système attique.

Le statère d'Égine valait		18 oboles attiques	ou	144 chalques.	
La drachme	—	9	ou	72	—
L'hémidrachme	—	4 1/2	ou	36	—

1. Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques*, nº 2256.
2. Pl. X, fig. 5.

Le quart	valait	2 1/4	oboles att. ou	18	chalques.
Le sixième	—	1 1/2	ou	12	—
Le douzième	—	3/4		6	—
Le vingt-quatrième	—	3/8		3	—

Le tétartémorion d'Égine, vingt-quatrième de la drachme, valait *3 chalques* attiques, tandis que le tétartémorion attique en valait 2.

Le talent bilibral vaut 9/7 du talent Babylonien. La mine bilibrale 77 sicles 1/7 babyloniens ou dariques.

En poids attiques, le talent bilibral pèse 90 mines;

La mine, 150 drachmes.

En poids romains, le talent bilibral pèse 120 livres;

La mine, 2 livres ou 24 onces;

La drachme, 5 scrupules 19/25 ou 5 scrupules 76, valeur qui équivaut *pratiquement* à 5 scrupules 3/4.

Le *soixantième* de la mine bilibrale s'identifie avec le *statère* romain, il pèse 10 gr. 90, comme les antiques monnaies d'électrum de Sardes au type strié.

Ainsi, les deux fractions *centième* et *soixantième* de la mine bilibrale nous représentent les deux monnaies les plus archaïques que nous connaissions, la *drachme* d'argent d'*Égine* et le *statère* d'électrum de *Sardes* au type *strié*.

Les rapports existant entre la mine bilibrale et la livre sont d'ordre primitif, car la valeur de cette mine, déduite de l'inscription d'Athènes (*Corpus Insc. Gr.*, nº 123), est normale et cependant indépendante de toute influence romaine, puisque l'inscription est antérieure à l'époque de la conquête romaine. La mine *grecque* avait donc bien une valeur

primitive égale au *double* mathématique de la *livre* des Romains ; elle nous représente sans conteste la forme double ou lourde de la mine de Syrie ou de la livre.

6. Talent d'Égine (Tableau A, n° 9).

Talent	=	43 kg. 600 gr.
Mine	=	726 gr. 66
Drachme	=	7 gr. 26

Il faut croire que dans l'île d'Égine comme à Athènes on faisait usage de plusieurs unités pondérales à la fois, car le talent d'Égine de Pollux ne se rapporte pas aux statères bien connus d'Égine et ne peut être le talent *monétaire d'argent* de cette île ; on n'en doit pas moins lui conserver le nom antique qu'il portait en Grèce.

On rencontre la mine d'Égine parmi les poids de l'Attique.

Il en existe au type du dauphin : le n° 1 de notre tableau des poids grecs[1] ; il porte la légende MNA et pèse 741 gr.

On en trouve aussi au type de l'amphore : le n° 96 du Catalogue de M. Pernice[2], légende HM·· NAI (ημιμναῖον) ; pèse 354 gr. 49 et correspond à une unité de 709 gr.

D'autres monuments de provenances diverses pourraient être attribués à notre unité, mais il est assez difficile de les distinguer de ceux qui se rapportent à la mine phénicienne dont le poids se rapproche beaucoup de la mine d'Égine.

1. *Etalons pondéraux primitifs.*
2. *Griech. Gewichte.*

L'importance numismatique de la mine d'Égine est considérable ; les antiques statères d'électrum de l'Asie Mineure, de poids dit *phénicien*[1] (*Hist. Num. Miletus*, p. 502), pèsent effectivement 14 gr. 25, mais leur poids normal est sans conteste de 14 gr. 52. Ces monnaies nous représentent des *statères* ou doubles centièmes de la mine d'*Égine de Pollux*.

Les statères d'argent macédoniens du roi Philippe sont également des doubles drachmes de notre mine.

On rencontre aussi des monnaies se rapportant à la même unité dans la numismatique de l'Italie ; à Syracuse[2], elles furent introduites par Agathocle ; les Romains en frappèrent en Campanie[3] et les doubles victoriats de la première époque doivent être considérés, nous l'avons vu, comme des monnaies du poids de la drachme d'Égine, (7 gr. 26).

Le talent d'Égine de Pollux vaut 10/7 du talent de Babylone et le Babylonien 7/10 du premier.

Les mines présentent les mêmes rapports, et *sept drachmes* d'Égine valent 6 sicles ou dariques ; 7 statères pèsent 12 dariques et les monnaies d'électrum archaïques, de poids dit *phénicien* et celles de poids *phocaïque* sont entre elles comme les nombres 6 et 7. Sept statères dits phéniciens valent six statères phocaïques.

Leurs hectés présentent naturellement les mêmes rapports, et il est très remarquable que ce rapport de

1. Pl. X, fig. 6. La pièce figurée (Brit. Museum) pèse 14 gr. 22.

2. Voir notre *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, I, p. 84 et suivantes.

3. *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie*, 2e partie, pp. 24 et 26

6 à 7 soit identique à celui qui existe entre le poids Babylonien et le poids Attique.

Le talent d'Égine vaut 5/3 du talent Attique ou *cent mines*; il nous représente l'équivalent *attique* du *centupondium* romain.

La mine d'Égine vaut 166 drachmes attiques 2/3, ou *mille oboles*.

La drachme éginète, de 7 gr. 26, pèse *dix oboles*.

Cette remarquable valeur de la drachme éginète lui donnait un caractère attique; cette pièce représentait le multiple *décimal* de l'obole attique, tandis que le statère d'argent de poids attique en était le multiple *duodécimal*. Et les deux manières de compter étaient également familières aux Grecs.

La drachme d'Égine, ou le centième de cette mine, est égale au soixantième de la mine attique, relation analogue à celle qui lie le 60ᵉ de la livre romaine au 100ᵉ de la mine romaine de 20 onces.

Le talent d'Égine pèse 133 livres 1/3 ou 1.600 onces;

La mine, 26 onces 2/3;

La drachme, 6 scrupules 40.

La mine d'Égine était probablement connue et employée en Italie, et on pourrait lui rapporter la plus grande partie de ce que nous avons dit de la mine de 26 onces dans notre étude sur les monnaies italiques; le talent d'Herculanum, notamment, qui pèse 42 kg. 730. se prête très bien à une assimilation avec le talent d'Égine de Pollux.

Le talent d'Égine paraît être la forme double ou lourde, d'une unité moitié moindre, que l'on pourrait dénommer le talent des pentoboles.

La numismatique d'argent des Ptolémées [1] nous présente, en effet, une *drachme* d'argent pesant *cinq oboles* à laquelle correspondait sans doute, une mine de cinq cents oboles et un talent de trente mille, ou de cinq mille drachmes attiques.

7. Talent Illyrien (Tableau A, n° 3).

Talent	=	17 kg. 440 gr.
Mine	=	290 gr. 66
Drachme	=	2 gr. 90

Notre talent, dit Festus, pèse 4.000 deniers (drachmes attiques); ce poids était donc une unité romaine; il pesait, en effet, 6.000 victoriats de l'époque onciale [2] (ces victoriats valaient quatre oboles attiques).

Pline nous apprend que ces victoriats étaient d'origine illyrienne; ils se confondent avec la drachme d'Illyrie et ce fait justifie le nom que nous avons donné à ce talent.

On pourrait peut-être lui préférer celui de *Corinthien*; l'opinion de M. Mommsen sur la valeur de la drachme de Corinthe paraît exacte, et les monnaies dites statères de Corinthe [3] sont, suivant toute vraisemblance, des *tridrachmes corinthiens* ; leur mode de division en trois n'est pas la seule raison que l'on puisse invoquer pour étayer cette hypothèse. Les monnaies d'argent de Corcyre, *colonie de Co-*

1. Voir notre *Essai de restitution des Systèmes monétaires Macéd. et Egyptien* (1894).
2. Voir notre *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, 2e partie, p. 38.
3. Pl. X, fig. 7.

rinthe, sont des tétradrachmes pesant environ 11 gr.; celles de Dyrrachium, colonie de Corcyre, ont un poids égal, elles se rapportent sûrement à une drachme valant un *tétrobole attique*; le poids normal des tétradrachmes de Corcyre et de Dyrrachium est donc de 11 gr. 62. Il est très probable que l'unité corinthienne était également une drachme du poids de 2 gr. 90, la drachme afférente à notre talent.

On n'a pas jusqu'ici reconnu la mine illyrienne parmi les poids grecs que nous possédons; il existe cependant quelques monuments qui pourraient lui être justement attribués. Le poids de Ténédos, (fig. 4), au type du bipenne, n° 213 [1], pèse 273 gr. et paraît être une mine de cette espèce[2]. Il en est de même du n° 351, au type du cheval ailé de Lampsaque, qui pèse 290 gr. 20, et le n° 314, au type de la pomme, légende ΜΑΦ, a le poids presque normal de notre unité, 292 gr. 30.

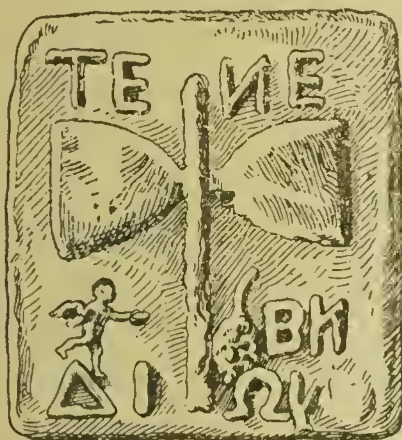


Fig. 4.

Au point de vue numismatique, la drachme illyrienne présente beaucoup d'intérêt; outre Corinthe, Corcyre et l'Illyrie, on la rencontre en Italie où les Romains l'adoptent pour en faire leur victoriat, et elle devient, à partir d'une certaine époque, un type monétaire très répandu. Les monnaies de Marseille de la deuxième époque appartiennent à cette unité.

1. *Ét. Pond. Prim.*

2. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes antiques du Cabinet des Médailles*, n° 2241.

Le talent illyrien pèse les 4/7 de celui de Babylone. Le babylonien vaut α 7/4 de ce talent.

La mine de Babylone pèse 175 drachmes illyriennes.

La mine d'Illyrie vaut 34 sicles et 2/7.

La valeur attique du talent illyrien est simple ; elle est de 2/3 ou de 40 mines.

La mine vaut 66 drachmes attiques 2/3 ou 400 oboles.

La drachme vaut 4 oboles.

En poids romain, ce talent pèse 53 livres 1/3.

La mine, 10 onces et 2/3 ou 256 scrupules.

La drachme, 2 scrupules 56.

La forme double de la mine d'Illyrie ne nous est pas connue.

8. Talent Cilicien (Tableau A, n° 2).

Talent	=	13 kg. 080 gr.
Mine	=	218 gr.
Drachme	=	2 gr. 18

Pollux seul mentionne cette unité pondérale.

On n'a pas constaté jusqu'ici la présence de la mine de Cilicie parmi les poids antiques que nous connaissons ; sa valeur, exactement égale à la moitié de la mine attique, la rend difficile à distinguer, car elle peut être confondue, à défaut d'indication de valeur, avec les demi-mines attiques.

Les monnaies de la Cilicie ne paraissent pas se rattacher à cette unité à moins d'en faire des pentédrachmes, multiple assez difficile à admettre ; leur poids normal serait alors 10 gr. $90 = 2{,}18 \times 5$.

La drachme de Cilicie portait, à l'époque romaine, le nom de *drachme rhodienne*; elle est ainsi désignée dans l'inscription de *Cibyra* citée par M. Mommsen [1] dans son introduction historique.

La donation de Q. Veratius Philagros est faite en drachmes de Rhodes valant, dit le texte, *dix assarions*, tandis que le denier romain en valait *seize*.

L'inscription étant de l'an 71 ap. J.-C., il s'agit ici du denier de Néron, et le poids de la drachme rhodienne nous est donné par l'équation :

$$\frac{x}{3,41} = \frac{10}{16} \qquad x = 2,13.$$

Cette drachme est certainement un triobole de poids attique qui s'identifie avec la drachme *cilicienne* de Pollux. Il devient donc plus que probable que les pièces d'argent de Rhodes, de la dernière époque, que M. Barclay Head [2] considère comme des drachmes de poids attique sont, en réalité, des *statères rhodiens* [3] de poids cilicien.

Les poids ciliciens pesant la moitié des étalons attiques, leurs relations avec le talent babylonien et les poids romains ressortent à première vue de celles que nous avons étudiées à l'occasion du talent attique; nous y renvoyons le lecteur.

9. Talent Égyptien (Tableau A, n° 1).

Talent	=	6 kg. 540 gr.
Mine	=	109 gr.
Drachme	=	1 gr. 09

1. *Histoire de la monn. rom.*, traduction Blacas, t. I, p. 36.
2. *Hist. num.*, p. 542.
3. Pl. X, fig. 8.

Le talent *égyptien*, dit Pollux, valait 1500 drachmes attiques et cette évaluation se trouve confirmée par le témoignage de l'Anonyme d'Alexandrie qui fixe à quatre talents *ptolémaïques* la valeur du talent attique.

Cette unité pondérale égyptienne, *d'existence certaine*, offre un intérêt métrologique considérable par le fait de ses relations avec les unités de pesée de l'Egypte pharaonique.

Lorsqu'on la compare à l'outen égyptien de poids lourd (96 grammes) qui nous a servi dans notre étude sur les poids anciens, on ne parvient pas à constater de rapport bien simple; mais il n'en est plus de même si l'on prend pour point de comparaison l'*outen léger*. Le poids normal de cet outen nous est donné par le monument bien connu de la collection Harris; M. Chabas l'a décrit et publié dans la *Revue archéologique*[1] et dans son *Mémoire sur les poids, mesures et monnaies des anciens Egyptiens*.

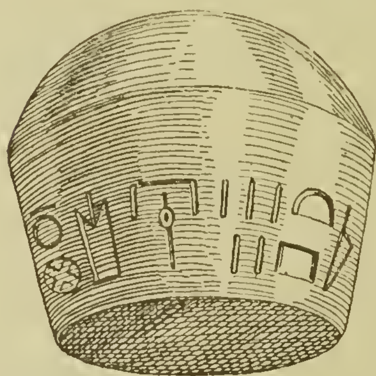


Fig. 5.

Ce poids en pierre dure (serpentine) pesait 45 gr. 23 et portait l'inscription : 5 Kites du Trésor de On (Héliopolis Magna). D'après M. Harris, on devrait lui ajouter, pour tenir compte de l'usure, 3 gr. angl., ce qui porterait son poids à 45 gr. 36.

Le kite correspondant pesait donc 9 gr. 07.

Si nous divisons par ce poids celui de la mine normale égyptienne, on trouve pour quotient *12*, presque

1. *Rev. archéologique*, nouvelle série, 3e année (1861).

mathématiquement. Ainsi le *kite* égyptien du monument Harris s'identifierait avec le *douzième* de la mine égyptienne ou l'*once* de cette mine, et son poids normal véritable serait de 9 gr. 08.

Cette relation remarquable, d'ordre simple et primitif, peut-elle être la conséquence d'une coïncidence de hasard ? Nous ne le croyons pas. Sans doute, il est très inattendu de rencontrer en Égypte un poids multiple duodécimal du kite, tandis que le multiple décimal, nous le savons, était l'unité supérieure en usage ; mais l'on devra observer que la mine Ptolémaïque n'est pas un poids d'origine égyptienne, c'est une unité gréco-asiatique importée par les Ptolémées, peut-être même créée par eux pour servir de lien entre les poids de l'antique Égypte et ceux de la Grèce ; à ce point de vue, on peut dire que nulle unité de pesée ne remplit mieux le but. Multiple duodécimal du kite, d'une part, la mine égyptienne est en même temps égale au quart de la mine de Solon et vaut 25 drachmes attiques ou 150 oboles ; sa drachme vaut un trihémiobole. Toutes les *fractions* simples et *usuelles* des mines de poids, la moitié, le tiers, le quart, le douzième, sont des *multiples du kite* ; toutes les fractions décimales, des *multiples de l'obole attique*.

Au point de vue monétaire on doit observer que les lourdes *monnaies de bronze ptolémaïques* qui pèsent [1] normalement 109 gr., comme nous l'avons établi ailleurs, nous représentent des *mines* Egyptiennes *de Pollux*. On peut se demander, en constatant le fait, si

1. Voir notre étude sur le système monétaire des Ptolémées.

la mine ptolémaïque n'a pas, de préférence à la mine attique, servi de point de départ à l'organisation du système monétaire de Ptolémée Soter. On pourrait en effet aussi facilement l'expliquer en partant de cette unité qu'en le faisant dériver de l'unité quadruple. La question ne peut être définitivement résolue que par un texte, si l'on retrouve jamais dans les anciens papyrus une conversion de monnaies égyptiennes en unités attiques.

Jusque là, nous continuerons à considérer la mine attique comme la base du système monétaire de Soter, et la mine égyptienne de Pollux comme la *forme réduite* de cette unité, il se pourrait, en effet, très bien, qu'à l'instar de Denys l'Ancien, qui réduisit *au quart* la litra de Syracuse, l'un des successeurs de Soter ait réduit de même la valeur de la mine de bronze égyptienne.

Le talent égyptien vaut 3/14 du talent Babylonien et ce dernier 4 2/3 égyptiens.

En valeur attique ce talent vaut 15 mines ;

La mine, 25 drachmes ;

La drachme, 1 1/2 obole.

En poids romain, ce talent vaut 20 livres ;

La mine, 4 onces ou 96 scrupules.

La drachme, 0 scrupule 96.

L'identité du *kite* égyptien léger et de *l'once ptolémaïque* paraît être une relation d'ordre primitif ; elle conduit immédiatement à des conséquences d'un intérêt capital, car, nous l'avons démontré plus haut, l'once ou douzième de la mine attique est un diviseur commun de toutes les mines du tableau (a) ;

or, l'once égyptienne égale le quart exact de l'once attique : elle est donc, *à fortiori*, contenue un nombre entier de fois dans *toutes* les mines du tableau (a), ce qui revient à dire que *toutes* les *mines* du tableau (a) sont des *multiples* du *kite* égyptien léger et, comme seconde conséquence, que *tous* les *talents* du tableau (A) sont des *multiples* de la *douzaine* d'*outens*.

Tableau (C).

Ainsi, le talent Égyptien vaut	6	douzaines d'outens.
le talent Cilicien....	12	—
le talent Illyrien....	16	—
le talent Syrien.....	18	—
le talent Attique....	24	—
le talent Babylonien.	28	—
le talent Romain....	30	—
le talent Bilibral....	36	—
le talent d'Égine....	40	—

Tableau (c).

La mine Egyptienne vaut		12	kites.
—	Cilicienne	24	—
—	Illyrienne	32	—
—	Syrienne (ou la livre)	36	—
—	Attique	48	—
—	Babylonienne	56	—
—	Romaine	60	—
—	Bilibrale	72	—
—	d'Égine	80	—

Tableau (d)

L'once Égyptienne		1	kite.
—	Cilicienne	2	—
—	Illyrienne	2	— 2/3

— Syrienne (once des Romains) . .	3	kites.
— Attique	4	—
— Babylonienne	4	— 2/3
L'once de la mine Romaine	5	—
— Bilibrale	6	—
— d'Égine	6	— 2/3

Ainsi : 1° *toutes* les grandes unités pondérales gréco-asiatiques mentionnées par Pollux, l'Anonyme et Festus, comme les plus importantes de l'antiquité, sont d'abord, comme nous venons de le démontrer, en relations directes avec les plus anciennes et les plus célèbres monnaies antiques, à savoir : les pièces d'electrum au type strié, les statères d'électrum de poids dit phénicien, les dariques, les statères d'argent d'Egine à la tortue, la drachme attique, celle de Corinthe et celle des cistophores.

2° D'autre part, ces mêmes talents nous présentent *tous* des valeurs simples et entières en *douzaines d'outens* égyptiens légers ; leurs mines, des valeurs entières et simples en *kites* égyptiens.

Ces remarquables relations peuvent-elles être l'effet d'un très singulier hasard ? On ne saurait le penser, car le *poids générateur* qui se révèle ainsi avec cette évidence est en même temps la plus antique unité de pesée que nous connaissions ; elle est l'étalon pondéral du peuple initiateur de toute la civilisation de l'Orient et de la Grèce ; un poids générateur semblable, s'il existe, ne peut, *à priori*, être qu'*égyptien*.

Les neufs talents de notre tableau (A) sont donc non seulement des multiples de l'outen, mais de la douzaine d'outens, et il devient fort probable que le

mode de numération duodécimal a précédé en Asie l'adoption du système sexagésimal, car tous ces talents nous présentent des groupements de douzaines d'outens ayant pour fractions soixantièmes des groupes de kites entiers.

Le groupement le plus important de tous est celui du talent romain ou du *centupondium*.

Ce talent vaut 360 outens ; sa mine 60 kites ; son soixantième de mine un kite ; il est le produit de l'application la plus directe et la plus simple du système sexagésimal à l'outen et au kite.

Le talent attique a une valeur très importante également. Il vaut 288 outens et sa mine 48 kites.

Talent et mine se peuvent diviser en un très grand nombre de fractions entières, l'un en outens, l'autre en kites.

La valeur du talent attique en outens rappelle celle de la livre romaine en scrupules (288 scrupules), celle de la mine attique en kites, le mode de fractionnement de la drachme attique en chalques (48 chalques).

La valeur égyptienne des poids romains n'est pas moins intéressante.

Le centupondium, nous l'avons dit, vaut 360 outens.
Le talent Syrien — 216 outens.
La livre romaine — 36 kites.
L'once des Romains — 3 kites.
Le scrupule, *un huitième* de kite.
Le denier de la première époque romaine valait un demi-kite égyptien.

Les rapports du talent Babylonien avec les unités de pesée pharaoniques sont encore très simples.

Le talent de Babylone	vaut	336 outens.
La mine de Babylone	—	56 kites.
Le sicle —	—	$\frac{14}{15}$ de kite.

La valeur relative des métaux précieux en Asie au moment de l'invention du talent Babylonien n'est peut-être pas étrangère au choix de cette grande unité pondérale.

Ce poids, au dire d'Hérodote, était le *talent d'or* de l'empire des Perses ; il était sans doute aussi le talent spécial de l'or à l'époque où il fut créé. Le singulier facteur *quatorze*, qui a servi de *multiplicateur* à la *douzaine d'outens* pour former ce talent, au *kite* pour former sa mine, nous indique peut-être simplement que le rapport de valeur de l'or à l'argent contemporain de la création de ce poids était de 1 à 14.

Cette explication repose sur une hypothèse et aurait besoin de confirmation.

Michel C. Soutzo.

DEMI-GROS

DE

HENRI V D'ANGLETERRE

FRAPPÉ A CAEN

Il existe, parmi les monnaies anglo-françaises émises par Henri V, en Normandie, une pièce fort rare qui diffère, par son type et par son style, des autres espèces fabriquées dans cette province au nom de ce roi. C'est le demi-gros ou blanc de 10 d. t., connu sous le nom de guénar, reproduit dans l'ouvrage de F. de Saulcy, pl. I, n° 6, et dans celui de M. Hoffmann, pl. XXIX, n° 9.

En voici la description et la figure :

✠ hENRIC ⁝ DI ⁝ G ⁝ FRANCORV ⁝ REX. Écu de France.

℞. ✠ SIT ⁝ NOMЄ ⁝ DNI ⁝ BЄNЄDICTV. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes et surmontée d'un soleil. Cabinet de France; Poids, 2 gr. 93.



Cette pièce m'a toujours paru devoir être exclue du monnayage régulier effectué à Rouen, puis à

1. Saulcy, *Documents*, II, 319.

Saint-Lô, après l'occupation totale de la Normandie par les Anglais, et provenir d'une fabrication spéciale exécutée, au début de la campagne, dans un atelier temporaire que je ne pouvais préciser.

I. — En effet, lorsque Henri V eut terminé sa conquête par la prise de Rouen, le 13 janvier 1418 (anc. style), il ordonna immédiatement de frapper dans cet atelier des moutons et des gros *par la forme et manière que ils estaient a devant de sa conqueste et entrée, tant en loy que en poys... sauf les différences* qu'il prescrivit d'y mettre [1].

Puis, le 25 septembre suivant, tout en continuant cette première fabrication, il commanda, pour la compléter, de fabriquer en plus, sur le même pied, des demi-gros, des quart de gros, des doubles tournois dits mançois et des petits deniers.

Il ordonna, en même temps, que *en toutes* ses *monnaies que l'on fera pour le temps advenir, tous moutons d'or, gros, demi-gros, quart de gros d'argent, mansoys et petits deniers, que en yceulx soit mis dedens la grant croix, en milieu d'icelle, un* h *au plus juste que faire se pourra, avec les différences que par lui autrefois ont esté ordonnées à faire* [1].

Or, en janvier 1418 (anc. style), lorsque Henri V prit Rouen, les monnaies de Charles VI y étaient fabriquées conformément à l'ordonnance du 21 octobre 1417 et les espèces d'argent étaient ouvrées sur le pied 60e [2].

1. Saulcy, *Documents*, II, 319.
2. *Ord.*, X, 422.

Les monnaies dont cet atelier dut continuer la fabrication en y mettant seulement les différences prescrites étaient des moutons à 22 carats, taillés à 96 pièces au marc; des gros dits florettes à 5 d. 8 gr., de 80 au marc; des demi-gros ou guénars à 2 d. 16 gr., de 80 au marc; des quart de gros ou demi-guénars à 2 d. 16 gr., de 160 au marc; des doubles tournois dits mançois à 1 d. 8 gr., de 200 au marc, et des deniers tournois à 1 d. de loi et de 300 pièces au marc.

Quant aux différences prescrites, elles consistèrent, d'abord, à remplacer partout le nom de Charles par celui d'Henri et à introduire l'emblème du léopard dans le type des revers; puis, à partir du 25 septembre 1419, à mettre, de plus, une h au centre de la croix du revers de toutes les espèces.

En résumé, il fut émis à Rouen au nom de Henri V, en vertu de l'ordonnance de janvier 1418, des moutons et des gros offrant des léopards dans le champ du revers, et, en exécution de celle du 25 septembre 1419, des moutons, des gros, des demi-gros, des quart de gros, des doubles et des deniers tournois présentant ces mêmes léopards, mais portant, de plus, une h au centre de la croix du revers.

Ces différentes espèces, absolument conformes aux indications qui précèdent, ont été retrouvées, à l'exception du demi-gros et des double et denier tournois, du 25 septembre 1419.

La fabrication de la monnaie 60e se continua, à Rouen, jusqu'au mois de janvier 1419 (anc. style),

époque à laquelle les espèces d'argent anglo-normandes furent mises sur le pied 96e [1].

Le guénar qui nous occupe, sur lequel aucun léopard ne figure, ne peut donc avoir été frappé à Rouen puisque toutes les espèces émises dans cet atelier, au nom de Henri V, reçurent dès le début cet emblème des souverains anglais, auquel fut ajouté, peu après, une h au centre de la croix.

Encore moins peut-il être un produit du monnayage de Saint-Lô dont l'atelier, ouvert seulement au mois d'avril 1420, copia exactement les espèces qui se fabriquaient, alors à Rouen sur le pied 96e [2].

2. — Je crois pouvoir déterminer, aujourd'hui, l'atelier dans lequel ce demi-gros a été émis et préciser exactement la date de sa fabrication.

Le manuscrit français 5920 de la Bibliothèque nationale, composé jadis à l'usage des changeurs, contient la mention suivante [3] :

Blans fais à Caen, au soleil au bout de la croix ✠, *sont à 3 d. 16 gr.*

Ce renseignement se rapporte, sans aucun doute, au guénar qui nous occupe, dont le type à la croix surmontée d'un soleil, unique dans la série royale du moyen âge, est clairement indiqué.

Il est à remarquer que, suivant la coutume de ces sortes de documents, le manuscrit 5920 donne le titre de ce demi-gros, de même que ceux des blancs qui suivent ou qui précèdent, avec une dépréciation

1. Saulcy, *Documents*, II, 321.
2. Saulcy, *Documents*, II, 323.
3. Fol. 90 r°.

de 8 grains. C'est en réalité à un guénar au titre de 4 deniers qu'il fait allusion.

Partant de là, voyons si l'examen des faits historiques et numismatiques vient confirmer l'indication donnée par le registre de changeur.

C'est le 1er août 1417 que les Anglais débarquèrent en Normandie. Le 18, Henri V vint mettre le siège devant la ville de Caen et, le 4 septembre suivant, il s'en empara [1].

Si le roi d'Angleterre fit frapper quelques monnaies, pour subvenir aux besoins de ses troupes, en prenant possession de Caen, son intérêt lui commandait de les faire fabriquer sur le pied des espèces royales courant alors dans le pays.

Or, au mois de septembre 1417, au moment où Henri V devenait maître de Caen, la fabrication de la monnaie royale était régie par l'ordonnance du 10 mai 1417; les espèces d'argent étaient frappées sur le pied 40e et les blancs de 10 d. t., taillés à 80 pièces au marc, étaient ouvrés à 4 d. de loi [2].

C'est bien là le titre de notre demi-gros.

Le 21 octobre suivant, la monnaie royale fut mise sur le pied 60e et le titre des guénars fut abaissé à 2 d. 16 gr. [3].

Tout concourt donc à prouver l'exactitude du renseignement donné par le manuscrit 5920 et à démontrer que le blanc qui nous occupe, imité en tous points de la monnaie royale alors en cours, a été

1. G. Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, I, 25.
2. *Ord.*, X, 407.
3. *Ibid.*, 422.

frappé à Caen, immédiatement après la prise de cette ville par Henri V, en septembre 1417.

C'est la première pièce émise par le monarque anglais sur la terre normande et, à ce titre, elle présente un intérêt particulier.

Elle offre le type pur des monnaies royales de France, car, au début de la campagne, Henri V, ne sachant encore trop quelle pourrait en être l'issue, n'avait pas osé modifier le type d'une espèce destinée à courir parmi des populations françaises. La prise de Rouen, au contraire, qui, après une série de victoires, couronnait sa conquête, lui permit de mettre de côté toute réserve et de monnayer en maître.

Comte de Castellane.

MÉDAILLES MODERNES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DE FRANCE

J'aime à inscrire en tête de ce nouveau recueil de médailles un nom bien sympathique, j'en suis sûr, aux lecteurs de la *Revue numismatique*, celui de M. Alfred Armand.

Par la rare libéralité avec laquelle il faisait part de ses richesses et des documents qu'il avait amassés, par son aimable accueil, Alfred Armand a bien mérité de tous ceux qui aiment l'art de la Renaissance ; et ses *Médailleurs italiens*, partout consultés, lui ont valu une notoriété universelle.

Mais, si c'est pour nous une satisfaction d'évoquer ici le souvenir d'Alfred Armand, c'est aussi un devoir ; car après avoir, pendant de longues années, travaillé assidûment au Cabinet de France, il a tenu à être inscrit parmi les bienfaiteurs de notre collection nationale. Sans parler des dons effectués de son vivant, c'est grâce au legs fait par lui que la Bibliothèque nationale a pu acquérir la plupart des pièces que nous allons décrire [1].

Malgré la rareté croissante des beaux exemplaires de médailles modernes, rareté qui décourage bien des collectionneurs, le Cabinet de France a pu s'en-

1. L'immense collection de documents artistiques léguée par Armand au Cabinet des estampes et composée de 230 volumes in-f°, vient de donner lieu à la publication d'un utile catalogue, qui comprend à lui seul deux volumes in-8°.

richir d'un certain nombre de pièces précieuses par cette rareté même ou par leur intérêt intrinsèque, plus spécialement dans ces séries françaises qui doivent être chez nous le but d'une constante sollicitude.

En particulier, il n'est pas de suite si pauvre que celle des médailles coulées. Exécutées à plus petit nombre que les pièces frappées, leur dimension et leur poids les a toujours exposées et les expose encore journellement au danger de la fonte. De là, une rareté extrême. Aussi doit-on considérer comme une bonne fortune la découverte, au milieu des innombrables surmoulés de toutes les époques qui encombrent le marché, d'une belle fonte primitive. Mais ces hasards heureux se font même si rares de jour en jour, que certains amateurs délicats et difficiles en viennent à abandonner cette série, pour se rejeter, qui sur les monnaies antiques, qui sur les pièces modernes, jetons ou monnaies, toutes frappées à grand nombre et d'une exécution plus régulièrement parfaite.

Seulement, jamais la médaille la mieux gravée n'aura le charme de la pièce modelée. Sur la cire, toutes les audaces sont permises, toutes les délicatesses, possibles. D'ailleurs, cette matière a été employée par un très grand nombre de maîtres. Combien de grands artistes ont manié l'ébauchoir sans jamais toucher à l'échoppe, au burin ou aux ciselets du graveur. Enfin, la gravure sur un bloc d'acier, malgré sa finesse, peut-elle avoir la fraîcheur, la souplesse, la liberté d'allure de la cire, qui rend si

rapidement les impressions de l'artiste, se plie à ses caprices, et, au point de vue plastique, est l'interprète le plus sûr et le plus direct de sa pensée et de ses émotions en face de la nature.

Nous le répétons, les hasards heureux se font de plus en plus rares. Que le lecteur juge si la Bibliothèque nationale a le droit de se plaindre de ses récents achats? Il pourra constater, du moins, que, dans ces dernières acquisitions, les pièces uniques, inédites, ou du moins très rares sont relativement nombreuses. La liste ne paraîtra peut-être pas très longue, mais ne serait-ce pas ici surtout le cas d'appliquer le proverbe connu : « Non numerantur sed ponderantur. »

1. — *Victorin de Feltre* (1379,†1447).

VICTORINVS·FELT[1] | RENSIS·SVMMVS· Buste de Victorin Rambaldoni, dit Victorin de Feltre, à gauche, vêtu d'une robe et d'un surcot, coiffé d'un haut bonnet évasé au sommet et retroussé à sa base.

℟. Légende en deux lignes concentriques : MATHEMATICVS · ET · OMNIS · HUMANITATIS·PATER || OPUS·PISANI ❀ | PICT | ORIS. Pélican se perçant la poitrine pour nourrir ses petits, placés devant lui au nombre de trois.

Bronze; diamètre, 65 millimètres. — *Catalogue de la collection Spitzer*, Paris, 1893, in-4°, t. I, n° 1307.

1. Dans nos transcriptions un simple trait | indique les interruptions de légende; un double trait || les changements de ligne.

Mazzuchelli, *Museum Mazzuchellianum*, Venise, 1761, in f°., t. I, pl. X, n° 4. — *Trésor de numismatique*, médailles italiennes, 2e partie, pl. II, n° 1. — J. Friedlaender, *Die italienischen schaumünzen...*, Berlin, 1880-1882, in 4°, III. — A. Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance. Vittore Pisano*. Paris, 1881, pl. VIII, n° 1, et p. 27. — A. Armand, *Les médailleurs italiens...*, 2e édition, t. I, p. 8, n° 24.

Cette pièce a été modelée par Pisanello lui-même, probablement en 1446 ou 1447, à Mantoue, pendant les deux dernières années de la vie de Victorin de Feltre.

Le style si sobre et si ferme du Victorin de Feltre semble avoir eu parfois une certaine influence sur Sperandio. En contemplant les œuvres du grand Véronais, et celle-ci en particulier, ce dernier médailleur paraît s'être assagi et avoir tempéré les brutalités de son ébauchoir. Cette influence heureuse s'affirme dans quelques-unes de ses médailles notamment dans son Lodovico Carbone [1].

Quand au type du pélican, dont A. Heiss a découvert une étude, de la main même du maître, dans le fameux *Recueil Vallardi* (fol. 195, n° 2398), nous le retrouvons reproduit tel quel sur le revers de la médaille de Pie II, à la légende : ALES UT HEC CORDIS PAVI DE SANGVINE NATOS. [2].

1. *Trésor de numismatique*, Ital. I., pl. X, n° 1, et p. 7.
2. *Trésor de numismatique*, *loc. cit.*, pl. XXII, 3; et Armand, *loc. cit*, t. I, p. 50, n° 8.

2. *Caracalla*, par Boldu.

∘ ANTONINVS ∘ | ∘ PIVS ∘ AVGUSTVS ∘ Buste de Caracalla jeune, à gauche, lauré et drapé.

℞. ∘ IO ∘ SON ∘ FINE ∘ Jeune homme[1], à droite, assis sur un rocher, la tête dans les mains, paraissant pleurer ou méditer. En face de lui, un amour ailé, assis sur le sol, le buste de face et les jambes tournées à droite, tenant une flamme dans la main gauche, et le coude droit appuyé sur une grande tête de mort placée entre les deux personnages. A l'exergue : ·M·CCCC·LXVI·

Bronze; diamètre, 92 millimètres. — *Catalogue de la collection Spitzer*, n° 1335.

Friedlaender, *Der italienischen Schaumünzen*, dans le *Jahbruch* de Berlin, 1881, pl. XIV, n° 7 et p. 100. — Armand, *loc cit.*, t. I, p. 37, n° 4. — A. Heiss, *Les médailleurs de Venise*, pl. II, n° 3 et page 107. — Voir le *Trésor de numismatique*, médailles italiennes, I[e] partie : pl. X, n° 3, pour le droit, et pour le revers, pl. X, n° 2.

A. Heiss a donné cette pièce comme faisant partie des collections du Cabinet de France. C'est là une erreur, qu'il importe de relever; la seule pièce que possédât la Bibliothèque au moment de la publication de Heiss étant un mauvais exemplaire du Caracalla, avec revers anépigraphe.

Le droit de notre pièce a été copié sur une monnaie de l'empereur Caracalla lui même.

1. Ce n'est point là un enfant, ainsi que l'a affirmé A. de Longpérier (*Œuvres*, t. V, p. 295); c'est peut-être le portrait même du médailleur.

Quant au sujet du revers, il a été composé en 1458 par Jean Boldu pour servir de revers à sa propre effigie. Puis ce médailleur l'a employé en changeant la légende et la date comme ci-dessus, ou même sans légende ni date. Ce sujet fait allusion à la brièveté de la vie; il peut être rapproché de la gravure sur bois attribuée à un artiste florentin par M. le vicomte H. Delaborde[1], et sur laquelle on lit cette inscription : LHORA PASSA.

3. — *Antonia del Balzo* (1441,†1538).

DIVA ANTONIA BAVTIA DE GONZ. MAR.; grènetis autour de la légende. Buste d'Antonia, à droite, les cheveux recouverts d'une résille, rangés en bandeaux sur le front, et maintenus par un ruban. Au cou, un collier auquel est suspendu un médaillon.

℞ · SUPEREST M· SPES. Une femme (l'Espérance), nue, ailée, debout sur une proue que traînent sur les flots deux chevaux ailés galopant à gauche et dirigés par un petit Amour. Dans sa main droite, une ancre ; dans la gauche, une voile déchirée. Derrière elle, le mât du navire, brisé. Sur la proue, on lit : MAI PIV. A l'exergue, la signature A [N] TI, très légèrement gravée, mais indiscutable.

Bronze ; 41 millimètres. *Catalogue de la collection Spitzer*, *loc. cit.*, n° 1365.

Le trésor de numismatique, Méd. ital., 2e partie, pl. XXIII, n° 5. — Litta, *Famiglie celebri d'Italia*,

1. *La gravure en Italie avant Marc-Antoine*, Paris, 1883, in-4°, pp. 203 et 209.

Gonzaga. — Armand, *loc. cit.*, t. I, p. 62, n° 5. — U. Rossi, *I medaglisti del Rinascimento alla corte di Mantova*, dans la *Rivista italiana di numismatica*, 1888, p. 161-194, 433-438, et pl. XII. — *Le Trésor de numismatique* et Armand n'ont déchiffré ni la devise MAI PIV, ni la signature ANTI.

Cette signature permet donc d'attribuer, en toute certitude, la charmante médaille d'Antonia del Balzo au médailleur mantouan Pier Jacopo Alari Bonacolsi, dit l'*Antico*, celui qui a signé également, et d'une façon identique, la médaille du mari d'Antonia, Jean-François de Gonzague, seigneur de Sabionetta. Antonia, fille de Pirro del Balzo, prince d'Altamura, était déjà veuve da Rinaldo da Berbignano quand elle épousa, en 1479, Gianfrancesco Gonzaga, troisième fils de Lodovico. Cette médaille paraît avoir été exécutée à l'époque de ce dernier mariage; elle daterait donc probablement de 1480. Avec celles du seigneur de Sabionetta, identiques de dimension et de facture, elles comptent parmi les œuvres de l'Antico les premières connues.

Cette effigie d'Antonia est pleine de charme, aussi bien que le revers, et il faut reconnaître que ces quelques pièces révèlent un talent peu ordinaire. Quoique imitées de l'antique, elles ne sont point des copies serviles comme celles de beaucoup de médailleurs, et elles méritaient certainement le succès qu'elles ont obtenu [1].

Dans une étude nourrie de détails intéressants sur

1. U. Rossi, *Rivista ital.*, *loc. cit.*, 1888, p. 163. — Cf. Molinier, *Les Plaquettes*, t. I, p. 68.

la vie de l'Antico, M. Umberto Rossi[1] nous fait connaître que cet artiste naquit à Mantoue vers 1460 et mourut à Gazzuolo au mois de juillet 1528. Il passa sa vie entière au service de Gonzague, à Bozzolo, Gazzuolo, Mantoue.

Le seigneur de Sabionetta, Gianfrancesco, et sa femme Antonia l'attachèrent à leur service; puis notre artiste travailla pour Ludovico Gonzaga, évêque élu de Mantoue, ainsi que pour le marquis de Mantoue, Francesco, et pour la marquise Isabelle d'Este, cette femme de savoir et de goût si délicat. Celle-ci écrit plusieurs fois à l'Antico, louant son habileté, son talent, son activité. Comme sculpteur, orfèvre, médailleur et restaurateur d'antiquités il a toute la confiance de ces princes. Que les Gonzague désirent acquérir des objets antiques, ils le consultent sur leur authenticité et sur leur valeur; ce qui prouve que l'on se fiait autant à son intégrité qu'à son goût.

1. — *Alexandro Sforza* (1409,†1468) et *Costanzo*, son fils (1448,†1483).

Sur une bordure en relief, entourée d'un léger grènetis : ALEXANDRO· SFORTIAE· DIVI· SFORTIAE FILIO. IMPERATORI. INVICTISS. Buste de Alessandro Sforza, à gauche, armé d'une cotte de mailles et d'une cuirasse.

℟. ✶ CONSTANTIVS· SFORTIA· DE· ARAGONIA. FILIVS· BENEMERITO· PARENTI· DD· M· CCCCLXXV·, sur une bordure en relief comme celle

1. *Loc. cit.*

du droit, et encerclée d'un grènetis. Buste de Costanzo Sforza, à gauche, avec cotte de mailles et cuirasse.

Bronze ; diamètre, 80 millimètres. — *Catalogue de la collection Spitzer*, *loc. cit.*, n° 1303.

Heraeus, *Bildnisse*... Vienne, 1828, pl. LVI, n° 1. — Litta, *loc. cit.*, Sforza, t. I, pl. I. — *Trésor de numismatique*, Médailles italiennes, 2e partie, pl. XVIII, n° 1. — Armand, *loc. cit.*, t. I, p. 45, n° 11.

Cette pièce, bien qu'elle ne soit pas signée, doit être attribuée sans hésitation à Gianfrancesco Enzola, dit Gianfrancesco Parmense, graveur en monnaies et médailleur. Cet artiste était en effet au service de Costanzo Sforza; de plus, l'effigie qui figure sur notre pièce se retrouve avec deux revers différents; tous les deux signés en toutes lettres et de même style que le droit. Sur l'un, on voit un cavalier passant, à gauche, au milieu d'une campagne fleurie; sur l'autre, est une vue de forteresse. On trouve de belles reproductions de ces revers dans l'article donné par Friedlaender, en 1881, dans le *Jahrbuch de Berlin* (pl. XXI, nos 7 et 8)[1]. On sait que le père et le fils, le père surtout, furent en leur temps des condottieri célèbres. Alessandro était fils de Jacopo Sforza et frère de Francesco, duc de Milan. Il devint seigneur de Pesaro en 1445 et mourut en 1468. La médaille qui lui fut dédiée par son fils, en 1475, n'est donc, en ce qui le concerne, qu'une restitution exécutée probablement d'après quelque peinture ou quelque dessin.

1. Cf. Litta, *loc. cit.*, t. I, pl. IV, n° 5.

5. *César Borgia* (né entre 1474 et 1476,†1507).

VOLGI· GLI· O | CHI· PIAT[O]SL (*sic*)· AI MIE—· LAMENTI· Buste de César Borgia, à gauche, coiffé du *beretto* à retroussis, les cheveux longs, la barbe taillée en pointe, le bord de la robe orné d'un orfroi.

℞. ·PO[C]HE· FOR | TVNA· VOLE· CHE· COSI· ISTENTI·

La Fortune debout sur un dauphin nageant à la surface des flots, de trois quarts, à gauche, et tenant une voile dans laquelle souffle une tête émergeant de l'eau et qui figure le vent[1].

De chaque côté, dans le champ, une ligne de graffites à demi effacés et illisibles.

Bronze; diamètre, 72 millimètres. — *Catalogue de la collection Spitzer*, *loc. cit.*, n° 1311.

Armand, *loc. cit.*, t. I, p. 99, n° 5. — A. Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance. Le médailleur à la Fortune*, pl. IX et p. 19.

Cette pièce est très rare, elle est même considérée comme unique. Elle est censée ne représenter que les traits d'un inconnu, alors qu'elle fournit, selon nous, l'effigie du trop fameux César Borgia, dont on n'a pu, jusqu'à présent du moins, découvrir aucun portrait contemporain. Si notre hypothèse — à laquelle il a été déjà fait bon accueil, avant même la démonstration que nous espérons faire prochainement — était admise par les esprits compétents, cette pièce

1. A. Heiss a cru y reconnaître « le soleil émergeant de la mer ».

serait appelée à participer un peu à la célébrité de l'homme dont elle a, selon nous, conservé les traits.

Il nous suffira pour le moment de dire que notre médaille de César Borgia doit être classée à l'école florentine, et qu'elle rentre dans le groupe des pièces dites à la Fortune, lesquelles ont été exécutées dans les dernières années du XVe siècle ou les toutes premières du XVIe.

H. DE LA TOUR.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

LE TRÉSOR MONÉTAIRE DE BOSCO REALE

Les journaux quotidiens ont fait connaître l'importance du trésor d'argenterie antique donné au musée du Louvre par M. le baron Edmond de Rothschild. (Voy. aussi les articles publiés par M. Héron de Villefosse dans la *Gazette des Beaux-Arts* et dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.)

On sait que la vaisselle d'argent, enveloppée dans une étoffe de laine et déposée dans une petite logette, puis recouverte par les cendres de l'éruption du Vésuve, en 79 de notre ère, fut découverte le 13 avril 1895, à Bosco Reale, non loin de Pompéï, dans la propriété de M. Vincenzo de Prisco. Devant la cachette gisait un squelette près duquel on a recueilli six bracelets en or, une chaîne double en or, de 75 cent. de longueur et plus de mille monnaies impériales en or. Ce trésor monétaire a été acquis par MM. Rollin et Feuardent qui ont eu l'obligeance de nous communiquer le relevé que voici :

Auguste, *Cohen* (2e *édition*), nos 42, 112, 136, 162, 222, 229, 297. — Tibère, 15, 45. — Tibère et Auguste, 3, 4. — Drusus, 1, 3, 5. — Antonia, 1, 4. — Agrippine mère et Caligula, 5. — Caligula et Auguste, 1. —Claude, 5, 7, 17, 19 variété, 43, 45, 57, 60, 63, 67. — Claude et Agrippine jeune, 3. — Claude et Néron jeune, 4. — Agrippine et Néron jeune, 3, 6, — Néron César, 96, 311. —Néron empereur, 42, 44, 66, 114, 118, 120, 204, 210, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 230, 232, 236, 257, 313, 315, 317, 334. — Galba, 54, 83, 157, 199, 237, 286, 322 variété. — Othon, 2, 14, 16, 43. — Vitellius, 43, 48, 54, 71, 85, 110, 113. — Vitellius et ses enfants, 6. — Vespasien, 27, 86, 83, 92, 91 variété, 96, 101 variété, 112, 117, 172, 225, 229, 272, 273, 283, 297, 319, 546, 549, 565, 578, 583, 586. — Titus, 48, 54, 55, 64, 101, 131, 163, 166, 168, 352, 391. — Domitien, 29, 44, 48, 374, 663.

Pour les règnes d'Auguste et de Tibère, les pièces étaient très nombreuses, mais tellement usées qu'on les a presque toutes livrées à la fonte. A partir du règne de Néron, la conservation est très bonne et beaucoup de pièces sont même à fleur de coin.

*
* *

Nouvelles monnaies françaises. Les ministres des finances et des Beaux-Arts ont chargé MM. Chaplain, Roty et Daniel Dupuis, de créer de nouveaux types pour les monnaies en or, en argent et en bronze.

*
* *

British Museum. Le département des médailles du British Museum a acquis, en 1894 648 monnaies grecques, dont 31 en or et electrum, 164 en argent et 453 en bronze.

Parmi les pièces les plus intéressantes, il y a lieu de signaler une monnaie en argent de Posidonia, sur laquelle le taureau est remplacé par un poulpe. Deux doubles statères, provenant d'une trouvaille faite il y a quelques années près de Constantinople, sont entrés dans la collection de Londres; ce sont des imitations des monnaies de Philippe II, faites par les peuples du Danube. Un demi-statère en or de Thasos; un beau tétradrachme de Lysimaque; une petite monnaie en argent, de la Thrace ou de la Macédoine, dont le type représente un buste de nymphe caressant une tête de taureau; une belle drachme de Larissa; une petite monnaie d'argent de Meliboea de Thessalie, la première connue en ce métal, présentant une tête de nymphe et une branche de vigne; une monnaie inédite de Methydrium de Thessalie (Tête de nymphe; ΜΕΘΥΔΡΕΙΩΝ Niké à gauche); une petite monnaie en argent d'Erétrie d'Eubée, avec tête de bœuf de face et sèche au ℟; une demi-drachme de Myrina de Crète; un didrachme de Phaestus de Crète au type de Talos; des monnaies de Priansus, de Sybrita. Puis des pièces impériales de Caesareia Germanica (Septime Sévère), et d'Héraclée de Bithynie (Julia Domna), d'Hadrianothera de Mysie (Géta), de Cyme (Sabine), d'Eriza de Phrygie (Caracalla), de Codrula de Pisidie (Julia Domna), de Verbis de Pisidie (Philippe jeune) et de Séleucie ad Calycadnum de Cilicie (Macrin). Citons

encore le statère de Pergame sans légende portant la statue archaïque d'Athèna, et un cistophore de Sardes.

Telles sont les monnaies remarquables que M. Warwick Wroth a décrites dans son article du 2e fascicule du *Numismatic chronicle* (1895, p. 89 à 103, pl. V).

NÉCROLOGIE

HERMANN GROTE

Né à Hanovre le 28 décembre 1802, Hermann Grote est mort dans sa ville natale, le 3 mars 1895. Après s'être occupé de droit et d'histoire politique, il fonda les *Blätter für Münzkunde* dont quatre volumes parurent jusqu'en 1844. Il publia ensuite un armorial du royaume de Hanovre et du duché de Brunswick, et fit paraître les *Münzstudien* de 1855 à 1875 (8 vol., accompagnés d'un neuvième comprenant les *Stammtafeln*, si précieuses). Grote dirigea aussi le *Numismatischer Anzeiger*, de Hanovre (en 1868 et 1869), puis les *Blätter für Münzfreunde* (de 1875 à 1881).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Travaux sur la numismatique hindoue.

Le *Journal of the Asiatic Society of Bengal* de 1895 contient quelques articles de numismatique hindoue qui peuvent intéresser nos lecteurs :

Polémique entre M. C. Rodgers et M. Irvine sur divers points de numismatique moghole et sur le monnayage des Sikhs. D'après M. Rodgers, les plus anciennes monnaies des Sikhs sont les roupies de Lahore frappées en 1765.

W. Vost : *On some rare muhammedan coins*, avec deux planches.

Ce sont des monnaies rares, argent et cuivre, de Shir Shâh, d'Islam Shâh et Mohammed Shâh de la dynastie des Suri (Sourides), d'Akbar, Jehangir, Shâh Jehân, Aureng-Zeb, Mohammed Shâh et Shâh Alem, de la dynastie des Baberides.

Autre notice du même (*The Dogâm Mint*) sur les monnaies d'Akbar et de Shâh Jehân, frappées à Dogâm, ville dont le nom est très diversement orthographié (Doganav, Dogav, Dogaon, Deokan, etc.) chez les auteurs et sur les monnaies, et qui a été confondue avec d'autres localités.

La ville où était l'atelier monétaire se trouvait sur l'emplacement du village moderne de Dogan près de Nanpara, dans le Bengale.

Ch. Rodgers : *Coins of the Musulman Kings of Ma'bar*, avec deux planches. La dynastie des rois de Mabar a été fondée en 733 de l'Hégire par Mohammed ben Toghlag, de la famille des sultan de Dehli ; elle compte douze souverains dont le dernier, Alaeddin Sikander Shah, a été dépossédé en 780 Hég. Mabar était le nom, au XVe siècle, de la partie Sud de la Péninsule qui est en face de Ceylan ; la capitale était Madura.

E. D.

*
* *

Hopkins, *The origin and earlier history of the chinese coinage.*

Cet article de M. Hopkins, paru dans le *Journal of Royal Asiatic Society* (avril 1895), contient une liste alphabétique de tous les termes de numismatique chinoise, d'après les auteurs indigènes savamment discutés et interprétés. Il renferme en même temps une critique assez vive des ouvrages de Vissering et de Terrien de Lacouperie. M. Hopkins, attaché au consulat britannique à Formose, est de l'école des sinologues Bretschneider, Schlegel et autres qui prétendent que les savants d'Europe, qui n'ont jamais vécu en Chine, ne peuvent pas toujours traduire correctement des textes chinois. Il est certain que l'ancienne langue offre de grandes difficultés, même aux mandarins lettrés, surtout quand il s'agit de termes techniques dont la prononciation a changé dans le cours des siècles ; mais M. Hopkins lui-même n'est pas exempt de cet écueil, car les traductions qu'il donne à nouveau ne sont pas toujours plus claires que celles qu'il critique. Les textes qu'il donne émanant d'auteurs et d'époques très diffé-

rentes sont du reste difficiles à interpréter. Les erreurs sont donc excusables. Cependant on voit que l'auteur est très au courant de la matière et son travail est une savante et utile contribution à la numismatique chinoise.

E. D.

*
* *

O. Codrington. — *The Coinages of Cutch and Kathiavar* (Extrait du *Numismatic chronicle*, 1895), 30 p. II pl[1].

Katch est situé à l'orient des bouches de l'Indus, le long de la mer; sa population est de 560.000 âmes. M. O. Codrington donne un résumé de son histoire qui se confond pendant tout le moyen âge avec celle du Sind. Les anciens souverains avaient le titre de *Jâm*; la branche régnante actuellement remonte au xvie siècle et eut pour fondateur Khengarji, qui prit le titre de *Rao* en 1548. C'est son fils Bharaji qui fit frapper la première monnaie nationale. Avant cette époque c'étaient les monnaies du Goujerat, de Dehli et du Sind qui avaient cours. L'étalon monétaire est la pièce d'argent dite *Kori*, copiée de la monnaie de Mozafer Shâh, dernier roi du Goujerat (978 Hég.); le Kori d'or ne paraît pas être antérieur au règne de Pragmalji II (1860-1875). La monnaie de cuivre a plusieurs noms. Le kori d'or égale cent kori d'argent, et celui-ci est le quart de la roupie (soit environ 60 centimes). Les légendes sont en persan et en sanscrit.

Le Kathiavar est situé entre le golfe de Kutch et la baie de Cambaye, avec Navânagar pour capitale et une population de près de trois millions d'habitants. Le pays n'est indépendant que depuis Jâm Râval (1540); le roi actuel est Vibhaji depuis 1852. Les souverains ont aussi le titre de Jâm. Le système monétaire est le même que celui de Katch; les légendes sont en sanscrit.

Sur la côte occidentale de Kathiavar se trouve l'Etat de *Porbandar* qui a ses souverains indépendants depuis l'an 1525, avec le titre de *rana*. Les monnaies sont du même système qu'à Navânagar. — Sur la côte sud-ouest est l'Etat de *Junâgad* où se trouvent (près de Girnar) les fameuses inscriptions d'Asoka et des Kshatrapas. Cet état est indépendant du royaume de Dehli depuis 1735, mais

1. Cette brochure n'est que le développement d'un article sur le même sujet paru dans le *Bombay-Branch* en 1887.

le monnayage propre ne commence que sous Behader Khan en 1829. Les souverains ont le titre de *nawâb*, mais le pays est administré par un conseil dont le titre (*diwân*) se trouve sur les monnaies. Dans sa savante brochure, M. Codrington donne des spécimens des monnaies de ces différents états ainsi que les listes de tous leurs souverains, listes qui manquent aux Catalogues du British Museum.

E. Drouin.

*
* *

Leslie Ellis. — *British Copper Tokens of the Straits settlements and Malayan archipelago*, 19 p. 1 pl. (Extr. du *Numism. Chronicle* 1895).

Cet article est relatif aux jetons de cuivre frappés en Indonésie et dans l'archipel malais par les négociants anglais sous le nom de *Kiping* (en javanais « pièces plates »). La valeur en était très minime et cependant il servait aux besoins du commerce. Les Kiping ont le type des monnaies de même dimension émises par la Compagnie anglaise des Indes orientales. Les légendes sont en anglais (*island of Sumatra*, *island of Sultana*) et en malais écrit en caractères arabes : *satu* (un), *dua* (deux) Kiping, *tâna Malaiou* (pays des Malais), *poulou Pertcha* (île de Sumatra), *negri Pirak* (état de Pirak), *etc.* Quelques uns ont des légendes en caractères *Bougui* et en siamois. Il y a des pièces de un, deux et cinq Kiping. Tous ces jetons portent l'une des deux dates 1805 et 1835 qui marquent les époques d'émission. Tout d'abord frappés simplement pour le détroit et la péninsule malaise, les Kiping s'étaient bien vite étendus à toutes les îles voisines. On trouvera des renseignements sur ces jetons dans les différents auteurs qui se sont occupés de la numismatique des colonies anglaises ou hollandaises, tels que Marsden, Netcher, Millies, Chalmers, et Howorth ; mais l'article de M. Leslie Ellis est une monographie suffisante et bien faite.

E. Drouin.

*
* *

Ladé (Dr Auguste). *Le trésor du Pas-de-l'Echelle*; *Contribution à l'histoire monétaire de l'évêché de Genève*. Genève, in 4° de 132 p. et 22 planches.

Ce trésor, découvert le 11 août 1892, au bas d'une paroi de

rochers du Mont Salève, dans une excavation appelée *Grotte des faux-monnayeurs*, était composé de 1000 à 1200 pièces. Sur ce nombre, 900 environ ont été conservées, et l'étude de M. Ladé a porté sur près de 600 exemplaires. La trouvaille comprenait des pièces de trois catégories : 1° des deniers au nom de l'évêque Frédéric; 2° des deniers anonymes avec le nom et la tête de saint Maurice; 3° des deniers anonymes avec le nom et la tête de saint Pierre.

Les deniers au nom de Frédéric, au type du temple carolingien et à la légende GENEVA CIVITAS, offrent de nombreuses variétés dont plusieurs très barbares sont certainement des imitations. Les deniers de Saint-Maurice, imités de ceux de l'archevêché de Vienne, sont au nombre de vingt seulement dans le trésor. Ce monnayage, succédant à celui de l'évêque Frédéric, a dû faire place aux deniers de Saint-Pierre, dont les variétés sont très nombreuses dans la trouvaille et dont le métal est inférieur à celui des monnaies précédentes. On sait qu'avant la trouvaille du Pas-de-l'Echelle, le denier de Frédéric et l'anonyme au nom de Saint-Pierre étaient connus chacun par un unique exemplaire. Pour expliquer la disparition presque complète de ces espèces, M. Ladé suppose qu'elles ont été démonétisées.

En résumé, le trésor du Pas-de-l'Echelle est d'une importance considérable pour l'histoire numismatique de Genève et il faut remercier M. Ladé de son excellente étude analytique.

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für Numismatik, t. XIX, 1893 à 1895, Berlin, 1895.

Martin Hartmann, *Notes sur la collection Hartmann*, (m. arabes). — D. Stickel, *Sur un curieux dinar du calife abbasside al-Watsik-billah*. — E. A. Stükelberg, *Monnaies de « Nobilissimat »* (m. romaines).— Fr. Bardt, *La trouvaille de deniers de*

Zweinert (m. de Brandebourg). — Fr. Bardt, *Au sujet du droit monétaire des évêques de Lebus.* — W. Drexler, *Monnaies antiques.* — K. F. Kinch, ΙΑΤΟΝ. — H. Voigt, *Monnaies des écoles, jetons.* — H. Buchenau, *La trouvaille de Brême* (m. allemandes). — M. Bahrfeldt, *Recherches sur la chronologie des monnaies de Domitius Ahenobarbus.* — M. Bahrfeldt, *M. surfrappées à l'époque de la république romaine.* — E. J. Seltmann, *Sur quelques monnaies rares d'Himera.* — F. L. Ganter, *Les dictatures de César et les monnaies des cinq premiers IIII viri a. a. a. f. f.* — A. Lambropoulos, *Essais sur la numismatique grecque.* — R. Scheuner, *Une monnaie commune des villes de Sommerfeld et Guben.* — R. Weil, *Au sujet de l'histoire de l'étude de la Numismatique.* — R. Scheuner, *Deux registres de la Monnaie de Görlitz.* — J. Cahn, *Un nouveau denier de Volquin III, comte de Schwalenberg.* — E. J. Seltmann, *Différents intéressants sur les monnaies de Tarente et d'Aenus.* — Petites communications ; bibliographie ; nécrologie ; comptes rendus des séances de la Société de numismatique de Berlin, pour 1894.

*
* *

Rivista italiana di Numismatica, t. VII, 1894, Milan, 1894.

Ettore Gabrici, *Topographie et numismatique de l'antique Himera et de Thermae.* — Francesco Gnecchi, *Contributions à la numismatique romaine, XXXI, Maximien tyran.* — E. D. J. Duthil, *Monnaies des nomes ou anciennes préfectures de l'Egypte, du médaillier du musée d'Antiquités de Ghizeh.* — F. et E. Gnecchi, *Monnaies inédites de Milan*, (suite et fin). — G. Castellani, *Quattrino inédit de François d'Este pour Massalombarda.* — Fulcio Luigi Miari, *Un quattrino inédit de Gianfrancesco Gonzaga.* — Emilio Motta, *Documents pour l'histoire de l'atelier de Milan* (II[e] p[ie], période des Sforza). — Luppi, *Vie des hommes illustres italiens ; P. Raffaele Garrucci.* — Francesco Malaguzzi Valeri, *L'atelier de Reggio d'Emilie.* — C. Jolivot, *Une monnaie de Monaco du Musée de Marseille.* — Mariano Mariani, *Au sujet de quelques « minuti » de Gênes.* — Giuseppe Ruggero, *Notes de numismatique italienne.* — Nicolò Papadopoli, *Monnaies italiennes inédites de la collection Papadopoli.* — Francesco Gnecchi, *Contributions à la numismatique romaine ; XXXIII, A propos d'une petite monnaie inédite de Licinius fils.* — Chronique ; Miscellanea.

TABLE
MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME TREIZIÈME

1895



NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois

Monnaies romaines

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises

Monnaies seigneuriales françaises

Monnaies étrangères

Monnaies musulmanes de l'Inde et de l'Extrême-Orient

MÉDAILLES ARTISTIQUES

Jetons, méreaux et poids

Sigillographie

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

NÉCROLOGIE

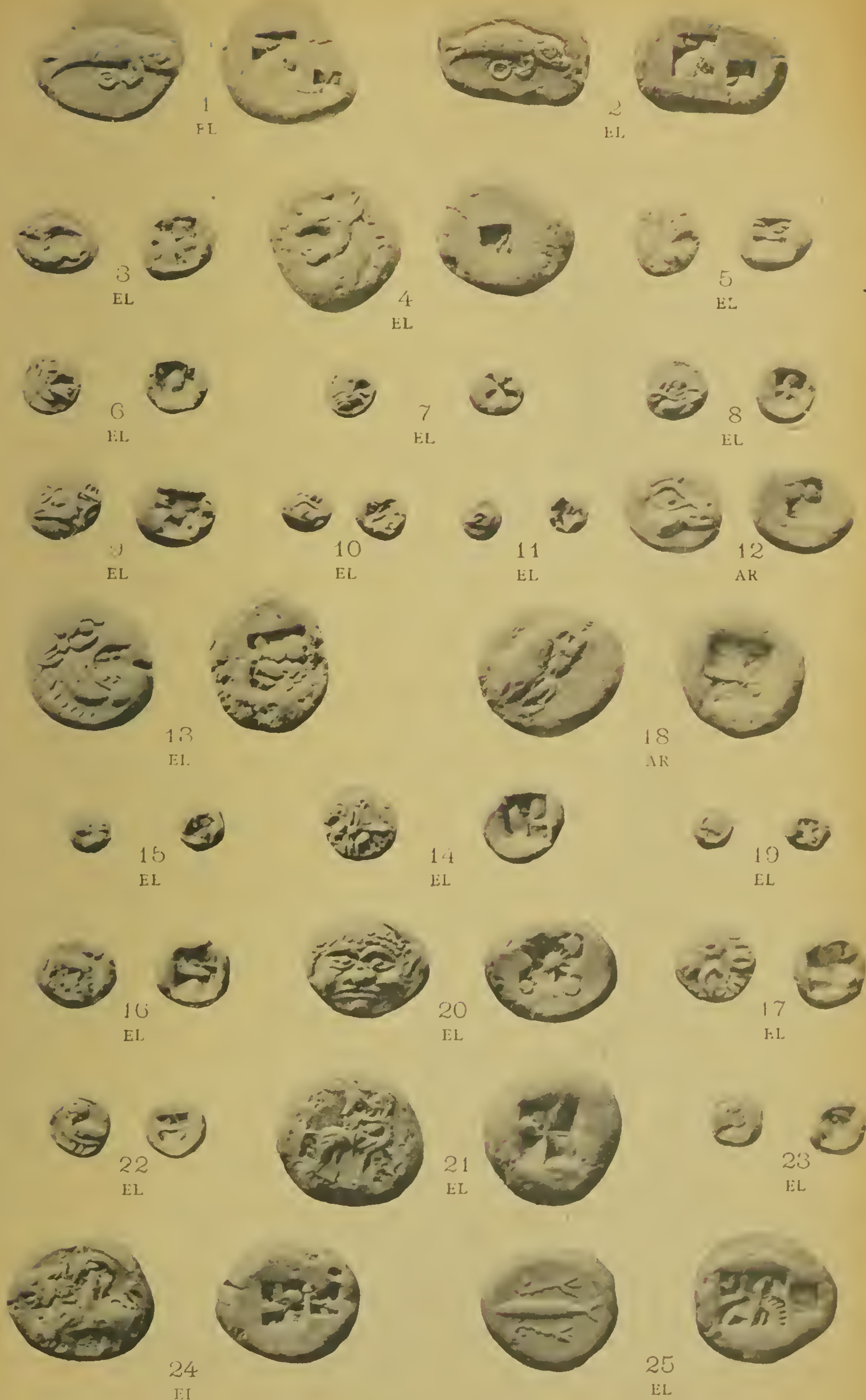
PÉRIODIQUES

ERRATA

P. 148, l. 6 : au lieu de *de Bénacus*, lire *du Bénacus*.
P. 149, l. 20 : au lieu de *tentation*, lire *tentative*.

Le gérant, F. Feuardent.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs



MONNAIES PRIMITIVES D'ASIE MINEURE

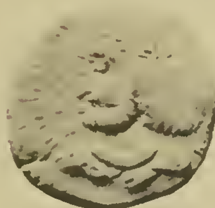


1


2


3


4

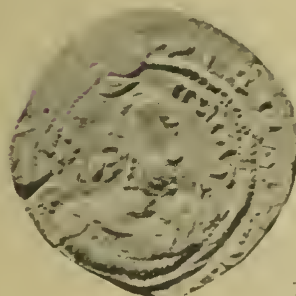
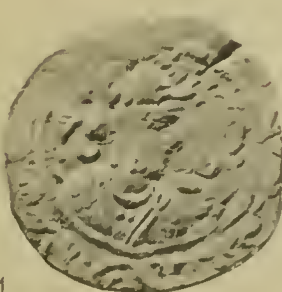
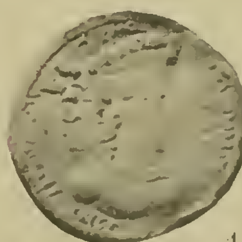
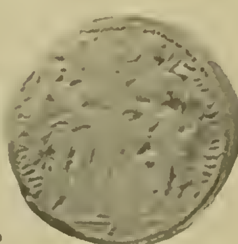

5


6

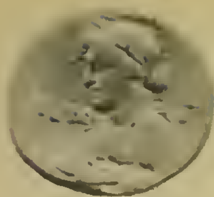

7


8


9


10


11


12

MONNAIES SASSANIDES

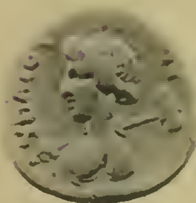


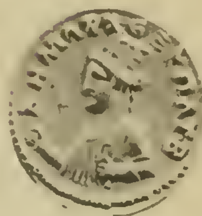



1

2

3



4

5

6

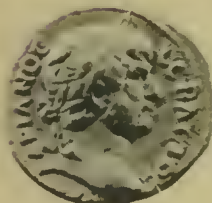




7

8

9






10

11





13

14

12




15

15

CÉSARÉE DE CAPPADOCE



2

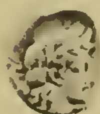

1


1

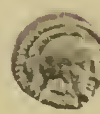


3

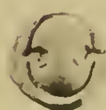

4



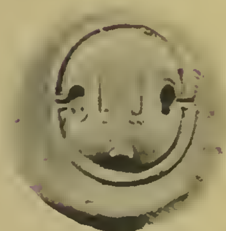
5



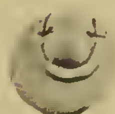
6



8


7

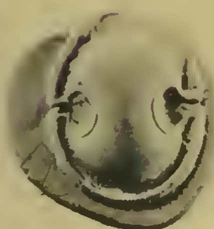

7



9



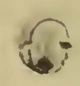
10


11


11



12



13

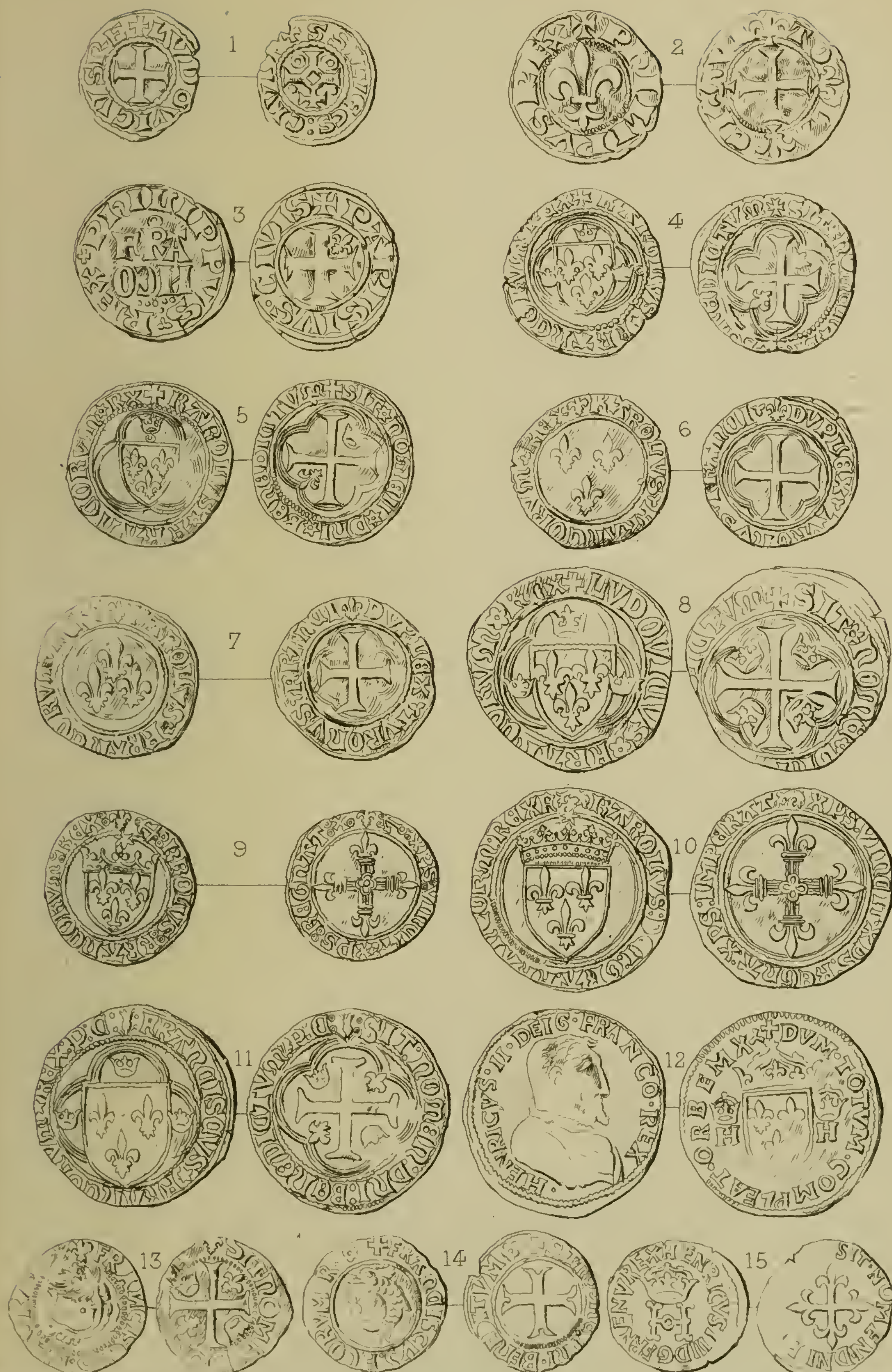

15



14


15

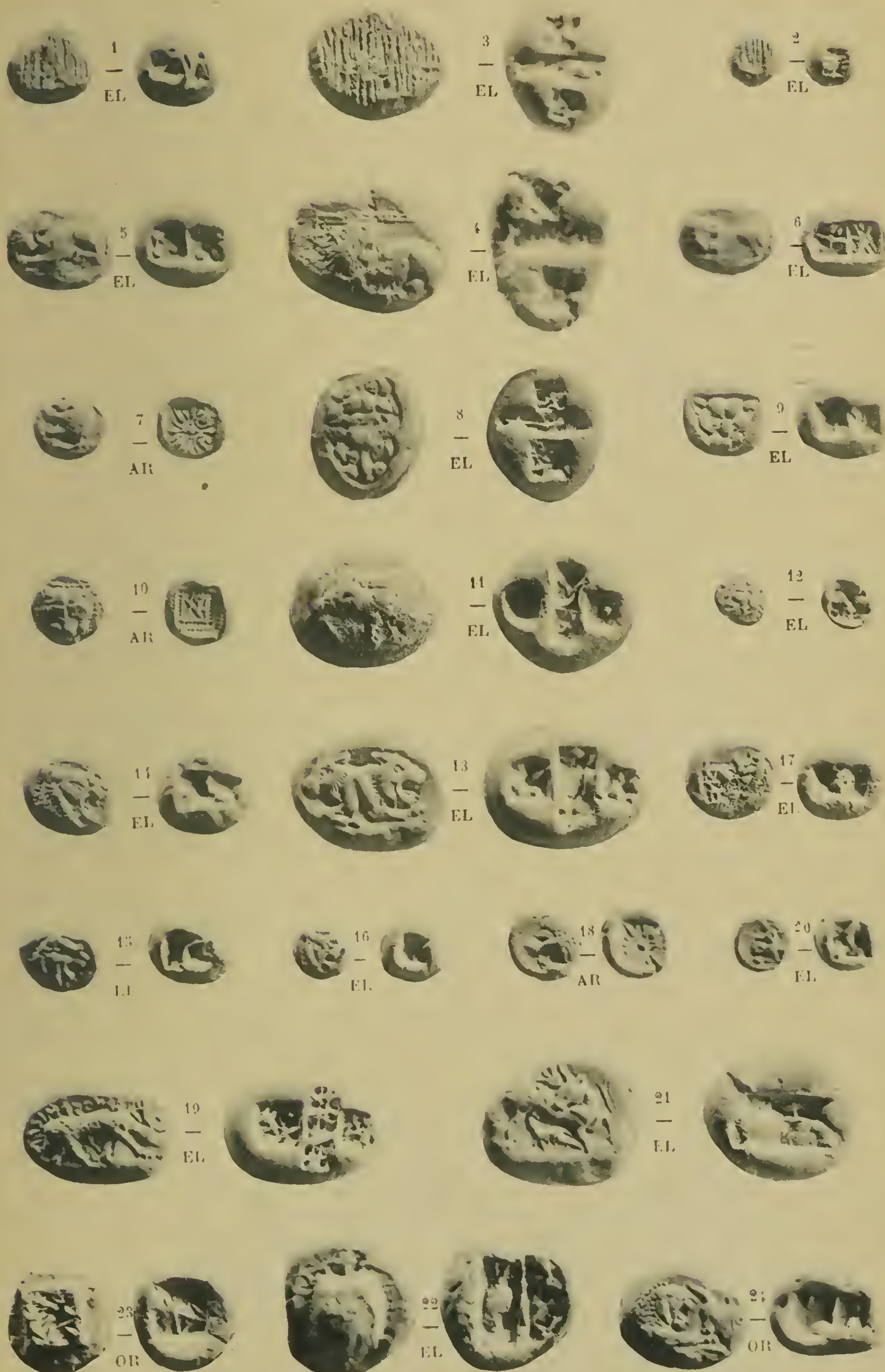
MONNAIES GRECQUES



Marcelin Ferrain del. et

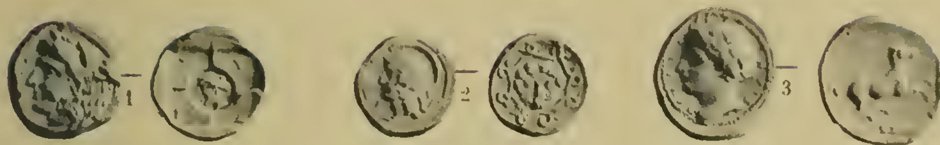
Imp. Dumas V.

MONNAIES ROYALES FRANÇAISES



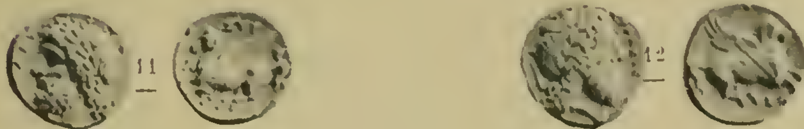
MONNAIES PRIMITIVES D'ASIE MINEURE

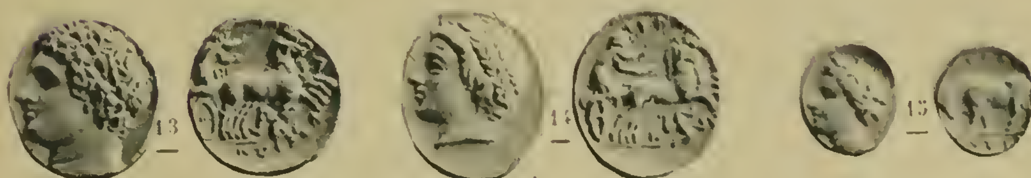
PHOT LARGER, RUE CHAPON, PARIS



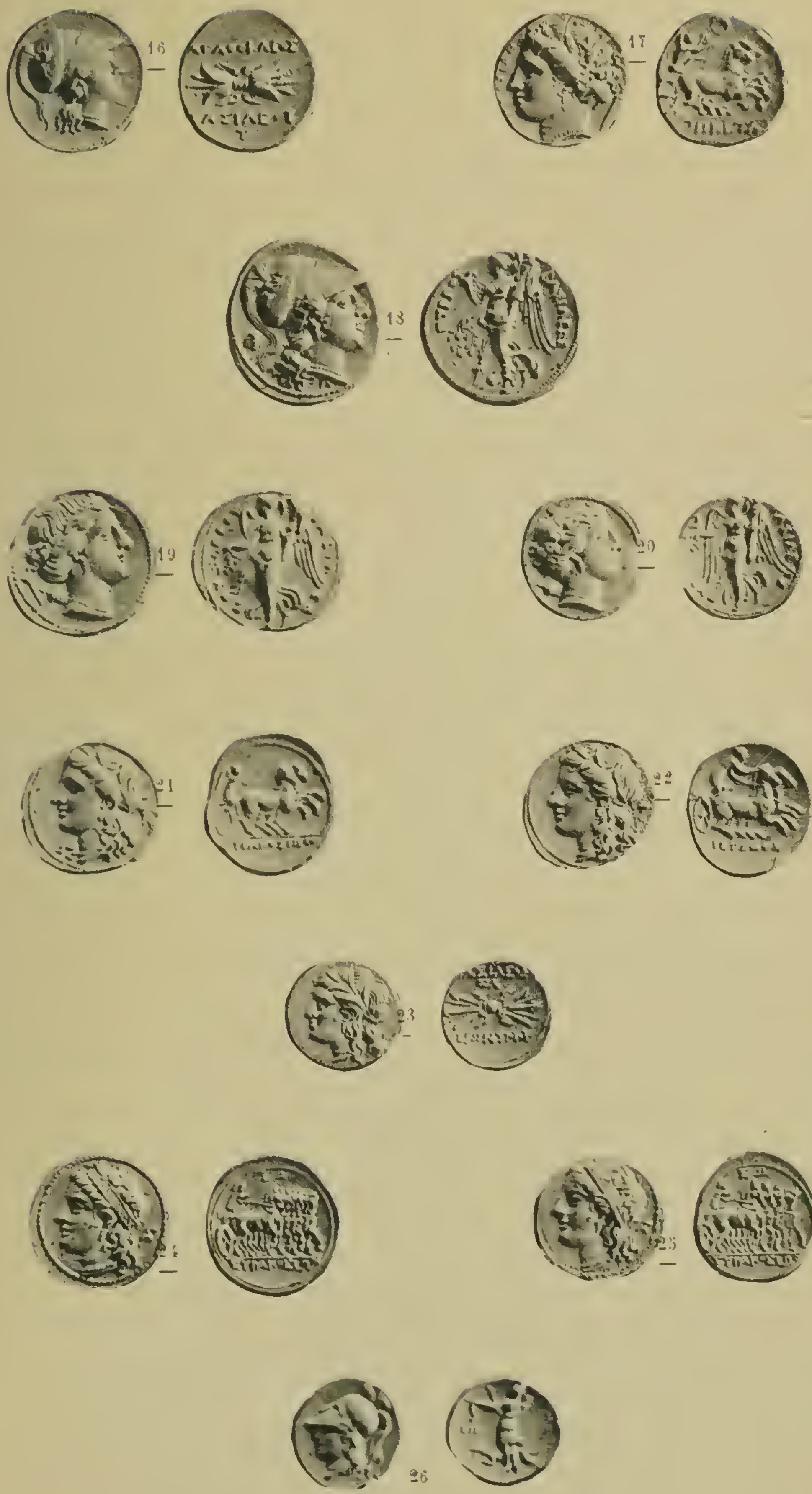








MONNAIES DE SYRACUSE



MONNAIES DE SYRACUSE

2

1

2

3

3

4

5

4

6

MÉDAILLES

[illegible] LARGE [illegible]

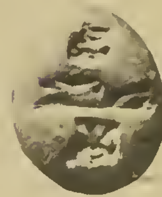


1


2



3


4



5


6



7


8



9

Phototypie Berthaud, Paris

ÉTALONS MONÉTAIRES



